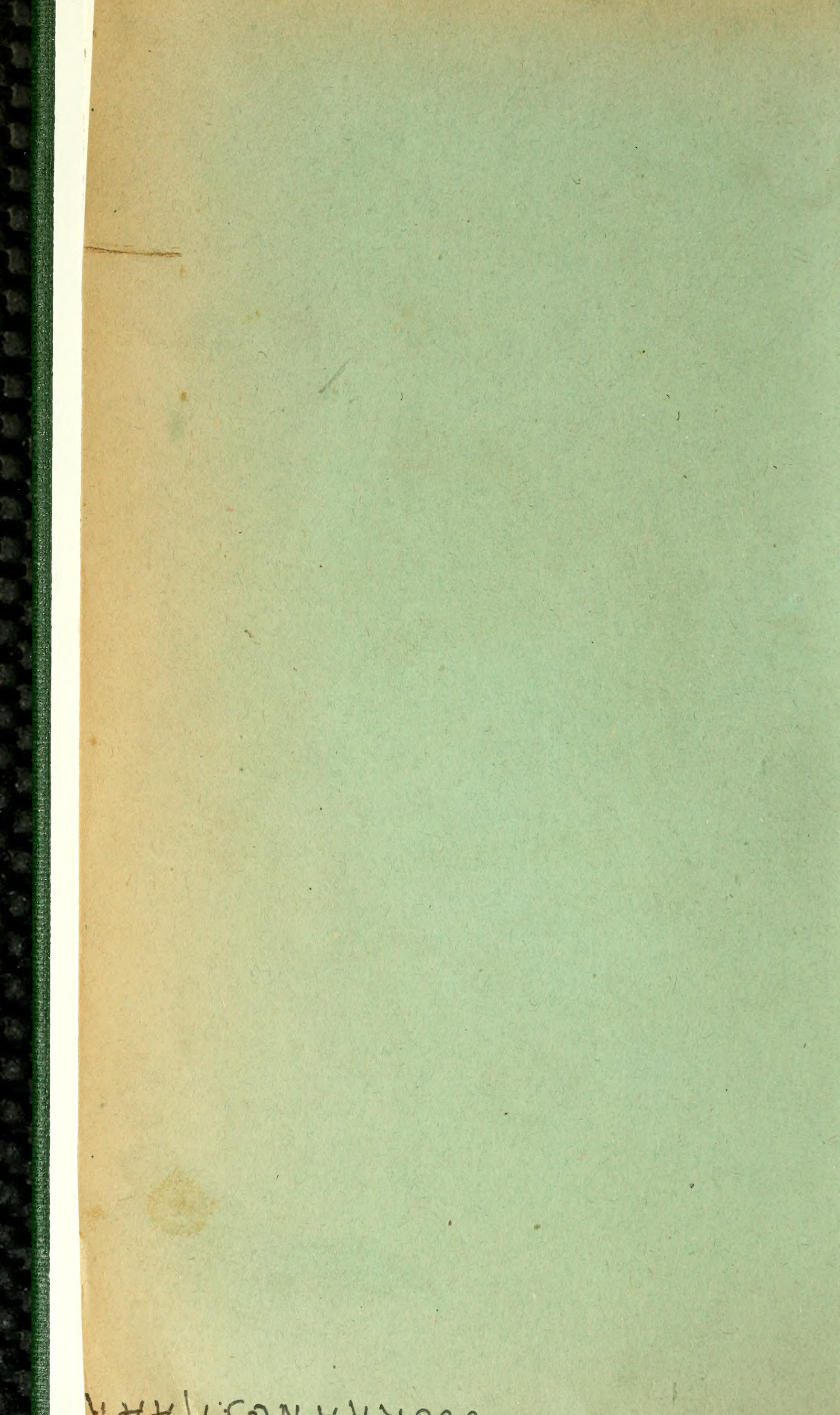








1903



...cle Archéologique

Bulletin - Tome XIII

Malines

1903

ue





BULLETIN

DU

Cercle Archéologique, Littéraire & Artistique

DE MALINES



TOME TREIZIÈME

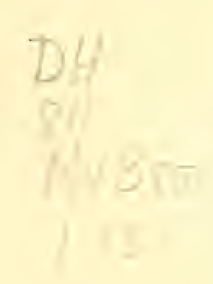
1903



MALINES
L. & A. GODENNE, Imprimeurs-Editeurs
28, Grand' Place, 28

1903

Le Cercle n'est pas responsable des opinions émises par ses Membres







LISTE DES MEMBRES

DU

Cercle Archéologique de Malines

Commission Administrative pour 1903

PRÉSIDENT

M. G. van Caster, Chanoine, rue Notre-Dame, 125, Malines.

Attributions : Direction générale de la Société.

CONSEILLERS

M. Edm. Magnus, rue de la Station, 42, Malines.

M. G. Van Doorslaer, Docteur en Médecine, sous la Tour, 9, Malines.

Attributions : Suppléant aux Président et Vice-Président.

SECRÉTAIRE

M. H. Coninckx, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Ruisseau, 9, Malines.

Attributions : Direction générale du Secrétariat; correspondance de la Société; rédaction des procès-verbaux des séances et du rapport annuel; organisation des séances, convocation aux séances, conférences, excursions, etc.

TRÉSORIER

M. L. Van den Bergh, rue longue du Chevalier, 32, Malines.

Attributions : Recouvrement des sommes dues à la Société, comptabilité générale et paiement des dépenses effectuées.

BIBLIOTHÉCAIRE

M. J. de Wouters de Bouchout (chevalier), rue Léopold, 43, Malines.

Attributions : Classement et garde des livres et des objets appartenant à la Société.

Commission des Publications

MM. G. van Caster, Chanoine, rue Notre-Dame, 125, Malines.

H. Coninckx, Secrétaire, rue du Ruisseau, 9, Malines.

Ad. Reydams, Géomètre, marché au Bétail, 25, Malines.

G. Van Doorslaer, Docteur en Médecine, sous la Tour, 9, Malines.

Alb. Le Maire, Commandant d'Artillerie, rue des Vaches, 33, Malines.

R. D'Awans, Professeur à l'Athénée Royal de Malines, boulevard des Capucins, 141, Malines.

J. de Wouters de Bouchout (chevalier), rue Léopold, 43, Malines.

Membres titulaires (1)

Messieurs

Andries, Raymond, Docteur en médecine, Conseiller communal, rue Léopold, 34, Malines.

Bernaerts, Florimond, Abbé, Professeur à l'Institut St-Louis, rue du Marais, Bruxelles.

Beukelaers, Charles, Abbé, Secrétaire de l'Archevêché, rue des Augustins, 24, Malines.

Boey, Emile, Industriel, marché aux Grains, 7, Malines.

---

(1) Extrait du Règlement.

Art. 4. — Les *Membres titulaires* sont choisis parmi les personnes qui s'intéressent aux travaux du Cercle. Ils ont seuls le droit de vote, paient une cotisation annuelle de douze francs et reçoivent les publications.

Broers, Franz, Banquier, vieille rue de Bruxelles, 16, Malines.

Claes, Désiré, Directeur du Mont-de-Piété, rue des Vaches, 67, Malines.

Claeskens, Emile, Agent de Change, rue Montagne-aux-Corbeaux, 13, Malines.

Cluytens-Suetens, Alphonse, Peintre-décorateur, rue de la Chaussée, 54, Malines.

Coene, Ernest, Employé, rue Veke, 11, Malines.

Coene, Jean, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue des Augustins, 5, Malines.

Coninckx, Hyacinthe, Dessinateur, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Secrétaire du Cercle Archéologique, rue du Ruisseau, 9, Malines.

Cordemans, Henry, Libraire, Secrétaire honoraire du Cercle Archéologique, rue du Gentilhomme, 10, Bruxelles.

Cooremans, Théophile, Chanoine, Archiviste de l'Archevêché, boulevard des Capucins, 153, Malines.

Cuvelier, Charles, Chanoine, chaussée de Tervueren, 8, Malines.

D'Awans, Robert, Professeur à l'Athénée Royal de Malines, boulevard des Capucins, 141, Malines.

De Blauw, Charles, Directeur de ventes, Bailles de Fer, 36, Malines.

De Blauw, François, Directeur de ventes, Bailles de Fer, 19, Malines.

De Blauw, Pierre, Agent d'affaires, Bailles de Fer, 19, Malines.

De Bruyne, Henri, Professeur à l'Athénée Royal de Malines, Boulevard des Capucins, 182, Malines.

de Cannart d'Hamale, Léon, Colonel, chef de l'Etat-Major du Lieutenant Général Commandant supérieur de la Garde civique pour les provinces du Hainaut et de Namur, Boulevard Dolez, 21, Mons.

De Cocq, Edouard, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, Bourgmestre de Malines, rue du Bruel, 71, Malines.

De Cocq, Fritz, rue d'Hanswyck, 33, Malines.

De Cocq-Van Langendonck, Ernest, rue d'Hanswyck, 40, Malines.

de Ghellinck Vaernewyck (comte Amaury), rue de l'Industrie, 13, Bruxelles, et château d'Elseghem (par Peteghem).

De Goeij, Roger, Professeur à l'Athénée Royal de Malines, rue Conscience, 54, Malines.

Delvaulx, Charles, Avocat, rue Louise, 31, Malines.

de Marneffe, Edg., Chef de section aux Archives générales du Royaume, Landen.

de Meester de Betzenbroeck, Raymond, Sénateur, château de Betzenbroeck, Malines.

Dessain, Charles, Editeur, rue de la Blanchisserie, 7, Malines.

De Ridder, Emile, Négociant, Grand' place, 25, Malines.

Dewalque, rue du Marais, 96, Bruxelles.

de Wargny (chevalier Auguste), Juge d'instruction, rue de la Blanchisserie, 2, Malines.

de Wargny (chevalier Gaspard), rue du Bruel, 49, Malines.

de Wouters de Bouchout (chevalier Joseph), Bibliothécaire du Cercle, rue Léopold, 43, Malines.

Dierickx, Henri, Imprimeur-Libraire, rue de la Chaussée, 72, Malines.

Dieudonné, Henri, Docteur en médecine, rue Notre-Dame, 79, Malines.

Duchateau, Paul, Ingénieur-brasseur, chaussée de Louvain, 1, Vilvorde.

du Trieu de Terdonck (chevalier Joseph), Propriétaire, château de Muysenhuis, à Muysen.

Festraets, Pierre, Orfèvre, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Bruel, 87, Malines.

Frans, Jean, Major d'Artillerie, rue des Vaches, 68, Malines.

Fris, Hubert, Candidat Notaire, rue des Vaches, 51, Malines.

Fris, Prosper, Notaire, rue des Vaches, 51, Malines.

Genonceaux, Pedro, Etudiant, rue Léopold, Malines.

Gevelers, Libert, Chanoine Prémontré, à Neerpelt (Limbourg).

Godenne, Léopold, Editeur, Grand' Place, 28, Malines.

Hertsens, Alphonse, Entrepreneur, 7, Malines.

Iserentant, Pierre, Professeur à l'Athénée Royal de Malines, rue du Bruel, 84, Malines.

Janssens, Théodore, Chanoine, Directeur du Collège St-Rombaut, marché au Bétail, 56, Malines.

Kempeneer, Albert, Abbé, Professeur au Grand Séminaire, rue des Vaches, 18, Malines.

Kennes, Edouard, rue Haute, 18, Malines.

Lambo, Aloys, Abbé, Econome du Petit Séminaire, rue de la Blanchisserie, 5, Malines.

Le Blus, Hector, Docteur en Médecine, Conseiller provincial, Echevin des travaux publics, longue rue des Bateaux, 78, Malines.

Le Comte, Georges, Marchand-Tailleur, rue Notre-Dame, 68, Malines.

LEEMANS, Louis, Juge de paix, Conseiller communal, rue du Bruel, 55, Malines.

LE MAIRE, Albert, Commandant d'Artillerie, rue des Vaches, 33, Malines.

LEMESLE, Edouard, Chanoine, Inspecteur diocésain, rue de la Constitution, 9, Malines.

LONCIN, Eugène, Docteur en médecine, rue Louise, 33, Malines.

MAGNUS, Edmond, Vice-Président de la Société Royale « La Réunion Lyrique », Conseiller du Cercle, rue de la Station, 42, Malines.

MERTENS, Désiré, Juge, Conseiller communal, Place d'Egmond, 1, Malines.

MEYNS, Henri, Architecte, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, longue rue des Bateaux, 59, Malines.

MIERTS, Louis, Chanoine, Président du Grand Séminaire, rue des Vaches, 18, Malines.

NOBELS, Albert, Avocat, Conseiller provincial, rue Ste-Cathérine, 21, Malines.

NOBELS, Jules, Avocat, Échevin de l'Instruction publique, rue Notre-Dame, 87, Malines.

OLBRECHTS, Alphonse, Imprimeur-éditeur, rue des Beggards, 35, Malines.

OP DE BEECK, Henri, Conseiller communal, rue Notre-Dame, 43, Malines.

ORTEGAT, Jules, Conseiller provincial, Échevin des Finances, rue des Vaches, 78, Malines.

PEETERS, Auguste, Docteur en Médecine, long fossé aux Poils, 79, Malines.

PLUYS, Léopold, Artiste-Peintre verrier, rue de Beffer, 35, Malines.

REYDAMS, Adolphe, Géomètre du cadastre, marché au Bétail, 25, Malines.

ROESTENBERG, Henri, Industriel, rue de la Blanchisserie, 8, Malines.

ROGIERS, Victor, Directeur de la Banque de la Dyle, Mélane, 5, Malines.

ROOMS, Joseph, Architecte, rue d'Hanswyck, 66, Malines.

ROSIER, Jean-Guillaume, Artiste-Peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Léopold, 40, Malines.

STROOBANT, Louis, Directeur du Dépôt de mendicité de l'Etat, à Merxplas.

THÉODOR, Jean, Conducteur principal des Ponts et Chaussées, boulevard des Capucins, 183, Malines.

TILMANT, Lucien, Professeur à l'Athénée Royal, rue Philomène, 24, Anvers.

VAN BALLAER, Joseph, Curé de Notre-Dame du Sablon, rue Bodenbroeck, 6, Bruxelles.

Van Boxmeer, Philippe, Architecte communal, rue Conscience, 7, Malines.

van Caster, Guillaume, Chanoine, Président du Cercle, rue Notre-Dame, 125, Malines.

Van Craen, Eugène, Négociant, boulevard des Arbalétriers, 148, Malines.

Van den Bergh, Frans, Professeur à l'Athénée Royal de Bruxelles, avenue Princesse Elisabeth, Schaerbeek (Bruxelles).

Van den Bergh, Léopold, attaché à l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, Trésorier du Cercle, rue longue du Chevalier, 32, Malines.

van den Branden de Reeth, Victor (Mgr le baron), Archevêque de Tyr, rue du Bruel, 82, Malines.

Van der Stappen, François (Mgr), Evêque de Jaffa, marché aux Laines, 3, Malines.

Van de Walle, Victor, Notaire, Membre de la Chambre des Représentants, Echevin de l'Etat-Civil, avenue Van Beneden, 69, Malines.

Van Doorslaer, Georges, Docteur en Médecine, Conseiller du Cercle, sous la Tour, 9, Malines.

Van Hoorenbeeck, Victor, Pharmacien, Conseiller communal, rue des Vaches, 7, Malines.

Van Horenbeeck, Henri, Curé à Gooreind (Wuestwezel).

Van Melckebeke, Prosper, Pharmacien, rue du Serment, 27, Malines.

Van Raemdonck, Frans, Négociant, rue de la Chèvre, 19, Malines.

Van Reusel, Charles, Professeur à l'Ecole Moyenne, rue du Bruel, 48, Malines.

van Velsen, Raymond, Editeur-Libraire, Bailles de Fer, 2, Malines.

Van Peteghem, Léon, Instituteur, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue Notre-Dame, 33, Malines.

Willems, J.-F.-M.-J., Ingénieur provincial, courte rue Neuve, 1, Malines.

Wittmann, Jules, Docteur en Médecine, rue du Sac, 3, Malines.

Wittmann, Jules, rue d'A-B, 20, Malines.

Wauters, Martin, Négociant, 26, longue rue des Bateaux, Malines.

Zech, Maurice, Abbé, Professeur à l'Institut Saint-Louis, rue du Marais, Bruxelles.

Membres correspondants (1)

PAYS-BAS

Messieurs

VORSTERMAN-VAN OYEN, A.-A., à Oisterwyck (Brabant septentrional).

BELGIQUE

BÉCQUET, Alfred, Vice-Président de la Société Archéologique de Namur, rue Grandgagnage, 8, Namur.

BÉTHUNE (Mgr le baron Félix), Archéologue, rue d'Argent, 40, Bruges.

CUMONT, Georges Avocat, rue de l'Aqueduc, 19, St-Gilles (Bruxelles).

DE BEHAULT DE DORNON, Armand, attaché à la direction du Commerce et des Consulats au Ministère des Affaires Etrangères, rue de Turquie, 60, St-Gilles (Bruxelles).

DE BRAY, Architecte, Anvers.

DE BRUYN, Hyac., Archéologue, Vlesenbeek.

DELVIGNE, Adolphe, Chanoine, Archéologue, rue de la Pacification, 14, St-Josse-ten-Noode.

DE MUNTER, Victor, Numismate, Audenaerde.

DE RAADT, J.-Th., avenue Ducpétiaux, 53, Bruxelles.

DE VILLERS, Léop., Archiviste de l'Etat, Parc, 24, Mons.

GAILLARD, Archiviste de l'Etat, membre de l'Académie Royale Flamande, rue du Jardin, Anvers.

GOOVAERTS, Alph., Archiviste-général du Royaume, avenue Marie-Clotilde, 4, Watermael.

HERMANS, Victor, Archiviste communal, rue des Vaches, 29, Malines.

MAHY, Hipp., Bibliothécaire de la Société Archéologique de Bruxelles, rue de Bodeghem, 50, Bruxelles.

OUVERLEAUX, Em., Conservateur honoraire à la Bibliothèque Royale de Belgique, rue Cortembert, 13, Paris.

(1) Extrait du Règlement :

ART. 5 — Les *Membres correspondants* son nommés parmi les personnes qui ont rendu des services au Cercle, ou dont le concours peut lui être utile. Ils ne sont astreints à aucune cotisation.

VAN CROMPHOUT, Bourgmestre de Gaesbeek.

VAN EPEN, D.-E., Docteur, boulevard de la Senne, 51, Bruxelles.

VAN EVEN, Edw., Archiviste communal, Louvain.

VERHAEGEN, Paul, Juge au Tribunal de 1re Instance, rue de Toulouse, Bruxelles.

VERVLIET, J.-B., Littérateur, rue du Bien-Être, 61, Anvers.

ZECH-DUBIEZ, Editeur, Braine-le-Comte.

Membres d'honneur (1)

Messieurs

CASATI DE CASATIS, Charles, Conseiller honoraire à la Cour de Paris, rue Alfred de Vigny, 16, Paris.

HILDEBRAND, Hans, Antiquaire du royaume de Suède, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Stockholm, membre d'honneur de plusieurs sociétés savantes, à Stockholm.



(1) Le titre de *Membre d'honneur* peut être conféré à des personnes qui, par leur haute position sociale, peuvent rendre des services au Cercle, ou qui ont contribué, par leurs œuvres, aux progrès des études qui font l'objet de ses travaux.



Sociétés, Commissions & Publications

AVEC LESQUELLES

notre Cercle fait l'échange de ses Bulletins

BELGIQUE

Anvers. *Académie Royale d'Archéologie de Belgique.*

M. F. DONNET, Bibliothécaire, rue du Transvaal, 53, Anvers.

Société Royale de Géographie d'Anvers.

M. Ed. JANSSENS, Avocat, Secrétaire Général, rue des Récollets, 12, Anvers.

Bruges. *Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.*

M. L. DE FOERE, Secrétaire, rue des Jacobins, 7, Bruges.

Bruxelles. *Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts.*

M. MARCHAL, Secrétaire perpétuel, Palais des Académies, Bruxelles.

Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie.

M. MASSAUX, Secrétaire, rue Montoyer, 22, Bruxelles.

Bulletin de la Commission Royale d'Histoire.

M. le Secrétaire, rue de Spa, 22, Bruxelles.

De Wapenheraut, Grand Armorial et Archives de la Noblesse.

M. D.-G. van Epen, Directeur, boulevard de la Senne, 51, Bruxelles.

Bruxelles. *Société Royale de Numismatique de Belgique.*

M. A. De Witte, Bibliothécaire, rue du Trône, 49, Bruxelles.

Société Royale Belge de Géographie.

M. Dufief, Secrétaire, rue de la Limite, 116, Bruxelles.

Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. Mahy, rue de Bodeghem, 50, Bruxelles.

Charleroi. *Société Paléontologique et Archéologique de Charleroi.*

M. le Dr Wauthy, Secrétaire général, au Musée archéologique, boulevard de l'Ouest, Charleroi.

Enghien. *Cercle Archéologique d'Enghien.*

M. Ernest Matthieu, Avocat, Secrétaire, à Enghien.

Gand. *Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand* (Bibliothèque de l'Université), Fossé d'Othon, Gand.

M. A. Van Werveke, Secrétaire, avenue d'Ekkergem, 48, Gand.

Hasselt. *Les Mélophyles.*

M. Geeraerts, Président, à Hasselt.

Huy. *Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.*

M. Emile Wigny, Secrétaire, Huy.

Liége. *Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége.*

M. Jos. Brassine, rue du Pont d'Avroy, 35, Liége.

Louvain. *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique.*

M. le Chanoine E. Reusens, rue Neuve, 22, Louvain.

Maredsous. *Revue Bénédictine.*

Abbaye de Maredsous, par Maredret, Namur.

Mons. *Cercle Archéologique de Mons.*

M. Léon Losseau, Avocat, Bibliothécaire, rue de Nimy, 37, Mons.

Namur. *Société Archéologique de Namur.*

M. Adrien Oger, Conservateur du Musée Archéologique de Namur.

Nivelles. *Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

M. BUISSERET, Secrétaire, à Nivelles.

Saint-Nicolas. *Pays de Waas.*

M. le Secrétaire, à Saint-Nicolas.

Soignies. *Cercle Archéologique de l'arrondissement de Soignies.*

M. DEMEULDER, Président, à Soignies.

Termonde. *Cercle Archéologique de la Ville et de l'ancien pays de Termonde.*

M. BROECKAERT, Secrétaire, à Termonde.

Tournai. *Société Littéraire et Historique de Tournai.*

M. E. SOIL, Secrétaire, rue Royale, 45, Tournai.

Revue de l'Art Chrétien.

M. L. CLOQUET, rue St-Pierre, 2, Gand.

Verviers. *Caveau Verviétois.*

M. WEBER, Président, Verviers.

Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.

M. P. DECHESNE, Avocat, Secrétaire, rue des Ecoles, 9, Verviers.

ESPAGNE

Madrid. *Revista de Archivos, Bibliotecas y Muscos.* Organo oficial del cuerpo facultativo del ramo.

FRANCE

Compiègne. *Société française d'Archéologie.*

Paris. *Mélusine.*

M. H. GAIDOZ, Directeur à la librairie E. Rolland, rue des Chantiers, 2, Paris.

Société Saint-Jean, de Paris.

M. Léop. DELBEKE, Artiste-Peintre, rue de Grenelle, Paris.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ)

Luxembourg. *Institut Grand-Ducal de Luxembourg.*

M. le Dr VAN WERVEKE, Secrétaire de l'Institut, à Luxembourg.

PAYS-BAS

Amsterdam. *Société Royale d'Archéologie (De Noord Hollandsche oudheden).*

M. R.-W.-P. de Vries, Secrétaire, Singel, 146, Amsterdam.

Ruremond. *Limburg. Provinciaal Genootschap voor Geschiedkundige Wetenschappen, Taal en Kunst.*

M. Van Buerden, Secrétaire, à Ruremonde.

Utrecht. *Universiteits-Bibliotheek, te Utrecht.*

M. Dr G. Brom, 1er Bibliothécaire du *Historisch Genootschap,* Maliestraat, 9, Utrecht.

Rijswijck (La Haye). *Familieblad.*

M. Vorsterman-Van Oyen, à Rijswijck, près 's Gravenhage.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm. *Kongl. Vitterhets historie och antiquitets Akademien.*

M. le Dr A. Blomberg, Bibliothécaire de l'Académie des antiquités, Stockholm (Suède).





RAPPORT

SUR LA

Situation & les Travaux du Cercle Archéologique

Année sociale 1902

Messieurs,

Lorsqu'au début de l'année qui vient de finir, M. le Vice-Président, Chanoine van Caster, voulut bien occuper le fauteuil de la présidence, en attendant le rétablissement complet du titulaire de ces fonctions, nous étions loin de nous douter que le jour était proche, où la mort impitoyable viendrait enlever à sa famille, à ses amis, et j'ajouterai à ses admirateurs, un homme dont l'existence fut en grande partie vouée au culte de l'archéologie et de l'histoire. Aussi le décès de M. Kempeneer, Président de notre Cercle, laissera parmi nous un vide, qu'il sera difficile, sinon impossible de combler (1).

(1) Monsieur Jean-Baptiste Kempeneer, Avocat, naquit à Malines, le 19 septembre 1836, et y décéda le 10 octobre 1902. Déférant au désir par lui exprimé, aucun discours ne fut prononcé le jour de son enterrement.

C'est donc avec un sentiment de tristesse, partagé par vous, MM., j'en suis certain, que je vous soumets mon rapport sur la situation du Cercle à la fin de l'année 1902. Le deuil est dans nos cœurs et c'est par un affectueux et pieux souvenir à celui qui n'est plus, et qui désira que sur sa tombe ne fussent prononcées des paroles de reconnaissance et de regret, que je me fais un devoir de commencer la relation succincte des faits et gestes de notre société pendant cette période annuelle.

Ami de la dernière heure, je ne saurais, au même titre que plusieurs d'entre vous, MM., — qui eûtes le bonheur d'approcher de plus près notre regretté Président, qui fûtes ses camarades d'études, ses amis de jeunesse et de l'âge mûr, — vous parler de l'homme, de ses grandes et précieuses qualités, de la bonté et de l'excellence de ses relations, de son aménité, de sa serviabilité, de toutes ces vertus enfin, qui lui méritèrent la considération, l'estime, voire l'affection de tous.

Je me sens plus à l'aise pour vous parler de l'érudit et du savant, parceque je m'adresse à ceux auxquels il fut donné d'apprécier la somme considérable des connaissances les plus variées possédées par M. Kempeneer, son intelligente et saine compréhension des faits de l'histoire, le culte et le respect qu'il professa pour les manifestations de l'art de toutes les époques.

Lorsque dans un magnifique élan d'admiration pour les chefs-d'œuvre de l'art médiéval, le milieu du siècle passé vit se lever partout des hommes décidés à revendiquer pour cet art la place honorable qu'il occupe depuis lors dans l'histoire de l'art en général, M. Kempeneer fut un des premiers à Malines à se réjouir de cette tardive mais juste réhabilitation.

Fier de pouvoir consacrer son beau talent à une œuvre qui lui tenait tant à cœur, il devînt l'âme, sinon la che-

ville ouvrière d'une série de conférences qui se donnèrent au Cercle catholique, pour lesquelles le père de notre excellent confrère et ami M. PLUYS dessina des épures destinées à compléter par l'image la parole autorisée de l'orateur.

Plus tard, lorsque à la suite de pérégrinations répétées par les rues pittoresques de sa ville natale, il crut pouvoir faire participer à cette rénovation artistique les si nombreux monuments légués par le passé, il en fit l'objet de causeries familières dans ce même milieu, causeries publiées sous le titre de *La Commune de Malines et les restes de ses monuments* (Esquisse archéologique), dans le journal *La Dyle* (nos 13 et 14 de 1866). C'est aussi, croyons-nous, le seul produit de la plume de M. KEMPENEER, qui vit le jour sous cette forme moins fugace et plus durable.

Avec notre Confrère, combattirent pour cette cause chère bien des fervents, parmi lesquels, pour ne citer que les disparus et respecter la modestie des vivants, je citerai les Bernaerts, les Schæffer, les Van den Eynde et les Steurs, ce dernier surtout, qui trouva en M. KEMPENEER un sincère et fervent admirateur.

Champion trop modeste de l'histoire et de l'archéologie locales, M. Steurs doit à notre regretté Confrère, la considération, posthume il est vrai, dont jouissent les résultats de ses longues et laborieuses recherches.

Malines et ses souvenirs historiques, les monuments de son passé, aimés, respectés et rétablis, pour autant qu'il dépendait de lui, dans leur splendeur primitive, tel fut l'objet des préoccupations constantes de M. KEMPENEER.

N'est-ce pas en grande partie à lui que nous devons la restauration de l'ancien palais de Marguerite d'Autriche, notre Tribunal actuel, ce joyau de la Renaissance au berceau, que nous envient les étrangers. Et quelques

pas plus loin, si le souvenir de la Veuve du Téméraire, Marguerite d'York, revit dans une habitation plus modeste que sa luxueuse voisine, n'est-ce pas encore à à notre Confrère qu'on le doit?

En mainte circonstance sa parole pesa d'un poids considérable dans la balance des discussions où l'archéologie était en cause; et si quelquefois les circonstances ne permirent pas de donner satisfaction complète aux desiderata de notre Confrère, au moins ceux-ci lui dûrent-ils d'être pris en très sérieuse considération, en attendant une solution plus favorable qu'il ne dépendit jamais de lui de hâter et de provoquer.

Telles entre autres furent la restauration et l'appropriation des Halles, la réorganisation de notre musée local une première fois menée à bonne fin, ainsi que lui-même le constata en séance du Conseil communal du 20 septembre 1894, reprise ensuite et aujourd'hui encore en suspens.

L'art du moyen âge eût peu ou point de secrets pour M. Kempeneer. Non content de s'en tenir à ce que pouvaient lui apprendre les publications nombreuses paraissant partout, il se plût à aller étudier sur place les chefs-d'œuvre reconnus, sans dédaigner les œuvres plus modestes dont il savait reconnaître les mérites.

Les cathédrales de France eurent en lui un visiteur enthousiaste. L'Allemagne et ses monuments, d'une époque plus reculée, ne lui furent pas étrangers; et dans ses conversations, toujours un véritable régal pour ses interlocuteurs, il manquait rarement d'évoquer les multiples impressions, classées dans son étonnante mémoire, qu'il rapportait de ces voyages, étudiés avec soin et accomplis dans les conditions les plus favorables à ses vues.

Cet homme, que l'on connaissait comme un fervent de l'art du moyen âge, on le vit un jour s'éprendre

de cette Renaissance si belle à laquelle préludèrent les primitifs italiens. Le magnifique ouvrage du regretté Eugène Müntz, *La Renaissance en Italie,* fut pour lui une révélation, et c'était avec un désir ardent, maintes fois exprimé, qu'il attendait la publication, par cet auteur, d'un travail analogue sur la Renaissance dans les autres pays et surtout en Belgique. La mort, hélas! n'a pas permis à l'auteur de mener à bonne fin l'œuvre entreprise, et à son admirateur la jouissance de théories aussi savamment exposées dans des publications antérieures.

L'art de l'antiquité, de l'Egypte, de la Grèce, de Rome et de Byzance n'était pas étranger à notre Confrère, et ainsi il se trouva admirablement préparé pour comprendre toutes les beautés de la Renaissance, qui puisa sa sève aux sources fécondes jaillies sous le ciel clément et serein du midi.

Un voyage en Italie et un séjour de quelque durée dans la capitale du monde chrétien, où les merveilles de l'art abondent, fut pour M. Kempeneer l'occasion de contempler ces œuvres qu'il ne connaissait que par la description d'autrui. Ce lui fut aussi une occasion de voir l'art chrétien dans ses origines modestes et généralement naïves. Les catacombes le tentaient, ainsi que leurs peintures hiératiques, qu'en ses immortels travaux le chevalier de Rossi révéla au monde des archéologues.

M. Kempeneer eut l'occasion de rencontrer l'illustre savant dans ces galeries souterraines, et la bonne fortune d'entendre de sa bouche et sur place, l'exposé de quelques-unes des théories qui l'ont rendu célèbre. Je me souviendrai toujours avec quel enthousiasme communicatif notre Confrère me racontait cet incident de son séjour dans la ville éternelle. On le voyait tout heureux alors de pouvoir évoquer le souvenir de cette

entrevue, souvenir qui fut parmi les meilleurs qu'il eût conservé de ses voyages.

Dilettante de l'art dans ses manifestations les plus diverses, professant un non moindre intérêt pour tout ce que sa ville natale a conservé de vestiges du passé, tant au point de vue de son histoire qu'à celui de l'art qui y eut toujours droit de cité, il n'y eut rien d'étonnant à le voir saluer avec joie la fondation du Cercle archéologique de Malines et en devenir un des membres les plus dévoués.

Alors qu'au début nous rencontrions, sinon l'hostilité au moins une indifférence qui mit en péril cette entreprise que d'aucuns qualifiaient de téméraire, M. Kempeneer ne nous ménagea pas ses encouragements. Ce fut lui qui, au nom de l'Administration Communale, assista à l'ouverture de l'Exposition d'Art ancien et des œuvres de notre président d'alors, M. Willems, statuaire. Ce fut à lui aussi que nous dûmes de voir cette même Administration nous accorder, sous forme d'un subside généreux régulièrement renouvelé depuis lors, un appui plus efficace, origine des ressources qui nous permirent la publication non interrompue des travaux de nos membres.

Plus tard, alors que désireux de jouir d'un repos bien mérité, M. Kempeneer se retira de la vie publique, il se fit un plaisir d'assister à nos séances et d'y prendre une part des plus actives.

Aussi, à ce moment, n'y eut-il qu'une voix parmi nous, pour appeler notre Confrère à la présidence de notre Cercle, et, Messieurs, vous avez été témoin de l'éclat avec lequel M. Kempeneer s'est acquitté des fonctions auxquelles vos suffrages l'ont appelé à diverses reprises.

Qu'il me soit permis de rappeler ici en quelques mots, les causeries et les conférences qu'il prodigua pendant

les trop rares instants que nous eûmes le bonheur de le voir au milieu de nous.

Désireux de parcourir avec nous tout le cycle de l'art, depuis son admirable efflorescence dans l'antiquité, programme qu'il ne lui a pas été donné de réaliser, il nous donna d'abord ses impressions sur l'art grec et romain, exposé rendu plus intéressant encore par la production d'un grand nombre de belles photographies, reproduisant les chefs-d'œuvre dont il nous fit valoir les incontestables mérites.

Un choix des plus judicieux présidait à la formation de ces collections et, plus d'une fois dans la suite, il se plût à nous en faire jouir, témoin ces expositions publiques de photographies de Rome et de Florence, commentées par lui devant un auditoire qu'il tînt sous le charme de son improvisation, aussi méthodique qu'abondante en faits et réflexions pleines d'à-propos. Quant à l'histoire et à l'archéologie locales, qu'il me suffise de vous rappeler ses commentaires savants sur les tableaux du Grand Conseil; ses conférences sur l'hôtel de Nassau et ses hôtes, sur Marguerite d'Autriche et l'église de Brou, et la part importante prise par lui aux discussions soulevées lors du Congrès archéologique de Malines de l'année 1897, au sujet de l'auteur du plan de la tour de St-Rombaut, discussions reprises au sein du Cercle et reproduites dans notre Bulletin.

L'étonnante mémoire de notre regretté Président, et sa remarquable facilité d'improvisation, qualité inhérente du reste et nécessaire à la profession exercée avec tant d'autorité et de succès par M. Kempeneer, eut pour conséquence de ne laisser des traces de ses causeries si intéressantes, que sous forme de notes, jalons principaux d'un travail que notre Confrère se proposait de parfaire dans le silence du cabinet. La mort, malheureusement, est venue entraver ces projets, et de tout ce savoir si

abondamment prodigué dans notre milieu, il ne resterait qu'un souvenir allant s'affaiblissant avec les années, si nous n'avions l'espoir de voir reprendre et continuer par son fils, que nous comptons parmi nos Confrères, l'œuvre du père, où les éléments abondent et à laquelle ne manque que la forme. Il ne faut pas que se perdent les fruits de la vaste érudition de M. Kempeneer, et ses travaux, pour posthumes qu'ils seront, ne feront que mieux apprécier l'étendue de la perte que font en lui l'archéologie et l'histoire de notre ville.

Plus d'une fois, M. Kempeneer a manifesté son intention de publier dans nos bulletins, les conférences qu'il donna au Cercle. Ou nous nous trompons fort, ou il a mis la main à l'œuvre pour faire honneur à cet engagement. La maladie seule a arrêté ce bel élan, une maladie inexorable, supportée avec le stoïcisme d'un philosophe et la résignation d'un chrétien. La mort, en mettant un terme à cette existence si bien remplie, a été pour lui le passage de cette vie de misère à une vie meilleure. Qu'il repose en Dieu.

La succession de notre regretté Confrère comme Président du Cercle, a été reprise, aux termes du règlement, par M. le Vice-Président van Caster. Vous avez applaudi à sa prise de possession du fauteuil présidentiel, et c'était justice, MM. Notre nouveau Président a fait ses preuves, et la direction de notre Société ne saurait être en meilleures mains. Son activité ne s'est pas ralentie dans le courant de l'année qui vient de finir. Les procès-verbaux de nos séances en font foi. J'y relève une série de causeries, préludes de travaux plus complets et plus importants, qui ne tarderont pas, je l'espère, à voir le jour. Dans cet ordre d'idées, je citerai une étude critique en préparation sur la *Procession de St-Rombaut*





du 4e dimanche après Pâques; à mentionner ensuite la *Biographie de Wenceslas Hollar,* d'après un auteur allemand, d'où il appert que cet artiste ne fut jamais apparenté aux Keldermans; de ce chef il n'a pu avoir en sa possession le plan original de la tour de St-Rombaut, et à plus forte raison n'a pu reproduire ce plan par la gravure bien connue de ce monument. Il est fait ainsi justice d'une opinion précédemment émise. La publication des *Comptes de la construction et de l'entretien de l'ancienne maison échevinale,* par M. l'archiviste HERMANS, que vous trouverez aux premières pages de notre bulletin, nous fait faire connaissance avec une série de mots et d'expressions en usage à cette époque déjà lointaine; M. le Chanoine VAN CASTER les a commentés dans une troisième causerie, et il serait à désirer que ces interprétations fissent suite, sous forme de notes, aux patientes recherches de notre toujours actif Archiviste communal et Confrère.

Enfin, sous la conduite de M. VAN CASTER, nous avons admiré les projections lumineuses des villes et sites d'Italie, dues à l'intelligente initiative de M. Oswald MAGNUS, fils de notre dévoué Confrère et Conseiller du Cercle.

Un véritable régal a été pour nous tous une autre séance de projections lumineuses, celles-ci relatives à l'Egypte, commentées avec talent par notre Confrère M. D'AWANS. Ce voyage au pays des Pharaons, cette évocation des colossales merveilles artistiques d'une époque qui se perd dans la nuit des temps, et de celle digne de ses devancières, qui a nom le barrage d'Assouan, inauguré il y a à peine quelques semaines, a permis d'apprécier une fois de plus en M. D'AWANS l'orateur très écouté et de grande érudition.

Son collègue en professorat, M. Frans VAN DEN BERGH, a figuré avec non moins d'honneur à l'ordre du

jour de nos séances. Nonobstant les ennuis et les préoccupations d'un déplacement à l'Athénée royal de la capitale, notre Confrère a trouvé des loisirs pour nous parler de l'origine et de la signification des noms de famille malinois *(Eene studie over mechelsche familienamen)* et des enfants trouvés à Malines *(iets over de vondelingen te Mechelen)*. Ces deux sujets, inédits dans les annales bibliographiques malinoises, valurent à notre Confrère des applaudissements mérités. Le sort des enfants abandonnés, coutume barbare qui date de loin, fit de tout temps l'objet des préoccupations de nos magistrats. Nombreux aux siècles passés, ces coupables abandons le furent davantage encore sous la domination française en Belgique. Avec l'arrière-pensée de se créer une pépinière de guerriers pour ses campagnes futures, l'empereur Napoléon décida l'installation des rouleaux ou tiroirs, ad hoc, établis à l'entrée des hospices, facilitant ainsi des manœuvres condamnables, auxquelles mit heureusement fin le roi Guillaume des Provinces-Unies. Les registres d'inscription de ces pauvres petits êtres, et les lamentables témoins — suggestifs moyens de reconnaissance, celles-ci trop souvent tardives, et combien rares — qu'ils renferment, mis sous les yeux de ses auditeurs par M. Van den Bergh, n'ont pas peu contribué à augmenter l'intérêt de ces communications, faites en langue flamande, avec toute la chaleur et le brio que l'on connaît à notre dévoué Confrère. Ce sont là des études que nous ne désespérons pas de pouvoir publier dans nos bulletins.

M. le professeur Tilmant a continué ses études littéraires du siècle de Marguerite d'Autriche. *Trois savants en us Malinois,* tel est le titre sous lequel notre Confrère commente les tendances littéraires de trois humanistes : *Varennius, Van Craeneveldt* et *Longolius*. Ce travail forme un digne pendant à celui que nous avons pu publier

dans notre précédent bulletin, sur les manuscrits de Marguerite d'Autriche conservés à la Bibliothèque royale à Bruxelles. Il en a toute la saveur et il est d'un non moindre intérêt.

M. le docteur ANDRIES a fait revivre la mémoire d'un concitoyen, feu M. De Wulf, poète à ses heures, que beaucoup d'entre nous ont connu et se rappellent comme un homme de bien, entouré de l'estime générale. Ce premier travail de notre Confrère promet pour l'avenir, et nous espérons qu'il sera suivi de bien d'autres. Il n'a dépendu que de l'auteur de le voir publier dans notre bulletin ; ce ne sera que partie remise.

De M. REYDAMS, nous avons eu l'avantage d'entendre trois communications qui présentaient un grand intérêt. Une première est relative à *Martin Rythovius, premier évêque d'Ypres, et ses fondations*. Les largesses du savant prélat, en vue de permettre aux membres de sa famille d'aborder les études supérieures, ont beaucoup perdu de leur valeur depuis le jour où il dicta ses intentions à cet égard, à tel point, qu'elles se trouvent réduites aujourd'hui à la somme minime de 30 cents.

Les pleins fiefs de la ville et de la Seigneurie de Malines ont été relevés par notre Confrère dans un second travail, qu'il a fait précéder, en guise d'introduction, de quelques éclaircissements historiques. Enfin, tout récemment, M. REYDAMS nous a lu des notes historiques sur le *Vrybroeck*. Cette pièce de terre fut concédée, à charge de redevance annuelle, par un Berthout, au XIII[e] siècle, à 28 habitants d'Auweghem, et les héritiers et descendants des premiers bénéficiaires en jouirent à un titre analogue jusque vers la fin du siècle dernier, où ils en furent dépossédés, faute de pouvoir justifier de leurs droits. La ville recueillit cette succession, dernier vestige du régime foncier du moyen âge, que les siècles avaient respecté.

Dans une séance ultérieure, notre Confrère a appelé notre attention sur un article qui fut publié dans « L'Ancien Pays de Looz », par M. de Borreman, et en a lu des extraits. Il était intitulé : *Les Inghelbrechts, Seigneurs de Stevoort*. Plusieurs membres de cette famille étaient d'origine malinoise, et les notes et renseignements y relatifs avaient été obligeamment fournis par M. REYDAMS à l'auteur de l'article.

Un travail littéraire sur les cloches de Pâques, sans nom d'auteur, avait été lu par notre Confrère à la séance précédant cette grande fête chrétienne. Cet article fut reproduit dans un supplément littéraire du XX[e] siècle et l'anonymat de l'écrivain dévoilé; M. REYDAMS, fils, car c'est de lui qu'il s'agit, a débuté ainsi d'une manière fort honorable dans la carrière des lettres.

Vous l'entendez, Messieurs, au point de vue de l'activité, l'année 1902 fait honneur à ses devancières. Du reste, notre bulletin, qui vous a été distribué, en fait foi : il est édité, avec tout le soin que MM. Godenne n'ont cessé de mettre aux travaux sortis de leurs presses.

A d'autres points de vue, elle fut peut-être moins fertile en faits de nature à vous intéresser. Il en est ainsi notamment pour les excursions projetées et faites.

Une première, réussie en tous points, avait pour objet une visite à Waelhem, à l'abbaye de Roosendael, aux installations hydrauliques d'Anvers, établies dans le voisinage, et à la chapelle de Lazerny. Elle se fit au mois d'avril, par un temps favorable, et de nombreux excursionnistes avaient répondu à notre invitation. Cela nous a valu un substantiel rapport de notre Confrère M. MAGNUS.

Le succès de cette promenade archéologique fit bien augurer des excursions ultérieures. Aussi, celle qui avait été projetée à Louvain, fut-elle préparée avec tout le

désir de donner pleine satisfaction aux adhérents que nous ne doutions pas devoir être en plus grand nombre encore que précédemment. Les autorisations nécessaires furent demandées et obtenues. L'administration communale de Louvain, la révérende Mère Supérieure de l'hôpital, les révérends Curés des églises paroissiales s'empressèrent à l'envi de faciliter l'exécution de notre programme.

Une déception, très sensible pour les organisateurs, attendait ceux-ci ; 5 de nos Confrères se bornèrent à répondre à leur appel, et allèrent représenter à Louvain, le dimanche 22 juin, un Cercle qui compte au delà de cent membres !

N'insistons pas.

Une visite à la collection des estampes conservées à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, figurait encore au programme des excursions. A la demande de M. le conservateur Hymans, cette visite a été remise. Peut-être que dans le courant de cette année, nous pourrons reprendre ce projet.

Il sera inutile, Messieurs, je crois, de répéter que le Cercle a fait son devoir quand il s'est agi de travailler à la conservation des anciennes façades de la ville. En l'occurrence, nous avons pétitionné aux Administrations compétentes, et celles-ci se sont toujours montrées des plus favorables aux desiderata du Cercle.

Nous sommes heureux de pouvoir ici leur témoigner notre reconnaissance et de faire une mention particulière de ceux de nos Confrères qui en font partie. M. l'échevin Le Blus et M. le docteur Andries n'ont pas marchandé leur intervention et elle fut rarement inefficace.

Il convient toutefois d'ajouter, que l'Administration Communale est admirablement secondée par son architecte, notre Confrère M. Van Boxmeer. Il s'acquitte avec une conscience rare de la direction des travaux

de restauration qui lui incombent de par ses fonctions. De par ces dernières aussi, il est en situation d'être au courant des intentions des propriétaires d'immeubles dont il importe d'assurer la conservation, et le cas échéant, ses conseils n'ont pas été sans exercer une influence profitable à cette conservation. Nous ne pouvons que l'en féliciter.

Il ne reste plus qu'à mentionner la manifestation de sympathie dont fut l'objet, de la part du Cercle, votre Secrétaire, à l'occasion de son mariage, les cordiales paroles à lui adressées par M. le Président, et le magnifique objet d'art avec dédicace qui lui a été offert. Il vous a exprimé sa vive reconnaissance pour ce témoignage de confraternelle amitié, et il est heureux de pouvoir saisir l'occasion aujourd'hui de vous assurer encore de son inaltérable dévouement à notre Société.

Ainsi que je vous le disais tout à l'heure, notre Cercle compte à ce jour au delà de cent membres. Leur nombre est donc en progression croissante; il s'en faut cependant, qu'au point de vue des travaux qu'il laisse supposer, nous ayions lieu de nous réjouir. Il est étonnant, en effet, qu'étant donné ce chiffre assurément respectable d'adhérents, notre appel pour la rédaction d'une histoire de Malines, provoquée et facilitée par la généreuse initiative de notre Confrère Mgr van den Branden de Reeth, soit resté sans suite. Au mois de juin de l'année 1902, les trois ans prévus dans le programme pour la rentrée des mémoires, étaient révolus, et aucun travail n'est parvenu au Jury; il y aura lieu de prolonger le délai primitivement fixé. En outre, il faudra pourvoir au remplacement de feu M. Kempeneer dans ce Jury, et examiner en second lieu si, en présence du départ de plusieurs membres de la Commission des publications, il ne faudra pas leur donner des successeurs.

Maintes fois dans mes rapports antérieurs, j'ai laissé

pressentir une situation financière qui n'était pas ce qu'il y avait de plus favorable. Nous avons donc limité nos dépenses au strict nécessaire, et je suis certain que notre dévoué trésorier, M. Van den Bergh, va nous révéler une situation plus satisfaisante.

Nous clôturons donc l'exercice 1902 dans les meilleures conditions.

Notre Société est prospère, et nous pouvons envisager l'avenir avec la plus entière confiance.

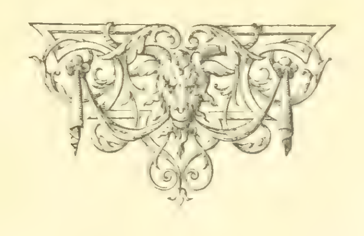
Je termine ce trop long rapport, Messieurs, en vous proposant de voter des remercîments à MM. les Conseillers Magnus et Van Doorslaer, dont le mandat finit aujourd'hui. Le dévouement de ces MM. vous est connu depuis longtemps et nous devons leur en témoigner toute notre reconnaissance.

A notre nouveau Président, M. le Chanoine van Caster, nous souhaitons une cordiale bienvenue. Sa présence à la tête de notre Société ne peut être qu'un gage de prospérité et de succès.

H. Coninckx,

Secrétaire.

Janvier 1903.









L. Van Peteghem, phot.

Zicht op 't Vrijbroek (Mei 1903)



Geschiedenis van het Vrijbroek

Een der meest bekende landelijke domeinen van Mechelen, door zijne ligging in een schilderachtig dal, en door zijne geschiedenis, is het « Vrijboek » buiten de Brusselpoort en nabij de rivier de Senne gelegen.

De landbouwers kennen het Vrijbroek waar hun vee jaarlijks de zomermaanden overbrengt, vele onder hun zijn afstammelingen der *gegoeiden;* de bejaarde Mechelaars weten op welke behendige en zeldzame wijze, deze eigendom van ruim 31 hectaren en van meer dan 100,000 frank waarde, kosteloos aan de stad kwam; de jeugd gedenkt zich met liefde hoe zij 't ijs aldaar doorzwenkte en de geschiedkundigen hebben eene genegendheid voor die eeuwenoude bezitting der roemrijke Berthouders.

Vóór den aanleg der Leuvensche vaart bestond er eene baan die rechtstreeks van de Brusselpoort naar een der drij vekens of bareelen van het broek liep. Door de vaart in twee gesneden, draagt dezen weg nog den naam van Vekestraat, een verouderd woord welk Kiliaan door hek vertaald.

De geschiedenis van het Vrijbroek klimt op tot den jare 1260, toen een Berthoût, Wouter V, de Groote genaamd, heer van Mechelen, het oppervlakkig gebruik dezer beemden, mits eenen jaarlijkschen cijns van 2 schellingen leuvens, aan 28 goede lieden verkocht, die ongetwijfeld toen de eenigste bewoners van het gehucht Auwegem waren. Zij noemden zich : Jan van der Eyken, Wouter van der Eyken, Willem van der Eyken, Wouter van den Heydenhove, Claes van Eysegheem, Seger van Berblegheem, Aert Stroebant, Willem van der Zinnen, Gijsel van Berblegheem, Hendrik Verhildegaerden, Willem de Wolf, Willem van den Dorpe, Pieter de Visschere, Arnold Sondercost, Wouter van den Putte, Geeraert van Winckelhem, Geldolf van Winckelhem, Willem Scoifen, Seger van den Berge, Hendrik de Busschere, Hendrik van Oudegheem, Her Henneken Bollen, Willem van Oudegheem, Hendrik Roebosch, Wouter van Loe, Godscale van Loe en Zeger de Zas (1).

De verkoopakt zegt dat deze « erve ende erffelijckheijt » tusschen der Eycken, Oudergem en Leliëndael gelegen is.

Auwegem is op de kaart van 1740, de oudste die er bestaat, afgeteekend als hebbende voor grenzen den Heerweg, nu Steenweg op Hombeeck, de gemeente Hombeeck, de leibeek van het Robbroek tot aan de oude baan naar Leest, welke baan als grens dient tot bij de herberg *De Eik*. Vervolgens wordt de wijk afgepaald door den tegenwoordige Auwegemsteenweg tot de Nattenhofstraat, voorbij de brouwerij *Versailles*, dan de Bethaniënbeek die in de Dijle vloeit, voorders deze rivier tot de Winketpoort, en eindelijk de stadsvesten tot aan de Brusselpoort.

---

(1) Huldenberghe. — *Toonen der beschrijvinghe der gheslachts afkomste ofte gheboorte linie van het huijs van Berthout,* fol. 365.

Laat ons opmerken dat de plaatselijke benaming « de Eyke » haren naam aan de herberg gegeven heeft.

Het gehucht Auwegem had eene oppervlakte van 319 bunders en telde slechts 24 huizen in 1740. Dit bewijst wel dat de 28 koopers van 1260 de geheele bevolking van Auwegem uitmaakte, sommige hunner namen als : van Auwegem en van der Eyken, zijn uit de plaats zelve ontstaan.

Het oorspronkelijk klooster van Leliëndael, ook door Wouter Berthout in 1231, op den oever der Zenne, onder Hombeeck gesticht, is na de spaansche beroerten in de stad verplaatst; dit klooster bezat bij zijne afschaffing nog beemden nabij het Vrijbroek.

Jammer dat de oorspronkelijke titel verdwenen is, de vlaamsche overzettingen van het ongetwijfeld latijnsch stuk, zijn betrekkelijk van jonge dagteekening. De eene komt voor in den rol van het Vrijbroek van 1644, naar een voorgaande van 1562, de andere in een afschrift van het handschrift van Hendrik van Huldenberg, die in 1647 burgemeester van Mechelen was. Ze zijn dus van hetzelfde tijdstip. Huldenberg zegt dat de akt of brief, zooals men zulks toen noemde in den toren der tresorij der stad, in de lade F onder n^r 184 beruste. De geschiedschrijver heeft deze aanduiding uit een oude boedellijst afgeschreven, ten zijnen tijde was het oorspronkelijk stuk verloren, anders hadde hij het medegedeeld.

De verkooping van het oppervlakkig gebruik, en niet des grondgebieds welk Wouter behield, mits eene eeuwigdurende en jaarlijksche rente van 2 schellingen, plaatst dezen eigendom onder degene die men cijnsgoed noemde.

De rente is van lage taks, doch de schaarsheid aan gemunt geld in dit verwijderd tijdstip en de geringe waarde der goederen, dient in acht genomen te worden,

en ook moet er opgemerkt worden dat Wouter de Groote geen eenvoudige grondeigenaar was, maar Heer, dat is te zeggen oppervorst van Mechelen, en hij aldus staatkundige reden had om door een wijs beheer de welvaart zijner onderdanen te bevoordeelen. Er bestaan charters van hem die onze denkwijze staven.

Deze cijns moest door ieder der 28 koopers tengelijke dage betaald worden. Volgens het verdrag, welk onmiddelijk op den koop volgde, werd er vastgesteld dat bij overlijden der koopers en hunne nakomelingen er als overgangsrecht ook 2 schellingen en 2 deniers aan den Heer zullen gekweten worden en ook dergelijke somme als boete aan die welke hun vee zonder recht in het broek zullen brengen. Het stellen dezer rechten bewijzen wel dat Wouter hier als oppervorst handelde en dit verdrag uit zijne heerlijke rechten putte.

Ten jare 1289 gaf Floris Berthout, heer van Berlaer, met toestemming zijns broeders Wouter VI, beide zonen van Wouter de Groote, die in 1286 overleden was, aan het gasthuis van Mechelen, eene weide in 't Vrijbroek, met grachten omringd, welke hij bekomen had van de inwoners van Auwegem.

Of dit weiland deel maakte van de goederen welke 26 jaren te vorens door Wouter V verkocht waren of er aan paalde, is onmogelijk op te lossen.

De Godshuizen bezitten op huidigen dagen nog eenen eigendom aldaar, het Frisirke geheeten, 7 hectaren 44 aren groot, het is te denken dat hij de gift van Floris Berthout uitmaakt. Doch toen in 1865 de Stad het Vrijboek in bezit nam, beweerde de Godshuizen er ook recht op te hebben, ingevolge de gift van 1289, doch zij hebben hunnen eisch niet kunnen staven.

Het Vrijbroek was door eenen Hoofdman bestuurd, geholpen door 4 gezwoornen, allen erfgenamen, de laatste jaarlijks, vóór 1/2 Maart gekozen.

De Hoofdman kreeg een halve hamel, op 10 guld. geschat, voor eereloon. De dienstlieden waren de knaap, preter, officier of gadeslager, die 6 guld. trok, de smid die de beesten brandde en het ijzerwerk der vekens vermaakte, de metser die de ark (1) of sluis te herstellen had en eenige werklieden welke de grachten openhielden en zuiverden.

Het is te verstaan dat bij keurdag, branddag en bij het sluiten der rekening in de herberg *Het Fortuintje*, welke sedert onheugelijke tijden tot vergaderplaatst diende, eenige tonnen moesten gedronken worden, onder den kenschetsende naam van echelbier.

De namen der Hoofdmannen van het Vrijbroek zijn ons maar bekendt te beginnen van het jaar 1667, allen behooren tot de familie van den Venne die alhier op de Tichelrij nu n° 16 woonde.

1667, Jonker Jan-Baptist van den Venne, gehuwd met jufvrouw Maria Huens.

1676-1682, Jonker Joos van der Hoeven.

1684, Jonker Jan-Baptist-Jozef van den Venne, pensionnaris, geb. 25 Juli 1671, overl. te Leuven 1706.

1706-1722, Heer Jan-Hendrik Huens, oud communemeester.

1723, Jonker Jan-Baptiste-Jozef van den Venne, geb. 17 X^{ber} 1699, overl. 27 7^{ber} 1735.

1735, Frans-Jozef-Constantijn de la Rue, heer van Hulplancke, overl. 22 X^{ber} 1754.

1755-1804, Jan-Baptist Jozef van den Venne, geb. 2 Februari 1729, heer van Ophem en Montenaeken, schepen en later communemeester. Hij herbouwde het huis der Tichelrij in 1757, zooals het jaartal in randver-

(1) Deze ark of sluis bevondt zich tegen de Senne, in de vroegere beemden van Leliëndael, achter het gehucht Stuyvenberg. De waterafloop geschiedde langs daar; er is verandering aan gekomen sedert de afleiding dezer rivier.

siering aanduidt, stierf 4 Maart 1804, en is met zijne vrouw te Muysen begraven, waar hun graf met hunne afbeeldsels, door den beeldhouwer Godecharles. Hij bezat aldaar het kasteel ter Donck, welks verhef de 3 Juli 1774 na de dood zijner tante jonkvrouw de la Rue geschiedde. Ook in St-Romboutskerk, in de derde kapel lings van den omgang, bevindt zich een marmeren gedenkteeken dezer echtgenooten, met zijn afbeeldsel opgeluisterd.

Hun zoon, Filip-Maria-Jan-Baptist van den Venne d'Ophem, geb. 1 Januari 1770, werd in 1819 tot den rang van baron verheven; hij was rechter te Brussel en overleed aldaar in 1842. Bij zijn testament had hij zijnen kleinzoon Filip L'Olivier tot hoofdman benoemd. Deze welke Muysen bewoonde, verkocht dit ambt in 1858, aan zijnen oom Adolf Schollaert, rechter bij de rechtbank van 1[sten] aanleg te Brussel, en die nog in leven is.

De wapens dezer Hoofmannen welke den naam van Van den Venne hebben gedragen, met die hunner vrouwen, bevinden zich in St-Janskerk, op het praalgedenkteeken van Leyen, die hun voorvader was.

Het zijn eigenlijk geene sprekende wapens, maar deszelfs uitvinder is toch eenvoudig en spitsvondig genoeg geweest van twee zwarte zwaluwen uit een ven van sinopel te doen opvliegen (1).

De drij voornoemde monumenten zijn opgericht door baron Filip van den Venne (1770-1842), die de laatste van zijnen stam was.

Het geleerd werk van den hoogleeraar Paul Errera : *Les Masuirs,* noemt verschillende eigendommen die een gelijkaardige oorspronk hebben als ons Vrijbroek, onder anderen het Vrij-geweid en de Gemeene- of Loo Weiden

---

(1) De sinople au chef d'argent chargé de 2 hirondelles essorantes de sable.

bij Brugge; daar noemde men de erfgenamen gevreiden of gegoeiden = amborgers van het werkwoord gebeuren welk in de 13[de] en 14[de] eeuw ten deele vallen beteekende.

Zulks is in betrekking met de kollectieve eigendommen van Germaansche oorsprong, als de Nederlandsche Mark welke nog in de provincie Drente bestaat.

Andere voorbeelden zijn hier ten lande aan te halen : zoo gaf Jan III, hertog van Brabant, in 1331, het oppervlakkig gebruik der heide aan de ingezetenen van Moll, welke deze in deelen splitsen onder den naam van *Zavels,* die elk hun bestuur hadden.

De inwoners der gehuchten Groot- en Klein Rees onder Casterle, bezaten nog in 1830 heide onder gemeen gebruik, die op hunnen gezamentlijke naam op de leggers waren ingeschreven.

Overigens vindt men hiervan sporen in vele landen : de Mir in Rusland, de Dessa in Java, de Allmende in Zwitserland, de Allmaeninger in Skandinavië en Finland, enz.

In den loop der tijden zijn de volgende daadzaken nopens het Vrijbroek aan te halen, de rol werd in 1562 en in 1644 vernieuwd, de cijns van 2 schellingen 12 deniers kwam na de verdwijning der Berthouders, onder den naam van koningscijns, in s' lands kas en was op 3 1/2 stuivers gedaald.

De 12 Augusti 1667 werd er door de heeren der wet aan de erfgenamen en gezworen bevolen binnen de 14 dagen hunne rekening te doen voor de schepenen jonker Frans Douglas dit Scott en heer Pieter de Rhegere.

Volgens het resolutieboek van 18 Juli 1724, was er toen spraak een rasphuis te Mechelen te maken, en de stad scheen genegen zulks op het Vrijbroek te doen en daar de gevreiden hiertegen opkwamen, noodigde men

den hoofdman van den Venne uit om de eigendoms titels te toonen. Deze zegde dat de papieren nog ten sterfhuize van zijnen voorganger den communemeester Huens berusten; doch de 21 Augusti, werd er bevonden dat er geene andere stukken waren dan een reglement. De zaak bleef echter onaangeroerd.

De 28 Juni 1785, zien wij een beklag van den hoofdman van den Venne, kleinzoon van den voorgaande, aan het Magistraat inhoudende dat hij met verwondering heeft vernomen dat het Wurtembergs regiment in bijwezen hunner H. K. Hoogheden de landvoogden Christina en Albert, de dag te voren krijgsbewegingen in het Vrijbroek had gedaan, zonder iemand iets gevraagd te hebben, waardoor de weide en de beesten die er in waren veel hadden geleden. De pensionnaris de Beelen begaf zich hierop bij den majoor Dirix, in de Kraan op de Groote Markt verblijvende, welke beloofde de schade te betalen. Doch de bevelhebber graaf Cornet de Grez beweerde dat deze beemden geen bijzondere eigendom waren, daar hun aard niet overeenstemde met de toen bestaande rechtstelsels, en hij niet anders kon beschouwd worden dan als een gemeente eigendom tot een bijzonder gehucht bestemd.

Op 8 Augusti 1791, is er nogmaals spraak van gedane schade door de soldaten, welke op 80 gulden wordt geschat voor de 13 bunders die betrapt waren.

De zitting van het Municipaal bestuur van 12 Prairial jaar VII was vol gevaar voor het Vrijbroek.

Er werd aan de burgers Van den Venne en Jacob De Wit gevraagd met welk recht zij de 26 bunders weide bezaten die vermoedelijk gemeente goed waren, waarop Van den Venne antwoordde dat zij eigenaars waren en er de bewijzen van leveren zouden; doch hij kon niets bijbrengen dan een afschrift van den rol. Hierop nam het bestuur, 9 dagen daarna, het besluit dat, vermits hij

niets bewezen had en indien hij niets bewijzen kon, de eigendom als nationaal goed zou beheerd worden.

Door de oorlogen en bestuurloosheid dier woelige tijden bleef de zaak echter vergeten en op het grondlegger der jaren 7 en 14 der Republiek, werd het Vrijbroek ingeschreven op naam der gemeente Auwegem, als weide dienende voor diens inwoners die er recht toe hadden.

Het kadaster van 1809 geeft den eigendom op onder het opschrift : De belanghebbende van den Polder, gezegd Vrijbroek, groot 30 hectaren, 74 aren, 9 centiaren, en het tegenwoordig kadaster in 1835 gemaakt, onder den titel : Mechelen De Administratie van het Vrijbroek, voor eene oppervlakte van 31 hectaren, 49 aren, 25 centiaren. — In 1814 hield een Duitschen prins wapenschouw op 't Vrijbroek.

Het Hollands bestuur heeft in 1817 een geding tegen de gegoeiden ingespannen, waarvan wij den inhoud of uitslag niet kennen.

In 1832 diende het Vrijbroek voor wapen oefeningplaats voor het Fransch leger, welke langs Mechelen trok om Antwerpen in te nemen. — In 1841 werd er besluit genomen tegen den polder het Robbroek. Nog vindt men een brief van 12 November 1859, door het Schepencollegie aan den Arrondissements kommissaris, antwoord gevende op een rekwest van een zeker getal gegoeiden die reklaam maakten tegen het bestuur, waarin men zegde dat volgens inlichtingen, met de overlevering instemmend, deze beemden een soort van bijzondere eigendom waren, waarover het hoofd eener familie eertijds beschikt had in voordeel zijner afstammelingen en waarvan het genot nog uitsluitelijk behoorde aan de talrijke en zeer verspreide belanghebbende en die men van den bloede noemt.

Onvermijdelijke misbruiken waren gedurende den

loop der eeuwen in het beheer van het Vrijbroek geslopen, welk zich om Stadsbestuur niet meer bekommerde, dat echter onder bestuurlijk opzicht opvolger der Heeren van Mechelen was en in die hoedanigheid de verordeningen van 1562 en van 1644 gemaakt had en in 1667 de rekening gevergd had; de bezitters zelfs waren, in zekeren zin, onbevoegde en onzekere personen, die noch hun deel konden aanduiden, noch hunne titels doen gelden. Alles was op overlevering gegrond, die hoe eerbiedwaardig ook onder zedelijk opzicht, voor de bestaande wetten van weinig belang was. Hadden de gegoeiden tot een hoogere stand der samenleving behoord, dan zouden zij hunne afstamming, sedert de 13de eeuw, meermaals doen wettigen hebben en dezes inschrijving in de goedenis registers gevergd hebben. Na 600 jaar, kan Wouter Berthout misschien door een stamboom bereikt worden, maer tot zijne tijdgenooten de 28 inwoners van Auwegem opklemmen is gansch onmogelijk.

Doch openhartig en zonder arglist gesproken, waren hunne erfgenamen de natuurlijke eigenaars, en indien één der gegoeiden had kunnen bewijzen afstammeling te zijn der koopers van 1260, ware hij heer en meester van 't Vrijbroek geweest.

In zelfden zin en sedert onheuglijke tijd bezaten een hondertal inwoners en afstammelingen van inwoners der gemeente Baelen den windmolen en de watermolens van Hoolst en Scheps met aankleven. Willende uit onverdeeldheid treden verkochten zij deze goederen in 1829, ten hunnen voordeele, zonder dat het gemeente bestuur er eenige aanspraak op maakte, zij waren dus gelukkiger dan de Mechelsche gegoeiden.

De vermolmde kant van bezit had een schrander advokaat, Willem Frans, schepen van Mechelen doorpeilt en de eerwaardige overlevering die, van vader tot zoon,

sedert 25 geslachten had voortgeleeft, en waarover 9 staatsregeringen en duizende gebeurtenissen waren heengestapt, blies hij als een kaartenhuis omverre.

In de maand Februari 1865, werd de burgemeester Verhaeghen door den schepen verwittigd, dat zijne opzoekingen hem de overtuiging hadden gegeven, dat het bestuur van het Vrijbroek aan de gemeente Mechelen en niet aan anderen toekwam, en hij zegde voornemens te zijn eerstdaags de stad in hare rechten te herstellen en aangezien er bij elke opening van het broek een groote toeloop van volk zich aanbood, zoo verzocht hij de toelating om door den kommissaris van policie en door de veldwachter te worden bijgestaan. Dit werd toegestaan, doch onder verantwoordelijkheid van den schepene, s' morgends, 20 Mei, deed de advokaat Frans gedrukte plakkaten aanplakken, waarbij het publiek verwittigd werd dat hij, in naam der stad, namiddag om 5 ure, het gras der leegtens openbaar zou verkoopen en dat het broek s' maandags, 22 Mei, om 4 ure s' morgends, zou geopend worden. Dit gebeurde aldus in tegenwoordigheid van den kommissaris De Schutter en van den veldwachter Veroft, die de sleutels der vekens aan den gadeslager De Croes had afgevraagd. Het gras werd aan zijnen gewoonen prijs verkocht, 102 paarden en 310 hoornbeesten kwamen ten broek, bijna zelfde getal als de vorige jaren.

Het was een ware staatsaanslag en de Mechelsche bevolking vroeg zich af : maar wie is dan meester van deze schoone eigendom?

Het bestuur van het Vrijbroek bestond toen uit den Hoofdman Adolf Schollaert, rechter te Brussel, die zijne medestanders in den steek liet en de gezwoornen Emmanuel De Keyser, winkelier, In den Vos, Graanmarkt; Jan-Baptist Geens, hovenier, Sint-Jacobstraat, en Pieter-Jan Voet, penningmeester, landbouwer te Hombeeck,

allen van den bloede. Deze drij laatste, door dagvaarding van deurwaarder van 18 Mei 1866, deden de stad, schepene, commissaris en veldwachter voor den rechter dagen, ten einde in het volle bezit van 't Vrijbroek hersteld te worden. Voor den vrederechter, zegden de gedaagden in naam der stad gehandeld te hebben, deze bevestigde hunne verklaring en nam de verantwoordelijkheid op zich. Bij vonnis van den vrederechter, van 8 September 1866, werd de schepen en deelgenooten buiten de zaak gesteld en de stad bevolen te herkennen of te loochenen. Tien dagen daarna gingen de drij leden van het bestuur van 't Vrijbroek hiertegen in beroep.

De zaak werdt niet ter rechtszitting gebracht en op 30 April 1873 boden de stad, Frans, De Schutter en Veroft een rekwest aan de rechtbank, waarbij zij vroegen dat bij onderbreking van bepleiting gedurende meer dan drie jaren, het geding hangende tusschen partijen zoude vervallen verklaard worden en de tegenpartij tot de kosten zou verwezen worden.

De rechtbank zitting houdende als beroepshof, bij vonnis van 21 Mei 1873, besloot dat de aanleg van 18 Mei 1866 vervallen was, in gevolge de verdwijning van den aanleg in beroep en dat de stad Mechelen, ten minste sedert 20 Mei 1865, door verjaring in bezit was.

Het middeleeuws stelsel van Hoofdman, gezwoornen en erfgenamen of gegoeiden was dus voor altijd verdwenen. Zij waren ten getalle van 148 voor de laatste 25 jaren.

De schepen Frans, beheerde het Vrijbroek alleen tot in 1871, toen hij een voorstel van reglement voordroeg en een bestuur vroeg van vijf leden en later van twee. Het Schepen-Collegie, in zitting van 11 Maart, benoemde de HH. Richard Lamot, brouwer, en Jan-Hendrik Van Aken, landbouwer.

Feitelijk is het verschil van gebruik dezer beemden niet veel veranderd, om vrijdom te bekomen moet men nu inwoner van Mechelen zijn, doch het groot getal der gegoeiden bezaten die hoedanigheid. De taksen bleven ook dezelfde, 3 gulden of 5 fr. 45 eens om vrij te zijn, of recht te hebben, er zijne paarden en hoornbeesten te zetten, waarvan jaarlijks de prijs is, 1 fr. 50 voor de eerste en 1 fr. voor de tweede. Na dertigjarig bezit is, de 28 Februari 1901, er een nieuw reglement gemaakt.

Het tegenwoordig bestuur bestaat uit de HH. August Diercxsens-Reyntiens, grondeigenaar, die in 1880, in plaats van den advokaat Frans toen overleden, genoemd werdt, Lodewijk Leemans, vrederechter, en Jaak Mastboom, grondeigenaar.

AD. REYDAMS.



BIJLAGEN

Rolle van 't Vrijbroek

Wij Wouter Berthout hebben vercocht eene erve ende eene erffelijcheijt, die gelegen is tusschen der Eyken, Oudergem en de Leliëndael, die geheeten is Vrijbroek, aen 28 goede lieden, die aldus genoemd zijn :

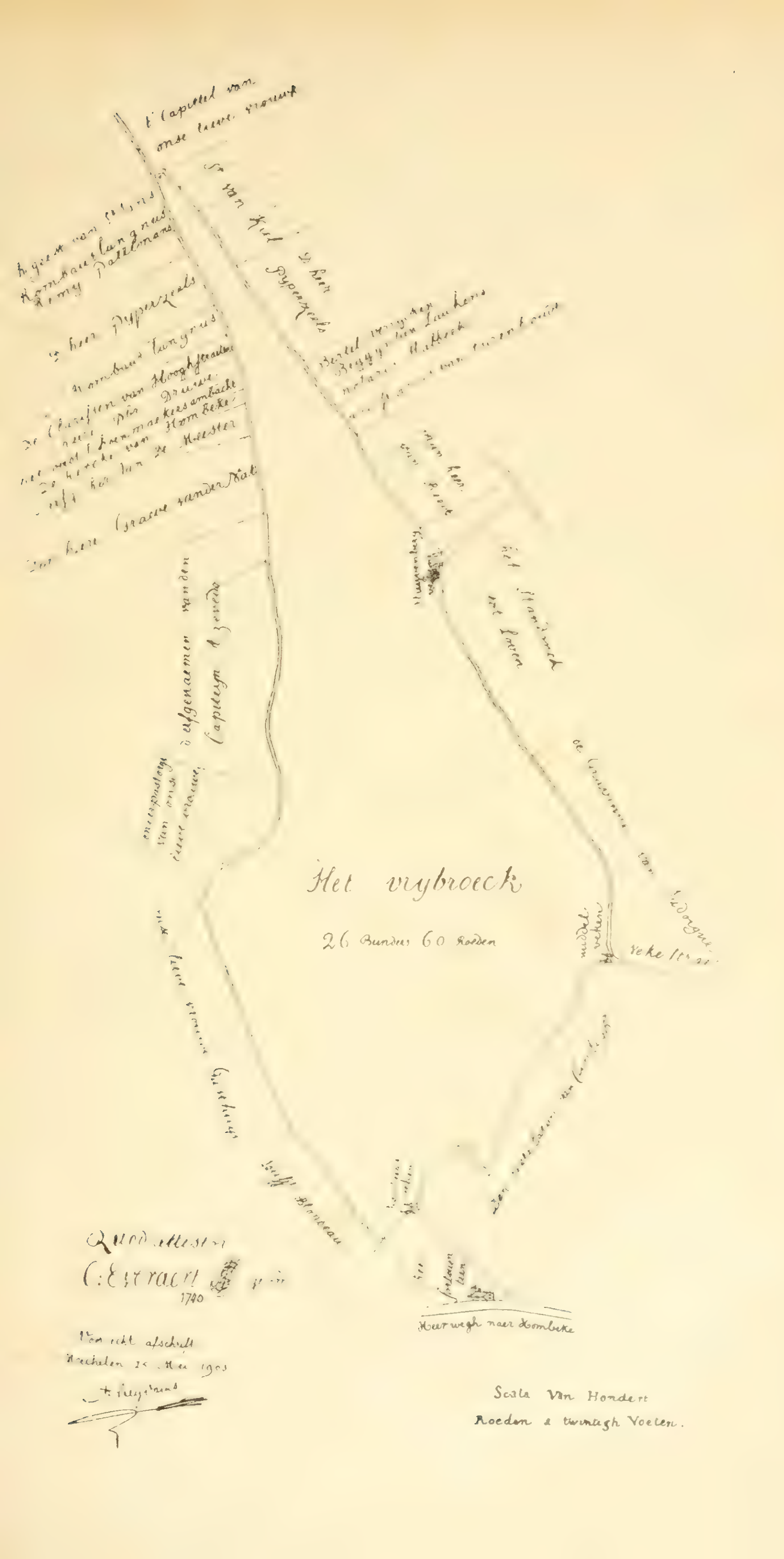
Jan Van der Eycken, Wouter Van der Eycken, Willem Van der Eycken, Wouter Van der Heydenhoven, Claes Van Eyseghem, Seger Van Berbleghem, Aert Stroebant, Willem Van der Zinnen, Gysel Van Berbleghem, Hendrik Verhildegaerden, Willem De Wolf, Willem Van den Dorpe, Pieter De Visschere, Arnold Sondercost, Wouter Van den Putte, Geeraert Van Winckelhem, Geldolf Van Winckelhem, Willem Van Stasen, Seger Van den Berge, Hendrik De Busschere, Hendrik Van Oudeghem, Her Henneken Bollen, Willem Van Oudeghem, Hendrick Hoebosch, Wouter Van Loe, Godscale Van Loe, Seger De Sas ende alle hunne naercomelingen van wettigen gheboorten op 2 schellingen Lovens t' sjaers ten gelijcken daege.

Voort die goeden lieden die vooren genoempt sijn, maechten een ordinancie metten heere van den goeden, dat sij souden houden die erffelijckheijt die geheeten is Vrijbroeck, op 2 schellingen t' sjaers, soo wanneer dat zij de kinderen gecrijgen van wettigen houwelijcke, als kinderen zijnde van vader of moeder ende te dien aerde gaan wouden, sou soude dat kindt of die kinderen comen ende versuecken dien aert met 2 schellingen, 12 den goeden heere ende 12 denieren den goede lieden haer broec mede te verhuedene.

Voort waert dat saecke datter ijemant zijn beesten in dede, dier geen gesach toe en hadde, dat men die beesten schutten soude, ende dies beesten dat waere moest geven 2 schellingen, 12 denieren den heere ende 12 den goeden lieden dies broeck es.

Voort alle jare voor half Meerte soo selen vergaderen die lieden die daer toebehoeven ende selen kiesen 4 goede lieden die men daertoe nemen sal, die het Broeck verhueden selen.

Voorts selen sij setten eene knape van gemeijnere handt, die



't Capittel van onse lieve vrouwe
Het vrybroeck
26 Bunders 60 Roeden
Heerwegh naer Hombeke
Scala Van Hondert
Roeden a twintigh Voeten.
1740



versien sal dat daer uit broeck gheen onsede oft schade en geschiede.

Voorts twaer eenich man die voedinge hoeden woude ende die van selven niet machlich en waere te houdene, ende wien hij se anders hilde, dat hij se hebben soude in Onse Vrouwen daege Lichtmisse en van dien dage houden moet, wilt hij se somers in 't broeck houden. Voort dat er niemant en noch tuijsschen, mangelen noch coopen.

Voorts waert saecke imanden ontviele een peert oft koeij, soo mach hij een ander coopen ende int broeck doen, tot zijn selffs oorboire.

Voort waert saecke dat imant gansen hilde, dat hij coopen machte een gans met alzoo veel kiekenen als een gans tot eene maele brueden mochte.

Voorts dat geen ander *quic* het voorgemelde broeck nutten en sal die der gheenre die daer toe behooren.

Om te verhueden ende te versien teghens d'ongherieff dat d'erffgenaemen van 't Vrijbroeck dagelijckx soo-lanckx soo meer lijdende zijn, overmidts d'abuijsen die daer inne gebeuren ende geschieden. Daer omme eerst dat mijnheeren Communemeesters, Schepenen, Dekens, Gesworene, Tresoriers ende Raedt van der stadt van Mechelen vernieuwende d'oude statuten van den selve broecke, geordonneert ende gestatueert hebbende deze poincten ende articulen naer volgende om die onverbrekelijck voortaene onderhouden te woorden.

1. — Item in den eersten dat alle deghene die int voorn. Vrijbroeck, gelegen tusschen de Overste ende Adeghem poorte, gericht syn man oft vrouwe daer inne sal mogen brenghen ter weijen vier peerden, vier hoornebeesten ende vier verckenen oft in dier staet eene soch met haere viggenen, ende sullen al heurlieden selver moeten toebehoerende sijn van 't Saterdaeghs naer half Meert dagh, de beesten die sij ten beginne van April daer te voeren of het 't selve broeck sullen gebracht hebben om opgeschreven ende geteeckent te worden sonder dat iemants vrempts in 't broeck niet gevrijt, daer paert ende aen hebben magh, op de verbeurte van ses stuijvers voor elcke beest tot behoeft van den broecke.

2. — Ende alsoo wie opt voorn. broeck meer beesten brenght dan voorschreven staet, die sal een jaer lanck het broeck moeten

derven ende inde stadt van den Proijenniers dat sij plegen te maecken sullen sij moeten betaelen 16 carolus guldens totter stadt van Mechelen, dient dese artickel verandert.

3. — Ende de beesten alsoo opt broeck gebracht en sullen sij niet moghen mangelen, sammelen, veranderen oft vercoopen dan blijven soo die te broecke opgeschreven sijn op de verbeurte van vuijten broecke te blijven ende daer toe 20 stuijvers dan eens een peerdt met wete van den geswoornen.

4. — Item soo wie opt voors. broeck brenght oft diese oplaet eenighe ruijege peerden, oft die vuijl in 't hooft sijn van den reijdende worm sijn gequelt oft loopende gaeten hebben, die sullen verbeuren naer d'oude constume 20 stuijvers tot behoeff van den broecke voor d'ierste reijse, voor de tweede reijse dobbel ende voor de derde reijse verbeurte van 't broeck van een peerd dat jaer gedurende sij dezen artieckel verandert op de verbeurte van 3 guld.

5. — Soo wie daer opbrenght eenighe peerden achter beslagen sal daer aen verbeuren 12 stuijvers als voren zij desen voordaen uijtgelaten.

6. — Niemant en sal op het voors. broeck moghen brengen eenige beesten sonder der preter oft geswoornen van den broecke eerst daer af kennisse te doen op de verbeurte van 8 stuijvers t' elcke reijse d'een helft tot preters behoeff ende d'ander helft tot 's broeckx behoeff.

7. — Item soo wie den voors. broeck eenige beesten dier niet wel op en tieren oft varen daer omme en sal men geen ander opt broeck mogen doen oft brengen dan met wete en consent van den preter oft geswoornen, op de verbeurte boete van 12 stuijvers tot broeckx behoef.

8. — Item soo wie den verre van den broecke van doen heeft ende begeert te besigen salt selve doen niet voorder dan aent veken, ende dan terstond wederom opt broeck doen op de verbeurte van 12 stuijvers t'elcker reijse tot behoef als voren.

9. — Item soo wie eenighe ongeringhde verckenen opt broeck brenght, die sal daer aen verbeuren van elck vercken ende 't elcker reijse 2 stuijvers tot behoeff voor den preter 12 mijten 't elcker reijse, soo dickmael hij eenige ongeringhde verkens daer op bevindt, tot 20 stuijvers.

10. — Item, soo wanneer men bevinden sal eenighe peerden oft andere beesten opt voorsch. broeck toebehoorende onvrije persoonen als niet wesende erfgenaem oft oock aengeteeckent in

't boeck van 't vrijbroeck, dat men die sal int schot drijven ende daer inne houden tot dat degene die se toebehooren en de voldaen sullen hebben de boete van 4 carolus guldens, die mijne voors. heeren daer toe van nieuws stellende sijn, soo dickmael ende menichwerven als men de voors. vremptde opt voors. broeck bevinden sal, metten oncosten van de schote tot broeck behoeff als voor, sij desen artikel gestelt op 12 guld.

11. — Soo wie den preter oft geswoornende geschutte beesten te schotte drijvende afhendich wilde maecken vuijt houden of vuijt den schotte met gewelt oft behendichheijt haelde oft gerecht al eer hij de voors boete ende oncosten van den schotte betaelt hadde of daer af metten preter oft geswoornen overcomen waren dat die t'elcker reijze verbeuren sal boven de voors boete noch 6 carolus guldens te beheeren in drijen d'een derde den heere, d'ander de stadt ende derde den broecke ende voorts noch staen tot correctie van den heere op de boete van 4 guld.

12. — Item oft ijemant der geswoornen oft haeren pretere om huns voors. dienswille dreijghde, oft eenichsins injurieerde met woorden oft met wercken, dat die daer aen verbeuren sal 3 carolus guldens t'elcker reijse, die te betalen tot broeckx behoef ende noch staen tot s'heeren correctie als voor, dese boeten gestelt of 12 guld.

13. — Dat niemant in 't broeck niet vrij wesende op de grachten van 't selve broeck en sal mogen visschen op de verbeurte van 2 carolus guldens, t'elker reijse.

14. — Dat oock niemant wie het seij int voors. broeck vrij of niet en sal mogen eenich vlas rueten in de voors. grachten op de verbeurde van geleijcke 2 carolus guldens 't elcker reijse als voren.

15. — Dat tot voornoempde broeckxcost, geenen voorderen heijm te houden en is dan naar d'oude costume, de drije vekenen van den selven broeck, maer soo wie aan 't selve broeck paelt ende niet kuijsbaerlijck en heijmt die sal verbeuren 't elcker reijse dat men omme gaet 6 stuijvers.

Soo wie sijn sloote aen 't broeck niet en kuijschte dat sal men metten Meijer doen 't sijnen coste.

16. — D'erffgenaemen liggende ronthomme d'broeck sullen 't selve ronthomme moeten bevrijen met eenen thuijn naer oude costume oft bij gebreke van dien salt den Meijer doen t'haeren coste.

17. — Die in 't voorsch-broeck gerecht is moet voor sijn eerste incomen betalen 3 guld. eens.

18. — Item, daar twee gevreijde t'samen in een huijs woonen daer aff en magh d'een in 't broeck sijn beesten brengen naer d'oude

costume dat eenen bevrijden met eenen onbevrijden niet en mach in comen op pene van broeckx verlies.

19. — In 't voorn. broeck en sal niemant comen dan die vuijt geboren is, behalven geestelijcke persoonen. Die van bastaardijen sijn, die en hebben daer gheen gesach.

20. — Dat degene die door 't selve broeck rijdt met eenighe ploeg, mits dien verbeuren zal t'elcker reijse 12 stuijvers als voor.

21. — Dat niemant geoorloft en is int voors. broeck te bleijcken, op de boete van 2 carolus guldens t'elcker reijse.

22. — Item, soo wie sijn peerden van nu voortaene binnen den Vrijbroeck waeteren of drincken wilt sal gehouden zijn, 't veken van den voors. broecke achter hem te sluijten, soo wel int incomen als int vuijtgaen al op de verbeurte van 10 st. als voren.

23. — Item, daer en sal van nu voordaene niemant gecosen worden voor geswoornen van den Vrijbroecke dan dier vuijtgeboren is van ouders tot ouders daar inne vrij geweest hebbende.

24. — Dat de geswoorne van den Broecke bij tijden wesende altijd t'siaers eens rekeninge sullen moeten doen van den selven Broecke voor den Hoofdman die daer bij roepen sal van de gevrijde die hem goet duncken ende gelieven sal.

25. — Dat oock de selve geswoorne bij tijden wesende sullen schuldich sijn te doene den behoirlijken eede daer toe staende in de handen van haeren hoofdman ende 't selve alsoo laeten te boeck teekenen.

Aldus gedaen, geordineert ende gesloten tot Mechelen den 15 Junio in 't jaer 1562. Onderstont (geteekend) Meere.

Vernieuwt den 1 May 1644. P. Preuveners.

Uittreksels der rekeningen

1674. — Ontfanghen over den nomber van 146 peerden int voors. broeck gheweijt hebbende ieder peert tot 12 stuijvers.

Item over den nomber van 178 hoornebeesten ten advenant van 10 stuijvers.

Item noch ontfangen van de bevrijde te weten tot 17 ieder tot drije guld.

1676. — Gegeven aen mijnheer den hooftman Van der Hoeven voor een halven hamel de somme van 9 guld 12 st.

Betaelt aen eenen schrijfboeck om daerinne te teeckenen alle de bevrijde 17 st.

1690. — Betaelt aen Konincx cijnse 3 st 1/2.

1691. — Betaelt aen François Van de Velde weerdt in de Fortuijne de somme van vier guld. sesthien stuijvers over diversche gelaegen.

1692. — Betaelt aen procureur Broers de somme van 18 guld. in voldoeninge der kosten waerinne de rendantes gecondemnert sijn bij mijneheere schepenen deser stede.

Betaelt aen Peeter Vermylen officier voor het gadeslaen van het Vrijebroek een jaer 6 guld.

1694. — Betaelt aen Jan Neutiens voor het gadeslaen van de arcke voor een jaer 6 guld.

Item aen Fr. Van de Velde voor het vuijttrecken der beesten uijt de grachten 2 guld. 15.

1694. — Betaelt voor 't afhaelen ende hangen van de vekens 3 guld.

Item aen Victor De Croes over het voeren van 62 karren gruijs tot 4 st. de karre 12 guld. 8 st.

1697. — Item aen Peeter Persoons over het uijtschieten van de leijbeke aen d'arcke 4 guld. 12 st.

1699. — Item aen Michiel Bogaerts over verteert gelags als sij gecosen hebben de geswoorne van 't Vrijebroek 14 guld.

Item betaelt aen selven op den brandJach 16 guld.

Item betaelt aen Judocus Vanderbeecken smet voor het branden 3 guld.

Item betaelt aen selven voor het maecken van een nieuw mercijser 6 guld.

1705. — Item betaelt over reparatie gedaen van het middelste veken die int water lagh, ende over drije eijcke houtens daer onder geleijdt en aengevult met beenderen et met gruijs 5 guld. 13 st.

1715. — Betaelt den officiael op de receptie generaele van sijne majt[s] domeijnen der stede ende lande van Mechelen over twee jaere chijns tot laste van het voors. Vrijbroek 11 st. 6 n.

1722. — Betaelt Jan-Bapt. de Luna over leveringe van eene tonne biers op den kiesdags en gelijcke tonne biers op den brandtdach volgens gewoonte 32 guld.

1727. — Betaelt Jan Van Malder voor drije sloten gemaeckt te hebben aen de vekens 7 guld.

1735. — Alsoo met het overlijden van Jonk[r] Joannes Baptista van den Venne gewesene hooftman van het Vrijbroek het selven hooftmanschap is comen te vaceren, soo ist dat de ondergesdienende ende

oude geswoornen van hetselve Vrijbroek daertoe expresselijck vergadert sijnde met pluralitijt van voisen tot het selve hooftmanschap hebben gecosen volgens ouder gewoonte en immemoriale possessie, gelijck sij kiesen bij dezen Jonck[r] Frans-Joseph-Constantinus de la Rue, heere van Hulplanche op den laste en d'emolumenten daer van auts gedepenteert hebbende. Actum binnen Mechelen desen 17 8ber 1735.

1742. — Ontfangen van 37 peerden tot twelf st. ieder peert 22 guld. 4 st.

Item van 51 hoornebeesten à thien stuijvers iedere beeste 25 guld. 10 st.

Item over drij gevrijde a twee guld. viertien stuijvers.

Betaelt aen den Heere hooftman voor sijne vacatie 10 guld. 10 st.

Item aen den procureur Claessens voor het formeren deser rekening et het sluijten dier 3 guld. 10 st.

Lijst der erfgenamen of gegoeiden van het Vrijbroek

(V. K. *beduidt dat zij van vrouwen kant gegoeid waren*)

Van 1676 tot 1724

Abrahams, Carel. V. K.
Abrahams, Jacobus.
Abrams, Bartholomeus.
Absillis, Adriaen.
Absillis, Andries. V. K.
Absillis, Anthon.
Absillis, Catrina.
Absillis, Catrina.
Absillis, Jan.
Absillis, Jan.
Absillis, Jan.
Absillis, Jan, den jongen.
Absillis, Jan. V. K.
Absillis, Rombout.
Adriaenssens, Jasper.
Alewaerts, Gilliam.
Andries, Jan.
Andries, Jan.
Ardies, Jan.
Ariou, Cornelis.
Auwenroch, Cathlijn.
Baetens, Jan. V. K.
Baetens, Peeter. V. K.
Bal, Hendrick.
Batemans, Gilliam. V. K.
Beelaerts, Cornelis.
Beelaerts, Gilliam.
Beelaerts, Gilliam, Giles, sone.
Beelaerts, Giles, Jacq., sone.
Beelaerts, Gilis, Jans, sone.
Beelaerts, Gilis, Flips, sone.
Beelaerts, Jan.
Beelaerts, Jan, Flips, sone.
Beelaerts, Jan, Mertens, sone.
Beelaerts, Jan, den ouden.
Beelaerts, Nicolaes.
Bernaerts, Anthon.
Bernaerts, Cornelis.
Bernaerts, Cornelis, Jans, sone.
Bernaerts, Francis.

Bernaerts, Gilis. Picters, sone.
Bernaerts, Goswinus.
Bernaerts, Jan, Jans, sone.
Bernaerts, Lambert.
Beullens, Jan.
Beullens, Michiel.
Bevers, Gilliam.
Blix, Cornelis.
Blickx, Jan.
Blickx, Jan.
Boecxem, Laureijs.
Boets, Jan.
Bogaerts, Aert.
Bogaerts, Jan Frans.
Bogaerts, Rombout.
Boogaers, Francis.
Bollaerts, Jan Francis.
Bollincx, Jan. V. K.
Bosmans, Anthon.
Bosmans, Jan.
Bosmans, Jan.
Bosselaer, Jan, Anthon.
Bouwens, Francis. V. K.
Bouwens, Maria, wed. Paul Vandeneynde.
Brandts, Hendrik.
Brandts, Joos. V. K.
Brandts, Hendrik.
Brandts, Rombout.
Brants, Cornelis.
Budts, Françoys.
Buelens, Clara.
Buelens, Francoys.
Buelens, Jan, den jongen.
Buelens, Jan. V. K.
Bulens, Jacob.
Buts, Cornelis.
Buts, Jan.
Buts, Jan, Jans, sone.
Buts, Jan. V. K.
Buts, Jenneken.
Buts, Jesper.
Buts, Rombout.
Cabbaey, Jan. V. K.
Callaerts, Jan. V. K.
Cammens, Hendrick.
Cauwenberge, Carel. V. K.
Cauwenbergh, Hendrik.
Ceuleers, Christoffel.
Ceulemans, Gilis. V. K.
Ceuleneers, Jan.
Ceuleners, Christoffel. V. K.
Ceuliers, Christoffel.
Claes, Cornelis. V. K.
Claes, Francis.
Claes, Hendricx, de wed.
Claes, Jan, Hendrick, sone.
Claes, Jacques.
Claes, Jan.
Cleymans, Cornelis.
Clottens, Mathys.
Clottens, Rombout.
Cluytens, Francis.
Cluytens, Francis.
Cluytens, Gilis.
Cluytens, Hendrick.
Cluytens, Hendrick.
Cluytens, Jacques.
Cluytens, Mathys.
Cnops, Jacobus.
Coeckelberg, Jan.
Coeckelbergh, Andries.
Coeckelbergh, Anthon.
Coeckelbergh, Françoys.
Coeckelbergh, Gabriel.
Coeckelbergh, Gilis.
Coeckelbergh, Govaert.
Coeckelbergh, Jan.
Coeckelbergh, Jacobus.
Coeckelbergh, Jacobus.
Coeckelbergh, Mathias.
Coeckelberghs, Augustijn.
Consales, Joannes.
Coons, Laureys. V. K.
Cornelis, Jacques.
Croon, Franciscus, Josephus, P., sone.
De Backer, Anthon.
De Backer, Martinus. V. K.
De Beeck, Kossemas.
De Beurger, Peeter.
De Bock, Engel. V. K.
De Borger, Adriaen.
De Borger, Francis.
De Clerck, Arnoldus.
De Clerck, Jan.
De Cock, Anthon.
De Cock, Jan.

De Coninck, Gilliain.
De Coninck, Jan.
De Coninck, Peeter.
De Cort, Anthon.
De Cort, Hendrick.
De Coster, Jan.
De Croes, Francis.
De Croes, Gysbrecht.
De Croes, Jan.
De Croes, Jan-Baptist.
De Croes, Judocus.
De Croes, Rombout.
De Geest, Gilis. V. K.
De Geest, Jan-Baptist. V. K.
Degeron, Anthon. V. K.
De Gotter, Cornelis.
De Greef, Jan. V. K.
De Haen, Philips.
De Jongh, Rombout. V. K.
De Kempener, Hendrick.
De Keuster, Flips.
De Keyser, Adriaen.
De Keyser, Anthon.
De Keyser, Augustinus.
De Keyser, Bertel.
De Keyser, Catrina, Guib., dochter.
De Keyser, Filips.
De Keyser, Flips, Jans, sone.
De Keyser, François.
De Keyser, Gilliam.
De Keyser, Gilliam.
De Keyser, Gilis.
De Keyser, Gijsbrecht.
De Keyser, Jacques.
De Keyser, Jan.
De Keyser, Jan, Anthons, sone.
De Keyser, Matheus.
De Keyser, Philippus.
De Keyser, Wouter.
De Laet, Gillam.
De Laet, Jan.
De Laet, Jan.
De Laet, Jan.
De Laet, Jan-Baptist.
De Laet, Joos.
De Meester, Anthonius.
De Meester, Martinus.
De Meester, Peeter.
De Meester, Silis.
De Mol, Adriaen.
De Prins, Aert. V. K.
De Prins, Jan.
De Prins, Mattees.
De Raedt, Matthijs.
De Rees, Rumoldus.
De Rooster, Rombout.
De Roy, Gilliam.
De Roy, Jacques.
De Roy, Joanna.
De Roy, Joannes.
Deurmaels, Jan.
De Voedt, Jacobus.
De Von, Francis. V. K.
De Vor, Jacob. V. K.
De Vosch, Goovaert. V. K.
De Vries, wed. Anthon.
De Vries, Cornelis. V. K.
De Weirt, Gommer. V. K.
De Wilde, Guilliam.
De Wit, Dirick.
De Wit, Genno.
De Wit, Jan-Baptist.
De Wit, Martinus.
De Wit, Rombout.
Dietens, Andries.
Dietens, Jan.
Dillens, Rombout. V. K.
Disseldonck, Jan.
Ditens, Francis. V. K.
Doiremaels, Jan.
Doms, Hendrick.
Doms, Jan.
Dormaels, Hendrick.
Dunemaels, Jacques, den jongen.
Elias, Francis.
Elias, Jacques.
Elias, Jenno.
Engels, Bertel.
Engels, Jan.
Eusters, Jacobus.
Everaerts, Hendrick. V. K.
Felix, Judocus. V. K.
Feremans, Anthon.
Feremans, Gilliam. V. K.
Feremans, Peeter.
Fierens, Gilis.
Fierens, Jan. V. K.
Flierackers, Peeter.

Frans, Francis. V. K.
Gast, Cornelis.
Geens, Cornelis.
Geens, Cornelis.
Geens, Cornelis. V. K.
Geens, Michiel.
Geets, Gabriel.
Gemin, Jan.
Gemin de wed. Jan, Anna Suetens.
Genits, Huijbrecht.
Genits, Jan.
Genits, Lenaert.
Genits, Michiel, Jans, sone.
Genits, Rombout.
Gersemeuter, Cornelis.
Gerssemeuter, Jan.
Geuens, Adriaen.
Geysel, Cornelis.
Gillams, Flip.
Godts, Anna.
Godts, Carel.
Goedts, Jacques.
Gommaerts, Christoffel.
Gommaerts, Francis.
Gommaerts, Philips.
Gooris, Jan. V. K.
Gooris, Martinus. V. K.
Goosses, Adriaen.
Goossens, Cornelis. V. K.
Goossens, Guillielmus.
Goossens, Jacobus. V. K.
Goovaerts, Anthon.
Goovaerts, Francis.
Goovaerts, Francis.
Goovaerts, Gilliam.
Goovaerts, Guilliam.
Goovaerts, Ingel.
Goovaerts, Jan, Wauters, sone.
Goovaerts, Jenna.
Goovaerts, Pieter.
Goeyers, Jacques.
Goyers, Andries.
Goyers, Francis.
Goyers, Jacques.
Goyers, Judocus.
Goyers, Marcus.
Goyers, Rombout.
Goyers, Rombout.
Guetweye, Rombout.
Guns, Adriaen. V. K.
Guns, Gerardus, Norbertus.
Gys, Jan. V. K.
Haesendonck, Anthon.
Haesendonck, Jan.
Haesendonck, Jan.
Halewaerts, Jan.
Hallemans, Francis.
Hasselmans, Carel. V. K.
Hellemus, Adriaen. V. K.
Hendrickx, Cornelis.
Herdies, Engel.
Herdies, Gilis.
Heurckmans, Jan.
Heurckmans, Jenno.
Heurckmans, Rombout.
Hoef, Jan.
Hoeff, Adriaen.
Holemans, Jacobus. V. K.
Hoofts, Anthon.
Horckmans, Francis. V. K.
Hovius, Jan.
Huens, Rumoldus, advocaet.
Huermans, Rombout.
Huybrechts, Jan.
Huyckens, Gilis.
Huysmans, Adriaen.
Jakens, Jacob.
Jacobs, Anthon. V. K.
Jacobs, Corijn.
Jacobs, Guilliam.
Jacobs, Guilliam.
Jacobs, Hendrick.
Jacobs, Hendrick. V. K.
Janssens, Anthon.
Janssens, Elisabeth, wed. Aug. De Borger.
Janssens, Florens. V. K.
Janssens, Hendrick.
Janssens, Hendrick.
Janssens, Jan.
Janssens, Jan Cornelissone.
Janssens, Rombout.
Janssens, Rombout.
Janssens, Wouter.
Joostens, Anna.
Joostens, Jasper.
Keldermans, Hendrick. V. K.
Kelles, Jenneken.

Kersavonts, Cornelis.
Keuleirs, Jan.
Keysers, Gijsbrecht.
Knops, Anna.
Knops, de wed.
Knops, Hendrick. V. K.
Knops Hendrick.
Knops, Jan.
Knops, Jan.
Langeneus, Ingel.
Langeneus, Jesper.
Langeneus, Rombout.
Langeneus, Rombout.
Langenus, Bertel.
Lauens, Anthon.
Lauens, Jan. V. K.
Lauers, Peeter.
Lauwens, Adriaen.
Lauwens, Jan.
Lauwens, Jan.
Lauwens, Jan. V. K.
Lauwens, Joos.
Lauwens, Rombout.
Lauwkens, Jan. V. K.
Le Dieu, Jan. V. K.
Leemans, Jan. V. K.
Lembrechts, Francois.
Lembrechts, Gysbrecht. V. K.
Lembrechts, Jacques.
Lembrechts, Jan.
Lemmens, Anna.
Lemmens, Hendrick.
Lemmens, Martinus.
Luytens, Michiel.
Lysens, Hendrick.
Machiels, Adriaen.
Machiels, Cornelis.
Maes, Jan. V. K.
Maynaerts, Rombout. V. K.
Melsens, Carel. V. K.
Mertens, Guilliam.
Met den aensst, Rombout. V. K.
Meuldermans, Philippus.
Meus, Cornelis.
Meutermans, Daniel. V. K.
Meysmans, Peeter. V. K.
Minion, Jan.
Mollemans, Cornelis.
Mollemans, de wed.
Monsieurs, Jan.
Mommaerts, Egidius.
Mortgat, Jacques. V. K.
Moysons, Jacob. V. K.
Nagels, Arnoldus.
Nagels, Barbel.
Nagels, Hendrick.
Nagels, Jan. V. K.
Nagels, Peeter.
Nagels, Rombout.
Neuttiens, Jan.
Nielens, Andries.
Oudenrock, Joanna Catharina.
Ouriou, Jan.
Palmaerts, Guillelmus.
Palmaerts, Renir.
Pauwels, Steven. V. K.
Peeters, Andries.
Peeters, Cornelis.
Peeters, Cornelis.
Peeters, Daniel.
Peeters, Guilliam.
Peeters, Jacob.
Peeters, Jacob.
Peeters, Jan.
Peeters, Jan.
Peeters, Jan.
Peeters, Jan.
Peeters, Jan. V. K.
Peeters, Niclaes.
Peeters, Peeter.
Pens, Jan.
Pepermans, Adriaen.
Pepermans, Adriaen. V. K.
Pepermans, Cathrina.
Pepermans, Gilis.
Pereleirs, Jan.
Persoons, Mattees.
Popeliers, Jan, Geeraerts, sone.
Puttemans, Anthon.
Puttemans, Cornelis.
Puttemans, Gilliam.
Puttemans, Jacobus.
Pustens, Adam.
Pyperseels, Francis.
Quackeleers, Gilliam.
Quackels, Gilliam.
Quackels, Jacobus.
Quackels, Philippus.

Rombouts, Jan. V. K.
Rulens, Hendrick.
Scheltiens, Adriaen. V. K.
Scheltiens, Cathrina.
Scheltiens, Rombout.
Scheltjens, Bernaert.
Scheltjens, Bertet.
Scheltjens, Carel.
Schuerweghs, Michiel.
Segers, Peeter.
Selleslach, Adriaen.
Selleslach, Koreyne.
Selleslagh, Hendrick.
Sergeysens, Hendrick.
Slieubus, Adriaen.
Servranckx, Anthon.
Servranckx, Jan. V. K.
Servranckx, Peeter.
Servrancx, Peeter.
Smets, Peeter.
Smets, Peeter.
Smeulders, Andries.
Smeulders, David.
Smeulders, David.
Smeulders, Jan. V. K.
Smeyers, Anthon.
Smyers, Flips.
Snyers, Jacobus.
Somers, Adriaen.
Somers, Andries.
Somers, Anthon.
Somers, Gilliam.
Somers, Inger.
Somers, Jan. V. K.
Steemans, Adriaen.
Steemans, Anthon. V. K.
Steemans, Jan.
Steenwegs, Jacob.
Sterkens, Cornelis.
Stockens, Bernaert.
Stockens, de wede.
Stroye, Anthon.
Suetens, Andries. V. K.
Suetens, Cornelis de wede.
Suetens, Cornelis Born, sone.
Suetens, Gilliam.
Suetens, Rembout.
Suetens, Rembout.
Suetens, Steven.
Sutens, Francis.
Thees, Jan. V. K.
Troch, Adriaen.
Tyrions, Niclaes. V. K.
Van Aken, Cathrina.
Van Aken, Cornelis.
Van As, Flip.
Van Aschbroeck, Adriaen. V. K.
Van Aver, Olivier.
Van Battel, Jan.
Van Beneden, Adriaentjen.
Van Beneden, Anthon.
Van Beneden, Cornelis.
Van Beneden, Flips, Flips, sone.
Van Beneden, François.
Van Beneden, Jan.
Van Beneden, Jan.
Van Beneden, Jan.
Van Beneden, Jan, Huybrechts, sone.
Van Beneden, Jan, Jans, sone.
Van Beneden, Rombout.
Van Beisel, Gilliam.
Van Beirsel, Dirick. V. K.
Van Berch, Jan, Laureys, sone.
Vanbergen, Cornelis.
Van Bergen, Francis.
Van Bergen, Gilis.
Van Bergen, Gilis, Hendrik, sone.
Vanbergen, Hendrik.
Van Bergh, Laureys.
Vanbersel, Jacob.
Van Beveren, Adam. V. K.
Van Beveren, Francis. V. K.
Van beveren, Jan.
Van Boecksetem, Jan.
Van Boscem, Cornelis.
Van Breedonck, Jan. V. K.
Van Buscom, Anthon.
Van Buscom, Augustijn.
Van Buscom, Christoffel.
Van Buscom, Jan. V. K.
Van Caesbroeck, Christiaen.
Van Camp, Gilliam.
Van Campenhout, François. V. K.
Van Coolem, Elisabeth.
Van Coolem, Marc.
Van Croy, Jan.

Van Dam, Jan. V. K.
Van de Camp, Carel.
Vandenbergh, Adriaen.
Vandenbergh, Cornelis.
Van den Bosch, Gilis.
Van den Broeck, Gerard.
Van den dries, Anneke wed. C. Teys.
Van den Driesch, Francis.
Van den Driesch, Gilis.
Vandendries, Jan.
Vandendriesch, Jasper.
Vanden Eynde, Joos. V. K.
Vandenheuvel, Anthon.
Vanden Heuvel, Cornelis.
Vanden Heuvel, Francis.
Vandenheuvel, Gilis.
Vandenheuvel, Hendrick.
Vandenheuvel, Jan.
Vandenheuvel, Jan.
Vanden Heuvel, Jan.
Vandenheuvel, Jan, Hendrik, sone.
Vanden Heuvel, Wouter.
Vanden Kerckhove, Bertel.
Vande Peiremans, Jacquemyn.
Vander Auwera, Carel.
Vander Auweraer, Bertel.
Vander Auweraer, Cornelis.
Vander Auwerhaever, Jacobus. V. K.
Vanderbeeck, Jacques.
Vanderbeeck, Jan.
Vanderbeeck, Peeter.
Vanderhaegen, Flips. V. K.
Vanderhaegen, Frans. V. K.
Vande Venne, Hendrick.
Vande Venne, Jonker, Joès, Baptista.
Vande Werde, Hendrick. V. K.
Van Diest, Simon.
Van Disteldonck, Jan-Baptist.
Van Daeren, Balten.
Van Duren, Jan.
Van Dyck, Cornelis.
Van Dyck, Cornelis.
Van Dyck, Gommer. V. K.
Van Dyck, Jan.
Van Dyck, Jan.
Van Dyck, Jan.
Van Dyck, Joos.
Van Eelen, Rombout.
Van Elsen, Adam.
Van Elsen, Anthon.
Van Elsen, Anthon. V. K.
Van Elsen, Jacques.
Van Es, Albert.
Van Es, Maria Anna.
Van Eylen, Francis.
Van Eysel, Hendrick.
Van Gendt, Daniel.
Van Genep, Francis.
Van Geurps, Cornelis.
Van Geurps, Jan. V. K.
Van Geysel, Peeter. V. K.
Van Gysel, Adam.
Van Gysel, Adriaen.
Van Gysel, Anthon.
Van Gysel, David.
Van Gysel, Martinus.
Van Gysel, Mathys.
Van Haecken, Cornelis.
Van Hansewyck, Rombout.
Van Hasselt, Peeter. V. K.
Van Heelen, Adriaen.
Vanhoef, Germyn.
Van Hoeff, Gilis. V. K.
Vanhoff, Huybrecht.
Vanhoff, Jan.
Van Hooft, Jan. V. K.
Vanhove, Jan. V. K.
Van Horenbeeck, de wed.
Van Imbeck, Nicolaes. V. K.
Van Leuven, Jan.
Van Leuven, Rombout.
Van Lier, Adriaen. V. K.
Van Loïck, Jan. V. K.
Van Loock, Jan. V. K.
Van Merchtem, Jan.
Van Meulder, Jan.
Van Moerenhout, Jan. V. K.
Van Neck, Jacobus.
Van Nieuwenhove, Engel.
Van Nieuwenhove, Filippus.
Van Panhysen, Isac.
Van Perck, Jan.
Van Perck, Jan.
Van Pintsem, Andries. V. K.

Van Reet, Jan.
Van Relegem, Anthon.
Van Relegem, Hendrick.
Van Rymenam, Jan.
Van Rymenant, Wouter.
Van Schel, Adriaen.
Van Sinttruyen, Joanna-Maria.
Van Steenwinckel, Jan.
Van Steenwinckel, Jan-Baptist.
Van Tielt, Hendrick. V. K.
Van Turenhout, Adriaen.
Van Turenhout, Adriaen.
Van Turenhout, Bertel.
Van Turenhout, Francis.
Van Turenhout, Francis.
Van Turenhout, Gommer.
Van Turenhout, Jan, Jans, sone.
Van Turenhout, Jan.
Van Turenhout, Jan.
Van Turenhout, Jan.
Van Turenhout, Jan.
Van Turenhout, Judocus.
Van Turenhout, Laureys.
Van Turenhout, Paulus, Hendrick, sone.
Van Turenhout, Paulus.
Van Turenhout, Peeter.
Van Turenhout, Philippus.
Van Ussel, Adriaen.
Van Vaeck, Andries.
Van Vaeck, Hendrick.
Van Wingen, Jan.
Van Wingen, Jan.
Van Wingen, Jan.
Van Wingh, Rombout.
Van Wingh, Rombout.
Vekemans, Jacobus. V. K.
Verbeeck, Andries.
Verbeeck, Jan.
Verbeeck, Jan.
Verbercht, Gerard.
Verberck, Francis, Peeter, sone.
Verberkt, Peeter.
Vercammen, Anthon.
Vercammen, Flips.
Vercammen, Jan.
Vere, Servaes. V. K.
Ver Eycken, Adriaen.
Vereycken, Bertel.
Vereycken, Bertel, Louys, sone.
Vereycken, Gilliam.
Vereyen, Anthon.
Vereyken, Jan.
Vereycken, Jan.
Vereycken, Jesper.
Verhaegen, Anthon.
Verhaegen, Christiaen.
Verhaegen, Christiaen.
Verhaegen, Flips. V. K.
Verhaegen, Francis.
Verhaegen, Guilliam.
Verhaegen, Hendrick.
Verhaegen, Jan.
Verhaegen, Jan.
Verhaegen, Jan.
Verhaegen, Jan, Francis, sone.
Verhaeren, Jacob.
Verhaeren, Jan.
Verhaeren, Jan.
Verheyden, Cornelis.
Verhoeven, Gilliam.
Verhoeven, Gilliam.
Verhoeven, Jan. V. K.
Verhulst, Arnout.
Verhulst, Daniel.
Verlinden, Adriaen.
Verlinden, Anthon.
Verlinden, Cathlijn.
Verlinden, Dirich.
Verlinden, Gilliam.
Verlinden, Jan.
Verlinden, Jan.
Verlinden, Jan.
Verlinden, Peeter.
Verlinden, Renier.
Verlinden, Silis.
Verlinden, Silis.
Vermeylen, Michiel. V. K.
Vermoren, Jacques.
Vermost, Jan.
Vermost, Jan.
Vermost, Jan.
Verschaeren, Anthon.
Verschaeren, Cornelis.
Verschaeren, Guilliam. V. K.
Verschaeren, Hendrik.
Verschaeren, Jan.
Verschaeren, Philippus.

Verscheen, Anthon.
Verscheens, de wed.
Verschoor, Adam.
Verschoor, Anthon.
Verschoor, Augustyn.
Verschoor, Augustyn.
Verschoor, Ingelbert.
Verschoor, Jacquemyn.
Verschoor, Jacques.
Verschoor, Jan.
Verschoor, Laureys. V. K.
Verschueren, Cornelis.
Verschueren, Engelbert.
Verschueren, Jan.
Verschueren, Sebastiaen.
Verstraeten, François. V. K.
Verstreken, Cornelis.
Verstreken, Cornelis.
Verstreken, Gilliam.
Verstreken, Gilliam.
Vertongen, Christoffel.
Vervoort, Balten.
Vervranckx, Francis. V. K.
Vuyttenhove, Jan. V. K.
Waenborch, Gabriel.
Wayenbergh, Dirick.
Wayenbergh, Hendrick.
Wayenborch, Engel.
Wayenborgh, Jan.
Wayenborgh, Jan.
Wayenborgh, Peeter.
Wouters, Jan.
Wals, Jan. V. K.
Walschaerts, Anthon, sone van Jacques.
Walschaerts, Jan.
Walschaerts, Jan.
Walschaerts, Jasper.
Walschaerts, Peeter.
Walschaets, Jacques.
Wellen, Anthoon.
Willemans, Jan.
Willemans, de wed.
Willens, Anthon.
Willems, Carel.
Willems, Carel.
Wouters, Jan.
Wouters, Jan.
Wouters, Peeter.

1725

Boey, Andries. V. K.
Embrechts, Livinus.
Scheltiens, Antoon.
Somers, Lucia.
Van den Heuvel, Alexander.
Verschueren, Louwerys.

1726

De Keyser, Engel.
De Vos, Jan.
De Wolf, Gommer. V. K.
Huysmans, Maria.
Jansens, Gilliam. V. K.
Louwers, Francis. V. K.
Mersmans, Adriaen.
Opdebeeck, Gilis.
Suetens, Jan.
Van Donghen, Rumoldus, Franc.
Verlinden, Jan, sone Jan.

1727

Ardiers, Jesper.
Beernaerts, Jacobus.
Buedts, Peeter, Cornelis, sone.
Denijn, Hendrik. V. K.
De Roeck, Daniël.
Frans, Peeter. V. K.
Geens, Jesper.
Goorens, Francis. V. K.
Goosens, Maria.
Goovaerts, Martinus. V. K.
Horebeeck, Jan.
Jacobs, Engel.
Jacobs, Jacobus.
Langenus, Peeter, Jans, sone.
Pepermans, Jan.
Spruyt, Jacobus. V. K.
Van Hoof, Jan.
Van Meulder, Hendrik.
Van Wingh, Hendrik.
Verschueren, Jacobus.

1728

Bouffle, Jan, Jans, sone.

Cluytens, Gilis.
De Ryck, Christoffel. V. K.
De Vos, Antoon.
Goyers, Jacobus.
Peeters, Geeraert.
Peeters, Mathys. V. K.
Reniers, Andriaen. V. K.
Sloots, Geraert. V. K.
Smeyers, Francoys.
Soenens, Gilliam.
Steemans, Martinus.
Suetens, Remi.
Van Beneden, Francoys, Gaspard sone.
Van Beveren, Jacobus, de jonge.
Van den Bergh, Adriaen sone.
Van der Jeught, Cornelis.
Van Steenwinckel, Antoon. V. K.
Verweust, Goris.
Walschaerts, Paulus.

1729

Bauwens, Cornelis.
Beelaerts, Gilis, Jans sone.
Bogaerts, Francoys.
Bulens, Francoys.
Bulens, Jan. V. K.
Claes, Martinus. V. K.
Diters, Jacobus. V. K.
Everaerts, Elisabeth.
Geerts, Jacobus.
Gennin, Gaspar.
Gilis, Francoys, Jans sone.
Janssens, Gilis.
Kokelbergh, Geeraert.
Lauwers, Adriaen.
Machiels, Rombout. V. K.
Peeters, Francoys.
Peeters, Remigius.
Quackels, Jacobus.
Scheltiens, Lowies.
Servranx, Francoys, jongman.
Van Beurden, Gaspar.
Van Boschum, Matthys.
Vandenbergh, Francoys. V. K.
Van Dyck, Gilis.
Van Turenhout, Paulus.
Vercammen, Jacobus.
Verhaegen, Peeter.
Verhaegen, Jan. V. K.
Verhoeven, Gilis. V. K.
Verschoon, Jacobus.
Voet, Jacobus.

1730

Absillis, Jan-Francoys, Jans sone.
Batens, Huybrecht.
Claes, Andries.
De Borger, Martinus, Peeter sone.
Goyers, Jacob, Jacobs zoon.
Maes, Cornelis, Arnoldus. V. K.
Meutermans, Peeter. V. K.
Quackels, Christaen.
Scheltiens, Hendrik.
Smeyers, Jacobus, Mondekens sone.
Steemans, Jan, V. K.
Van Beneden, Jan.
Vanderbeeck, Peeter-Jan.
Van Boxsum, Rombout. V. K.
Van de Werf, Bernaert. V. K.
Van Poeyer, Mathys. V. K.
Verbercht, Mathys.
Verhocht, Bertel. V. K.
Wouters, Jan.

1731

Boel, Peeter. V. K.
Cluytens, Elisabeth.
Goovaerts, Cornelis, jongman.
Jacobs, Peeter.
Oosters, Jan.
Paelders, Christiaen. V. K.
Quackels, Nicolaas.
Van Beneden, Joos.
Van Buscom, Hendrik.
Van Dyck, Jan.
Van Noeyen, Philip.
Verbeeck, Andries.
Verbeeck, Philip.
Verschueren, Elisabeth.
Wauters, Peeter.

1732

Batens, Francoys.
Bernaerts, Francoys.
Bernaerts, Francoys, Rombouts sone.
Bulens, Francoys, de oude.
Claes, Bertel.
De Keyzer, Antoon.
De Laet, Jan, Joos sone.
de la Rue, Franciscus Joseph.
De Prins, Matheus.
De Roeck, Hendrik, Hendriks sone.
De Vos, Philip.
Goyers, Marcus, Martens sone.
Maes, Jan.
Scheurwyck, Jan.
Somers, Jan, Hombeeck.
Stuers, Rombout. V. K.
Uyterhoeven, Peeter.
Van Asbroeck, Peeter-Adriains.
Van Camp, Cornelis.
Van den Heuvel, Catharina.
Van de Sande, Peeter. V. K.
Van Humbeeck, Jacobus.
Van Keerbergen, Jan, Jans sone.
Van Roosbroeck, Cornelis. V. K.
Van Steenwinkel, Francoys. V. K.
Van Tielt, Jan, Michiel.
Van Turenhout, Jan, Gaspards sone.
Van Turenhout, Guilliam.
Verhaeren, Jan-Baptist, Jacques sone.
Verhoeven, Francoys.
Vermylen, Bertel. V. K.
Vertommen, Maria, Sloffels dochter.
Verworst, Gregoor.
Walschaerts, Nicolaas.

1733

Brants, Arnold-Joseph.
Brants, Gaspar-Francoys.
Crol, Jan. V. K.
Huybrechts, Jan. V. K.
Jacobs, Jan-Baptist.
Meuldermans, Alexander.
Van Beneden, Augustijn.
Van Geel, Jan-Francoys. V. K.
Vermeulen, Gilis.
Verschueren, Jacobus.

1734

Camans, Hendrik.
De Keyzer, Filip, Jans sone, Muysen.
De Keyzer, Jacobus, Guillams sone.
De sager, Carel. V. K.
De Win, Jacobus.
Gys, Daniel.
Hasendonck, Wouter.
Jacobs, Jacobus, Jacques sone.
Jacobs, Jan-Baptist, Peeters sone.
Janssens, Peeters. V. K.
Keulemans, Coryn.
Kokelbergh, Peeter, Goovaerts sone.
Lauwers, Jan, Sempst, Jans sone.
Meysmans, Augustinus. V. K.
Lambrechts, weduwe Huybrecht.
Peeters, Cornelis, Jans sone.
Peeters, Jan. V. K.
Peeters, Hendrik.
Van Beersel, Cornelis. V. K.
Van de Gersemeuter, Cornelis.
Van de Gessemeuter, Pauwel.
Van der Elst, Hendrik. V. K.
Van de Sande, Maria.
Van Heryck, Jan.
Van Perck, Jacobus.
Verbrugghen, Gilis.
Verrycken, Michael.
Verschueren, Laureys.
Vertommen, Antoon. V. K.

1735

Cauwenbergh, Michiel.
Cluytens, Hendrik, Gilis sone.
Cox, Jan.
De Bef, Jacques.
De Boeck, Antoon. V. K.
De Keyser, Gilis, sone Gysbrecht.
Fisch, Jacobus. V. K.

Jacobs, Adriaen, sone Jacques.
Jacobs, Jan. V. K.
Rulens, Hendrik.
Van Calster, Jacobus. V. K.
Van den Heuvel, Antoon.
Van de Sande, Anna.
Van Coock, Andries.

1736

Bernaerts, Jan, Rombouts sone.
Bovele, Catharina.
Callottens, Rombout.
De Coninck, Peeter.
Dillens, Rombout, sone Peeter.
Koekelbergh, Guilliam, Goovaerts sone.
Stevens, Maria.
Tilens, Geeraert.
Van Boxsom, Hendrik.
Vandevliet, Mattheus. V. K.
Van Heylen, Wauter.
Verhagen, Peeter.
Verschaeren, Anna.

1737

Beelaerts, Bertel.
Claes, Francoys.
Claes, Francoys, Jacques sone.
Claes, Francoys, Francoys sone.
De Keyser, Philip, Gybrechts sone.
De Laet, Jan-Baptist, Mathys sone. Muysen.
De Meester, Jan-Francoys.
Fierens, Jan-Cornelis.
Goyers, Jan.
Grevers, Martinus. V. K.
Helmus, Anna.
Langnus, Francoys, Gaspars sone.
Mees, Hendrik. V. K.
Rulens, Mathys.
Teugels, Jan. V. K.
Teurfs, Jan, V. K.
Van Asbroeck, Elisabeth, Adrianus dochter.
Van Boxsum, Jan.
Van Camp, Philip.
Van de Sande, Jan.
Vermylen, Robert. V. K.
Wauters, Peeter.

1738

Bovele, Rombout.
Cokelbergh, Hendrik.
Cokelbergh, Jan Antoon.
De Ronge, Jan.
De Wit, Guilliam.
Engels, Francoys.
Goyers, Gaspar, Marcus sone.
Jacobs, Jacobus, Peeters sone.
Van Asbroeck, Anna-Catharina.
Verycken, Francois.
Walschaerts, Christiaen.

1739

Bogaerts, Anna-Maria.
Bogaerts, Gilis.
Giles, Jan, sone van den sone.
Van Asbroeck, Elisabeth.
Van Lens, Joanna.
Vermeulen, weduwe Peeter.
Vermeylen, Jan.
Wauters, Jan, Jans sone.

1740

Been, Jan, V. K.
Bovele, Catharina, Jans dochter.
Cauwenbergh, Peeter.
De Keyser, Philip, Philips sone.
De Laet, Francoys, Matthys sone.
Dillens, Rombout. V. K.
Gilis, Peeter, Jans sone.
Goovaerts, Antonis.
Jacobs, Judocus.
Janssens, Elisabeth.
Janssens, Judocus.
Mees, Jan, Hendrickx sone.
Meutermans, Jan.
Selleslagh, Jan.
Steemans, Peeter.
Van Boxsom, Maria.
Vandenheuvel, Merten, Jans sone.
Van Dyck, Hendrik.

Van Grootven, Cornelis. V. K.
Van Noeyen, Jacobus.
Van Olmen, Jan, Jans sone.
Verbist, Augustijn.
Verlinden, Guilliam. Weert.
Wauters, Francoys.

1741

Absillis, Maria, Jans dochter.
Abrans, Catharina.
Louwers, Jan, Peeters sone.

1742

Bogaerts, Antoon.
Buts, Gaspar, Peeters sone.
Claes, Francoys.
De Keyser, Philip, Philips sone.
Dillens, Jan, Rombouts sone.
Langeneus, Anna, Gilis dochter.
Timmermans, Anna.
Van Neelen, Rombout.
Van Rompay, Cornelis. V. K.
Vertommen, Rombout.

1743

Abrams, Guilliam.
De Keyser, Francoys, Flips sone. Campenhout,
De Keyser, Jan, Philips sone. Geerdegem.
Dyck, Jan. V. K.
Geets, Anton.
Gooris, Jan. V. K.
Herdies, Anton.
Jacobs, Jacobus, Jacques sone.
Jacobs, Joanna-Maria.
Peeters, Guilliam.
Rombauts, Cornelis.
Scheltiens, Anna-Barbara.
Stockens, Jan.
Wouters, Jan-Cornelis. V. K.

1744

Croes, Rombout.
De Prins, Jan, Matheus sone.
Frans, Gaspard.
Goosens, Jan.
Herdies, Engel.
Palmaerts, Jan-Baptist.
Ruelens, Peiternel.
Steenmans, Anna-Catharina.
Stiers, Rombout, Rombouts sone.
Van der Auwera, Jacobus.
Verlinden, Remi.

1745

Bautmans, Guilliam.
Bosmans, Peeter.
De Keyser, Catharina.
Dillens, Catharina.
Gooris, Jan, Mertens sone.
Hasendonck, Hendrik.
Lauwens, Hendrik, Adriaens sone.
Van Beurden, Peeter, Augustyns sone.
Van Dyck, Jan, Giles sone.
Van Olmen, Jan.
Van Perck, Anton.
Vercammen, Jacobus, Jacobus sone.
Verryt, Hendrik. V. K.

1746

Frans, Jan.
Guns, Anna.
Langeneus, Rombout.
Nagels, Joos.
Opdebeeck, Jan, Gaspars sone.
Paelders, Jacobus.
Rulens, Jan.
Van den Eynde, Rombout.
Van Dyck, Jan, Battel.
Vercammen, Peeter.
Verrycken, Michiel, sone Michiel.
Wauters, Peeter.

1747

Cokelbergh, Antoon, Antoons sone.
De Boeck, Jacobus.
Frans, Peeter, Gaspars sone.
Goovaerts, Wauter, Jans sone.
Hofman, Francoys. V. C.

Janssens, Nicolaas.
Langenus, Francois. V. K.
Mees, Jacobus, Hendrickx sone.
Van Beersel, Anton.
Vandersypen, Nicolaas. V. K.
Van Dyck, Adriaen.
Vercammen, Merten.
Vermeulen, Jan-Baptist.
Walschaerts, Anton.

1748

Cluytens, Francoys, Hendricx sone.
De Munter, Dominicus. V. K.
Langeneus, Peeter, Francoys sone.
Palmaerts, Guilliam, Reniers sone.
Fisch, Jan.
Vanderauwera, Cornelis, Cornelis sone.
Voet, Jan. V. K.

1749

Buts, Jan, Peeters sone.
De Keyser, Catharine, Flips dochter.
De Laet, Francoys, Mathys sone.
De Visser, Joanna-Theresia.
Faes, Jan. V. K.
Jacobs, Jacobus. V. K.
Maes, Christoffel. V. K.
Steemans, Peeter.
Van Camp, Francoys. V. K.
Van den Heuvel, Francoys-Tildonck.
Vermost, Peeter, Jans sone.

1750

Absillis, Elisabeth.
Bernaerts, Peeter.
Buts, Jan, Cornelis sone.
Buts, Michiel, Peeters sone.
De Keyser, Elisabeth, Geerdegem.
De Win, Guilliam. V. K.
Engels, Jacobus.
Frans, Jenno.
Frans, Judocus.
Geets, Antonis.
Geets, Marcus. V. K.
Goosens, Jan.
Joostens, Peeter.
Lambrechts, Augustinus.
Mees, Hyronimus.
Mertens, Lenart. V. K.
Moons, Guilliam. V. K.
Petrus, Peeter, Jacques sone.
Smets, Jan, Muysen.
Somers, Peeter.
Stockens, Peeter.
Van Asbroeck, Peeter. V. K.
Van Beneden, Antonis.
Van Boxsom, Laurys.
Van den Hout, Gilis.
Vanderlinden, Jan. V. K.
Van der Syp, Guilliam.
Van Hasenbroeck, Gilis. V. K.
Verbruggen, Peeter, Peeter sone.
Verschueren, Anna-Maria.
Verstrepen, Cornelis, Cornelis sone.

1752

Bulens, Jacobus. V. K.
Ceuppens, Jacobus. V. K.
Ceuppens, Jacobus. V. K.
Coekelbergh, Jenno.
Cokelbergh, Maria.
De Coninck, Francoys. V. K.
De Voet, Jan-Francus.
Gys, Peeter.
Jacobs, Peeter.
Hasendonck, Jan.
Heurckmans, Jacobus.
Langeneus, Peeter.
Mees, Peeter.
Meutermans, Cornelis. V. K.
Pauwels, Francoys. V. K.
Pellemans, Jan. V. K.
Pilaet, weduwe.
Tourne, Jan.
Vanaken, Peeter.
Van Beneden, Anton.
Vandyck, Adriaen.
Van Dyck, Lucia.
Van Elsen, Martinus.
Van Gysel, Peeter.
Van Imbeeck, Nicolaas.
Vercammen, Jan.

Verhoeven, Martinus.
Verlinden, Peeter.
Verschaeren, Adriaen.

1753

De Weert, Francoys.
Geens, Michiel.
Lauwers, Peeter.
Somers, Peeter.
Steemans, Jan-Frans.
Van Asbroeck, Anna-Catharina.
Van der Auwera, Peeter.
Verhaegen, Jan-Baptist. V. K.
Vermost, Jan.

1754

Brants, Jacobus. V. K.
Dillens, Jan.
Dillens, Jan. V. K.
Robyns, Jan.
Sutens, Jan.
Sutens, Jan-Baptist.
Van der Auwera, Jan-Baptist.
Verschuren, Joanna-Catharina.

1755

Boel, Jan.
Bogaerts, Jan-Fransus.
Cauwenbergh, Jan.
Ceuppens, Jan.
Cluytens, Paulus.
De Hert, Rombout. V. K.
De Win, Hendrik.
Neutiens, Adriaen.
Selleslagh, Philip.
Somers, Peeter, Guilliams sone.
Sutens, Joanna.
Van Boxsum, Peeter.
Vanhal, Michiel. V. K.
Van Heylen, Francoys.
Van Tilt, Livinus.
Van Turenhout, Hendrik.
Van Turnhout, Joanna.
Verhaegen, Jan-Baptist.
Vereycken, Rombout, Jans sone.
Verhagen, Peeter.

1756

Beelaerts, Guilliam, Guilliams sone.
Cokelbergh, Joanna.
De Bef, Paulus.
De Laddersous, Egidius.
Dillens, Rombout.
Frans, Cornelis.
Goovaerts, Wauter, Peeters sone.
Mertens, Laurys.
Smedts, Joannes-Josephus. V. K.
Steemans, Jan Fransus.
Sutens, Peeter, Jan-Baptist sone.
Van Asbroeck, Jan.
Van Ettryck, Cornelis.
Van Gysel, Adriaen.
Van Gysel, Fransus.
Verberck, Mijnheer. V. K.
Verhagen, Philip, Jans sone.
Verlinden, Jan, Antons sone.
Verschueren, Elisabeth, dochter Frans.
Verschuren, Jan.
Wens, Jan-Baptist. V. K.

1757

Beelaerts, Jan-Gilis.
Bogaerts, Peeter.
Bollinckx, Lodewijk-Jozef.
De Keyser, Peeter, Philips sone.
De Voet, Jacobus.
Gooris, Guilliam.
Pellemans, Michiel.
Roomans, Peeter.
Van Beveren, Jan, Jacobus, sone.
Vandenplas, Judocus. V. K.
Van Hocht, Jan. V. K.
Vermost, Peeter, Peeters sone.

1758

Bollinkx, Judocus.
Cokelbergh, Nicolaas.
De Laddersons, Joannes-Antonius.
De Laet, Jan-Baptist, Jan-Baptist sone.
De Laet, Wauter.
Dillens, Anna-Catharina.

Goyers, Jan.
Janssens, Peeter.
Marivoet, Fransus. V. K.
Stockens, Gaspard.
Sutens, Fransus, sone Jan-Baptist.
Van Beirsel, Cornelis.
Van Beneden, Peeter.
Van Dyck, Cornelis.
Verhagen, Gilliam, sone Filips.
Vermost, Joanna-Maria.
Voet, Jacobus.
Wayenborgh, Barbara.
Wens, Jan-Baptist. V. K.
Willems, Judocus.

1759

Dillens, Maria.
Jacobs, Peeter, sone Jacques.
Jacobs, Wauter, Jacobs sone.
Janssens, Adriana.
Van den broeck, Gilis. V. K.
Van Loo, Gilliam.
Van Schel, Carel V. K.

1760

Beelaerts, Rombout.
Boel, Elisabeth.
Cauwenbergh, Peeter.
De Gelder, Jacobus. V. K.
De Wilde, Fransus. V. K.
De Win, Fransus. V. K.
Hasendonck, Hendrik.
Schippers, Peeter. V. K.
Van der auwera, Rombout.
Van Relegom, Hendrik-Jozef.
Van Schot, Peeter.
Van Winge, Geeraert. V. K.
Verschuren, Guilliam.

1761

Beelaerts, Peeter, Cornelis sone.
Brias, Augustinus. V. K.
Claes, Jan. V. K.
De Laddersous, Philippus-Jacobus.
Jacobs, Hendrik, Jan-Baptist sone.
Puttemans, Jacobus, Guillelmus sone.
Selleslagh, Hendrik, Coryns sone.
Van Turenhout, Jan, Fransus sone.
Verhagen, Jan-Fransus, Jan-Fransus sone.
Walschaerts, Peeters. V. K.

1762

De Hert, Jan, Philips sone. V. K.
De Prins, Peeter.
Hermans, Jan. V. K.
Van Asbroeck, Wauter.
Van Buscom, Peeter, Hendrikx sone.
Van Calster, Fransus, Augustyns sone.
Verlinden, Jan. V. K.

1763

Absillis, Jan, Fransus.
Beelaers, Guilliam.
Beelaers, Peeter.
Bernaers, Jan, Fransus. V. K.
Buelens, Peeter. V. K.
Cockelbergh, Carel, Antoon sone.
De Croes, Jacobus.
De Keyser, Elisabeth.
De Laet, Hendrik Jan-Baptist sone.
De Vos, Engel, Philips sone.
Doms, Hendrik, Jacobus sone.
Dyck, Guilliam.
Jansens, Cornelis, Judocus sone.
Jansens, Fransus.
Lambrechts, Wauter. V. K.
Langeneus, Gilliam, Peeter sone.
Mollemans, Jacobus. V. K.
Mollemans, Jan.
Murrens, Jan.
Peeters, Peeter. V. K.
Steemans, Peeter Mertenus sone.
Sutens, Peeter-Livinus.
Symons, Fransus. V. K.
Symons, Jan.
Van Asbroeck, Jan-Fransus.
Van Wingh, Machiel.
Verberght, Bernard. V. K.

Verharen, Hendrik, Jans zoon.
Verharen, Jan-Fransus.
Verhulst, Cornelis.
Verkerck, Joannes. V. K.
Vermost, Clara.
Verschueren, Cornelis.
Voet, Jacobus, Jans sone.
Walschaers, Jacobus.
Walschaers, Peeter.

1764

Boel, Peeter.
Geens, Peeter.
Jacobs, Jan. V. K.
Maes, Theodorus. V. K.
Spruyt, Joseph. V. K.
Van den Venne, Jan. V. K.
Volckx, Jacobus. V. K.
Vermost, Peeter, Jan.
Verstrepen, Peeter.

1765

Brion, Hendrik-Ferdinand. V. K.
Cockelberghs, Hendrik.
De Bruyn, Gielis. V. K.
De Wit, Guilliam.
Smets, Jacobus. V. K.
Timmermans, Bartholomeus. V. K.
Van Boeckxom, Fransus.
Van Boxom, Jan-Baptist.
Vanderauwera, Joannes.

1766

Beelaers, Peeters, Gilis sone.
De Keyser, Jacobus, Gilliam sone.
De Ron, Mertinus.
De Wit, Joanna-Theresia.
Geets, Jacobus.
Peeters, Adriain.
Smedts, Peeter. V. K.
Van Beneden, Jan, Fransus sone.
Van Poeyel, Jacobus.
Van Poeyel, Joannes.
Van Paeschen, Jan-Baptist. V. K.
Van Steenwegen, Petrus. V. K.
Verbrughen, Gilis. V. K.

1767

Beelaers, Peeter.
Keersmaeckers, Peeter. V. K.
Lauwens, Fransus, Sempst.
Meulemans, Machiel. V. K.
Olbrechts, Lodewijk. V. K.
Rombouts, Cornelis.
Van Campenhoudt, Jan. V. K.
Van Loock, Anthoon. V. K.
Van Seuningen, Jan.
Verhaegen, Peeter.
Wyns, Machiel.

1768

Batemans, Anthoen, Gilliam sone.
De Camber, Peeter-Jozef. V. K.
De Wit, Gilliam.
De Wit, Judocus, Jacobus sone.
Geets, Hendrik.
Joostens, Peeter-Frances.
Rombouts, Jacobus. V. K.
Somers, Gilliam.
Vandervliet, Anthoen.
Van Schel, Jacobus.
Van Thuerenhoudt, Peeter.

1769

Andriessens, Peeter. V. K.
Cnops, Jacobus. V. K.
Mons, Jacobus. V. K.
Mees, Peeter. V. K.
Van den Hondt, Jan. V. K.
Vereycken, Rombout, Francus sone.

1770

Camps, Fransus.
Ceuleers, Norbertus.
Crol, Wauter.
De Coster, Jan. V. K.
De Vos, Peeter.
Geets, Adriaen. V. K.
Huybregts, Anthoen, Jan sone.
Janssens, Fransus. V. K.
Mees, Jacobus.

1771

Cokelbergh, Jacobus.
De Koninck, Jan.
De Vos, Anthoon.
Goeyvans, Fransus.
Serfranckx, Jacobus.
Vandenbos, Jan-Baptist. V. K.
Vandewerf, Machiel.
Vandewerf, Rombout.
Vermeulen, Peeter.
Verworst, Jacobus.
Vermylen, Machiel. V. K.

1772

Bernaerts, Fransus.
Claes, Jan.
De Keyser, Gilliam. V. K.
De Keyser, Jan Fransus. V. K.
De Winter, Jan. V. K.
De Wit, Adriana, wed. Van Haecken.
Geedts, Engel. Hever.
Henderickx, Jan-Baptist. V. K.
Puttemans, Jacobus.
Van Bergen, Peeter-Jacobus.
Van Bascom, Fransus.
Vermeulen, Peeter.
Wesemael, Jan-Baptist. V. K. Heffen.

1773

Blickx, Michiel.
Brems, Peeter, Jacobus sone. Muysen.
Budts, Gaspar.
Coosemans, Nicolaus.
De Boey, Jacobus. V. K.
De Borger, Peeter-Josephus.
De Visser, Josephus.
Dietens, Hendrik. V. K. Battel.
Gooris, Jan-Fransus. V. K.
Janssens, Jan. Muysen.
Maes, Jan, Jans sone. Heffen.
Meeus, Peeter.
Peeters, Peeter. Pennepoel.
Selleslagh, Jan. V. K.
Timmermans, Peeter. V. K.
Van der Auwenaren, Jacobus.
Van de Venne, Joanna.
Van Loock, Peeter.
Verheyken, Peeter. V. K. Hever.
Verlinden, Jan-Baptist.
Verschueren, Fransus.

1774

Blickx, Gilis.
Budts, Michiel.
Cokelbergh, Peeter.
De Coninck, Jacobus. V. K.
De Kock, Jacobus. V. K.
Van der Jeught, Antoon, Cornelis sone.
Van de Venne, Hendrik. V. K.
Van Vacke, Gilliam. V. K.

1775

Cleyens, Jan-Baptist.
Coen, Jan. V. K. Boortmeerbeeck.
De Vos, Fransus. V. K. Hever.
Deyck, Maria.
Lambrechts, Jan-Baptist.
Pallemaers, Jan-Baptist.
Peeters, Jacobus. Boortmeerbeeck.
Peeters, Jan. V. K.
Schelkens, Hendrik.
Verschueren, Jacobus. V. K.
Vertommen, Peeter.

7176

Budts, Jan.
Ceulemans, Michiel. V. K.
Engels, Michiel. Rymenam.
Hasendonck, Peeters, Jans sone. Sempst.
Van Vaeck, J.-B. V. K. Boortmeerbeeck.
Verhoeven, Matheus. V. K.
Verlinden, Guillelmus-Jozef.

1777

Batens, Jan.
Engels, Martinus. Schrieck.

Firens, Jan-Michel. V. K. Heffen.
Herremans, Hendrik. V. K.
Vanderauwera, Rombout.
Van Dyck, J.-B.
Van Rompay, Hendrik.
Vermeulen, Jan.

1778

Andriesens, Peeter.
Brion, de weduwe. Sempst.
Cokelbergh, Jan.
Cokelbergh, Joanna.
De Wit, Jacobus.
Doms, Bertel. V. K.
Goeyers, Marcus. Neckerspoel.
Sergeysens, J.-B. V. K.
Van der Elst, Fransus. V. K.
Van Lens, J.-B.
Van Noyen, J.-F.
Van Turenhout, Jan.

1779

Clotens, Cornelis. V. K. Boortmeerbeeck.
Cockelbergh, Gilis-Jozef. V. K.
De Keyser, Anthoon. V. K.
De Keyser, Pieter-Jan.
Engels, Jan-Joseph. Weert.
Goorens, Martinus.
Herdies, de wed.
Hus, J.-B. V. K.
Janssens, Jan.
Laenens, Fransus. V. K. Muysen.
Maes, Peeter. V. K.
Meuldermans, Peeter. Hombeeck.
Opdebeeck, Fransus.
Peeters, Peeter. V. K. Heffen.
Piron, Fransus. V. K. Boortmeerbeeck.
Van Calster, Andries. Elewyt.
Vanderauwera, Peeter.
Vandermeulen, Phillippus. V. K. Sempst.
Van Win, Hendrik. V. K.
Vekemans, Filip. Hombeeck.
Vermuyten, Fransus.
Verlunst, Joannes. V. K. Heffen.

1780

Arts, Jan. V. K. Sempst.
Coen, J.-B. V. K. Boortmeerbeeck.
De Coninck, Cornelis. V. K. Elewyt.
De Keyser, Anna-Maria.
De Prins, Jan. Muysen.
Faes, Geeraard.
Goorens, Jacobus.
Goovarts, Cornelis. Sempst.
Goosens, Martinus. Hombeeck.
Heurckmans, Gilliam. Muysen.
Jacobs, J.-B. Sempst.
Janssens, Fransus. V. K. Sempst.
Janssens, Jacobus-Martinus. Sempst.
Lauwers, Nicolaus. Elewyt.
Mertens, J.-F. V. K. Muysen.
Steemans, Philippus. Sempst.
Van Roey, Fransus. V. K. Leest.
Verbruggen, Jan. Eppeghem.
Vercammen, Cornelis.
Verlinden, Anthon. Hombeeck.

1781

Blickx, Rombout.
Bulens, Eligius-Jozef. Heyndonck.
De Backer, Philippus. Hombeeck.
De Buy, Fransus. Heffen.
De Wilder, Jan-Fransus.
Geens, Egidius.
Geens, Peeter.
Goovaerts, Fransus.
Jacobs, Hendrik. V. K. Hombeeck.
Schenes, Jan-Baptist. V. K.
Van Camp, Gisbertus.
Vander Jeught, Jan-Francus.
Van Humbeeck, Joannes-Francus.
Van Olmen, Catharina, wed. Herremans.
Vanvaeck, Cornelis.
Vermeulen, J.-B. Gillis sone.
Wilms, Jan.

1782

Bollinckx, Jan. Hombeeck.
Broers, Daniel, V. K.
Cauwenbergh, Jacobus. Hombeeck.

Cauwenbergh, J.-F. Leest.
Cokelbergh, Fransus.
De Croes, Daniel. V. K. Hombeeck.
De Keyser, Peeter. Boortmeerbeeck.
De Roeck, Antoon. Hombeeck.
De Ron, Fransus.
Engels, Bertel. Campenhout.
Engels, Peeter. Boortmeerbeeck.
Goosens, Guibertus-Franciscus. Hombeeck.
Goovaerts, Hendrik. Sempst.
Harremans, Jacobus.
Harremans, J.-B.
Nees, Jacobus. V. K.
Schers, Cornelis. V. K.
Scheurwegen, Gilliam. Hombeeck.
Servranckx, J.-F. Hever.
Somers, Jacobus. V. K. Hombeeck.
Van Camp, Antoon.
Van Campenhout, David. V. K. Eppeghem.
Van de Gessemeuter, J.-F.
Van Engelen, Philippus. V. K.
Van Gysel, Jan.
Vekemans, Joseph.
Verbeeck, Paulus.
Vercammen, Adriaen. V. K.
Verheulpen, Jan. V. K. Hombeeck.
Verscharen, Jacobus.

1783

Beelaerts, Gile.
Boeykens, Fransus. V. K.
Bulens, Fransus. Leest.
Caubergh, Melchior. V. K.
De Greef, J.-B. V. K. Eppeghem.
De Keyser, Hendrik. Sempst.
Rombout, J.-B. Battel.
Smedts, J.-B.
Suys, J.-B. Hever.
Uytterhoeven, Cornelis. V. K.
Van Asbroeck, Fransus. V. K. Sempst.
Van Beveren, J.-F. V. K. Sempst.
Vanderauwera, Peeter. V. K. Cathelijne-Waver.
Van Doren, Gilliam.
Verworst, Peeter.

1784

Frans, Peeter. Hanswyck.
Gilis, Jacobus.
Gooskens, Jan. V. K. Hombeeck.
Goeykens, Jan. V. K.
Goovaerts, Peeter. V. K. Sempst.
Jacobs, Hendrik. Hombeeck.
Kesselers, Jan. V. K. Eppeghem.
Onsia, Fransus. V. K.
Pallemaerts, Antoon.
Schippers, Andries.
Smets, Peeter. Battel.
Van Thurnhout, Jan.
Vermeulen, Gilliam. Elewijt.
Walschaers, Jan. Stuivenbergh.

1785

Beernaerts, Jan.
Bom, Peeter. Bonheyden.
Buelens, Philippus. Sempst.
Cokelbergh, Peeter, Karels sone. Leest.
Crols, Peeter. Hever.
De Win, Jan.
De Win, J.-B. V. K. Eppeghem.
Keulemans, Anthoon. V. K.
Keulemans, Jan. V. K. Leest.
Leemans, Jan.
Nagels, Hendrik. V. K. Elewyt.
Schelkens, Engelbertus. Waelhem.
Van Calster, Gilliam. Muysen.
Van Dam, Hendrik. Hombeeck.
Van Dosselaer, Engel. V. K. Hombeeck.
Van Gysel, Hendrik. V. K. Muysen.
Van Hasendonk, Adriaen.
Van Hocht, Joseph. V. K. Sempst.
Van Lier, Gilliam. V. K.
Van Turnhout, Adriaen.
Vercammen, Jan, Jans sone.
Vereyken, Rombout.
Verhagen, Petronella.

1786

Bernaerts, Jan-Frans.
Bosmans, Carel-Antoon. Vilvorde.
Budts, Peeter.
Cokelberghs, Antoon.
De Laet, Catharina. O.-L.-Vrouw Waver.
De Laet, Maria. Waelhem.
De Roeck, J.-B. Hombeeck.
De Sager, Fransus. Hofstade.
De Wit, Joseph.
Doms, J.-B. Elewyt.
Geets, J.-B. Hever.
Hofmans, Peeter. V. K. Geerdeghem.
Horckmans, Jacobus. Hombeeck.
Lauwers, Francis. V. K.
Maes, Engel. Heffen.
Meert, Peeter. V. K. Steenuffel.
Mers, Jan. Christof sone.
Meys, Antoon. V. K. Sempst.
Peeters, Peeter.
Schellens, Engelbertus.
Slachmuylders, J.-B. V. K. Malderen.
Van den Broeck, Jan. Gilis sone.
Vander Elst, Joannes. Vilvorde.
Van Noeyen, J.-B., Philips sone.
Verheyen, Engel. V. K.
Veroft, Peeter. V. K.
Verscharen. V. K. Elewyt.
Verschuren, J., Jacobus sone.
Walschaerts, Peeter.

1787

Andries, Jan. V. K. Hombeeck.
Bulens, Cornelis.
Buts, Cornelis. V. K. Elewyt.
Cauwenbergh, Guillelmus.
De Smet, J.-B. V. K.
De Wit, Jan-Antoon.
Mispelters, Andries. V. K. Hofstade.
Pallemaerts, Guillelmus.
Peeters, J.-B. V. K Weert.
Scheltens, Joseph.
Scheltens, Joseph; Hendrick sone.
Van Asbroeck, Antonet. Wert.
Van den Henden, Jan.
Van den Heuvel, Frans. Hombeeck. V. K.
Vande Sande, Cornelis. Hombeeck.
Vande Venne, Jan.
Vereyken, Frans.

1788

De Wert, Frans de jonge.
Hendrickx, Gilliam. V. K.
Langenus, Frans.
Lauwers, J.-B.
Lauwers, Joanna-Maria.
Rulens, Antoen.
Vander Wespen, Joanna-Catharina.
Vande Sande, Frans. Battel.

1789

Beterams, Peeter. Muysen.
Beelaers, Jan.
Bulens, Matheus-Nicolaus.
Ceuleers, Andries. Hombeeck.
De Keyser, Gilliam. Hombeeck.
De Mayer. J.-B. V. K.
De Vos, Philippus. Muysen.
De Vos, Peeter.
Geets, Joannes. Ste-Cath.-Waver.
Hofmans, Adriaen.
Gooskens, Frans.
Jacobs, de wed.
Meuldermans, Jan. Hombeeck.
Meuldermans, Rombout. Hombeeck.
Peeters, Frans. V. K. Hombeeck.
Van Boecksom, Judocus. Eppeghem.
Vandenbosch, Hendrik. Geerdegem.
Vanderauwera, Hendrik.
Van Loven, Frans. V. K. Ste-Cath.-Waver.
Vekemans, Philippus. Hombeeck.
Vermeulen, J.-B. Pennepoel.
Verschuren, Jan-Francus. Leest.
Wens, Christiaen, sone van den baes.

1790

Beelaerts, C.-J.
Blickx, Jan.
Budts, Jan.
De Win, Hubertus. Hombeeck.
De Win, Philippus. Hombeeck.
Jacops, Judocus.
Marsschalck, Jan. V. K. Heffen.
Voet, Cornelis.

1791

Absillis, Jacobus.
Budts, Hendrik.
Crols, Cornelis. Hever.
De Vos, Hendrik.
Ombelet, Cornelis. V. K.
Opdebeeck, Cornelis. V. K. Sempst.
Pallemaerts, Lodewyk.
Pollaers, Martinus. V. K. Hombeeck.
Smets, Jacobus. V. K.
Van Meulder, J.-B. V. K. Nieuwenroey.
Vermeulen, Gilis.

1792

Bernaerts, Jan.
Blickx, Jan, Gilis sone.
Busschot, Jacobus. Leest.
Geets, Jan-Antoon.
Goovarts, Antoon. V. K. Hombeeck.
Jacops, J.-B.
Lauwers, Jan-Frans. V. K. Elewyt.
Van Calster, Jacobus. V. K.
Vandewerf Marcus.

1793

Buelens, Maria. Hombeeck.
Coekelbergh, Guilliam.
De Greef, J.-B.
De Roeck, Cornelis.
Hockens, Jan.
Jacops, Jacobus. Muysen.
Teugels, Gilliam.
Teughels, Peeter-Jozef. V. K. Hombeeck.
Vinckx, Jan-Francus. V. K.

1794

Cluytens, Jan, Paulus sone.
Colders, Jan-Baptist. V. K.
De Coninck, Cornelis.
De Laet, Jacobus. Leest.
Jacops, J.-B., sone Hendrik.
Jacops, Jan-Baptist. Geerdegem.
Lambreghts, Frans.
Langenus, Egidius.
Maes, Antoon. V. K. Hofstade.
Maes, Peeter.
Mus, Antoon. Geerdegem.
Sillaers, Antoon. V. K.
Smedts, Jan-Baptist, Jacobus sone.
Van Beveren, Livinus. Hombeeck.
Van Calster, Wauter. Geerdegem.
Van Loock, Frans.
Verstreken, Gilliam.

1795

De Coster, Peeter.
De Keyser, J.-B.
De Keyser, J.-F.
De Wit, Hendrik. Hombeeck.
Diedens, J.-Frans. V. K. Sempst.
Janssens, Antoon.
Lauwers, Antoon. Leest.
Lauwers, Jan. V. K. Hombeeck.
Lauwers, Jan-Frans, officier.
Mollemans, Peeter.
Van As, Philippus. V. K. Hombeeck.
Van Beersel, Adriaen. V. K. Battel.
Van Beneden, Jan. V. K. Battel.
Van Gysel, Lodewijk-Louwereys.

1796

Bernaerts, Egidius. V. K.
Cockelbergh, Maria, dochter Antoon.
De Groof, J.-F.
Doms, Joseph.
Langenus, Jacobus.
Leemans, J.-B.

Mommers, Hendrik.
Vandenheuvel, Michiel. V. K.
Van Loock, Jan. V. K.
Verbist, Gilliam. Battel.

1797

Bernaerts, Antoon. Heffen.
De Goey, Peeter. V. K.
Diddens, Jan. V. K. Leest.
Janssens, Jan
Koosemans, Jan.
Maes, Jan.
Maes, Goswinus. V. K.
Meuldermans, Philippus.
Peeters, Jan.
Peeters, Martinus.
Somers, Maria. Battel.
Van den Houdt, Joseph-Antoon.
Vanderauwera, Egidius. V. K. Hever.
Van Tilt, Maria.
Van Turnhout, Gilliam.
Verbruggen, Guillelmus. Muysen.
Verhagen, Hendrik. Eppeghem.
Verworst, Jan.

1798

Blickx, Peeter.
Lauwers, Antoon, Mechelen.
Van der Auwera, J.-B. Muysen.
Van de Velde, Hendrik. V. K. Battel.
Van Turnhout, Gaspar.
Verbist, Peter-Jan. Battel.

1799

Aertgeerts, Jan.
Andries, Peeter-Jozef. V. K. Muysen.
Beelaerts, Frans.
Bernaerts, Augustinus. V. K. Muysen.
Borremans, Peeter. V. K.
Cauwenbergh, Gilliam.
De Bock, Benedictus. V. K. Malderen.
De Vos, Frans.
De Wilde, Walter. Elewyt.
Hofmans, Peeter-Jan. Geerdegem.
Jacops, J.-B. V. K. Geerdegem.
Janssens, Peeter. V. K.
Koen, Jacobus. Boortmeerbeeck.
Langenus. Jan.
Luyten, Hendrik. V. K. Hever.
Meysmans, Jacobus.
Peeters, Jan. V. K. Elewyt.
Peeters, Jan-Baptist. Boortmeerbeeck.
Peeters, Marcus. V. K.
Puttemans, Peeter.
Rombouts, J.-B. Muysen.
Ruymaeckers, Judocus. V. K. Leest.
Schenens, J.-B. V. K. Eppeghem.
Selleslagh, Peeter-Jan. Leest (Bist).
Somers, Jacobus. Leest.
Timmermans, Peeter-Jan. Sempst.
Van Asch, Carel. Leest.
Van Asch, Michiel.
Van Beveren, Peeter-Jan.
Van Geysel, Cornelis. Elewyt.
Van Ingelghem, Jacobus. V. K. Humbeeck.
Vanhoof, Peeter-Jan.
Van Opstal, Jan-Baptist. V. K.
Verdyen, Andries. V. K.
Vereycken, Jan.
Verhulst, Joachim.
Verhoeven, Peeter.

1800

De Keyser, Jan, Jans sone. Boortmeerbeeck.
De Keyser, J.-Francus, Jan sone.
Lauwers, Judocus.
Logtberghs, Cornelis. Boortmeerbeeck.
Maes, Rumoldus, doctor.
Neeffs, Gilliam. Hombeeck.
Peeters, Frans.
Princen, Peeter. V. K.
Scheltjens, Gilliam. Battel.
Sergysens, J.-B., J.-B. sone.
Van Seuningen, Michiel.
Somers, Peeter.

1801

Borremans, J.-B.
Coen, Jacobus. Boortmeerbeeck.
Peeters, Peeter-Jan.
Schelkens, J.-B. onder Lier.
Sergysens, Joseph-Petrus.
Truyers, J.-B.
Van Steenwinckel, Cornelis. Sempst.
Verhagen, Philippus. Pennepoel.
Verlinden, Antoon.
Verschueren, Hendrik. Battel.
Vloebergh, J.-B. V. K. Leest.
Vloebergh, Peeter.

1802

Alewaters, de weduwe.
Andries, Jan-Frans.
Ceuleers, Jacobus. Geerdegem.
Cokelbergh, Martinus. Leest.
De Coninck, Hendrik. V. K.
De Laet, Frans.
De Smet, Jacobus. V. K.
Gooris, Frans. Geerdegem.
Gooris, Frans in de stad.
Huybreghts, Joannes.
Jacops, Peeter.
Lambrechts, Jan-Frans. Waelhem.
Lauwers, Peeter.
Mertens, Peeter-Jan.
Peeters, Gaspar-Josephus.
Puttemans, Elisabeth.
Steemans, Egidius. V. K. Hombeeck.
Van Dosselaer, J.-F. V. K.
Voet, Antoon.

1803

Alewaeters, P.-C. Withuys.
Borremans, Frans. V. K.
Budts, Jan.
Claes, Jacobus.
Cauwenbergh, Frans. V. K.
De Bruyn, Peeter.
De Coninck, Peeter.
De Raedt, Antonius.
De Wert, Frans.
Diedens, Peeter.
Eekelaers, Gilliam.
Hendrickx, Frans. V. K.
Jacops, Michiel.
Lauvaerts, Frans. V.K. Geerdegem.
Lauwers, Joannes. V. K.
Mees, Jan. V. K.
Sarroen, de weduwe.
Somers, Peeter-Jan. V. K. Hombeeck.
Spruyt, Jan-Jozef. V. K.
Teurfs, Frans, V. K. Muysen.
Van Bergen, Cornelis.
Van den Nieuwenhuysen, Jan, doctor. V. K.
Van der Auwera, Jan-Carolus.
Van der Elst, Gilliam.
Vandewerf, Rombout.
Van Nase, Antoon. Muysen.
Van Lucikens, Janneken, straatwagenaar.

1804

Bernaerts, Hendrik-Jozef.
Buts, J.-B.
Brion, Frans. Sempst.
De Vos, J.-B.
Lens, Rombout. V. K. Bonheyden.
Neuttens, Gilliam. Battel.
Pollaers, J.-B. V. K.
Van Beneden, Hendrik. Battel.
Van Calster, Frans. O.-L.-Vrouw Waver.
Vos, J.-B.
Vandenbosch, Joannes-Antonius.

1805

Brems, Frans. Muysen.
Cauwenbergh, Frans. Battel.
De Barius, Joseph-Rumoldus. V. K.
De Borger, Guillelmus. V. K. Heffen.
De Potter, Josephus. V. K. Battel.
Engels, Peeter. Rymenam.
Jacops, Jan-Baptist.
Kroes, Guibert. Stuyvenberg.

Lambrechts, Jan-Frans.
Persoons, Jan-Frans. V. K. Weyns.
Van Beisel, Jacobus. V. K.
Vandenheuvel, Jan-Baptist Hombeeck.
Vanhas, Philip. Hombeeck.
Van Win, Jan-Baptist. Geerdegem.
Verbruggen, Gillis.
Cauwenbergh, Jan-Baptist. Sempst.

1806

Diedens, Lodewyk. V. K. Leest.
Dillens, Cornelis. Battel.
Fierens, Jan-Frans. V. K. Leest.
Geevaerts, Jan-Baptist. V. K. Battel.
Huybrechts, Judocus. Hever.
Neefs, Jacob. Hombeeck.
Seroen, Jan-Baptist.
Vandenheuvel, Peeter. Weert.
Vekemans, Guillelmus. Hombeeck.

1807

Buts, Frans.
De Kock, Antoon, V. K.
De Laet, Peeter. Leest.
De Kersmakers, Peeter. Battel.
Desaeger, Frans. Muysen.
De Win, Guillelmus. V. K. Hombeeck.
Eekelaerts, de weduwe. Leest.
Herdies, Peeter.
Keuppens, Hendrik. V. K. Stuyvenberg.
Kluytens, Andreas.
Meys, Jan-Judocus. V. K.
Stevens, Jan-Baptist. Hombeeck.
Van Dam, Jan-Baptist. Waelhem.
Van Win, de weduwe.

1808

Absillis, Peeter-Jan. Stuyvenberg.
Joostens, Mattheus. V. K.
Smets, Peeter-Jan.
Stroobants, Jan-Frans. V. K. Muysen.
Van Duven, Filip. V. K. Muysen.
Vanherp, Antonius. V. K. Halfgalg.
Van Poppel, Frans.
Van Poppel, Petrus.
Van Win, Jacobus.
Verschueren, Jacobus. Hever.
Weyns, Petrus-Joannes. Vilvorde.

1809

Bleeckx, Rombout.
Brems, Guillelmus.
De Kraen, Antonius. V. K.
Huybrechts, Jacobus. Hever.
Lameir, Joost. V. K.
Maes, Egidius. Cathelyne-Waver.
Mertens, Jacobus.
Robeyns, Bastiaen. Geerdegem.
Vanden Heuvel, Peeter. V. K. Battel.
Vanhoof, Jan-Cornelis. V. K. Hever.
Verhaegen, Frans.

1810

Behets, Jan-Baptist. V. K. Muysen.
Buts, Jacobus. Elewyt.
De Keyser, Lodewyk. Hombeeck.
De Laet, Guillelmus. Leest.
De Mayer, Jan-Baptist.
De Wert, Petrus-Jan. Rymenam.
Geets, Jacob. V. K. Muysen.
Gooris, Jacob-Egidius.
Hasendonck, Jan-Baptist. Weert.
Jacops, Jan-Cornelis.
Kluppels, Jan. V. K.
Lauwers, Hendrik. V. K. Weert.
Marivoet, Judocus.
Scheltens, Jan-Frans. Pennepoel.
Spolders, Frans. V. K. Hombeeck.
Van Camp, Frans. V. K. Muysen.
Vander Kelst, Jan. V. K. Hombeeck.
Van Dam, Jan-Fransus. Hombeeck.
Van Lint, Jan. V. K.
Verschueren, Peeter-Antoon.

1811

Buydens, Egidius
De Keyser, Matheus.
De Vis, Jacob. V. K. Hombeeck.
Doucet, Christiaen. V. K.
Geens, Michiel.
Filips, Antonius. V. K. O.-L.-V. Waver.
Laenen, Guillelmus. V. K. Sempst.
Scheltens, Josephus.
Somers, Daniel.
Stock, Adriaen.
De Laet, Peeter. Hever.
Van Turnhout, Peeter.
Van Turnhout, Rombout.
Verlinden, Jan-Baptist.
Verschueren, Peeter, de weduwe.
Walschaers, Jan-Frans. Stuyvenberg.

1812

Bleeckx, Peeter. V. K. Bonheyden.
Jacops, Jan Baptist.
Jacops, Jan-Baptist.
Mertens, Engelbertus.
Mons (?) Antonius. Geerdegem.
Palmans, Jacob.
Schueremans, Peeter. V. K. Muysen.
Van Has, Joseph.
Willocx, Jan-Baptist. V. K. Hever.

1813

Andries, Jacob. V. K. Hombeeck.
De Keyser, Jan-Baptist. Hombeeck.
De Laet, Carolus.
De Ron, Jacobs-Jozef. Geerdegem.
Hasenvoet, Hendrik. V. K.
Masant, Pieter. V. K.
Moons, Frans. Geerdegem.
Steemans, Antonius. Heffen.
Verschueren, Judocus. V. K. Leest.

1814

Andriesens, Guillelmus.
Cockelbergh, Carolus. Leest.
Fierens, Peeter-Frans. V. K. V.-L. V. Waver.
Neefs, Jan-Frans.
Peeters, Jan. Bonheyden.
Somers, Jan.
Verhulst, Peeter-Jan. Battel.
Verschueren, Guillelmus. V. K.

1815

Baudewyn, Dominicus. V. K. Rymenam.
Cabuy, Jan. V. K.
Frans, Gommarius. V. K. Pennepoel.
Geets, Jan-Frans. Heffen.
Goosens, Jan-Frans. Hombeeck.
Horckmans, Jan. V. K. Hever.
Swingens, Guillelmus, V. K. Hanswyck.
Van Doren, Hendrik.
Walschaerts, Peeter.

1816

Adriaens, Hendrik. V. K.
Bernaerts, Jan-Baptist. Cathelijne-Waver.
Bernaerts, Peeter. Leest.
Coeckelberg, Gommarus. V. K. Heffen.
Cools, Cornelis. Elewyt.
De Roeck, Petrus-Antoon. Hombeeck.
De Meyer, Michiel. V. K. Thisselt.
De Wilder, Michiel. Weerde.
Doms, Jan-Frans. Elewyt.
Jacobs. V. K. Sempst.
Lauwers, Peeter. V. K. Muysen.
Pallemaers, Jan-Baptist.
Peeters, Frans. Muysen.
Slagmaelders, Carolus.
Somers, Jan-Baptist. V. K. Geerdegem.
Teugels, Jan-Baptist. Hombeeck.

Van Asbroeck, Peeter.
Vandervliet, Adriaen. V. K. Rymenam.
Van Hasbroeck, Jacob.
Van Kerckhoven, Jacob. V. K. Heffen.
Van Loock, Cornelis.
Van Rompaey, Cornelis. V. K.
Verschaeren, Antonius. Elewyt.
Verschaeren, Jan-Baptist. Elewyt.

1817

Boel, Jan-Cornelis.
Cauwenbergh, Hendrik. V. K. Hever.
Eeckelaers, J.-B. Stuyvenberg.
Massaert, Joseph. V. K.
Mees, Jan. Schoonenberg.
Meysmans, Maria-Josepha.
Stevens, Jan-Jozef. Hombeeck.
Veroft, Jacob. Rymenam.
Wolfs, Judocus. V. K.

1818

Buelens, Cornelis. Sempst.
De Block, Frans. V. K. Willebroeck.
Eeckeleers, Frans. Stuyvenberg.
Jansens, Jacob.
Kockx, Jan. V. K.
Kroes, Antonius. Stuyvenberg.
Michiels, Frans. V. K.
Neefs, Egidius.
Peeters, Martinus.
Servranckx, Peeter. Hever.
Vandenbroeck, Jan-Frans. Waelhem.
Vanderauwera, Frans-Jozef.
Van Elst, Jan. V. K. Muysen.
Verlinden, Frans. V. K. Hombeeck.
Vermeulen, Gommarus. Pennepoel.
Verschueren, Jacob. Hever.

1819

Buts, Jan-Baptist.
Ceulaerts, Jozef. V. K. Battel.
Cornelis, Jan-Frans. V. K. Rymenam.
De Koninck, Jacob. Battel.
De Laet, Egidius. Leest.
Koekelberg, Peeter. Geerdegem.
Langenus, Rumoldus.
Lansloodt, Jan-Baptist. V. K. Cathelijne-Waver.
Maes, Frans. V. K. Blaesvelt.
Permetiers, Jan-Baptist. V. K. Hombeeck.
Vanderveken, Peeter. Stuyvenberg.
Van Rompaey, Cornelis.
Walschaers, Frans. Geerdegem.
Willems, Jan-Frans. Auwegem.

1820

Ceulaers, Jan-Baptist. Geerdegem.
De Blauw, Frans-Jozef. V. K. Muysen.
Geens, Judocus.
Geovaerts, Jan-Baptist.
Kouwenbergh, Petrus-Michiel. Sempst.
Sergeys, Filip-Jacob.
Van Beersel, Jan-Frans. Battel.
Van Hasbroeck, Jan. Sempst.
Van Langendonck, Hendrik. V. K.
Van Loock, Peeter-Joannes. V. K. Stuyvenberg.
Verhulst, Cornelis-Egidius. V. K. Heffen.
Vertongen, Peeter-Jan. Battel.
Willockx, Jan-Frans. Hever.

1821

Geets, Gilliam. V. K. Hever.
Hasendonck, Michiel. Campenhout.
Teugels, Dominicus. Adegem.
Van de Nieuwenhuysen, Maria.
Vanderauwera, Peeter.
Vandewerf, Peeter.
Van Gorp, Frans-Cornelis. V. K. Hever.
Van Rompaey, Hendrik-Joannes. V. K.

1822

Beelaers, Jan-Arnold.
Bernaerts, Frans. Muysen.
De Smedt, Jan-Antoon.
Moons, Philippus.
Stock, Frans.
Van Dam, Guillelmus. Hombeeck.
Vandenbosch, Jan-Baptist.
Vekemans, Frans. Battel.

1823

Beelaerts, Jan-Baptist.
Buelens, Jacob. Sempst.
Cauwenbergh, Jacob.
Ceuppens, Jan. Hanswyck.
Croon, Petrus. V. K. Stuyvenberg.
Dewert, Frans-Jozef. V. K. Heffen.
De Win, Jan-Baptist. Hombeeck.
Dillens, Jan-Cornelis. Battel.
Eeckeleers, Jozef. Stuyvenberg.
Goeyers. Guillelmus. Mechelen.
Gorreels, Jan-Baptist. V. K. Elewyt.
Gorreels, Jan-Frans. V. K. Elewyt.
Jacobs, Hendrik. Schoonenberg.
Mees, Peeter-Jan.
Smets, Peeter-Joannes. Battel.
Stevens, Guillelmus. Hombeeck.
Teurfs, Cornelis. V. K. Muysen.
Van Dam, Jan-Frans. Cathelijne-Waver.
Van Luyten, Jozef-Frans. V. K.
Van Opstal, Jan-Antoon.
Verschueren, Jan-Frans. V. K.
Vinckx, Jan-Antoon.
Voet, Jacob-Frans. Eppeghem.

1824

Andriesens, Peeter-Josephus-Henricus.
Bernaerts, Jan-Frans.
Buts, Jacob.
Claes. Frans. V. K.
Dams, Walterus-Henricus.
Eykens, Peeter. V. K. Battel.
Jacobs, Peeter. Muysen.
Langenus, Jan-Antoon.
Lemmens, Levinus. V. K. Leest.
Maes, Jan-Frans. Heffen.
Neefs, Jacob.
Neyskens, Matheus. V. K. Battel.
Rombouts, Walter. Battel.
Van Hasbroeck, Jan-Baptist. Eppeghem.
Verrijken, Michiel.
Verschueren, Jacob-Hendrik. Hever.
Verstreken, Jan-Frans.

1825

Brems, Guillelmus. V. K. Hombeeck.
Lauwers, Peeter-Jan. Stuyvenberg.
Moens, Jan-Baptist. V. K.
Neeffs, Jan.
Neuttens, Jan-Jozef. Battel.
Somers, Jacob-Lodewijk. Battel.
Van Camp, Peeter-Frans.
Verhoeven, Cornelis. V. K.

1826

Beelaerts, Jan-Frans.
De Coninck, Jan-Baptist.
De Keyser, Peeter. Hever.
De Ron, Jan-Frans. Hanswyck.
Gooskens, Egidius. Muysen.
Hofmans, Jozef-Antoon.
Lauwers, Guillelmus. Geerdegem.
Opdebeeck, Jan.
Peeters, Joseph.
Van Bulck, Jan-Frans, Ramst.
Vandenbroeck, Jan-Frans, Heffen.
Vande Ven, Antonius.
Van Poeyer, Judocus. Elewyt.
Verryken, Frans.
Wilms, Jan-Jozef.

1827

Cluytens, Peeter-Benedictus.
Scheers weduwe. Hombeeck.
Van Asbroeck, Michiel.

Van Calster, Jan-Baptist. Rymenam.
Vandepoel, Peeter. V. K. Heffen.
Vande Ven, Jan-Pieter.
Van Reeth, Antonius. Rumpst.

1828

Absillis, Frans. Battel.
Van Asbroeck, Frans. Sempst.
Vandensande, Jan-Baptist. Battel.
Vander Auwera, Egidius.

1829

Eeckeleers, Jacob. Heffen.
Polfliet, Frans-Jozef.
Timmermans, Frans. Sempst.
Vanden Bosch, Antonius. V. K. Hever.
Van Deyck, Antonius. V. K. Elewyt.
Van Geysel, Judocus. Battel.
Verworst, Michiel. Sennegat.

1830

Aelewaeters, Jan. Leest.
Bernaerts, Petrus-Josephus.
Horckmans, Petrus-Francus.
Teugels, Jan-Baptist. Hombeeck.

1831

Bulens, Peeter-Joannes. Hombeeck.
Van Gorp, Jan-Baptist. Hombeeck.

1832

Andries, Petrus-Josephus.
Bernaerts, Jacob-Emmanuel.
De Keyser, Joseph. Meerbeeck.
De Roeck, Jan-Baptist, V. K. Schoonenberg.
Gooskens, Jan-Baptist. Hombeeck.
Jacobs, Jacob. V. K. Hombeeck.
Jacobs, Jacob. V. K. Muysen.
Palmaers, Peeter-Jan.
Slaghmeulder, Martinus. Hombeeck.
Van Herck, Rumoldus. V. K. Battel.
Van Beersel, Peeter-Jan. Battel.
Van Roost, Peeter. Battel.
Wellens, Peeter. O.-L.-V.-Waver.

1833

De Coninck, Jan-Jozef.
De Wit, Hendrik. V. K. Battel.
Gooris, Bartholomeus.
Huybrechts, Jan-Frans. Auwegem.
Huybrechts, Jan-Joseph. Auwegem.
Nobels, Jan-Petrus. V. K.
Steemans, Frans. V. K.
Wellens, Guillelmus-Carolus. Weert.

1834

Bernaerts, Cornelis.
Bernaerts, Jan-Baptist, Hanswyck.
De Coninck, David. Muysen.
Flips, Jan-Baptist. Hombeeck.
Geens, Jan.
Jacops, Jan-Baptist. Weert.
Palmaerts, Guillelmus.
Philips, Frans. Rymenam.
Rombouts, Jacob. Battel.
Van Camp, Frans. V. K. Ste-Cath.-Waver.
Vander Steen, Hendrik. V. K. Stuyvenberg.
Van Gysel, Judocus. Battel.
Van Winkel. Martines, Hompeeck.
Vervloet, Jan-Baptist. V. K. Pasbrug.
Walschaers, Petrus-Joannes.

1835

Absillis, Carolus. Leest.
Apers, Jan-Baptist. V. K. Battel.
De Coninck, Jan-Baptist. Muysen.
De Coster, Philippus-Joseph. V. K. Muysen.
De Greef, Jan-Baptist. Eppeghem.
De Laet, Hendrik. Hombeeck.
Feremans, Fr. V. K. Geerdegem.
Gooskens, Peeter. Hombeeck.
Jacobs, Jan-Baptist. Geerdegem.

Jansens, Jacob. V. K. Hever.
Kersselaers, Peeter-Joannes. Eppeghem.
Lauwers, Jacob-Lambert. Battel.
Teugels, Jan-Jozef. Hombeeck.
Van Camp, Jan-Frans. Muysen.
Vandenheuvel, Jan-Baptist. Weert.
Vanderauwera, Frans. V. K.
Van Hasendonck, Michiel. Weert.
Vekemans, Hendrik. Hombeeck.
Vekemans, Jan-Frans. Hombeeck.
Verschueren, Judocus-Frans. Battel.

1836

Andries, Jan-Baptist. Sempst.
De Brie, Jozef. V. K.
Mommens, Jan. Geerdegem.
Stevens, Egidius. Hombeeck.
Stevens, Jan-Frans. Hombeeck.
Suetens, Walterus. V K Stuyvenberg
Verworst, Frans. Auwegem.

1837

Delaet, Jacob. Blaesvelt.
Van Turnhout, Cornelis.
Verlinden, Jacob. V. K. Auwegem.

1838

Absillis, Jan. Stuyvenberg.
Bleeckx, Hendrik.
Borremans, Joseph. Neckerspoel.
Claes, Jan. V. K. Neckerspoel.
Gooskens, Frans. Hombeeck
Hobbens, Hendrik. V. K.
Lauwers, Walterus.
Seroen, Frans

1839

Andriessens, Petrus-Joannes. Dendermonde.
De Keyser, Jacob-Emmanuel.
Mommens, Guillelmus.
Nobels, Jan-Petrus.
Peeters, Egidius.
Vanderelst, Jan. V. K.

1840

Jacobs, Jan-Baptist. Muysen.
Schellekens, Dominicus. Stuyvenberg.
Vandenheuvel, Jacob. Geerdegem.
Van herp, Alexander-Joseph, Halfgalg.
Van Lint, Petrus-Joannes. V. K. Battel.

1841

Leemans, Egidius. Vilvorde.
Potoms, Antonius. V. K. Hombeeck.
Vandersande, Jan-Frans. Battel.

1842

Ceuppens, Jacob. V. K.
Jacops, Petrus-Franciscus. Muysen.
Peeters, Mattheus. Muysen.
Van Beneden, Petrus. V. K. Battel.
Van Eetvelde, Jan. V. K.
Van Geysel, Antonius. Elewyt.

1843

Buggenhoudt, Frans. V. K. Battel.
Cools, Jan-Frans. Elewyt.
Coosemans, Jozef. Stuyvenberg.
Couwenberg, Jan-Baptist. Battel.
Couwenbergh, Petrus-Francus. Battel.
De Coninck, Jan-Antoon. V. K.
Jacobs, Petrus-Joannes. Muysen.
Lauwers, Jan-Frans.
Schelkens, Guillelmus. Ste-Cath.-Waver.
Schueremans, Jacob-Hendrik. Boortmeerbeeck.
Spoelders, Guillelmus. Hombeeck.
Suetens, Jan. Stuyvenberg.
Walschaerts, Frans. Stuyvenberg.

1844

Brunne, Emmanuel.
Desmet, Cornelis.
Maes, Florent. Willebroeck.

Van Calster, Jan-Baptist. Geerdegem.
Van Craen, Jan-Baptist. V. K. Pennepoel.
Verlinden, Adolf.

1845

Bleeckx, Frans.

1846

De Keyser, Joseph.
Voet, Jan. Hombeeck.

1847

Boete, Jan-Baptist.
Coeckelbergh, Jacob.
De Coninck, Jacob. Battel.
De Moer, Jan. V. K. Wolverthem.
Doms, Jan. Sempst.
Goovaerts, Petrus.
Smedts, Jan-Baptist. V. K. Hombeeck.
Van Hoof, Petrus-Jozef. Auweghem.
Verreth, Jan-Antoon. V. K.

1848

Apers, David. Battel.
Busschots, Dominicus. Leest.
Van Hoof, Petrus-Jozef.
Verlinden, Petrus-Joannes. V. K.
Voet, Lodewijk. Leest.

1849

Absillis, Adrianus-Matheus. Stuyvenberg.
De Conink, Jacobus. Battel.
De Croes, Jacobus. Auweghem.
Desmedt, Adrianus. Geerdeghem.
Desmedt, Adrianus. Hombeeck.
Van Laugendonck. Robertus.
Walschaers, Rumoldus.
Willems, Carolus-Lodewijk, Stuyvenberg.

1851

Coosemans, Petrus. Auweghem.
Frans, Petrus.
Vermeulen, Petrus-Joannes. Hombeeck.

1852

Ceulers, Jacobus. Battel.
Croen, Petrus. Stuyvenberg.
Dens, Josephus. Auweghem.
Eeckelaers, Josephus-Franciscus. Battel.
Geets, Petrus Joannes, Cathelijne-Waver.
Jacobs, Jan-Baptist. Battel.
Jaspers, Judocus-Lodewijk. Houthen.
Rombouts, Joannes-Franc. Battel.
Scheltiens, Joannes-Ant. Battel.
Smets, Jacobus. Battel.
Suetens, Petrus-Antonius.
Van Beneden, Petr.-Joannes. Battel.
Verworst, Joannes. Auweghem.

1853

Jaspers, Joannes-Franc. Houtem.
Moons, Victor.
Palmans, Jan-Franciscus.
Vanderauwera, Jacobus.
Verbessem, Guillelmus. Elewyt.

1855

De Laet, Jan. Leest.
Vandenheuvel, Frans.
Vandergote, Egidius. Leest.
Van Rymenam, Jan-Baptist.
Verbruggen, Jan-Baptist. Battel.
Verschueren, Jan.
Voet, Walterus. Stuyvenberg.

1856

Bernaerts, Jacobus. Heffen.
Hobbens, Frans.
Mertens, Frans.

1857

Andries, Peeter-Jan. Hombeeck.
Suetens, Rochus. Stuyvenberg.
Vanden Broeck, Joseph. Waelhem.

1858

Borremans, Joseph. Neckerspoel.
De Neef, Sebastianus. Ste-Cath-Waver.
Feremans, Felix.
Geens, Henricus.
Kluppel, Joannes-Antonius.
Rombouts, Philippus-Guillelmus.
Scheltiens, Joseph. Pennepoel.
Vandeven, Frans, hovenier.
Verstreken, Frans, hovenier.
Veryken, Frans.

1859

Bernaerts, Antonius. Muysen.
Bleeckx, Petrus-Joseph.
Crols, Petrus.
De Amandel, Jacobus-Florentin, Muysen.
Delaet, Frans. Leest.
Geens, Michael.
Slagmeulders, Petrus-Joannes. Hombeeck.
Tambuyser, Jan-Baptist.
Vandewerf, Michael.
Van Boxem, Antonius.
Van Sebroeck, Joannes-Franciscus. Battel.
Verbessem, Joannes. Hofstade.
Verryken, Joannes-Franciscus. Rumpst.
Verschueren, Guill.-Jan. Hofstade.
Walschaerts, Jan-Baptist. Auwegem.

1860

Geens, Ferdinand.

1861

Buts, Jacobus.
Gielens, Guillelmus. Perck. V. K.
Hofmans, Frans.
Moons, August.
Neefs, Guillelmus.
Peeters, Josephus.
Servranckx, Frans. Houtem.
Servranckx, Petrus-Carolus. Houtem.
Van Kerkhoven, Jozef. Heffen.
Vandevenne, Frans Hendrik. V. K. Wespelaer.
Verschueren, Jan Francus. Heffen.
Wouters, Frans. V. K.

1863

Bernaerts, Petrus.
Croes, Frans. Stuyvenberg.
De Brie, Lodewyk.
Hofmans, Josephus Alexander.
Marchau, Carolus.
Suetens, Judocus.
Vanderpoel, Joannes Franciscus.
Vandewerf, Carolus.
Van Loock, Frans.
Verschueren, Jan-Baptist.
Voet, Petrus, Adolphus. Stuyvenberg.
Andries, Jan-Baptist.
Peeters, Antonius, Hombeeck.

Testament du Baron van den Venne

Copie du testament du Baron van den Venne, devant le notaire Coppyn, à Bruxelles, le 18 février 1842.

« Je lègue à mon petit fils Philippe L'Olivier toute ma part et droits que j'ai dans certain polder à Malines, nommé Vrijbroek, situé près de Malines, sous le hameau de Stuyvenberg, je lui confère en outre particulièrement la qualité de président, de chef ou gouverneur de ce même polder, telle qu'elle a été possedée par mes parents et aïeux depuis 150 ans, ainsi que par moi. »

Vente de Ph. L'Olivier à Ad. Schollaert

Pardevant Maitre Louis-François-Xavier Martroije, Notaire, résident à Bruxelles, et en présence des témoins nommés ci-après.

A Comparu :

Monsieur Philippe L'Olivier, propriétaire, domicilié à Muysen, lequel a déclaré vendre, céder et transporter, à Monsieur Adolphe Télesphore Joseph Schollaert, avocat à la Cour d'appel séant à Bruxelles, y domicilié, ici présent et acceptant.

La part et les droits qui lui compétent et appartiennent dans les fruits et revenus de certain Polder, nommé Vrijbroeck, situé près de Malines sous le hameau de Stuyvenberg, ainsi que la qualité de Président, chef ou Gouverneur du dit Polder, tels que le vendeur le possède et detient par suite de certain legs particulier lui fait dans le testament de feu le Baron van den Venne avenu devant le Notaire Coppyn à Bruxelles le dix huit février Mil huit cent quarante deux.

Il est expressement conditionné que tout en transmettant à Monsieur Schollaert, les droits, titres et qualités prémentionnés avec les prérogatives y attachées, le vendeur se reserve toute part immobilière qui pourrait, en propriété territoriale, provenir ou dériver des dits droits, titres et qualités.

Sous le bénéfice de cette réserve, au profit du cédant, les droits, titres et qualités par lui transmis à Monsieur Schollaert sont vendus

et cédés à ce dernier, pour et moyennant le prix de trois cents francs, lequel a immédiatement été payé au vendeur qui le reconnait et en donne décharge.

Dont acte etc. à Bruxelles, le 12 juillet 1858, etc.

Contrat entre Adolphe Schollaert et Guillaume Frans

Entre Monsieur Adolphe Schollaert, Juge au Tribunal de Première Instance séant à Bruxelles, y domicilié agissant en sa qualité de régisseur (hoofdman) du polder dit Vrijbroeck situé sous Malines au hameau de Auweghem d'une part,

et Monsieur Guillaume Frans avocat & conseiller communal à Malines, y domicilié, agissant tant en sa qualité de délégué par l'administration communale de Malines, pour ce qui concerne le Vrijbroeck, nommé en cette qualité dans la séance du conseil communal du trois juin 1800 soixante cinq que comme se portant personnellement fort pour l'exécution des présentes et comme prestant sa garantie personnelle au premier soussigné d'autre part;

A été convenu ce qui suit :

Article 1. — Toute gestion du Polder dit Vrijbroeck dans le chef du premier soussigné vient à cesser.

Article 2. — Les adhérités du polder sont maintenus dans tous leurs droits à l'égard dudit polder.

Article 3. — Seront placés dans les archives communales de la ville de Malines :

a) Un registre oblong, relié en parchemin renfermant diverses annotations relatives au Vrijbroeck.

b) Un registre de recettes et dépenses depuis 1672 jusqu'en 1743;

c) Un second registre idem de 1744 à 1795;

d) Une copie par extrait du testament de feu M. le baron van den Venne avenu devant Me Coppyn, notaire à Bruxelles le 18 Février 1842.

e) Une expédition d'un acte passé devant Me Martroye, notaire à Bruxelles en date du douze Juillet 1800 cinquante huit entre M. Philippe L'Olivier et M. Schollaert.

Ces documents paraphés par les deux soussignés sont remis entre les mains de M. Frans qui se charge d'en effectuer le dépôt aux archives. Pour les recettes & dépenses depuis 1795 il existe deux registres qui se trouvent entre les mains de M. Decocq, notaire à Malines. La ville de Malines en poursuivra la restitution à ses frais

risques et périls sans que M. Schollaert puisse être soumis à aucune garantie ni recours.

Article 4. — MM. De Keyser, Voet & Geens étant restés nantis de l'encaisse du Vrijbroeck, la ville en poursuivra le recouvrement à ses frais risques et périls, sur le montant de cet encaisse sera prélevé ce qui est dû à M. Jamar pour ses honoraires et déboursés.

Article 5. — Monsieur Schollaert est dégagé de toute responsabilité & la ville de Malines ne pourra formuler aucune réclamation contre lui.

Article 6. — Si une réclamation quelconque était, par qui que ce soit produite contre le premier soussigné sieur Schollaert la ville de Malines serait tenu de le garantir et de le tenir indemne de toute condamnation qui pourrait être prononcée.

Ainsi fait à Bruxelles en double original le vingt trois avril mil huit cent soixante six.

Approuvé l'écriture ci-dessus.
(signé) Frans.

Approuvé l'écriture ci-dessus.
(signé) Schollaert.

Vrijbroek van Mechelen

De rechthebbende van het Vrijbroek zijn verwittigd dat de opening voor het vee zal plaats hebben Maandag 7 Juni 1869, van 5 ure 's morgens tot middag, in de herberg *de Kriekelaar,* aan den Hombeeckschen steenweg.

Niemand zal op het Broeck mogen brengen andere beesten dan degenen die zijnen eigendom zijn, en wie in fout zal bevonden worden, zal zijn recht tot vrijdom verliezen.

De peerden met de ijzers aan de achtervoeten, zullen niet aanveerd worden.

De Bestierder,
Frans.

Projet de règlement de Frans, en 1871

Le Conseil aborde le second objet à son ordre du jour, qui est le projet de règlement pour l'administration du Vrijbroek.

M. le Président. Le Conseil ne peut se prononcer immédiatement

sur cet objet. Il y a un rapport et un projet de M. l'échevin Frans, dont M. le Secrétaire va vous donner lecture.

M. le Secrétaire fait la lecture des deux pièces suivantes :

« Messieurs, dans sa séance du 3 juin 1865, le Conseil communal m'a fait l'honneur de me charger de l'administration du Vrijbroek.

» Chaque année je vous ai rendu compte de ma gestion. Mes comptes à ce jour peuvent être résumés comme suit :

	Recettes	Dépenses	Excédant
1865-1866	993 40	856 88	136 52
1866-1867	4693 52	4688 46	5 06
1867-1868	9438 15	8836 57	601 58
1869	3998 33	2089 03	1909 30
1870	5381 50	3548 65	1832 85
	24504 90	20019 59	4485 31

» Parmi ces dépenses figure l'achat de cinq obligations Belges 4 1/2 %, lesquelles au pair ci fr. 5000

» En ajoutant le solde du dernier compte 1832 85

» L'encaisse du Broek à ce jour est de 6832 85

» Les dépenses étant de fr. 20019 59

» Dont pour achat des fonds publics fr. 5000

» Les frais d'exploitation et d'amélioration se sont élevés à 15019 59

» Dans les archives de la ville nous possédons un règlement de 1562; nous y lisons entr'autres :

« Om te verhouden ende te versien......... daarom ist dat Mijnheeren
» Communiemeesters, Schepenen, Drossaers, geswoorne, Tresoriers ende
» de Raedt van der stadt van Mechelen, vernieuwende d'oude statueten,
» gestatueerd hebben de poïnten ende articulen naervolgende, om die
» onverbrekelijk voortaen onderhouden te worden. »

» Et ce règlement a été renouvelé le 1er mai 1644.

» Ce texte prouve que de tout temps l'autorité locale s'est reconnu le droit de réglementer le Broeck.

» Nous n'aurions pas ces anciens documents, que nous dirions que la loi communale du 30 mars 1836 a attribué cette faculté au Conseil communal.

» En effet, l'art. 75 met dans les attributions du Conseil tout ce qui est d'intérêt communal; et l'art. 77, n°s 2 et 4 lui donne expressément le pouvoir de régler tout ce qui concerne la répartition et le mode de jouissance des pâturages, le parcours et la vaine pâture.

» Ces dispositions justifient l'intervention du Conseil; et je vous prie, Messieurs, de vouloir bien soumettre à son agréation le règlement ci-joint.

» Malines, le 6 février 1871.

» *(signé)* FRANS. »

« *Projet de règlement pour l'administration du Vrijbroek*

» Le Conseil communal de la ville de Malines,

» Vu l'art. 77 de la loi communale du 30 mars 1836.

» Arrête :

» ART. 1. — Les habitants de la commune auront droit d'envoyer leurs bestiaux au pâturage du Vrijbroek dans la période qui sera annuellement fixée par la commission ci-après nommée.

» ART. 2. — Personne ne pourra envoyer au pâturage des bestiaux qui ne sont pas sa propriété.

» ART. 3. — Tout propriétaire qui veut jouir de la faveur du pâturage, devra déclarer à la commission, avant le 1^{r} avril de chaque année, le bétail qu'il se propose d'introduire.

» ART. 4. — Le Vrijbroeck sera administré par une commission de cinq membres nommés par le Conseil communal, dont un membre choisi dans le Conseil et quatre parmi les habitants de la commune. Leur mandat est honorifique; sa durée est de cinq ans; chaque année, avant le 1^{r} mars, il sera renouvelé par cinquième. Le membre sortant n'est pas rééligible. La nomination sera faite sur deux listes doubles de candidats, présentées l'une par la commission du Broeck, l'autre par le Collège des Bourgmestre et Échevins.

» La première sortie sera fixée par le sort.

» Art. 5. — La commission tiendra la main à ce que le Broeck profite principalement à la classe indigente.

» Art. 6. — La commission choisit dans son sein son président, son trésorier et son secrétaire; ces fonctions pourront être cumulée.

» Elle nomme et révoque un ou plusieurs gardes et règle leur salaire.

» Elle pourra vendre publiquement tout ou partie des fruits selon les circonstances et au mieux des intérêts du Broeck.

» Elle pourra publiquement louer, pour le terme de trois, six ou neuf ans, le droit de chasse et de pêche, sauf approbation du Collège échevinal.

» Elle arrête annuellement son compte de recettes et dépenses avant le 31 décembre, et le soumet à l'approbation du Conseil communal avant le 15 janvier suivant.

» Art. 7. — La commission fait le règlement d'ordre et de discipline du Vrijbroeck et le soumet à l'approbation du Collège échevinal.

» Art. 8. — L'ouverture du Broeck aura lieu chaque année du 15 mai au 15 juin, selon la saison.

» L'ouverture sera annoncée par affiche au moins 24 heures à l'avance.

» Le Broeck sera fermé au plus tard le 31 octobre.

» Art. 9. — Il sera perçu au profit du Broeck, avant l'admission du bétail, un franc par bête à cornes, et un franc cinquante centimes par cheval.

» Art. 10. — Celui qui contreviendra aux prescriptions de la commission, pourra être expulsé du Broeck; et, selon la gravité du cas, avec l'approbation du Collège échevinal, le Broeck pourra lui être interdit pour une ou plusieurs années.

» Art. 11. — Le Collège des Bourgmestre et Échevins a la surveillance du Vrijbroeck.

» A cet effet, il visite la propriété chaque fois qu'il le juge convenable, veille à ce qu'il soit régi et exploité selon sa destination, et prescrit les améliorations à y introduire.

» Le Bourgmestre assiste, lorsqu'il le juge convenable, aux réunions de la commission administrative. Dans ce cas, il préside l'assemblée et il a voix délibérative; et en cas de partage, il a voix prépondérante.

» *(signé)* Frans »

Vrijbroek van Mechelen

De opening van het Broek zal plaats hebben Woensdag 29 Mei 1872, van 5 tot 11 ure 's morgens, in de herberg *La Ville de Mons,* buiten de Brusselsche poort.

Niemand zal eens anders beesten op het broek mogen brengen.

De peerden met de ijzers aan de achtervoeten zullen niet aanveerd worden.

DE KOMMISSIE :

FRANS; VAN AKEN; LAMOT.

Testament de Frans 1880

Dans son testament devant le notaire Peeters, à Malines, en date du 27 avril 1880, l'échevin Frans dit :

« Je donne une somme de cinq cents francs à la caisse du Vrijbroek dont j'ai revendiqué la jouissance au profit de la classe indigente. »

STAD MECHELEN

Reglement van het Vrijbroek

ART. 1. — De gemeentelijke eigendom van 't Vrijbroek wordt beheerd door eene onderzoeks- en toezichtscommissie, samengesteld uit drie leden benoemd door het Schepencollege, er niet in begrepen den Burgemeester, voorzitter, van rechtswege.

ART. 2. — De Commissie noemt onder hare leden haren ondervoorzitter en haren secretaris-schatbewaarder.

ART. 3. — De Commissie vergadert op de bijeenroeping van den voorzitter of op aanvraag van twee harer leden.

In alle beraadslaging is de stem van den voorzitter beslissend in geval van gelijkheid van stemmen.

ART. 4. — De Commissie is ingesteld om, onder het toezicht van het Schepencollege, het goed bestuur van het Vrijbroek te verzekeren.

ART. 5. — De Commissie bepaalt jaarlijks de weiden die zullen

gegraasd worden en die waarvan de grassingen zullen verkocht worden; zij zal de ontvangst doen van hetgeen voor het weiden verschuldigd is, alsook der opbrengst van de grasverkoopingen.

Zij voert alle noodige onderhoudswerken uit.

Art. 6. — De Commissie noemt een of meer bijzondere wachters, gelast met de bewaking der weiden en der uit te voeren werken.

Art. 7. — De Commissie maakt jaarlijks eene begrooting, die zij vóór 15 October aan de goedkeuring van den Gemeenteraad onderwerpt en zij legt hem insgelijks vóór den 15 Mei, de rekening van het vorige dienstjaar voor.

Zij draagt het Schepencollege ieder jaar een verslag voor over den toestand van het Vrijbroek.

Opgemaakt en vastgesteld door den Gemeenteraad van Mechelen in zitting van 28 Februari 1901.

De Secretaris,
L. De Bruyne.

De Burgemeester-Voorzitter,
Ed. De Cocq.









Cecile vierge fidelle,
Chantoit sans-cesse au Seigneur,
Sa voix etait douce et belle,
Et dans l'ardeur de son zele,
Ah! seigneur, s'ecrioit-elle,
Rendez sans tache mon coeur.





Académie Ste-Cécile

SOCIÉTÉ DE MUSICIENS AMATEURS, A MALINES

AU DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE



l'époque où fut fondée cette société de musiciens, l'art instrumental avait pris un grand essor dans notre pays, où des réunions similaires se créèrent dans plusieurs villes. A Mons, entr'autres, une puissante association de ce genre prit naissance en 1678. Elle reçut le titre d'*Académie musicale de la ville de Mons.*

Avant la fin du XVIe siècle, les instruments en usage, seulement chez les troubadours et les ménestrels, n'étaient point admis à l'église. On ne connaît pas de composition de musique religieuse, où les instruments soient indiqués antérieurement à 1575. Il n'y avait pas alors de parties d'orchestre dans la musique, les instruments devaient jouer ce que les voix chantaient, et ne s'unissaient à celles-ci qu'aux fêtes solennelles.

Une création nouvelle vint tout à coup changer ces dispositions et donner une part importante à l'instrumentation dans la musique vocale, sacrée et profane. Ce fut l'invention du drame musical, qui eût lieu dans les dernières années du XVIe siècle. La composition des

orchestres des premiers auteurs de musique dramatique avait pour but de varier les effets du chant, et les instruments faisaient entendre de temps en temps des ritournelles.

Après une activité d'invention, l'art resta quelque temps stationnaire. Ce fut surtout le célèbre *Alexandre Scarlatti,* né en Sicile, en 1659, qui contribua le plus au progrès du drame lyrique pendant le XVIIe siècle. De l'Italie, l'opéra fut introduit en France, où *Lulli,* né à Florence, mais élevé en France depuis l'âge de 13 ans, obtint en 1672, la direction du théâtre, créé l'année précédente à Paris, et qui est encore aujourd'hui l'Académie de musique ou l'Opéra bien connu.

L'habileté des artistes dans l'art de jouer des instruments, fit introduire, au commencement du XVIIe siècle, de plus grandes difficultés dans la musique instrumentale. La musique de chambre, vocale et instrumentale suivit les progrès de la musique dramatique, ce qui eut pour résultat de donner le jour à de nombreuses compositions instrumentales, telles que sonates, morceaux de concert et symphonies.

La Belgique suivit l'impulsion et le goût musical de l'époque, et c'est ainsi que s'organisèrent les associations de musiciens.

C'était au lendemain de la Ste-Cécile de l'année 1704; quelques amateurs de musique, Malinois, réunis à l'occasion de la fête de la veille et sous l'impulsion de l'engoûment de l'époque, se groupèrent en société, intitulèrent celle-ci d'*Académie de musique,* sous le vocable de la sainte, patronne des musiciens, et depuis lors, pendant plus d'un demi-siècle, se réunirent toutes les semaines, pour s'adonner, quelques heures durant, à leur art favori.

Un pur hasard nous a fait découvrir l'existence à Ma-

lines de cette société, et sa floraison en plein XVIIIe siècle. Le catalogue de la vente « Moons-Vanderstraeten-Van Lerius », nous étant tombé sous la main, renseignait, sous le n° 167 du tome V : « Grand Registre de Messieurs de » l'Académie établie sous la protection de Sainte Cécile » vierge et martire leur illustre Patrone dans la ville et » Province de Malines, » in fol. pl. veau. En note, — » Ms. fort intéressant. Il contient entr'autres la liste des » membres de cette Académie de musique, commençant » à l'année 1704 et la catalogue de sa bibliothèque » musicale ». C'était plus qu'il n'en fallait pour exciter notre curiosité, et il résulta, des informations prises, qu'il avait été acquis à cette vente par feu M. KEMPENEER, un érudit et un fervent du vieux Malines et de son histoire. Avec la meilleure grâce, l'intéressant manuscrit fut mis à notre disposition, et ainsi il nous fut permis de faire revivre cette société dont il n'existe nulle trace dans nos archives.

Il nous paraît assez intéressant de rechercher pourquoi nos musiciens du XVIIIe siècle invoquèrent la protection de sainte Cécile. La légende nous représente cette sainte douce et poétique, chantant avec les chœurs célestes les louanges du Créateur. L'art, sous toutes les formes, a popularisé la Cécile musicienne. Raphaël et le Dominiquin, pour ne parler que des peintres, ont fait revivre sur la toile la martyre patricienne et lui ont dû des chefs-d'œuvre. A peine né, son culte s'épanouit en une riche efflorescence. On lui dressa des autels, on chérit et l'on fêta sa mémoire, victorieusement elle traversa les siècles, et le jour qui lui est consacré fut et est encore, jour de liesse et de réjouissance, partout où la musique trouve des admirateurs et des fervents. Son culte aux Pays-Bas date de loin. En Flandre, à Douai, on en trouve une première fois la trace en 1457; à Alost, il est signalé en 1483; à Anvers dès 1515; à Audenarde

en 1557; à Grammont, en 1560; à Termonde, en 1650 (1). La ville de Malines ne fut pas parmi les dernières à instaurer la célébration de la mémoire de la sainte. Les comptes communaux de 1516-17 (2) témoignent que son souvenir y était déjà en honneur au début du XVIe siècle.

Ce n'est donc pas un sujet d'étonnement que la création à Malines, en 1704, d'une Académie ou Société de musique sous le patronage de sainte Cécile.

Le respectable in-folio où sont consignés les faits et gestes de l'Académie, porte, collée sur la feuille de garde, une gravure, peu artistique comme exécution, représentant sainte Cécile. Nous donnons, en tête de cette notice, la reproduction de cette gravure, intéressante par les instruments dont la Sainte est entourée et qui donnent une excellente idée de ceux en usage à cette époque. Ce registre, ainsi que l'image, furent offerts à la Société, par un des fondateurs, *Horace Van Milanen,* pensionnaire de la Ville et de la Province de Malines. Sous l'image, on lit quelques vers reproduits sur la gravure.

A la première page du volume, se lit le texte latin suivant : *Omnibus mundi placuisse res est plena fortunæ, placuisse doctis plena virtutis, placuisse nullis plena doloris.* (C'est une chose pleine de fortune de plaire à tout le monde; pleine de vertu de plaire aux savants; et pleine de douleur de ne plaire à personne).

A la page suivante est transcrit le règlement en texte français. Le même règlement en texte flamand y fait suite. Il nous fournit tous les renseignements sur le but, l'administration et autres détails relatifs à la Société.

---

(1) Voir à ce propos : *La musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle,* par Edm. VANDERSTRAETEN, tome I.

(2) Fol. 195. It ij St. R. Wyns gheprnst den sanghers van St. Rom. als men Sinte Ceciliemisse sanck. iij st. ix id.

Nous résumons ci-après ces dispositions, ainsi que tout ce qui est de nature à présenter quelque intérêt glané dans les inscriptions ultérieures du registre. Dans l'annexe n° I, nous reproduisons le texte complet.

Le but de l'Académie était d'entretenir et de perfectionner le chant et la musique instrumentale, de procurer aux membres et à leur famille, l'occasion de se distraire agréablement, par l'audition de la musique du jour.

La Société devait comprendre au moins douze membres musiciens, au delà de ce nombre, il fallait, pour être admis, être présenté au Prévôt, réunir les deux tiers des suffrages, être à même d'exécuter une partition de musique au choix du Doyen et payer un droit d'entrée; dans le cas contraire, la contribution d'entrée était doublée. Au début, les membres exécutants étaient tous amateurs; plus tard, on se vit obligé, pour les fêtes de l'Académie, de recourir à des gagistes.

L'Académie était administrée par un *Prévôt,* un *Doyen* et un *Fiscal,* à renouveler tous les six mois, mais rééligibles pour les six mois suivants, à la majorité des deux tiers des voix.

Le *Prévôt* était chargé de faire convoquer les membres par un messager à ce désigné, l'avant-midi du jour de la réunion; de faire les propositions, de recueillir les voix, de proclamer le résultat du scrutin; il avait voix prépondérante en cas de parité, et exerçait la police, c. à. d. imposait les amendes en cas de contravention au règlement. A son entrée en fonctions, il payait deux écus pour la masse.

Le *Doyen* avait la direction de la musique; aucun morceau ne pouvait être exécuté qui ne lui avait été présenté et agréé par lui. Il distribuait les instruments et en avait la garde. Il était chargé de l'acquisition des morceaux de musique et de la rentrée de ceux prêtés aux membres.

Le *Fiscal* était préposé aux finances; il faisait toucher les amendes et autres droits. Il tenait note de l'écot, c. à. d. de la dépense hebdomadaire en fait de boissons, la payait après toute réunion et déposait le reliquat entre les mains du Doyen, tous les trois mois.

Les *Membres* avaient les obligations suivantes : le droit d'entrée était fixé à dix escalins du Roi pour les membres musiciens, à vingt pour les autres, indépendamment des arrérages dûs à la masse. Les réunions étaient obligatoires tous les lundis. Les séances se tenaient de 5 heures de l'après-midi à 8 heures, et même jusque 9 heures. On y payait un écot à raison de un escalin du Roi, et pour la masse deux sols par tête. Le décès ou le départ d'un membre entraînait le versement d'une somme de six florins. Dans le premier cas, ils servaient à faire dire la messe de *Requiem,* chantée pour le repos de son âme, à laquelle tous les membres devaient assister. Pour celui qui quittait volontairement l'Académie, on organisait un concert d'adieu. Tous les ans, ils devaient assister à la messe chantée en l'honneur de sainte Cécile, le jour de la fête de la Sainte et le lendemain à la messe des trépassés, s'il y en avaient eus, et aller à l'offrande. Une réunion se tenait ce jour-là, pour la reddition des comptes.

Les mesures d'ordre et les pénalités étaient sévères. Celui qui négligeait d'assister à la messe de *Requiem,* pour un membre défunt, ou à la messe annuelle, payait six sols d'amende. L'absent à la messe de sainte Cécile encourait une amende de douze sols.

Le jour de la réunion, tout retard entraînait une amende; celui qui n'arrivait pas avant la fin du carillon et le son de la cloche, payait quatre liards; après cinq heures et demie, six liards; après six heures, deux sols; et à sept il était considéré comme absent, auquel cas il avait à payer, indépendamment de la masse, trois sols d'amende.

Toute musique exécutée sans le consentement du Doyen, ne pouvait figurer au programme tout le mois courant, et le fait de l'avoir exécutée entraînait une amende de deux sols. Une amende de deux liards encourait celui qui maniait un instrument, soit pour l'essayer, soit pour le toucher, sans le consentement du Doyen.

En cas de contestation, l'assemblée, sur la proposition du Prévôt, examinait, tranchait, et les partis avaient à se soumettre, sous peine de dix sols d'amende et d'exclusion pour le récalcitrant, qui ne pouvait rentrer au sein de l'Académie qu'après amende honorable et paiement d'un nouveau droit d'entrée.

Tout jeu étranger à la musique, cartes, trictac, etc., était défendu, sous peine de six sols d'amende et du double en cas de continuation après remarque faite. Il était défendu de fumer. Défense aussi de poser des verres ni autre vaisselle à boire ou à manger sur le buffet ou pupitre à musique, à moins qu'il fut débarrassé d'instruments et de papiers à musique, sous peine de deux liards d'amende pour chaque contravention.

Les amendes profitaient au messager, hormis celles des absences, qui allaient à la masse. Le messager recevait en outre un pourboire des membres nouvellement admis, et des dignitaires le jour de leur élection. En cas d'absence autorisée, son remplaçant bénéficiait des profits du jour.

Les étrangers n'étaient admis que du consentement de l'assemblée, leur introducteur payait l'écot et la masse, et, le cas échéant, les amendes encourues par leur hôte.

Tel est le résumé des dispositions réglementaires qui régissaient l'Académie Ste-Cécile. Elles étaient établies avec l'intention manifeste d'assurer l'assiduité des membres aux séances ordinaires, en même temps que la stricte observance des devoirs et des égards imposés par la condition sociale de ceux-ci.

Malgré d'aussi minutieuses prescriptions, la nécessité se fit bientôt sentir de les renforcer, et, en 1711, le règlement fut modifié, parce que, lisons-nous dans l'introduction, « des inconvénients se sont rencontrés dans l'interprétation et dans l'inobservance dicelle ou autrement ». (Voir annexe II).

Indépendamment du Prévôt, du Doyen et du Fiscal, il fut désigné un *Contrôleur* pour les recettes et les dépenses et pour faire les fonctions du Fiscal en cas d'absence de celui-ci. Le *Doyen,* en plus de ses attributions primitives, devait veiller à conserver intacts les morceaux de musique appartenant à l'Académie, à les livrer, et renseigner à son successeur tels qu'ils se trouvaient annotés sur une liste *ad hoc,* et à mentionner sur celle-ci les nouvelles pièces données ou achetées.

Le *Fiscal* devait produire quittance des dépenses, percevoir et collecter les amendes primitivement dans les attributions et au profit du messager, les consigner dans une boîte à ce destinée, à en rendre compte tous les trois mois, afin que ces fonds pussent être employés selon qu'il conviendrait à l'Académie.

Le *Prévôt,* à l'expiration de sa charge, devait vérifier ses comptes, produire les quittances nécessaires et déposer les fonds dans la caisse, afin de pouvoir y recourir en cas de besoin.

Le droit d'entrée était augmenté. Celui qui avait fait preuve de connaissances et de capacité, soit en chantant ou en jouant la musique qui lui avait été présentée à cet effet par le Doyen, payait vingt escalins. Dans le cas contraire, il payait une pistolle.

Aucune excuse n'était admise à l'avenir pour le paiement des absences et des masses. L'absence non autorisée pendant six semaines consécutives obligeait ce confrère au payement de l'écot et de la masse, comme s'il avait été présent.

Ceux qui s'absenteraient pendant toute l'année dans les mêmes conditions et n'auraient pas satisfait leurs redevances avant la clôture des comptes annuels, seraient considérés comme démissionnaires et ne pourraient rentrer qu'après nouvelle présentation et admission, paiement du droit d'entrée et de leurs redevances antérieures.

Ceux dont l'absence, soit aux réunions ordinaires, à la messe de sainte Cécile ou à la fête qui y succède, était justifiée, paieraient nonobstant toutes leurs absences de l'année et le loyer de la chambre, et ne seraient exempts que de la masse.

Les confrères qui se présenteraient après l'évangile de la messe les jours où il en était célébrée, étaient considérés comme absents et payaient l'amende.

De plus, en lieu et place de l'offrande à laquelle plusieurs ne participaient plus, chaque confrère paierait au Fiscal un demi-escalin pour les messes à célébrer lors d'un décès, ou le jour de l'anniversaire.

Rien ne prouve mieux la vogue et le succès des réunions hebdomadaires, que les modifications suivantes apportées au premier règlement.

Pour l'introduction des étrangers, le membre responsable ne paierait plus que l'écot, sans préjudice des amendes le cas échéant. Au plus jeune des assistants était confié le soin de recevoir les personnes qui se présenteraient pour demander à voir un confrère momentanément empêché; si la personne en question ne se trouvait pas être convenable d'être introduite dans la Société, le membre en question était invité de s'en abstenir à l'avenir; toutefois les amis personnels des confrères étaient reçus, sans autorisation préalable. Si un étranger s'introduisait abusivement sous prétexte de relation avec un confrère, l'Académie jugeait par qui seraient payés l'écot et les autres droits. En cas de récidive, le confrère intéressé payait les redevances d'usage. Exception était faite pour

les amateurs qui savaient chanter ou jouer la musique qui leur était présentée et qui s'en acquittaient au gré de l'Académie; celle-ci, alors, les considérait comme ses hôtes.

* * *

La liste des membres (voir annexe III) nous fait faire connaissance avec les musiciens et amateurs de musique malinois du XVIIIe siècle.

Les plus grands noms de l'aristocratie malinoise s'y retrouvent à côté de ceux de hauts fonctionnaires civils et militaires, des professionnels de la musique et même de personnes étrangères à la ville. Le beau sexe y est représenté par deux demoiselles, dont l'une au prénom gracieux de Cécile. A ce titre on aurait eu mauvaise grâce de ne pas l'admettre, et nos concitoyens de jadis étaient trop galants pour ne pas lui faire place au milieu d'eux.

Bref, tous s'y trouvaient rapprochés par un besoin commun de cultiver l'art de la musique.

Les membres fondateurs méritent une toute première mention. Ce furent :

Jean-Baptiste Daneels, baron de Corbeeck-Loo, etc.

Horace Van Milanen, pensionnaire de la Ville et de la Province de Malines.

Antoine Colfs, qui devint plus tard carillonneur et organiste de l'église St-Rombaut.

Pierre-François de Roubaix, chef-major du district de la Ville et de la Province de Malines.

Michel du Trieu, greffier-audiencier militaire.

Henri Rombaut de Roubaix, lieutenant-colonel.

François Dams.

Hubert-Antoine Rossignon, avocat au Grand Conseil et pensionnaire de la Ville et de la Province de Malines.

François Bals, chapelain à Duffel.

A la première séance, c. à. d. à celle du 23 novembre 1704, on admit les membres suivants :

Jean Faydherbe.

Antoine-Ferdinand Hullet, drossart de Keerberghen.

Antoine Gybkens.

Jean-Baptiste Jacobs, carillonneur de l'église Saint-Rombaut.

Jean Van Milanen, chanoine.

L'élément ecclésiastique était dignement représenté au sein de la Société.

Un de ses membres figure parmi les fondateurs, un autre est admis à la première séance, et plus tard :

Pierre Cluts, curé de l'église Ste-Catherine;

Delhaye, chapelain à Wolverthem;

Jean Driesscaert, chapelain à St-Rombaut;

Josse Neeffs, chapelain à St-Rombaut et membre de la Gilde de la vieille arbalète;

Baron de Ryckel, Supérieur de l'abbaye Ste-Gertrude, à Louvain;

De Malengreau de Jaitte, prêtre;

Baron de Mangersen, commandeur de Pitsembourg;

Van Bree, chanoine.

Parmi les représentants de l'autorité civile et militaire se remarquent :

Horace Van Milanen, pensionnaire de la Ville;

Henri-Rombaut de Roubaix, lieutenant-colonel;

Pierre-François de Roubaix, chef-major du district, fondateurs;

Hubert-Antoine Rossignon, pensionnaire de la Ville;

Bernard-Alexandre Huens, commune-maître;

Jean-Baptiste Scheppers, greffier de la Ville;

Romain 't Sestigh, commune-maître;

Walther de Voldenau, major d'artillerie;

Percheval, conseiller et receveur général des Domaines;

Georges Bertouch, quartier-maître-général et lieutenant général des troupes danoises, compositeur de musique;

Guillaume Snoy, échevin, etc.

A côté de ceux-ci figurent : tout le monde aristocratique, dont plusieurs noms nous sont encore bien connus à Malines, tels que les : *Scheppers, Van Kiel, du Trieu, Poullet, Neeffs, Coloma, van den Branden de Reeth,* etc., deux dames, M[elles] *Cécile de Grauw* et *de St-Vaast,* à qui échurent les différentes dignités de l'Académie, des avocats et des conseillers au Grand Conseil, et aussi deux médecins : *Pian* et *Pannée.*

*
* *

Il nous paraît intéressant de faire connaître le local où se tenaient ces réunions musicales. Les recherches faites à ce sujet nous ont amené à croire que l'immeuble occupé par l'Académie, était la maison portant à cette époque le nom de « *Koningin van Sweden* », et qui est aujourd'hui le n° 3 du Marché au Beurre. Le 4 septembre 1759, cet immeuble fut acquis pour la somme de quatre mille florins, par la corporation des Fripiers. D'après les annotations trouvées dans le registre de cette corporation, conservé à nos archives communales, cette mutation de propriété, qui d'un particulier, Jean-Josse Neeffs (1), passa à une corporation, ne changea en rien les habitudes de la société; tout au plus l'usage de cette salle, qui servait jusqu'alors exclusivement aux musiciens, devint-il commun à ceux-ci et aux membres de la corporation pour leurs réunions.

Plus tard, ainsi qu'il conste du procès-verbal de l'assemblée générale au 30 avril 1761, les membres de

(1) Nous devons ce renseignement aux obligeantes recherches de notre confrère M. Ad. Reydams.

l'Académie donnèrent plein pouvoir à leur Prévôt, pour conclure un bail de 6 ou 9 ans, avec la Chambre des Fripiers. Au delà de cette date, le registre de l'Académie est muet. Les comptes du Doyen des Fripiers nous indiquent qu'un accord a dû se faire, mais les conditions nous échappent, par la diversité des sommes payées annuellement pour le loyer, et qui varient successivement de 140 florins (1761) à 200 florins (1763), et 60 florins (1766). En l'année 1770, au 15 mars, nous trouvons la dernière mention de payement annuel de 60 florins. Il nous paraît probable que la société allait à son déclin et que les payements sont restés en souffrance. En effet, le journal « *Wekelyks Bericht* », année 1773, p. 417, annonce pour le 16 novembre, la vente d'une quantité de musique consistant en symphonies, concerts, sonates, ouvertures, etc., et de divers instruments de musique, parmi lesquels un clavecin de la fabrication de *Jean Clochet* (1). Ces musiques proviennent, à n'en pas douter, de l'*Académie Ste-Cécile,* le registre de la corporation des Fripiers en fait foi, par la mention au chapitre des recettes, d'une somme de 82-3-3 florins, provenant de la vente des musiques et autres objets de l'*Académie bourgeoise* (2). A remarquer, cette dénomination

(1) Op den 16. November 1773. sal men verkoopen ten Huyse van Joannes van den Berghen op de groote merckt alhier, een schoone Bibliotheque bestaende in Theologie, Rechtsgeleerde, Historien, en Wetenschapen. Een menichte nieuw musieck bestaende, in simphonies, concerti, sonate, overture, aria, etc. Musicale Instrumenten, eene clavercimbel door Joannes Clochet, etc. Item eene menichte schilderyen van verscheyde meester, als oock een groote partye Porcelynen waer onder veel oude Rotse, schoone spiegels, luysters etc. het welcke alle naer de Boecken sal verkoght worden, waer van de catologuen sullen te bekomen syn den 5. deser maendt mits twee oorden voor den armen, tot Mechelen en andere steden by de uytgevers van dit Bericht.

(2) S.V. n° 1, p. 17 v^so : ontfangen van deken Jan Van den Bergh, betaelende voor de heeren van de Accademie borgeoise van het musieck ende andere effecten door den selven Sr Van den Bergh verkocht de somme van 82-3-3.

de *Bourgeoise,* qui reparait ensuite sous la forme de « *Concert bourgeois* ». Sans doute que la société, après ses difficultés financières s'est reconstituée et démocratisée et a, dès lors, en abandonnant le nom prétentieux d'Académie, adopté celui de « *Concert bourgeois* ». La société, sous cette nouvelle dénomination, paie son loyer annuel, qui est de 66 florins, jusqu'en 1780.

A partir de cette époque, nous ne trouvons plus trace de la société de musique, et la salle fut utilisée dans la suite comme salle de spectacle et de concert (1). Une troupe d'opéra flamand, sous la direction de l'acteur bien connu Jacques Neyts, prit possession de cette salle, au loyer annuel de 250 florins. Nous en trouvons mention dans les registres de la Chambre des Fripiers, jusqu'au 1 septembre 1786 [fin du registre] (2).

La salle où l'Académie tenait ses séances avait quatre fenêtres (résolution du 9 décembre 1754), et elle était précédée d'un corridor, qu'une lanterne en verre éclairait en hiver (voir inventaire).

L'aspect de ce local nous est révélé par les détails

---

(1) Parmi les concerts donnés dans cette salle, nous relevons les suivants :

1° Le 5 décembre 1773 par le S[r] Pocorny, corniste et ses deux filles cantatrices. *(Wekelyks Bericht,* 1773, p. 482).

2° Le 18 mai 1778, par le S[r] Rakeman, violoncelliste. *(Wekelyks Bericht,* 1778, p. 232).

3° Le 21 mars 1782, par M[lle] Neyts, cantatrice, fille de l'acteur Jacques Neyts. *(Wekelyks Bericht,* 1782, p. 149).

Une salle de la commanderie de Pitzembourg était utilisée également à cette époque pour des auditions musicales, ainsi en fut-il le 3 mars de l'année 1782, où le S[r] Hochbrucker, harpiste, et le S[r] Seeburger, corniste, s'y font entendre. *(Wekelyks Bericht,* 1782, p. 182). Le 11 mars 1783, le S[r] Michel Esser s'y fait entendre sur le violon et la viole d'amour. *(Wekelyks Bericht).* Enfin le 14 mars 1784, c'est le tour des S[rs] Brunetti, violoniste Polack, corniste. *(Wekelyks Bericht).*

(2) Pour d'autres détails concernant cet immeuble, consulter. A. Reydams, *De namen en korte geschiedenis der huizen van Mechelen,* au Bulletin du Cercle Archéologique de Malines, t. V, p. 306 et F.-E. Delafaille, *Bydragen tot opheldering der geschiedenis van Mechelen,* t. II. Mechelen, H. Dierickx-Beke Zonen.

d'un inventaire, et les dons faits à la Société par des membres. Nous nous figurons cette salle semblable à celles des appartements de l'époque : un lambris peu élevé en chêne, les murs tapissés en cuir doré, le plafond à poutres et solives apparentes; quant aux meubles, une grande table à coulisses, recouverte d'un tapis, sur lequel était posé la sonnette (don du Sr Ant. Colfs); 17 chaises en cuir d'Espagne; chacune d'elles offerte par les membres lors de leur installation; 20 chaises en jonc ayant même provenance, un grand pupitre à musique, avec ses branches d'éclairage et leurs accessoires, deux mouchettes et leurs supports (don du Sr Daneels); une grande armoire pour serrer la musique et les instruments (don du Sr du Trieu); un grand porte-manteau (don du Sr Faydherbe); un poêle en fer avec accessoires, une table-servante avec allonge, supportant un plateau, deux autres plateaux (dont un offert par le Sr De Roubaix); une grande armoire servant à renfermer les verres et les pots, six verres à bière et six verres à vin, un bac à eau pour rafraîchir les bouteilles, un panier pour déposer les verres à rincer, et en fait de provisions, 24 bouteilles de vin. Un détail intéressant à noter à ce propos, c'est qu'au début les confrères se contentaient de déguster de la bière, et que plus tard cette boisson, peut-être trop démocratique, fut remplacée par du vin (résolution de 1745-46). Nous avons vu qu'on y faisait également usage d'aliments.

Quant à la décoration de la salle, nous y voyons : une niche avec petite statue de sainte Cécile (don du Sr Ant. Colfs) et deux branches dorées, à lumières (don du Sr Faydherbe); une plus grande statue de la Sainte, dont le corps, selon la mode du jour, était formé d'une corbeille en osier recouverte d'étoffe, et dont les membres étaient sculptés, la tête, les mains et les pieds, ayant été offerts par le pensionnaire Van Milanen; un tableau

représentant l'histoire de Jephté, offert par le même, et un autre que nous supposons avoir représenté également sainte Cécile (don du Sr Faydherbe), au bas duquel s'accrochait un grand bras de lumière doré (don du Sr Rossignon); un clavecin (de la fabrication de *Jean Clochet)* avec pupitre (ce dernier offert par le Sr Ant. Colfs), complétait cet ameublement, dont l'ensemble fait supposer un milieu ou une place de dimensions plus qu'ordinaires.

En fait d'autres instruments de musique, nous ne trouvons dans l'inventaire, qu'un violon (ténor) fabriqué par *Snoeck* (don de Sr de Roubaix); une contre-basse, (don fait par les amis du Seigneur Wynants à son décès en 1725) n'y est point mentionnée. Si nous ne trouvons d'autres instruments mentionnés dans l'inventaire, c'est que probablement chaque membre en avait un qui était sa propriété.

* * *

Nous connaissons donc le logis et les occupants du logis; il nous reste à dire un mot des réunions et des fêtes qui faisaient l'attrait et le charme de ce sanctuaire de sainte Cécile (voir annexe IV).

Il y avait d'abord les réunions hebdomadaires, les lundis de l'Académie, où l'on faisait de la musique de 5 à 8 et quelquefois jusque 9 heures. Pendant cette assez longue séance, les membres se rafraîchissaient avec la bière brune de Malines, plus tard avec du vin; c'était, à part l'agrément que procure la musique, la seule jouissance que pouvaient se permettre les exécutants et les auditeurs, à qui étaient défendus les jeux et le tabac. A certain moment, on jugea utile, soit par mesure d'économie, soit par ennui, l'ennui naissant de l'uniformité, ou pour toute autre cause, à ne plus faire de la musique

pendant toute une partie de l'année, c. à. d. d'après une résolution du 30 novembre 1755 « depuis le lundi avant » la Semaine Sainte jusqu'au lundi après le jour des » Ames, et les gages des musiciens et des serviteurs de » l'Académie seraient retranchés à proportion ».

Le bout de l'oreille semble percer ici et il ne sera pas téméraire de supposer que les finances de l'Académie, obérées par les frais résultant de ses fêtes, n'aient été cause de la suppression partielle de ceux-ci. Les gages des musiciens s'élevaient, lisons-nous dans les résolutions, pour un certain *Rops,* hautboïste entr'autres (1), d'abord à cinq et plus tard à sept sols, avec retenue d'un escalin pour chaque absence (résolution du 15 décembre 1756).

Indépendamment de la séance ordinaire, il y en avaient d'autres extraordinaires, parmi lesquelles celles de la Ste-Cécile et des jours suivants, dont le programme se résume à peu près en ce qui suit : à la fête même de la Sainte, se célébrait à l'église des RR. PP. Jésuites, une messe solennelle à 11 heures; la présence des membres y était obligatoire. Le lendemain à la même heure, et

(1) En dehors de *Gerard Rops,* hautboïste, nous relevons dans les résolutions, les noms des gagistes ou musiciens professionnels suivants : *Jacobs,* qui remplaça Rops en 1758, *Anthoins, Naret* et les frères *Streitner.* Ces derniers apparaissent dans les comptes communaux à partir de 1742. Le premier mentionné se nomme François, et est remplacé comme musicien communal en 1754, par Jacques Streitner; Pierre Streitner est signalé la première fois en 1755. Il devait y avoir encore un quatrième du même nom. Cette famille avait réuni une belle et nombreuse collection d'instruments de musique, à en juger par l'annonce de la vente faite après le décès de Pierre, en 1787. Nous y trouvons des contre-basses, des violes, des clarinettes, des flûtes, 4 paires de cor, des trompettes, des harpes, etc.

Wekelyks Bericht, 1787, bl. 409. Dynsdag den 19 Juni 1787, naer middag ten twee ueren zal men publiekelyk verkoopen binnen Mechelen ten sterfhuyse van M[r] Petrus Stritner eene schoone collectie van musiek van differente fameuse meesters, in differente koopen volgens eene geschreve catalogue daer van zynde. Item alle soorten van musicaele instrumenten, als bassen, violen, clarinetten, flut-travers, vier koppelen walthorens, trompetten, arpen, etc.

en la même église, se chantait la messe du *Requiem;* enfin, le troisième jour de la fête annuelle, se tenait une séance où se faisait le règlement des comptes, après laquelle les membres réunis procédaient à de fraternelles agapes, suivis de bal, d'où les personnes étrangères n'étaient pas exclues. En 1753, on décida, afin d'être tout à la joie et au plaisir, de ne plus parler finances avant ce festin, jugeant sans doute cet appéritif trop indigeste ; la reddi-des comptes fut alors remise à un moment plus propice. Ces festivités se donnèrent toujours au local même de l'Académie, quelquefois cependant, les salons d'un confrère s'ouvraient, hospitaliers et accueillants, pour les membres, leurs dames et amis; il en fut ainsi notamment en 1757, date à propos de laquelle les résolutions nous apprennent les faits suivants :

« Résolutions prises le 18 novembre 1757 par Messieurs
» les Confreres de la Grande Accadémie de musique à
» Malines à ce spécialement convoqués ;

» 1° Que Mr Colfs aura la bonté de se charger de la
» musique et de la messe le jour de Ste-Cécile, laquelle
» sera célébrée le jour de la dite Sainte le 22 de ce
» mois, à 11 heures du matin et la messe de *Requiem*
» le jour suivant à la même heure à l'église des RR.
» PP. Jésuites et font prier Messieurs de Judoigne et
» Fiennes d'aller en demander la permission au R. P.
Recteur ;

» 2° Le concert se tiendera le 24 de ce mois chez le
» Baron de Hovorst et la fête ensuite laquelle sera un
» ambigus et d'une seule soirée, l'on prie Mr le Fisque de
» faire l'accord à 3 escalins par tête et pour les étrangers
» au delà de la couple, payeront 6 esquellins par tête ;

» 3° L'on n'admettera que les valets des anciens officiers
» et de ceux qui sont actuellement en service ;

» 4° Qu'il n'y aura que huit musiciens pour le bal et
» deux voitures pour la nuit du bal ;

» 5° Quand à la dépense des domestiques et musiciens,
» l'on se règlera selon la dépense de l'année dernière.

» Ita est,
» B^on^ DE HOVORST DE PELLENBERGH, Prévôt ».

Avec l'éclat que comportait la circonstance, fut fêté au local, le cinquantenaire de l'Académie. Le 15 décembre 1754, les résolutions suivantes furent prises à cet effet :

« Le même jour on a résolu à toutes voix : Attendu
» que c'est la cinquantième année révolue depuis l'éta-
» blissement de l'Académie d'en célébrer le jubilé.
» A quel effet lundi 30 de ce mois on chantera à dix
» heures dans l'église des RR. PP. Jésuites une messe
» en musique suivie du *Te Deum*.
» Le même jour à cinq heures du soir il y aura
» concert, où on aura soin d'inviter les meilleurs musi-
» ciens.
» Après le concert on soupera à la chambre ordinaire
» de l'Académie et le souper sera suivi d'un bal.
» Les confrères pourront mener à l'un et à l'autre leur
» couple gratis, et ceux qui mèneront quelqu'un au-delà
» de leur couple paieront un écu par tête.
» Pour subvenir aux frais nécessaires à ce que dessus,
» chaque confrère contribuera un demi souverain qu'ils
» viennent à la fête ou non.
» On aura soin d'avertir et inviter les confrères absens.
» Ainsi résolu à toutes voix le 15 décembre 1754.
» Etaient signés à la résolution en original : G. De
» Traux, prévôt. J. C. Van den Branden, doiën. F. J.
» De Bors fiscq.
» Le contrôleur était absent.

» Ita est,
» G. DE TRAUX, prévôt ».

A l'occasion, le local de l'Académie s'ouvrait pour des hôtes, que les confrères accueillaient à bras ouverts ; d'autres fois l'usage du local était momentanément cédé à des artistes étrangers, pour s'y faire entendre ; enfin, quelquefois on autorisait des bals, autres que ceux qui réunissaient les confrères de l'Académie. C'est ainsi qu'en l'année 1759, on fit fête aux musiciens *Le Beau* et *Turlet ;* en 1760, le S[r] *Blandi,* et en 1761, le S[r] *Cifoletti,* musicien attaché à la Cour de Manheim, y donnèrent un concert public. Pour ce dernier même, en considération de ses talents, on remit la séance ordinaire à un autre jour.

Pour les bals qui s'y donnèrent, nous en trouvons mention en 1760. L'Académie se départait donc à l'occasion de ses principes sévères, qui ne laissaient guère place à une tolérance plus large, moins exclusive de divertissements peu en rapport avec l'idée qui présida à sa fondation. Il est vrai que cette tolérance est le présage d'une prospérité décroissante et qu'elle est le signe précurseur d'une décadence qui ne s'est guère fait attendre. Les sociétés, comme les individus, vivent et meurent, quelque noble qu'en soit le but, quelque utile que puisse être une existence.

*
* *

Pour terminer, il sera intéressant de jeter un coup d'œil sur la musique qui s'exécutait au sein de cette Académie. La nomenclature des pièces qui constituaient le fonds de la Société est conservée dans le registre qui nous a déjà fourni tant de renseignements. Nous pouvons ainsi nous faire une idée du goût de nos musiciens, du genre de musique qu'ils exécutaient à leurs réunions, et des auteurs à la mode. (Voir annexe V).

Parmi les auteurs mentionnés dans le catalogue, les Italiens ont incontestablement le pas sur les autres. Ils

sont représentés par *Thomas Albinoni, Antoine Baldacini, Antoine Caldara, Archangelo Corelli, J.-B. Lully, Antoine Marini, Michel Masciti, Jules* et *Louis Tagliotti, Torri* et *Torelli*. Les Allemands, en plus petit nombre, par *Godefroy Finger, Graff, Pepusch, Petz* et *Walter*. La Suisse y a son représentant par *Henri Albiscastro,* et l'Angleterre par *Purcel*. Nos compatriotes n'y sont pas négligés. Un *Cox* ou *Cocx,* probablement le maître de chant à la cathédrale d'Anvers, et un autre compositeur, *Alphonse d'Eve,* né près de Courtrai, occupent une large place dans cet inventaire. Même un concitoyen, membre de l'Académie et compositeur de musique, *Georges Bertouch,* a fait don à la Société de quatre de ses compositions : *La Bataille de Denain, Sonata Dolorosa, Carillon* et *La Prise de Douay*.

Ce qui rend l'inventaire très intéressant pour les musicologues, c'est l'énumération de plusieurs compositions musicales inconnues des maîtres cités, et à côté de ceux-ci des noms d'auteurs dont nous n'avons pas trouvé mention dans la Biographie universelle de *Fétis,* ni dans les autres ouvrages que nous avions à notre disposition. Tels sont : *Antoine Albinoni, Autgarde, Cauter, Folle, Gilotti, Gutty, Loyselet, Artemio Motta, Noser, Smelser, Trevisano* et *Vennetto*. Les morceaux de musique que l'on trouve dans ce document sont principalement des sonates, morceaux de concert, des symphonies, et presque toute la série des opéras de *Lully*. Toutes ces compositions sont écrites pour la classe des instruments à cordes, quelques-unes seulement pour une ou deux flûtes ou pour hautbois. Enfin, quelques morceaux pour chant.

Cet ensemble nous fournit une excellente idée du genre de musique qu'on exécutait à l'Académie et n'est pas sans offrir certain intérêt.

Le nombre infime de nos compatriotes qui figurent sur cette liste n'étonnera pas celui qui est un peu au

courant des annales de la musique dans nos provinces. Alors que, bien des années avant l'époque qui nous occupe, nos compositeurs nationaux rivalisaient de talent avec ce que les fastes musicaux comptaient de plus grandes célébrités, le XVIIe siècle et la plus grande partie du XVIIIe furent à ce point de vue on ne peut plus mal partagés.

L'état troublé de nos provinces, où les désordres et les guerres régnaient à l'état endémique, n'avait guère été favorable à l'éclosion de talents destinés à briller. Balloté sur les vagues de la politique, disputé par les potentats européens, notre pays était mieux fait aux coups de canon qu'aux accords mélodieux et pacifiques de la musique.

De tous les arts, celui-ci fut pour ainsi dire le seul à souffrir de cet état de choses. Les cours étrangères donnaient le ton dans la prédilection marquée pour telle ou telle expression de l'art musical, tout en attirant nos compositeurs de quelque renom. Et à ces cours, de même qu'à celle qui comptait notre pays dans ses possessions d'outre-frontière, la musique italienne faisait prime et accaparait la faveur générale. L'Autriche, que le Traité d'Utrecht avait mis en possession de nos provinces, faisait fête aux artistes de la Péninsule. Pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle, il n'y eut à Vienne que des compositeurs Italiens. Beaucoup d'opéras allemands n'étaient que des traductions d'opéras italiens, et le style italien seul pouvait prétendre au succès. *Mozart* même, à ses débuts, en subit l'influence. La France en fut tributaire, car *Lully* ne fit que de la musique italienne. Bref, les circonstances et les événements imposèrent, pour ainsi dire, les préférences, dont nous constatons une fois de plus, sur un théâtre moins vaste, il est vrai, la tyrannique influence.

La musique dans nos provinces était donc italienne.

Les auteurs italiens avaient la vogue et il a fallu qu'un *Grétry* naquit à notre pays pour faire reconquérir par celui-ci la place hautement enviable qu'il occupa jadis et qu'il continua à occuper dans les fastes musicaux de l'Europe.

Nous venons de retirer de l'oubli le passé d'une société de musique, qui réunit pendant plus d'un demi-siècle l'élite de la population malinoise.

Honorer sainte Cécile et sacrifier à Euterpe, encourager et excercer même un art qui s'est depuis lors singulièrement démocratisé, passait donc à bon droit pour un délassement d'une haute et saine moralité. Les classes dirigeantes prêchant d'exemple, les professionnels ne pouvaient manquer de jouir d'une juste et unanime considération. C'était là un bien efficace stimulant; l'influence s'en fit sentir et continue encore d'excercer ses effets. Des sociétés de musique plus nombreuses n'ont pas tardé à surgir. De trois qu'elles étaient au commencement de ce siècle, elles sont arrivées aujourd'hui à un total de 36. Mais faut-il le dire, la qualité n'a pas été en progression constante comme la quantité. A ce point de vue il y a beaucoup à dire et non moins à faire. Cependant, étant donné les tendances musicales actuelles de nos concitoyens, il est à espérer que par l'organisation d'un enseignement populaire, on arrivera à inspirer le goût de la bonne musique, à réprimer la pléthore de sociétés sans valeur et à provoquer la naissance, sous les auspices de l'administration communale, d'une phalange musicale vraiment artistique.

Dr G. VAN DOORSLAER.

Malines, le 13 mars 1903.

ANNEXE I

Règlement pour Messieurs de l'Académie, établie sous la protection de Sainte Cécile, Vierge et Martire, leur illustre patrone dans la ville et province de Malines.

1

Premièrement la dite Académie sera composée des Prevôt, Doïen, Fisque et autres confrères à renouveller de demie année à autre, ne soit que par nouveau choix les officiers soient continuez par deux tiers de voix de Messieurs de l'Académie, et non autrement.

2

La charge de Prevôt consistera à faire convoquer par le Messager à ce établi les Messieurs de l'Académie à l'heure par lui fixée, dont l'avertance sera faite du moins avant midi, il aura pareillement le droit des propositions, la collecte des voix, et définition de la résolution avec la décisive en cas de parité des voix, la semonce pour le silence et droit d'amende en cas de contravention dont sera provocation à l'Académie sous bénéfice du namptissement de l'amende et non autrement, le dit Prevôt donnera à son avènement à l'office deux écus à la masse au lieu d'une récréation.

3

La charge de Doïen consistera dans la direction de la musique, et ne sera aucune simphonie, Motet ou autre air joué, chanté, ni mis sur le buffet ne soit qu'il fut préalablement présenté et agréé par le dit Doïen, à peine de deux sols d'amande, et que l'air induement présenté au buffet, ne pourra être joué ni chanté pendant le mois lors courant si aura t'il le soin que l'Académie ne soit point sans musique, et aura la distribution des instruments, lesquels l'on ne pourra manier pour les essaier ou toucher sans son consentement à peine de deux liards d'amande, le Doïen pourra pareillement ordonner aux Messieurs de l'Académie d'apporter les pièces de musique qui se

trouveront chez eux, en cas que l'Académie souhaitât de les faire représenter.

4

L'office du Fisque consistera à executer les amandes et autres droits de l'Académie, à tenir note de l'ècot; le païer avant la séparation de l'Académie et a renseigner le reliqua dont il tiendra note afin de déposer l'argent entre les mains du Prevôt de trois mois en trois mois.

5

Lorsque l'Académie sera une fois formée par le nombre de douze musiciens, personne n'y pourra entrer, a moins d'être présenté au Prevôt qui proposera le prétendant à l'Académie, et s'il est agréable, il sera reçu par deux tiers de voix païant outre l'arriérage de la masse, pour droit d'entrée dix Escalins du Roi s'il peut jouer la partie que le Doïen lui distribuera autrement il sera obligé d'en païer vingt, si longtems que le droit ne sera pas augmenté à la délibération de l'Académie par deux tiers de voix.

6

Quand il y aura dispute parmi les confrères, la question sera proposée par le Prevôt et délibérée par l'Académie, et celui qui aura perdu sa cause sera obligé d'acquiescer à l'opinion de l'Académie selon la pluralité des voix, sans murmurer après admonition du Prevôt, à peine de dix sols d'amande, et s'il refuse de se taire ou de païer la dite amende, sera par la pluralité des voix mis hors de l'Académie, son nom sera biffé, avec note du sujet de son deportement, et il ne sera plus admis, que par nouvelle proposition, admission, et païement du nouveau droit d'entrée après dûe réparation de son offense à l'appaisement de deux tiers du corps.

7

Chaque semaine sera tenu congrégation ordinaire le lundi depuis cinq heures de l'après midi jusqu'à huit, ou au plus tard jusqu'à neuf heures du soir dans le lieu à ce préfigé, et celui qui sera en défaut d'être au dit lieu avant la fin du carillon, et son de la cloche, fourfaira l'amende de quatre liards, après cinq et demi six liards, et après

six heures deux sols, et celui qui tardera jusques à sept, sera tenu pour absent.

8

Les Messieurs de l'Académie païeront pour l'écot un escalin du Roi, et deux sols au profit de la masse, chaque jour de congrégation ordinaire.

9

Personne ne pourra mener aucun étranger dans l'Académie, qui ne soit préalablement proposé et agréé par la Compagnie, et son introducteur païera pour lui en secret l'écot, avec la masse, et sera responsable pour les amendes de son hôte, au cas qu'il faillit contre les règles de l'Académie.

10

Après les neuf heures du soir le Doïen prononcera que l'Académie est fini l'écot sera fait et ajusté par le Fisque et ceux qui voudront rester plus avant feront nouvel écot à leur frais privé.

11

Celùi qui sortira de l'Académie soit par trépas ou abandonnement païera à l'Académie la somme de six florins, pour lesquels en cas de trépas sera chantée un messe de *Requiem* pour le repos de son âme à laquelle messe les Messieurs de l'Académie interviendront et iront à l'offrandre, à peine de six sols d'amende. Et en cas d'abandonnement volontaire, lui sera fait un concert d'adieu dans une congrégation ordinaire ou extraordinaire si son départ presse au jugement du Prevôt.

12

Les Messieurs de l'Académie feront annuellement chanter une messe solemnelle à la Fête de leur Sainte et Illustre Patronne à laquelle les confrères entreviendront à l'heure désignée à peine de douze sols d'amende, le lieu et l'heure de la messe seront résolu dans la pluralité des voix à l'ordinaire précèdent aussi bien que le repas à faire le même jour, si l'on n'aime mieux (par la dite pluralité) le différer à un jour plus commode.

13

S'il y a des confrères trépassez, le lendemain se fera la messe de *Requiem* pour leurs âmes. Les Messieurs de l'Académie y entreviendront et iront à l'offrande, à peine de six sols d'amende et le soir il y aura congrégation ordinaire, a l'endroit du festin, quand l'écot et compte final de l'année sera fait par le Prevôt et sera procedé à l'élection de nouveaux officiers.

14

Qui sera absent des congrégations ordinaires sans excuses légitimes proposées et agréés par l'Académie, fourfaira l'amande de trois sols au dessus des deux sols de la masse susmentionnée.

15

Il ne sera permis de jouer aux Cartes, au Tricquetrac, ni autre exercice non musical, pendant le tems de la congrégation, à peine de six sols d'amande, à doubler en cas de continuation après réquisition faite d'en désister. Et ainsi sera t'il à l'égard de ceux qui y prendront du tabac en fumée.

16

Il ne sera pas permis de poser aucun verre ni pot ou autre ustancile à manger ou à boire sur le buffet destiné pour la musique, sous l'amende de deux liards, pour chaque contravention, ne soit que ledit buffet fut vuidé de tous instruments et papiers de musique.

17

Les confrères qui seront admis à l'Académie et les nouveaux officians élûs donneront au messager pour leur félicitation la pièce selon leur qualité et discrétion, et aura ledit messager les amendes des contrevenans, horsmis celles des absences qui iront dans la masse, et au cas d'absence du messager par consentement du Doïen, son adjudant en fera les devoirs et aura les profits du dit jour.

ANNEXE II

Messieurs de l'Academie ayant trouvé bon et conseillable pour le meilleur établissement de leurs regles d'y faire quelque augmentation et diminution par rapport aux inconveniens qui se sont rencontrez, soit dans l'interpretation ou non observance d'icelles ou autrement, ont a cet éfet en leur assemblée du 2e de mars 1711 conçus et formez les articles suivans.

1

Scavoir sur la premiere règle, où il est dit que l'Academie sera composée, des Prévôt, Doïen et Fisque, a été résolu d'y ajoûter un Controlleur qui sera obligé de tenir le contrôle de la recette et dépense du Fisque et de faire la fonction du dit Fisque en son absence.

2

Sur la troisième concernant la charge de Doïen a été resolu et trouvé bon que par dessus les devoirs à lui imposez par ladite regle, il sera obligé de prendre soin que toutes les pièces de musique conservées dans la caisse restent dans leur entier, lesquelles à la fin de son office, il aura a livrer et renseigner au nouveau Doïen en la forme et maniére qu'elles se trouvent annotées dans la liste faite en conséquence, et par dessus ce prendra aussi soin que les nouvelles pièces données ou achetées soient inscrites sur la dite Liste.

3

Sur le quatrième a été resolu de charger le Fisque de vérifier par bonnes quittances la dépense de ses comptes.

4

Sur le cinquième ou Messieurs de l'Académie se sont réservez l'augmentation du droit d'entrée a été résolu de l'augmenter jusqu'à vingt escalins pour celui qui sçaura jouer où chanter la pièce de musique qui lui sera proposée par le Doïen pour faire sa preuve, et à une pistolle pour celui qui ne voudra pas faire preuve, où qui ne l'aura pas executée en forme dûe.

5

Sur le neuvième, concernant les étrangers ou amis que, Messieurs de l'Academie voudront y amener, a été résolu que doresnavant, ils ne payeront pour eux que l'écot, sauf que l'on n'entend de deroger ici aux autres regles émanées au fait des amandes et excès. Et arrivant que lesdits étrangers ou amis vinssent a demander un Confrère, ou Confreres occupez à jouer, ou a autre exercice musical, le plus jeune des Confrères non occupé aura la bonté d'introduire le dit amis ou étranger, laissant cependant à sa prudence d'en informer le Fisque et de l'introduire sans autre formalité; ou bien d'appeler celui où ceux après qui il sera demandé et si après il se trouve que la personne introduite n'est pas agréable a l'Academie, celui, ou ceux après qui il aura été demandé, seront requis et admonesté de ne plus les introduire, ni amener à l'avenir, parmi quoi il sera permis aux Confreres d'introduire leur amis sans qu'il soit besoin (comme auparavant) de demander la permission.

6

Et comme il est arrivé souvent que plusieurs étrangers se sont émancipez de demander après quelques Confrères, sans qu'ils en fussent connus requis, ni invitez par où ils se trouvoient chargez de leurs écots, et autres droits, pour à quoi remedier, il a été resolu qu'en pareil cas l'Academie jugera hors des circonstances par qui ledit écot et autres droits devront être supportez pour cette fois seulement, et s'il arrivoit qu'ils demandassent une seconde fois après ledit Confrere, il sera en ce cas obligé de payer l'écot pour lui. Bien entendu que tous les amateurs qui pourront chanter ou jouer la piece qui leur sera proposée, et que l'Academie jugera être tels seront à sa charge.

7

Sur l'onzième a été resolu que les amandes au regard du défaut de venir à la messe y reclamée tiendront lieu, sauf que les Confreres qui se presenteront après l'Evangile encoureront les dites amandes ni plus ni moins que s'ils avoient été absent.

8

Et comme par les Regles onzieme et treizieme, il y est disposé d'aller à l'offrande, et que elle ne s'est observé, il a été trouvé bon

au lieu de ladite offrande que chaque Confrere paiera au Fisque un demi Escalin, pour faire celebrer des messes pour les ames des Confreres trépassez soit au jour de l'anniversaire ou quand un ou plusieurs confrères viendront à mourir.

9

Plus pour augmentation de ladite treizième Regle, a été résolu que le Prevôt aiant fini son tems devra verifier son compte de l'année avec bonnes quittances, lequel étant coulé et arrêté sera gardé dans la caisse à ce destiné pour en cas de besoin y prendre recours.

10

Sur la quatorzième a été resolu pour prevenir toutes difficulté, que chaque Confrère paiera ses absences et masses sans que doresnavant s'admettent aucune excuse.

11

Et pour les animer à fréquenter avec diligence l'Academie, et en augmenter tant qu'il se pourra la réputation a été résolu que ceux qui s'absenteront six semaines consecutives sans le consentement et permission du Prévôt ou en son absence de celle du Doïen, ou autres officiers, ils seront tenus de payer les ecôts et masses; ni plus ni moins que s'ils avoient été presens.

12

Par dessus ce a été résolu que ceux qui s'absenteront pendant toute l'année sans le consentement et permission comme dessus et ne viendront pas satisfaire a ce qu'ils pourront être redevables avant que le compte de l'année de leur absence, soit coulé et arrêté, seront tenus et reputez pour avoir quitté et abandonné l'Academie, et de ce sera fait mention au Livre conformement aux regle, et ce Confrère, ou confrères, ne seront plus admis que sur nouvelle presentation, et parmi païant de nouveau le droit d'entrée, et tout ce dont ils étoient redevables à l'Academie.

13

Et comme les amendes d'absences sont principalement decernées, pour hors d'icelles fournir aux frais que l'Academie est obligé de supporter tant pour les messes annuelles qu'autres occurrences où il s'agit de l'honneur et reputation de l'Academie et des Confrères il a été résolu, que ceux qui pour de justes raisons seroient absent, et par la empêchez de se trouver tant dans les assemblées ordinaires que dans la messe annuelle qui se celebre en l'honneur de leur Illustre Patronne, et à la recréation qui se fait entre les Confreres seront obligez de païer non obstant ce, toutes les absences de l'année avec le loïer de la chambre et ne seront exempts que des masses.

14

Finalement a été resolu que les amendes que le Cnape ou Messager tire conformement aux regles, en son absence seront reçues et collectées par le Fisque, ou Controlleur qui les consigneront dans une boëte particulière, que l'on fera faire à ce sujet, et que ledit Fisque sera obligé de renseigner tous les trois mois pour être emploïées la et ainsi que l'Academie le trouvera convenir.

ANNEXE III

LISTE DES MEMBRES

a) Membres Fondateurs

Jean-Baptiste Daneels, baron de Corbeeck-Loo, etc. (1).
Horace Van Milanen, Pensionnaire de la Ville et de la province de Malines (2).
Antoine Colfs (3).
Pierre-François de Roubaix, Chef-major du district de la Ville et de la Province de Malines (4).
Michel du Trieu, Greffier audiencier militaire. (Il quitta l'Académie en 1726).
Henri-Rombaut de Roubaix, Lieutenant-colonel.
François Dams.
Hubert-Antoine Rossignon, Avocat au Grand Conseil, Pensionnaire de la Ville et de la Province de Malines (5).
François Bals, Chapelain à Duffel.

b) Membres reçus à la séance du 23 novembre 1704 première séance de l'Académie

Jean Faydherbe.
Antoine Ferdinand Hullet, Drossart de Keerbergen (6).
Antoine Gybkens.
Jean-Baptiste Jacobs (7).
Jean Van Milanen, Chanoine.
Louis Zegers (a quitté l'Académie le 25 mai 1705).

---

(1) Décédé le 3 janvier 1716.
(2) Décédé en 1710.
(3) Décédé le 11 juin 1729. Il occupa les fonctions de carillonneur de St-Rombaut, de 1714 à 1729, et cumula à celles-ci celle d'organiste de l'église St-Rombaut, à partir de 1717. Voir Dr G. VAN DOORSLAER, *Le carillon et les carillonneurs de la tour St-Rombaut,* 1893.
(4) Décédé le 13 avril 1743 (St-Jean), époux de Dame Isabelle Cleymans.
(5) Décédé le 22 février 1729 (St-Rombaut). Célibataire, rue des Béguines.
(6) Décédé le 1 avril 1743 (St-Pierre).
(7) Il occupa les fonctions de carillonneur de St-Rombaut, de 1700 à sa mort, en 1713. Voir Dr G. VAN DOORSLAER, ouvr. précité.

c) Membres reçus plus tard

Jean-Engelbert de Romrée, Seigneur de Paedenbourgh Maze, Comte de Jodoigne [reçu le 23 novembre 1705] (1).

Augustin Van Goethem, Avocat au Grand Conseil [reçu le 23 novembre 1705] (2).

Norbert Hellemans, Avocat au Grand Conseil (reçu le 23 novembre 1705).

Pierre Cluts, Curé de l'église Ste-Catherine [reçu le 23 novembre 1706] (3).

Jacques Van Milanen, Avocat au Grand Conseil (reçu le 23 novembre 1706).

Van Ertborn, Secrétaire de Bonheyden, etc. (reçu le 23 novembre 1707, a quitté l'Académie en 1712).

Bernard-Alexandre Huens, Commune-maître de la Ville et Province de Malines [reçu le 23 novembre 1709, a quitté l'Académie en 1729] (4).

Jean-Baptiste Scheppers, Avocat au Grand Conseil, Greffier de la Ville et Province de Malines (reçu le 23 novembre 1710, a quitté en 1711).

Jean-François Poullet (reçu le 23 novembre 1710, a quitté l'Académie en 1731).

Georges Bertouch, Quartier-maître général et lieutenant-général des troupes Danoises (5).

Guillaume-François Van Kiel (reçu le 23 novembre 1715).

Delhaye, Chapelain à Wolverthem (reçu le 23 novembre 1716).

de St-Vaast, Conseiller au Grand Conseil, Conseiller au Conseil privé, Chancelier du Pays de Gheldre (reçu le 20 décembre 1717).

Goswin Wijnants, Avocat [reçu le 23 novembre 1721] (6).

---

(1) Décédé le 12 janvier 1738 (Ste-Catherine), enterré dans l'église Abbatiale de Grimbergen.

(2) Décédé le 28 juillet 1709. Il demeurait à la Mélane.

(3) Décédé en 1707.

(4) Décédé le 31 mai 1735 (St-Rombaut).

(5) Auteur de quelques morceaux de musique, dont il fait don à l'Académie. Docteur en droit à Kiel, naquit le 19 juin 1668 à Helmershausen, en Franconie, et fut d'abord conseiller à Zittau. Vers la fin de 1693, il prit du service comme auditeur et quartier-maître dans l'armée danoise. Il est mort en 1742. Il jouait du violon et composait (V. F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens,* 1re édition).

(6) Décédé en 1725.

Jean Driesscaert, Chapelain de St-Rombaut (reçu le 23 novembre 1721, a quitté l'Académie en 1725).

Melle Cécile de Grauw (reçue le 23 novembre 1722).

Josse Neeffs, Chapelain de l'église St-Rombaut et de la Gilde de la vieille arbalète (reçu le 23 novembre 1722, a quitté l'Académie en 1743).

Natalis Pauwels (reçu le 23 novembre 1723, a quitté l'Académie en 1724).

Jean de Neve, Chef échevin du Pays de Waes (reçu le 23 novembre 1723).

Guillaume Snoy, Avocat au Grand Conseil, Échevin de la Ville et de la Province de Malines, Conseiller au Grand Conseil (reçu le 23 novembre 1723, a quitté l'Académie en 1754).

Jean Van der Zijpe, Avocat au Grand Conseil (reçu le 23 novembre 1724, a quitté l'Académie en 1729).

Pierre Keyaerts, Secrétaire du Grand Conseil, Greffier du Pays de Waes (reçu le 23 novembre 1724).

Charles de Partz, Vicomte de Courtrai, Avocat au Grand Conseil (reçu le 23 novembre 1725, a quitté l'Académie en 1748).

Romain 't Sestigh, Échevin de la Ville et Province de Malines, commune-maître (reçu le 23 novembre 1726, a quitté l'Académie en 1730).

Henri-François Marchant, Avocat au Grand Conseil, Conseiller à Luxembourg (reçu le 23 novembre 1726, a quitté l'Académie en 1730).

Pierre-Engelbert Coloma, baron de Moriensart, etc. (reçu le 23 novembre 1730, a quitté l'Académie en 1754).

Corneille-Jean-Marie Van den Branden, Seigneur de Reeth [reçu le 23 novembre 1730] (1).

Baron de Rijckel, Supérieur de l'abbaye de Ste-Gertrude à Louvain (reçu le 23 novembre 1732).

Melle de St-Vaast, reçue vers 1733 (2).

Scheppers, minor.

Bodaux (a quitté l'Académie en 1742).

Colfs, major.

Colfs, minor.

Van den Bosch (a quitté l'Académie en 1754).

---

(1) Décédé le 8 février 1761.

(2) Son nom a été omis dans la liste, mais elle figure plus tard parmi les dignitaires de l'Académie.

Pian (1).
Pannée [reçu vers 1737] (2).
Motteau [reçu vers 1739, a quitté l'Académie en 1744] (3).
Provost.
Van Bertel.
Wirix, Avocat, Conseiller au Grand Conseil.
de Ronquier, Avocat (reçu le 23 novembre 1741).
Lamosnier, Conseiller (4).
Respani.
Schouten (5).
O Donoghne, Seigneur de Geldorp, Avocat, Conseiller de Sa Majesté à Gand.
Comte d'Helissem (a quitté l'Académie le 14 décembre 1756).
Le Camus, Avocat (reçu en 1744).
Comte Charles de Coloma (reçu le 23 novembre 1745).
De Wolfs, Chanoine de Zellaer [reçu le 23 novembre 1745, a quitté l'Académie en 1750] (6).
Van Volden, Avocat, Conseiller de Sa Majesté, à Gand [reçu le 23 novembre 1745, a quitté l'Académie en 1750] (7).
De Kerrenbroeck, vicomte de Grimberghen [reçu le 23 nov. 1745] (8).
Papeians de Morchoven, dictus Van der Strepen, Avocat (reçu le 3 février 1749, a quitté l'Académie le 29 novembre 1755).
d'Ortho, Avocat (reçu le 10 février 1749, a quitté l'Académie le 10 mars 1758).
Chevalier de Cingal (reçu le 23 novembre 1749).
Baron de Poederlé de la Courtoibois (reçu le 1 décembre 1749).
Oostdijck (reçu le 1 décembre 1749).
Ludovisi (reçu le 1 déc. 1749, a quitté l'Académie le 3 déc. 1756).
de Traux, Conseiller à Luxembourg (reçu le 1 décembre 1749).
van den Branden de Reeth, fils (reçu en 1750, a quitté l'Académie le 4 décembre 1759).

---

(1) Médecin. Voir *Aperçu historique sur la médecine et les médecins à Malines,* p. 114, par le D[r] G. VAN DOORSLAER.
(2) Médecin. Voir ibid., p. 116. Son nom a été omis dans la liste, mais il figure en 1738 comme contrôleur de l'Académie.
(3) Décédé en 1760.
(4) Décédé le 30 décembre 1760.
(5) Décédé en mai 1745.
(6) Décédé en 1751.
(7) Devenu pensionnaire de la ville de Bruges.
(8) Décédé le 23 février 1757.

Baron d'Hovorst de Pellenbergh (reçu en 1750).
Honoré, Avocat, Conseiller à Luxembourg (reçu en 1750).
Pisieux, Avocat.
Huwijn de ter Heyden, Avocat [reçu en 1750] (1).
De Maleingreau de Jaitte, Prêtre (reçu en 1750).
Comte Ferdinand de Romrée et de Jodoigne (reçu en 1750).
Comte J.-B. de Bergeyck (reçu en 1750).
de Vinchal de Morval (reçu en 1750, a quitté l'Académie le 9 décembre 1754).
de Mignon (reçu en 1751).
Thijs (reçu en 1751, a quitté l'Académie en 1752).
De Bors, Conseiller à Luxembourg (reçu en 1751).
de Fiennes (reçu le 17 décembre 1751, a quitté l'Académie en 1760.
Malcamp de Vlinderbeke (reçu le 4 décembre 1752).
La Ketulle, Comte de Rupelmonde, baron de Wissekercke (reçu en 1753, a quitté l'Académie le 10 décembre 1755).
Florisonne (reçu le 4 décembre 1753).
Beaujoz (reçu le 4 décembre 1753, a quitté l'Académie le 14 décembre 1756).
Baron de Mangersen, Commandeur de Pitzembourg (reçu le 7 janvier 1754, a quitté l'Académie le 27 octobre 1755).
Gilles (reçu le 7 janvier 1754).
Walther de Voldenau, major d'artillerie au service de S. M. I. et R. (reçu en 1755, a quitté l'Académie en 1756).
Departz de Grispen (reçu le 20 novembre 1758, a quitté l'Académie le 4 décembre 1759).
Henri-Joseph Dierix de Bodimont (reçu le 18 novembre 1759).
Landegem (reçu le 22 novembre 1759).
St-Vaast (reçu le 22 novembre 1759).
Beriot (reçu le 22 novembre 1759).
Gens (reçu le 22 novembre 1759).
Comte d'Elissem (reçu en 1760).
Van Bree, Chanoine (reçu en 1760).
Vanderfosse (reçu en 1760).
De Mulder (recu le 29 décembre 1760).
Percheval, Conseiller et Receveur général des domaines de Sa Majesté (reçu le 29 décembre 1760).
Comte de Respani (reçu le 21 février 1761).

---

(1) Décédé en 1755.

ANNEXE IV

—

Résolutions

1725-1726. — Dans le courant de l'année est mort le très-noble Seigneur Wynants, les membres de l'Academie ont résolu qu'en consideration de ses fonctions de Prévòt, le service de *Requiem* devrait se celebrer avec grande pompe. A cet effet on executerait la plus belle musique et on reveterait les 3 autels et le jubé de drap noir. Les frais seraient couverts par les Confrères. Les amis ont payé l'obligation de décès, et ont fait à l'academie cadeau d'une contre-basse.

1745-1746. — A l'unanimité on resolut de supprimer l'usage de la bière, et de se pourvoir de vin pour ceux qui en ferait la demande, ou pour toute autre circonstance.

4 Decembre 1753. — On decida qu'a l'avenir on ne tiendrait plus les agapes au jour de la cloture des comptes. Ceux-ci seraient reglés à une seance ordinaire.

9 Decembre 1754. — Le baron de Hovorst Pellenbergh fut chargé de l'acquisition de 4 rideaux en coton pour les fenetres de la salle de réunion.

15 Decembre 1754. — L'academie aiant des musiciens à ses gages entre autres Gerard Rops hauboïste lui a sur requète par lui présentée, accordé sept sols par concert au lieu de cinq sols qu'il avait cy devant, à condition qu'il frequente diligemment les concerts, et qu'on lui defalquera un escalin pour chaque absence dont sera tenue note par le serviteur de l'academie.

Le même jour on a résolu à toutes voix : Attendu que c'est la cinquantième année révolue depuis l'établissement de l'academie d'en célébrer le jubilé.

A quel effet Lundi 30 de ce mois on chantera à dix heures dans l'église des Révérends Pères Jésuites une messe en musique suivie du *Te Deum*.

Le même jour à cinq heures du soir il y aura concert ou on aura soin d'inviter les meilleurs musiciens.

Après le concert on soupera à la chambre ordinaire de l'academie et le souper sera suivi d'un bal.

Les Confrères pouront mener a l'un et a l'autre leur couple gratis, et ceux qui meneront quelqu'un au delà de leur couple paieront un écu par tête.

Pour subvenir aux frais nécessaires a ce que dessus chaque confrère contribuera un demi Souverain, qu'ils viennent à la fête ou non.

On aura soin d'avertir et inviter les confrères absens.

Ainsi résolu a toutes voix le 15 Decembre 1754.

Etaient signés à la résolution en original G. De Traux prevôt, J. C. van den branden Doien, F. De Bors fiscq.

Le Controleur etait absent.

Ita Est

C. G. De Traux, prevot.

30 Novembre 1755. — Le même jour en pleine assemblée a été résolu que depuis le lundy avant la Semaine Sainte jusqu'au Lundy après les jour des âmes il n'y auroit plus de concert et que les gages des musiciens et du serviteur de l'academie seroient retranchés a proportion.

13 novembre 1756. — Accordé avec les quatre Streydeners musiciens en conformité des résolutions à ce prises, qu'ils auront pour leur présence de chaque concert de cette academie de musique, chaqu'un douze sols, etant conditionné que le père aura en cas d'absence es dits jours de concert six sols, et ce en considération de son grand âge tout ce *usque ad revocationem.*

12 Decembre 1756. — A ete accordé a Vellekens domestique de l'academie son gage en entier de 18 fl. 9 sols.

Resolutions prises le 18 novembre 1757 par messieurs les confrères de la grande academie de musique de Malines a ce specialement convoqués :

1° que Monsr Colfs aura la bonté de se charger de la musique et de la messe le jour de Ste Cicile laquelle sera celebre le jour de la dite Sainte le 22 de ce mois a 11 heures du matin et la messe de *Requiem* le jour suivant à la même heure à l'eglise des R. P. Jésuites et font prier messieurs de Judoigne et Fiennes d'aller en demander la permission au R. P. Recteur;

2° Le concert se tiendra le 24 de ce mois chez le B^n de Hovorst et la fête ensuite laquelle sera un ambigus et d'une seule soirée l'on prie M^r le fisque de faire l'accort a 3 esqualins par tète et pour les etrangers au de la de la couple payeront 6 esquellins par tête;

3° L'on n'admettra que les valets des anciens officiers et de ceux qui sont actuellement en service;

4° Qu'il n'y aura que huit musiciens pour le bal et deux voitures pour la nuit du Bal;

5° Quand à la dépense des domestiques et musiciens l'on se reglera selon la depense de l'annee derniere.

Ita est,

B^n DE HOVORST DE PELLENBERGH, Prevot.

Resolutions prises en la grande accademie de musique le 19 novembre 1758

1° Que Mr Cols le cadet est prié de vouloir se charger de faire chanter la messe le jour de Ste Cecile. . . . .

. . . .

2° Que le concert extraordinaire aura lieu cette année en la grande chambre de l'academie de musique et suivie d'une fête laquelle sera un ambigus et d'une seule soirée. Qu'on prie M^r le fisque de faire l'accord le plus econome pour la table;

3° Que chaque confrere qui menera à la fête plus de personnes que au dela sa couple devera payer quatre eschalins par tête;

4° Que l'on n'admettera que les valets de messieurs les confreres officiers et de ceux qui sont actuellement en service;

5° Qu'il ni aura que sixe musiciens pour le bal et un carosse pour la nuit du bal;

6° Quand a la depense de musiciens pour leur soupe on se reglera comme de coutume.

Sic est,

Le comte DE ROMRÉE et DE JODOIGNE, Prevot.

Il a ete resolu que le Sr Jacobs sera remplacé pour musicien de l'academie de musique en la place de feu Sr Robs.

Resolutions de la grande academie de musique du 18 9bre 1759

Que la grande messe se fairat à l'honneur de Ste Cicile le 22 a 10 heures du matin chez les R. P. de la Société de Jésus. Le Baron de

Hovorst est requis d'en demander la permission aux Pères ainsi que pour le jour suivant la messe de *Requiem.*

Mr Ronquier est prié de vouloir s'adresser au maître de la musique de St Rombaut afin qu'il ait soin de la musique pour les deux messes.

. . . .

Le jour de la fête se tiendra le 25 de ce mois.

Ita est,
le Bn DE HOVORST PELLENBERGH, Prevot.

Resolutions du 31 Decembre 1759

. . . .

Messieurs les confrères ont convenu de retenir pour le concert d'aujourdhuy les musiciens amateurs Le Beau et Turlet pour lesquels ils payeront par chaque confrère deux esquelins.

Resolutions du 2 fevrier 1760

Monsieur le Prevot ayant proposé aux messieurs de l'academie présents duement convoqués s'il convenait d'accorder la chambre de l'academie pour quatre Bals a donner par messieurs les confrères et étrangers qui souhaiteront de s'associer ce qui at été unanimement accordé sauf que le tout sera aux fraix et dépens des signants pour les dits quatre Bals.

Ita est,
Bn DE HOVORST PELLENBERGH, Prevot.

Resolutions du 12 mars 1760

... que les deux musiciens Strydeneers puinés seront advertis par le valet de l'academie de faire leurs soumissions envers Monsieur de Mignon Doyen de la susdite academie pour luy avoir manqué de respect au dernier concert le 10 du present mois et au cas de refus le dit valet les advertira qu'ils peuvent chercher leur argant chez Monsieur le fisque et qu'ils ne peuvent plus mettre le pied dans la dite academie.

Resolutions du 17 mars 1760

1° De payer au sieur Anthoins le même prix par concert qu'on paye a M. Naret.

2° De faire blanchir les chambres et dépendances de la maison de l'accademie et faire nettoyer les fenêtres.

Resolutions du 15 novembre 1761

... d'accorder leur chambre au sieur Blandi musicien pour donner un concert au publicq pour demain et autre jour qu'il leur serat assigné par Monsr le Prevot que la messe ce celebra le jour de Ste Cecile samedy prochain et celle de Requiem le lundy suivant

. . . .

que le festin se faira le lendemain de la Ste Cecile que Monsr le fisque sera chargé de convenir avec l'aubergiste Siresia du nepas par mi 4 esquelins par tête que le payement quant aux etrangers, sera faite par les confreres invitans a raison de 4 esquellins par tête au dela de leur couple, a l'exception pourtant que les demoiselles Snoy, Richtug (?) les cadettes et d'ortho seront aux frais communs.

M. le fisque sera pareillement prié de convenir pour le vin et d'en prendre ailleurs les especes qui manquent chez le dit Seresia.

Resolutions du 13 février 1761

Ouï les propositions faites a scavoir si l'on poura accorder au sieur Cifoletti, musicien attaché à la cour de Manheim pour le lundy prochain ait ete resolu après due convocation de tous les confreres unanimement que la chambre lui seroit accordée en considération de ses talans superieurs et que le concert ordinaire de l'accademie seront transfere a un autre jour de la semaine a faire par les officiers etc.

Resolutions du 30 avril 1761

Apres due convocation de tous les confreres de la grande accademie de musique at ete resolu sur le fait de la chambre des fripiers proposé par M. le Prevot qu'il pourra passer le bail jusques à la concurence de la somme de huit pistolles par an pour le terme de 6 et 9 ans laissant cependant au même prevot de franc les conditions les plus avantageuses de l'accademie ainsq arrete en pleine assemblee jour mois et an que dessus et ont signé le Br de Hovorst Pellenbergh, Prevot J de Mignon, Doyen, Vanderfosse, Controlleur et de Ronquier, ancien de la dite accademie.

Ita est,

LE B^n^ DE HOVORST PELLENBERGH, Prevot.

ANNEXE V

—

Lijste der stucken van 't musick

Zoo door de Heeren Confreers vereert als door hun 't samenlyck gecocht, berustende in de casse van de accademie, zoo als volght :

In de laeye geteekent nº 1

syn de motten voce sola.
Mundi illecebris &ª cant. : sol. met 5 instrumenten.
Luces meae &ª alt. sol. met 3 instrumenten.

In de laeye geteekent nº 2

syn de fransche, ende Italiaensche stucken om te singhen met hare accompaignementen.
Heureux qui peut voir &ª bas. sol. met 2 instrumenten.
Ah jattendraij longtemps &ª : bas. sol. met 4 instrumenten.
De prologe van amadis en chaconne met hare instrumenten en liberi. Lib. 9.
Ou rigoureux martire de noser &ª met 2 instrumenten.
Dans un desert inaccessible &ª bas. sol. met 2 instrumenten.
Uit dopera d'Armide met 4 voisen en 4 instrumenten. Lib. 9.
Sensa speme difarmi &ª met 2 supperiussen.

In de laeye geteekent nº 3

syn de stucken voor de fluyten.
6 Sonnaten van Purcel, met 2 fluyten en 1 bas. fluyt. Lib. 3.
6 Sonnaten van Purcel a flauto sol. et bas. Lib. 2.
6 Sonnaten van Finger a flauto sol. ou viol. et basso continuo. Lib. 2.
1 Ouverture met hare suiten en chacconnen a 2 flauti et basso continuo. Lib. 2.
1 Ouverture met hare suite a 2 flaut. et bas. cont.
1 » » »
1 » » »
1 » » »
1 » » »
6 Sonnaten a 2 flaut., 2 haudbois de Sr Finger. Lib. 5.

In de laeye geteekent n° 4

syn de stucken voor eene viole met den bas continuus.
6 Preludien allemanden &[a] et 6 sonnaten van Archangelo Correlly. Lib. 2.
5 Sonnaten von Vennetto met viol. sol. et bas. cont. Lib. 2.
11 Sonnaten van Pepus a 1 viol. et bass. cont. Lib. 2.

In de laeye geteekent n° 5

syn de stucken met 2.
12 Sonnaten van Trevisano a viol. bas-viol. et bas. cont. Lib. 3.
4 Sonnaten van Gillotti a viol. bas. viol. et bas. cont. Lib. 3.
4 Sonnaten van Gillotti a 2 bassi et bas. cont. Lib. 3.
12 Preludien allemanden &[a] van Archangelo Correlli a 2 viol. et bas. cont. Lib. 3.
12 Sonnaten van diversche aucteurs a 2 viol. bas. cont. Lib. 3.
3 Ouverturen met hunne suiten van Sr Pez a 2 viol. bas. cont. Lib. 3.
3 Ouverturen met hunne suiten van Graff a 2 viol. bas. cont. Lib. 3.

In de laeye geteekent n° 6

syn de stucken met dryen.
5 Simphonien van Finger a 2 viol., bas. viol. et bas. cont. Lib. 4.
12 Sonnaten van Anthonio Caldara a 2 viol., basso viol. et basso continuo. Lib. 4.
12 Concerten van Guilio Taglietti a 2 viol., basso viol. et continuo. Lib. 4.
12 Sonnaten van Anthonio Baldassini a 2 viol., basso viol. et continuo. Lib. 3.
12 Preludien, allemanden &[a] van Sr Albinoni a 2 viol., basso viol. et basso continuo. Lib. 4.
5 Sonnaten van Michele Mascitti 2 viol., bas. ende bas. cont. Lib. 4.

In de laeye geteekent n° 7

syn de stucken met vieren.
4 Sonnaten Gellotti a 2 viol., 2 bas. et bas. cont. Lib. 5.
4 Sonnaten van Torry a 2 viol., alto viol., basso viol. et basso continuo. Lib. 5.

12 Concerten van Torrelly a 2 viol., alto viol., basso viol. et basso continuo. Lib. 5.
12 Concerten als symphonien van Luige Taglietti a 2 viol., alto viol., basso viol. et basso continuo. Lib. 5.
10 Concerten van Guilio Taglietty a 2 viol., alto viol., basso viol. et basso continuo. Lib. 5.
12 Concerten van Henricy Albicastro a 2 viol., alto viol., basso viol. et basso continuo. Lib. 5.
4 Ouverturen met hunne suiten van eenen hooghduytschen meester a 2 viol., alto violino, bas. viol. et bas. cont. Lib. 5.

In de laeye geteekent n° 8

syn de ouverturen met vieren.
2 Ouverturen met hunne suiten van Graff a 2 viol., alto viol. et basso continuo. Lib. 5.
2 Ouverturen met hunne suiten van Gutty a 2 viol., alto viol. et basso continuo. Lib. 5.
2 Ouverturen met hunne suiten van Graff a 2 viol., alto viol. et basso continuo. Lib. 5.
2 Ouverturen met hunne suiten van Cox a 2 viol., alto viol. et basso continuo. Lib. 5.
2 Ouverturen met hunne suiten van Tolle a 2 viol., alto viol. et basso continuo. Lib. 5.
4 Ouverturen met hunne suiten van André Pursel a 2 viol., alto viol. et bas. continuo. Lib. 4.
2 Ouverturen met hunne suiten van Walter a 2 viol., alto viol. et basso continuo. Lib. 4.
4 Ouverturen met hunne suiten van Lully a 2 viol., alto viol. et basso continuo. Lib. 4.
4 Ouverturen met hunne suiten van Pursel a 2 viol., alto viol. et basso. Lib. 4.
1 Intrade met hare suite a 2 viol., alto viol. et basso. Lib. 4.

In de laeye geteekent n° 9

syn de symphonien met vyffven.
5 Symphonien van Gelloti a 2 viol., alto viol., tenore, basso viol. et basso continuo. Lib. 6.
5 Symphonien van Loyselet a 2 viol., alto viol., tenors, basso viol. et basso continuo. Lib. 6.

6 Sonnaten van Ant. Albinoni a 2 viol., alto viol., ten., bas. viol et basso continuo. Lib. 6.
12 Sonnaten van Anthonio Marini a 2 viol., alto viol., ten., basso viol. et basso cont. Lib. 6.
Concerten van Artemio Motta. Lib. 6.
Opera Sesta van Corelli. Lib. 6.
1 Ouverture met haere suite van M. d'Eve. Part. 5.

In de laeye geteekent n° 10

syn de ouverturen, ende Intrades met vyffven.
4 Ouverturen met hunne suite ende chaconne van Pez a 2 dessus, haut cont., taille, basso viol. et basso continuo. Lib. 6.
4 Ouverturen met hunne suiten ende chaconne van Pez à 2 dessus, haut cont., taille basso viol. et basso continuo. Lib. 6.
4 Ouverturen met hunne suiten en chaconne van Pez a 2 dessus, haut cont., taille et basso viol. et basso continuo. Lib. 6.
4 Ouverturen met hunne suite en chaconne van Pez a 2 dessus, haut cont. taille et basso viol. et basso continuo. Lib. 6.
3 Ouverturen met hunne suiten van Pez a 2 dessus, haut cont., taille, basso viol. et basso continuo. Lib. 6.
1 Ouverture met hare suiten en chaconne van d'Eve a 2 dessus, haut cont., taille, basso viol. et basso continuo.
3 Ouverturen met hunne suite van d'Eve a 2 dessus, haut cont., taille, bas. viol. et continuo. Lib. 6.
2 Ouverturen met hunne suiten van d'opera Phaeton et Gallathee a 2 dessus, haut cont. taille basso viol. et continuo. Lib. 6.
2 Ouverturen met hunne suiten van d'opera Persée et Roland a 2 dessus, haut cont. taille basso viol. et continuo. Lib. 6.
3 Ouverturen met hunne suiten van d'Eve a 2 dessus, haut cont. taille, bas. viol. et continuo. Lib. 6.

In de laeye geteekent n° 11

syn de ouverturen met sessen.
2 Ouverturen met hunne suiten van d'opera Thezee ende Alceste a 2 dessus, haut contre, taille, tenore, bas. viol. et bas. cont. Lib. 7.
2 Ouverturen met hunne suiten van d'opera Isis en Triomphe d'amour a 2 dessus, haut. cont., taille, tenore, bas. viol. et continuo. Lib. 7.
4 Ouverturen met hunne suiten van Pez a 2 dess. haut cont. taille, tenor, bas. viol. et bas. cont. Lib. 7.

In de laeye geteekent n° 12

syn de sonnaten en concerten met ses, seven, en acht partyen.

6 Concerten van Albinony a 2 violini, violl. concert, ten. basso viol. et continuo. Lib. 7.

12 Concerten van Albinony a 2 viol., viol. concert alto viol. ten. basso viol. et basso continuo. Lib. 7.

5 Sonnaten grossi van Torrelli a 2 viol., viol. concert alto viol. basso viol. et continuo. Lib. 7.

1 Sonnate van d'Eve a 2 viol. 2 bassi 2 tenors et basso continuo. Partes 7.

12 Sonnaten van Smelser. Lib. 9.

1 Sonnate par accord van Finger a 2 violl. tenore basso viol. et basso continuo. Partes 6.

In de casse van den heere deken

syn de volgende stucken :

1 Sonnate met dry tenores van Canter. Partes 4.

1 Sonnate met dry tenores van eenen Italiaensche meester. Partes 4.

1 Sonnate par accord bestaende in allemande, Corrante &ª van Autgarde. Partes 3.

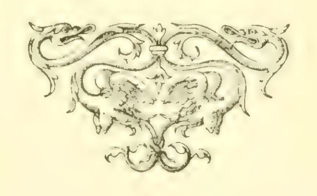
1 Variatie van Pez a dessus haut cont. taille et basso. Partes 4.

1 Sonnate van Smelser a 2 viol. et bass. cont. Partes 3.

2 Ouverturen met hunne suiten en chaconne van d'Eve a 2 dessus, haut contre, taille, basso viol. et cont. Lib. 6.

2 Ouverturen met hunne suiten en chaconne van d'Eve a 2 dessus. haut cont., taille basso viol. et basso continuo. Lib. 6.

1 Enghelsche suit. Partes 5.





Eenige woorden over Leo Dewulf

OVER pas eenige jaren stierf hier te Mechelen Leo Dewulf, welke zeker door menigeen uwer gekend geweest is, doch die wel verdient niet gansch vergeten te worden, voor de dichtstukken welke hij destijds voortbracht. Dit spoorde mij aan U voor te leggen wat ik zelf van Hem weet of mij door anderen over onzen medeburger verteld wierd.

Ik zeg medeburger, want alhoewel te Peteghem in Oost-Vlaanderen geboren, den 4 Julij 1822, verbleef Dewulf het grootste deel zijns levens in onze stad, en velen uwer zullen zich nog dien braven man herinneren.

Zijne eerste jongheid sleet hij in het geboortedorp, alwaar hij de geringe geleerdheid opdeed, welke hem als landbouwerszoon zou voldoende wezen om later den vaderlijken stiel voort te zetten.

Doch er wachte den buitenjongen eene gansch andere toekomst.

Na een slecht nummer in de loting getrokken te hebben, wierd hij in het 6e linie-regiment te Mechelen ingelijfd. Door zijnen goeden aanleg en voorbeeldig gedrag ging de jonge soldaat dapper vooruit en klom tot

den graad van onder-officier. De korpsoverste maakte hem tot zijnen bijzonderen schrijver en deze gelegenheid had eenen grooten invloed op de goede fortuin van den knappen sergeant.

Te dien tijde woonde in den Korten Bruul de gekende kok en fijne eetwaren koophandelaar Fraipont, die de begoede burgers door de hoedanigheid van zijn waren had weten naar zijnen winkel te lokken. De heer kolonel waardeerde er insgelijks de waarde van en zond Dewulf bijna dagelijks om bestellingen te doen.

Meestal was het de dochter die de klanten bezorgde, en het zal dan ook niemand verwonderen, dat die dagelijksche bezoeken van den fermen onderofficier, met een dichterlijk hart bezield, in den boezem van de schoone winkeldochter de grootste genegenheid voor hem deden ontstaan. Doch, zoo als het dikwijls gaat, wenschte de vader voor de juffer eenen beteren maatschappelijken stand voor haren toekomenden dan dien van zedigen landverdediger, en verzette zich dan ook tegen de wederzijdsche neiging der jongelieden.

Dewulf zocht dan, tegen zijne dienstjaren in het leger gingen eindigen, eene plaats, en wierd onderwijzer in eene geestelijke school van Brussel.

Eene gelukkige kans om terug naar Mechelen te komen deed zich weldra op, met het afsterven van een hulp-commissaris van politie in onze stad, en in zitting van 8 meert 1856, wierd hij door den Gemeenteraad tot dit ambt genoemd. Het zelfde jaar nog had zijn huwelijk plaats met mejuffer Fraipont.

Na eenigen tijd te Mechelen verbleven te hebben, wierd Dewulf commissaris van politie te St-Jans-Molenbeek.

Alhoewel zeer benijdenswaardig, kwam deze plaats toch niet overeen noch met het ideaal, noch met het karakter van onzen dichter, en hij aarzelde niet haar te

verruilen, tegen eene gansch andere, doch eene meer winstgevende positie. Hij huurde in aanbesteding de eet- en drankzaal van de statie van Mechelen, welke toen nog het middenpunt der Yzeren Wegen was van het land, en eene belangrijkheid had welke zij sinds dien verloren heeft. Op weinige jaren vergaarde Dewulf zich daar eene fortuin, welke zijne oude dagen komerloos maakte.

Sinds sleet hij een stil burgersleven. De dichtervlam was reeds lang uitgedoofd en de godsdienst alleen hield hem nog bezig. Hij was toen kerkmeester van O. L. V. van Hanswyck.

Stilaan verminderden in dit vroeger sterk gestel de geest en de krachten, en hij stierf te Mechelen, Consciencestraat, 58, den 21 Juni 1895, na vijf maanden te voren zijne vrouw verloren te hebben.

Wat zijne dichtwerken aangaat, de eerste dagteekenen van 1845. Zij hadden voor onderwerp het landelijk leven en de poezy van den buiten. De geboorteplaats is nog frisch in het geheugen, en hij beschrijft ze met al de kracht van zijn minnend hart.

Later brengt hij stukjes voort, gevolgd naar fransche dichters in den trant van Lamartine.

Maar weldra doet het soldatenleven de vaderlandsliefde in zijnen boezem blaken en dan zingt zijne lier gedichten over de vrijheid, het vaderland, de Belgen, enz. Talrijk zijn de stukjes waarin de vaderlandsche snaar wordt aangeslagen : *Bezoek van Leopold I te Mechelen, Huwelijk van den Hertog van Brabant, 's Lands onafhankelijkheid,* enz. Het is daar de soldaat die zingt, die beseft, dat hij bij het jonge vaderland en bij het jonge stamhuis eene roeping heeft te vervullen : in tijd van vreede vaderlandsliefde opwekken, in tijd van oorlog het vaderland met goed en bloed ten dienste staan. Begrepen, zooals Dewulf het doet, moet het leger de beste kweekschool van vaderlanders zijn. Bij iedere

plechtige gebeurtenis in de Koninklijke familie, brengt hij hulde aan de vorsten of hunne kinderen.

Te dier gelegenheid komt zelfs van het hof een gouden sieraad als bedanking voor den dichter. Het was eene dasspeeld met robijnen en fijne peerlen, eene bie verbeeldende. Deze onderscheiding ontstak de nijdigheid van zekeren mededinger Hendrik Carpentier, een gewezen pastoor, te Schaerbeek verblijvende, welke een hevig en kwetsend fransch spotrijm tegen Dewulf uitgaf.

Daarna zien wij de muzenvriend eenen anderen weg inslaan, en in 1860 verschijnt bij de Weduwe Dierickx-Beke, een boekdeel van honderd bladzijden : *Proeven van oorspronkelijke fabelen,* met eene titelplaat van W. Geets.

Ik heb het genoegen er het eigenhandschrift met verbeteringen van te bezitten, en heb bemerkt dat de schrijver ze allen in eens niet heeft laten drukken. Drie jaren nadien, in 1863, kwamen nog verschillende andere fabelen uit in vier bladzijden. Uit dezelfde drukkerij vinden wij nog van hem : *Hulde aan Prudens Van Duyse,* een in-18° van vier bladzijden.

Buiten die verzamelde dichtstukken bestaan nog menigvuldige kleine andere, welke bijna allen bij verschillende drukkers uit de pers kwamen ; andere verschenen in dagbladen of bleven berusten in handschrift. Tusschen deze zijn verschillende liederen waarvan er zelfs op muziek gezet wierden, onder anderen door M. Thomassen, onzen stadgenoot.

Het is bijna overtollig te zeggen dat van Dewulf nog menigvuldige gelegenheidsdichtjes bestaan, zoowel fransche als vlaamsche, die hij maakte voor vriendenfeesten, sterfgevallen of geboorten, huwelijken of in het kloostertredingen, enz.

Ik wil U hier een staaltje mededeelen van het « humour » welke hij in sommige wist te brengen. Het is

het grafschrift van J.-B. A..., bijgenaamd *Tist Koop*, welke in den « bak » (amigo) overleed, den 5 October 1872.

Hier ligt *Tist Koop!*
Wiens levensloop
Was vol van wederwaardigheden.
In den geneverbak,
Verloor hij door den kwak
(Dit doodend gif!) verstand en reden.
Eilaas! ook in den *bak*,
Wen zich zijn levensdraad verbrak
Ging 't grootste van de kramen,
Den adem geven. Amen.

Waaraan het den dichter Dewulf vooral mangelt, is de juistheid in uitdrukking; het passende woord dat een beeld uit de lijst doet treden om hart en geest van den lezer te treffen, vindt men zelden bij hem.

Nemen wij een voorbeeld in het dicht : *Op het graf mijns vaders :*

Zoo hoort me in bloemseizoen den blijden leeuwerik zingen,
In 't ruim der zwoele lucht, waar niets zijn rust stoort,
Wen plotseling een gier den zanger komt bespringen,
En met een scherpen klauw hem wreedelijk doorboort.

Zoo hoort me in, voor men in — dat mag voor zeker heeten de dichterlijke vrijheid wat verre drijven, en dan een leewerik die vliegt en zingt en in zijne rust wordt gestoord — vliegen en tevens zingen kan toch geen rusten zijn.

Gieren (vautours), zijn ten onzent niet. Somtijds kan men er een sperwer (épervier) zien. Zulk een roofvogel kan toeschieten, maar niet bespringen. Zijne klauw kan de borst van den leeuwerik verscheuren, maar niet doorboren.

Bij de ontleding van bijna elk dichtstuk zouden wij zulke opmerkingen kunnen herhalen. Hetgeen bewijst dat, niettegenstaande onloochenbaren natuurlijken aanleg, Dewulf de gelegenheid en den tijd niet gehad heeft zijn talent tot rijpheid te brengen en zijnen smaak te louteren.

Gedichtjes als « *aan eene blinde vink* » waarin de dichter de stelling belichaamt *kwaad loonen met goed,* zijn een bewijs dat in den politie-commissaris een dichterlijk gemoed klopte dat, na het prozaïke proces-verbaal voor den broode geschreven, hij 's avonds zich gelukkig gevoelde de vleugelen eens open te slaan en den geest in hooger en reiner sferen te laten zweven.

De tweede bundel, in 1860 bij Dierickx-Beke uitgegeven, vertoont aanstonds veel vordering in de versbouwkunde. In den eersten bundel, bij Van Velsen van de pers gekomen, stuit men dikwijls op harde versregels, op verlammende stoplappen, op stroeven vorm; in den tweeden is de vorm gesmijdiger en vloeiender geworden, de dichter heeft meer taalgevoel verkregen, hij streeft meer naar welluidendheid, houdt de pen met vaste hand en stelt zichzelven hooger eischen. Was de eerste bundel een bonte tuil van allerlei bloemen, geplukt waar de dichter ze toevallig vond, de tweede is uitsluitend een fabelverzameling, en zooals Dewulf, die vader geworden is, in zijn laatste stukje zegt, geschreven om de jeugd het nuttige en deugdzame te doen verkiezen boven het oogverblindende klatergoud.

Overal in den dichterarbeid van Dewulf is de invloed te bespeuren van Helmers, Tollens, Ledeganck, Van Duyse, Van Ryswyck, de gevierde dichters van zijnen tijd. Hij heeft ze genoten, ze in zich opgenomen en zich dan op hunne stappen gewaagd. Het is minder zijn eigen gevoel, zijn eigen denken, zijn eigen beschouwen van menschen en zaken, die hij weêrgeeft, dan wel een

naklank van wat reeds door anderen voor hem werd gezeid. Verder dan de leerschool is Dewulf niet gegaan, een meester is hij nooit geworden, oorspronkelijkheid, noch in vorm, noch in gedachten, is bij hem niet te ontdekken. Hij zocht zijne indrukken in de wereld buiten hem, maar begreep niet dat er stormen kunnen woeden in het menschelijk hart; dat *hij* een groot dichter is, die met het ontleedmes in de hand, het menschelijk hart aandurft, om er de verborgenste vezeltjes van bloot te leggen en er de kiem op te zoeken van driften, die tot daden zullen uitgroeien. En nochtans, hoe buitengewoon voordeelig was hij geplaatst, die politie commissaris-dichter, wien talrijke familiegeheimen werden blootgelegd, die dagelijks de zedelijke wonden kon peilen van 's menschen zwakheden, wien het gegund was in het geheime leven te lezen als in een open boek.

Niets van dit alles, en nochtans daar moest, met wat meer meesterschap over taal en vorm, de oorspronkelijkheid liggen van Dewulf's talent. Hij zweefde in dichterdroomen, maar zag niets van hetgene er rond hem omging. Zou het dan waar zijn dat men eindigt met geen belang te hechten aan wat men dagelijks ziet en, wat meer is : van ambtswege verplicht is te zien; en dat men zich niet eens afvraagt of dit alledaagsche niet voor anderen allerbelangrijkst zou kunnen worden, gelouterd en gewijzigd door een dichterlijk gestemden geest?

Exempla trahunt. Ik ben zeker U allen te doen glimlachen met te vertellen dat bij de getrouwe bedienden welke Dewulf bij zich had om den nogal belangrijken handel der wachtzaal in vertrouwen te doen gaan, hij had weten de liefde tot den verzenbouw te ontsteken en buiten eenige simpele rijmtjes van die dichterschool, vinden wij in het *Nederlandsch Stuiversmagazijn* van rond 1875, en in de bladen van de drukkerij Van Mol, van Mechelen, Lier en Gheel, wekelijks in verzen de oplos-

singen verschenen van de raadsels welke deze bladen aan hunne lezers te vinden gaven en waaronder de schrijvers fier de firma van het buffet lieten prijken.

Wij willen dan de verdiensten van Dewulf als dichter niet overschatten; in de letterkundige geschiedenis van den Nederlandschen stam is geene plaats voor dichters van derden rang; maar wij oordeelen dat de naam van Dewulf niet onopgemerkt zal voorbijgaan voor wie het later zal ondernemen het overzicht te schrijven van het kunstleven te Mechelen. De noodige stukken vergaren, nu het nog tijd is, om Dewulf's naam bij dit overzicht tot zijn volle recht te laten komen, dat was ons eenig doel.

Dr R. ANDRIES.





LE LIVRE DES APPRENTIS

DE LA

Corporation des Peintres & des Sculpteurs

A MALINES

ELLES sont nombreuses encore, les œuvres d'art que jusqu'ici on a en vain cherché à attribuer à leurs auteurs véritables. La comparaison de celles-ci avec celles d'artistes connus a bien produit des résultats sérieux; la critique bien comprise, exercée avec le discernement qui a eu des conséquences si importantes dans le domaine de l'histoire, n'en est plus à sa première victoire. Cependant, une certitude complète ne peut être obtenue qu'avec preuves et documents à l'appui, puisés à des sources non suspectes et sûres, à trouver surtout dans nos archives et ailleurs aussi, partout enfin où l'on peut espérer glaner des renseignements, quelque peu importants qu'ils puissent paraître à première vue.

Il a fallu quelque temps avant que l'on se décidât à s'engager dans cette voie. On se bornait le plus souvent à payer un juste tribut d'admiration au mérite de l'œuvre, à en exalter les qualités maîtresses, même à l'attribuer, souvent assez légèrement, à tel ou tel artiste

dont la renommée universelle n'avait certes nul besoin d'un nouvel écho pour proclamer la gloire. Et l'on oubliait qu'il y avait autre chose à faire, qu'il y avait un devoir de justice à remplir vis-à-vis d'un autre, inconnu et ignoré celui-là, qui avait droit aussi à sa part de la gloire trop généreusement distribuée à autrui.

On a convié les dilettante et les professionnels à des manifestations artistiques que l'histoire contemporaine pourra enregistrer avec un légitime orgueil; on a réuni l'œuvre d'un Van Dyck, d'un Rembrandt, d'un Frans Hals et d'autres, en un magnifique et luxuriant faisceau de merveilles artistiques. On a pu ainsi apprécier les phases si diverses et si intéressantes de leur talent transcendant. Cependant on a fait mieux. L'exposition des Primitifs à Bruges, dont le souvenir ne s'effacera pas de si tôt de la mémoire de tous ceux qui ont pu en admirer les trésors, dispersés en d'autres temps, a été l'apothéose de quantités de nos maîtres flamands déjà connus, en même temps que celle d'autres dont le nom et la personnalité restent encore une énigme. Là aussi la comparaison a permis d'identifier bien des chefs-d'œuvre, et l'on a provoqué des recherches, qui ne tarderont pas à assurer à ces inconnus d'hier, un rang honorable parmi leur confrères, plus heureusement partagés dans l'estime et l'admiration publiques.

Ces considérations, pour générales qu'elles soient, trouvent cependant à s'appliquer à nos artistes malinois du passé. Sans doute, un grand nombre d'entre eux sont favorablement connus et appréciés; mais, pour quelques-uns qui sont privilégiés, il y en a d'autres qui souffrent de l'oubli, et qui n'auront qu'à gagner à la publication de documents révélateurs de leur nom trop longtemps ignoré.

Comme nous le disions plus haut, tout renseignement, quelque modeste qu'il soit, peut avoir son importance,

et c'est pourquoi, et bien plus encore parceque les archives de notre corporation artistique locale ont disparu ou sont inaccessibles, que nous voudrions marquer la juste importance d'un recueil qui comprend, à côté des noms des apprentis, ceux des maîtres qui les ont initiés à l'art dans lequel, plus tard peut-être, ils ont à leur tour cueilli des lauriers.

Avant d'entrer dans de plus longs développements à ce sujet, nous voudrions résumer ce qui a été fait avant nous dans le domaine de l'histoire artistique de Malines, et succintement rappeler le souvenir de ceux qui ont déjà contribué à la faire connaître et à en signaler l'importance grande qu'on lui accorde dans l'histoire générale de l'art dans nos provinces.

Notre intention n'est pas de nous occuper des monographies d'artistes malinois qui ont trouvé l'hospitalité dans des revues et autres publications de l'espèce, ni de celles publiées isolément par leurs auteurs. Non pas que nous dédaignions ces études très consciencieuses et dignes d'intérêt en raison même de leur spécialisation; mais nous préférons émettre quelques réflexions à propos des rares travaux d'ensemble qui ont paru sur la matière et sur leurs auteurs.

Abstraction faite des renseignements fournis par des archives publiques ou privées, nous devons le plus grand nombre de ceux qui nous ont permis de connaître la plupart des artistes malinois, à *Egide-Joseph Smeyers,* artiste lui-même et non sans mérite.

Il était bien placé pour ne pas ignorer les faits et gestes de ses confrères en art. De son vivant, la corporation des peintres et des sculpteurs, si elle ne jouissait plus de sa situation florissante d'autrefois, existait quand même; elle possédait encore ses archives, ses règlements souvent modifiés, tous les témoins de son passé, éléments indispensables pour faire revivre ses origines, son déve-

loppement graduel et les autres vicissitudes de son histoire.

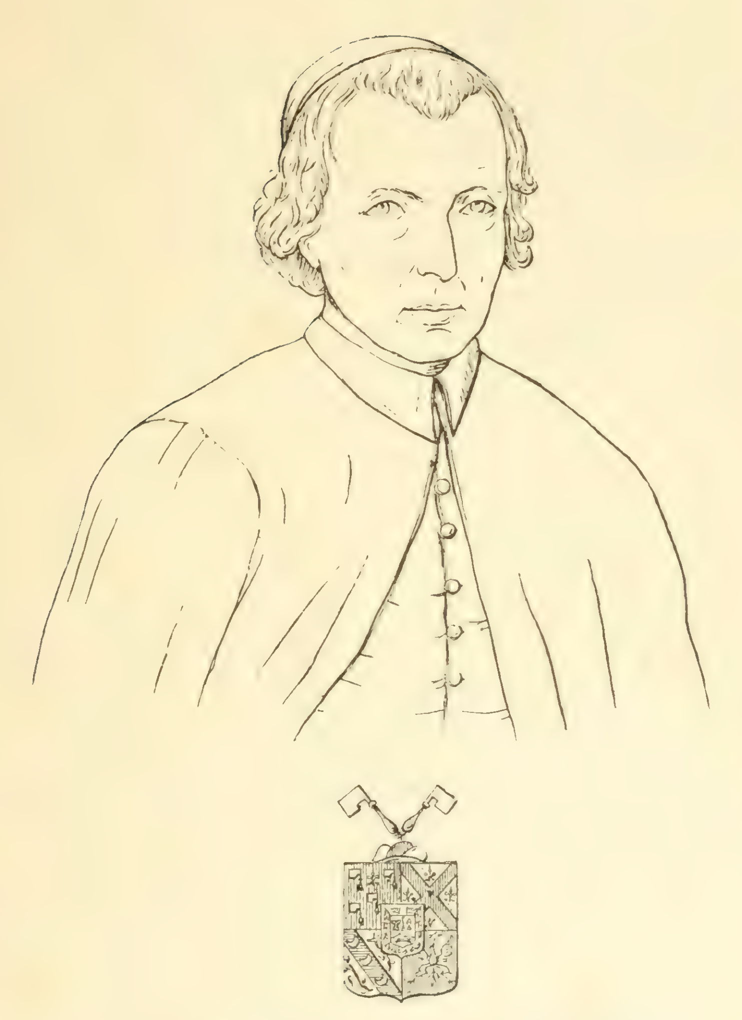
Loin de se borner à ce qui, au point de vue de l'histoire de l'art et de ses disciples, était d'un intérêt purement local, Smeyers élargissait le cercle de ses recherches, et recueillait ainsi une ample moisson de renseignements que ne dédaignaient pas de mettre à profit les auteurs, ses contemporains. *Descamps,* entre autres, eut maintes fois recours à notre concitoyen. Une lettre publiée par M. Emmanuel Neeffs dans la biographie de Smeyers — à laquelle nous renvoyons pour de plus amples renseignements — prouve en quelle haute estime le tenait l'auteur du « Voyage pittoresque dans la Flandre et le Brabant ».

Il convient aussi de tenir compte de la longévité plus qu'ordinaire de notre artiste : né en 1694, il mourut en 1771, presque octogénaire, dans un état voisin de la misère, à l'hôpital Notre-Dame. Le billet de faire part, que nous croyons inédit, distribué à cette occasion, est conçu en ces termes :

Wort uyt liefde gerecommandeert in de gebeden der catholijcke christene geloovigen de ziele van Ægidius Josephus Smeyers, in sijn leven vermaerden historie schilder, sone van *Jacobus,* const-schilder, ende van *Catharina Capelmans,* gedoopt binnen Mechelen in S. Catlijnen den sesden Augustus sesthien hondert-vier-en-negentigh, overleden (bericht synde met de Heylige Sacramenten der H. Kercke) den elfsten April des avonts omtrent negen uren van desen jaere 1700 een en seventich; wiens Lijckdienst gedaen sal worden op Sondagh den 14 April ten 9 ure in de kercke van het Gasthuys van Onze Lieve Vrouwe over de Deyle.

Requiescat in Pace.

Fils et petit-fils d'artistes, qui avaient fait leurs premières armes dans la corporation où lui-même avait fait les siennes, il naquit à temps pour être témoin des derniers beaux jours de cette corporation, ou au



G. D. de Azevedo, d'après un dessin de A. Van den Eynde



moins, pour recueillir de la bouche de ses proches les traditions d'éclat et de gloire qu'elle avait eus dans les siècles précédents. Il vécut assez longtemps pour assister à son déclin, et il put utiliser, au grand avantage de ses goûts et penchants personnels, les archives, que le temps et les hommes n'avaient pas encore dispersées.

Nous avons donc plus que des présomptions pour ajouter foi à l'œuvre historique d'Egide-Joseph Smeyers, ou au moins à cette partie de son œuvre qui nous est parvenue par bribes et morceaux, ou grâce à l'usage qu'en ont fait ses contemporains d'abord, les auteurs modernes ensuite.

Parmi les contemporains de Smeyers qui ont mis à profit les renseignements recueillis par lui sur nos artistes, il convient de citer *Azevedo, de Maeyer,* et *Rymenans.*

Le premier n'est pas un inconnu pour nous. Sa chronique de Malines est une mine féconde de dates et de faits, à laquelle on puise toujours avec fruit. Plus que jamais l'importance de cette publication est appréciée, et elle a valu à son auteur une réputation qui a franchi les limites étroites de sa ville natale. Feu le bibliophile Aug. De Bruyne avait continué cette chronique inachevée, en utilisant le manuscrit d'Azevedo. Cette suite a figuré en annexe aux almanachs de la société littéraire « La Pivoine » des années 1861 et 62, et à son tour elle attend qu'elle soit reprise et menée à bonne fin.

Azevedo naquit le 4 août 1712, et il mourut le 22 février 1782 (1). Il a connu Smeyers et a eu avec lui des relations d'amitié. Ainsi il a pu recueillir de sa bouche

(1) Gérard-Dominique de Azevedo-Continho-Y.-Bernal, historien et chroniqueur, fut chanoine et prévôt de l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, (voir PIRON, *Levensbeschrijving, enz.;* GOETHALS, *Lectures relatives à l'Histoire des Sciences, des Arts et des Lettres en Belgique,* t. I, p. 247; Baron DE ST-GÉNOIS, *Biographie Nationale,* t. I, p. 595).

quantité de renseignements utiles, qu'il a transcrits dans un cahier manuscrit appartenant aujourd'hui à notre confrère M. François De Blauw. Au dos du volume est collée une étiquette qui porte : *de Azevedo, schilders van Mechelen.* Le contenu n'est pas exclusivement consacré à des artistes malinois. Il y a, de plus, des extraits d'archives de corporations et de gildes, relatives aux dépenses faites par celles-ci pour l'acquisition d'œuvres d'art ; il y a ensuite des notes sur des concitoyens de l'auteur, et des monographies d'artistes étrangers et de grande réputation, tels que Otto Vénius, David Teniers, Jacques d'Artois, Adrien Brauwer, etc. En outre, il signale les œuvres d'art existant de son temps dans les églises et autres établissements religieux des villages voisins. Il a toujours soin de citer Smeyers toutes les fois que c'est de lui qu'il tient les notes qu'il transcrit.

Un second manuscrit a pour auteur *Grégoire de Maeyer,* dont l'état-civil et la situation sociale nous sont malheureusement inconnus. Nous savons de lui qu'il n'a pas limité ses recherches aux artistes malinois; car nous trouvons son nom fréquemment cité avec celui de Rymenans, dans le volumineux recueil d'annotations, bien connu sous le nom de *Chronologische algemeynen aanwyzer,* rassemblées par feu l'archiviste Gyseleers-Thys.

Le manuscrit de de Maeyer a été acquis par la Ville à la vente de la bibliothèque de feu M. Delafaille, et il est intitulé comme suit :

Catalogue
ofte
Naemlijst der Konstschilders
ende
Beeldhouwers gebortig der
stad
Mechelen.

Met eenige aenteekeningen hun aengaende
Byeen vergaedert uit de annotatiën van
Wijlent D'Heer Greg. de Maeijer.

A la 2e page se trouve la note suivante :

Dese heeft ditto heer het meeste deel gehoort uyt Smeyers, andere heeft hy aengeteekent uyt boeken dees aengaende schryvende als uyt het gulde cabinet van C. de Bie, Van Mander, etc. gelyk in den volgende catalogue te sien is.

Het meeste deel van dese annotatiën waeren geschreven in het leven van Ægidius Josephus Smeyers het welk oorsaek is dat de dood van desen in deselve niet en word aengeteekent.

Enfin, à la page suivante figure la table des noms cités dans le manuscrit et les sources où l'auteur a puisé. A ce dernier point de vue, nous croyons utile de la transcrire.

A

Sebastiaen Van Aken.

B

Melchior Brattauw (catalogue raisonné de tableaux, desseins et estampes, etc., par P. Remy, à Paris 1757, fol. 74).
Gregorius Beerings (Van Mander fol. 149v° druck van 1618).
Gregorius Beerings den jongen.
Carel Emmanuel Biset (de Bie 518. Joffroy 75).
..... Biset (Campo Weyerman).
..... Bockstuyns.
Hans Bol (Van Mander, fol. 177. Joff. 73).

C

Alexander Colin (mémoires de Pöllnitz, tom. 2 de l'an 1735, fol. 172 et 173).
Joannes Cauthals.

J. Coxie den jongen (Joff. 75).

J. Coxie den ouden.

..... Coxie broeder van Jan den jongen (lettre à un amateur de la peinture avec des éclaircissements. Dresde 1755).

Michel Coxi (Joff. 72. Van Mand. 175v° en 176).

Desen Michiel Coxie heeft geschildert eenige stukken tot Roomen in de kerke van Maria del Anima.

Raphael Coxie.

Frans Crabbe (Van Mand. fol. 149. Meghels berigt 1783, 416).

E

Cornelis Enghelrams (Van Mand. f. 149).

F

Lucas Fayd'herbe (Bie 500. Joff. 74).

Lucas Fransoys den jongen (Bie 374. Joff. 74) hij heeft geëtst eenen kersnaght naer Van Dyck waer op synen naem staet.

Lucas Fransoys den ouden (Bie 152. Joff. 73).

Peeter Fransoys (Bie 152 en 153. Joff. 73).

G

..... de Graef.

H

.... Van Hesen, beeldthouwer, discipel van Lucas Fayd'herbe.

..... Hegret.

Hendrick Herregouts.

Jacob de Hornes (Joff. 76).

J

Daniel Janssens (Joff. 76).

L

..... Langemans.

M

Maurus Moreels.

P

..... de Paep.
Rombaut, Pauly.
..... Le Pla.

R

..... Ridel.

S

..... de la Saive.
Schillemans.
Hans Snellinck (Van Mand. f. 208 v°. Haubraken, 1e deel. f. 35).
Aegidius Smeyers.
Aegidius Josephus Smeyers.
Jacq. Smeyers.
..... Sloots.
..... Van den Steen.

T

Anna Maria Van Thielen (Bie 347).
Franchoise Catharina Van Thielen (Bie 347).
Jean Philippe Van Thielen (Bie 345, 346. Joffr. 74).
Maria Theresia Van Thielen (Bie 347).

V

Lucas Van Valkenborg (Van Mand. 177. Joff. 72 en 73).
Merten Van Valkenborg (Van Mand. 177. Joff. 72 en 73).
Niclaes Van der Veken (Joff. 75).
Frans Verbeeck (Van Mand. f. 149).
..... Verhaegen, beeldhouwer, discipel van Plumier.
Joannes Verhoeven.
Merten Verhoeven.
David Vinkebooms (Van M. 212. Joff. 73).

W

..... Wincelhoven, portrait schilder is gereyst naer Englandt alwaer hy gestorven is.
..... Wincelhoven schilderde landtschappen is discipel....

Catalogue van de schilders, dewelke in den voorgaende niet en staen, waervan de bygevoegde fragmenten handelen.

Christiaen en hendrick Paludaen.
Willem Paludaen, syn broeder.
Michiel Cocksien, misschien Machiel Coxie, waervan in de voorgaende
..... Roostere.
Dese naervolgende uyt Descamps *Vies des peintres.*
N. Frans, minnebroeder.
Vincent Geldersman.
Frans Hals.
Jacques de Poindre.
Pierre Stevens.
Louis Tolput.
Marc Willems.

Indépendamment des auteurs cités dans cette table, Mayer a également mis Smeyers à contribution.

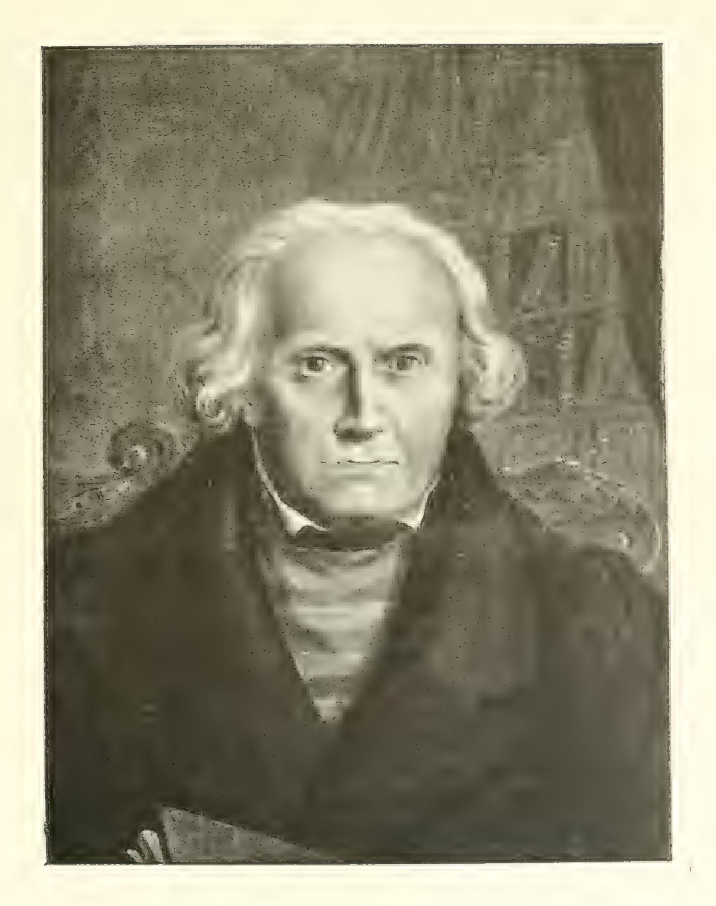
Une copie de son manuscrit a été faite par *Schellens* et celle-ci appartient aussi à M. Fr. De Blauw.

Le greffier, *J.-B. Rymenans,* n'est pas non plus un inconnu pour les archéologues malinois. Né à Diest, le 19 novembre 1748, et décédé à Malines, le 25 octobre 1840, il fut contemporain de Smeyers (1). Nous verrons

---

(1) Une courte notice biographique a été consacrée à J.-B. Rymenans, par Piron, dans ses *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van Belgiën.* Il y est dit que Rymenans fut membre secrétaire de la commission médicale locale et Greffier de la Justice de Paix du canton nord de Malines. Il fut poète flamand à ses heures et non sans mérite.

A ces quelques lignes nous tenons à ajouter les renseignements suivants que fournit Schellens, dans sa *Mechelsche Chronycke,* ms. (passim). Il en ressort que Rymenans, en raison de ses aptitudes et de ses connaissances, fut recherché pour occuper des fonctions publiques; que bien malgré lui, sans doute, il les accepta, et qu'en général il y fournit peu longue carrière, préférant peut-être son officine de pharmacien, la littérature et les recherches historiques concernant sa ville d'adoption aux préoccupations administratives ou bureaucratiques. Il ne fit exception que pour ses fonctions de Greffier de la Justice de paix, qu'il occupa pendant environ un demi-siècle, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.



J.-B. Rymenans, d'après une lithographie



plus loin pour quelle part il a contribué à faire connaître les artistes, ses concitoyens.

Les résultats des recherches de Smeyers et de ses continuateurs ne furent jamais publiés, et il appartenait au XIX[e] siècle de nous les faire connaître, par l'organe de feu EMMANUEL NEEFFS (1). Son *Histoire de la Peinture et de la Sculpture à Malines* est bien connue et appréciée à sa juste valeur. M. Neeffs avait à sa disposition une bibliothèque bien fournie, riche surtout en documents intéressant sa ville natale. De plus, l'archiviste d'alors, M. Van Doren, inaugurant la serviabilité et la bonne grâce de tradition depuis lors parmi ses successeurs, lui fournit maint renseignement précieux pour ce vaste

Rymenans, natif de Lierre, épousa à Malines, le 5 avril 1795, Barbe Van den Nest. En juin 1790, il fut désigné comme secrétaire de la Gilde Malinoise « den ouden boog ». Sous le régime français, on le nomma, en septembre 1794, comme membre du « Comité de surveillance ». Ces fonctions il les déclina, en faisant valoir ses nombreuses occupations et les soins à donner à une nombreuse famille. On n'insista donc pas davantage. Au mois de décembre de la même année, on revînt à la charge. Le sieur Bertrand ayant eu une discussion au sein du « Comité de Secours » avec un de ses collègues, Joffroy, au sujet d'un projet présenté par celui-ci, fut invité à se retirer. Rymenans le remplaça et devint ainsi greffier de ce Comité. En janvier 1795, on eut recours à son talent littéraire, en l'invitant à traduire en flamand le compte-rendu de la séance de la Convention nationale du 28 décembre 1794, destiné à l'impression. Cette même année il fit partie de la municipalité et installé comme tel. Toutefois, à la fin du mois de janvier de l'année suivante, il se retira et il devint Greffier du Juge de paix Olivier. En 1796, on voulut le nommer aux fonctions de Juge, pour partager, avec Olivier, la Justice de paix des deux cantons de la ville. Il refusa. Nommé taxateur des contributions le 18 août 1799, il se retira le 20; nommé au bureau de l'état-civil le 15 février 1814, en remplacement du sieur Adr. Verreth, il céda la place à celui-ci le 15 octobre suivant. Enfin, le 7 janvier 1819, il fut nommé inspecteur de l'Hôpital civil, fonctions plus compatibles avec celles dont il avait fait sa carrière. Il mourut en 1840 (Sa femme, née le 3 février 1755, était morte le 13 avril 1815).

(1) Né à Malines, le 13 septembre 1841, décédé Bourgmestre de Bonheyden, le 26 janvier 1879 (Voir la notice biographique que nous avons publié sur lui dans la 2[e] édition des *Tableaux, Sculptures et objets d'Art, conservés dans les édifices religieux et civils de Malines; De Vlaamsche school,* n° 25, p. 57; *Le Messager des Sciences historiques, 1879,* p. 496; et la *Biographie Nationale,* t. XV, p. 540).

travail. M. Neeffs signale souvent les sources auxquelles il a puisé, quoique, à notre avis, il ne met pas suffisamment en relief combien lui furent utiles les recherches de Smeyers. Abstraction faite des nombreux détails inédits, puisés dans les documents, et de quelques autres empruntés à un manuscrit de *De Bruyne,* le travail de M. Neeffs n'est très souvent qu'une variante des notes de Smeyers, arrangées et mises en ordre par Azevedo et de Maeyer. Toutefois, loin de vouloir diminuer le mérite de sa publication, nous devons, au contraire, constater que cette partie de son travail ne fait pas trop mauvaise figure à côté de la partie documentée.

Si M. Neeffs avait eu en sa possession le manuscrit que nous analysons plus loin, il aurait pu produire une œuvre bien plus riche encore en renseignements de toute nature, véritable monument élevé à la mémoire des artistes malinois, ses concitoyens de jadis.

Compléter, et au besoin rectifier le travail de M. Neeffs là où des recherches ultérieures ont pu modifier les faits tels qu'ils étaient connus de son temps, telle est notre intention, sans toutefois vouloir être assez téméraire pour supposer un seul instant qu'à son tour un autre ne viendra, après nous, apporter sa part de renseignements utiles et intéressants. Nous ne faisons aujourd'hui que nous engager dans cette voie, dont ces pages constituent la première étape.

Le manuscrit dont nous nous occupons appartient aux archives de Malines, et il a été acquis à la vente de feu M. Delafaille.

C'est une copie faite par Smeyers et complétée par Rymenans, du livre des apprentis de la Corporation des Peintres et des Sculpteurs, du milieu du XVIe jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Ce cahier, d'une quarantaine de feuillets, ne décèle



Den ondergeschreven aenzogt zynde van Mr van goorlaeken om te taxeren syne schilderijen taxeert de selve als volgt,

. . . .

. . . .

. . . .

op de achterkamer een landschap voor de schauw — 1 : 10 : 0
een groot stuck verbeldende eenige jongelsen. 1 : 10 : 0
een groote lieve vrouwe met haer kindeken 2 : 0 : 0
een vrouwe portret naer leonardo da
vinci — — — — — — 1 : 0 : 0

Ed Smeyers

Fac-simile de l'écriture et de la signature de E.-J. Smeyers.

Quelquefois, comme c'est le cas pour la copie du « Livre des Apprentis », Smeyers écrivit en caractères cursifs de la fin du XVIIe siècle.

aücun apprêt. Smeyers a employé le blanc du papier de la correspondance qu'il recevait ; ce sont des lettres de son cousin Cappellemans, de Bruxelles, de l'année 1729 et suivantes, et quelques-unes portent encore son adresse : *Monsieur Smeyers paintre dans la rue du poyvre à Malines.* Rymenans a fait de même : il a écrit au verso des pages de sa correspondance, et son adresse s'y trouve aussi : *Mynheer J. B. Rymenans, ten huyze van d'Heer Mertens, Meester apotheker omtrent de coren Merckt tot Mechelen.*

L'origine du manuscrit ne saurait donc être mise en doute (1). Les apprentis y sont inscrits par ordre alphabétique des prénoms ; la profession à laquelle ils se destinent, le maître qui les reçoit, la date à laquelle ils ont commencé l'apprentissage, et la redevance payée de ce chef sont mentionnés ensuite. Çà et là, une note rappelle les conditions d'admission ou toute autre particularité y relative. A côté de chaque nom d'apprenti, Rymenans a écrit les noms des doyens alors en fonction.

A la fin du recueil, Smeyers indique la date d'entrée dans la corporation des artistes les plus connus et le droit payé par chacun d'eux. Il termine en mentionnant que les extraits ont été pris du livre de la corporation et d'autres originaux (2).

Rymenans y a joint une table alphabétique des noms, que M. Delafaille a fait suivre d'addendas, renfermant ceux qui avaient échappé à l'auteur précédent.

En fait de renseignements précieux fournis par ce

---

(1) A la page 416 du *Wekelijks bericht voor de Provincie van Mechelen,* de l'année 1783, nous trouvons un nouveau témoignage en faveur de la foi à ajouter à la copie du livre des apprentis dont nous nous occupons. Il est dit dans une note au bas de la page, que le plus ancien apprenti inscrit dans le livre susdit était : *Erasmus van den Wouwer,* à la date *du 18 juillet 1538.* Ainsi que le lecteur pourra s'en convaincre, cette allégation se vérifie dans la copie que nous publions.

(2) Ne nous occupant dans le présent travail que des apprentis, nous utiliserons ces notes ultérieurement.

manuscrit, il faut signaler : le nom des aspirants peintres, sculpteurs et orfèvres, la liste des maîtres et celle des doyens de la corporation, pendant les 150 années qu'il embrasse. Il sera donc inutile de nous étendre davantage sur l'importance qu'il présente au point de vue de l'histoire de l'art à Malines.

L'histoire de la Corporation a été écrite par M. Neeffs. Nous nous bornons à la résumer, en la faisant suivre de certaines particularités que nous révèle le livre des apprentis.

L'existence de la Corporation de St-Luc à Malines comprend trois phases principales. La première se distingue par l'aspiration constante vers l'autonomie; une période de prospérité caractérise la seconde; et la troisième est marquée par le déclin que précipite un esprit d'intransigeance, dont s'accomodait mal l'art, libre dans son essence.

Les faits saillants sont rares dans cette histoire. En tant que corporation, l'existence se déroule plus ou moins banale. Elle est comprise dans quelques lignes et peu de dates.

Au début, tout ce qui de près ou de loin avait quelque rapport avec l'art, se confondait parmi les éléments de corporations plus importantes, et l'artiste ne jouissait guère de plus de considération que l'artisan. Les peintres étaient compris parmi les menuisiers, et les sculpteurs parmi les maçons.

Cependant, avec le temps, l'art de la décoration peinte ou sculptée s'émancipa de la tutelle de la grande construction, et tendit à se mettre davantage à la portée du spectateur; le tableau de chevalet se substitua à la fresque, les images et les figurines sculptées ornèrent les oratoires privés et les intérieurs pittoresques de l'habitation. Une considération progressive s'attacha au créateur





Em. Neeffs, d'après une lithographie de Fl. Van Loo

de ces petites merveilles, et cette faveur croissante fut mise à profit par la collectivité, qui réclama et finit par conquérir son autonomie et son indépendance.

Pour les artistes malinois, ce moment ardemment désiré et non moins tenacement poursuivi, se place à une date qui coïncide, à quelques années près, avec la période où l'art flamand, avec les Van Eyck et leurs disciples, s'affirme personnel et vivace.

La première trace d'un corps constitué de peintres est à trouver dans une décision du magistrat du 28 août 1439, tranchant un différend qui s'était élevé entre les jurés des peintres et ceux des maçons, qui se disputaient la juridiction dont ressortaient les verriers. S'inspirant d'une ordonnance du 3 avril 1429, le magistrat donna gain de cause aux maçons.

Les comptes de la Ville viennent à leur tour apporter leur témoignage, et ensuite les faits suivants qui, classés par ordre de dates, constituent les éléments de la phase première de l'existence de la Corporation.

Le 16 octobre 1443, les Franciscains s'engagent à célébrer annuellement, le jour de la St-Luc, une messe en l'honneur du patron des peintres et anniversaire de Jean van Battele, peintre, ami et bienfaiteur du couvent. — En 1479, des artistes fondent à St-Rombaut, à l'autel de St-Jean-Baptiste, un service pour le repos de l'âme d'un confrère, Jean de Hellaer, et de son épouse. — En 1515, Jean de Mabuse peint un chef-d'œuvre pour l'autel de la Corporation, *St-Luc peignant la Vierge,* dépouille opime que l'archiduc Matthias lui ravit et transporta à Prague lors des troubles du XVI[e] siècle (1). Ceux-ci ayant

(1) Dans un manuscrit (ancien n° 1906), conservé aux archives de Malines (qui nous paraît être de la main de Azevedo), renfermant les déclarations d'objets enlevés lors du pillage de la Ville, en 1572, nous lisons ce qui suit :

« 391 Declaratio de opificio pictorum.

» Verloren ten huyse van Machgieel de Bruynere in de catlyne strate, in

pris fin, la Corporation des peintres fut autorisée à établir son autel à l'église Ste-Catherine; plus tard, il reprit sa place première dans l'église St-Rombaut. Un nouveau tableau fut commandé à Abraham Janssens, qui exécuta le triptyque qui nous est conservé. — En 1541, les sculpteurs se réunissent aux peintres; des *rolle* ou règlements leur sont accordés. — Enfin, en 1564, un nouveau règlement, définitif cette fois, est arrêté; on y rappelle les accords réciproques intervenus le 3 avril 1541, entre les peintres, les sculpteurs et les menuisiers, et le 7 février 1543, entre les sculpteurs et les maçons.

La Corporation fut enfin établie sur des bases solides; elle vécut quelques années de prospérité, pendant lesquelles, comme les peuples heureux, elle n'eut pas d'histoire. En fait d'événements, on ne trouve à signaler que ce qui suit : le 26 septembre 1600, les francs-maîtres sont autorisés à recevoir un deuxième apprenti. Le nombre de ces derniers augmentant, on éleva la rétribution d'entrée, par ordonnance du 9 octobre 1606. Néanmoins, par décision du 3 janvier 1611, on permit d'accueillir comme tels et dans tous les cas les orphelins et les enfants trouvés. Enfin, le 19 mars 1618, les orfèvres viennent s'adjoindre aux peintres et aux sculpteurs.

Tout jusqu'alors souriait à la Corporation. De par ses prérogatives, elle régnait en maîtresse absolue sur la production des œuvres d'art, et elle pouvait ne pas tolérer qu'on lui fit la concurrence. Malheureusement, cette dernière se produisit en la personne des marchands de

---

den eersten een coercappet een albe en eenen overrock — en noch isser ghenomen het pellen (drap mortuaire, poële) van den scielders ambachte — noch wel dry pont in gelde dat den altaer touhoort van sinte Luyckas altaer toubehoort en noch ses gulden die te jan fermans ghenomen is, daer hy het was mede betaelt soude hebben. »

tableaux, profession qui alors déjà paraissait à d'aucuns comme très lucrative; ces industriels se permirent de marcher sur les brisées de l'Association toute puissante encore. De là, réclamation de se produire, favorablement accueillie par le magistrat, qui permit d'appliquer une amende de 25 florins au contrevenant. De plus, les doyens furent autorisés à pratiquer des visites domiciliaires, les échevins préalablement connus, chez toute personne suspecte de trafiquer d'œuvres d'art, et qui ne pourrait pas exciper d'une patente de franc-maître. Cette ordonnance date de 1619.

Les ressources de la Corporation semblent aussi ne plus avoir été aussi abondantes, et elles nécessitèrent une série d'ordonnances destinées à y porter remède. Une première, du 18 janvier 1627, décida que pour un terme de 6 ans, le droit d'entrée serait porté à 28 florins pour les étrangers à la Gilde, et à 15 florins pour les fils de franc-maître. Une seconde, du 29 octobre 1635, rendue à la suite d'une nouvelle supplique, fixa ces taux à 40 florins pour les étrangers et à 25 pour les descendants au premier degré des francs-maîtres.

Les années suivantes sont marquées par plus d'un incident, qui trahit les progrès constants de la concurrence faite à la Corporation et la pénurie des revenus. Elle lutte désespérément pour l'existence, secondée dans ses efforts, et de façon plus ou moins heureuse, par le magistrat.

C'est ainsi que, sur l'avis de la Corporation, celui-ci fit avorter une tentative, que le succès obtenu ailleurs devait encourager à se produire. Plusieurs des membres de la Corporation, et non des moins méritants, cherchèrent à affranchir l'art du coude à coude débilitant avec des comparses, que la requête *ad hoc,* présentée par Luc Fayd'herbe le vieux, Jean Fayd'herbe le jeune, Jean Van den Steen, Bouckstuyns, Eloy Bonnejonne, Huys-

mans, Sonnemans, Sébastien Van Aken, Philippe de Grave, Jean de Coxie et Ferdinand Saeyes, qualifiaient de « stoffeerders, popmakers, cladders en andere winckelhoudende persoonen, directelyk tegen de natuer van remonstranten liberale conste ». Cette trop juste sélection s'opérant, les promoteurs auraient érigé une *Académie de dessin,* dont les portes s'ouvriraient toutes larges à quiconque se serait senti animé du souffle de l'art.

Cette initiative, disions-nous, fut mise à néant, et il a fallu à peu près un siècle pour que cette idée reprit corps et s'affirma par une institution, qui elle-même déjà compte plus d'un siècle d'existence. Chose digne de remarque, un disciple de Rubens, qui fit honneur au maître, notre immortel *Fayd'herbe,* chercha à débarrasser l'art des entraves que lui mettait le régime corporatif d'alors, et il a été donné à *Herreyns,* le dernier représentant de l'école du grand maître de l'art flamand, de réaliser le rêve caressé par nos artistes du XVII siècle.

En 1679, parut une nouvelle ordonnance répressive de la concurrence des marchands de tableaux, brocanteurs ou autres personnes étrangères à la Corporation, interprêtée plus favorablement encore et confirmée en 1702.

Sous l'impulsion des idées nouvelles, ces ordonnances finissent par être trop peu efficaces pour permettre à la Corporation de résister aux assauts qu'on lui livrait. Les étrangers à la Corporation s'émancipent de plus en plus de sa tutelle déprimante, et elle finit par végéter misérablement jusqu'à la fin de l'ancien régime.

A côté d'elle se fondit et se développa l'Académie des Beaux-Arts, sous la direction éclairée de Herreyns, institution qui libérait des entraves d'antan l'art, dégénéré il est vrai, de cette époque.

Telle est, esquissée à larges traits, l'histoire de la Corporation des peintres et sculpteurs à Malines, ainsi que M. Neeffs la retrace avec plus de développement dans son *Histoire de la Peinture et de la Sculpture à Malines.*

Cependant, cet auteur ne donne que peu ou point de détails au sujet de la vie intime, de l'organisation intérieure de la Corporation.

Il avait en sa possession, dit-il dans le premier chapitre de son ouvrage, les *rolle* ou règlements originaux, qui forment, avec quelques pièces détachées conservées aux archives, les seuls documents qui aient échappés à l'action destructive du temps et des hommes. L'auteur étant sobre en fait d'éclaircissements de l'espèce, et les possesseurs actuels du précieux manuscrit ne tolérant pas qu'un regard indiscret y soit jeté, force nous est de nous contenter du peu que M. Neeffs veut bien nous apprendre, et des quelques renseignements complémentaires suivants que nous extrayons du livre des apprentis.

Les apprentis formaient plusieurs catégories. La première comprenait les fils de maîtres et ceux qui ne l'étaient pas. Les premiers seuls étaient dispensés de payer la redevance d'apprentissage, qui s'élevait pour les autres, avant 1564, à 3 florins du Rhin et 2 sous. Cette somme fut portée, à partir de cette date, qui correspond à l'octroi de nouveaux règlements à la Corporation, à 6 florins pour les aspirants peintres et sculpteurs, et à 4 florins pour les apprentis orfèvres.

Une deuxième catégorie d'apprentis comprenait ceux auxquels par charité on laissait faire l'apprentissage, c'est-à-dire ceux qui apprenaient, au moyen d'aumônes (op aelmoesen), les orphelins (putterijjongens, blauwjongens en royjongens), et enfin les enfants trouvés.

La durée de l'apprentissage était de 4 ans.

L'admission dans la Corporation, c'est-à-dire l'obtention de la maîtrise, avait lieu ensuite, après les épreuves

d'usage. Alors encore était exigé le payement d'une redevance dont l'import a beaucoup varié. C'est ainsi que Smeyers nous apprend qu'*Antoine Fayd'herbe* paya 20 florins, étant célibataire, en 1605. *Daniel Janssens,* dans les mêmes conditions, paya 40 florins en 1660. *Eloy Bonnejonne,* en 1650, *Jean Van den Steen,* en 1670, *Jacques Lepla,* célibataire, en 1673, *Jean Sloots* en 1684, payèrent autant.

Michel Coxie, en 1698, ne paya rien, n'ayant pas d'enfants ; un autre *Michel,* en 1623, paya 6 florins 4 sous, étant fils de maître, comme le précédent.

En 1628, *Valentyn Van Lantscroon* ne paya que 28 florins; en 1622, *Guillaume De Paep,* 22 florins, et *Gerard van den Dale,* la même année, 28 florins.

Bref, quoique une somme fut fixée par les règlements, nous croyons qu'il y eut bien des cas où l'on dérogea à ces prescriptions, et que les entrées de faveur n'étaient pas bien rares.

Les doyens étaient élus et renouvelés au mois de septembre de chaque année. M. Neeffs a publié une liste des doyens, que nous reproduisons, en la complétant par tous les noms que nous avons pu extraire du livre des apprentis. C'est ainsi qu'il n'y a plus que de rares manquants pour tout le XVIIe siècle.

Nous ferons remarquer, que le plus souvent nous mentionnons les deux doyens de la première partie de chaque année, et les deux de la seconde. Nous obtenons ainsi quatre noms. Des fois il y en a davantage.

Plutôt que de nous exposer à élaguer celui qui réellement occupa la charge de doyen, nous avons préféré reproduire tous ceux que Rymenans renseignait pour l'année en cours. Ce cas cependant ne s'est produit que fort rarement, et nous aurions peut-être l'explication de ce fait, s'il nous était permis de connaître plus en détail les péripéties de l'existence de la Corporation.

Les doyens de la Corporation des Peintres et des Sculpteurs à Malines

Crabbe,	Jean,	(juré),	peintre,	1479.
de Bruyne,	Jean,	»	»	1480.
Crabbe,	François,	»	»	1533.
Crabbe,	François,	»	»	1539.
de Poeys,	Nicolas,	»	»	1540.
Crabbe,	François,	»	»	
Palete,	Guillaume,	»	»	
Crabbe,	François,		»	1549.
Van Outerschaeten,	Antoine,		»	
Feermans,	Jean,		»	1559.
Vinckenbooms,	Jean,			
Verbeeck,	François,	(juré),	peintre,	1563.
Van Duerne,	Antoine,	»	sculpteur.	
Van Duerne,	Charles,	»		
Van Steynemolen,	Godefroid,			1581.
Snellinckx,	Daniel,		peintre,	
de Vadder,	Jérôme,		»	1584.
Van der Ouwermolen,	Henri,			
Van Conincxloy,	Barthélémy,		peintre,	1588.
Michiels,	Rombaut,		»	
Van Dorne,	Jean,			1593.
Feremans,	Corneille,		peintre.	
Van Doorne,	Jean,			1594.
Feremans,	Corneille,		peintre.	
Van Conincxloy,	Barthélémy,		»	
Verbeke,	Jean,		»	
Van Conincxloy,	Barthélémy,		»	1596.
Verbeke,	Jean,		»	
Van Conincxloy,	Barthélémy,		»	1597.
Verbeke,	Jean,		»	
Van Duerne,	Jean,		sculpteur,	1597.
Feremans,	Corneille,		peintre.	
Feremans,	Corneille,		»	1598.
Van Duerne,	Jean,		sculpteur,	
Van Conincxloy,	Barthélémy,		peintre.	
Michiels,	Rombaut,		»	
Van Trecht?,				
Van Conincxloy,	Barthélémy,		peintre,	1599.
Michiels,	Rombaut,		»	
Verbeke,	Jean,		»	
Van Conincxloy,	Barthélémy,		»	1600.
Michiels,	Rombaut,		»	
Van Duerne,	Jean,		sculpteur.	

Feremans,	Corneille,	peintre.	
Feremans,	Corneille,	»	1601.
Michiels,	Rombaut,	»	
Vranckx,	J. François?,	»	
Verbeke,	Jean.	»	1602.
Michiels,	Rombaut,	»	
Vranckx,	J. François?,	»	
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur.	
Van den Bossche,	Jean,	»	1603.
Michiels,	Rombaut,	peintre.	
Verbeke,	Jean,	»	
Verbeke,	Jean,	»	1604.
Michiels,	Rombaut,	»	
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur.	
Van Duerne,	Jean,	»	
Van Duerne,	Jean,	»	1605.
Van den Bossche,	Jean,	»	
Michiels,	Rombaut,	peintre.	
Feremans,	Corneille,	»	
Feremans,	Corneille,	peintre,	1606.
Michiels,	Rombaut,	»	
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur.	
Verbeke,	Jean,	peintre.	
Verbeke,	Jean,	»	1607.
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur.	
Feremans,	Corneille,	peintre.	
Michiels,	Rombaut,	»	
Feremans,	Corneille,	»	1608.
Michiels,	Rombaut,	»	
Verschueren,	Michel,	»	
Van Calster,	Martin,	sculpteur.	
Van den Bossche,	Jean,	»	
Verschueren,	Michel,	peintre,	1609.
Van Calster,	Martin,	sculpteur.	
Feremans,	Corneille,	peintre.	
Michiels,	Rombaut,	»	
Feremans,	Corneille,	»	1610.
Michiels,	Rombaut,	»	
Verschueren.	Michel,	»	
Van Calster,	Martin,	sculpteur.	
Verschueren,	Michel,	peintre,	1611.
Van Calster,	Martin,	sculpteur.	
Van den Bossche,	Jean,	»	
Michiels,	Rombaut,	peintre.	
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur,	1612.
Michiels,	Rombaut,	peintre.	
Feremans,	Corneille,	»	
Verschueren,	Michel,	»	
Feremans,	Corneille,	»	1613.

Verschueren,	Michel,	peintre.	
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur.	
Michiels,	Rombaut,	peintre.	
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur,	1614.
Michiels,	Rombaut,	peintre.	
Feremans,	Corneille,	»	
Verschueren,	Michel,	»	
Feremans,	Corneille,	peintre,	1615.
Verschueren,	Michel,	»	
Ceulemans,	Pierre,	»	
Van Calster,	Martin,	sculpteur.	
Ceulemans,	Pierre,	peintre,	1616.
Van Calster,	Martin,	sculpteur.	
Adriaenssens,			
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur.	
Michiels,	Rombaut,	peintre.	
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur,	1617.
Michiels,	Rombaut,	peintre.	
Van Calster,	Martin,	sculpteur.	
Ceulemans,	Pierre,	peintre.	
Van Calster,	Martin,	sculpteur,	1618.
Ceulemans,	Pierre,	peintre.	
Verschueren,	Michel,	»	
Van Tissenaken,	Tobie,	»	
Verschueren,	Michel,	»	1619.
Van Tissenaken,	Tobie,	»	
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur.	
Van Calster,	Martin,	»	
Van den Bossche,	Jean,	»	1620.
Van Calster,	Martin,	»	
Fayd'herbe,	Antoine,	»	
Ceulemans,	Pierre,	peintre.	
Fayd'herbe,	Antoine,	sculpteur,	1621.
Van Calster,	Martin,	»	1623.
Verschueren,	Ambroise,	peintre.	
Franchoys,	Luc,	»	
Van Calster,	Martin,	sculpteur,	1624.
Verschueren,	Ambroise,	peintre.	
Van Calster,	Martin,	sculpteur,	1625.
Franchoys,	Luc,	peintre.	
Van Calster,	Martin,	sculpteur,	1626.
Franchoys,	Luc,	peintre.	
Schillemans,	Gaspard,	sculpteur.	
Van den Bossche,	Jacques (peut-être Jean)?,	»	
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur,	1627.
Schillemans,	Gaspard,	»	
Van Calster,	Martin,	»	
Van Recht,	Jean,	peintre.	

Van Calster,	Martin,	sculpteur.	1628.
Van Recht,	Jean,	peintre.	
Fayd'herbe,	Antoine,	sculpteur.	
Verschueren,	Ambroise,	peintre.	
Fayd'herbe,	Antoine,	sculpteur,	1629.
Verschueren,	Ambroise,	peintre.	
Verschueren,	Pierre.		
Beerincx,	Grégoire,	peintre.	
Verschueren,	Philippe,	sculpteur,	1630.
Beerincx,	Grégoire,	peintre.	
Van den Bossche,	Jean,	sculpteur.	
Van den Bossche,	Jean,	»	1631.
Beerincx,	Grégoire,	peintre.	
Verschueren,	Philippe,	sculpteur.	
Verschueren,	Ambroise,	peintre.	
Van Recht,	Jean,	»	
Verschueren,	Ambroise,	»	1632.
Van Recht,	Jean,	»	
Beerinckx,	Grégoire,	»	
Franchoys,	Luc,	»	
Berincx,	Grégoire,	»	1633.
Franchoys,	Luc,	»	
Schillemans,	Gaspard,	sculpteur.	
Van Recht?,	Jean,	peintre.	
Ceulemans?.			
Schillemans,	Gaspard,	sculpteur,	1634.
Van Recht,	Jean,	peintre.	
Franchoys,	Luc,	»	
Beerincx,	Grégoire,	»	
Labbé?,	Maximilien,	sculpteur.	
Van Campenhout?,	François,	peintre.	
Franchoys,	Luc,	»	1635.
Beerincx,	Grégoire,	»	
Van Loo,	François,	sculpteur.	
Labbé,	Maximilien,	»	
Van Loo,	François,		1636.
Labbé,	Maximilien,	sculpteur.	
Franchoys,	Luc,	peintre,	1637.
Van Loo,	François,	sculpteur.	
Franchoys,	Luc,	peintre,	1638.
Van Loo,	François,	sculpteur.	
Beerincx,	Grégoire,	peintre.	
Labbé,	Maximilien,	sculpteur.	
Schillemans,	Gaspard,	»	
Van Recht,	Jean,	peintre.	
Van Loo,	François,	sculpteur,	1639.
Labbé,	Maximilien,	»	
Beerincx,	Grégoire,	peintre.	
Franchoys,	Luc,	»	1640.

Van Loo,	François,	sculpteur.	
Franchoys,	Luc,	peintre,	1641.
Van Loo,	François,	sculpteur.	
Van Recht,	Jean,	peintre.	
Van Elsen,	Wautier,	»	
Van Recht,	Jean,	»	1642.
Van Elsen,	Wautier,	»	
Van Loo,	François,	sculpteur.	
Voorspoel,	Jacques,	»	
Franchoys,	Luc,	peintre.	
Van Loo,	François,	sculpteur.	
Schillemans,	Gaspard,	»	
Beerincx,	Grégoire,	peintre.	
Van Loo,	François,	sculpteur,	1643.
Voorspoel,	Jacques,	»	
Van Loo,	François,	»	1644.
Voorspoel,	Jacques,	»	
Schillemans,	Gaspard,	»	
Van Elsen,	Wautier,	peintre.	
Schilts ou Schillemans,	Gaspard,	sculpteur,	1645.
Van Elsen,	Wautier,	peintre.	
Voorspoel,	Jacques,	sculpteur.	
Beerincx,	Grégoire,	peintre.	

Levens, Grégoire (d'après M. Neeffs, nous supposons qu'il y a ici erreur de lecture et qu'il s'agit de Beerincx).

Beerincx,	Gregoire,	peintre.	1646.
Voorspoel,	Jacques,	sculpteur.	
Van Elsen,	Wautier,	peintre.	
Schillemans,	Gaspard,	sculpteur.	
Van Elsen,	Wautier,	peintre,	1647.
Schillemans,	Gaspard,	sculpteur.	
Lan Loo,	François,	»	
Van Campenhout,	François,	peintre.	
Schelkens.			1648.
Van Loo,	François,	sculpteur.	
Van Elsen,	Wautier,	peintre,	1649.
Van Campenhout,	François,	»	
Van Campenhout,	François,	»	1650.
Van Elsen,	Wautier,	»	
Schelkens			
Beerincx,	Grégoire,	peintre.	
Labbé,	Maximilien,	sculpteur.	
Labbé,	Maximilien,	»	1651.
Beerincx,	Grégoire,	peintre.	
Van Elsen,	Wautier,	»	
Schillemans,	Gaspard,	sculpteur.	
Van Loo,	François,	»	1651.
De Wille (ou de Wilde),	François,	peintre.	
De Wille,	François,	»	1652.

Van Loo,	François,	sculpteur.	
De Wille,	François,	peintre,	1653.
Van Loo,	François,	sculpteur.	
Beerincx,	Grégoire,	peintre.	
Voorspoel,	François.		
Labbé,	Maximilien,	sculpteur.	
Van Campenhout,	François,	peintre.	
Labbé,	Maximilien,	sculpteur,	1654.
Van Campenhout,	François,	peintre.	
De Wille,	François,	»	
Van Loo,	François,	sculpteur.	
Van Loo,	François,	»	
De Wille,	François.	peintre,	1655.
Schillemans,	Gaspard,	sculpteur.	
Van Elsen,	Gautier,	peintre.	
Schillemans,	Gaspard,	sculpteur,	1656.
Van Elsen,	Gautier,	peintre.	
Schillemans,	Gaspard.	sculpteur,	1657.
Van Elsen,	Gauthier,	peintre.	
Van Campenhout,	François,	»	
Van Doren,	Jean.		
Labbé,	Maximilien,	sculpteur,	1658.
Van Orssaghen,	François,	peintre.	
Van Elsen,	Wautier,	»	1659.
Van Dooren,	Jacques.		
Van Elsen,	Gautier,	peintre,	1660.
Van Dooren,	Jacques.		
Van Elsen,	Barthélémy.		
Beerincx,	Jean,	peintre.	
Van Elsen,	Barthélémy,		1661.
Beerincx,	Jean,	peintre.	
de Wille,	François,	»	
Labbé,	Maximilien,	sculpteur.	
de Wille,	François,	peintre,	1662.
Labbé,	Maximilien,	sculpteur.	
Van Elsen,	Wautier,	peintre.	
Beerincx,	Jean,	»	
Van Elsen,	Wautier,	»	1663.
Berincx,	Jean,	»	
Van Elsen,	Barthélémy,		1664.
Berincx,	Jean,	peintre.	
Van Elsen,	Barthélémy,		1665.
Van Orssaghen,	François,	peintre.	
Van Elsen,	Barthélémy,		1666.
Van Orssaghen,	François,	peintre.	
Van Orssaghen,	François,	»	1667.
Van Elsen,	Barthélémy.		
Van den Eynde,	Michel,	sculpteur,	1668.
De Hornes,	Jacques,	peintre.	

De Hornes,	Jacques,	peintre,	1669.
Verhoeven,	Jean,	»	
Berincx,	Jean,	»	
Verhoeven,	Jean,	»	1670.
Berincx,	Jean,	»	
Van Elsen,	Barthélémy.		
De Hornes,	Jacques,	peintre.	
Van Elsen,	Barthélémy,		1671.
De Hornes,	Jacques,	peintre.	
Van Elsen,	Barthélémy,		1672.
De Hornes,	Jacques,	peintre.	
De Dryver,	Jean,	sculpteur,	1673.
De Hornes,	Jacques,	peintre.	
Schillemans,	Corneille,	»	
De Hornes,	Jacques,	»	1674.
Schillemans,	Corneille.		
De Dryver,	Jean,	sculpteur,	1675.
Janssens,	Daniel,	peintre.	
De Dryver,	Jean,	sculpteur,	1676.
Janssens,	Daniel,	peintre.	
Labbé,	Maximilien,	sculpteur.	
Smeyers,	Gilles,	peintre.	
De Dryver,	Jean,	sculpteur,	1679.
Janssens,	Daniel,	peintre.	
Berincx,	Jean,	»	1680.
Vander Veken,	Nicolas,	sculpteur.	
Langhmans,	François,	»	1681.
Smeyers,	Gilles,	peintre.	
Janssens,	Daniel,	»	
De Dryver,	Jean,	sculpteur.	
De Dryver,	Jean,	»	1682.
Smeyers,	Gilles,	peintre.	
Langhmans,	François,	sculpteur.	
Berincx,	Jean,	peintre.	
Vander Veken,	Nicolas,	sculpteur,	1683.
De Dryver,	Jean,	»	
Vander Veken,	Nicolas,	»	1684.
De Dryver,	Jean,	»	
Smeyers,	Gilles,	peintre.	
Langhmans,	François,	sculpteur.	
Smeyers,	Gilles,	peintre,	1685.
Langhmans,	François,	sculpteur.	
De Dryver,	Jean,	»	
Berincx,	Jean,	peintre.	
Smeyers,	Gilles,	»	1686.
Langhmans,	François,	sculpteur.	
Langhmans,	François,	»	1687.
Smeyers,	Gilles,	peintre.	
De Dryver,	Jean,	sculpteur.	

Berincx,	Jean,	peintre,	1689.
De Drijver,	Jean,	sculpteur.	
Vander Veken,	Nicolas,	»	1690.
De Hondt,	Jean,	peintre.	
Vander Veken,	Nicolas,	sculpteur,	1691.
De Hondt,	Jean,	peintre.	
Vander Meulen,	Laurent,	sculpteur.	
Smeyers,	Gilles,	peintre.	
De Hondt,	Jean,	peintre,	1692.
Vander Veken,	Nicolas,	sculpteur.	
De Hondt,	Jean,	peintre,	1694.
Vander Veken,	Nicolas,	sculpteur.	
Vander Meulen,	Laurent,	»	1695.
Verlinden,	Pierre-Simon,	peintre.	
Vander Meulen,	Laurent,	sculpteur.	
Verlinden,	Pierre-Simon,	peintre,	
Berincx,	Jean,	peintre.	1702.
Toussijn,	Nicolas,	sculpteur.	

(Extrait de la *Chronique malinoise,* ms. de SCHELLENS : 1813. « Maandag 21 Juny sterft Jan Anth. Jarssens, lesten deken der kladschilders).

Le XVI[e] siècle et une partie du XVII[e] peuvent être envisagés comme l'âge d'or de l'art à Malines, et rien n'est plus curieux, à ce point de vue, que les déductions que permet le manuscrit dont nous venons de parler. Le nombre des apprentis pendant la première partie de cette période peut s'évaluer à environ 315; celui des maîtres à plus de 400. La première moitié du siècle suivant n'est guère moins fécond, mais le nombre décroît à mesure que l'on avance vers la fin. Si l'on estime à environ 600 le nombre des jeunes gens qui se destinent à l'art ou à l'art industriel pendant toute la durée de ce siècle, on peut hardiment avancer qu'au moins les trois quarts appartiennent à son début. Il en est de même des maîtres, qui atteignent un total sensiblement le même.

La décadence de l'art à Malines vient ensuite. Elle est parallèle au magnifique épanouissement de l'école d'Anvers, et c'est, attiré par cet éclat inusité, que bien de nos maîtres abandonnent leur ville natale pour aller s'établir dans la nouvelle métropole des arts.

Avant que Rubens ne fut venu imprimer à cette école naissante une impulsion qui la plaça pour longtemps à la tête de ses rivales, Malines fut un centre d'activité artistique intense. La production était importante et nombreuse; à défaut de la preuve nouvelle que nous en apporte ce débris des archives de la Corporation malinoise dont nous venons de parler, une autre aussi suggestive découle des inventaires et nomenclatures de toutes ces œuvres d'art détruits lors des troubles du XVI[e] siècle, ou emportés par les trop peu scrupuleux envahisseurs, pour s'en faire des trophées de victoire.

Mais vienne le XVIII[e] siècle, alors le désert se fait à Malines; l'art croupit. Quelques artistes de grande valeur lui naissent encore il est vrai, des sculpteurs surtout, mais le nombre en est petit.

Le XIX[e] siècle ne fut guère mieux partagé, et au point de vue du talent, les artistes d'alors ne se sont pas affirmés supérieurs à une honorable moyenne.

A plusieurs reprises, nous venons de citer dans ces pages, le nom de M. Delafaille. Il n'est que juste qu'à lui aussi nous payions le tribut du souvenir, et que nous rappelions ce que lui doit l'histoire et l'archéologie locales.

Bien peu ignorent que M. Delafaille fut, sa vie durant, un chercheur infatigable, toujours à l'affût de quelque trouvaille, mais manifestant une prédilection marquée pour tout ce qui de près ou de loin pouvait intéresser la ville de Malines. Né à une époque où le goût et la vogue de l'Ancien n'avaient pas pris l'extension universelle d'aujourd'hui, instituteur au début de sa carrière, puis employé communal et enfin directeur du Mont-de-Piété, le défunt, autant par disposition naturelle qu'en raison des loisirs que lui laissaient ses occupations, ne dédaigna pas de recueillir et de conserver ce à quoi de son temps on n'accordait qu'un dédain irraisonné (1). Il parvint à se créer une collection d'antiquités malinoises et autres, et à se former une bibliothèque bien fournie, l'une et l'autre jouissant d'une réputation plus qu'ordinaire.

---

(1) Les notes biographiques suivantes nous ont été fournies par la famille de M. Delafaille : Né le 7 octobre 1830, à Malines, de Henri-Joseph et de Anne-Françoise Van Trichtveldt, il fit ses premières études à l'école primaire supérieure du Gouvernement, dirigée par J.-E. Kops. Il conquit le diplôme d'instituteur à l'Ecole normale de Lierre, et fut nommé, en cette qualité, à l'école communale de la rue des Vaches (actuellement école pour filles), à Malines. Poursuivant ses études, il obtint le diplôme pour l'enseignement moyen et il devint régent à l'Ecole moyenne de l'Etat. Il quitta l'enseignement pour raisons de santé. On le nomma au bureau de la population à l'Administration Communale, et, en 1865, il devint Directeur du Mont-de-Piété (il résigna ces fonctions sur la fin de sa vie). Il reçut la croix civique le 5 mai 1886, pour services rendus durant 35 ans. Il avait été décoré (médaille de bronze) pour acte de courage et de dévouement, le 28 février 1867 (incendie à l'hospice « Cellekens », Allée des Récollets).

Il était fondateur de la société dramatique « De Taalzucht »; trésorier de la « St-Jansgilde », bijgenaamd « De Peoene »; fondateur de la société chorale « La Réunion Lyrique », et secrétaire, président et membre de jurys de concours organisés par des sociétés malinoises, etc., etc.

Il décéda à Malines, le 19 août 1900.

Non content toutefois de sauver de la perte ou de la destruction des documents et des souvenirs du passé, il a cherché à en tirer profit, pour enrichir de quelques pages intéressantes et inédites l'histoire de sa ville natale. C'est ainsi qu'il fit successivement paraître, partie en feuilleton ou articulets dans les journaux locaux, partie en publications ordinaires, les études et ouvrages suivants :

Geschiedenis van Mechelen;

Gemeentekerkhof van Mechelen;

Binnen- en buitenkerkhoven van Mechelen;

Berg van Bermhertigheid van Mechelen;

Kritiek op Mechelen;

Versieringen der straten van Mechelen tijdens de plechtviering van het 875e jubeljaar van O. L. V. van Hanswyck;

De veldslag van Ransbeek;

Ontploffing der Zandpoort te Mechelen;

De Spaansche furie te Mechelen;

Hongersnooden en volksziekten;

Processiën gehouden in openbaren nood met het beeld van O. L. V. van Hanswyck;

Mechelen en zijn stadhuis;

Geschiedkundige wandeling op St. Rombouts toren te Mechelen (en collaboration avec M. Raymaekers);

Bijdragen tot opheldering der geschiedenis van Mechelen, 2 volumes;

Geschiedenis van Hanswyck;

Peeter Croon en zijne werken;

Levensschets van B.-J. De Bruyne;

id. van Jozef-Jaak de Munck;

Remmerus Valerius en zijne werken;

De veldslag van Scheut;

Les *Almanachs Malinois*, ouvrage posthume en publication, etc., etc.

Il laissa, en outre, quantité de notes classées, qui forment les éléments de bien d'autres publications que la mort ne lui a pas permis de mener à bonne fin.

A son heure, M. Delafaille était journaliste, et la presse politique malinoise est passablement riche en articles dont il fut l'auteur. A ce point de vue tout spécial, il ne nous appartient pas de l'apprécier.

Comme auteur malinois, son œuvre est éminemment variée, et elle dénote une patience rare dans la recherche du détail, que d'aucuns auraient dédaigné, mais qui n'est ni sans originalité ni saveur, à raison du parti qui en a été tiré. Au reste, c'est cette impression qui s'est dégagée pour chacun de la vue de sa bibliothèque, des notes manuscrites et de la collection d'antiquités délaissées par lui. Celles-ci furent, à deux reprises, la dernière malheureusement au lendemain de la mort de M. Delafaille, disputées à coups d'enchères passionnées, par les bibliophiles et les amateurs.

Toutefois, cette tendance poussée à l'extrême devait nuire à la largeur de vues que l'on est en droit de réclamer de l'historien, et dont on peut, tout au plus, excuser l'absence chez le chroniqueur. A ce point de vue, l'œuvre historique de M. Delafaille aurait certainement gagné à être conçu dans un esprit plus accueillant de faits et de choses d'intérêt général.

Et cependant, cette patience et cette minutie n'ont jamais été stériles; nulle part ailleurs elles n'ont eu de meilleur et de plus appréciable résultat que dans ce recueil de folklore local, qui forme la plus intéressante partie des *Bijdragen tot opheldering der Geschiedenis van Mechelen,* IIe deel.



Ed. Delafaille, d'après une photographie



Par expérience personnelle, nous savons nous faire une idée des longues et laborieuses campagnes qu'il lui a fallu pour réunir ces manifestations naïves des croyances et des sentiments de toute une population : ces prières enfantines, ces jeux et ces chansons. Aussi ce travail serait suffisant pour que le nom de M. Delafaille échappât à l'oubli, si le nombre de ses autres travaux et la réputation de chercheur, qu'il avait acquise déjà de son vivant, n'étaient là pour lui assurer une place honorable parmi les écrivains malinois.

Parmi les nombreux documents que M. Delafaille était parvenu à réunir, se trouvaient les manuscrits de *Smeyers* et de *de Maeyer,* auxquels nous venons de consacrer ces pages. Avant nous, il comprit le grand intérêt qu'ils présentaient au point de vue de l'histoire de l'art malinois, et sans doute songeait-il, lui aussi, à en faire l'objet d'une publication complémentaire de celles qui avaient parues sur la matière. Tout, en effet, semble l'indiquer. Une fiche spéciale était affectée à chaque nom qui figurait dans la liste des apprentis, et elle portait en outre les renseignements que M. Delafaille avait recueilli sur le titulaire. Ces fiches, réunies en 11 volumes reliés, ont été rachetées par la famille du défunt. Celui-ci avait, de plus, extrait des Registres paroissiaux, tout ce qui intéressait les artistes malinois. Nous possédons la majeure partie de ces extraits. Il était donc outillé pour se mettre à l'œuvre, et nous ne doutons pas que, ses qualités de patience et de tenacité aidants, il ne fut parvenu à recueillir sur nos artistes quantité de renseignements qui eussent pu être utilisés avec fruit.

Nous reconnaissons donc volontiers qu'il nous a devancé dans la voie d'exécution où nous venons seulement de nous engager, qu'il nous a en partie facilité la besogne, par le respect pieux avec lequel il a compulsé

et conservé des documents que sa mort a fait tomber en d'autres mains. Tout cela, nous tenons à le répéter, nous oblige à un devoir personnel de reconnaissance envers M. Delafaille, que ne lui refuseront pas non plus tous ceux qui, à son exemple, portent quelque intérêt à notre histoire locale.

H. Coninckx.

Les pages suivantes reproduisent les inscriptions du *Livre des apprentis de la Corporation des Peintres et des Sculpteurs à Malines.*

Les noms sont classés par ordre alphabétique pour chacun des deux siècles qui y sont représentés : le XVI[e] et le XVII[e]. Dans une première colonne figurent les noms des apprentis ; dans la deuxième, l'objet de leur apprentissage, toutes les fois qu'il est renseigné (on remarquera que ce détail manque presque toujours pendant le XVI[e] siècle) ; la troisième colonne renferme le nom du maître qui les reçoit ; et la quatrième, la date du commencement de l'apprentissage.

L'ordre que nous avons admis n'est pas celui suivi par Smeyers ; mais il facilite et simplifie les recherches.

Nous nous sommes bornés à respecter l'orthographe des noms et celui des renseignements complémentaires qui accompagnent quelques-uns de ceux-ci.

MEMORIEN

wegens de Mechelsche Schilders ende Beeldsnyders

UYT DEN AMBACHTS-BOECK

DE LEERJONGHENS BOECK

int jaer 1550

Die Leerjonghens die leeren conterfeyten om een gout of sielver smet te worden sijn achter in den boeck ghestelt a° lxxv.

(verso)

Item dit boeck is ghemaeckt anno lvj Synt Jans kermisse ende beghint met ter letter a, b, c. Van den leersjonghers die betaelt hebben oft die op daelmoessen ontfn. syn en noch betalen moeten ende oic. die te voren op daelmoessen ontfanghen waeren.

Item deze waeren te voren op daelmoessen al ontfn. eer dit boeck ghemaeckt was ende moeten betalen als sy haer ambacht volhert hebben en syt wynnen connen.

Item die betaelt hebben die syn met een cruysken betaelt ghestelt in dit boeck van de leerionghens die op daelmoessen leeren.

1500

Ariaensens, Sielis,	goutsmit, om schilder,	Tys, Jochem,	1505. 1 Juni.
Baeckx, Hansken,		Vinckfelt, Joeris,	1562, 2 Febr. Vr Paesschen.
Basseliers, Lodewyk,		de Vos, Hendrik,	1574, 27 Jan.
Beaghele, Peeter van Antwerpen,		Lefevere, Sarle,	1585, 1 Oct.
Beda, Hendrik, op aelmoesen,		Beda, Huybrecht,	1565.
Beda, Huybrecht,		Fermans, Jan,	1559, October.
Berckman, Pieter,		Myleman, Aert,	1562, 3 Febr.
Bisschop, Thomas,		Houbens, Jan,	1563, 20 April.
Bisscoppen, Daniel,		Snellinck, Daniel,	1558, 25 Dec.
Bisscoppen, Frans,		Bessemer, Peeter,	1558, 25 Dec.
Boekstuyn, Roment,		Hoebens, Jan,	1556.
Boeynans, op aelmoesen.			1556, 13 Jan.
Bol, Justus,		Tissenaken, Romb.	1596, 25 Jun.
Bollaerts, Coppen,		Fevers, Caerle,	1568, 26 Meert.
Bollaerts, Kersten,		Peeter, inde croone alias Vanden Broecke, Peeter.	1564, 12 Aug.
Desen leerjongen was den eersten die onder de nieuwe rolle van 't schildere quamp en ses guldens van leeren gaf aen 't ambacht.			
Bornons, Pauken,	Conterfeyten tot goutsmit.	Michiels, Romb.,	1598, 14 July.
	schilder,	Michiels, Romb.,	1599, 1 Jan.
Boykens, Machiel, op aelmoesen.			1573, 12 Oct.
Brussers, Jaak, op aelmoesen.		den Nynnen, Barth.	1551.
Buyck, Roment, putterijjongen.		Feermans, Jan,	1571, April.
Buysrogge, Jan, op aelmoesen.		Smet, Antoon,	1551, 25 April.
Bruwees, Guillaume,	goutsmit,	de Momperen, Hans.	1588, 14 Nov.
Cauweliers, Pieter, op aelmoesen.		Fermans, Corneel,	1583, 1 Decemb.
Claes, Merten, op aelmoesen.			1556, 2 Decemb.
Claysens, Adriain.		de Vadder, Jeroom,	1567, 17 Oct.
Clements, Joris, daer moeder is Linken Daniels.		Crabbe, Peeter,	1591, 2 Decemb.
Cleymans, Peerken.		Roels, Rommont,	1560.

Cocksyne (van) Adr.,		Van Cocksyne, Raphael.	1574, 9 Mey.
Coeck, Anselmus,		Stelijcke, Antoni,	1581, 11 Sept.
Coertmans, Heynken,		Roeyen van Ercklantz, Goeyvaert.	1560, Nov.
Coppens, Robert,		Vandenblocke, Fr., alias trommelslagher.	1562, 18 Jan.
Couckaerts, Coppen,		Vlamme, Ghysbr.,	1576, Paesschen.
Covelaers, Geromken, op aelmoesen.		Van Arendonck, Jooris.	1555, 11 Juni.
Crowies, Lodewyk, Hendrik zone, stad speleman der stad Mechelen.		van Cocxuysen, Michel.	1561, 2 Oct.
Cuppen, Beltelke,		Stevens,	1594, 6 Nov.
Daems, Hendrik,		Verhoeven, Jan,	(omtrent 1561).
Daems, Roment,		Dupont, Jaak,	1571, Nov.
Dauvoers, Jacus,		van Coecksye, Maghiel.	1573, July.
Davydt, Thoentje,		Van den Houte, Adriain.	1572, 19 Dec.
de Berthout, Hyppol.		Inghelrams, Corn.,	1573, Sept.
de Bey, Hansken,		Van Noterschaeten, Antoon.	1558.
de Boey, Gielis, Maurus zone.		Inghelrams, Andr.,	1571.
de Booees, Henske,		Bols, Jacus,	1570, 16 Aug.
de Boysie, Claude,	schilder,	Beerincx, Pauwel,	1599, 1 Oct.
de Boysis,	schilder,	de Mompere, Hans,	1598, 14 Nov.
de Bruyne, Bertelken,		de Vos, Heyndrik,	1565, 8 Juny.
de Ca, Siel,		De noo, Jacus,	1576, Juny.
de Caele, Luycx, op aelmoesen.		Haek, Adam,	1554, 13 Mey.
de Cock, Adriaen,		Bous, Adriaen,	(omtrent 1555).
de Coeck, Jan,		Van den Block, Frans.	1549, 19 Meert.
de Cordes, Caerle, zone van Vincent,		Van den Broecke, Crispyn.	1567, 15 Mei.
de Croej, Hansken,		Stevens, Jacus,	1597, 1 July.
de Cuestere, Adam,	goutsmit,	Ceulemans, Pieter,	1598, 21 Juny.
de Cuypere, Hubert,		de Bruyne, Kerst.,	1571, 3 Oct.
Defner, Augustyn,		Van Noterschaten, Gabriel.	1559.
de Grauw, Peerken,		Wollebos, Hans,	1596, 12 Nov.
de Greve, Hansken,		de Neeve, Jan,	1562, 22 Jan. Vr Paesschen.
de Grefve, Peerken,		Vanden Wyer, Wil.	1562, 15 Meert.
de Grimmer, Hans,		Vanden Wyer, Aert.	1571, Meert.

de Groete, Merck,		Vanden Broecke, Peeter.	1584, 23 Oct.
de Haen, Geeraert,		Vanderborcht, Ph.	1562, 8 Juny.
de Helt, Matheus,		VandenVenne, Jan.	1567, 4 July.
de Herstraete, Roment,		Vander Wyecke, Robert.	1558.
de Ka, Nicolas,		de Ka, Jan,	1559, 25 Aug.
de Kaele, Siele, Symons sone.		Verhulst, Floris, alias Bessemer.	1559, Febr.
de Kuster, Hansken,		Roguyts, Aert,	1562, 18 Oct.
de la Porte, Hansken,	beltsnijder,	Righuyts, Pieter,	1590, 15 Jun.
de Marres, Peeter,		Verpoorten, Mach.	1589, 6 Mey.
de Neve, Hansken, meester Gheert, de berbiers sone.		Inghelrams, Andr.	1574, Paesschen.
Dens, Hans, Lambrecht sone.		Verschueren, Machiel.	1593, 1 Mey.
de Poeter, Antonius,		Verbeke, Jan,	1559, Augustus.
de Praet, Augustyn.		Vanderveken, Lauwerys.	1559.
Derwoers, Schasper,		Van Coxien, Mach.	1573, July.
de Spaegnaert, Pierk.,		de Bruyne, Kerst.	1558.
de Hovder (of de Soveer?).		de Cuyper, Jan,	1559.
de Vleeschouwer, Pauken.		de Bruene, Kerst.	1562, 19 April.
de Vos, Willem,		de Puyndere, Jac.,	1559.
de Vos, Frans, Willems zone.		de Vos, Hendrik,	1573, Meert.
de Wint, Antonius,		de Hollander, Wil.	1561, 8 Meert.
de Wint, Willem, van Brussel.		Verhulst, Lancelot,	1563, 4 Juny.
de Wynt, Jeppen, op aelmoesen.		de Helt, Lambr.,	1571, 20 Nov.
de Woolff, Hensken,		Apostool, Gielis,	1 Juni, 1561.
Diellens, Peerken, alias Crabb, op aelmoesen.		Fielix, Antoon,	1573, Nov.
Dircx, Gert, op aelmoesen.			1555, 14 July.
Derkiens (of Dierkens?), Hans,		Vanderbeeck, Phil.	1597, 15 Dec.
Donjon, Jeroom,		Sbere, Hendrik,	1561, 2 Juny.
Drewa, Antoon zoon van Byeken Scheppers.		Scheppers, Jan,	1592, 7 July.
Druyver, Simoen,		Hoepen, Jan,	1559, Juny.
Dubois, Hansken,	teekenen tot goutsmit,	Vanderbeeck, Hans.	1596, 24 Sept.

Dubois, Hansken,	schilder,	de Mompere, Hans,	1598, 30 Oct.
du Pont, Louwies,		Van Waes, Pieter,	1560, 21 Meert, vr Paesschen.
Eentros, alias de Backer, Pauken.		Van Tielt, Jan,	1559, 16 Meert.
Emmens, Joos,		de Dekenen, Caerle,	1571, Jan.
Evels, Pietken,		Reguyts, Aert,	1559.
Eyskens, Merten,		Bol, Jacques,	1559.
Fayd'herbe, Antoon,	beeltsnyder,	Kerael, Philip,	1598, 1 Oct.
Fayd'herbe, Hendrik,		d'Assonville, Merten.	1588, Sept.
Feermans, Hans,		Feermans, Jan,	1566, 12 Febr.
Franchoys, Luc (ende ierste bijgecomen),		Van Outter, Mathys.	1584, 11 Oct.
Gaylens, Fransen,		Van Tryf, Machiel (of Van Truf?),	1562, 8 April na Paesschen.
Geens, Jacob, heeft geleert bij eer Geens Jan zijn vader in 't ambacht van 't schilderen gecomen was, waar door dat heer Gilis van Gottenies appointeerde dat Jacob Geens voors. betaelen soude voor sijn leeren gelijck als de andere vremde leerjongens doen, dwelck Jacob voorn. gedaen heeft gevende 111 rens. g. 11 st. endat in 't jaer		Oeyens, Gheeraert,	1561, Vr St-Jansmine.
Geerts, Claes,			1556.
Geerts, Flups,		Bessemers, Pieter,	1564, 10 April.
Goeyvaerts, Herman,		Van Steynenmolen, Goevaert.	1562, 3 Jan.
Goeyvaerts, Wouter,		Peeters, Aert,	1575, 1 Aug.
Gommaers, Coppen,		Van den Haute, Adriaen.	1556, 4 Sept.
Goosens, Hansken,		Truyts, Hans,	1571, 10 Mey.
Gooten, Merten, op aelmoesen,		de Hollander Willem.	1557.
Gouns, Hansken,		Van den Haute, Adriaen.	1562, 6 Oct.
Grauwens, Alexander,		Verporten, Mach.,	1594, 26 Nov.

Bij ordenans van de wet, want Machiel nog een onvrijen jongen hadde, het was een engels jongen uyt clooster van de Kathuyser.

Guellens, Bastiaen,		Regouts, Aert,	1571, Jan.
Hollemans, Jacob, op aelmoesen.		Bessemers, Floris,	1555, 27 Aug.
Hemelrycks, Hanske,	schilder,	Van Tissenaken, Roment.	1590, 10 Aug.
Hemelrycks, Hendrik,		de Vocht, Hendrik,	1592, 27 July.
Herbouts, Hans,	schilder,	de Helt, Hans,	1598, 25 Dec.
Herremansen, Herm.,		Verhulst, Merten,	1596, 26 Jan.
Heyns, Jan, op aelmoesen.		Vanden Block, Frans.	1553, 8 Mey.
Hoevest, Lieven,		Mertens, Hendrik,	1562, 8 Juni.

Hoeybosches, Christ.,		Enguys, Symon,	1562, 15 Dec.
Houdekoken, Adr.,		Swinnen, Romb.,	1574, 1 Meert.
Horbens, Jan, op aelmoesen.		Van de Wyere, Jan,	1546, 21 Oct.
Huydelers, Adriaen,		Godtbetert, Will.,	1558, Kersmisse.
Inghelrams, Corneel, een leerjongen genaemt Coppenmuncks,			1556, 22 Sept.
Janssens, Willem,		de Brune, Kerst.,	1563, 4 Febr.
Jaspers, Ghysbert,		Van Valckenborch, Merten.	1563, 25 Dec.
Jenten, Dierick,		de Bruyne, Kerstiaen.	1556.
Joresseen, Gielis,		Pastenaken, Hend.	15[illegible]9.
Keridder, Hans,		Cuelemans, Pieter,	1596, 1 Jan.
Koninckxloy, Roment, op aelmoesen van putterije.		Feermans, Corn.,	1593, 8 Nov.
Kuelemans, Pieter,		Voerhuyden, Hans,	1569, 12 Aug.
Langwuyts, Peerken, op aelmoesen.		Vranckx, Fransen,	1588, 11 July.
Lappostool, Claes, Peeters zoone, daar moeder af es joffruwe Cathelijne Van den Broecke, leert bij		Verbeke, Caerle,	1591, 1 Nov.
Lemmens, Roment,		Stevens, Antoon, in de boggijnestraat.	1560, Sept.
Lenaerts, Hans,		Liere, Jan,	1562, 15 Meert.
Loemants, Hendrik, op aelmoesen.		Van den Broeke, Peeter.	1587.
Lombaers, Caerle,		Cocksynen, Frans,	1562, 14 Oct.
Machiels, Rombaut,		Vinckbooms, Phil.,	1573, Aug.
Mascapt, Hansken,		de Roec, Hendrik,	1558, 1 Dec.
Matteus, Oriaen,		Vrints, Jan,	1594, 14 Meert.
Mathuys, Hansken,		Van Coninxloo, Bartholomé.	1596, 30 April.
Mathys, Gielis, Hubrechts soene.		Van den Hauten, Ariaen.	156[illegible].
Mergherls, Casen, Inghelsman, op aelmoesen.		Cresel, Jan, alias Mergherls.	1572, 2 Sept.
Merremans, Roment,		Honnecore, Claes,	1573, Jul.
Meys, Peerken,		Bessemers, Merten,	1573, 17 April.
Moens, Coppen, op aelmoesen.		Rayens, Goeris,	1558, Sept.
Mols, Engel, Jorissen,		Pastenaken, Hend.,	1559.
Moons, Dirk, op aelmoesen.		Liere, Jan,	1557.
Motteman, Carel,	schilder,	Machiels, Romb.,	1597, 22 Nov.
Neeffs, Adriaen, op aelmoesen-vondelinck.	beeltsnijder,	Van den Broeck, Pieter.	1598, 20 Nov.

Olivys, Baptiste,		Van den Haute, Ariaen,	1558.
Omlop, Jan, op aelmoesen.		Van Scelle, Wout.,	1550, 1 Feb.
Oostens, Frans,		Verhage, Jooris,	1558.
Oyens, Merten,		De Beer, Adriaen,	1561, Mey.
Pachtere, Aert, leert op d'aelmoesen op putrijcken van de roy kinderen.		Verschueren, Mach.	1582, 2 Febr.
Pauwels, Coppen,		Webels, Andries,	1568, 14 Nov.
Pauwels, Heynken, op aelmoesen.		Pauwels, Jan,	1549, 25 Aug.
Pauwels, Jaak, op aelmoesen.		met sijn vader,	1553.
Peelmans, Matthys,		Cuellemans, Pieter,	1596, 19 Juni.
Peeters, Aert,		Stevens, Hieron.,	1561, 25 April.
Penninck, Jacques,	beeltsnijder,	Van Duerne, Jan,	1590, 7 Meert.
Per, Hans,		Cocksyn, Raphael,	1564, 15 April.
Pieten, Jacus,		Cuyts, Jasper,	1558, 8 Oct.
Poepetens, Hensken,		Willijams, Sielis,	1562, 2 Juni.
Proest, Lodewyk,		De Vos, Hendrik,	1565, 24 April.
Pyls, Pierken,		Eessels, Hans,	1562, 3 Febr.
Rans, Claes,		Erts, Jasper, alias Baert.	1562, 4 Dec.
Regouts, Adriaen, op aelmoesen,			1555, 8 Sept.
Roguyts, Thoentien,		Roguyts, Philip, sijnen oom.	1563, 15 Mey.
Rombouts, Hans,		Van de Vacken, Lauwerys.	1576, te Paesschen.
Roysen, Baptiste, Koysens soon.		Smet, Antoon,	1559.
Scheers, Willem,	beeltsnijder,	Holemans, Geer.,	1558, Oct.
Seelkens, Dirkus,		Colyns, Crispen,	1571, Meert.
Schers, Hendrik,		Smets, Antoon,	1561, 14 Oct.
Schils, Jacques,	gout of silversmet.	Verpoorten, Michiel.	1598, 21 Juni.
Schotels, Hensken,		Boextuyn, Frans,	1560.
Segers, Geromken, op aelmoesen,			1549, 11 Jan.
Sermertens, Coppen,		Inghelrams, Corn.,	1564, 15 Oct.
Snyers, Willem, Jacques sone,		Van Tissenaken. Tobias.	1596, 10 Mey.
Sonnecoeten, Claes,		Stevens, Joronymus.	1559, 5 Jan.
Somers, Paesschier, op aelmoesen.			1579, 19 July.
Spilemans, Jasper,	beeltsnijder,	Van Deurne, Jan,	1597, 30 Mey.
Sterde, Anneken,		Hoogberghen, Frans.	1561.

Sternie, Hansken,		bij sijnen vader,	1559.
Stocmans, Peerken,		Vandenhoute, Adr.	1573, Mey.
Suens van Thilborg, Adriaen, op aelmoesen.		Verschueren, Machiel.	1582, 4 Nov.
Suetens, Hans,		Vanden Bossche, Jan.	1593, 23 Nov.
Suys, Hans,		Machielsens, Rommont, alias Groentens.	1593, 5 Nov.
Swylien? Roment, op aelmoesen.			omtrent 1550.
Syllenis, Heynken,		Smets, Philip,	1560, Dec. Kerstmis.
Symons, Peeter,		Vrancx, Fransen,	1573, Aug.
Symoens, Philip,		de Duyts, Jan,	1578, Sinxen.
Tejs, Heynken,		Boejman, Servaes,	1561, Juni.
Thielemans, Hansken, op aelmoesen.			1557.
Thys, Joachim,		Van de Wyer, Joes,	1562, 24 Nov.
Tielmans, Nyelken, op aelmoesen.		Vanden Wyer, Willem.	1552, 10 Meert.
Tousyns, Nicolas,	schilder.	Michiels, Rombaut,	1588, Jan.
'T Sas, Andries,		de Neve, Jan,	1587, Febr.
Tubbacx, Heynken,		Liere, Jan,	1560.
Turroen, Stoffel,		Eskens, Merten,	1570, 4 Sept.
Tys, Jacus den jongen,		Vanden Broeck, Pieter.	1593, 1 Dec.
Van Antwerpen, Merten, Antoen sone,		Verschueren, Machiel.	1585, 16 Febr.
Van Baesroye, Andries, Zielis sone, by Jan Tougts (?) en Machiel Van den Wille ontfangen.		Van Cocksyne, Raphael.	1588, 21 Apr.
Van Baesroe, Jasper,		Verpoorten, Michel,	1594, 22 Meert.
Van Beve, Romment,		Bol, Hans,	1572, April.
Van Brecht, Jan,		Smets, Philibert,	1559, Jul.
Van Brieckberke, Oriaen op aelmoesen.		Verborcht, Pauwel,	1550, 8 Nov.
Van Calster, Merten,		Van Dueren, Jan,	1583, 10 Febr.
Van Cruybeke, Jaak,		Wollebos, Hans,	1599, 5 Oct.
Van de Kerckhoven, Adriaen, op aelmoesen, vondelinck.	beeltsnijder,	Vanden Broecke, Pieter.	1598, 1 Oct.
Van den Berghe, Dierick.		Vanden Blocke, Sielis.	1562, 15 Meert, na Paesschen.
Van den Bossche, Antonis.		Bosman, Servaes,	1558, 18 Oct.
Van den Bossche, Caerel, op aelmoesen uit de putterye.	beeltsnijder,	Kael, Philip,	1598, 1 Juny.

Vandenbossche, Hansken,		Cornelis, Peeter den jongen,	1571, 1 Mey.
Van den Bossche, Ludolf.		Van den Haute, Adriaen.	1561, Juny.
Van den Bossche, Stoffele,		Truyts, Jan,	1587, 10 April.
Van den Broecke, Joris.		Lambrecht, Nicasen.	1585, 20 Febr.
Vanden Broeke, Helyas.		Vandenbroeke, Pieter.	1579, 20 Oct.
Vanden Broeck, Pieter.	beeltsnijder,	Cael, Nicolaas,	1582, 18 April.
Van den Broeke Teuken.		Van den Broeke, Pieter, synen oom.	1593, 15 Aug.
Vandenbruele, Simon,		Vinchennovens, Antoon.	1583, 3 Mey.
Van den Eynde, Corneel.		Inghelrams, Corneel.	1568, 23 April.
Van den Haute, Will.,		De Neve, Janssen,	1558, 5 Febr.
Van den Hecke, Siele,		De Neve, Jan,	1572, Mey.
Van den Hoeve, Hans,		Verschueren, Machiel.	1598, 12 Nov.
Van den Hove, Jan,		de Cuyper, Jan,	1556.
Van den Hout, Frans,		de Cuyper, Jan,	1562, 3 Jan.
Van den Poel, Balten,		Bessemers, Janssen	1570, 22 Febr.
Van den Veecken, Ger.,		Verhulst, Merten,	1562, 9 July.
Van den Wille, Mach.,		bij zijnen vader,	1580, 1 Mey
Vanden Wouwer, Erasmus, op aelmoesen.			1538, 18 Jul.
Vander Auwera, Bapt., op aelmoesen.		Van der Haegen, Joris.	1573, Meert.
Van den Wille, Hans.,		bij zijn vader Mach.	1575, 25 Oct.
Van der Hoeve, Abram,		Hoeberghen, Fran.	1559.
Vander Hoeven, Frans,		Ceppen, Paulus,	1558.
Van der Hyden, Hans.,		Vandenblocke, Piet.	1563, 12 Febr.
Vanderleinden, Sarel,		De lantmeter, Rom.	1570, 7 Febr.
Vander Linden, Jaspar,		Van Valckenborgh, Luc.	1564, 30 Aug.
Van der Meerre, Herm.,		Vlaminc, Gysbr.,	1563, 1 Meert.
Vanderneuwermuelen, Heynrick,		Van Tielt, Jan,	1564, 8sten dach voor Kersdach styl van Brab.
Van de Rye, Siel,		Van Cocksyen, Raf.	1578, omtrent Paesschen.
Van de Schlype, Claes,		Pastenaken, Hend.,	1564, 4 April.
Vander Veeken, Machiel.		Oyens, Geriet,	1555, 15 Dec.
Van Diest, Joos, op aelmoesen.		Block, Pieter,	1571, 29, Nov.

Van Diepenbeecken, Boudewyn.	Hoeberghen, Jan,	1562, 15 Meert.
Van Dueren, Samuel,	Berts, Vernando,	1594, 30 Oct.
Van Eeghem, Geert,	Van Duerrene, Antoon.	1568, 18 Juni.
Van Elssen, Hans,	Tiron, Christiaen zijn schoonvader.	1599, 10 Oct.

leert bij aelmoessen sonder betaelt te hebben het recht van 't ambacht wesende onvrij meesters sone.

Van Gruendale, Joseph.	Vranckx, Frans,	1564, Sint-Geertruyden dach halfmeert styl van Brabant.
Van Halder, Antoon, schilder, op aelmoesen, wesende van putterye.	Wollebos, Hans,	1599, 8 July.
Van Haltere, Joseph,	Maes, Jan,	1558, Mei.
Van Heevert, Roment,	Vanderborcht, Jacques.	1560, Jan. voor Paesschen.
Van Ieteghem, Pierke,	Verwoort, Philip,	1557.
Van Leemput, Jan,	Godbetert, Willem,	1556, Kersmisse.
Van Leuven, Karel,	Bessemers, Merten,	1576, 15 Mey.
Van Loven, Hansken,	Verbeke, Hans,	1594, 6 Jan.
Van Middeldonck, Cornelis.	Stevens, Antoin,	1566, Baemisse.
Van Muscom, Cornelis, alias Patster.	Verbeke, Frans,	1559.
Van Nieuwenhuysen, Hans, op aelmoesen puttereye.	Feremans, Corneil,	1599, 18 July.
Van Nuffel, Broeten,	de Velschouwer, Jan.	1559.
Van Oppem, Nicolaas,	De febre, Karel,	1581, 7 Juny.
Van Papenbroeck, Nyel, op aelmoesen.	Monkaert, Jan,	1552, 11 Meert,
Van Pastenaken, Tysken.	Pastenaken, Hendrik.	1556.
Van Rans, Hansken,	Verschueren, Machiel.	1596, 15 April.
Van Rootvent, Frans,	Coesaert, Jan,	1564, 15 Jan.
Van Roye, Jan,	Anthonis (in de begijnenstraat, misschien Stevens Ant.).	1558, Oct.
Van Roye, Leonard,	De Cuyper, Jan,	1561, Mey.
Van Sconbroeck, Peeter.	Verbiest, Romment,	1583, 21 April.
Van Sellaer, Stoffele, op aelmoesen.		1557.

Van Steynenmolen, Septher.		Van Vaes, Pieter,	1558.
Van Stock, Denys,		de Vadder, Hieronymus.	1563, 5 Jul.

Deze is van Jeroom de Vadder gegaen en is bij Jan Van Kersbeke comen van nieuws beginnende vier jaren tijds het schilders ambacht leeren beginnende int eerste van Meye 1565.

Van Stockum, Denys,		de Vadder, Hieron.	1563, 5 Jul.

Dezen Denys is van Jeroom de Vaddere gegaen, ende is Jan Van Keisbeke komen beginnen vier jaeren tijts uyt te leeren het schilders ambacht, 1565, 1 Mey.

Van Turenhout, Hans.		Crabbe, Pieter,	1597, 20 July.
Van Vaelem, Gielis,		Bercx, Huybrecht,	1567, 23 Juny.
Van Vossel, Pierken,		Oeyens, Geeraert,	1559.
Van Waelhem, Corn.,	schilder,	Bisschop, Frans,	1599, 15 Nov.
Vellens, Luppeken,		Feermans, Corn.,	1594, 16 Aug.
Verbeke, Hansken,		Vervoort, Philip,	1560, Sept.
Verbercht, Roment,		Lemens, Machiel,	1547, 14 Jan.
Verbiest, Corneel, op aelmoesen.		Verbeke, Jan,	1552, 9 Oct.
Verbruggen, Lambr.,		Vander Ouwermeulen, Hendrick.	1584, 19 Sept.
Verdelle, Antoon,	beeltsnijder,	Wael, Philip,	1598, 1 Oct.
Verelst, Pierken, op aelmoesen.		Scalie, Jan,	1553, 16 Mey.
Verheyden, Coppen,		Berincx, Goeris,	1562, 15 Mey.
Verheyen, Hansken, Bartolomeus zoon.		Stevens, Antoon,	1562, 1 Oct.
Verheyden, Jakes soon van Hans.	conterfeyter tot plaetsnijden,	Vander Beeke, Hans.	1594, 20 Aug.
Verlinden, Hansken, Jans soone.		de Neve, Jan,	1568, Jul.
Verhuden, Fluys,		Van Dueren, Antoon.	1562, Mey.
Verlist, Hans,		Verhuerts, Pieter,	1589.
Vermeulen, Antoni, op aelmoesen-putterye,	stoffeerder,	Fayd'herbe, Hendrik.	1599, 5 Oct.
Verporten, Machiel,		Bessemers, Floris,	1563, beg. Dec.
Verraren, Claes,		Smet, Gilis,	1558, 17 Nov.
Verraren, Cornelis,		Vermasen, Ariaen,	1593, Baefmisse.
Verstraete, Roment, Jeronimus sone,		De Vleeshouwer, Roment.	1562, 4 Febr.
Verstraeten, Heynken,	beltsnijder,	Van Avent, Jan,	1597, 1 Aug.

Denselven leerjongen die leert voort sijn ambacht bij den sone van Jan van Avent Hans genompt om oorsaeke dat synen meester terstont daer naer quam te sterven.

Verstraeten, Merten,		Vanderbeck, Karel,	1596, 1 Febr.
Vlamincx, Floris, op aelmoesen.		Raur, Jan,	1554, 19 Aug.

Vrints, Giel, op aelmoesen-putterye.	stoffeerder,	Feremans, Corneel,	1598, 16 April.
Waers, Floris,		Vlaminc, Ghysbrecht.	1562, April voor Paesschen.

Walrave Gilliam, leert om goutsmet te worden bij Hans Geens alias prinssens oft om silver smet oft op die messen te bijten; desen voornoemden iscomen schilderen leeren bij Machiel Verchueren, 1597, 13 Jul.

Walraeve, Hansken,		Steven, Jacus,	1598, 27 Aug.
Weerts, Philip, op aelmoesen.			1572, 11 Febr.
Wellens, Jacus,		Steven, Jacus,	1590, 1 Febr.
Welwildens, Samuel,		De Coster, Hans,	1580, 2 Juni.
Wollebos, Hans,		Verschueren, Machiel.	1587, 20 July.
Wolkaerts, Hans,		Vandendaele, Baptiste.	1569, 8 Mey.
Wouters, Floris,		Finet, Antoon,	1564, Meert.
Wouters, Frans,		Godtbetert, Willem,	1561, Meert.
Wouters, Roment,		Verbeke, Karel,	1572, Mey.
Ysserwools,		Lambrechts, Nicasius,	1587, 5 April.
Ysermans, Frans,		Vinckbooms, Frans,	1561, Mey.

die als leerjongen aanveert is van Gilliam van Notescate vier jaere tijds 1564 7 Mey ende heeft sijn leergelt betaalt bij Fransen Vinckbooms.

Ysermans, Peerken,		Tys, Jochom,	1591, 3 July.
Zaketyns, Fransen, alias Verbeke.		de Vriese, Jan,	1556, 13 Febr.

Zegers Jacques, Merten Zegers Smaltmakers zeune is besteet om 't schilders ambacht te leeren bij Fransen Vrancx den lesten Augustus 1585 op aelmoesen.

Zenten, Dirk,		De Bruyne, Kerst.,	1556.
Xbont?, Ingel van Brussel.		Raesselt,	1562, 10 July.

1600

Ackermans, Peeter,	schilder,	Michiels, Rombout,	1612, 24 Jul.
Allemans, Fluys,	beltsnijder,	Vanderborst, Mert.	1682, 28 Meert.
Alrams, Gielis,	»	Vandekerckhof, Constant.	1654, 4 Mey.
Amens, Pauwel,	schilder,	Steenbach, Corn.,	1652, 12 Mey.
Andries, Gaspard,	»	Smeyers, Jacques,	1693, 12 Juny.
Aubri, Remy van 't putterij.	schilder,	Verschueren, Machiel.	1609, 3 Mey.
Augustyns, Jeroom, op aelmoesen — niet volleert.	schilder,	Van Campenhout, Frans.	1630, 30 July.
Baetmans, Gaspard,	cleynsteker,	Tissenaken, David,	1615, 15 July.

Baetmans, Lambrecht,	stoffeerder,	Van Aven, Romb.,	1609, 1 July.
Baltus, Bartholomeus.	beelthouwer,	Van den Lantscroon, Valentyn.	1645, 1 Oct.
Beda, Hans,	cleynsteker,	Van Loven, Hend.,	1605, 15 Meert.
Beex, Jan,	schilder,	Sponssaert, Nic.,	1644, 2 April.
Berincx, Albret,	»	Verhuyck, Jan,	1664, 22 Aug.
Bernaerts, Artus,	goutslager,	Majer, Christiaen.	
sijnen tijt is begonst den 3 Mey 1671 — hij heeft het recht betaelt van den ambacht, 4 gul.			
Bessemers, Jan,	schilder,	Bonjonne, Eloy,	1661, 7 Oct.
Bessėmers, Jan,	beltsnijder,	Wabbens, Franç.,	1627, 1 July.
Beys, Gerard,	schilder,	d'Assonville, Melchior.	1615, 1 Oct.
Biset, Jooris,	schilder,	Coxie, Michel,	1615, 15 Sept.
Blancx, Baudewyn,	»	Stevens, Jacques,	1602, 1 Sept.
Blick, Guillaume,	cleynsteker,	Neuss, Gilis,	1618, 17 Oct.
Blieck, Melsen,	»	Verhulst, Jacques,	1629, 15 Nov.
Bliek, Romment,	schilder,	Boeynants, Ant.,	1615, 1 Mey.
Blondel, Guillaume,	beltsnijder,	Schillemans, Jasp.	1614, 2 Jan.
Boekstuyns, Gielis,	beltsnijder,	Langhmans, Frans,	1662, 20 July.
Boekstuyn, Roelant,	schilder,	Verbiest, Corneel,	1612, 25 April.
Boelmans, Pieter,	»	Smeyers, Nicolaes,	1636, 14 Mey.
Bonjonne, Eloy,	»	Franchoys, Luc,	1638, 6 Mey.
Bordel, Christiaen,	»	Rombouts, Guill.,	1638, 2 Sept.
Borkelmans, Mart., Ant.	»	Le Saive, J.-B. (de Namur).	1634, 21 Oct.
Boonants, Antoni,	schilder,	Ceulemans, Pieter,	1606, 1 Meert.
Boot, Joos,	»	Berinckx, Gooris,	1611, Febr.
Boot, Guill., zoon van Jan.	»	Vanden Venne,	1615, 11 Dec.
Bosmans, Hans,	schilder,	Michiels, Rombaut,	1601, 31 Jan.
Brans, Hans,	cleynsteker,	Verbeke, Hans (de jonghe).	1610, 1 July.
Brans, Pieter,	schilder,	De Hornes, Jaak,	1660, 25 Aug.
Brants, Guillaume,	goutslager,	Rens, Joos,	1659, Sept.
Brouwers, Peerken,	schilder,	Van Avent, Peeter,	1601, 1 Febr.
Buyl, Jan,	goutslager,	Massaer, Christof.,	1681, 26 Sept.
Caep, Frans,	schilder,	de Reyger,	1611, 15 Mey.
Carondolet, Ferdinand.	»	Guens, Hans, alias prince.	1602, 15 Sept.
Carels, Hendrik,	albestsnijder,	De Hemeler, Jasp.,	1619, 11 April.
Carridder, Filip,	schilder,	Verbekeken, Jan,	1609, 1 Jan.
Castelnove, Elig. Fr.,	beltsnijder,	Labbe, Maxim. den jongen.	1672, 20 Juny.
Caudelier, Jaak,	beltsnijder,	Schillemans, Jasp.,	1629, 6 Aug.
Cauthals, Marcus,	schilder,	Verschueren, Piet.,	1614, 18 Mei.
Ceulemans, Ingel,	»	Verschueren, Mach.	1608, 1 Aug.
Ceulemans, Pieter, (Duffeleer).	»	Franchoys, Luc,	1609, 7 May.

Christyn, Jan,	schilder,	Ceulemans, Ingel,	1618, 20 April.
Clerens, Bartholom.,	»	Vanden Bossche,	1612, 30 April.
Cluppel, Machiel,	conterfeyter,	Bisschop, Frans,	1600, 15 Aug.
Coetters, Antoni, van de vindelingen, op d'aelmoesen.	schilder,	Steenbanck, Corn.,	1638, Kersmisse.
Coppens, Frans,		Collaert, Cornelis,	1631, 26 Nov.
Coppens, Robert,	beltsnijder in steen.	Van Egom, Liv.,	1628, 26 Dec.
Coleman, Jaak,	schilder,	Bisschop, Frans, de jonge.	1610, 15 April.
Cornelis, Beernard,	beltsnijder,	Vanden Lants-croon, Valentyn.	1662, 25 Febr.
Cornelis, Pieter, heeft het ambacht verlaten.	schilder,	Franchoys, Luc,	1661, 7 Oct.
Cornet, Alexander, synen tijt van vier jaeren is innegegaen den 25 Juny 1641, heeft betaelt 't recht van vier guldens.	goutslager,	Floers, Peeter,	
Couppyn, Nicolaas,	schilder,	Franchoys, Luc,	(tusschen 1647-1681).
Cortens, Peeter,	goutslager,	Schali, Antoon,	1624, 17 Jan.
Coutermans, Alex.,		Buschop, Hans,	1618, 4 Mey.
Crabeels, Antoni,	cleynsteker,	Verhaeyck, Corn.,	1616, 17 Oct.
Craesbeeck, Frans,	beltsnijder,	Vanden Kerckhove Coenraet.	1663, 15 Aug.
Crimoens, Pieter,	konterfeyten tot goutslager.	Franchoys, Luc,	1630, 16 Sept.
Crom, Jan,	cleynsteker,	Regaets, Rombaut,	1630, 14 Aug.
Croon, Jasper,	beltsnijder,	Van Loo, Frans,	1628, 28 Oct.
Crooen, Ingenaus,	schilder,	Franchoys, Peeter,	1656-57.
Cuelemans, Hans,		Matthys, Hans,	1618, 16 April.
Daems, Antoon, heeft d'ambacht verlaeten den 1 Januari 1636.	beltsnijder,	Verstappen, Romb.	1635, 2 Juny.
Daems, Nicolaas,	beltsnijder,	Verhaeyck, Corn.,	1611, 1 Meert.
Dams, Sebastiaen,		Struelens, Jan,	1618, 15 July.
Daps, Hansken, op aelmoesen.	schilder,	Mares, Peeter,	1602, 8 Nov.
Davidts, Frans, hij heeft het ambacht verlaten.	goutslager,	Caers, Peeter,	1652, Meert.
Davidts, Hans,	cleynsteker,	Van Egom, Lieven,	1609, 15 Dec.
Davits, Pieter,	schilder,	Verbeken, Jan,	1611, 24 Oct.
de Beken, Guillaume,	goutslager,	Koen, Gilis,	1660, 13 Oct.
de Bolion, Machiel,	schilder,	De Bolion, Jan,	1630, 23 July.
de Borgher, Antoni,	»	Verschueren, Ambrosius.	1617, 1 Mey.
de Borgher, Gielis,	cleynsteker,	Verbeeck, Hans,	1618, 14 April.
de Bonne, Esperantie Tousyn.	schilder,	Rombauts, Gheer.,	1614, 2 Sept.
de Bruyn, Gielis,	beltsnijder,	Valentyn (van den lantscroon).	1653, 20 Aug.

de Bruyn, Hans,	schilder,	Opdebeke, Guill.,	1613, 25 Juny.
de Bruyne, Hans,	»	Scherps, Joris,	1616, 23 Juny.
de Bruyn, J.-B.,	»	Verhoeven, Jan,	1644, Kersmisse.
de Cael, Pieter,	beltsnijder,	Van Calster, Mert.,	1614, 15 April.

de Cort, Rombaut, heeft drij jaren en half leeren schilderen bij De Hooghe ende is met consent van de dekens bij meester Verhoeven Jan gaen voortsleeren, (omtr. 1641-1654).

de Coster, Jaak, en leert voorts bij Labbe Maximiliaen.	beltsnijder,	Verstappen, Romb.	1636, 1 Jan.,
de Coster, Jaak,	schilder,	de Namur, Jehan,	1614, Jan.
de Coster, Daniel,	»	Verschueren, Peet.,	1609, 15 Sept.
de Crueke, Christiaen,		Mattheens, Matth.,	1618, 12 Meert.
de Cuestere, Adam, verkregen bij request.	schilder,	Ceulemans, Pieter,	1600, 1 Mey.
de Dryver, Remy,	stoffeerder,	Feremans, Corn.,	1608, 1 Nov.
de Graef, Philip,	schilder,	Verhoeven, Jan,	1648, 7 Oct.
de Grauwe, Frans,	»	De Bruyne, Hans,	1601, 8 Oct.
de Grauw, Jan,	»	Berincx, Gregorius,	1635, St-Jansmisse.
de Greef, Paschier,	stoffeerder,	Vrints, Gielis,	1637, 5 Febr.
de Grove, Hendrik,	cleynsteker,	Van Eeghem, Liebrecht.	1616, 24 Mey.
de Hellyn, Paschier,	schilder,	Smeyers, Nicolaas,	1633, 21 Nov.
de Heyden, Jan,	»	Verbercht, Frans,	1673, 6 Sept.
de Hey, Mathias, op aelmoesen; van het putterij.	stoffeerder,	Labbe, Maximil.,	1640, 23 Juny.
de Hon, Cornelis,		Van der Vorst, Martinus.	1682, 29 Oct.
de Hont, Hans,	schilder,	Schippen, Jaak,	1605, 1 Sept.
de Hornes, Jaak,	»	Berincx, Gooris,	1630, 1 Sept.
de Kegel, Jan,	»	Verhoeven, Jan,	1676, 11 Jan.
de Konink, Guill.,	goutslager,	De Becker, Adr.,	1675, 4 Aug.
de Kuyper, Jan,	schilder,	Adriaens, Gilis,	1635, 1 Oct.
de Lambert, Jacques,	»	Stevaerts, Joos,	1619, 28 Aug.
de Lan, Antoon,	conterfeyter,	Stevort, Joos,	1619, 10 July.
de Leenher, Frans,	beltsnijder,	Van der Veken, Nicolaas.	1684, 8 Aug.
Delien, Frans,	»	Van der Veken, Nicolaas.	1684, 8 Aug.
de Longueval, Andr.,	»	Van Calster, Mert.,	1606, Kersmisse.
de Maey, Antoni,	»	Van Aven, Hans,	1606, 1 Meert.
de Maey, Jaak,	schilder,	Verbeken, Philip,	1602, 4 Sept.

de Man, Jaak, leert schilderen bij Jan de Saive of Namur, sijnen leertijt sal eynden den 5 April 1618, niet tegenstaende hij bij Jan de Namur eerst begint den 5 April 1616, mits hij te voren nog geleert heeft. Betaelt het recht, VI guld.

de Man, Pauwel,	schilder,	Verbeke, Hans,	1600, 1 Juny.
de Mares, Otho,	»	Van Else, Wouter,	1611, 1 Dec.
de Mayens, Jan,		Regaets, Rombaut,	1618, 24 Mey.

de Moulder, Nicolaas.	beltsnijder,	Van den Steen, Jesper.	1681, 12 Aug.
de Munck, Augustyn,	cleynsteker,	Van Egom, Lieven.	1607, 13 Nov.
de Munck, Caerle,	»	Verbeken, Hans (de jonge).	1612, 2 July.
de Munck, Nicolaas,	schilder,	Adriaenssens, Gielis.	1628, 12 Dec.
de Musyn, Jaak,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1632, 2 Mey.
de Nelis, Jaak,	»	Van Nopen, Frans,	1626, 1 Oct.
de Neeffs, Jan,	schilder,	Van Rechte, Hans,	1614, 1 Mey.
de Neve, Nicolaas,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1630, 29 Meert.
de Nola, Frans,	schilder,	Herregouts, David,	1630, 15 July.
de Pape, Thomas,	»	Le Saive, J.-B. (de Namur).	1638, 12 April.
de Pla, Jaak,	schilder,	Le Saive, J.-B.	1666, 17 Mey.
de Pont, Jan,		Vanden Beken, Philip.	1600, 15 July.
de Post, Frans,	goutslager,	Renssers, Joas,	1672, 23 Juny.
de Rengoumont, Fr.,	cleynsteker,	Tissenaken, Tob.,	1608, 1 Jan.
de Rengoumont, Ren.	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1606, 1 Meert.
de Rese, Dominicus,	beltsnijder,	(Schillemans) Jasp. Schieldemans.	1618, 14 July.
de Reyger, Bernard,	schilder,	Le Saive, J.-B.,	1665, 4 Jan.
de Ridder, Joris,	»	Van de Wal, Jan,	1644, 27 July.
de Ridder, Joris,	conterfeyter,	Verhoeven, Jan,	1643.
de Roe, Rombout,	schilder,	Franchoys, Luc,	1666, 3 Juny.
Dervaert, Frans,	beltsnijder,	Vererden, Adriaen,	1611, 1 Mey.
de Touwel, Jeron.,		Wollebos, Jan,	1618, 24 Mey.
de Visscher, Lowies, Jans sone.	schilder,	Berincx, Gregor.,	1647, 26 Meert.
de Vocht, Gommaer, (was een putterije).	stoffeerder,	Labbe, Maxim.,	1634, 12 Juny.
de Voocht, Romment,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1611, 1 Mey.
de Voren, Jan,	schilder,	Ponssaert, Nicol.,	1656, 1 Sept.
de Vos, Antoon,	beeltsnijder,	Labbe, Maxim.,	1665, 3 Nov.
de Vos, Rombout,	schilder,	Rombauts, Willem,	1641, 2 July.
de Vriese, Philip,	schilder van stoffeeren.	Feermans.	1613, 1 Mey.
de Wilde, Frans,	schilder,	Bournon, Pauwel,	1613, 3 Aug.
de Wilde, Frans,	conterfeyter,	Franchoys, Luc,	1629, 15 Jan.
de Winter, Pieter,	schilder,	Opdebeeck, Guill.,	1625, 19 Dec.
de Wist, Lodewyk,	stoffeerder,	Vrints, Gielis,	1631, 12 Aug.
Doms, Frans,	teekenaer,	Smeyers, Jaak,	1691, 22 Aug.
Dooms (Doms of Daems Jan),	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1651, 16 Mey.
en leert voorts by Fayd'herbe Luc na de dood van Antoon.			
Dryboom, Jan, vindelinck.	schilder,	Ponssaert, Nicol.,	1637, 2 Dec.

Duchenoni, Ramena,	goudsmid,	Franchoys, Luc,	1628, 1 July.
Duplis, Nicolaas,	schilder,	Adriaens, Gilis,	1609, 1 Mey.
Duyers, Jan Lodew.,	beltsnijder,	Lauwerys, Jan,	1670, 15 Aug.
Eesters, Marck,	»	Berincx, Goris,	1617, 25 Sept.
Egerickx, Merten,	conterfeyter,	Berincx, Goris,	1629, 15 Oct.
Eggerickx, Hans,	schilder,	Drua, Antoon,	1614, 15 Aug.
Egret, Theodore,	»	Berincx, Corneille,	1651, 19 Oct.
Egret, Pieter,	»	Van Rintel, Joes,	1655, 1 Meert.
Erber, Pauwel,	»	Berinckx, Joris,	1621, 4 Aug.
Everaedt, Hendrik,	goutslager,	Reussen, Melchior,	1643, 23 Juny.
Everaerts, Melchior,	schilder,	Franchoys, Luc,	1607, 1 Aug.
Everaerts, Karel,	cleynsteker,	Vanden Bossche, Jan.	1610, 1 July.
Eulens, Roelant,	schilder,	Smeyers, Jaak,	1689, 13 Febr.
Fayd'herbe, Jan,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1618, 18 Febr.
Felton, Georges (in Ierland geboren) op aelmoesen.		Vanderbeken, Jan,	1608, 1 Meert.
Filian, Jan, (1)	stoffeerder,	De Dryver, Jan,	1684, 7 Juny.
Finsent, Melsen,	cleynsteker,	Verbeeck, Hans,	1625, 20 Aug.
Fonteyn, Hans,		Coxie, Michel,	1604, 1 Febr.
Franco, J.-B.	schilder,	Verhoeven, Jan,	1653, 25 Oct.
Frayman, Philip,		Verstappen, Romb.	1629, 13 Meert.
Fredericx, Jan,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1634, 18 Mey.
Fryman, Frans,	schilder,	Franchoys, Luc,	1631, 17 Jan.
Gaeylens, Antoni,	»	Lemmens, Karel,	1609, 1 Jan.
Geens, Philip,	albestsnijder,	Verhoven, Gielis,	1619, 20 Febr.
Geens, Frans,	schilder,	Drua, Antoon,	1602, 15 Mey.
Geeraerts, Geeraart,	beltsnijder,	De Cael, Pieter,	1631, April.
Gelyns, Joos,	cleynsteker,	Tissenaken, Romb.	1606, 1 April.
Genits, Gielis,	schilder,	Wollebos, Jan,	1616, 4 Mey.
Glattigy, Peeter, blauwjongen.	beltsnijder,	Lauwerys, Jan,	1684, 9 Oct.
Gheeraerts, Cornelis,	beltsnijder,	Hovitt, Hans,	1625, 1 Juny.
Goeries, Bartholom.,	»	Verstappen, Romb.	1627, 10 Meert.
Goeris, Lauwerys,	schilder,	de Hornes, Jaak,	1664, 27 Meert.
Gooris, Pieter,	goutslager,	Reussen, Melsen,	1634, 1 Oct.
Goetgebuers, Hans,	schilder,	Van Doorne, Hans,	1615, 21 April.
Goetkins, Jaak,	beltsnijder,	Lauwerys, Jan,	1672, 6 Sept.
Goovaerts, Frans,	stoffeerder,	De Dryver, Remi,	1626, 16 Sept.
Goris, Antoni, hij heeft het niet vollent.	goutslager,	Loers, Pieter,	1630, 6 Sept.
Goysens, Lambrecht,	schilder,	Vermasen, Adr.,	1602, 15 Aug.
Grison, Lauwerys,	»	Van Bintel, Jan,	1659, 24 July.
Gysbrechts, Renier, heeft het beltsnijden verlaeten.	beltsnijder,	Van Loy, Frans,	1639, 15 Aug.
Gysbrechts, Simon,	beltsnijder,	Van den Lanscroon Valentyn.	1653, 25 Jan.

(1) Voir Huys, Filiaan Jan.

Hallemans, Karel,	schilder,	Van Recht, Jan,	1630, 13 July.
Hayeler, Sebastiaen,	cleynsteker,	Verhaeyck, Corn.,	1614, 1 Nov.
Hayert, Robert,	beltsnijder,	Vandenbossche, Jan.	1612, 1 July.
Heer, (?) Nicolas,	cleynsteker,	Van Eegom, Lievin.	1605, 25 April.
Hemelers, Jasper,	cleynsteker,	Vandenbossche, Jan.	1608, 31 July.
Hemeleers, Nicolaas,	schilder,	Stevens, Jaak,	1612, 15 Sept.
Hens, Hans,	»	Schippers, Hans,	1605, 1 July.
Hergaudts (Herregoudts), David.	»	Van Avendt, Melchior.	1616, 15 Jan.
Hermans, Nicolaas,	schilder,	Van Wael, Jan,	1647, 1 Meert.
Herregouts, David,	conterfeyten tot goutsmet.	Salmeer, Joos,	1615, 13 Nov.
Hoeyeler, Willeke,	beltsnijder,	Van Avent, Hans, Jans sone.	1600, 1 Dec.
Hulstbos, Corneel,	beltsnijder,	Van Avondt, Jan,	1628, 16 Dec.
Huys, Balthasar,	schilder,	de Namur, Jan,	1608, 1 Jan.
Huys, Filiaan-Jan, jonghen van S. Rombauts Huys.	stoffeerder,	De Dryver, Jan,	1684, 7 Juny.
Imbrechts, Hans,	schilder,	Verschueren, Ambroos.	1613, 1 Jan.
Imbrechts, Antoon,	schilder bij sijnen broeder.	Franchoys, Lucas,	1604, Kersmisse.
Inghels, Karel,	calausteken,	Van Egom, Lievin,	1630?
Jacobs, Machiel, op aelmoesen.	beltsnijder,	Van Calster, Mert.	1611, 1 Dec.
Jacobs, Antoni,		Labbe Maxim. (Stoffaen?).	1646, 24 Mey.
Janssens, Hans,	beltsnijder,	Bayens, Antoon,	1615, 4 Mey.
Janssens (hollander) Hans.		Van Huffel, Frans, (Hassel?)	1612, 15 Jan.
Janssens, Daniel,		De Hornes, Jaak,	1648, 22 Sept.
Jeshoeven, Frans,	schilder,	Janssens, Daniel,	1682, 1 Jan.
Jourets, Godevaert,	beltsnijder,	Kaulier, Pieter,	1639, Meert.
Kersavont, Corneel,	schilder,	de Namur, Jan,	1612, 5 Jan.
Kerstiaens, Hans,	»	Bisschop, Hans,	1613, 2 Jan.
Klement, Steven,	»	Verhoeven, Jan,	1655, Kersmis.
Kholton, Joorse (Yrsman).	»	Verbeke, Frans,	1608.
Kolien, Machiel,	beltsnijder,	Lauwerys, Jan,	1666, 12 April.
Labbe, Maximiliaan,	cleynsteker,	Van Egom, Lievin,	1602, 20 Dec.
Labbe, Maximiliaan-Andries sone.	beltsnijder,	(Van den Lantscroon) Valentyn.	1650, 1 Dec.
Labbe, Remi,	schilder,	Berincx, Jan,	1656, 24 April.
Laddersous, Ferdin.,	»	Verberckt, J.-B.,	1654, 19 Sept.
Ladersoe, Jaak,	»	Herregouts, David,	1644, 10 Nov.
Laenens, Bartholom.,	beltsnijder,	Van Calster, Mert.,	1610, 24 Nov.

Laforge, Peeter,	schilder,	Smeyers, Nicolaas,	1638, 10 April.
Lanchals, Pieter, heeft het ambacht verlaten.	»	Verschueren, Ambroos.	1633, 1 Sept.
Langeneus, Rombaut,	beltsnijder,	Labbe, Maxim.,	1654, 15 Aug.
Lansloot, Melchior,	schilder,	Geuns, Hans,	1615, 2 Jan.
Lauwaerts, Jaak,	stoffeerder,	Fayd'herbe, Hendrik,.	1620, 2 Nov.
Lauwers, Frans,	schilder,	Van Ranst, Jan,	1628, 28 Nov.
Lauwerys, Herman,	»	Van Doorne, Hans,	1609, 1 Jan.
Lauwerys, Jaak,	goutslager,	Massaer, Christ.,	1674, 11 Febr.
Lauwerys, Jaak,	schilder,	Ceulemans, Peeter,	1611, 15 Mey.
Lauwreys, Andries,	beltsnijder,	Bosteyn, Frans,	1682, 22 Febr.
Lebas, Marcus,	schilder,	Stevaert, Joos,	1611, 15 Sept.
Lemmrens, Corneel,	»	de Namur, Jehan,	1620, 21 Aug.
Lemmens, Corneel,		Opdebeeck, Guill.,	1618, 15 April.
Lemmens, Jan,	schilder,	Verhuyck, Guill.,	1647, 6 Jan.
Lettemer, Jaak,	»	Van Recht, Hans,	1616, 5 Mey.
Lodewyk Albert leert schilderen door transport van Jasper Van den Steen en nu by David Herregauts schilder den 13 April 1674.			
Louche, Corneel,	schilder,	Stevart, Joos,	1614, 14 Juny.
Lowies, Nicolas,	goutslager,	Reussen, Nicolaas,	1625, 20 Dec.
Lowies, Guillaume,	»	Herens,	1618, 22 Mey.
Machelbergh, Jaak,	beltsnijder,	Vanden Lanscroon, Valentyn.	1670, 10 April.
Maes, Simon,	schilder,	Adriaenssens, Gielis.	1620, 20 Aug.
Malys, J.-B.,	goutslager,	Debecker, Adr.,	1672, 12 Mey.
Mahieu, Guillaume,	schilder,	Ceulemans, Pieter,	1602.
Marcelis, Christiaan,	»	Berincx, Gregorius,	1653.
Marminon, Jan,	stoffeerder,	Labbe, Maxim.,	1641, 12 Aug.
Matheeusens, Guill.,		Matheeusens, Hans synen broeder.	1607, 1 Mey.
Matheeusens, Math.,	schilder,	Matheeusens, Adr. synen broeder.	1606, 16 Oct.
Matthys, Frans,	teekenaar,	Fayd'herbe, Lucas,	1644, 9 July.
en leert bij denzelven, beltsnijden,			1644, 12 Nov.
Matthys, Hans,	stoffeerder,	Van Aven, Romb.,	1606, 1 Dec.
Matthys, Frans,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Lucas,	1645, Meert.
Matthys, Jaak,	schilder,	Ceulemans, Pieter,	1600, 1 Jan.
Matthys, Pieter,		Bayens, Antoon,	1624, 1 Oct.
Menous, Geeraert,	beltsnijder,	Vandenbroeck, Pieter.	1601, 18 Aug.
Mercelis, Joos,	beltsnijder,	Schillemans, Jasp.,	1649, 24 Aug.
Merck, Philip,	cleynsteker,	De Munck, Aug.,	1617, 15 July.
Merica, Antoon,	schilder,	Coxie,	1662, 5 Dec.
Mersaer, Jan,	goutslager,	Goors, Pieter,	1660, Febr.
Mertens, Hans,	schilder,	Vrancx, Frans,	1600, 1 Jan.
Mescien, Jan (vindelinck).		Bayens, Antoon,	1642, 1 Meert.

Minola, Antoni, heeft betaelt XII stuyvers	teekenaar om op 't gout smeden.	Berincx, Gregor.,	omtrent 1645.
Mockman, Joris,	conterfeyter,	Van Orssagen, Fr.,	omtrent 1651.
Mocquin, Bernard,	schilder,	Vanderbeken, Jan,	1605, 25 Sept.
Momboirs, Philip,	»	Dehelt, Hans,	1613, 14 April.
Neins, Sielis,	cleynsteker,	Verhaegen, Corn.,	1609, 15 Meert.
Neus, Hens,	»	Suen, Gielis,	1620, 18 Oct.
Nieuwenhuysen, Guillaume.		Lauwerys, Jan,	1669, 26 Nov.
Nieuwenhuyse, Ferdinando-Pateryn.	beltsnijder,	Verstappen, Romment.	1632, 5 Sept.
Nuenhuyser, Hans-Willem.	schilder,	Ceulemans, Pieter,	1608, 1 April.
Nyns (Neyens) Romm.	cleynsteker,	Regouts, Romb.,	1611, 1 Febr.
Oies (Oeyens) Sebast.,	beltsnijder,	Lauwrys, Jan,	1676, 30 Mey.
Ongers (Hongen) Osewalt.	schilder,	Le Saive, J.-B.,	1641, 8 July.
Opdebeke, Guillaume,	schilder,	Wollebos, Hans,	1602, 1 April.
Oppermans, Thomas,	stoffeerder,	Labbe, Maxim.,	1653, 4 Aug.
Overloots, Jaak,	schilder,	Mattheenssens, Adriaen.	1612, 9 Juny.
Paeps, Bartholomeus,	»	Verbiest, Corneel,	1615, 25 April.
Palidaen, Hans,		Van Aven, Romb.,	1618, 1 Aug.
Pallet, Machiel,	cleynsteker,	Tissenaken, Bar.,	1602, 12 Nov.
Paillet, Machiel,	»	Tissenaken, Romb.	1609, 6 Meert.
Paillet, Romment,	»	Tissenaken, Romb.	1609, 1 Febr.,
Papart, Jaak,	schilder,	Verschueren, Amb.	1615, 6 April.
Papens, Guillaume,	»	Drua, Antoon,	1610, 1 Mey.
Pauli, Romment,	beltsnijder,	Voorspoel, Jaak,	1636, 7 July.
Pauwels, Frans,	schilder,	Van Ranst, Jan,	1628, 28 Nov.
Pauwels, Jan,	goutslager,	Reussens, Joos,	1660, Dec.
Pauwels, Maxim.	schilder,	Servaes, Herman,	1630, 4 Mey.
Perquesie, Thomas,	»	Van Recht, Jan,	1622, 16 Aug.
Persoons, Guillaume,	beltsnijder,	De Cael, Peeter,	1628, 21 Aug.
Plisset, Bernard,	»	Van Aven, Abrah.,	1617, 22 Aug.
Poels, Merten,	schilder,	Coxie, Michiel,	1609, 1 Meert.
Ponsaert, Nicolaes,	»	Verbist, Corneel,	1616, 1 Jan.
Popeliers, Machiel,	»	Schippers, Jaak,	1609, 11 Nov.
Potbeckker, Pieter,	»	Verhoeven, Jan,	1658, 18 Oct.
Raes, Baptiste,	»	Schotelt, Pauwel,	1609, 1 Meert.
Redel, Freder.-Frans,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Lucas,	1672, 20 Nov.
Regouts, Aert,	cleynsteker,	Regouts, Rombaut,	1615, 15 April.
Reghouts, Lucas,	»	Reghouts, Rombaut sijn oom.	1625, 15 Aug.
Rengoumont, Corn.,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1609, 1 Jan.
Reniers, Gielis,	»	Labbe, Maxim.,	1651, 29 July.
Renssens, Melsen, den jonghen (hij is nu in een clooster).		Herregouts, David,	1632, 11 Aug.
Robert, David,	beltsnijder,	Bayens, Antoon,	1650, 1 Jan.

Robert, Eloy,	stoffeerder,	Tousyn, Hendrik,	1653, 22 April.
Robes, Simon,	schilder,	Smeyers, Gielis,	1691, July.
Roddeleers, Hansken,	beltsnijder,	Van Doorne, Jan,	1600, 1 Aug.
Rodrigues, Jan,	conterfeyter,	Berincx, Gooris,	1631, 13 Aug.
Roelants, Hans,	beltsnijder,	Van Calster, Mert.,	1605, 2 Nov.
Rombaut, Guillaume,		Van Avent, Hans, Jooris zoon.	1600, 12 Nov.
Roose, Philip,	schilder,	Roelants, Jan Pol.,	1610, 31 Mey.
Rydel (Redel) Freder.-Frans-Andries.	beltsnijder,	Fayd'herbe, Lucas,	1672, 20 Nov.
Rymenans, Pieter,	belthouwer,	Pauwels, Romm.,	1646, 7 Febr.
Rynaers, Sebastiaan,	beltsnijder,	Langemans, Frans,	1669, 16 Aug.
Saef, Dominicus,	»	Schillemans, Jasp.,	1653, 30 Juny.
Salcedo, Ant.-Vincent,	schilder,	De Hornes, Jaak,	1673, 12 July.
Salomeer, Joos,	cleynsteker,	Regouts, Rombaut,	1620, 24 Mey.
Samors, Antoni,	beltsnijder,	Janssens, Hans,	1611, 15 Mey.
Scerps, Hans,	stoffeerder,	Vrints, Gielis,	1624, 18 Aug.
Scherps, Jooris,	schilder,	Schippers, Hans,	1603, 8 Mey.
Scheltens, Jan,	beltsnijder,	Bayens, Antoon,	1626, 20 Nov.
Schiel, Corneel,	schilder,	De Hornes, Jaak,	1645, 31 Mey.
Schut, Corneel,	»	De Hornes, Jaak,	omtrent 1638.
Schoutbroeck, Guill.,	conterfeyter,	Verhuyck, Machiel,	1672, 10 Aug.
Schrynwerckers, Valentyn.	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1620, 17 Febr.
Schuermans, Ferdin.,		Verbeken, Hans,	[illegible], 15 Sept.
Sebastiaen, Frans,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Lucas,	1650, 8 Oct.
Seeberge, Athanasius,	schilder,	Verhaek, Michiel,	1648, 27 Nov.
Sermerttens, Rombaut.	conterfeyter tot goutsmit.	Berinckx, Jooris,	1631, 15 Juny.
Desen voorschreven leert nu schilderen bij Van Ophem, Frans			1631, 25 Dec.
Servaes, Herman,	schilder,	Ceulemans, Pieter,	1612, 1 Oct.
Sidders, Nicolaas,	beltsnijder,	Labbe, Maxim.,	1663, 1 Aug.
Simons, Karel,	»	Vanden Steen, Jasper.	1659, 10 Mey.
Slents, Jan,	schilder,	Van Orssagen, Fr.,	1650, Aug.
Sluys, Guillaume, (vondelinck).	beltsnijder,	Labbe, Maxim.,	1641, 16 Nov.
Smets, Frans,	beltsnijder,	Bayens, Antoon,	1619, 23 Mey.
Smets, Hendrik,	cleynsteker,	Verhauyck, Corn.,	1618, 19 Dec.
Smets, Jacob,	schilder,	Smeyers, Jaak,	1691, 1 Aug.
Smets, Segher,	beltsnijder,	Van Loo, Frans,	[illegible]. 1 April.
Smeyers, Nicolaas,	schilder,	Franchoys, Lucas,	1615, 24 Juny.
Snyders, Baptiste,	schilder-cleynsteker.	Silvorst, Pieter,	tusschen 1612 en 1615.
Snyers, Andries,	teekenaar en schilder.	Verhoeven, Gielis,	1642, 20 Meert.
Snyers, zoon van Andries.	schilder,	Verhoeven, Jan,	1642, 20 Meert.

Snyers, Antoon,		Vrints, Gielis,	1618, 17 Mey.
Snyers, Frans,	schilder,	Franchoys, Luc,	1612, 2 Mey.
Spalirt, Jaak,	beltsnijder,	Van Voorspoel, Jaak.	1641, 1 Sept.
Spies, Giliam,	schilder,	Van Ranst, Hans,	1620, 20 Aug.
Staes, Vincent,	»	Coxie, Jan,	1653, 14 Jan.
Steenbanck, Corneel, op aelmoesen (vondelinck).	»	Matheeusens, Adr.,	1614, 24 Sept.
Storms, Aertus,	beltsnijder,	Van Loo, Baptiste,	1615, 20 Dec.
Stroolens, Jaak,	schilder,	Schippers, Hans,	1608, 15 Dec.
Stuers, Antoni,	»	Franchoys, Luc,	1617, 11 July.
Stuers, Geerart,	cleynsteker,	Hemelers, Jasper,	1630, 1 Sept.
Strypen, Peeter,	schilder,	Bisschop, Frans (de jonghe).	1612, 14 April.
Suetens, Frans,		Tissenaken, Tob.,	1618, 15 Juny.
Suetens, Rombaut,	cleynsteker,	Hemelers, Jasper,	1632, 9 Sept.
Suetemans, Jaak,	schilder,	Bisschop, Frans,	1617, 20 Juny.
Symons, Frans,	beltsnijder,	Van Doorne, Jan,	1603, 1 Jan.
Taels, Carel,	»	Van Aven, Jan,	1612, 1 Aug.
Taels, Rombaut,	»	Van Calster, Mert.,	1618, 17 Meert.
Taelt, Guillaume,	schilder,	Coxie, Machiel,	1611, 1 Sept.
Tintoli, Sebastiaen,	»	De Reygers, Gielis,	1614, 15 Aug.
Tison, Pieter,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1624, 29 Febr.
Tisson, Pieter,	»	Van der Meulen, Laureys.	1695, 24 July.
Tollenaers, Matheus,	schilder,	Michiels, Rombaut,	1615, 16 Nov.
Van Aken, Sebastiaen,	conterfeyter,	Franchoys, Luc,	1666, 28 Dec.
Van Aoinberk, Jaak,	beltsnijder,	Lauwerys, Jan,	1685, 1 Mey.
Van Assche, Guill.,		Van Avent, Hans, Jooris soon.	1600, 1 Juny.
Van Aver, Joos,	goutslager,	Pauwels, Frans,	1671, 20 Meert.
Van Baelen, August.,		Tissenaken, Tobias,	1604, 7 Mey.
Van Baelen, Peeter,	cleynsteker,	Van Egom, Lieven,	1612, 1 Aug.
Van Baesrooy, Remi,	stoffeerder,	De Dryver, Remi,	1632, 15 Meert.
Van Bakkelghem, Hans.	»	De Dryver, Remi,	1619, 14 Mey.
Van Bem, Jan,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1626, 7 Mey.
Van Beygeem, Hans,	schilder,	Van Avent, Melch.,	1613, 1 Jan.
Van Bocxum, Corneel,	»	Thys, Joachim,	1610, 1 Mey.
Van Bouchout, Adr.,	»	Matheensen, Ar.,	1616, 8 Mey.
Van Cammen, Jan,	»	Franchoys, Luc,	1638, 18 Aug.
Van Campenhout, Frans.	»	Salmier, Joos,	1611, 1 Sept.
Van Cocksye, meesters sone,		Van Renst, Hans,	1616, 20 Mey.
Van Coelput, Baldwinus, Egid.	schilder,	Egret, Theodor,	1665, 25 Aug.
Vande Kerckhove, Balth.,	schilder,	De Hornes, Jaak,	1655, Bamus.

Vandenberg, Anselm.,	cleynsteker,	Daems, Nicolaas,	1632, 12 Sept.
Vandenberch, Hend.,	goutslager,	Van Oosterwyck, Jaak.	1572, 20 Juny.
Vandenbevaer, Phil.,	schilder,	Matheens, Math.,	1615, 26 Oct.
Vanden Bloke, Gielis,	»	Bisschop, Frans, den jongen.	1613, 15 Mey.
Vanden Bos, Jan,	schilder,	Berincx, Cornelis,	1649, Bamus.
Vanden Bossche, Car.,	»	Bangwits, Pieter,	1603, 1 Oct.
Vandenbranden, Hans,	beltsnijder,	Van Avent, Hans,	1626, 16 Dec.
en leert sijnen tydt voort bij Hans Vanden Velde.			
Vandenbroek, Philip,		Vandersteen,	1670, voor kermis.
Vandenbroecke, Guillaume, op aelmoesen.	schilder,	Bisschop, Frans,	1608.
Vandenbroeck, Jan,	beltsnijder,	Boekstuyns,	1696, 12 Meert.
Vandenbroeke, Phil.,	»	Verhaeyck, Corn.,	1611, 1 Jan.
Vandenbroeck, Phil.,	beltsnijder,	Labbe, Maxim,	1661, 10 Aug.
Vanden Daele, Geer.,	schilder,	Stevens, Jaak,	1609, 15 Juny.
Vanden Ende, Mach.,	beltsnijder,	Regouts, Rombaut,	1644, 6 Meert.
Vanden Enden J.-B.,	»	Vanden Ende, Machiel.	1663, Paesschen.
Vandeneynde, Hans,	schilder,	Croy, Hans,	1615, 10 Aug.
Vanden Eynde, Hans,	»	De Helt, Hans,	1610, 1 Jan.
Vandenhoef, Philip,	goutslager,	De Becker, Adr.,	1667, 20 Febr.
Vandenhoie, Guill.,	schilder,	Bonjonne, Eloy,	1657, 4 April.
Vandenhoute, Pieter,	»	Le Saive, J.-B.,	1652, 2 Sept.
Vanden Kerckhove, Coenraet.	beltsnijder,	Schillemans, Jasp.,	1627, St-Jansmisse.
Vanden Loey, Ant.,	beltsnijder,	Weimers, Corn.,	1631, 24 Febr.
Vanden Nieuwenhuyse, Jasper.	schilder,	Van Campenhout, Frans.	1631, 5 Mey.
Vanden Schrieck, Andries.	beltsnijder,	Saefs, Rombaut,	1666, 19 Meert.
Vanden Slype, Jaak,	schilder,	Berincx, Goris,	1605, 1 Sept.
Vanden Steen, Jan,	belthouwer,	Bawens, Antoon,	1646, 29 Dec.
Vanden Steene, Piet.,	schilder,	Dielkens, Peeter, alias Crab.	1602, 15 Oct.
Vanden Velde, Hans,	beltsnijder,	Schiedemans, Jasp.	1616, 24 July.
Vanden Walle, Jan,	schilder,	Van Ophem, Fr.,	1629, 1 Jan.
Vanden Zype, Philip,	»	Verbeke, Frans,	1612, 25 Oct.
Vande Plas, Lauwer.,	teekenaar,	Vander Vorst, Jan,	1694, 25 Aug.
Vanderbeeken, Ignat.,	beltsnijder,	Lauwerys, Jan,	1663, 15 Meert.
Vander Borcht, Jaak,	»	Van Avent, Abrah.,	1614, 15 Nov.
Vander Essche, Corn.,	schilder,	Matthys, Jaak,	1609.
Vandergrecht, Gomm.,	»	Coxie, Machiel,	1602, 1 Febr.
Vanderhaeghen, Piet.,	»	De Hondt, Jan,	1694, 16 Aug.
Vander Hoffstadt, Antoni.	cleynsteker,	Vanden Bossche, Jan.	1605, 1 July.
Vander Meulen, Jaak,	schilder,	Stevens, Jaak,	1614, 15 Febr.

Vander Meulen, Lauwerys.	beltsnijder,	Vander Stock, Petr.	1665, 10 Nov.
Vander Noort, Hans,	beltsnijder,	Schillemans, Jasp.,	1611, 1 Aug.
Vanderrycken, Aertus	schilder,	Adriaenssens, Gielis.	1633, 2 Oct.
Vander Strepen, Piet.,	schilder,	Franchoys, Luc,	1611, Jan.
Vander Veken, Corn.,	beltsnijder,	Vander Veken, Nic.	1687, 18 Sept.
Vander Veken, Corn.,	»	Vander Veken. Nic.	1671, 15 Meert.
Vander Veken, Frans,	schilder,	Van Doorne, Hans,	1611, 3 April.
Vanderveken, Gielis,	beltsnijder,	Vander Veken, Nic.	1663, 30 Nov.
Vander Vorst, Pieter,	schilder,	Schippers, Hans,	1606, 15 Dec.
Vandervorst, Jan-Ant.	»	Verhoeven, Jan,	1661, 15 Meert.
Vander Vorst, Christ.,	»	Verhoeven, Jan,	1648, Paesschen.
ende heeft het ambacht verlaten en Jan Verhoeven heeft eenen anderen in sijn plaets genomen.			
Vander Wouwen, Hensken.	stoffeerder,	Vrints, Gielis,	1616, 9 April.
Vande Veken, Nicol.,	beltsnijder,	Labbe, Maxim.,	1647, 20 Nov.
Vande Vliet, Hans,	schilder,	Disson, Joris,	1612, 15 July.
Vande Wiel, Martin.,	»	Le Saive, J.-B.,	1645, 15 Sept.
Vande Wouwer, Balth.	cleynsteker,	Tissenaken, Tob.,	1612, 2 Jan.
Vande Wouwer, Jer.,	schilder,	Vanden Broecke, Guillaume.	1614, 16 July.
Vande Zyp, Adriaan,	schilder,	Verbeke, Frans,	1610, 25 Oct.
Vandiest, Hans, op aelmoesen.	»	Bisschop, Hendr.,	1604, 15 Mey.
Van Doeren, Jaak,		Smeyers, Gielis,	1685, 1 Juny.
Van Dort, Dirik,	schilder,	Ceulemans, Pieter,	1603, 15 Aug.
Van Drywegen, Balth., Carels zoon.	beltsnijder,	Tosyn, Nicolaas,	1687, 6 Mey.
Van Drywerken, Sebastiaan.	schilder,	Bonnejonne, Eloy,	1650, 26 Nov.
Van Eegom Lieven is geauthoriseert van de weth op den 1 April 1602 te ontfangen al oft hij sijn leerjaren volleert hadde bij eene eigen meester.			
Van Ekeren, Joachim,	teekenen tot goutsmeden.	Franchoys, Luc,	1628, 2 Juny.
Van Elsen, Wouter,	schilder,	Disson, Joris, alias Clemens.	1601, 4 April.
Van Emele, Pieter,	schilder,	Coxie, Jan,	1651, 13 Jan.
Van Erp, Edward,	conterfeyter,	Franchoys, Luc,	1632, 3 Juny.
Van Erp, Edward,	schilder,	Le Saive, J.-B.,	1633, 12 July.
Van Eyck, Dierik,		Van Recht, Hans,	1619, 1 Aug.
den jonghen, conterfeyter tot gout oft silver smede.			
Van Eyck, Geerart,			1656, 7 Nov.
teekenen om goutsmet te worden bij Van Orsum, Frans.			
Van Eyck, Geerart,	teekenaar,	Verhoeven, Jan,	1661, 14 Jan.
Van Florssum, Jan, uit putterye.	beltsnijder,	Van Eghom, Liev.,	1634, 12 Oct.

Van Geele, Maxim,	schilder,	Verhaeck, Michel,	1656, 1 Sept.
Van Geenen, Jeronim.	»	Le Saive, J.-B.	1650, 1 Sept.
Van Geil (Geel), Dier.	»	Bisschop, Frans, den ouden.	1615, 1 Juny.
Van Gersmoetere, Fr.	»	Michiels, Romb.,	1601, 18 Nov.

op aelmoesen van de welke Margreta Van Gersemoeten zijn moeyken borghe blijft voer de 6 guld.

Van Haechten, Hans,		Tissenaken, Tob,.	1605, 15 Meert.
Van Hassel, Frans,	stoffeerder,	D'Assonville, Mel.,	1620, 23 April.

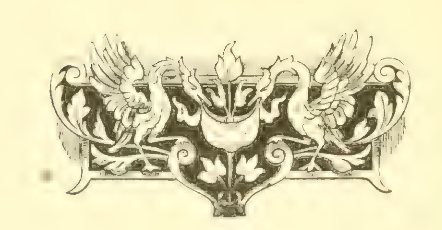
ende leert nu bij zijnen vader omdat zijnen meester gestorven was.

Van Hassel, Jan,	stoffeerder,	De Dryver, Remi,	1657, 9 Juny.
Van Hassel, Philip,	»	De Dryver, Remi,	1660, 16 April.
Van Hese, Corneel,	schilder,	Coelemans, Pieter,	1619, 30 April.
Van Hese, Servaes,	»	Adriaenssens, Giel.	1613, 15 Meert.
Van Hoovorst, Jan,	beltsnijder,	Labbe, Maxim.,	1657, 20 Oct.
Van Huissen, Pieter,	cleynsteker,	Tissenaken, Tob.,	1610, 1 Jan.
Van Kercken, Antoni,	beltsnijder,	Pauwels, Romb.,	1653, 13 Febr.
Van Kerckhove, Roment.		Konincxloo, Barth.	1600, 5 July.
Van Lier, Alphons,	stoffeerder,	De Dryver, Jan,	1694, 25 Aug.
Van Loeck, Gabriel,	beltsnijder,	Schillemans, Jasp.,	1620, 4 Aug.
Van Loo, Bapt.,	»	Van Calster, Mert.,	1603, 1 Oct.
Van Loo, Pieter,	schilder,	Le Saive, J.-B.,	1605, 1 July.
Van Loven, Corneel,	»	Verhuyck, Jan,	1655, 12 April.
Van Loven, Rombaut,	»	Berinckx, Corneel,	1634, 1 Juny.
Van Loven, Rombaut,	»		1609, 15 Jan.
Van Loven, Symon,	»	Schippers, Jaak,	1615, 4 Nov.
Van Mechelen, Math.,	»	Stevens, Jaak,	1604, 16 Sept.
Van Mompeyen, Hendrik.		De Kael, Huybr.,	1691, 26 Oct. (of 19 ?).
Van Niewenhuysen, Pieter.	cleynsteker,	Daems, Nicolaas,	1630, 3 Jan.
Van Ollens, Guill.,	schilder,	Stevaerts, Joos,	1617, 21 Aug.
Van Oostenryck, Fr.,	goutslager,	Sanders, Gielis,	1668, 4 Aug.
Van Oostenryck, Jaak	»	Pauwels, Jan,	1663, 2 Nov.
Van Opstal, Machiel,	schilder,	Van Aven, Romb.,	1604, 15 Aug.
Van Orley, Jeroom,	»	Drua, Antoon,	1612, 15 Aug.
Van Orley, Richard,	stoffeerder,	Fayd'herbe, Hend.	1625, 29 Dec.
Van Orssagen, Guill.,	schilder,	Geuns, Hans,	1606, 1 Nov.
Van Orssagen, Frans,	»	Huys, Balthasar,	1613, 1 Oct.
Van Oudenaerden, Jan	beltsnijder,	Mechelenborch,	1681, 10 Juny.
Van Paffenroy, Andr.,	schilder,	Matheys, Jaak,	1611, 1 July.
Van Polom, Hans,	cleynsteker,	Verhulst, Jaak,	1620, 4 Aug.
Van Roeckhout, Piet.,	schilder,	Franchoys, Luc,	1671, 9 July.
Van Rooe (?) Jan,	beltsnijder,	Vandenlanscroon, Valentyn.	1656, 5 July.
Van Schelle, Dismas,		Van Loo, Bapt.,	1618, 1 Meert.
Van Sinttruyen, Nic.,	beltsnijder,	Del Vael, Frans,	1626, 28 Dec.
Van Steensel, Guill.,	»	Van Calster, Mert.,	1613, Januari.

Van Stensel, Kerst.,	beltsnijder,	Van Calster, Mert.,	1625, 25 Aug.
Van Stock, Pieter, op aelmoesen.	»	Van Kerckhoven, Coenraet.	1660 (omtrent).
Van Tolhuyse, Antoni,	schilder,	Verschuren, Mich.,	1613, 4 Juny.
Van Urel, Rombaut,	beltsnijder,	Labbe, Maxim.,	1638, 15 Meert.
Van Urssel, Romment	schilder,	De Momper, Hans,	1600, 1 Juny.
Van Vechter, Mathys,		Van Egom, Lieven,	1620, 15 Mey.
Van Vierstel, Alonsi,	schilder,	Verhoeven, Jan,	1645, 4 Sept.
Van Vinselhoven, Wouter.	beltsnijder,	Van Doorne, Jaak,	1659, 8 Juny.
Van Vogelsanck, Fr.,	schilder,	Verhoeven, Jan,	1651, 1 Juny.
Van Waeterloe, Tob.,	beltsnijder,	Voorspoel, Jaak,	1644, 7 Sept.
Verachter, Hendrik,	schilder,	Bournon, Pauwel,	1619, 27 Febr.
Verarden, Corneel,	»	Sponssaert, Nicol.,	1654, 10 Mey.
Verbanck, Jan,	stoffeerder,	Vrints, Gielis,	1628, 15 Dec.
Verbeek, Huybrecht,	schilder,	Vanden Venne, Merten.	1619, 17 Jan.
Verbeeck, Marcus,	stoffeerder,	De Dryver, Remi,	1650, 8 Dec.
Verbercht, Guillaume, leert teekenen voor sijn plezier, bij deken François Van Orssagen.			1662.
Verbercht, Jan,	schilder,	Verhoeven, Jan,	1642, Dec.
Verberkt, Machiel,	beltsnijder,	De Paep, Valentijn,	1666, 2 Febr.
Verbercht, Peeter,	schilder,	Van Elsen Wouter,	1612, 26 July.
Verberght, Anselmus,	beltsnijder,	Vanden Lanscroon, Valentijn.	1664, 2 Febr.
Verbiest, Rombaut,	goutslager,	Koers, Peeter,	1657, Juny.
Verbist, Cornelis,	schilder,	Thys, Joachim,	1600, 1 Dec.
Verbrecht, Hans,	»	Stevaert, Joos,	1610, 1 July.
Vercluysen, Corneel,	beltsnijder,	Verloo, Frans,	1607, 25 Sept.
Vercluysen, Antoni,	stoffeerder,	Vrints, Gielis,	1620, 20 Aug.
Verellen, Melchior,	schilder,	Verbeken, Jan,	1613, 1 Dec.
Verelst, Philip,	»	Bisschop, Frans,	1610, 15 Mey.
Vergaelen, Pieter,	beltsnijder,	Bayens, Antoon,	1655, 11 Nov.
Verhaeyck, Guil.,	schilder,	Thys, Joachim,	1600.
Verhenst, Hans,	beltsnijder,	Van Aven, Hans,	1610, 31 July.
Verheyen, Hans,	cleynsteker,	Tissenaken, David,	1612, 1 Aug.
Verhoeven, Gielis,	»	Silvorts, Pieter,	1609, 15 July.
Verhoeven, Hans,	»	Silvorts, Pieter,	1603, 9 Nov.
Verhoeven, Hans,	schilder,	Van Ophem, Nic.	1612, 15 Aug.
Verhoeven, Machiel,	»	Van Ranst, Hans,	1612, 26 Mey.
Verhoeven, Marcus,	beltsnijder,	Vanden Kerckhoven, Coenraet.	1665, 25 Aug.
Verhulst, Jaak,	cleynsteker,	Tissenaken, Tobias,	1602, 10 Sept.
Verhulst, Jan,	beltsnyder,	Paep, Valentijn,	1646, 1 Aug.
Verhulst, Pieter,	schilder,	Matheus, Hans,	1618, 23 Nov.
Verhulst, Philip,		Herregauts, David,	1639, 12 Febr.
Verhulst, Rombaut, leert voort bij van Loo Fransen.	beltsnijder,	Verstappen, Romb.	1633, 1 Aug.
Verhuyck, Corneel,		Tissenaken, Tobias,	1600, 5 July.

Verlinden, Pieter-Sim.,	schilder,	Franchoys, Luc,	1677, 5 Aug.
Verloo, Frans,	beltsnijder,	Van Calster, Mert.,	1601, 31 Oct.
Verlycke, Jan-Frans.,	schilder,	Franchoys, Pieter,	1652.
Vermeulen, Geeraert,	stoffeerder,	Fayd'herbe, Hend.,	1616, 25 Dec.
Vermeulen, Geeraert,	schilder,	Van Muysen, Fr.,	1655, 16 April.
Vermeulen, Hans,	beltsnijder,	Van Calster, Mert.,	1608, Dec.
Vermeulen, Pieter,	schilder,	Coxie, Michiel,	1655, 11 Jan.
Verpoorten, David,	beltsnijder,	Laurys, Thomas,	1635, 8 Jan.
Verpoorten, Pieter,	»	Laurys, Thomas,	1631, 22 July.
Verrycken, Corneel,	schilder,	Berinkx, Corneel,	1660, Mey.
Verreycken, Josef,	»	Berincx, Jan,	1652, 2 Dec.
Verstappen, Frans,	beltsnijder,	Vander Meulen,	1694, 12 Aug.
Verschueren, Hans, (hij was van 't roothuys).	schilder,	Verschueren, Machiel.	1609, 3 Dec.
Verschueren, J.-B.,	schilder,	Bonnejonne, Eloy,	1660, 20 July.
Verschueren, Philip,	cleynsteker,	Tissenaken, Romb.,	1611, 1 Febr.
Verstappen, Frans,	beltsnijder,	Van der Meulen,	1694.
Verstappen, Rombaut,	»	Van Aren, Hans,	1608, 15 July.
Versteven, Nicolaas,	schilder,	Van Dooren, Hans,	1619, 21 Febr.
Versteven, Pieter,	»	Van Dooren, Hans,	1613, 6 April.
Versteven, Romment,	teekenen tot goutsmit,	Verschueren, Machiel.	1602, 12 April.
desen selven verandert tot schilder ingaende Sinxen			1603.
Verstraeten, Corneel,	stoffeerder,	Feremans, Corn.,	1610, 15 Nov.
Verstraeten, Frans,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1635, 1 Oct.
Vervaeren, Guillaume,	cleynsteker,	Daems, Nicolaas,	1626, 15 Juny.
Vients, Nicol., op aelmoesen-vindelinck.	schilder,	Ponsaert, Nicolaas,	1642, 25 Dec.
Vienx, Pieter,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1638, 28 Dec.
Vierponts, Hans,	stoffeerder,	D'Assonville, Melchior.	1613, 10 Juli.
Viers, Hans,	schilder,	Verschueren, Ambroos.	1611, 1 Jan.
Vies, Jan,	beltsnijder,	Van den Steen, Jan,	1681, 10 Nov.
Vincent, Jan,	»	De Kael, Jan,	1674, 20 April.
Vlemmincx, Jaak,	»	Pauwels, Romb.,	1644, 2 Jan.
Vlemincx, Joachim,	cleynsteker,	Verbeeck, Hans,	1620, 2 Juny.
Voorspoel, Pieter,	schilder,	Coxie, Michel,	1606, 1 Meert.
Vrancx, Guillaume,	»	Matheenssens, Hans.	1614, 6 April.
Vrancx, Jasper,	stoffeerder,	De Dryver, Remi,	1629, 16 Dec.
Vranckx, Pieter,	schilder,	Scheppers, Jan,	1601, 13 Mey.
Vrins, Marten,	beltsnyder,	Van Doorne, Jan,	1662, 1 Oct.
Vrints, Jan, op aelmoesen heeft betaelt het recht, VI guld.	»	Fayd'herbe, Ant.,	1626, 2 Dec.
Vrints, Gielis, op aelmoesen.		Feremans, Corn.,	1605, 26 Sept.
Vrints, Remy,	schilder,	Verpoorten,	1607, 15 Nov.
Wabbes, Adriaen,	beltsnijder,	Van Calster, Mert.,	1620, 7 Mei.

Wabbens, Frans,		Schillemans, Jasp.,	1608, 1 Nov.
Wabbens, Nicolaas,	schilder,	Coxie, Michel,	1613, 15 Sept.
Wagemans, Nicolaas,	beltsnijder,	Van Doorne, Jan,	1653, Nov.
Walraeff, Hans,	schilder,	Verbeken, Frans,	1614, 11 Oct.
Watla, Hendrik,	»	Van Conincxloo, Barth.	1603, 1 Juni.
Watton, Govaer,	goutslager,	Pauwels, Jan,	1661, 23 Juni.
Wendricx, Jaak,	teekenaar,	Verhuyck, Jan,	1654, Meert.
Wiaerts, Hans,	schilder,	de Namur, Jan,	1610, 17 Jan.
Wiemes, Pauwel,	»	Cleyenborg, Gielis,	1616, 11 Mey.
Wouters, Hendrik,	»	Coxie, Michel,	1649, July.
Wouters, Philip,	goutsmeder,	Thys, Joachim,	1601, 1 Nov.
den selven leert voort het schilderen.			
Wouts, Augustijn,	schilder,	Conveler, Hans,	1611, 26 Aug.
Wuyts, Guillaume,	cleynsteker,	Verhulst, Jaak,	1633, 6 Febr.
Wydmes, Cornelis,	beltsnijder,	Fayd'herbe, Ant.,	1613, 3 July.
Ysermans, Hans,	schilder,	Drua, Antoon,	1603, 12 Aug.
Ysermans, Hans,	»	Schippers, Jaak,	1613, 4 Nov.





UN MANUSCRIT

ATTRIBUÉ A

ÉGIDE-JOSEPH SMEYERS

(Étude bio-bibliographique)

Ce manuscrit, dont les archives communales de Malines possède une copie, assez mauvaise il est vrai, faite par ordre de feu M. l'archiviste Van Dooren, appartient à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Il est catalogué sous le nº 17232, fonds Van Hulthem, nº 752. C'est un manuscrit de la fin du XVIIIᵉ siècle, écrit au recto et au verso des pages, d'une écriture assez lisible, et semble avoir été fait d'un seul tenant. Il comprend 58 feuillets de papier, d'une longueur de 28 cm. sur une largeur de 21 cm., reliés dans une couverture en cuir jaune-brun fort solide.

Attribué par le catalogue de la Bibliothèque royale à Égide-Joseph Smeyers, peintre et écrivain malinois, ce manuscrit a été acheté par feu M. Van Hulthem, pour la somme dérisoire de 3 francs 70 centimes, le 6 avril 1811,

lors de la vente de la bibliothèque du notaire Antoine Nuewens, de Bruxelles, bibliothèque fort importante pour l'époque, car elle comptait 450 manuscrits et plusieurs milliers d'ouvrages. Il porte pour titre :

Konst-minnende wandelinge
wesende
Een kort bescrijf
van alle het gene
Dat binnen Mechelen in de publike Plaetsen
te sien is
met een korte aenteekeninge
van de Principaelste wercken
getrocken
uyt diversche scrijvers ende hand-scriften
met een kort levens-relaes
van diversche Beeld-houwers ende konst-schilders
de welke
binnen Mechelen geboren sijn
ofte
het grootste deel hun leven versleten hebben
ofte
overvloedighe wercken alhier gemaeckt hebben.

MDCC.LXXX.

Comme le titre l'indique, l'ouvrage se compose de deux parties; la première, comprenant 44 feuillets, contient une description, au point de vue historique et artistique, des églises, des couvents et des autres monuments de Malines à la fin du XVIII[e] siècle; la seconde partie, des pages 89 à 106, se compose de notices biographiques concernant un très grand nombre d'artistes dont des

œuvres se trouvent dans les édifices décrits dans la première partie. Elle porte comme en-tête :

Aenteekeninge op diversche Beeld-houwers
Ende schilders in dese wandelinge gemeldt.

Enfin l'ouvrage se termine par une table des matières fort bien dressée.

Lorsqu'on ouvre le livre, l'attention du lecteur est immédiatement attirée par cette note élogieuse écrite par feu Van Hulthem lui-même : *Ouvrage curieux, où l'on trouve une infinité de choses concernant les artistes de Malines et leurs productions, dont il n'est fait mention nulle part ailleurs, et ce qui doit le rendre encore plus précieux aux yeux des amateurs, c'est qu'on y trouve la description de tous les couvens et d'autres institutions publiques qui n'existent plus (7 8bre 1828)*. Nous examinerons plus loin si réellement le manuscrit mérite ce grand éloge de Van Hulthem; occupons-nous tout d'abord de son auteur.

Le catalogue de la Bibliothèque de Bourgogne attribue, disions-nous, cette œuvre au peintre malinois Égide-Joseph Smeyers. Cette attribution est fausse, et pour le démontrer, il suffira de résumer la vie de Smeyers d'après la biographie qu'en a tracée Em. Neeffs, dans les pages 403 à 421 du tome I de son livre « *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines* », tout en corrigeant de-ci de-là des erreurs de détail, mais assez importantes cependant.

Égide-Joseph Smeyers naquit à Malines, où il fut baptisé le 6 août 1694, dans l'église Ste-Catherine. Il descendait d'une famille d'artistes; non seulement son père Jacques, son grand-père Égide et son bisaïeul Nicolas furent trois maitres d'un mérite reconnu, mais il se rattachait encore par sa grand'mère paternelle,

Élisabeth Herregoudts, à la famille des peintres, les David, Maximilien et Henri Herregoudts.

Jacques Smeyers, marié le 31 octobre 1688, était uni depuis six ans déjà à Catherine Capellemans, lorsque sa femme lui donna, le 5 août 1694, un fils qu'on appela Égide. Cet enfant fut élevé avec le plus grand soin et de bonne heure son père essaya de lui inculquer les principes de son art; mais le jeune Égide ne mordit pas du tout aux études artistiques, il avait beaucoup plus de goût pour les sciences littéraires. Ses humanités terminées au Collège de l'Oratoire à Malines, Égide ne se sentit aucune disposition ni pour le droit, ni pour la théologie. Ce qui l'attirait surtout, c'était l'histoire et les sciences auxiliaires de cette branche du savoir humain, principalement l'archéologie. Il commença à scruter le passé de sa ville natale et s'aperçut bientôt que la connaissance du dessin et de la peinture lui aurait été d'un grand secours pour ses travaux historiques. Il se remit à la besogne sous la direction paternelle, et ses succès furent très rapides.

Grâce à ses multiples connaissances littéraires, il s'acquit de grandes relations. Il fut notamment l'ami et le commensal du baron Charles-Godefroid de Loë, commandeur de Pitzembourg, qui, en 1715, l'emmena avec lui en Allemagne, à Dusseldorf. Il n'avait pas vingt ans. Pendant trois ans il travailla dans cette ville rhénane, sous la direction de Jean-François Douven, de Ruremonde. Ce peintre eut une très grande influence sur Égide, qui s'inspira toujours dans la suite de ses principes et de ses méthodes.

Un mot sur ce peintre ne sera donc pas, pensons-nous, déplacé ici.

Douven, Jean-François, et non Douwen, comme plusieurs l'ont appelé, naquit à Ruremonde, en 1655, et mourut à Dusseldorf, en 1727. Il perdit fort jeune ses

parents, et sa famille le confia au peintre liégeois Gabriel Lambertin, qui de son voyage en Italie, avait rapporté une très belle collection d'études et de dessins. Ce furent là les modèles dont se servit Douven, et cette étude affina beaucoup le goût du jeune peintre. A la mort de Gabriel Lambertin, son neveu, le paysagiste Christoffel Puitlink accepta Douven comme élève. Mais peu après, celui-ci, maître de son art, retourna à Ruremonde, et trouva dans sa ville natale un Mécène dans la personne de Don Juan de Velasco, superintendant des finances, qui possédait une superbe galerie d'œuvres des petits maitres italiens. Douven copia ces tableaux, et ses productions furent tant appréciées, que le Prince Électeur l'appela à Dusseldorf, pour exécuter son portrait. Son travail fini, il reçut le titre de peintre de la Cour; il se fixa dès lors définitivement à Dusseldorf, ne s'occupant plus que de portraits.

C'est à ce moment que Smeyers entra dans son atelier, et Douven voulut absolument lui faire abandonner sa branche favorite, la peinture d'histoire, pour les tableaux de genre. Il n'y réussit pas, mais eut cependant une grande influence sur Smeyers; car les qualités maitresses de Douven, son coloris aux tons osés et bien nuancés, sa grande force d'expression et la pose majestueuse de ses personnages, se retrouvent dans les œuvres de Smeyers.

Celui-ci, au moment où il faisait ses préparatifs pour un voyage à Rome, fut obligé de reprendre le chemin de la patrie, rappelé à Malines par l'état maladif de ses parents, principalement de son père, frappé de cécité et atteint d'accès de goutte, qui le clouaient toute l'année dans son fauteuil. De retour à Malines, Égide, dont le talent s'était mûri, se mit courageusement à la besogne, ne dédaignant même pas d'abandonner l'atelier pour des travaux de décoration, afin d'adoucir les derniers jours de ses parents. Il perdit sa mère aveugle, elle aussi

depuis six ans, en 1733; son père était décédé quelques mois auparavant, le 6 décembre 1732. Libre et indépendant, Smeyers consacra à ses penchants littéraires la plus grande partie de ses ressources; il se créa une riche bibliothèque et forma une belle collection de gravures, d'après Rubens et d'autres maîtres flamands. Malheureusement, comme beaucoup d'artistes, il dépensa largement, sans compter, et

Se trouva fort dépourvu
Quand la bise fut venue.

En effet, en 1763, malade, épuisé, il dut faire argent de tout ce qu'il possédait. D'abord il emprunta à ses amis, donnant en gages ses collections et ses livres, puis il les vendit à un prix dérisoire. A bout de ressources, il sollicita des secours un peu partout, notamment à Son Excellence le comte de Frankenberg, archevêque de Malines, et, grâce à la charité de ses concitoyens, il put entrer en 1769, comme pensionnaire à l'hôpital de Notre-Dame au delà de la Dyle, où il mourut un jour de l'année 1771. La date exacte de sa mort diffère en effet suivant les sources auxquelles on s'adresse. Si l'on consulte la chronique de Malines par Schellens, on y trouve ce passage :

Wat naer 8 uren 's avonts is in den Heere ontslaepen Ægidius Josephus Smeyers, gebortig van Mechelen den 6 Augustus 1694 in Ste Cathelyne parochie, eenen vermaerden historie en portrait schilder, uytnemende in kerkelijke en wereltlijcke historie, besitter van diversche taelen, als griekx, latijn, duijts, franschs. Hij had veele jaren zijne ouders blind onderhouden en gedient, hij is nooit gehuwt geweest, hij was bij veele groote in achting; hij is DEN 14 AUGUSTUS *met solemnelen dienst gedaen door den proost van O. L. W. Mr Azevedo begraven in O. L. W. gasthuis.*

Dans un livre, déposé aux archives communales de Malines, et qui, de par son caractère même, devrait pouvoir être considéré comme un document d'une sûreté indiscutable, nous lisons :

Ægidius Josephus Smeyers sepultus cum exsequiis in templo obiit 28 Avril 1771.

Cette date du 28 avril 1771, bien qu'elle soit tirée du *Register der borghers en vreemdelingen overleden in O. L. Vrouwe Gasthuijs beginnende den 2 Januari 1741 ende eyndigende met den 23 december 1778,* doit être rejetée comme aussi inexacte que celle de Schellens. Nous estimons en effet que les deux documents qui suivent sont péremptoires, et nous donneront la date exacte de la mort du peintre Smeyers. La première de ces pièces d'archives est la lettre mortuaire annonçant le décès d'Égide. Elle est libellée en ces termes :

Wort uyt liefde gerecommandeert in de Gebeden der Catholycke Christene Geloovigen de ziele van Ægidius Josephus Smeyers in sijn leven vermaerden Historie-Schilder, sone van Jacobus Constschilder ende van Catharina Cappellemans, Gedoopt binnen Mechelen in Sint Catlijnen den sesden Augustus sesthienhondert-vier-en-negentigh, overleden (bericht synde met de heilige Sacramenten der H. Kercke) den elfsten April des Avonts ontrent negen uren van desen Jaere 1700 een-en-seventigh; wiens Lijck-dienst gedaen sal worden op Sondagh den 14 april ten 9 ure in de Kercke van het Gast-Huys van Onse Lieve Vrouwe over de Deyle.

Requiescat in Pace.

L'autre document, tout aussi probant, nous semble-t-il, porte la même date du 14 AVRIL 1771. C'est une notice biographique rédigée en latin, publiée par les amis et admirateurs de Smeyers et qui fut remise au moment

de l'offrande aux personnes assistant au service funèbre. En voici la traduction :

L'an 1771, le 11 avril, vers 8 heures et demie du soir, passa de cette vie mortelle à l'immortelle :

Le très distingué Égide-Joseph Smeyers, peintre des plus célèbres, né à Malines, de son père Jacques et de sa mère Catherine Cappellemans et qui y fût baptisé dans l'église paroissiale de Ste Catherine, le 6 août 1694. Après avoir fait d'excellentes études d'humanités, il s'adonna, à l'exemple de son père et de son grand-père, qui furent des artistes admirés, au même art de la peinture et y excella avec d'autant plus de bonheur qu'il joignait à cet art une érudition universelle. Il possédait en effet plusieurs langues, l'histoire tant sacrée que profane et un très grand sens critique. Il cultiva la poésie latine et flamande, la littérature et les arts, mais s'appliqua surtout à l'étude de l'histoire de son pays. Il réunit avec soin une bibliothèque qui n'était pas à dédaigner, et beaucoup d'autres choses qui contribuent à la culture de l'esprit d'un artiste et d'un lettré. Par toutes ces qualités qu'il possédait à un très haut degré et par ses nombreuses peintures qui se répandirent dans la Belgique tout entière, il s'acquit un nom immortel. Il n'est donc pas étonnant que les érudits de son temps furent ses amis et ses admirateurs. Il fut aimé des grands et principalement du cardinal, Thomas-Philippe d'Alsace, (dont le souvenir ne s'effacera jamais du cœur des Malinois), et ainsi, il a vécu, toujours célibataire, non sans gloire. Mais, la fortune étant devenue une marâtre pour lui, il se retira, deux ans avant sa mort, vieux et affaibli, à l'hôpital Notre-Dame au delà de la Dyle, dans sa ville natale. Il vécut très vieux sur cette terre, lui qui avait honoré ses père et mère, deux vieillards aveugles, et qui avait longtemps pourvu à leur existence. Enfin, après une maladie de quelques jours, il s'endormit pieusement dans le Seigneur, muni des derniers sacrements

des mourants. Ses obsèques solennelles furent célébrées dans l'église dudit hôpital le 14 avril à 9 heures du matin, et il y fut enterré selon les rites religieux jusqu'au jour du jugement dernier (1). *R. I. P.*

Les admirateurs d'Égide Smeyers ne crurent pas cet éloge funèbre suffisant pour perpétuer le souvenir de l'artiste. Ils décidèrent de publier une brochure « in memoria », relatant la vie de leur ami et tout ce qui intéressait son œuvre. Ce fut un de ses intimes, Jean-François Vander Elst, l'éditeur du journal *Wekelijks Bericht voor de stad ende provincie van Mechelen,* dont le premier numéro parut en janvier 1773, qui en prit l'initiative. Il lança, le 27 avril 1771, en Belgique et à l'étranger, la lettre-circulaire suivante :

« Myn Heer,

» Den Konst-Schilder Smeyers, alhier over weynige dagen Overleden synde, hebbe d'eere UE toe te senden synen Lyck-brief, ende eensweegs te versoecken, in geval eenige van syne schilder-stucken by UE bevonden worden, my te willen opgeven wanneer de selve geschildert syn, ter wat groote, wat verbeelding, en waer geplaetst, als mede ten wat pryse, daer by voegen copye

(1) Anno MDCC.LXXI, die XI. Aprilis circa medium horae nonae vespertinae ex hac mortali vita ad immortalem transiit.

Ornatissimus Vir Ægidius-Josephus Smeyers, Pictor celeberrimus, Mechliniae natus, Patre Jacobo, Matre Catharina Cappellemans, ibidemque in Ecclesia Parochiali S. Catharinae sacris undis renatus die VI. Augusti MDC.XCIV. Studiis humanioribus apprime imbutus, Patris Avique, Pictorum non incelebrium, exemplo, ad eamdem Artem animum adpulit, tantoque felicius ea excelluit, quanto magis omnigenam eruditionem cum Pictura conjunxerit. Variarum enim Linguarum, Historiae, cum sacrae tum profanae, et sanae Critices peritus, Poëseos latinae ac vernaculae, Litteraturae, et Artium cultor, praesertim vero Patriarum rerum scrutator, Bibliothecam non contemnendam, aliaque, quae ad Artificis, liberalorisque Hominis animum excolendum faciunt, affatim collegit; quibus omnibus

synder Quitantie, ende voorts alle andere omstandigheden die eenigsints souden konnen dienen tot opheldering van het leven van dien Overledenen, waeraen men alhier van sin is met den eersten de handt te slaen, ende tot welcken eynde die ondersoecken worden gedaen; waer toe ick niet en twyffele ofte UE sal geerne mede-deelen al het gene in uwe macht is; ondertusschen hebbe d'eere van in die afwachtinge, met veele eerbiedinge te syn.

Mýn Heer,

» U. E. D. W. Dienaer
» J.-F. VANDER ELST, Boeck-drucker.

» Mechelen den 27 april 1771. »

Ce projet eut-il un commencement d'exécution? Nous l'ignorons; malgré de nombreuses recherches, il nous a été impossible de nous procurer cette brochure qui devait présenter un si grand intérêt pour l'histoire de la peinture malinoise. Avant de conclure toutefois à la non-existence de la brochure, nous avons eu recours aux lumières de notre aimable Confrère, M. l'éditeur van Velsen, successeur de Vander Elst. M. van Velsen, qui habite encore le siège de l'imprimerie Vander Elst, Bailles de Fer, n° 2, maison où Smeyers fut recueilli

---

non mediocriter instructus, Picturisque ejus quam late patet Belgium abunde sparsis, immortale nomen est adeptus. Nec mirum quod omnes fere sui temporis Eruditos, amicos et admiratores habuerit, Magnatibus vero, et praecipue *Thomae-Philippo, Cardinali Alsatio* (cujus memoria e Mechlinensium cordibus non delebitur), carus fuerit, itaque, semper cœlebs, non inglorius vixerit. Verum, fortuna novercante, senex et languidus in Xenodochium ad *B. M.* trans Diliam in Urbe patria biennio ante mortem secessit, factusque est longaevus super terram, qui Patrem et Matrem, senes ambo et caecos, honoraverat, diuque sustentaverat. Tandem, post aliquot dierum aegritudinem, ultimis morientium Sacramentis praemunitus, pie in Domino obdormivit, in ejusdem Xenodochii Ecclesia, celebratis die XIV. Aprilis hora nona sollemnibus exsequiis, rite sepeliendus donec veniat immutatio ejus. R. I. P.

pendant un certain temps et dont un des salons, soit dit en passant, est décoré de quatre panneaux peints et non signés, mais qui peuvent être attribués sans hésitation au pinceau de Smeyers, a bien voulu rechercher dans ses papiers et ses livres la solution de la question. Il n'a pas été plus heureux que nous : il croit aussi que cette plaquette n'a jamais été imprimée.

De tout ce qui précède, ressort clairement, pensons-nous, qu'Égide Smeyers est mort le 11 avril 1771 et qu'il a été enterré le 14. Il n'est donc pas l'auteur du manuscrit n° 17232 qui porte la date de 1780. Si, pour étayer cette conclusion, il n'y avait que cette date de 1780 inscrite à la fin du titre, notre raisonnement serait peu probant, nous l'avouons très volontiers. Le texte même du manuscrit nous fournira une série d'autres arguments, qui doivent faire adopter notre manière de voir. Signalons tout d'abord qu'aucun des passages que nous allons citer ne se trouvent ni en note, ni en marge, mais que tous font partie intégrante du texte même.

A la page 38, dans le chapitre « De Minders-broeders », nous lisons à propos de trois tableaux de A. Van Dyck :

Deze dry stucken van van Dyck zyn in de maend van Julius van dit jaer 1771 gekuyst door Merckx van Antwerpen.

Plus loin encore, page 63, dans la notice consacrée au couvent « De Nonnen van Bethanien », l'auteur nous dit :

De nieuwe orgel is aldaer gestelt door Van Peteghem 1771.

Parlant de l'école « De schole van O. L. V. der Engelen », nous trouvons page 79 : — *ende in 't jaer 1774 is opgerecht eene capelle om misse te lesen.*

Page 86, au sujet de l'Académie de Dessin, l'auteur écrit :

In 't jaer 1772 den 21 october is alhier begonst een Academie van de Teecken, Perspectief ende Bouwkunst en dewelke syne Koninglyke Hooghyd Karel Alexander, Hertog van Lothrynen ende Bar, Gouverneur generael der Nederlanden by brieven van den 13 november 1773 heeft gelieven te nemen onder syn speciale ende immediate bescherming.

Enfin, page 106, nous trouvons la biographie d'Égide Smeyers lui-même, avec l'arbre généalogique de sa famille jusque et y compris Égide.

Discuter plus longtemps nous semble oiseux : nous ne sommes pas en présence d'une œuvre originale de Smeyers, et attribuer ce livre à notre artiste malinois est évidemment une erreur bibliographique, que l'auteur du catalogue aurait évité très facilement, s'il avait poussé un peu plus loin ses investigations.

Le *Wekelyks Bericht voor de stad ende provincie van Mechelen,* a publié à partir de l'année 1783, une relation historique sur Malines sous le même titre que celui de notre manuscrit, et dans un avant-propos pour l'année 1784, l'éditeur Vander Elst nous dit que cette relation a pour auteur H. D. V. D. N. Sous ces initiales se devine aisément le nom de H. D. Van den Nieuwenhuysen, prêtre malinois, qui a beaucoup étudié le passé de sa ville natale et qui mourut ici le 20 novembre 1780. Mais, ajoute Vander Elst, nous avons cru devoir amplifier ce travail, afin de donner à nos lecteurs l'origine et le développement des ordres monastiques dont plusieurs viennent d'être supprimés.

Faut-il ajouter foi à cette affirmation? Van den Nieuwenhuysen est-il l'auteur de la *Konstminnende Wandelinge?* A première vue, on doute. En comparant le texte du journal avec celui du manuscrit, il semble qu'on se trouve en présence de deux travaux absolument différents, bien que traitant la même question, et s'inspirant presque

toujours des mêmes sources. Le texte édité par Vander Elst est plus long, plus diffus, composé au moyen d'extraits empruntés de droite, de gauche, souvent avec peu de discernement, aux chroniqueurs malinois. On est hanté par l'idée d'une supercherie littéraire, destinée à donner de l'autorité à une publication en la plaçant sous la signature d'un homme instruit, chercheur émérite, connu et hautement apprécié par tous les lecteurs du journal. Et cependant il n'en est rien. Le manuscrit de Van den Nieuwenhuysen, celui qui nous occupe, y est; il forme, pour ainsi dire, les pièces de soutènement de tout l'édifice, pièces qui sont soigneusement cachées, comme si on voulait les faire oublier, par le reste de la construction. En effet, le texte du manuscrit est dans les articles du *Wekelyks Bericht* si découpé, si déchiqueté en bribes et en morceaux, qu'il est fort difficile de le reconstituer.

Aussi n'avions-nous pas tous nos apaisements, et pour nous convaincre, avons-nous comparé l'écriture du manuscrit avec des autographes de Van den Nieuwenhuysen, conservés dans les archives des hospices civils de Malines. Après cette confrontation, nul doute ne fut plus possible. Le manuscrit n° 17232 est entièrement écrit de la main de Van den Nieuwenhuysen.

Est-ce à dire que cette *Promenade artistique* est son œuvre personnelle? Loin de nous cette pensée! Van den Nieuwenhuysen a été un bon historien, un chercheur consciencieux et fort érudit, mais il fut un médiocre critique d'art. Ami intime de Smeyers, n'a-t-il pas reçu de cet artiste de précieux renseignements, de judicieuses appréciations; ne serait-il pas permis de croire que Smeyers, malade, impotent, eût remis à son ami les notes qu'il avait réunies en vue de la publication d'une *Konstminnende Wandelinge?* Nous sommes tentés de l'admettre. Mais dire quelle part revient à Smeyers dans ce

travail, est un point impossible à élucider, faute de renseignements, et en attendant la solution de cette question, nous devons cataloguer le manuscrit sous le nom de son auteur matériel, de Van den Nieuwenhuysen.

Le manuscrit ayant été édité, quelle importance faut-il encore lui accorder? Celle d'une simple curosité bibliographique? Certes non, et cela pour plusieurs motifs. D'abord, le manuscrit n'a pas passé entièrement dans le texte du *Wekelyks Bericht.* Il s'arrête dans le n° du 25 mai 1788 au chapitre *De Nonnen van Bethanien.* Ensuite il est écrit dans une langue simple et claire; le texte émaillé de citations fort exactes, avec des notes marginales, des références nombreuses : garantie appréciable pour le chercheur. Enfin, il décrit les œuvres d'art objectivement avec une justesse remarquable et donne sur les artistes cités des notes qui ont leur prix et que Vander Elst n'a pas toujours crû devoir reproduire.

Bien qu'abusant un peu trop des termes chef-d'œuvre, maître réputé, etc. *(meesterstukken, vermaerde meester, etc.),* pour qualifier des tableaux médiocres et des peintres ordinaires, petit péché de chauvinisme facilement pardonnable, la *Konstminnende Wandelinge* mérite, à notre avis, en tous points, la note élogieuse que lui a décernée Van Hulthem. C'est pourquoi nous avons cru devoir appeler l'attention de nos distingués confrères sur ce bon travail, et pour leur permettre de mieux juger de son importance, nous terminons cette courte étude par le relevé de tous les monuments décrits par l'auteur (1). Ce sont :

De Metropolitane kerke van den H. Rumoldus; de Kercke van O. L. over de Deijle; de Parochiale kerke van de HH. Petrus ende Paulus; de Parochiale kerke

(1) Il nous est agréable de réitérer ici à notre collègue M. H. Coninckx, secrétaire de notre Cercle, nos plus vifs remercîments pour les précieuses indications qu'il a bien voulu nous fournir.

van de HH. Joannes Baptista, apostel ende Joannes Evangelist; de Parochie-kercke van de H. Catharina; de Parochiale-kercke van Hanswijck onder het bestier de Canoniken Regulier; de Minder-Broeders; de Paters Augustijnen; de Lieve Vrouwe-Broeders; de Capucinen; de Ongeschoende Carmelieten; de Paters Predick-Heeren; de huyse der Prekerinne; de Cellebroeders ofte Alexiaenen; de Commanderije van Pitzenbourg; het Aerts-bisschopslijk Seminarie; het groot Beggijn-hof; het klyn Beggynhof; de Nonnen van Blydenbergh; de Nonnen van Bethanien; het Klooster van Tabor; het Clooster van Muijsen; het arme Clarisse-Clooster; de Rycke Claren; de Carmeliteressen ofte Theresianen; het Clooster ter ziecken; het Gasthuys van Ons-Lieve-Vrouwe; de Swarte Susters; de Urselinnen; de Proostdije van Lelien-dael; de Marollen; de Apostelinnen; het Godtshuys van den H. Julianus; het Godtshuys van de H. Dryvuldighijd; het Godtshuys van de HH. Petrus ende Paulus; het Godtshuys van de H. Barbara; het Godtshuys van Oliveten; het Blouw-Huys ofte St-Josephs-Huys; het Godtshuys van de H. Maria Magdalena; het Godtshuys van St-Heylwich, geseyt de Putterye; de schole van O. L. Vrouwe der Engelen; de Capelle van den H. Rumoldus; de Capelle van den H. Geest; de Capelle van den H. Jacobus apostel; de Capelle van den H. Martinus; de Capelle van het Vleesch-huys; de Capelle van de H. Anna; den grooten Raedt van Haere Majesteyt; het Aertsbisschoplyck Paleys; het Stadt-huys van Mechelen; de Publicke schole; Arsenael ende Magazijn van haere Magesteijt; Guldens en Rethoryke-Kamer Peone; Academie van Teecken, etc.; op de Groot Brugge; de Fontyne Brugge.

R. D'Awans.

Le 30 janvier 1903.





FESTIVITES EN L'HONNEUR DE SAINT RUMOLD

(Première Conférence)

Procession de la Paix, dite Peys-Processie

MESSIEURS,

C'EST aujourd'hui, 3 avril 1903, le six-centième anniversaire de la victoire remportée par nos ancêtres sur le duc de Brabant, Jean II, et son allié Jean Berthoud. Le fait est rappelé annuellement par la procession dite de la Paix, *Peys-Processie,* dans laquelle les reliques du saint évêque Rumold sont portées par les principales rues de la ville. Cette solennité fut établie dans des circonstances assez particulières pour que nous en conservions le souvenir.

La situation de la Seigneurie de Malines, au centre de l'ancien duché de Brabant, rendait le gouvernement de ce domaine fort difficile aux princes-évêques de Liège, qui en étaient les souverains depuis le x[e] siècle. D'autre part, les Berthoud, possesseurs du Pays de Malines * (1),

* Les chiffres arabes entre parenthèses renvoient aux *Notes;* les chiffres romains, aux *Documents.*

usèrent toujours d'intrigues influentes pour gagner la sympathie des habitants. Vers la fin du XII[e] siècle, le Berthoud d'alors (2) fut choisi pour avoué par le Chapitre de Saint-Rombaut, et quoiqu'aucun document historique ne prouve qu'il était aussi l'avoué des évêques de Liège, il était parfaitement sur la voie pour le devenir, lorsqu'il mourut en 1200. Son fils était le quatrième Berthoud, du nom de Gauthier; mais dans l'histoire de Malines on l'appelle Gaûthier I, parce qu'il a, le premier, joué un rôle politique dans cette ville. Il devait y avoir acquis une certaine importance, pour que l'évêque de Liège, Hugues II de Pierrepont, fit accord avec lui, en 1213 (I). Gauthier, qui ne porte aucun titre dans ce document, reconnaît devant ses pairs, qu'il est l'homme-lige de l'évêque, et tenu d'aider celui-ci et l'église de Liège contre tout homme. Son fils, Gauthier II, peut être considéré comme le premier *avoué*. Il prend du moins ce titre, *Advocatus Magliniensis,* dans la lettre (II) par laquelle il annonce à ses administrés, que le mercredi après l'octave de Pâques (7 avril) 1241, il a fait promesse de fidélité, comme il le devait, à son seigneur Robert, évêque de Liège. A sa mort, son fils Gauthier III, dit *le Grand,* lui succéda. Ce jeune seigneur, poussant jusqu'au bout les prétentions de ses prédécesseurs, prend dès 1251 (3), ouvertement le titre de *Seigneur de Malines.* Il contribue largement à la fondation du couvent des Augustins, réserve l'exercice des métiers aux artisans réunis en corporation, abandonne certains revenus aux Échevins, et ne néglige rien qui puisse contribuer au bien-être des habitants de Malines, et leur faire préférer sa domination à celle de l'évêque de Liège. Quelques années avant sa mort, arrivée en 1286, il s'était associé, dans le gouvernement de ses domaines, son fils Gauthier IV, qui périt à la bataille de Woeringen, en 1288. Le fils puîné de ce dernier, Jean, fort jeune alors, devint

seigneur sous la tutelle de son oncle Florent, seigneur de Berlaer.

Les empiètements des avoués, commencés par Gauthier I, en 1213, avaient été continués par ses successeurs, sans que les évêques de Liège aient pu s'y opposer efficacement. Jean Berthoud, tout jeune qu'il était, se conduisait en vrai seigneur indépendant. Hugues III de Châlons, devenu prince-évêque le 24 août 1296, se voyant dans l'impossibilité d'empêcher directement les félonies de son avoué, pensa qu'il lui trouverait un maître dans le duc de Brabant. Il fit avec celui-ci un contrat (III), d'après lequel il engageait Malines, Heyst et ce qui en dépendait (4), à Jean II et ses héritiers, jusqu'au troisième inclus, à la condition que le duc ferait restituer par Berthoud tout ce que lui et ses prédécesseurs avaient enlevé à l'église de Liège, et paierait en outre une somme de douze mille florins.

L'évêque comprit bientôt qu'il avait été mal inspiré en se fiant au Duc, qui, au lieu de soigner les intérêts de l'église de Liège, à laquelle appartenait la Seigneurie de Malines (5), fit tous ses efforts pour lui ravir son bien. Le 12 novembre 1301, il fit, avec Jean Berthoud, un accord (IV), aux termes duquel ils auraient chacun la moitié des droits de seigneur. Un mois plus tard, le 13 décembre, les deux usurpateurs voulant se concilier les bonnes grâces des Malinois, donnèrent une charte (6) de libertés et de privilèges de tout genre, et consentirent à n'imposer aucune nouvelle charge sans le consentement de la Commune. Cependant la bonne entente ne fut pas de longue durée. La nomination d'un écoutête, qui ne leur était pas sympathique, mécontenta surtout les artisans. Le nouveau gouverneur eut bientôt des démêlés avec les Métiers, et perdit la vie pendant les troubles que causa son imprudente gestion (7).

Le Duc voulut venger la mort de son représentant. Il s'avança vers Malines, avec un corps d'armée assez considérable, mais il trouva les portes closes et fut obligé de faire le siège de la ville. Quoique les remparts élevés et leurs fosses profondes fussent déjà une bonne défense, les habitants inondèrent encore les alentours de la rive droite de la Dyle, pour tenir l'ennemi à distance de ce côté. Mais au sud, le niveau plus élevé du terrain rendait l'inondation impossible. Le Duc commença par brûler les maisons de la banlieu, et se persuadant qu'il ne viendrait pas à bout de la résistance des Malinois, il fit appel à ses sujets et assiégea la ville avec des forces nombreuses. Malheureusement, les deux moitiés de son armée demeuraient séparées l'une de l'autre par la Dyle, quand une couple de ponts, jetés sur la rivière, pouvaient les réunir dans une action commune contre les assiégés. Ces derniers firent quelques sorties heureuses et parvinrent à faire entrer par la rivière des munitions dans la ville; mais sur d'autres points ils furent refoulés par les assiégeants.

Le mercredi de la Semaine Sainte, troisième jour d'avril 1303, ils firent porter la châsse contenant les reliques de saint Rumold, par la rue du Cimetière (8), jusqu'à la porte (9) de la Ville, où ils la déposèrent après avoir fait d'abord le tour des remparts, comme pour abriter la cité sous la protection de son Patron. Prenant alors de nouveau courage, ils sortent de la Ville et se jettent avec impétuosité sur ceux d'Anvers et de Lierre, campés de ce côté, et les poursuivent jusqu'au pont de Waelhem. Le Duc se trouvant de l'autre côté de la rivière, arriva un peu tard au secours de ses alliés. Il parvint cependant, mais non sans peine, à s'opposer aux Malinois, qui se retirèrent dans la Ville, tout en se félicitant de leur part de victoire. Ils en rendirent grâces à Dieu et à saint Rumold. Pour conserver le souvenir de

cette mémorable journée, le Magistrat fit vœu de porter ainsi le saint corps tous les ans, le même jour, et de l'accompagner avec des flambeaux de cire vierge (10). On y ajouta la promesse d'assister à ce cortège, nu-pieds et en tunique de lin (11).

La victoire n'était pas complète, et elle ne le devint point, car les essais de ravitaillement ne réussirent pas toujours aux assiégés. Maîtres par eau, ils équipèrent encore à la hâte quelques bateaux, qui descendirent la rivière jusqu'à Rupelmonde, pour y acheter des vivres. Après un premier succès, ils firent une nouvelle tentative. Mais, dans l'entretemps, le Duc s'était entendu avec ceux d'Anvers, pour faire expédier de là une petite flotille à la rencontre de ses indomptables ennemis. Un combat naval eut lieu et la victoire resta aux alliés, qui firent butin complet. Ils emmenèrent les hommes de l'équipage pour les enfermer dans les prisons du *Steen*.

Les assiégés, ne pouvant tenir plus longtemps, faute de vivres, furent obligés de se rendre. Ils le firent, non à merci, mais en posant certaines conditions au vainqueur. D'après les usages du temps, ils auraient dû demander pardon en linge simple, tête et pieds nus, et la corde au cou. Ceux de Flandre, écrit le chanoine David : *Geschiedenis van Mechelen,* étaient habitués aux comédies de ce genre, mais à Malines des négociations furent ouvertes, et l'on finit par s'entendre. La soumission des habitants, envoyée au Duc, porte la date du 28 juin (V). Elle est faite aux conditions suivantes :

Les Portes de la Ville seront au pouvoir du Duc.

Cinq arbitres, établis de commun accord, pourront imposer des amendes, mais pas de prison ni de pèlerinages, ni d'exil, ni aucune condamnation contraire aux usages locaux.

Tous les sujets du Duc faits prisonniers lui seront

rendus, et les Malinois, tombés entre les mains des alliés, seront également relâchés.

Dans la suite, le Duc, Berthoud et les cinq Arbitres, nommeront les échevins.

Le Duc et Berthoud agiront envers ceux de Malines selon la décision des cinq Arbitres, pour le bien de la Ville.

Malines conservera ses droits et ses franchises, et pourra se procurer, de telle manière qui lui plaira, sous réserve de l'approbation des Echevins et des Jurés choisis parmi les Métiers, l'argent nécessaire au paiement de ce qui est dû ou le sera dans la suite. Ceux de Neckerspoel et du Nieuland seront compris dans la paix conclue (12).

Les habitants exposeront tous leurs griefs aux cinq Arbitres, et tout ce que ceux-ci décideront en leur faveur sera observé par le Duc et Berthoud.

Les cinq Arbitres seront : Godefroid comte de Vianden, Gauthier seigneur d'Enghien, Jean sire de Cuyck, Arnold seigneur de Waelhem, et Gilles Berthoud seigneur d'Hombeeck. En cas d'absence de l'un d'eux, les quatre autres agiront validement. Ils pouront cependant élire un cinquième arbitre.

Ces propositions, faites au Duc par les Malinois, ne constituaient pas précisément ce que l'on pourrait appeler une soumission respectueuse. Néanmoins Jean II consent, et deux jours plus tard, le 30 juin, il donne des lettres-patentes (13), dans lesquelles il reprend presque mot à mot les demandes faites, pour les confirmer ensuite d'une façon solennelle. Mais tout n'était par fini. Les Arbitres devaient encore régler ce qui était laissé à leur appréciation. Leur prononcé est du 14 septembre (VI). Ils accordent tout ce qu'ils peuvent, et terminent ainsi par l'injonction de la peine pécuniaire : « ceux de Malines paieront au Duc et à Berthoud, cent mille livres de

paiement de Brabant (14), dont 16,000 livres seront versées à la Saint-Lambert de l'année prochaine (17 septembre 1304), 6000 l'année suivante, le même jour, et ainsi de suite pendant quatorze années successives, pour parfaire le total de 100,000 livres ».

D'après le premier article de la soumission, les Portes de la cité devaient être remises au bon plaisir du Duc. Jean II se montra généreux. Il ne fit pas démanteler la ville, mais commanda de faire une brêche dans le mur d'enceinte, à côté de la Haute porte ou Supérieure (15). C'est par là qu'il fit son entrée, avec la même satisfaction que s'il avait passé sur les ruines complètes des fortifications. Ainsi se termina le différend, plutôt à l'avantage des Malinois qu'à celui du Duc. Si ce dernier recevait quelqu'argent, ses adversaires conservaient leur enceinte, et ils auraient fait des sacrifices encore beaucoup plus grands pour en empêcher la destruction.

Le succès obtenu par ceux de Malines leur permettait bien de chanter victoire, car c'était la faim et non la valeur de leurs ennemis qui les avait vaincus. La victoire, avons-nous dit, avait été remportée le mercredi saint, troisième jour d'avril 1302. Les historiens et les chroniqueurs sont unanimes à dire que l'événement eut lieu dans la Semaine Sainte. L'ancienne Légende dit : le mercredi, *op ten scorssell Woensdagh*. D'après la CHRONYCKE VAN BRABANT, ce fut le jeudi-saint, *op ten heyligen Witten Donredach*. Jean de Klerck dit à ce propos, que ce même jour, le duc de Brabant brûla les maisons situées à l'extérieur des fortifications :

Ende hi stac in die huuse den brant
Di hi buten vesten vant,
Rechte op enen Witten dondersdach
Die in die Passie-weke gelach.

Le poète confond sans doute, car ce fait est évidemment antérieur à la sortie des assiégés. De Klerck ajoute parfois des détails assez inexacts. Ainsi, quand il raconte les allées et venues des religieux qu'il dit envoyés en parlementaires, il cite les Frères-Mineurs et les Frères Prêcheurs :

Minnebroeders ende Jacobine
liepen sere ende daden pine.

Or, les Frères Prêcheurs ou Dominicains, appelés Jacobins en France, ne vinrent s'établir à Malines qu'en 1651, trois siècles et demi après le siège dont nous parlons. Des chroniqueurs plus récents racontent, sans citer de sources, que ceux de Malines firent leur mémorable sortie la veille de Pâques. Mais il faut s'en tenir, pensons-nous, au témoignage de l'Ancienne Légende, qui est conforme à la Tradition. Ce témoignage nous apprend que, d'après le vœu du Magistrat et du peuple, la Procession anniversaire devait avoir lieu le même jour, *op dien dagh*. Or, cette Procession se faisait primitivement le mercredi de la Semaine Sainte ; et ce n'est que vers 1320 qu'elle fut transférée au mercredi après Pâques, premier jour libre alors, parceque le lundi et le mardi étaient fêtes d'obligation. Le compte de la Ville de cette année mentionne les dépenses faites à l'occasion de la Procession, le mercredi dans l'octave de Pâques : *swoendagh in de Paeschedaghe*. La Procession de la Paix, tout en étant une cérémonie religieuse, restait pour le peuple une réjouissance publique, et les joies bruyantes inséparables des fêtes populaires troublaient le recueillement requis pendant les offices de la Passion. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait transféré cette solennité dès les premiers temps de son établissement.

Le mercredi de la Semaine Sainte de l'année 1302,

vieux style (16), était bien le 3 avril 1303, car l'année 1302 se terminait seulement le samedi saint, 6 avril 1303, selon notre manière de compter, et la Pâque était célébrée le lendemain, 7. Le souvenir de la délivrance de Malines nous est du reste conservé par une mention du Martyrologe de l'Abbaye Cistercienne de *Roosendael,* située autrefois près de la Nèthe, non loin de Waelhem. On y rappelait, *au troisième jour d'avril,* l'anniversaire des chevaliers qui avaient trouvé la mort sous les murs de la Ville : *3 April, Lodewyck van Duffle, her Geert van Voorsselaer, Gilles, en andere die te Mechelen bleven.*

Pour célébrer l'anniversaire de leur triomphe, les Malinois ont attaché plus d'importance au jour qu'à la date, conformément au vœu d'après lequel ils s'étaient obligés de faire annuellement la Procession le mercredi saint : *op dien dach.* Nous avons donné plus haut les motifs de la translation de cette solennité. Le jour de la Procession était férié à Malines, et il n'est devenu ouvrable qu'en 1751, lors de la réduction des Fêtes accordée le 3 avril de cette année, par Benoît XIV. Cependant, pour lui conserver dans une certaine mesure sa solennité d'autrefois, le Magistrat fit, le 4 avril 1752, une ordonnance (VII) défendant d'ouvrir les magasins avant la rentrée de la Procession.

En considération de la rigueur habituelle de la saison pendant l'octave de Pâques, le Chapitre métropolitain proposa, en 1757, au Cardinal Thomas-Philippe, de transférer la solennité de la Procession à un autre jour. L'archevêque choisit le troisième dimanche après Pâques, et son intention fut portée à la connaissance du Magistrat, par le Pensionnaire de la Ville, requis à cet effet. Le Magistrat consentit à la translation (VIII), et depuis cette époque, la Procession eut lieu le troisième dimanche après Pâques, jusqu'en 1849, comme nous le dirons ci-après.

Il est à remarquer que, jusqu'en 1785, la Procession de la Paix était indépendante de l'Office ecclésiastique célébré le même jour, et dans lequel il n'était pas fait la moindre mention du saint Martyr. Tout en étant une cérémonie religieuse, elle était en même temps, et plus encore peut-être, une fête civile, une réjouissance patriotique. Aussi le Magistrat en faisait-il annuellement les frais. A partir de 1320, les comptes de la Ville renseignent les dépenses occasionnées par la construction d'un pont de bateaux sur la Dyle, à l'endroit où elle sort de la Ville, entre la porte du Guichet, *Winketpoort,* et le bastion dit *Vleeschouwerstoren,* qui se trouvait sur la rive opposée. En 1564, il fut résolu de ne plus faire de pont, et par là même il fallut modifier l'itinéraire du cortège en remontant la rive gauche jusqu'au pont de la Grue, puis en passant sur ce dernier et descendant la rive droite par les Tuileries, les Doubles-Maisons, la rue du Passage, les pont de l'Ecluse et la rue des Planches, on débouchait au rempart, que l'on suivait comme à l'ordinaire (IX).

Le Magistrat invitait directement lui-même les évêques et les prélats d'Abbayes à la solennité (X), et cet usage demeura jusqu'en 1571. Il fut aboli, paraît-il, à cause des troubles politiques de l'époque.

A part cette Procession de la Paix, il y avait encore, en l'honneur de saint Rumold, quatre fêtes qu'il est opportun de rappeler ici :

1° La *Fête principale,* en souvenir de son martyre arrivé le jour de saint Jean-Baptiste, le 24 juin 775. Mais comme la solennité du Précurseur devait conserver la priorité, la fête de saint Rumold fut reculée au jour octaval, 1 juillet. On croit pouvoir attribuer ce changement au pape Alexandre IV, qui régna de 1254 à 1261. Ce jour-là, les Reliques étaient aussi portées en procession, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

2° La *Translation des Reliques,* en souvenir de leur transfert à Steyn-Ockerzeel, à la demande du Seigneur de l'endroit, malade de la lèpre.

3° La *Réduction des Reliques* à Malines.

4° La *Recollection* ou le Rassemblement des Reliques, établie en 1586, en souvenir de la Reconnaissance des Reliques, dispersées lors de la profanation de l'église métropolitaine par les Gueux, en 1580.

Revenons à la Translation et à la Réduction. Ces deux offices se rapportent à une même tradition, dans laquelle il est assez difficile de séparer la légende proprement dite de l'histoire. D'après la légende, les Reliques de saint Rumold auraient été portées à Steyn-Ockerzeel, à la fin du XIIIe siècle, à cause des guerres. Elles y furent mises en terre, au château de Ham, fortin à murs épais et entouré d'un large fossé. On ne les croyait pas assez à l'abri dans Malines, qui n'était que faiblement fortifiée. Lorsque la guerre eut cessé, les chanoines de l'église de Malines vinrent réclamer le précieux dépôt. Le propriétaire du château, pour lors malade de la lèpre, demanda aux chanoines d'adresser des prières à leur saint Patron, pour obtenir la guérison du seigneur d'Ockerzeel. En reconnaissance, celui-ci aurait donné son bien au Chapitre.

Nous admettons volontiers qu'il peut y avoir dans ce récit un fond de vérité, mais on ne le distingue que très confusément à travers les circonstances légendaires dont il est entouré. Remarquons d'abord qu'il n'y avait pas de guerre à l'époque indiquée. Ensuite, il semble que l'on ne devait pas porter les Reliques ailleurs pour les mettre en terre. Cela pouvait se faire également en ville, comme on l'a pratiqué à la fin du XVIIIe siècle. Du reste, Malines n'était pas si mal fortifiée; elle avait ses remparts, ses portes et ses fossés. Enfin, on ignore absolument quel était ce seigneur d'Ockerzeel, et jamais on n'a pu découvrir l'acte par lequel il aurait fait hommage de son bien au

Chapitre de Malines. On peut admettre, dit Sollerius, qu'un seigneur d'Ockerzeel, malade, ayant appris les faits et gestes de saint Rumold, décrits par Theoderic de Saint-Trond, premier historien de notre Martyr, aura demandé et obtenu qu'on lui envoyât les Reliques du Saint. Il obtint sa guérison, et quelques jours plus tard, le précieux dépôt fut reporté à Malines. En reconnaissance, il aurait fait une donation au Chapitre. « Je n'oserais dire », ajoute le même écrivain, « combien de temps j'ai dépensé à faire des recherches à ce sujet. Cependant, je n'ai pas mieux réussi que d'autres à trouver une solution satisfaisante, et j'avoue franchement qu'il faut couper le nœud plutôt que de chercher à le défaire (17) ».

La Translation des Reliques à Steyn-Ockerzeel avait eu lieu le 18 octobre; mais comme on célèbre ce jour-là la fête de saint Luc, on en remit le souvenir anniversaire au 19. C'est cet office que le pape Pie VI permit de transférer au 3me dimanche après Pâques, par décret du 24 septembre 1785. Ce changement est fort regrettable, car il amena la confusion de deux solennités si distinctes par leur nature, et par les faits dont elles sont destinées à rappeler le souvenir.

En effet, depuis 1757, la Procession de la Paix se faisait déjà le 3me dimanche. C'était une fête de réjouissance populaire, à laquelle il fallait garder son caractère particulier, conformément à son institution plus de quatre fois séculaire, sans y greffer une nouvelle solennité, celle de la Translation. Cette seconde fête devait naturellement finir par se substituer à la première. Aussi la *Procession* de la Paix, cérémonie principale, ne parût-elle plus dès lors que comme accessoire, ou plutôt comme la mise en action de la *Translation,* et il n'est pas étonnant qu'elle finît par être entièrement perdue de vue.

Ainsi, lorsqu'en 1847 la fête du Patronage de saint

Joseph, fixée au 3me dimanche après Pâques, eut été élevée de rite et étendue à toute l'Église, la Translation de saint Rumold fut reculée au dimanche suivant, le 4me après Pâques. Ce n'était certes pas un motif pour avancer aussi la Procession de la Paix, qui n'avait absolument rien de commun avec la Translation des Reliques, car la coïncidence de ces deux solennités n'existe que depuis 1785. Puis encore, la Procession se faisant en dehors de l'office liturgique du jour, elle pouvait très bien demeurer affectée au 3me dimanche.

Faute de n'avoir pas distingué ces deux solennités, la principale fut effacée par l'autre, et le souvenir de son origine demeura perdu. A peine en est-il parlé à la fin de la 5me leçon de l'office, où il est dit que « ce même dimanche de la Translation, les Reliques de saint Rumold sont portées en procession par le vœu du peuple, en souvenir de la paix obtenue par son intercession, après le siège de Malines : *Dominicam tertiam post Pascha, qua ob pacem sancti Rumoldi intercessione post obsidium Mechliniae feliciter obtentam, ejusdem reliquiae ex voto circumferuntur* ».

C'est bien peu, pour nous rappeler le souvenir d'un acte patriotique que nos ancêtres ont célébré solennellement pendant des siècles, et nous porter à la reconnaissance envers le saint tutélaire de la cité. Faut-il s'étonner alors que le peuple n'en ait pas conservé mémoire (18)?

Diverses circonstances ont effacé le souvenir de l'événement historique auquel la Procession de la Paix doit son origine. Elles ont fait oublier le motif pour lequel les Reliques de saint Rumold étaient portées par la ville après les solennités pascales. Depuis la restauration du culte à la suite du Concordat de 1802, cette procession se fait à l'intérieur de l'église métropolitaine.

La Procession de la Paix, tout en étant solennité religieuse, était, avons-nous dit plus haut, une fête patrio-

tique. Le Magistrat de la ville en était le principal organisateur, et il en supportait les frais. Les comptes les renseignent sous la rubrique : *te sente Rommouds Ommeghanghe.* Evêques et Prélats, que le Magistrat invitait directement lui-même, venaient rehausser la fête de leur présence; et cet usage, commencé à l'origine de la Procession, fut continué jusqu'en 1570. Les troubles religieux d'alors en causèrent, paraît-il, la suppression.

Les membres du Magistrat, en tabbart noir, portaient tous, sauf les Echevins, un chaperon de drap rouge. Cette coutume avait éte introduite en 1417. On lit dans le compte de la Ville : *It Jan de Cleedermaekere, van xlij Capruynen te maken die de poirters hadde te Paesschen.* Les employés de la Ville, les trois Marguilliers, laïcs et le Bedeau du Chapitre portaient la même insigne. Vers 1579, le chaperon fut remplacé par un simple brassard. Voici la liste des personnes qui portaient cette marque distinctive :

L'Ecoutête, le Receveur du Roi, les deux Commune-Maîtres, le Commandeur de Pitsembourg, les deux Pensionnaires, les deux Maîtres de Police (ou Jurés de la Bourgeoisie), les deux Trésoriers, les deux Secrétaires, les deux Greffiers, le Receveur de la Ville, l'Amman, les deux Médecins et le Chirurgien de la Ville, les trois Marguilliers laïcs de l'église métropolitaine, les deux Drossarts du district, les deux clercs et les deux employés de la Trésorerie, le Contrôleur des travaux communaux, le Concierge de la Maison échevinale, le Bedeau du Chapitre. Ils recevaient comme jeton de présence, deux florins et demi. Le Commandeur de Pitsembourg portait deux brassards; il entrait dans le cortège à l'hospice Sainte-Barbe (19), rue du Bruel, et le quittait au couvent des Apostelines (20), rue Notre-Dame.

Les membres du Magistrat et tous les attachés à l'administration communale tenaient un bâton blanc, en souvenir du vœu fait en 1303, d'accompagner le cortège

en tunique de lin et nu-pieds, vœu dont ils avaient été relevés par le Souverain Pontife, au dire des chroniqueurs.

Après la prise de la ville par les Gueux, le 9 avril 1580, la Procession de la Paix fut empêchée pendant cinq ans. Grand nombre de citoyens avaient été tués par les rebelles, qui s'étaient emparés de Malines par trahison. Lorsque le pouvoir du Roi eût été rétabli, on décida de faire célébrer tous les ans, le lendemain de la Procession de la Paix, un service funèbre en mémoire des citoyens qui avaient trouvé la mort en défendant leur Religion et leur Patrie. Cet office était marqué en ces termes dans le Manuel du Chapitre : *Anniversarium Civitatis Mechliniensis, pro Civibus defunctis in interceptione eiusdem*. Ce pieux usage, interrompu sous la Terreur, à la fin du XVIII[e] siècle, demeura oublié depuis lors.

Jusqu'en 1541, bon nombre de bourgeois de Bois-le-Duc venaient régulièrement à la Procession, et y portaient à leur tour les Reliques de saint Rumold ; en cas d'absence, ils étaient remplacés par les ouvriers de la Ville. Il en venait aussi de Maastricht, qui persévérèrent plus longtemps que ceux de Bois-le-Duc. Leur dernière visite en corps eut lieu en 1549. On les remplaça par les Gardiens des portes de la Ville et les Trompettes. Les douze cruches de vin que l'on avait coutume de présenter aux pèlerins étrangers furent données pendant assez longtemps à leurs remplaçants.

C'était aussi une vieille coutume d'offrir un déjeûner au Magistrat et aux ouvriers de la Ville, à l'issue de la Procession. On y servait de la viande, du pain et de la bière. On y ajouta du vin (21), lorsqu'en 1520 la gouvernante Marguerite d'Autriche vint au Beyaert, pour voir défiler le cortège.

La Procession était formée par divers corps religieux, civils et militaires, dont le nombre, augmenté successivement, avait nécessité certaines dispositions relatives à

l'ordre dans lequel ils devaient se suivre. Cet ordre n'a cependant pas toujours été le même. Ainsi, le 14 mars 1606, le Magistrat décida que les Métiers précéderaient et qu'ils seraient suivis par les Chars; puis venaient les Religieux, le Clergé séculier, le Très Saint Sacrement, les Gildes et le Magistrat. Mais le 19 juin, il y eut une nouvelle disposition, d'après laquelle les Chars devaient suivre le Clergé. Cette résolution, prise à la suite d'observations présentées par l'Archevêque, se trouve consignée en ces termes dans le Registre du Magistrat : *op heden is by Myn Heeren gheordineert dat ten aenstaenden Ommeganghe de speelwagens zeelen volghen naer de Clergie, en het Eerwerdich Heylich Sacrament, niet jeghenstaende d'ordonnantie van xiij Meert 1606, die in hare voordere poincten sal worden achtervolcht.*

Voici quel était l'ordre de la Procession en 1775 :

Métiers : 1. Forgerons, 2. Charpentiers, 3. Maçons, 4. Merciers, 5. Chapeliers, 6. Cordiers, Harnacheurs et Selliers, 7. Meuniers, 8. Bateliers, 9. Bouchers, 10. Poissonniers, 11. Porte-faix, 12. Brasseurs, 13. Brouetteurs, 14. Boulangers, 15. Jardiniers, Fruitiers et Vanniers, 16. Tisserands de laine, 17. Tisserands de serges, 18. Tondeurs, 19. Tailleurs, 20. Chaussetiers, 21. Tanneurs, 22. Corroyeurs, 23. Cordonniers, 24. Epiciers, 25. Charrons, 26. Tonneliers, 27. Menuisiers, 28. Tourneurs, 29. Marchands de lin, 30. Tisserands de lin, 31. Fripiers, 32. Barbiers, 33. Peintres, 34. Scieurs de long, 35. Couvreurs en paille, 36. Tisserands de tapis de poil, 37. Boutonniers.

Gildes : 1. Escrimeurs, 2. Arquebusiers, 3. Archers, 4. Jeune Arbalète, 5. Vieille Arbalète.

Ordres religieux : 1. Dominicains, 2. Capucins, 3. Carmes chaussés, 4. Augustins, 5. Frères-Mineurs.

Clergé régulier : Les chanoines de la Congrégation du Val-des-Ecoliers, établis à Hanswyck.

Clergé séculier : 1. Le Chapitre de Notre-Dame au delà de la Dyle, 2. Les Séminaristes, 3. Les Curés, Vicaires et Chapelains des diverses églises, 4. Les Oratoriens, 5. Les Zellariens, 6. Les Chanoines capitulaires de l'église Métropolitaine.

La Châsse, contenant les reliques de saint Rumold.

L'Archevêque.

Le Magistrat de Malines.

Après le Concordat de 1802, la Châsse fut portée exclusivement par les *Stadsmeesters,* c'est-à-dire par les patrons et marchands de la Ville qui fournissaient, en travail ou en nature, tout ce qu'il fallait à l'Administration communale, en dehors de la besogne simple et quotidienne des ouvriers (stadswerklieden) à solde fixe. En retour, les Stadsmeesters avaient exclusivement la direction des pompes à incendie. Comme porteurs de la Châsse, ils ont bénéficié, à juste titre, du déjeûner offert par l'Administration communale, d'après l'ancienne tradition, jusqu'en 1896.



FESTIVITÉS EN L'HONNEUR DE SAINT RUMOLD

(Deuxième Conférence, 17 juillet 1903)

Procession de Juillet — Processions votives Reliques — Châsses de 1369, 1631 et 1825

PROCESSION DU 1er JUILLET

Le 1er juillet, avons-nous dit, se célèbre la fête principale de saint Rumold, en souvenir anniversaire de son martyre. L'usage de faire ce jour-là une procession avec ses reliques aurait commencé au XIIIe siècle, s'il faut en croire une chronique de Bois-le-Duc, où il est dit que les habitants de cette ville y venaient depuis 1267. Cependant les Comptes de la Ville n'en font aucune mention avant 1377.

De 1550 à 1570, les Évêques et les Prélats furent aussi invités à la procession de juillet, comme ils l'étaient à celle de Pâques, depuis 1417. Le Magistrat y portait également le chaperon rouge, remplacé plus tard par le simple brassard (22), et un bâtonnet aux couleurs de Malines, jaune d'or et rouge. Les bâtonnets figurent dans les Comptes sous le nom de *Stockskens* ou *Royekens* : 1551. « *Betaelt Gheerdt Schoefs voer het verwen van xciiij, stocxkens dienende ter Processie in Iulio voerscreven. Coste stuck eenen halven braspenninck. — ij pond, xviij schellingen, jx deniers* », et en 1575 « *Iacob Schooff, schildere, voer 't schilderen van hondert en drye Royckens om in den Ommeganck mede te gaene. Per ord. — xij pd, xvij sc. iij d.* »

PROCESSIONS VOTIVES

Outre la *Procession de la Paix* et la *Procession de la Kermesse,* il y en avait d'autres, prescrites par l'Autorité ecclésiastique ou demandées par le Magistrat, ou le peuple, en temps de calamité publique. Nous en trouvons une première mention dans le compte de 1367, mais sans indication d'itinéraire. Elle eut lieu le 18 octobre. Les chanoines d'Hanswyck l'accompagnaient, de même que les religieux des grands Ordres, déjà établis à Malines à cette époque : les Frères-Mineurs, les Carmes-Chaussés et les Augustins. En outre, le Magistrat demandait aux Béguines le secours de leurs prières et leur donnait une aumône. Les demandes de ce genre se faisaient assez fréquemment, même lorsqu'il n'y avait pas de supplication solennelle publique : *It int Beginen Hof ghedraghen omme ghebet te doene jeghen swaer weder van den groote reghene, xx en xxj julio* (1373), *ix mottoene.* Le 18 octobre 1479, la châsse fut encore portée en procession par les Gildes. Ce 18 octobre était, semble-t-il, le jour préféré pour les supplications. Cette préférence paraît raisonnable quand on se rappelle que, d'après la légende, ce même jour les Reliques avaient été portées auprès du Seigneur de Steyn-Ockerzeel, affligé de la lèpre, et que le malade avait été guéri par l'intercession de saint Rumold.

Lors de la peste qui régnait à Malines en 1669, il y eut encore un recours public, et l'on distribua au peuple des images, avec prière au saint Patron de la cité, et à saint Libert (23).

Dans la crainte de voir la Ville assiégée par l'armée française, l'Archevêque Humbert-Guillaume de Précipiano ordonna une procession à faire le 30 juillet 1705, avec le très Saint Sacrement et les Reliques de saint Rumold. Le Magistrat de la Ville, guidé par les mêmes

sentiments patriotiques, publia une ordonnance prescrivant la fermeture des boutiques à quatre heures après midi, et engageant les habitants à recourir à l'intercession de leur saint Protecteur, qui les avait déjà mainte fois exaucés en pareille circonstance (XI).

Un pèlerinage national à saint Rumold, patron de l'église métropolitaine et du diocèse de Malines, eut lieu le 27 août 1871, pour obtenir par l'intercession des saints Patrons de la Belgique, le rétablissement du Souverain Pontife dans ses droits.

Une procession de plus de 15,000 pèlerins, venus des principales paroisses du diocèse et du dehors, parcourut le long itinéraire prescrit pour la circonstance. On y porta 240 bannières et 19 châsses à reliques dont voici la liste :

1. *Malines* (église métropolitaine). Petite châsse en argent, dite *Pest kasje,* parce qu'elle contient des reliques des saints, invoqués contre la peste et autres maladies contagieuses.

2. *Anderlecht.* Châsse en argent, de S. Guy, ou Guidon, Confesseur, décédé 1113.

3. *Anvers.* Châsse en argent, des XXXVI saints, contenant des reliques des principaux saints invoqués contre diverses maladies.

4. *Bruxelles.* Châsse en bronze doré, de S. Boniface, Evêque et Confesseur, né à Bruxelles 1183, mort à la Cambre, le 19 février 1260.

5. *Diest.* Châsse en argent, de S. Jean Berchmans, Confesseur, S. J., né à Diest, mort à Rome, le 13 août 1621.

6. *Forest.* Châsse en argent, de Ste Alène, ou Aline, Vierge et Martyre, née à Dilbeek, au VIIe siècle, tuée à Forest, par les satellites de son père.

7. *Gheel.* Châsse en argent, de Ste Dymphe, Vierge et Martyre, décapitée par son propre père, au commen-

cement du VIIe siècle. — Reliquaire en argent du Martyr S. Gereberne.

8. *Grand Bigard.* Châsse en cuivre doré, de Ste Wivine, abbesse de Bénédictines au XIIe siècle.

9. *Ittre.* Châsse de Ste Lutgarde, née à Tongres 1181, morte au monastère d'Aywières, 1240.

10. *Lembecq.* Châsse en argent, de S. Véron, Confesseur, mort en 863.

11. *Lierre.* Châsse en argent, de S. Gommaire, contemporain et ami de S. Rumold, décédé 774.

12. *Nivelles.* Châsse en argent, de Ste Marie d'Oignies, décédée 1213.

13. *Maillard* (Meldert). Châsse en cuivre doré, de Ste Ermelinde, Vierge, décédée vers la fin du VIe siècle.

14. *Ophem.* Châsse de Ste Avide-Erène, Vierge et Martyre.

15. *Saintes.* Châsse du XIIe siècle, en cuivre doré, de Ste Rainelde, Vierge et Martyre, du VIIe siècle. — La châsse, placée sur un char de triomphe, attelé de quatre chevaux, arriva le dimanche matin, vers 7 heures. On avait quitté Saintes, la veille à 2 heures après midi. Les conducteurs des chevaux portaient leur costume traditionnel. Il est à remarquer qu'à la procession de Saintes, qui sort le matin à 6 heures, pour rentrer à midi, les reliques de la Patronne du village sont conduites, depuis trois siècles, par les descendants d'une même famille. Ils fournissent les chevaux et les conducteurs. Environ trois cents pèlerins de Saintes faisaient cortège aux reliques de Ste Rainelde.

16. *Liège.* Précieux reliquaire en argent, orné de pierreries, de saint Lambert, Evêque et Martyr.

17. *Namur.* Statuette en argent, de S. Aubin, patron de la cathédrale, contenant une relique du Saint.

18. *Reckheim.* Châsse de 1621, en fer forgé, décorée de peintures, contenant le chef de Ste Pétronille.

19. *Tournai.* Châsse en argent ciselé, dite *des Damoiseaux,* contenant des reliques insignes de S. Eleuthère et de S. Piat.

Le cortège se mit en marche vers 10 1/2 heures, et lorsqu'il fut entré à l'église métropolitaine, l'Archevêque Victor-Aug. Dechamps prononça un admirable discours sur les paroles de l'Evangile selon S. Matthieu : *Le royaume des Cieux souffre violence et les violents l'emportent.* Après cette allocution, Son Excellence le Nonce apostolique célébra la Messe solennelle. La cérémonie se termina à 1 heure.

L'usage de faire le tour de la châsse d'un Saint ou de son image, quand la disposition des lieux le permet, est fort ancien. Les gens de la campagne surtout le pratiquent encore à l'église métropolitaine, en suivant le pourtour du chœur.

RELIQUES DE SAINT RUMOLD

Quoique l'on ne puisse préciser le moment auquel le corps du saint Martyr fut levé de terre, on peut admettre que cette première exaltation eut lieu à la fin du XIIe ou tout au commencement du XIIIe siècle, époque à laquelle fut commencée l'église bâtie sous son invocation.

Le plus ancien document écrit, relatif aux Reliques du saint patron de Malines, c'est l'acte de leur translation dans la châsse construite de 1366 à 1369. Cette cérémonie eut lieu en présence des abbés d'Egmond, de Vlierbeeck, de Baudeloo, de Villers, de Saint-Bernard-sur-l'Escaut, de Saint-Michel à Anvers, de Grimbergen et de Jette, des doyens de Maastricht et de Malines, du prieur d'Hanswyck et de Guillaume, chantre de Saint-Rombaut (XII).

Cent dix ans plus tard, en 1479, aucun des habitants de la ville n'avait vu les Reliques, et l'on se demandait

quels souvenirs de saint Rumold pouvaient bien se trouver dans la châsse. Le Chapitre, le Magistrat et les Marguilliers demandèrent à l'évêque de Cambrai de pouvoir ouvrir le Reliquaire, afin d'examiner si les étoffes dans lesquelles les saints ossements avaient été enveloppées n'étaient point consumées par le temps.

L'évêque écrivit à son suffragant Godefroid, aux abbés de Saint-Bernard-sur-l'Escaut, de Villers, de Baudeloo, d'Afflighem, de Saint-Michel, de Grimbergen, de Tongerloo, de Dilighem (Jette), d'Averbode, de Parc et de Sainte-Gertrude, de même qu'au prévôt de Caudenberg, afin qu'au moins trois ou quatre d'entre eux fussent présents à la solennité de l'ouverture que ferait l'évêque suffragant, avec toutes les cérémonies d'usage. On devait déterminer trois jours pour l'ostension des Reliques, et lui envoyer les lettres que l'on pourrait trouver dans la châsse (XIII).

L'ostension eut lieu le 25 mars 1479 (vieux style), le 6 et le 9 avril 1480. Les Reliques furent replacées dans la châsse en présence de Marguerite d'York, de Marie de Bourgogne, de divers prélats et de plusieurs personnes de distinction; 75 témoins sont nommés dans la lettre du suffragant, contresignée par les Prélats, et où il est dit que les Reliques étaient en bon état de conservation et complètes (XIV). Le document porte la date du 10 avril 1480. D'après le texte, il paraît qu'à cette époque aucun os n'avait encore été distrait. La légende flamande est plus explicite. Elle dit que les ossements ont été juxtaposés de facon à former le squelette entier, d'après les indications du médecin, maître Jean de Poeitere, de maître Lambert, son frère, et de plusieurs autres médecins et chirurgiens de la ville (24). L'évêque de Cambrai approuva, le 16 avril 1480, tout ce qui avait été fait par son suffragant (XV).

Lorsqu'au mois d'août 1566 les iconoclastes brisèrent

les images des Saints et saccagèrent les églises, les Reliques de saint Rumold furent cachées chez un bourgeois dont le nom ne nous a pas été conservé.

Une ostension eut lieu le 15 avril 1567, sous la présidence de l'évêque suffragant, Pepin Rosa, en présence de Rombaut Vergheest, doyen du Chapitre, de plusieurs chanoines, de l'Ecoutête, des commune-maîtres, échevins et autres membres du Magistrat. On fit à cette occasion le chronogramme :

WIt donderdach aprIL vIJftIen
Werdt sInte roMboUt VrIJ gesIen
doen hIJ net op godts aUtaer LaCh
Voor aL de WereLt dIe 't aensaCh.

En 1568, les Reliques furent encore montrées au peuple.

Après que la Châsse eut été saisie par la Commission des fortifications en 1578, le coffret contenant les reliques était demeuré au-dessus de l'autel, recouvert d'un simple drap de soie. Le 9 avril 1580, la Ville fut prise par les rebelles, sous la conduite d'Olivier van den Tempel, gouverneur de Bruxelles, et de l'anglais Norritz, colonel de la garnison de Lierre. La soldatesque se mit aussitôt à piller les églises, les couvents et les maisons particulières. Des soudards, entrés dans l'église métropolitaine, y détruisirent bien des objets d'art, et s'emparèrent de tout ce qui, à leurs yeux, pouvait avoir quelque valeur matérielle. Ils firent sauter le couvercle du coffret aux reliques, et n'y ayant trouvé que les ossements, ils laissèrent le tout sur place (25). C'est ce même jour, 9 avril, à 8 heures du matin, que Rombaut Vercammen, fossoyeur de l'église, vit le coffret ouvert. Il en prit un os qu'il emporta chez lui. Plusieurs autres personnes survenues après lui, firent de même. Une béguine, Anne van Roye, pria le nommé Guillaume de Lannoy, un des chantres, de lui remettre une relique. Celui-ci étant monté sur l'estrade derrière

l'autel, prit le crâne de saint Rumold et le donna à la béguine, qui l'emporta dans son tablier. Un écolier, Rombaut van den Zype, et sa sœur, avaient pris aussi un ossement. Ils s'en retournèrent avec la béguine van Roye, qui était logée avec une de ses consœurs, Marie Meersman, dans la maison dite 't Verguld Brandijzer, actuellement n° 4, aux Bailles de fer. La famille van den Zype occupait la maison voisine, aujourd'hui n° 2, dite De Gulde Poort.

Ce Rombaut van den Zype devint prêtre, et chanoine à Turnhout. Il voulut être enterré dans son ancienne église paroissiale, à Malines (26), et y fonda un anniversaire. La dalle qui couvre ses restes, porte encore aujourd'hui cet épitaphe, où il est rappelé qu'étant enfant il recueillit avec sa sœur des ossements de son saint Patron :

D. O. M.

ET PIAE MEMORIAE
DNI RUMOLDI VAN DEN ZYPE
CANONICI QUONDAM TURNHAUTANI
QUI S. RUMOLDI RELIQUIAS
HAERETICO FURORE SOLO SPARSAS
CUM ANNA SORORE PUER COLLEGIT
ET PARENTIBUS TRADIDIT
ATQUE III POSTLIMINIO HUIC ECCLESIAE
UBI TESTAMENTO CONDI VOLUIT
ET ANNIVERSARIUM FUNDAVIT
OBIIT VI. XBRIS A° 1627
HAEREDES POSUERUNT.

Il existait encore à l'église métropolitaine une autre pierre sépulchrale, avec mention de Reliques sauvées par le défunt. Cette pierre, entièrement usée aujourd'hui, couvrait les restes de Zacharie de Dryver, échevin, décédé le 11 oct. 1631, et portait l'inscription :

Hier ligt begraeven den eersaemen Zeger de Dryver, in sijn leven schepenen des landts van Mechelen, ende superintendent van den gemeynen armen deser stede die als het den vijandt hier in deze kercke al was pilderende heeft een groot deel der H. Reliquiën van S. Rombout uit den choor met groot peryckel syns lyfs ende leven weg gedraeghen ende eerleyck over de vyf iaeren lang bewaert; Die gestorven is den 11 october 1631.....

D'autres personnes encore enlevèrent des ossements, pour les emporter chez elles. Dans l'après-midi de ce même jour, plusieurs autres, et aussi quelques jeunes gens, en prirent également. Lors de la Reconnaissance, en 1585, ces témoins déclarèrent qu'ils avaient trouvé le coffret renversé et les ossements gisant dehors, sur la plate-forme derrière l'autel, à l'endroit où la châsse avait toujours été exposée. Plusieurs de ces personnes avaient conservé pieusement chez elles les reliques enlevées. Quelques-unes les avaient données à l'un ou l'autre prêtre de leur connaissance.

Lorsque la Ville fut retournée sous la puissance du Roi d'Espagne, le Magistrat résolut de reprendre la Procession de la Paix. L'Archevêque Jean de Hauchin fit annoncer dans les églises que les personnes qui avaient sauvé les reliques de saint Rumold, lors des troubles, devaient les apporter en déans les trois jours, dans la chapelle de saint Martin (27), devant les juges délégués par Lui : Mathias Hovius, Archidiacre de l'église métropolitaine, et Melchior Huys, chanoine, tous deux licenciés en théologie, et les Chanoines réunis en chapitre. Ces juges entendirent les témoins qui déclarèrent, sous la foi du serment, que les reliques apportées par eux étaient bien celles enlevées du coffret contenant les précieux restes de saint Rumold, placé sur le maître autel de l'église métropolitaine. La Reconnaissance solennelle eut lieu le 3 novembre (XVI), et l'Archevêque décida que

l'anniversaire de cette cérémonie serait célébré dans la suite à la même date, sous le titre de *Recollection* ou rassemblement *des reliques de saint Rumold.* Depuis le Concordat de 1802, cet office a lieu le dimanche dans l'octave de la fête principale du Saint, au commencement de juillet.

Dans le procès-verbal de la Reconnaissance des Reliques, il est dit que les ossements reconnus et approuvés furent déposés dans un coffret, et que l'Archevêque fit apposer son cachet sur l'entrée de la serrure : *easdem recollectas, recognitas et approbatas divi Rumoldi reliquias huic cistulae sive capsulae reverenter immisit et imposuit, ejusque seram suo contrasigillo obturari et communiri fecit.* Ce document officiel ne donne pas de détails quant au nombre ou à l'espèce des ossements.

De Munck dit, dans ses *Gedenck-Schriften,* que l'on trouve une liste des ossements qui auraient été reconnus alors (en 1585) comme véritables reliques de saint Rumold, et enfermés dans la châsse : *Men bevindt eenen Leyst van de gebeenderen, de welcke alsdan voor waere Reliquiën van den H. Rumoldus zouden herkent ende in de kasse gesloten geweest zijn;* puis il donne la liste en note.

Ce manque de précision nous étonnait de la part de de Munck, qui a l'habitude de citer les sources et de donner les textes des documents, d'après les originaux. De Munck lui-même a peu de confiance dans cette liste, comme le prouve le ton dubitatif de son dire. Il paraît vouloir dégager sa responsabilité. Nous supposons qu'il l'a prise dans Foppens : *Mechlinia Christo nacens et crescens.* Cet auteur, qui écrit toujours en latin, dit qu'il ajoute la spécification des ossements d'après un manuscrit privé, flamand : *porro e Manustripto particulari vernaculo hic addimus spécificationem fragmentorum corporis S. Martyris Rumoldi tunc recollectorum.* Ce manuscrit

auquel l'auteur fait allusion, pensons-nous, est conservé aux archives de l'évêché. C'est un cahier in-folio non cousu, formé de 24 feuillets non numérotés, dont 12 sont remplis par les témoignages fournis en 1585, lors du rassemblement des Reliques (XVII).

Il est sans titre, et contient la transcription de huit documents (28), dont le septième est celui qui se rapporte au Rassemblement des Reliques : *Vergaederinge van de verstroyde Reliquiën van den H. Rombaut.* L'auteur débute par une courte notice historique, rappelant la prise de Malines par les Gueux, l'Ordonnance de Jean de Hauchin, concernant la Recollection des Reliques; suivent alors, cités semble-t-il, in extenso, d'après les procès-verbaux que le chroniqueur doit avoir eu sous les yeux, les dépositions des témoins touchant les reliques dont ils font restitution. Après avoir donné ces dépositions, l'auteur les résume ainsi : *Bovenstaende devoiren alsoo gedaen synde, heeft men bevonden dat de naervolgende partyen van de Reliquiën van Sinte Rombaut syn by een gebracht, ende vergaedert geweest.*

La liste qui nous occupe n'est donc qu'un résumé des dépositions qui précèdent; mais ce résumé est fautif. En effet — pour ne signaler qu'une erreur manifeste, — il y est dit : *Het twelfste, Dry beenen van de heup tot aan de knie,* ce qui signifie : « Trois os depuis la hanche jusqu'au genou ». Or, en examinant les dépositions des témoins, que nous donnons dans l'Appendice, document XVII (voyez page 333), nous en trouvons en réalité trois, dans lesquelles il est question de l'os de la hanche; mais il n'y en a que deux où il est parlé de l'os allant du genou à la hanche.

1° Rombaut van den Zype, 7me témoin, apporte un grand os, qui semble être l'os allant du genou à la hanche : *een lanck been hetwelck scheynt te wesen het been van die knyen tot aan de hope;*

2° Egide Sukens, prêtre, chapelain de l'église, 9me témoin, présente un grand os, qui lui paraissait être celui allant du genou à la hanche : *een lanck been van den H. Martelaer Ste Rombaut, alsoo hy seyde schynende te wesen van aen de knyen tot in de hope ;*

3° Zacharie Versteynemeulen, vicaire, 15me témoin, apporte une hanche, encore un autre os, et une vertèbre dorsale : *een groot hopebeen; met noch een schoon ander been, ende een ruggebeenken.*

Dans aucun autre des 64 témoignages il n'est question de fémur ni de hanche. Il nous paraît donc évident qu'aux n°s 7 et 9, il s'agit des *fémurs,* tandis qu'au n° 15 on indique simplement la *hanche.*

Cette seule remarque suffit, croyons-nous, pour faire apprécier la liste des reliques à sa juste valeur.

Nous venons de voir que Foppens n'en assume pas la responsabilité. De Munck ne s'y fie point. Le scribe du cahier paraît se refuser aussi à la charge, car il omet d'ajouter *concordat,* comme il le fait pour d'autres documents qu'il a transcrits; peut-être que son modèle n'était pas non plus revêtu d'une déclaration d'authenticité. Quoiqu'il en soit, la liste susdite ne nous paraît point réunir les qualités voulues pour que nous la considérions comme document historique officiel.

Le 5 juillet 1631, la châsse fut ouverte par l'Archevêque Jacques Boonen, qui en prit quelques reliques pour les offrir à l'Abbaye de Saint-Trond, en reconnaissance pour les reliques de saint Libert, qu'il en avait reçues. Depuis lors, les reliques demeurèrent scellées jusqu'en 1680. On célébra cette année-là, pour la première fois, le jubilé séculaire du martyre de saint Rumold, et avec d'autant plus de solennité, que cette fête était remise depuis cinq ans déjà. En effet, le 1 juillet 1675 était le 900me anniversaire.

L'archevêque, malade à Bruxelles, députa le chanoine

Aimé de Coriache, archidiacre et vicaire-général, pour procéder, en son nom, à l'ouverture de la châsse, en présence du Prévôt du Chapitre, François van den Venne, conseiller ecclésiastique au Grand Conseil, de Nicolas van der Laen, commune-maître, et de J.-B. van den Venne, pensionnaire de la Ville. Le 28 juillet, dernier jour du Jubilé, l'Archevêque présida lui-même la solennité de clôture. Il apposa son cachet sur les principaux ossements et sur le crâne, et aussi en divers endroits à l'extérieur du coffret, après y avoir déposé les reliques (XVIII).

Il est à remarquer que, sans faire un dénombrement complet des reliques, on spécifie les principales; celles probablement sur lesquelles l'Archevêque avait imprimé son cachet : *Cranium, in cujus parte sinistra visitur martyrii locus, id est apertura seu perforatio, cum vicinarum partium laesione..... Brachiorum et tibiarum fistulas, partes scapularum, diversas costulas, et varia alia ossium fragmenta.*

Après ce premier jubilé, neuf fois séculaire, il faut attendre un siècle pour assister à une nouvelle ouverture de la châsse; un accident faillit l'occasionner en 1766. De temps en temps l'argenterie de la châsse devait être nettoyée, et cette opération délicate était toujours confiée aux religieuses de Béthanie. A cet effet la châsse était transportée au couvent, et le coffret contenant les reliques demeurait à la salle capitulaire. Or, lorsqu'en 1766 on enleva le coffret, on constata que deux des trois galons qui l'entouraient étaient rompus. Le troisième, resté intact, garantissait suffisamment la fermeture. Le Cardinal-Archevêque de Franckenberg eut alors l'idée de faire la visite des Reliques. Le Magistrat, auquel il avait fait part de cette intention, envoya ses députés pour assister, au nom de la Ville, et selon l'habitude, à cette cérémonie. Les délégués firent observer à

Son Eminence, que neuf années plus tard, en 1775, on aurait à célébrer le millénaire du martyre de saint Rumold, et la prièrent en conséquence de vouloir différer la visite jusqu'alors. Le Cardinal constatant qu'il n'y avait pas péril en la demeure, puisqu'un des galons était encore parfaitement scellé, décida de surseoir. Cependant, pour plus de sûreté, il entoura le coffret de deux nouveaux galons, qu'il fixa en quatre endroits, en y apposant son sceau de sa propre main. Cette cérémonie eut lieu le 3 mai. Un exemplaire du procès-verbal fut remis au Magistrat, un autre au Chapitre et le troisième déposé aux archives de l'évêché (XIX).

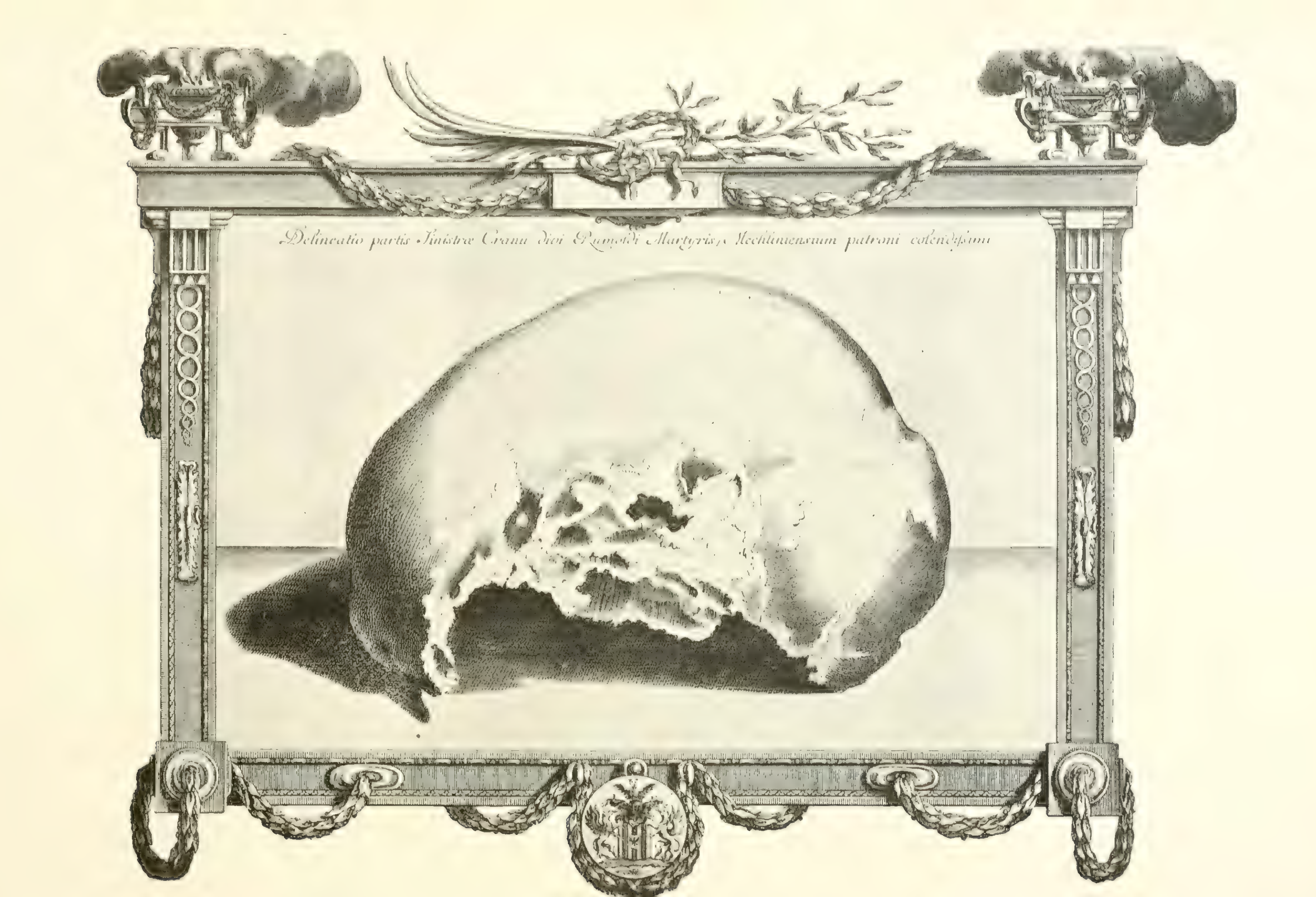
L'ouverture eût donc lieu le 24 juin 1775. Son Eminence le Cardinal Jean-Henri de Franckenberg présidait la cérémonie, à laquelle assistaient les évêques Jean-Robert-Ghislain Caïmo de Bruges, Félix-Hubert-Joseph de Wavrans d'Ypres, et Gérard Van Eersel de Gand; Thomas-Marie Ghilini, archevêque de Rhodes, Nonce apostolique, les dignitaires et chanoines du Chapitre, l'Ecoutête de la Ville et les principaux membres du Magistrat.

Le Crâne fut séparé des autres reliques, et placé, pour tout le temps du Jubilé, dans une cassette vitrée, au-dessus de la châsse. Guillaume-Jacques-François Herreyns, directeur de l'Académie, fut chargé par le Magistrat de faire le dessin du crâne, et reçut de ce chef un salaire de 23 florins 2 sous. L'artiste fut invité à se rendre dans la salle capitulaire, où la précieuse relique avait été exposée. Etaient présents : les chanoines Jean-Henri Haenen, vic.-gén., Guill.-Joseph van Meldert, archiprêtre, Melchior-Antoine Keller, et Pierre-Joseph van Helmont, secrét. du Card.-Archev.; les bourgmestres J.-B. van den Venne et J.-Ant. Pansius; les Pensionnaires J.-B.-Nicolas van der Fosse et Ch.-Guill.-Jos. de Quertemont; Corn.-Jos.-Fr. Poullet, receveur, J.-Al.

van der Linden, secrét.; les médecins jurés Barthélémy-Rombaut Beelaerts et Pierre Blanckx; les chirurgiens Rombaut-J.-B. Jacobs et J.-Gommaire de Looze. Le dessin achevé (29), tous les délégués l'examinèrent, et après avoir constaté la parfaite ressemblance avec le crâne du saint martyr, exposé à leurs yeux, ils en signèrent la déclaration (XX). A leur tour, les Médecins et les Chirurgiens firent comme tels une déclaration particulière, par laquelle ils certifient qu'ils ont trouvé le crâne de couleur jaune allant au brun, ayant au côté gauche l'os temporal brisé, et dans l'os pariétal du même côté, une ouverture longue de trois largeurs de doigt (XXI). Ils ajoutent que cette brisure doit avoir été faite au moyen d'un instrument dur. L'os est de couleur cendrée en cet endroit. Cette déclaration se trouve également gravée sur la planche des Klauber, de même que l'attestation du secrétaire de la ville, certifiant que la gravure concorde avec le dessin de Herreyns. Tout au bas se trouve *Fres Klauber sculp. Aug. Vindel.* (Fratres Klauber sculpserunt Augustae Vindelicorum). La planche I est une réduction, en demi-grandeur, de la gravure.

Le 9 juillet 1775, les Reliques furent de nouveau renfermées dans le coffret en forme de cercueil, recouvert de velours rouge, et le tout fut déposé dans la châsse. Le procès-verbal fut fait en quadruple. Un exemplaire fut mis avec les Reliques, un autre donné au Chapitre, un troisième au Magistrat, un quatrième aux Marguilliers. De plus, le Cardinal en fit transcrire le texte dans le Registre aux procès-verbaux, conservé à l'évêché (XXII).

L'état des reliques y est constaté dans les termes suivants : *Brachiorum et Tibiarum fistulas, partes scapularum, diversas costulas, et varia alia ossium fragmenta, ac specialiter Cranium sancti Martyris (in cujus parte sinistra visitur apertura seu perforatio, lethalis vulneris locus).* Les expressions



Delineatio partis sinistræ Cranii divi Rumoldi Martyris, Mechliniensium patroni colendissimi



sont, presque les mêmes que celles employées par Alphonse de Berghes, en 1680 (voyez p. 250). Celui-ci signale le crâne en premier lieu, et constate que les parties voisines de celle où le coup a été porté sont endommagées.

Les Français firent leur entrée à Malines, le 27 novembre 1792, et le 15 décembre suivant, ils s'emparèrent de l'argenterie de l'église métropolitaine, laissant à peine le strict nécessaire pour la célébration des offices. Le 16 janvier 1793, ils scellèrent les portes du maître-autel où se trouvait la châsse, mais ils finirent par se rendre à la sollicitation du clergé, et enlevèrent les sceaux le 1er février suivant.

Le Cardinal Jean-Henri de Frankenberg, désirant sauver les Reliques, conçut le projet de les faire enlever de la châsse. Il s'en ouvrit au chapelain J.-Fr. De Haes, sacriste, et à Pierre-Joseph Gooris, fossoyeur. Le chanoine Bernard Smets devait s'entendre avec eux, pour aviser ensemble aux moyens d'exécution, se promettant mutuellement de garder le plus grand secret. Ils se rendirent à l'église le 13 février, à une heure et demie. Smets et Gooris montèrent dans l'autel dont de Haes referma les portes. Ils dévissèrent alors le couvercle de la châsse; mais n'étant pas outillés pour l'enlever, ils durent remettre cette opération au lendemain. Elle réussit alors, et ils purent prendre le coffret contenant les reliques, qu'ils descendirent de l'autel. Puis ils refermèrent la châsse. Le coffret portait intactes les trois empreintes du sceau du Cardinal de Franckenberg, apposées le 9 juillet 1775, comme le constata le chanoine Smets, qui avait assisté à l'ostension des reliques de cette année. Gooris emporta le coffret à la chambre qu'il occupait à l'église comme veilleur; mais cet endroit ne lui parut pas assez sûr, et il cherchait le moyen de transporter les reliques hors de l'église. Cela n'était pas facile.

Les soldats, qui étaient jour et nuit de garde, bivouaquaient dans le transept sud, où ils faisaient du feu devant l'autel Sainte-Anne. Toutes les portes de l'église demeuraient fermées, excepté celle du Sud, par laquelle se faisait le relèvement du poste. Quoi qu'il fut défendu sévèrement de porter des paquets ou des valises à la rue, le soir ou la nuit, Gooris trouva pourtant le moyen de s'évader avec le précieux dépôt. Comme il devait tous les soirs fournir au poste du charbon et des chandelles, il s'entendit avec un des enfants de chœur nommé Meyer, qui l'aidait journellement dans cette besogne, pour retarder le ravitaillement jusque plus avant dans la soirée. Il recommanda à Meyer de s'attarder quelque temps à causer avec les soldats, pour lui permettre d'achever une besogne importante. Entretemps Gooris monta à sa chambre, descendit le coffret et sortit par la porte du Nord, où l'attendait le sacriste de Haes. Ils s'en allèrent à la demeure du chanoine Smets, située au marché aux Laines, et y déposèrent le précieux fardeau. Gooris se procura alors une caisse d'emballage dans laquelle on put, le 16 février, sans éveiller de soupçon, transporter le coffret jusque chez l'étainier Joseph Smets, neveu de Gooris, qui habitait près de la porte Sainte-Catherine, la maison appelée *La Demi-Lune*. Le 23 mars, les Reliques furent encore enlevées de ce second asile et déposées dans la maison de Gooris, à l'enseigne : *H. Rumoldus* (30), au coin de la rue des Béguines, sous la Tour. On fit une enveloppe en plomb, dans laquelle on enferma la caisse contenant le coffret à reliques, et que l'on souda. Le tout fut mis en terre, dans la petite cour de la maison, sous le dallage.

Le 13 avril 1793, le chanoine Smets écrivit au Magistrat, pour lui apprendre ce qui avait été fait et lui demander de vouloir désigner deux députés qui assisteraient, avec ceux du Chapitre, à la découverte des

reliques. Elle eut lieu le samedi 13, à 10 heures du matin. On retrouva le coffret intact, et procès-verbal de la séance fut dressé par le greffier G.-J.-J. van der Linden. L'après-midi du même jour, les reliques furent portées processionnellement à l'église et replacées dans la châsse.

Les armées françaises ayant fait leur seconde invasion en Belgique, au mois de juin 1794, le fossoyeur Gooris voulant parer à toute éventualité, enleva de nouveau les reliques, le 1 juin, et les emporta vers minuit dans sa maison; mais il craignit de les y conserver. Après les avoir enveloppées comme la première fois, il les fit transporter le 3 juillet chez son neveu, où le précieux dépôt avait encore été gardé l'année précédente. Les reliques furent de nouveau mises en terre, enveloppées dans du plomb, et elles demeurèrent en cet endroit jusqu'à l'arrivée de l'Archevêque de Roquelaure, en 1802.

Le 8 mai de cette année (18 floréal an X), l'archiprêtre J.-G. Hulen et l'adjoint de la mairie, P.-A. Pierets, allèrent à la maison de l'étainier Smets, pour constater (XXIII) l'identité du coffret, qui fut déterré en leur présence (31). Plusieurs autres personnes, ouvriers et voisins, assistaient à cette cérémonie. Le procès-verbal authentique, conservé par Gooris, ainsi que sa déclaration (XXIV), relative à l'enlèvement des reliques fait en 1794, furent remis par lui à l'évêché, lors de l'examen des reliques en 1825, et le secrétaire J.-B. van Vreckem, lui en donna des copies authentiquées. C'est par les soins de ce même Gooris que beaucoup d'ornements ont échappé au pillage. Le Conseil de Fabrique lui donna, le 30 août, un témoignage de satisfaction pour les services qu'il avait rendus (XXV). Ces divers documents, ainsi que les notes de Gooris, relatives aux argenteries possédées autrefois par l'église métropolitaine, et les

démarches faites par lui pour le Chapitre (32), afin de les récupérer, au moins en partie, me furent données il y a environ vingt-cinq ans, par le dernier descendant de l'employé consciencieux et zélé, auquel nous devons la conservation des reliques de saint Rumold, et de plusieurs ornements et vases sacrés de notre église métropolitaine (33).

Le coffret contenant les reliques avait souffert de l'humidité pendant les huit années qu'il avait été caché sous terre. Mais on attendit jusqu'en 1825, année jubilaire d'un demi-siècle, pour procéder à l'ouverture. Elle fut faite le 23 juin, après Complies, avec la plus grande solennité, par l'Archevêque, le prince François-Antoine de Méan. On trouva les étoffes de soie rouge, qui enveloppaient les ossements, détériorés par l'humidité. Le procès-verbal enfermé dans le coffret était illisible, l'encre ayant disparu en grande partie, mais le sceau du Card. de Franckenberg était bien conservé. Plusieurs des ossements portaient le cachet de l'archevêque de Berghes, sous lequel avait eu lieu l'ostension de 1680. Sur le crâne se trouvait en outre le sceau du cardinal de Franckenberg, apposé en 1775 (34). Cette relique insigne fut exposée dans une urne en cristal, au-dessus de la nouvelle châsse en cuivre doré. Après la quinzaine d'offices solennels célébrés à l'église, les reliques furent placées dans un nouveau coffret; on y déposa en outre deux jetons, l'un frappé en 1775, l'autre en 1825, et le 10 juillet il fut fermé et scellé en divers endroits. Le procès-verbal de cette cérémonie (XXVI) fut dressé en quintuple. Un exemplaire, dont lecture avait été donnée séance tenante, fut enfermé avec les reliques, le second fut remis au Chapitre, le troisième au Magistrat, le quatrième aux Marguilliers de l'église métropolitaine, le cinquième conservé à l'évêché. Le passage de ce procès-verbal relatif à la spécification des ossements consta-

tés lors de l'ouverture faite le 23 juin, est identique à celui de 1775 (voyez p. 252), à la différence de la parenthèse qui ne renferme que les trois derniers mots : *Brachiorum et tibiarum firtulas, partes scapularum, diversas costulas et varia alia ossium fragmenta ac specialiter Cranium S. Martyris, in cujus parte sinistra adhuc conspicitur apertura seu perforatio (lethalis vulneris locus).* En 1875, 11me centenaire de saint Rumold, il n'y eut pas d'ostension des reliques. Le 600me anniversaire de la délivrance de Malines, rappelant la victoire du 3 avril 1303, a passé inaperçu.

Nous avons signalé successivement la manière dont les reliques sont décrites dans les procès-verbaux d'ostension, depuis 1680. Aucun de ces documents ne donne la spécification ni le nombre des ossements. Il s'ensuit que la liste donnée par quelques copistes, et que l'éditeur de l'Album du Jubilé de 1825 a publiée également, n'a aucun caractère officiel. Le témoignage du manuscrit dont nous avons parlé plus haut est grandement sujet à caution, et il nous faut attendre une nouvelle ostension. Elle aurait été fort opportune cette année, à l'occasion de l'Anniversaire de six siècles, pour la célébration duquel nous avions entrepris ce travail.

LES FIERTES OU CHASSES DE SAINT RUMOLD

Lorsque le corps du saint Martyr eut été levé de terre, on enferma ses précieux restes dans une châsse dont la forme et les dimensions ne nous ont pas été conservées. D'après la vieille légende, elle était d'argent. Lors de la procession votive de 1303, la châsse était en bois de cyprès et recouverte d'un drap d'or. Après le succès obtenu le 3 avril de cette année, les habitants voulurent offrir à leur saint protecteur un reliquaire plus

riche et plus artistique. Dès 1356, il existait à la maison échevinale, une custode particulière, dans laquelle on gardait l'argent offert pour la nouvelle Fierte. Cette œuvre d'art, à peu près terminée, en 1366, fut portée la première fois dans la procession, le quatrième jour de Pâques, 21 avril 1367. Elle avait, comme la plupart des châsses du moyen âge, la forme d'une église, et pouvait avoir six pieds ($1^{m}70$) en longueur, et deux ($0^{m}60$) en largeur. Nous en connaissons le dessin par les peintures conservées à l'église métropolitaine. L'auteur ou les auteurs de ces peintures ont pu faire un dessin assez exact de cet intéressant chef-d'œuvre d'orfèvrerie, car la châsse n'a été détruite qu'en 1578, sous le gouvernement calviniste. Sur six des vingt-cinq tableaux (les N°s 17, 18, 19, 20, 21 et 25) est figurée une chapelle ouverte, où l'on voit un autel, et sur celui-ci, en guise de rétable, un groupe de la Très sainte Trinité entre deux anges; à droite du groupe, saint Libert, et à gauche sainte Madeleine, patronne secondaire de l'église. Près de l'autel se trouve la châsse. Le dessin est à peu près le même sur les six panneaux. Le reliquaire se composait d'un soubassement haut de 8 pouces ($0^{m}20$), dans lequel se trouvaient les précieux restes du Saint. Sur cette base s'élevait, dans le sens de la longueur, huit travées, dont les deux extrêmes de part et d'autre déviaient un peu vers les petits côtés, où la largeur était moindre qu'au milieu de la châsse. La figure I fait comprendre cette disposition originale.

Les travées étaient séparées, deux à deux, par des contreforts à pinacles avec niches, qui alternaient ainsi avec d'autres plus simples. Des fenêtres rayonnantes, découpées dans les parois, permettaient d'apercevoir la statue du Saint gisant. Il était figuré en habits pontificaux. Aux petits côtés du reliquaire se trouvaient deux statuettes : la Ste Vierge et S. Jean-Baptiste; S. Rumold

et Ste Marie-Madeleine (Voyez Fig. I, A. B. C. D.). Des arcs ornés de volutes, appuyés sur la corniche, se croi-

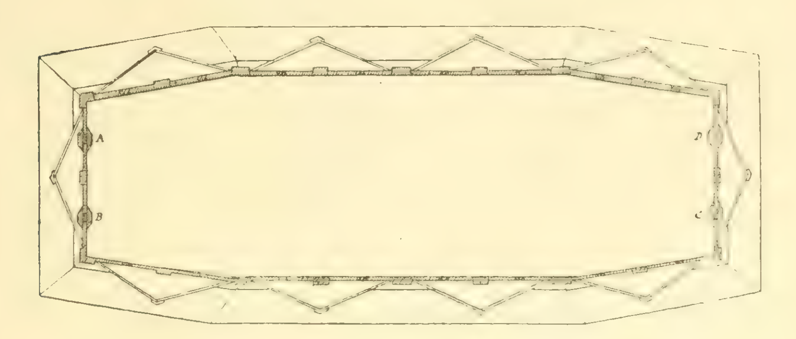


Fig. I — Plan de la Châsse de saint Rumold (1369)

saient comme les nervures d'une voûte (voyez Fig. II), et portaient à leur sommet le Christ en croix, la sainte

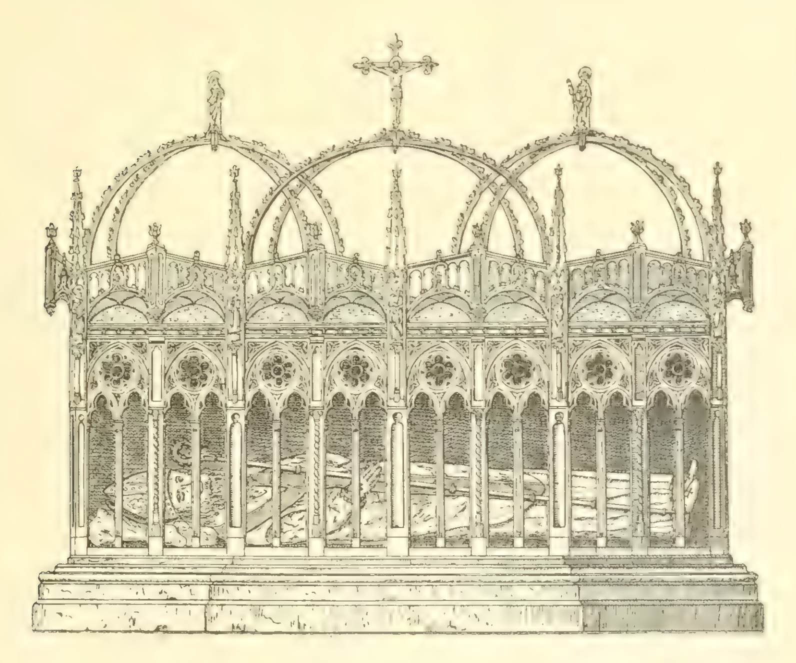


Fig. II — Châsse de saint Rumold (1369)

Vierge et saint Jean l'Evangéliste. Le couronnement de baldaquins n'entrait peut-être pas dans le plan primitif. Il est en tous cas d'une grande originalité, et n'était pas achevé dès l'abord. En effet, la châsse, telle qu'elle était terminée en 1366, pesait 741 marcs, tandis qu'en 1369, elle en pèse 1051. On ne s'expliquerait pas cette différence énorme s'il s'était simplement agi de petites ajoutes ou d'achèvements partiels. Nous croyons que cette partie supérieure du reliquaire fut confectionnée après 1366, et que l'on y dépensa les 300 marcs d'augmentation accusés par le compte, en 1369. On avait encore employé pour dorer la châsse, 38 1/2 onces de métal. Elle était sans pareille dans la contrée.

La châsse avait été exécutée par les frères Albert, Martin et Herman Melijs, de Munster. Le 16 janvier 1368, ancien style, ils donnent quittance complète et déclarent que les bonnes gens de Malines les ont entièrement satisfaits. L'original est conservé aux archives, il est muni de trois sceaux (XXVII).

Le 3 avril 1369, les reliques furent déposées définitivement dans la nouvelle châsse.

En 1561, le Magistrat demanda à Martin Cuperus, suffragant du cardinal Granvelle, de vouloir ouvrir la châsse qui fut réparée à cette occasion.

Elle fut démontée en 1566, et cachée à la maison échevinale. C'est ainsi qu'on la sauva alors. L'année suivante, le coffret renfermant les Reliques, recouvert d'un drap d'or, fut seul porté en procession.

En 1568, la châsse subit une grande restauration. Dix ans plus tard, elle fut détruite.

C'était au moment le plus critique de la révolution politico-religieuse du XVI[e] siècle. De leur propre autorité, les Etats généraux venaient de décerner le gouvernement général des Pays-Bas au jeune archiduc Matthias, en lui adjoignant comme lieutenant — en réalité

comme tuteur — Guillaume le Taciturne. Mais battus à Gembloux par Don Juan, Matthias et son lieutenant furent obligés de se replier vers Anvers. Menacés d'un mouvement en avant de l'armée espagnole, les Etats s'occupèrent en toute hâte d'organiser la résistance. Une Commission des fortifications fut établie, et on s'empressa de parer aux nécessités premières.

C'est dans ces circonstances que les Etats réclamèrent le métal précieux de la châsse de saint Rumold. Ainsi disparut, comme tant d'autres à cette époque, ce joyau d'orfèvrerie médiévale. Le Magistrat de Malines obtint, non sans peine, dit-on (35), la faveur de pouvoir employer le produit de ce magnifique reliquaire aux fortifications de la Ville et aux besoins de la cité. Nous le voyons, en effet, offrir au nouveau gouverneur, Ponthus de Noyelles (36), à la bienveillance duquel on attribuait cet avantage, une chaîne d'or de 601 florins 5 sous. Quant au métal de la châsse, sa vente produisit 19,296 florins 2 sous. On employa 10,771 fl. 9 s. 6 den. de cette somme aux fortifications de la ville, et 8,524 fl. 12 s. 4 den. pour payer les dettes de la Commune.

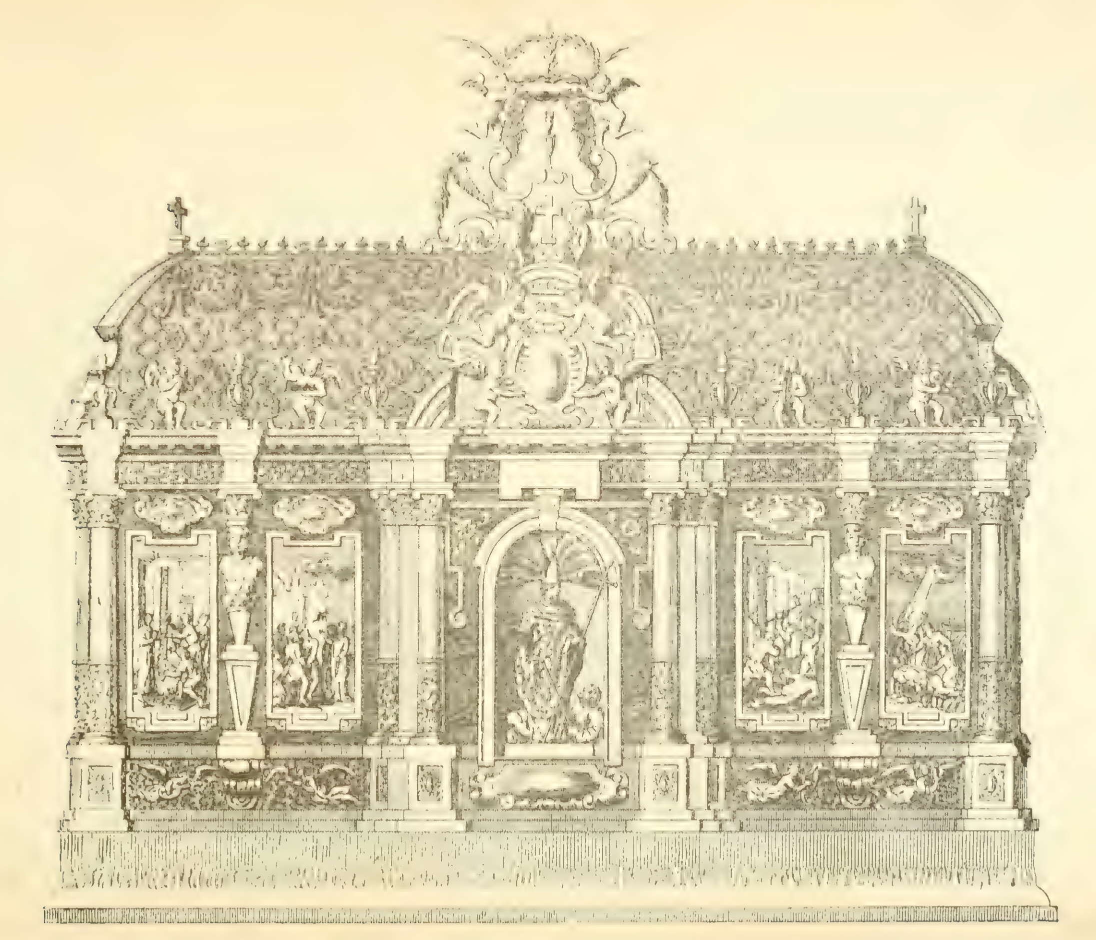
La triste période des troubles religieux étant passée, il fallut attendre une trentaine d'années avant de pouvoir s'occuper de la construction d'une fierte nouvelle.

En 1617, on se mit à l'œuvre, en faisant prendre un dessin de la châsse de saint Trond, que l'on disait exécutée d'après notre ancienne. Nous n'avons pas pu constater l'exactitude de ce dire. Quoiqu'il en soit de la ressemblance ou de la dissemblance des deux châsses, il est toujours certain qu'au commencement du XVIIe siècle, on ne pouvait obtenir d'un artiste quelconque un dessin en style du moyen âge. Avec la meilleure volonté du monde, il n'aurait pas été capable d'en produire. Une châsse en Renaissance était donc inévitable. Mais il y

a Renaissance et Renaissance. Il y en a une bonne, délicate, qui en conservant les principes de l'art ogival n'en modifie pour ainsi dire que le décor. Il y en a une autre qui, ne ramenant plus la mesure de la taille humaine, exagère démésurément les proportions. C'est l'époque où le Rubénien écrase toute la délicatesse du style.

C'est sous cette dernière influence que la châsse sera exécutée, car c'est avec des orfèvres d'Anvers que le Magistrat contracte le 26 septembre. Ils s'apellent Gery Somers, Jean Thieulliers et Louis van Heese. La fierte aura une longueur de 5 1/2 pieds ($1^{m}54$) et une hauteur de 3 1/2 ($0^{m}97$). On fera d'abord un coffre en chêne, sur lequel on appliquera les plaques en argent. Elles seront repliées sous le fond, à la largeur d'un pouce ($0^{m}025$). Le métal aura une valeur de 48 sous l'once (29 1/2 gram.) et il sera payé 31 sous l'once pour salaire. Les orfèvres pourront y employer 10,000 onces, soit pour 39,500 florins d'argent. Au besoin était-il permis de dépasser de 200 onces le poids convenu, et alors la Ville paierait seulement la valeur du métal employé au-delà, mais ne donnerait plus rien pour la façon d'icelui. Les entrepreneurs déposèrent, comme épreuve de capacité, une coupe en argent ciselé, portant à l'intérieur l'Adoration des Mages, et s'engagèrent à fournir un travail entièrement semblable (XXVIII).

Le 17 mars 1621, le travail fut expertisé par des maîtres de Bruxelles et d'Anvers, qui le trouvèrent défectueux en certaines parties. Il était aussi très incomplet. D'après une note conservée à l'Archevêché, postérieure au 31 janvier 1624, neuf apôtres, quatre docteurs de l'Eglise et deux grandes figures que l'on ne détermine pas, avaient coûté 2,245 florins. Mais ce travail des orfèvres d'Anvers ne doit pas avoir été satisfaisant, car aucune de ces figures ne fut employée. Le Magistrat



Châsse construite de 1617-1631



résolut de faire remanier la châsse (37), et s'adressa à l'ingénieur Franquart de Bruxelles, qui fournit de nouveaux patrons (38), d'après lesquels on modifia des parties d'orfèvrerie déjà exécutées. Gery Somers, chargé de la ciselure, accompagna le Pensionnaire et le Trésorier de la Ville à Bruxelles, pour y traiter avec l'orfèvre Joachim de Maeyer. Cela se passait au mois d'août 1628; mais le travail n'avançait guère, car deux ans plus tard, en août 1630, en porta à Bruxelles le reste de l'argent provenant de l'ancienne châsse, c'est-à-dire les parties rebutées depuis 1617, année de l'entreprise du travail. Après l'achèvement, la nouvelle châsse fut expertisée le 25 juin 1631. Le 3 juillet on la montra à l'archiduchesse Isabelle, et le lendemain on l'embarqua pour l'amener à Malines, par le canal de Willebroeck. Une petite troupe de soldats armés se trouvaient à bord. Le 5 juillet, on arriva à Malines, et le débarquement eut lieu au quai des Tuileries. La Châsse, portée à l'église, y fut déposée dans la chapelle de l'Archevêque (39). On s'occupa aussitôt de la confection d'un grand coffre en chêne, bardé de fer, intérieurement garni de tôles, muni de serrures et de forts cadenas (40), qui fut déposé au jubé, devant le chœur. Ce coffre abrita la châsse jusqu'en 1665, lorsqu'on éleva le maître-autel actuel. On paya pour tous les travaux, y compris les changements successifs, exécutés au reliquaire de 1617 à 1631, un total de 24,497 florins 18 sous 3 deniers. La pl. II donne le dessin de la châsse qui se trouve dans Sollerius, p. 47, c'est une gravure de H. Diamaer. Lorsque le 19 mai 1617, le Chapitre s'entendit avec le Magistrat au sujet de la confection d'une nouvelle châsse en argent, l'Archevêque donna 3000 florins, en exprimant le désir de la voir portée exclusivement par les membres du clergé. Mais cette clause ne put être gardée. Le plan avait été modifié et développé au point que pour porter le reliquaire,

après son entier achèvement, il fallait encore 18 hommes, comme pour la première fierte (41). Le clergé et les religieux des divers ordres faisaient leur étape du parcours en ville, tandis que les Métiers était obligés de fournir un contingent de porteurs en proportion du nombre de leurs membres, pour faire le tour de la ville par les remparts.

Voici l'ordre des divers groupes de porteurs, avec l'indication des points de relai, tel qu'il était suivi au XVIII[e] siècle :

1. Dix-huit prêtres séculiers : quatre du Séminaire, trois de l'Oratoire, deux du Grand Béguinage, quatre chapelains de l'église métropolitaine et cinq vicaires des paroisses de la ville, en surplis et étole, portaient la châsse, en sortant par la porte méridionale de l'église, jusque devant le Vieux-Palais ;

2. Dix-huit Frères-Mineurs jusque devant la maison *l'Impératrice,* actuellement n° 6 au Marché au Blé ;

3. Dix-huit Augustins, jusqu'à la Chapelle Saint-Jacques, au coin de la rue du même nom ;

4. Dix-huit Forgerons, jusqu'au moulin de l'Hôpital, qui se trouvait au Boulevard des Capucins actuel, devant l'entrée de la rue Penninc ;

5. Neuf Maçons et neuf Charpentiers, jusqu'à l'hospice Oliveten ;

6. Huit Boulangers, quatre Brasseurs et six Meuniers, jusqu'à la Porte des Nonnes, devant la rue du même nom.

7. Douze Bateliers (schippers) et six Constructeurs de bateaux (schipmakers), jusqu'à la porte Sainte-Catherine ;

8. Neuf Merciers et neuf Poissonniers, jusqu'à la première tour, passé la porte du Cimetière. Cette tour se trouvait au boulevard Sainte-Catherine, à peu près à égale distance entre la porte susdite et celle des Vaches.

9. Dix-huit Tanneurs, jusqu'à la première tour, passé

la porte des Vaches, à peu près vis-à-vis de la sortie du Stompaertshoek.

10. Six Cordonniers, huit Tailleurs et quatre Tondeurs, jusqu'à la porte du Clos;

11. Neuf Peintres et neuf Chaussetiers, jusqu'à la porte du Sablon, qui se trouvait devant la rue ou plaine des Berthoud.

12. Quatre Tisserands, huit Epiciers et six Fripiers (Directeurs de Ventes), jusqu'à la porte d'Hanswyck;

13. Dix-huit Jardiniers, jusqu'à la Vieille porte de Bruxelles, devant la rue du même nom;

14. Dix-huit Bouchers, jusqu'à la Chapelle Saint-Jacques;

15. Dix-huit Carmes chaussés, jusqu'au Marché au Blé, devant la maison *Le Porc,* actuellement n° 14;

16. Dix-huit Capucins, jusqu'au Grand Pont;

17. Dix-huit Dominicains, jusqu'au Vieux Palais;

18. Le même groupe qu'au commencement.

Les Maîtres-ouvriers de la Ville, munis d'un bâton blanc, devaient marcher non loin de la châsse, afin de pouvoir facilement aider les porteurs en cas de besoin, principalement aux relais. En 1625, le Magistrat avait publié une ordonnance stipulant un salaire de dix sous par personne, et une amende de trois florins pour les manquants (XXIX). Ce n'était que la confirmation d'une ordonnance antérieure déjà fort ancienne.

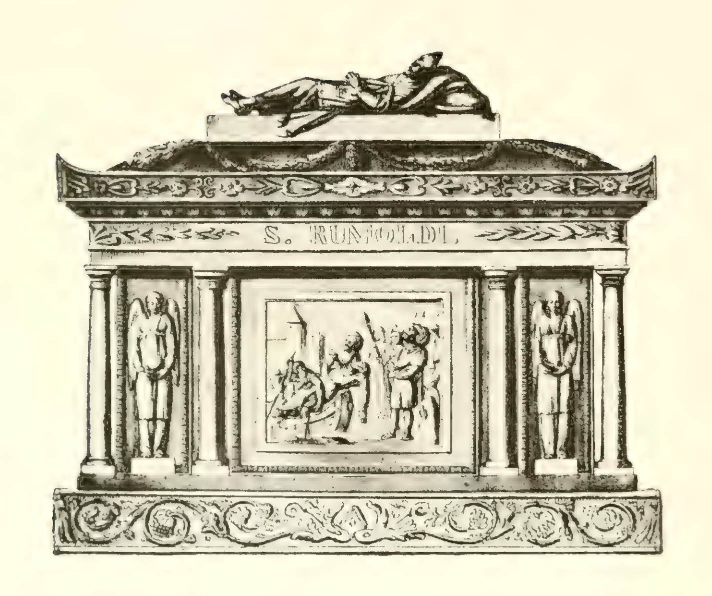
Cette belle châsse, inaugurée en 1631, fut démontée quatre ans plus tard. Une panique s'empara des habitants lorsqu'au mois de juin 1635, l'armée française vint mettre le siège devant Louvain, et la fierte fut cachée, de même que le coffret contenant les reliques. Lorsqu'après quelques semaines le siège eut été levé, l'orfèvre Joachim de Meyer fut mandé, à l'effet de remonter la châsse, afin qu'elle put être portée en procession, le 29 juillet; ce travail coûta 40 livres 16 sous. On lit à ce

sujet dans le compte de la Ville : *Betaelt Joachim de Meyer, silversmidt, over vier daghen vacatiën, soo voir hem als voir twee syne knechten, als de selve hier geweest hebben in julio 1635, ende met alle diligentie dach ende nacht geëmployeert om de silvere Casse eens te kuysschen ende in een te setten per quittancie onderteeckent als boven. — xl p. xvj s.*

La châsse fut encore nettoyée à neuf en 1714, 1740, 1751, 1766 et pour le grand jubilé de 1775; mais elle subit en 1797 le sort de son aînée. Nous avons vu comment le zélé Gooris était parvenu à sauver les reliques de saint Rumold. Il aurait aussi voulu sauver la châsse, mais il fut trahi (dit-il dans ses notes) par une personne qui aurait dû plutôt l'encourager dans son entreprise : *En hetgene ik boven al bejammere, is dat se behouden was; maer d'ontrouw van éénen persoon heeft se vernietigt, daer by de vreese der gene die ander moesten sterken, en verworpen hebben de middelen om se te solveren.* La châsse avait été démontée en 1797, et l'argent transporté à la Monnaie de Bruxelles. En 1802, on utilisa la charpente en chêne. Elle fut couverte de velours rouge ornée de galons, et de rinceaux de papier argenté. Aux deux côtés se trouvait en lettres de cuivre doré : CORPUS SANCTI RUMOLDI. C'était bien pauvre, en comparaison de la richesse des fiertes précédentes, mais on ne pouvait encore songer à mieux faire pour le moment.

Une Commission fut instituée en 1823, dans le but de recueillir, au moyen de dons et de souscriptions, les sommes nécessaires pour couvrir les frais d'une nouvelle châsse. On ouvrit un concours auquel se présentèrent douze concurrents. Les juges experts donnèrent leur préférence au projet d'un nommé Jacobs, d'Anvers, et l'exécution fut entreprise par J.-F. Van Deuren, orfèvre à Malines. Le dessin de ce reliquaire donne idée du goût artistique de l'époque. Sur chacune des faces ciselées en ronde bosse, un épisode de la vie de saint Rumold.





Châsse construite pour le jubilé de 1825

Les huit colonnes doriques qui supportent l'entablement sont assez grossières. Quatre statuettes, d'un travail peu délicat, sont ailées, pour figurer des génies. Ces personnages tiennent chacun une lampe funéraire. A la partie supérieure du monument est un socle, qui portait primitivement deux cornes d'abondance attachées à un vase, sur lequel le crâne du Saint fut exposé pendant le jubilé de 1825. Ces cornes, en bois sculpté et argenté, furent remplacées, cinquante ans plus tard, par une statuette couchée de saint Rumold, prévue dans le projet primitif. Nous donnons, planche III, une réduction au vingtième, de la châsse, d'après le dessin de J. Vervloet, lithographié en 1825, pour l'Album de la Cavalcade. Comme on peut le voir, ce dessin était incomplet de la plinthe inférieure ou soubassement, qui n'entrait probablement pas dans le premier plan. Nous n'avons trouvé aucun renseignement relatif à cette modification.



FESTIVITÉS EN L'HONNEUR DE SAINT RUMOLD

(Troisième Conférence, 7 août 1903)

Groupes historiques et allégoriques
Cortège des Géants — Décor des rues
Programmes et Albums

GROUPES HISTORIQUES ET ALLÉGORIQUES (*)

La procession de la Paix n'était pas un cortège exclusivement religieux. Dès les premières années de son organisation, on y introduisit des ménestrels chargés de chanter les louanges de saint Rumold, en s'accompagnant d'instruments à cordes. Vers le milieu du XIVe siècle, on y voit apparaître d'autres groupes dont la la variété et le nombre allèrent toujours croissant. Les comptes de 1375 à 1387 mentionnent les dépenses faites annuellement pour la représentation des Apôtres et des Prophètes. Plus tard on figura d'autres personnages de l'histoire biblique. En 1401 apparaissent les premiers chars sur lesquels on représentait différents épisodes de l'histoire sacrée. Des spécialistes étaient chargés de l'organisation des groupes. Le nommé Jean de Visscher et son compagnon Jean van Battele reçoivent, en 1406, quatre escalins de gros pour avoir bien représenté la

(*) M. l'archiviste V. Hermans a bien voulu nous communiquer le fruit de ses recherches dans les comptes de la Ville.

Passion, et ils sont en même temps engagés pour les années suivantes, à la condition d'améliorer toujours leur représentation, autant que faire se pourrait, *om datse die Passie wale geordineert hadden op haren coste, ende van jare te jare houden moet* (sic) *ende te beteren, ende niet argheren.*

Trente ans plus tard, apparaissent *Les Rois Mages* avec douze compagnons, entourés de chameaux et d'éléphants; puis, *Saint Georges terrassant le dragon,* et *La Conversion de saint Paul.* En 1484, on ajoute trois nouvelles scènes : *Le Jugement, La Transfiguration* et *La Chute du premier homme.* Le compte de 1492 mentionne *David, Aaron, La Tige de Jessé.* Nous trouvons ensuite : *La Vallée de Josaphat, L'Annonciation, L'Etable de Bethléem, La Présentation au temple,* etc.

Vers la fin du xve siècle s'introduisent encore, insensiblement, des scènes tirées de l'histoire profane, et même de la mythologie; mais elles ne furent jamais nombreuses. Les épisodes de la vie de saint Rumold formaient, jusque vers le milieu du xvie siècle, une des parties principales du cortège.

En 1561, bon nombre de pièces neuves et de nouveaux chars virent le jour. Le cortège avait été organisé par les membres de la Société littéraire *De Lisch-bloeme* (la fleur d'Iris). Ils reçurent une récompense de 300 livres d'Artois (ou 300 florins). Le compte de la Ville de cette année porte : — « Betaelt den gecommitteerden vande Lisch-Bloeme, ter cause van den nyeuwen Ommeganck, in Julio xv^c^ LXI, bij hun lieden gheordonneert en met dyversche nyeuwwerck ende stucken verchiert, insgelyckx van sekere nyeuwe speel wagens ende andersints diversche oncosten totten voornoemden ommeganck, ghehanghen ende ghedaen al tot chieroete ende verchieringhe van den selven; ende in recompense van dien is hunlieden gegunt. — iij^c^ pond Art's ».

Le XVIIe siècle fut très fécond en sujets de tous genres. On fit un char sur lequel on représenta la scène décrite au Ve chapitre du prophète Daniel : — Balthassar, dernier roi de Babylone, qui régna de 554 à 538 avant notre ère, donna un jour une grande fête, pendant laquelle il se fit apporter les vases enlevés au temple de Jérusalem, afin de les faire profaner par ses courtisans. Soudain une main mystérieuse traça sur le mur ces trois mots : MANE, TEKEL, PHARES. Balthassar fait appeler Daniel, pour avoir l'explication du phénomène. Le prophète apprit alors à ce prince que son impiété allait être punie, et qu'il perdrait non seulement son royaume, mais aussi la vie.

Au premier plan se trouvait le roi et sa cour; plus en arrière, des musiciens qui amusaient les convives par de gais refrains; au fond, les paroles de la vengeance divine apparaissaient étincelantes. Les registres des comptes nous apprennent aussi que le banquet *(banket van Balthazar)* n'était pas simplement figuré, mais que les convives mangeaient bien pendant la procession (42) et ne buvaient pas mal le lendemain, car on leur octroyait alors une tonne entière de bière brune.

A l'époque des archiducs Albert et Isabelle, on fit un char représentant *les XVII Provinces des Pays-Bas*, qui roula dans les cortèges pendant plus de soixante ans. En 1644, il y avait dix chars : *le Monde, le Banquet de Balthassar, l'Agriculture, les XVII Provinces, la Justice, les Arts libéraux, la Religion, le Triomphe de l'Eglise, l'Enfer, le Paradis.*

Ce nombre toujours croissant de groupes était souvent un obstacle à la marche régulière du cortège. Il fut décidé, en 1606, que les chars suivraient le clergé; puis viendraient les Gildes et le Magistrat.

Cet ordre du Cortège fut sans doute modifié vers le milieu du XVIIe siècle, car dans un programme imprimé vers cette époque, chez la veuve Henri Jaye, mais sans date, les divers groupes sont disposés comme suit :

OUVERTURE. Trois trompettes.

1er CHAR. — *Les Vicissitudes des choses humaines* aboutissant toutes à la Mort.

La Famille des Géants : le Vieux Géant; le Géant; la Géante; les trois jeunes géants, la Suivante, figurant les orgueilleux qui s'imaginent pouvoir se passer de tout le monde, tandis qu'il leur est impossible de se mouvoir sans l'aide d'un simple porte-faix.

Le Cheval Bayard. Symbole du luxe mondain.

La Roue de Fortune. Instabilité des positions dans le monde.

2e CHAR. — *Le Festin de Balthassar.* Jouissances extravagantes expiées.

3e CHAR. — *Le Banquet populaire.* Quoique plus simples, les réjouissances du peuple ne sont pas sans danger. Le lendemain regrette souvent les plaisirs de la veille.

Groupe d'estropiés, de boîteux, misérables et vicieux de tout genre, suivis du *Vuylen bruydegom.*

Diogène à la recherche d'un homme.

4e CHAR. — *Les XII Mois,* apprenant à tous qu'il faut faire tout en son temps.

5e CHAR. — *Les XVII Provinces.* En suivant les conseils donnés ci-dessus, on rendra le pays heureux. Les habitants vivront unis.

6e CHAR. — *La justice* règnera partout.

7e CHAR. — *Les Arts libéraux* seront favorisés par la paix.

8e CHAR. — *La Religion* fleurira et se propagera pour le bien de l'humanité.

Le Navire, figurant la Barque de Pierre, l'Eglise, triomphera de tous les obstacles.

9e CHAR. — *L'Enfer* sera le sort de ceux qui s'éloignent de la Barque.

10e CHAR. — *Le Paradis* sera la récompense de ceux qui suivront les enseignements de Pierre.

Les cinq Gildes.

Le Clergé : Les ordres religieux. — Le prélat et les chanoines d'Hanswyck. — Le doyen et les chanoines de Notre-Dame. — L'Archevêque. — Le prévôt du chapitre, les chanoines et le clergé de l'église métropolitaine.

La Châsse.

Le Magistrat.

Les Métiers, au nombre de trente-six.

En 1675, la guerre entre l'Espagne et la France empêcha la célébration du Jubilé. Mais en 1680 il y eut de grandes réjouissances. C'était la première fois que l'on fêtait un anniversaire séculaire. Les groupes se succédaient dans l'ordre suivant :

Les trente-six Métiers.

Les Ordres mendiants.

Le Prieur et les Chanoines d'Hanswyck.

Les Prévôt, Doyen et Chanoines de la Collégiale de Notre-Dame au-delà de la Dyle.

Les Prévôt, Doyen, Chanoines et le Clergé de l'église métropolitaine.

Sa Grandeur l'Archevêque de Malines.

Cette première partie était suivie de la Cavalcade composée de divers groupes de cavaliers et de dix chars :

1er CHAR. — *La Religion. — Les Malinois défendant le tombeau du Christ et délivrant, en 1595, la ville de Lierre de l'oppression des Gueux.*

2e CHAR. — *Les Arts libéraux exercés par les habitants de Malines.*

3e CHAR. — *La Justice. — Le Grand Conseil institué par Charles le Téméraire, confirmé par Philippe le Bon.*

4e CHAR. — *La Seigneurie de Malines, une des XVII Provinces.*

5e CHAR. — *Le Pays de Malines. — Villages qui en dépendent.*

6e CHAR. — *Le Festin de Balthassar.*

7e CHAR. — *Les Quatre Eléments, l'Eau, le Feu, l'Air et la Terre.*

8e CHAR. — *Les XII Mois,* dont la succession continue rappelle la brièveté du temps.

9e Char. — *S. Rumold annonce la Foi aux populations payennes de ces contrées.*

10e Char. — *Le Paradis,* récompense d'une bonne vie.

La Roue de Fortune. — *La famille des Géants.*

Le Cheval Bayard. — *La Licorne.* — *Les Chameaux.*

Le mauvais mari (vuylen bruydegom).

La troisième partie comprend :

Les Gildes : Escrimeurs, Couleuvriniers, Archers, la Petite ou Jeune Arbalète et la Grande ou Vieille Arbalète.

Les Reliques de S. Rumold dans la Châsse en argent.

Les Membres du Magistrat.

Depuis 1636, le Très Saint Sacrement n'était plus porté dans la Procession de la Paix, ni dans celle de la Kermesse. Au XVIIIe siècle, il fallut encore prendre une autre mesure, pour conserver aux processions, que l'on faisait avec les Reliques, leur caractère religieux. On en sépara entièrement et pour toujours, les groupes historiques et tout ce qui était venu s'y ajouter dans la suite des siècles, de même que la série des Géants. Le cortège religieux eut dès lors sa sortie le matin, tandis que les groupes, sous le nom de *Cavalcades* ou *Praeltreinen,* continuèrent à circuler l'après-midi.

En 1775, la fête de saint Rumold fut célébrée d'une façon vraiment princière (Voyez plus loin : *Programmes et Albums*). Le programme de la Cavalcade, élaboré non sans difficultés, était bien conçu et logiquement développé. Laissant de côté les emblèmes et les symboles qui avaient fait jusqu'alors le fond principal des représentations, on s'attacha tout particulièrement à rappeler les faits principaux de la vie et du martyre de saint Rumold. Voici le résumé de ce programme.

Introduction. — *Joie de Malines à l'occasion du Jubilé.* Trompettes, tymbalier, deux génies, les quatre parties du monde.

Potre-étendard de la Ville. — Porte-étendard de l'école latine.

Les Archiducs Albert et Isabelle, fondateurs de cette école.

Cavaliers espagnols.

Le char de la Pucelle de Malines, conduit par Apollon.

1re Partie. — *État de Malines avant l'arrivée de saint Rumold.*

Des sauvages à cheval.

Le *Paon* (payé par les Etainiers), emblème de l'ignorance orgueilleuse du paganisme.

Quelques satires entourant Bacchus assis sur un rocher.

Le deuxième char (construit aux frais des Jardiniers et des Chapeliers. Il coûta 1554 flor. 7 sous).

2e Partie. — *La Conversion des Pays-Bas à la vraie Foi.* Le cortège représente les anciens habitants de Malines.

Sur le char se trouvent les *Différents évêques qui évangélisèrent nos contrées* (les Brasseurs payèrent 934 flor. 2 sous pour leur quote-part, et les Bouchers 750 flor.).

3e Partie. — *Arrivée de saint Rumold.*

Deux chevaux marins, montés par des divinités (l'un d'eux fut fait aux frais des Plafonneurs).

Le bateau amenant saint Rumold.

Sur le char (fait par les Boulangers et les Epiciers), *Le saint évêque reçu par le comte Adon et sa cour.*

4e Partie. — *Saint Rumold convertit les habitants de Malines.*

La lumière chassant les ténèbres, les vertus cardinales.

Le Lion (payé par les Chirurgiens), emblème de la courageuse vigilance du saint évêque.

Les trois vertus théologales. — Le bonheur temporel et éternel.

Le char figurant saint Rumold érigeant la croix sur les ruines d'un temple de Diane (les Orfèvres, les Peintres et les Sculpteurs en couvrirent les frais).

5e Partie. — *Naissance et résurrection du jeune Libert.*

Musiciens. — Emblèmes de Vertus.

Sur le char (payé par les Menuisiers, les Chaussetiers, les Tailleurs et les Fabricants de couvertures de laine) se trouvaient *Adon et Elise heureux de voir leur enfant unique rappelé à la vie.*

6e Partie. — *Mort de saint Rumold.*

Groupe d'héroïnes.

La Licorne (payée par les Drapiers) figurait le saint évêque détruisant le venin de l'incrédulité.

Le Pélican (payé par les Cordonniers), emblème de la sollicitude pastorale de saint Rumold.

Sur le char, *Malines plongée dans la douleur,* et plus bas, le Martyr étendu; près de là, ses deux meurtriers.

7e PARTIE. — *Malines pleure la mort de son Apôtre et se réjouit de sa gloire.*

Le Phénix (payé par les Portefaix et les Brouettiers) figurait saint Rumold vivant dans le cœur de ses serviteurs, auxquels il procure les faveurs célestes.

Le char représentait *Le saint Martyr élevé dans la gloire.*

8e PARTIE. — *Malines heureuse de sa conversion qu'elle doit à saint Rumold.*

La pucelle de Malines, accompagnée de la Piété et de la Méditation. Elles sont suivies de quelques amazones qui portent les titres d'honneur dont Malines a joui depuis longtemps sous la protection de son saint protecteur : Bellicosa, Prudens, Beata, Felix, Elegans, Virgo, In fide Constans.

Le char (payé par les Merciers) représente *La Victoire que la Sainte Eglise a remportée sur le paganisme, par le zèle apostolique de saint Rumold.*

9e PARTIE. — *La maison d'Autriche.*

Les princes qui gouvernèrent la Seigneurie de Malines depuis 1350, année de l'inauguration de Jean III, duc de Brabant.

L'Aigle figurant la piété et la magnanimité de la maison d'Autriche. (Cet emblème était dû à la munificence des Pharmaciens).

Sur le char, conduit par la Prudence, se trouvait *Marie-Thérèse, entourée de ses enfants.* (Les Poissonniers payèrent 1155 florins pour couvrir les frais de ce char, et les Tanneurs se chargèrent du reste de la dépense).

LE CORTÈGE DES GÉANTS.

En 1825, le programme était plus simple, un corps de dragons à cheval ouvrait la marche. Le cortège ne comprenait que cinq parties :

I. — Quatre Renommées, le Porte-étendard de la ville.

Personnages figurant les Sciences et les Arts.

1er CHAR. — *Le Pucelle de Malines,* entourée de Vertus.

II. — *La Cour de Rome.*

2e CHAR. — *S. Rumold recevant sa mission.*

III. — *Malines payenne,* représentée par 30 personnages.

3[e] CHAR. — *La prédication de S. Rumold — renversement des Idoles.*

IV. — *Apôtres qui ont prêché la foi dans nos contrées.*

4[e] CHAR. — *S. Rumold dans la gloire,* entouré d'anges tenant les insignes épiscopaux et des palmes.

V. — Officiers de la Couronne, Hérauts d'armes, pages, chambellans.

5[e] CHAR. — *La Maison Orange-Nassau.*

Le Navire, Le Bien-être de la Patrie.

Le cheval Bayard, emblème de l'union et de la fidélité des habitants.

Le Cortège des Géants.

Un corps de dragons fermait la marche.

Le 1 juillet 1875, on célébra le onze centième anniversaire du martyre de S. Rumold. Voici le résumé du programme de la Calvacade organisée à cette occasion :

I. — *Etablissement du Christianisme à Malines* (VIII[e] siècle).

Quatre hérauts.

Le porte-étendard de la ville.

Huit cavaliers armés.

CHAR. — *S. Rumold prêchant la foi en présence du comte Adon et de son entourage.*

Quatorze dames nobles.

Huits nobles Franks.

Huit Fauconniers.

II. — *Les Croisades et la Féodalité* (XIII[e] siècle).

Quatre trompettes. — Un gonfalonier. — Deux écuyers.

Départ des Malinois pour la Terre-Sainte. Gauthier I, Berthoud et ses deux fils.

Litière de Sophie de Looz, Dame de Malines, portée par deux chevaux.

Un moine porte-croix. — Deux gentilshommes.

III. — *Etablissement du régime communal à Malines* (XIV[e] siècle).

La procession dite *Peys-processie* de 1302 (en nouveau style 1303).

Cortège de piétons. — Vingt enfants de chœur. — Quatre diacres.

Deux chanoines portant la châsse primitive.

Doyens et jurés des Métiers. — Nobles et bourgeois en armes.

CHAR. — *Thibaut de Bar, évêque de Liège, érige la cité en Commune.*

IV. — *Les Reliques de S. Rumold* (XVe siècle).
Vingt-quatre jeunes filles à cheval.
CHAR. — *Ostension solennelle de 1479* (en nouveau style 1480).

V. — *Les Chambres de Rhétorique* (XVIe siècle) *rentrant en triomphe après les succès remportés au Landjuweel,* Concours littéraire d'*Anvers* (en 1561).
CHAR. — *La Pivoine.* — Personnages divers.
Traîneau de la même Chambre.
CHAR. — *La Fleur d'Iris* (Lisch-bloem), six jeunes filles portant les prix.

VI. — *Les Métiers et les Gildes* (XVIIe siècle).
Cortège de piétons.
La fanfare des Orphelins de l'hospice Sainte-Hedwige.
Doyens et membres de chacun des Métiers.
La Châsse, faite au XVIIe siècle, portée par huit hommes.
Quatre membres du Magistrat.

VII. — Les personnages célèbres nés à Malines.
Quatre Renommées.
Douze jeunes filles, représentant les Sciences et les Arts.
CHAR. — Sur un piédestal, la statue de *Malines couronnant ses enfants.*

VIII. — *L'Ommegang.*

CORTÈGE DES GÉANTS (*)

Nos grandes Cavalcades, composées de groupes de piétons et de cavaliers et de chars de triomphe, sont toujours suivis d'une série de figures symboliques et grotesques, à laquelle le peuple a conservé le nom de *Ommegang.* Depuis un siècle on l'appelle aussi *Reuzentreyn, Cortège des Géants.* Le groupe principal est celui de la *Famille des Géants,* composé autrefois de dix personnages dont neuf sont encore « en vie ».

(*) Nous devons les clichés à l'obligeance de notre confrère M. Henry Dierickx-Beke. Ils sont exécutés d'après les gravures que J. Hunin fit en 1825, à l'occasion du Jubilé de saint Rumold.

Le Géant dont il est fait mention pour la première fois en 1492. Il devait avoir certain âge alors, puisque cette année-là on lui donne un nouvel habit. La tête fut repeinte à cette occasion. Ce personnage figura seul dans l'Ommegang pendant plus d'un demi-siècle. On lui donna une compagne en 1549.

La Géante. La carcasse de cette belle dame est en



osier. On la paya 2 fl. 5 sous. Puis il fallut encore 14 aunes de damas jaune, 4 de satin blanc, 2 de velours noir; de l'or de Chypre, du sandal, des franges de soie, des floches, du passement, du taffetas, et enfin une tête sculptée, dont le prix nous est inconnu. Le reste de

l'accoutrement avait coûté 58 fl. 14 s. 5 d. Le coiffeur ne demanda que dix sous pour arranger la chevelure. Par contre, Barbe, la modiste, reçoit, pour avoir ajusté les vêtements, 1 fl. 5 s. Elle fut encore aidée dans cette besogne par un domestique et huit filles, au salaire de trois sous par tête. Vers 1650, un oculiste, Nicolas van Bouchoud, fournit de nouveaux yeux à la Géante, et trois années plus tard, on lui donne une tête entièrement neuve. Elle n'en devint que plus coquette, car en 1669, la femme Fayd'herbe lui confectionne une jupe rouge, garnie de dentelles, et en 1678, Guillaume Rouckaert est obligé de lui friser une nouvelle perruque : *frizon voor de Reusinne.*

Le Vieux Géant, dit *Groot-Vader,* père du Géant ou de la Géante — les chroniqueurs ne nous apprennent pas ce détail généalogique — vint s'établir auprès de ses enfants, l'an 1600. Jacques van Roy reçut 15 florins pour faire le squelette de cet homme extraordinaire : *voor het maeken van het binnenwerk van den nieuwen Rese.*



Le Grand-Papa s'est toujours payé du luxe, car il n'est jamais sorti sans se faire traîner par six beaux chevaux noirs. Cette étiquette est observée depuis trois siècles, avec la plus grande rigueur. La tête de cet important personnage est l'œuvre d'Alexandre Colyns. La ville lui paya 275 florins, tant pour son salaire que pour celui de son

neveu qui l'avait aidé. Ce salaire paraît excessif pour l'époque, mais nous pensons que c'est celui du modelage complet du personnage. La peinture de ce nouveau Géant, y comprise celle du char sans doute, coûta 237 florins.

Depuis 1680, sa tête est rendue mobile. Cette délicate opération a parfaitement réussi, car pendant ses promenades en ville, le Grand Géant tourne toujours la tête de côté et d'autre, comme pour se rendre bien compte des changements survenus depuis sa dernière sortie.

La Suivante vint augmenter le groupe en 1615. Les comptes l'appellent *Cameniere,* femme de chambre. La Géante était assez grande dame pour se faire aider dans les soins du ménage. Puis encore, la famille pouvait s'accroître. Les comptes donnent toutes les dépenses faites pour cette figure qui parut régulièrement dans les cortèges jusqu'en 1680. Après cette date, il n'en est plus fait mention, et pas un artiste n'en a fixé les traits. Il n'est donc pas étonnant que son souvenir soit entièrement perdu.



Les trois Enfants. En 1618, la famille s'accrut en effet, par la naissance d'une fillette, *Mieke,* et de deux garçonnets, *Janneke* et *Claeske.* Martin van Caestre sculpta les têtes et les mains de ces enfants, et Libert van Thielen reçut 153 florins pour les habillements qu'il leur avait fourni : *tot het becleeden van de jonge reuskens.* Voilà donc trois personnes de plus à entretenir, et partant une augmentation des dépenses annuelles. On

pratiquait pourtant l'économie dans ce ménage, car parfois les vieux habits des parents étaient utilisés pour les marmots. Ainsi, par exemple, il est dit dans le compte de 1649, que le Géant s'est payé un complet tout nouveau, et que sa défroque a servi au raccommodage des vêtements des enfants : *tot reparatie aan de cleederen van de kinderen.*

Il est curieux de constater qu'alors comme aujourd'hui, on mettait plus de soin à la toilette des filles qu'à celle des garçons. Ainsi, *Mieke* portait un petit lionceau d'abord, et plus tard un petit chien, dont la peau devait être renouvelée annuellement. Elle avait un éventail, des épingles dorées dans les cheveux, et faisait changer sa coiffure d'après la mode. Le fait est signalé dans le compte de 1659 : *aen Anna van Rymenant, voor 't palleeren van het hoofd van 't cleyn reusinneke, op de nieuwe mode.*

Cette jeune personne poussait même la coquetterie jusqu'à se faire farder, au prix de 5 florins six sous; car cette somme fut payée à Jean de Dryver : *voor het schilderen ende cireren oft blanquetten van een van de cleyn reuskens.* Sans aucun doute, il s'agit ici de la fillette.

Chacun de ces personnages avait un Gardien, qui le conduisit au moyen d'une bretelle en velours rouge ornée de broderies.

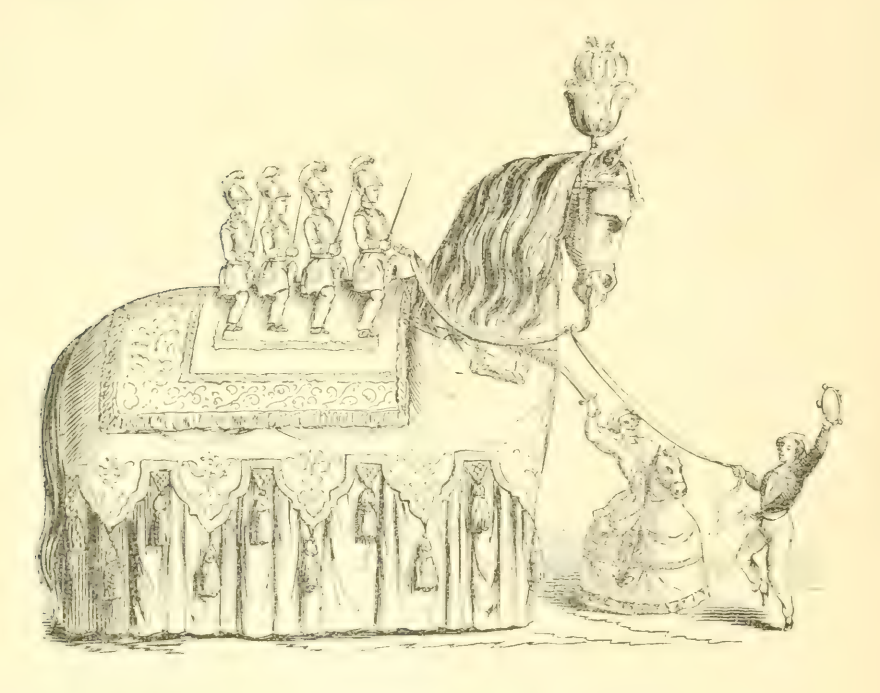
En 1553 commença l'usage de faire danser les Géants devant les maisons des membres du Magistrat, ou d'autres personnes de distinction, situées sur le parcours.

Il y avait parfois renouvellement général des costumes. En 1662, le père, la mère, la suivante et les trois enfants reçoivent des perruques de nouveau crin, et en 1665 de nouvelles mains.

Voici quelles étaient les autres pièces de l'Ommegang, d'après l'ordre de leur confection.

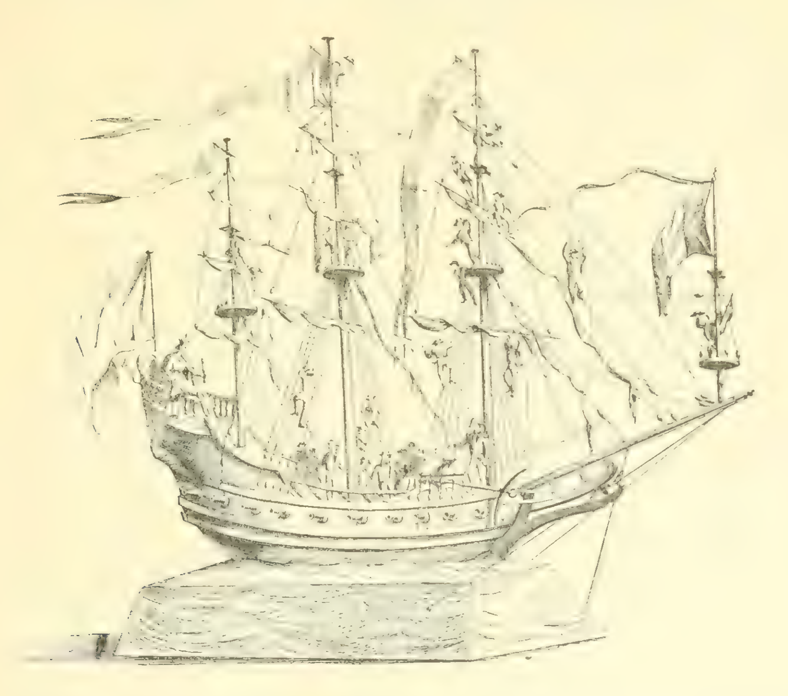
Le Cheval Bayard. Il date de 1415, mais il a pu, grâce aux soins dont il a toujours été entouré, traverser cinq siècles sans trop perdre de sa vigueur. Inutile de signaler toutes les restaurations que le vieux coursier a dû nécessairement subir.

La crinière et la queue exigent les plus grands frais. Pendant plusieurs années, le cordier Philippe Caluarts procure le crin nécessaire au cheval, au lion, etc.,



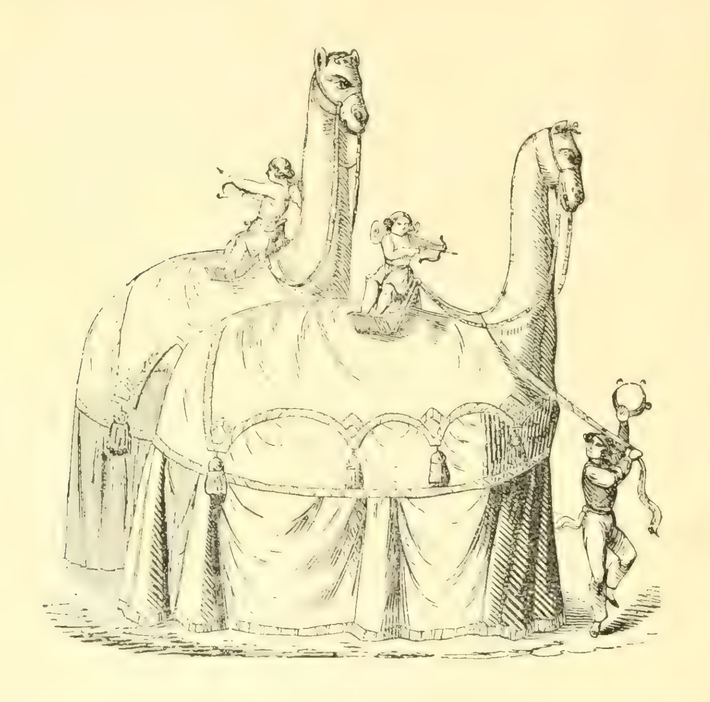
c'est-à-dire à tout ce qui porte une queue dans l'Ommegang. Le cheval est monté par les *Quatre fils Aymon,* dont tout le monde connaît l'histoire; mais pendant la première période de son existence, il ne portait que trois frères. Quel était le manquant? Nous ne pourrions le dire. L'examen des comptes ne nous a pas permis de fixer la date à laquelle le quatrième frère est venu s'asseoir auprès des autres.

Le Navire de Guerre. Le premier fut construit en 1594, probablement aux frais de la Corporation des Bateliers, car les comptes de la ville n'accusent que le pourboire payé à cette occasion. De tout temps, les Bateliers se sont chargés d'entretenir le bâtiment qu'ils considéraient comme leur bien, sous l'ancien régime, et leurs enfants ont toujours eu le privilège d'en former l'équipage. Cette vieille coutume est encore observée aujourd'hui. Le trois-mâts actuel porte la date 1647.



Les Chameaux. Huit de ces chevaux du désert apparurent en 1501. On les devait à la munificence de quelques petites corporations qui les entretenaient de leurs deniers. Les chameaux étaient généralement montés par des Indiens. Les jeunes gens qui désiraient remplir ce rôle, devaient se noircir la figure, les bras et les jambes.

Depuis la fin du XVIIIe siècle, il n'existe plus que deux chameaux, montés par des Cupidons, qui lançent de temps en temps des flèches dans les vitres, et la Ville paie la casse.



Les petits Chevaux. En 1648, arrivent des petits chevaux, en assez grand nombre. Ils sont faits en osier. Les cavaliers qui les montent sont engagés dans les paniers jusqu'à mi-corps, et portent le cheval sur lequel ils paraissent s'asseoir. Des jambes bottées, peintes sur les flancs, prétendent compléter l'illusion.

La Roue de Fortune. Ce symbole des vicissitudes de la vie humaine date de 1615. Une grande roue est placée sur un traîneau muni d'un pivot disposé obliquement, de manière que les jantes de la roue aient un point de contact avec le sol. Le traîneau, en s'avançant, fait tourner la roue. Huit personnages y sont placés en

cercle : un *avocat,* une *dame,* un *mendiant,* une *paysanne,* un *arlequin,* une *bigote,* un *chasseur* et une *mendiante.* Le pivot, prolongé en forme de colonnette, porte une statuette représentant *La Fortune.* La roue entraîne les personnages de conditions variées autour de la petite



déesse capricieuse, qui demeure impassible au bonheur et à l'adversité de ceux qui s'agitent autour d'elle. Lors de la confection de ce groupe, il fallut débourser 54 florins sept sous pour la toilette : *voor 't maken der cleederen van sekere personnagiën gestelt op 't rat van avonturen.*

Le Vuylen-Bruydegom, depuis 1825 mieux connu sous le nom de *Op-Signorke,* est le dernier venu de notre Ommegang. On l'appelait *Vuylen-Bras.* C'est en 1644 que Valentin van der Lantscroon tailla cette parfaite trogne d'ignoble buveur. Le compte de 1678 est le premier qui mentionne l'achat du drap nécessaire au bernement du mannequin. On lui donna, vers la même époque, le nom de *Vuylen-Bruydegom.* L'usage de le

berner avait été introduit pour récréer les nombreux étrangers qui affluaient toujours à Malines, pour voir les processions, les cortèges et l'Ommegang : *tot recreatie van de kermisgasten.* Depuis qu'on le bernait, le Vuylen-Bruydegom était un véritable souffre-douleurs. Aussi fallait-il le raccommoder sans cesse, et renouveler de temps à autre la bourre qui formait ses entrailles. Il portait des souliers en peau de chamois. Le personnel de son service comprenait quatre berneurs et un gardien.

On est tenté de sourire au mot *Gardien,* qui rappelle les contes légendaires de Collin de Plancy et Félix Bogaerts. Il n'y avait là pourtant rien d'extraordinaire, car tous les personnages de l'Ommegang avaient leurs gardiens : les Géants, le cheval Bayard, le Navire et les Chameaux.

Or, il ne viendra jamais à l'idée de personne que la Géante, par exemple, qui pèse environ cent kilos, pourrait jamais être enlevée par un filou. Et le cheval Bayard, que huit hommes ont de la peine à porter! Et le Navire!.. Et cependant le Navire a toujours conservé ses deux gardiens, comme nous l'avons constaté lors de la dernière cavalcade de 1888 : deux bateliers, en pantalon blanc et grand habit de velours cramoisi, relique de la garde-robes de quelqu'ancien seigneur de la cour de Louis XIV. Coiffés aujourd'hui d'un panama à la place du vieux tricorne, et armés d'une canne à pommeau, ils sont simplement chargés d'écarter les curieux, et surtout les enfants, qui empêcheraient la marche régulière du cortège (43).

Comme le parcours était assez long, le nombre de berneurs du Vuylen-Bruydegom fut doublé en 1737. Il fallait une certaine connaissance pratique pour bien berner en cadence, car on chantait pendant cette opération. Aussi des hommes choisis s'exerçaient-ils préalablement,

et des choppes de bière récompensaient ce travail d'apprentissage. La Ville payait le rafraîchissement servi *aan degene die geprobeert hebben te worpen den Vuylen-Bruydegom.* Cela se passait ainsi en 1737, et l'on peut dire que cet exercice se répétait tous les ans, quoique les comptes ne donnent pas toujours le détail des dépenses par le menu.

Au jubilé de 1775, il y eut quatre sorties de la Cavalcade. C'est pendant la seconde sortie, celle du 4 juillet, qu'arriva l'accident qui donna naissance aux légendes signalées plus haut. Le bonhomme, mal lancé, allait retomber en dehors du drap, comme cela arrivait parfois, ou peut-être menaçait-il de s'abattre sur les curieux qui se pressaient autour de lui. A ce moment, un bourgeois d'Anvers, Jacques De Leeuw, étendit la main pour écarter la poupée. On lui prêta des intentions que sans doute il n'avait point. Roué de coups, contusionné et blessé même, il s'enfuit dans une maison voisine pour échapper à de plus grands malheurs. Le fait s'est passé rue Sainte-Catherine, à peu près à la hauteur de la rue du Poivre, dans laquelle la plus grande partie du cortège avait déjà pénétré. Le 30 août suivant, De Leeuw écrivit au Magistrat, pour demander une indemnité et réclamer sa canne et son chapeau, qu'il avait perdus dans la bagarre.

Le 5 juillet, il y eût une troisième sortie de la cavalcade, et une quatrième le lundi 10. Le Vuylen-Bruydegom y était, et fut berné comme d'habitude. Les comptes accusent une dépense de 15 florins 12 sous, payés à Antoine Geeraerts, pour le salaire des berneurs : *voor de persoonen de welcke geworpen hebben den Vuylen-Bruydegom.*

Depuis lors, le Vuylen-Bruydegom est démodé et partant exclu de l'Ommegang; mais il continue à végéter sous le nom de *Op-Signorke.* A l'occasion du jubilé de

saint Rumold, célébré en 1825, le graveur Joseph Hunin représenta le héros berné par quatre hommes, *vier mannen met vier mutsen,* comme dit le refrain. Il fit une seconde planche, où Signorke est figuré sortant d'une armoire dont



HAY - OPPA SIGNOORKEN

il a fait sauter la serrure. Une troisième planche de Hunin n'est qu'une réduction de la précédente. Le petit drôle y est représenté dans la même attitude, mais sans aucun accessoire (Voyez page suivante).

Dès 1817, lors de l'introduction du prince de Méan comme Archevêque de Malines, J.-B. Rymenans, greffier du tribunal, mais poète à ses heures, avait composé une pièce de vers dans laquelle, tout en badinant à propos de

la prétendue tentative de vol, il se moque de ceux qui ajoutent foi à l'origine anversoise de la poupée. Il termine en faisant prédire par son héros, que nonobstant sa séquestration, les gravures de Hunin le feront connaître au loin, et lui procureront une renommée sans pareille dans l'histoire. Heureusement, Rymenans n'a pas été très bon prophète. Signorke ne parait plus jamais dans



les cortèges. Il git toujours dans le vieux coffre, qui fut employé en 1578 au transport des argenteries confisquées par la Commission des Fortifications.

Il ne sera pas sans utilité, croyons-nous, de compléter cette notice par un résumé très succinct de ce qui a été écrit au sujet de notre phénoménal *Op Signorke,* par de Plancy et Bogaerts, déjà cités, et d'autres encore.

Collin de Plancy raconte qu'en 1292, le duc Jean le victorieux avait fait berner un bourgeois d'Anvers, coupable d'avoir maltraité sa femme. Mais la première expérience de ce nouveau genre de correction eut un résultat très fâcheux. Un des berneurs ayant laché un coin du drap, le patient se brisa le crâne contre un poteau. Le duc en fut fort alarmé et décréta que dans la suite on ne bernerait plus les coupables qu'en effigie. On fit donc un mannequin. Cependant la leçon profita si bien aux Anversois, que pendant deux siècles il n'y eut plus lieu d'appliquer la peine.

A l'époque de Charles-Quint, un seigneur espagnol s'était permis de maltraiter sa dogna. Le bernement fut décidé; mais lorsqu'on voulut arriver au fait, on trouva la poupée, qui n'avait pas encore servi, entièrement rongée par les rats. Il fallut à la hâte en faire une nouvelle. D'après Collin, elle ressemblait si bien au ségnor coupable, que l'on aurait pu s'y méprendre. On la berna devant sa demeure, et ce seul exemple produisit encore un excellent effet. Les espagnols s'amendèrent au XVI[e] siècle, comme les bourgeois d'Anvers s'étaient corrigés au XIV[e], et la poupée courait risque d'être reléguée à son tour dans l'un ou l'autre grenier communal. Il fut résolu de la berner annuellement. En 1546, c'est toujours Collin de Plancy qui parle, les Malinois la volèrent, pour se venger des reproches que les Anversois leur adressaient au sujet de l'incendie de la tour de l'église Métropolitaine. Cette méprise eut lieu, paraît-il, en 1687. Le rapprochement des deux dates suffit pour faire ressortir l'anachronisme, et montrer que ce Monsieur de Plancy n'était pas fort au courant de notre histoire.

D'après Bogaerts, Signorke représenterait le fou de la Chambre de Rhétorique d'Anvers, qui aurait dû l'emporter sur celui de la Pivoine de Malines, lors d'un

Landjuweel donné à Bruxelles en 1542, et les Malinois auraient enlevé ce mannequin, en 1546, lors d'une fête littéraire analogue donnée à Anvers. Bogaerts, que nous avons très bien connu, était fort en littérature. Il l'enseignait à l'Athénée d'Anvers. Mais l'histoire n'était pas sa spécialité. Il s'en occupait en poète. Anversois de naissance, il a pu se tromper en ce qui concernait Malines. A nous de redresser ses erreurs, dans l'occurrence.

D'abord les deux fêtes, qui servent de point de départ à toute sa broderie littéraire, n'ont jamais eu lieu.

Après leur triomphe de Diest, en 1540, ceux d'Anvers auraient dû donner un Landjuweel en retour. C'était l'usage, et les Chambres littéraires n'y contrevenaient point sans motif grave. Or, les Anversois attendirent jusqu'en 1561 pour donner leur fête. Et Bogaerts la place en 1546! Mais passons. « Ceux de Malines, continue-t-il, venus à Anvers par centaines (!), s'emparèrent de la poupée, sans que les intéressés aient pu les en empêcher. Les Anversois, enflammés de colère, s'adressèrent au Magistrat pour obtenir vengeance. Une guerre civile paraît imminente et elle aurait éclaté sans doute, sans la présence d'esprit d'un des commune-maîtres, qui promit aux émeutiers de leur donner un autre mannequin. » Comme c'est naturel! Tout un peuple au paroxysme de la fureur, calmé subitement à la perspective d'un joujou! Et dire qu'il y a des naïfs qui croient cela!

En 1873, Haegens fit paraître dans la revue *De Vlaamsche School,* un article intitulé : *Geschiedenis van Signorken aan de kinderen verteld.* C'est une simple traduction de la prose de Bogaerts. L'auteur a eu le bon esprit de la présenter comme un conte dont la lecture peut amuser les enfants.

Peu de temps après, parut dans la même revue, une réponse signée C. Seffen (pseudonyme de Corneille

Neeffs). Elle avait ce titre : *Geschiedenis van Signorken aan groote menschen verteld.* L'auteur y démontre que la poupée en question fut confectionnée à Malines et n'a jamais eu le moindre rapport avec Anvers.

En 1875, I. H. I. (I. H. Jongeneelen) réédita en flamand les commérages de Collin et de Bogaerts, sous le nom : *Historie van het alom vermaard Op Signorken !*

Une réponse décisive à ce dernier opuscule, avec appréciation sévère bien méritée, fut publiée alors par M. l'Archiviste Hermans, dans une brochure intitulée *La vérité sur Op Signorken,* où il donne l'histoire complète du mannequin, et réfute toutes les fausses légendes qui s'y rapportent. Aussi peut-on dire que, depuis lors, le débat sur cette question est bien terminé.

DÉCORS DES RUES

Le neufcentième anniversaire du martyre de saint Rumold n'avait pas été célébré en 1675, à cause de la guerre entre l'Espagne et la France. La bonne volonté n'avait pourtant pas fait défaut, car, dès 1667, on en avait déjà formé le projet. Pour avoir été remises, les festivités n'en furent pas moins belles en 1680. La chambre de Rhétorique, la Pivoine, représenta jusqu'à quatre fois la Vie de saint Rumold, composée en vers par l'abbé Basuel, organiste de l'église Métropolitaine. La Cavalcade fut décrite par le poète Augustin-Casimir Redel, qui composa encore des stances pour les tableaux des arcs de triomphe placés en divers endroits sur le parcours du cortège. Ces tableaux représentaient des épisodes de la vie du Saint.

Le premier arc, haut de 32 pieds, large de 20, se trouvait devant l'Allée des Récollets. On y voyait saint Rumold recevant sa mission du pape Etienne III.

Le second, haut de 90 pieds, large de 40, érigé devant

l'Hôpital espagnol d'alors (44), figurait diverses circonstances de la vie et de la mort de saint Rumold. Ce décor coûta 705 fl. 11 s. 2 d.

Le troisième, haut de 60 pieds, large de 30, était placé en travers de la rue Sainte-Catherine, passé le carrefour formé par les rues du Poivre et des Beggards. Il représentait saint Rumold, faisant à Malines sa première prédication.

Le quatrième faisait fond dans la rue des Vaches, entre celle de Saint-Jean et le Biest. Saint Rumold y était figuré dans une gloire, intercédant pour la ville de Malines.

Le cinquième, en forme de portique triangulaire, décorait le Marché-au-Bétail. Sur une des faces était représentée la Religion, sur la seconde, Neptune et Thétys, regrettant la disparition de leur culte. La troisième face figurait saint Rumold triomphant d'Apollon et de Diane, debout sur une pyramide d'où sortaient deux fontaines. Cet arc et celui du Pont de la Fontaine coûtèrent ensemble 952 fl. 13 s.

Le sixième avait des dimensions colossales. Il mesurait 148 pieds (40 m.) en élévation et 125 (35 m.) en largeur. Dans les niches de la colonnade qui en formait l'étage inférieur, se trouvaient les statues de Philippe-le-Bon, de Charles II, roi d'Espagne, des Berthoud, etc. Dans le balcon de l'étage supérieur, à perspective fuyante, se trouvait saint Rumold reçu par le comte Adon. Cet arc gigantesque était, de même que les sept autres, l'œuvre de Daniel Janssens (45). L'artiste fut aidé dans l'exécution de ses projets par son ancien maître, Jacques de Hornes (46) et un autre artiste nommé Jean de Hondt. Le modèle du grand arc est conservé au Musée communal. Les frais de la peinture s'élevèrent à la somme de 1633 florins 15 sous, sans le prix de la toile. On érigeait cet arc de triomphe dans son entier ou en partie (47), à l'occasion

des jubilés de saint Rumold ou de l'inauguration des Souverains. Nous nous rappelons l'avoir vu en 1849, lors de l'inauguration de la statue de Marguerite d'Autriche; en 1854, à la visite de la Famille Royale; en 1863, pour le jubilé de N.-D. d'Hanswyck; et, la dernière fois, lors du onzième centenaire du martyre de saint Rumold, en 1875. La Planche IV le figure réduit à 1/400. Le placement seul de cet arc triomphal, qui couvrait toute la façade des Halles, du moins en élévation, coûta la somme de 3367,85 francs.

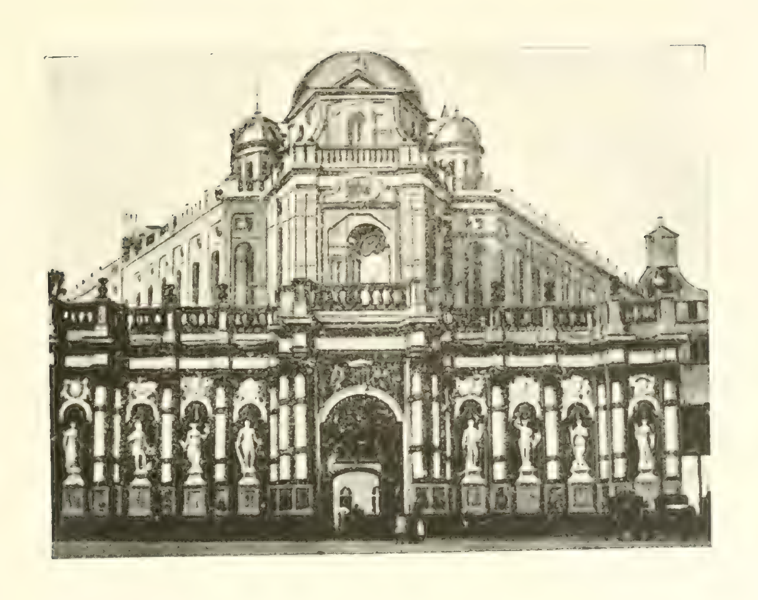
790 mètres cour. étançons	595.00
415 » » longerons	311.25
469 m. carrés plancher à 2 fr.	938.00
350 gîtes	350.00
Clous et crampons	30.00
Ancres	20.00
Un menuisier à 4.20 fr. Un id. 4.40 fr.	162.00
Huit manœuvres à 2.40 fr.	345.60
300 petits câbles à 2 fr.	600.00
Huit kilos de ficelle	16.00
	Fr. 3367.85

Le septième arc, élevé au Pont de la Fontaine, haut de 40 pieds, large de 10, était décoré d'un tableau représentant saint Rumold rappelant à la vie le jeune Libert, fils du comte Adon.

Le huitième, haut de 90 pieds, large de 50, se trouvait près de l'entrée de la rue d'Adeghem. Le saint patron de la ville y était figuré protégeant les habitants lors du siège de 1303.

Une description, en vers, de ces arcs de triomphe, parut chez Gilbert Lints; et une autre, en prose, fut publiée par Jean Jaye (voyez plus loin, *Programmes et Albums*).

En 1775, on érigea dix arcs, deux de plus qu'en 1680.



Grand arc de triomphe peint par Daniel Janssens
érigé devant les Halles, en 1680



L'un se trouvait dans la rue de Stassart, à la hauteur de la rue du Poivre, l'autre dans la rue du Bruel, devant l'entrée de la rue du Lièvre. Celui qui avait décoré le Pont de la Fontaine fut érigé devant la Vieille rue de Bruxelles. Cette rue aboutissait alors aux rues d'Hanswyck et Notre-Dame. La rue d'Egmond n'existait pas à cette époque. Elle fut percée de 1837 à 1839.

Les arcs de triomphe que nous venons de décrire servirent pendant assez longtemps à diverses occasions; mais après des remaniements successifs et des restaurations fréquentes, ils finirent par ne plus être employés. Le grand arc de la Halle est le seul que l'on ait conservé jusqu'aujourd'hui.

A partir du XVIIIe siècle, on décora les rues d'une façon plus vulgaire. Les petits sapins, devenus par la suite traditionnels, reliés par des guirlandes de verdure ou d'étoffe, étaient plantés dans toutes les rues. De 1770 à 1775, environ cent trente façades de maisons furent bâties ou restaurées. A aucune autre époque il n'y eut pareil élan. Il était d'autant plus louable qu'il contribuait à l'embellissement permanent de la ville.

Au siècle suivant, on suivit un autre système. Les habitants d'une même rue se cotisaient pour en exécuter le décor à frais communs. La largeur des façades déterminait la proportion de la côte-part. C'étaient des candélabres, des vases, des statues, en gabarit, représentant les principaux personnages de notre histoire; des plantes d'orangerie sur poteaux décorés de cartels, et reliés par des festons. Pour le jubilé de 1875, on généralisa un usage introduit depuis quelque temps : celui d'arborer le drapeau national, et de suspendre de grandes bannières en travers des rues. Depuis lors, pas une maison pour ainsi dire qui n'ait sa hampe, et à la moindre occasion on hisse le drapeau.

En temps ordinaire, les hampes restent, et ces bâtons de toutes grandeurs, penchés à divers degrés sur les passants, offrent un coup d'œil fort désagréable. Pourtant le système n'est pas mauvais; mais, comme on n'abuse que des bonnes choses, on est arrivé à l'excès dans la pratique. Les voisins arborent le drapeau pour un gamin de quinze ans qui remporte le prix de sa classe, aussi bien que pour un lauréat universitaire ou un artiste de grande renommée.

Nous n'avons plus, comme autrefois, de ces décorations d'ensemble. Chacun fait à sa guise. Il orne sa façade comme il l'entend. Il y attache des festons, des étoffes, des lambrequins aux fenêtres, des cartels avec emblèmes ou inscriptions sur les trumeaux. Il y a de l'émulation, et parfois des primes sont attribuées par un jury d'hommes compétents.

PROGRAMMES ET ALBUMS

Le plus ancien programme des Groupes de la Procession est sorti des presses de la V[ve] Henri Iaye, imprimeur juré de la Ville. Il se compose de quatre feuillets non numérotés, format petit quarto, et porte pour titre :

« PROCESSIE ghenaempt OMME-GANCK oft KERMISSE vande Processie, Graefs-Stadt ende Iurisdictie van MECHELEN, onder welcke de Reliquiën vanden H. ROMBOVDT, patroon derselver, berustende in eene vermaerde costelijcke silvere kasse, met groote eerbiedinghe om-gedragen worden by de *Geestelyckheyt* die in menichte de selve komen vereeren, beneffens de *Borgerye* met hunne geordonneerde wapenen, naer veel fray-vercierde *Speel-Wagens* daer op verthoont worden verscheyde leerlijcke *Moralisatiën,* tot stichtinge ende deuchdelyck vermaeck van den aen-siender. »

Plus bas se trouvent les armoiries de Malines avec la devise IN TROUWEN VAST. L'année « 1663 » est ajoutée à la main.

A la dernière page, dans un ovale : S. Jean écrivant son évangile.

Au-dessus, IN PRINCIPIO ; au-dessous, ERAT VERBVM.

Plus bas, *Tot Mechelen, Ghedruckt by de Weduwe* HENDRICK IAYE, *gesworen boeck-drucker der selver stede.*

Jean Jaye, imprimeur-juré de la Ville, publia en 1680 une description en prose des Arcs de triomphe, suivie du Programme de la Cavalcade, sous ce titre :

« Negen-hondert-jaerigh Iubilé-vreught bewesen in de stadt Mechelen ter oorsaecke van de feest van den H. RUMOLDUS, bisschop, martelaer, grooten apostel ende patroon der selve stadt. Tot welcker meerder Verciersel ende Eere op-gerecht zyn menige Triumph-bogen, toe-geruste Triumph-Waegens ende andere sonlinge Vreugde-teeckens... Ghedruckt by Jan Jaye gesworen Stadts Boeck-drucker 1680. »

Gilbert Lints fit paraître, la même année, une description en vers des scènes figurées sur les arcs de triomphe, sous le titre :

« Afbeeldinghe van de Arcken triomphael die tot lof van den H. Rumoldus zyn op-gerecht, over syne negen-hondert-jaerige jubilé in de vermaerde graef-stadt en de provincie van Mechelen. Welcke Arcken seer constigh uyt-gewerckt ende verciert met Rym-dichten ende Jaerschriften, etc. *Ghedruckt te Mechelen by* GHYSBRECHT LINTS, woonende op den hoeck van de groote Merckt, 1680. »

En 1680, Gilbert Lints édita encore une description, également en vers, du Cortège, y compris les Métiers, sous le titre :

« Afbeeldinghe van den Ommeganck ende Parade

gedaen door de loffelycke Borgerye van de Provincie, Jurisdictie, ende Graef-stadt van Mechelen; in dicht beschreven door A. C. R. (Augustin-Casimir Redel). Ghedruckt te Mechelen by Gysbrecht Lints » *(sans date)*. Ce programme n'était pas encore illustré.

A l'occasion de ce Jubilé, parut encore chez Jean Jaye : « Bly-eyndende-treur-spel van het leven ende wondere daeden vanden H. Rombout, arts-bischop van Dublin, Bekeerder, Martelaer, ende Voor-spreker der Stadt ende Provincie van Mechelen, in syn negenste gulde jaer, gedicht door Philippus Claudius Basuel, Priester ende organist der selver Stadt, Verthoont op het Schouburg vande Reden-Rycke Gulde-broeders vande Vergaederinge van S. JAN (geseyt de PEOENE) op den 12. 15. 16 ende 17 Julii 1680. »

Pour conserver le souvenir de ce premier Jubilé séculaire, les Marguilliers de l'église métropolitaine firent frapper deux médailles différentes, en argent et en cuivre, de forme ovale. La première (Figure VII) mesure $0^{m}022$ sur $0^{m}016$. A l'avers se trouve saint Rumold bénissant de

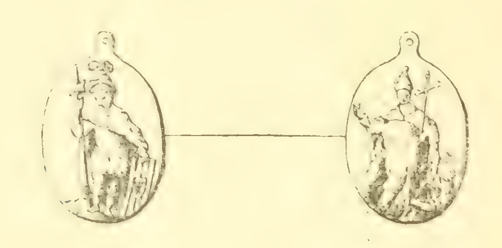


Fig. VII — Médaille du Jubilé de 1680. Petit module

la droite, tandis qu'il tient une croix à longue hampe de la gauche. A ses pieds gît son meurtrier. Au revers, saint Libert, en costume de guerre, avec manteau sur les épaules, tenant de la droite une hallebarde et de la gauche un bouclier aux armes de Malines.

La seconde médaille (Figure VIII) mesure 0m028 sur 0m021. A l'avers, saint Rumold est représenté comme sur la précédente. Au revers, saint Libert est figuré sans manteau.

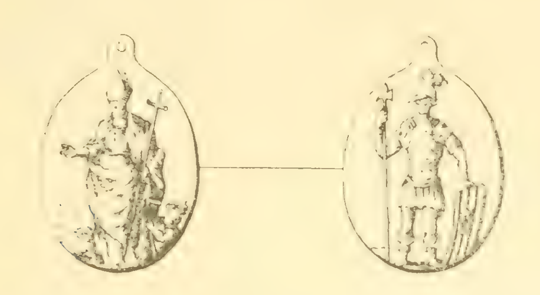


Fig. VIII — Médaille du Jubilé de 1680. Grand module

On s'y était pris longtemps d'avance pour préparer la célébration du Jubilé millénaire de 1775. Les membres du magistrat, délégués dans ce but, se réunirent la première fois en octobre 1770. Les Doyens des métiers, convoqués ensuite, s'entendirent avec leurs Jurés, pour déterminer la part de coopération qu'ils pourraient prendre à l'organisation de la cavalcade. Le Magistrat lui-même s'était déjà réuni le 24 juillet 1769, et dans cette séance on avait proposé de demander un plan de cavalcade aux Oratoriens et aux Jésuites. Quelques-uns des membres du Magistrat, plus portés pour ces derniers, leur demandèrent en secret de vouloir élaborer un plan. Les Jésuites avaient organisé le cortège d'Hanswyck de 1738, où figuraient les élèves de leur Collège, mais d'un autre côté ceux de l'Oratoire avaient déjà coopéré au jubilé de 1680, à l'occasion duquel les élèves de l'école de la Ville, qu'ils dirigeaient, avaient représenté un drame dont le prospectus parut en flamand et en latin. Voici le titre de cette dernière brochure :

« Mechliniae Jubilus sive S. Rumoldus in vita miri-

ficus, in morte gloriosus, nobilissimo ac amplissimo Magistratui Civitatis et Provinciae Mechliniensis, post trinam saeculorum triadem, venerandam Apostoli sui memoriam solenni jubileo celebranti, scenice exhibebitur a studiosa Juventute Scholae Publicae Patrum Oratorii, die 10 et 11 julii hora 3 post meridiem, quo tempore annua promeritae Juventuti Praemia distribuentur. »

Les Oratoriens avaient encore organisé un cortège, en 1730, pour fêter le centième anniversaire de leur établissement à Malines.

Les Jésuites ayant refusé d'expliquer leur plan, dont ils n'avaient présenté qu'un résumé, le 18 novembre 1771, des membres du Comité s'adressèrent aux Oratoriens pour connaître leur projet, afin de pouvoir comparer les deux plans et prendre de l'un et de l'autre ce qui pourrait convenir. C'était peu raisonnable et pas pratique du tout; aussi les Oratoriens refusèrent-ils carrément. Entretemps les Jésuites, voulant fixer définitivement leur projet, donnent à Herreyns tous les détails nécessaires pour l'arrangement de quatre chars. Ils s'entendent en même temps avec le sculpteur P. Valckx, pour l'exécution matérielle. Ce travail est approuvé à la maison échevinale, le 15 juin 1772, et les Métiers se chargent des frais d'exécution. La Compagnie de Jésus ayant été supprimée par Clément XIV, le 20 septembre 1773, le Magistrat invita l'ancien préfet du Collège à la séance du 6 décembre, à l'effet de régler l'exécution ultérieure du plan qu'il avait élaboré. L'abbé De Brouwer, ainsi s'appelait l'ancien préfet, tenait absolument à ne pas voir son projet modifié. Et tout en voulant prendre la responsabilité de son œuvre devant la critique, il consentait à la voir paraître sous un autre nom, au choix de ces Messieurs.

Il y eut alors un revirement dont nous n'avons pu

découvrir la cause. Des démarches furent faites auprès des Oratoriens, pour qu'ils acceptassent la direction de cette partie de la fête. Mais ils refusèrent, disant qu'ils paraîtraient devant le public comme incapables de concevoir un plan de cortège, et que pour ce motif ils ne tenaient point à s'en occuper encore. Après bien des pourparlers, il fut résolu de passer le projet, tel qu'il était, aux Oratoriens, en leur permettant d'y apporter, dans l'exécution, les modifications qu'ils jugeraient opportunes. Un nouveau plan, exposé en séance du Comité, le 6 juillet 1774, fut admis, et le 21 novembre le Magistrat lui-même l'approuva définitivement.

Cette résolution déplut cependant à certains membres, et aussi à quelques bourgeois, notamment à ceux qui avaient mis tant de hâte pour faire adopter le plan des Jésuites, deux ans auparavant. Ces mauvaises têtes répandirent le bruit que les fêtes seraient remises d'un an. On essaya, par tous les moyens possibles, d'entraver l'exécution et de retarder les travaux. Le public finit par croire qu'en réalité rien ne serait prêt, et ces rumeurs s'accréditèrent au point que la question fut mise à l'ordre du jour à la séance du Magistrat, tenue le 16 janvier 1775. Le temps pressait, car il ne restait que six mois. Heureusement, la majorité décida de ne rien différer, mais de nommer un Comité exécutif avec pleins pouvoirs, pour arriver à la réalisation complète du programme de la Cavalcade. Nous avons donné ce programme pages 273-275.

On déploya grand luxe pour l'Album de la Cavalcade en 1775. Les dessins (48) des chars et des emblèmes furent faits par G. Herreyns, directeur de l'Académie, qui reçut de ce chef une somme de 291 fl. 10 sous. De La Rue, de Bruxelles, grava deux chars, le 1er et le 8me. Van Campenhout, le 7e et le 9e et six emblèmes :

le Phénix, le Pélican, l'Aigle, la Licorne, le Cheval Marin et la Roue de la Fortune. Les six autres chars et le train des chevaux furent confiés au burin des frères Klauber d'Augsbourg. On leur paya pour ce travail 2160 florins et 748 fl. pour l'impression. Van Campenhout en avait reçu 600. En y ajoutant divers salaires y relatifs, la somme totale des dépenses faites pour les planches gravées de ce magnifique Album, était de 3680 florins. Nous n'avons pas trouvé la note payée pour l'impression du texte. Le tirage fut fait à 2000 exemplaires, sur papier fort, à la suite d'une décision du Magistrat : *de selve te drucken op dick papier, ter quantiteyt van twee duysent exemplairen van iederen waegen, ende van de peerden naer proportie.* Cette dernière phrase ferait supposer que la planche représentant l'attelage des chars fut tiré à 12000 exemplaires, puisque six chars étaient gravés à Augsbourg. Le texte est imprimé dans les deux langues, séparément. Le format de l'Album est in-quarto, mais un certain nombre d'exemplaires, avec texte français à justification spéciale, et tirés sur folio, furent distribués aux personnages de la Cour et aux Magistrats, lors de la visite du Gouverneur général. On avait payé 84 florins pour la reliure de l'exemplaire présenté au Prince.

Un jeton commémoratif du Jubilé de 1775 (Figure IX) fut frappé en Hollande. A l'avers : buste de S. Rumold, en exergue : S. RVMOLDVS MART. MECHLIN. PATRON. Au revers : la Pucelle de Malines, la droite tenant une croix et une palme, est appuyée sur l'écusson de la Ville; la gauche lève une cassolette d'encens, fumante. En exergue : PRAESULI SVO DEVOTE JVBILAT MECHLINIA. Diamètre $0^{m}028$.

Des exemplaires en argent furent donnés, au lieu de prix, aux trois premiers des classes latines de l'école de la Ville, dirigée par les prêtres de l'Oratoire. Les

340 enfants qui avaient pris part à la Cavalcade, en reçurent aussi, à la place du paquet de dragées que l'on



Fig. IX — Jeton du Jubilé de 1775

avait eu coutume de donner aux figurants des cortèges. La distribution de ces souvenirs eut lieu le 17 août.

Un jeton en or (Figure X), frappé à la Monnaie de Bruxelles, fut offert aux Gildes étrangères à la Ville, pour le plus beau cortège ou pour la plus grande distance. A l'avers se trouve le buste du prince Charles de Lorraine;

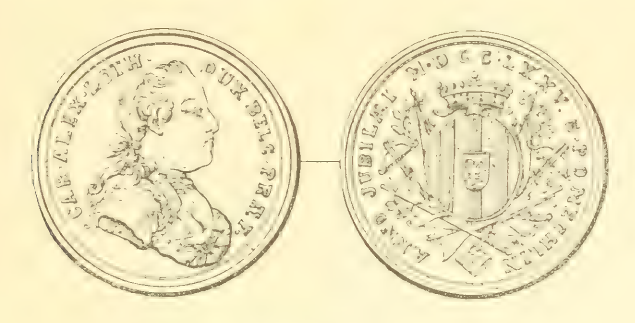


Fig. X — Jeton offert aux sociétés, en 1775

en exergue : CAR. ALEX. LOTH. DUX. BELG. PRAEF. Au revers, les armoiries de Malines avec couronne comtale et trophées, formés par les armes des diverses Gildes de la Ville. En exergue : ANNO IUBILAEI M. D. CC. LXXV. S. P. Q. MECHLIN. Diamètre $0^{m}036$ (49).

Le gouverneur, prince Charles de Lorraine, vint à Malines pour voir la Cavalcade, en 1775. Le Magistrat lui offrit à dîner dans la grande salle de la Vieille Arbalète; mais un dîner de Gargantua, qui coûta environ cinq mille florins pour 42 personnes! Le prince indiqua lui-même 20 personnages de la Cour auxquels le Magistrat devait envoyer une invitation. Neuf autres étaient invités, parcequ'ils suivaient toujours le souverain. Seulement 6 personnes de la Ville étaient admises à la table de Son Altesse Royale : le Cardinal-Archevêque, le Lieutenant-général de Navarre, le Président du Grand Conseil, l'Ecoutête de Malines et les deux Commune-maîtres.

Voici les détails des dépenses faites à cette occasion :

	Flor.	Sous	Den.
Sermettens, serrurier, pour l'arrangement de la cuisine	21	19	0
Laurent T'sas, pour treillis placés aux fenêtres de la bouteillerie	11	4	0
Vve Jean Arts, menuisier, pour tables, etc., à la cuisine	22	15	0
Fr. de Hont, pour peinture de boiseries à la salle de la Gilde.	63	0	0
Pierre Ardies, maçon, pour fourneaux, etc., à la cuisine	97	6	9
Au sieur Poulet, pour ses avances au fourrier de S. A. R.	53	11	0
A Chabotteaux, ses débours pour salaires : 4 couronnes au sieur de Ridder et 25 couronnes au cuisinier du baron de Gottignies . . .	78	15	0
Au sieur Poulet, pour chercher à Bruxelles les argenteries nécessaires au dîner, et pourboires.	75	12	6
A Chabotteaux, pour ses services et ceux des officiers de la cuisine	1149	15	0
Pour le logement des officiers et aides-cuisinier.	48	18	0
Au sieur Huet, maître-d'hôtel de Son Eminence, pour les serviettes achetées à Courtrai, vin de Tokay, chocolat, etc.	457	4	6
A Mlle Lens, lingère de Son Eminence, pour linge employé au dîner	74	6	3

A Chabotteaux, maître-d'hôtel de S. A. R., à-compte pour débours	200	0	0
Au même, pour location de marmites, porcelaines; pour confitures et fruits	688	11	9
A Mlle Croes, concierge, pour vins et services .	547	10	0
A Jacques Morissens, pour épiceries . . .	158	8	3
A B. Bernaerts, pour jambons et lard . . .	56	2	3
A Pierre Geniets, pour viande de bœuf . .	39	16	0
A Remi Suetens, pour viande de mouton . .	30	12	6
A Egide Geens, pour viande de veau et quartiers d'agneau	48	19	0
A Egide Colibrant, pour du pain. . . .	42	10	0
A la Vve Suetens, pour poulardes et dindons .	34	15	0
A la Vve Cabuy, pour du poisson . . .	15	16	0
A F. F. Daes, tapissier à Bruxelles, pour tapis et chaises	500	0	0
Au même, pour une chaise de chambre . .	9	0	0
A Van Campenhout, pour deux chandeliers offerts à l'hôtelier de Son Eminence	112	19	6
A Jean Pauwels, pour location de cuves . .	5	12	0
A J.-B. de Croes, pour la course du trésorier Poulet à Bruxelles	5	19	0
A Mlle Gooris, pour fourrage des chevaux de S. A. R.	38	17	0
A Bosmans, employé des Fourriers, pour services extraordinaires	10	7	0
A Jean Bemus, pour nettoiement de cuirasses, fusils, etc.	16	16	0
A Hubert Cattersel, pour lavage du linge et des serviettes	7	17	0
A Pierre Gillis, pour livraison de légumes . .	42	18	0
A la Vve de Croes, pour débours de salaire au *Confiturier*	3	3	0
A F. Verhuyck, pour fourniture de choux . .	35	4	0
Au servant de la Gilde, pour services rendus .	6	6	0

Total des dépenses, 4612 fl. 6 s. 3 den.

Lors du Jubilé de 1825, parut un programme in-4°, rédigé en flamand, comprenant : Une notice historique

de la Ville et de S. Rumold, un mot sur les Châsses et les Reliques et les préparatifs des fêtes jubilaires. Suit alors une description de la Cavalcade avec les noms des 240 enfants qui figurèrent sur les chars et dans les groupes. Un appendice contient les programmes des solennités, séances musicales, expositions, tirs et réjouissances populaires de tout genre.

Le volume renferme des planches lithographiées par Burggraaff de Bruxelles, représentant les chars et les figures de l'Ommegang, dessinées par J. Vervloet, directeur de l'Académie des Beaux-Arts (Nous avons donné le Programme page 275).

On frapppa un jeton commémoratif (Figure XI). A l'avers se trouve un buste de S. Rumold, avec l'inscription : A MARTYRIO ANNO ML. Au revers, la Pucelle de Malines tenant de la droite une branche fleurie, la gauche appuyée sur un bouclier aux armes de la Ville.

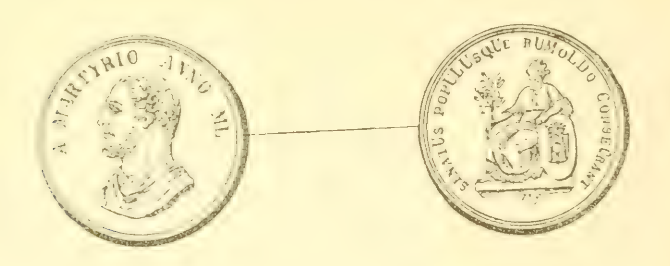


Fig. XI — Jeton du Jubilé de 1825

En exergue, le chronogramme : senatUs popULUsqUe rUMoLDo ConseCrant. Diamètre 0^{m}028. Chacun des enfants qui avaient pris part au cortège, reçut un exemplaire de l'Album et un jeton.

Un second jeton, en étain (Figure XII) fut frappé la même année. A l'avers, saint Rumold en buste. En exergue : H. RUMOLDUS PATROON DER STAD MECHELEN.

Au revers, deux branches de chêne formant un cercle, et au centre : JUBELFEEST MDCCCXXV. Diamètre 0m033.

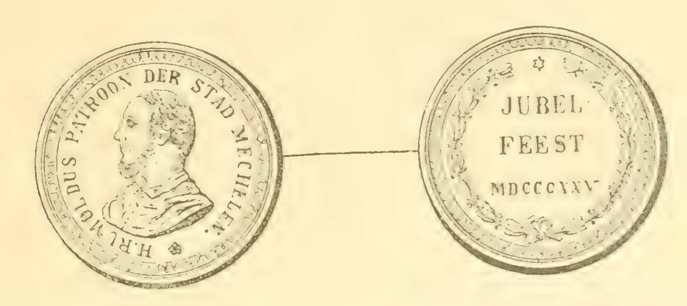


Fig. XII — Jeton en étain, du Jubilé de 1825

Un programme-album fut également publié en 1875. Le texte est dans les deux langues. Le plan de la Cavalcade est dû à Emm. Neeffs. Les dessins des Chars furent exécutés par W. Geets, directeur de l'Académie des Beaux-Arts (Nous avons donné le Programme page 276). L'ouvrage est édité chez Simonau et Toovey, à Bruxelles. Son format extraordinaire, H. 0m42; L. 0m54, est d'un usage peu commode. Les noms des 372 enfants qui ont figuré dans la Cavalcade se trouvent à la fin, avec l'indication du rôle qu'ils ont rempli.

Un jeton de grand module fut frappé à l'occasion du Jubilé de 1875. On y voit, à l'avers, saint Rumold enveloppé d'un peplum agrafé sur l'épaule gauche. De la droite, il élève la croix de missionnaire. De l'autre main, il tient un bâton pastoral recourbé à l'extrémité supérieure. Devant lui, un homme et une femme, à genoux, dans une attitude pieuse, écoutent les paroles de l'apôtre. En exergue, le chronogramme : MeChLInIa JUbILans exCUDIt apostoLo. Dans le bas, les armoiries de la Ville.

Au revers est représentée la Châsse de 1825, et au-dessous, deux palmes en sautoir. En exergue se

trouve un second chronogramme : CLerUs popULUsqUe sanCto rUMoLDo. Dans le bas, les armoiries du Chapitre métropolitain. Diamètre, $0^{m}05$.

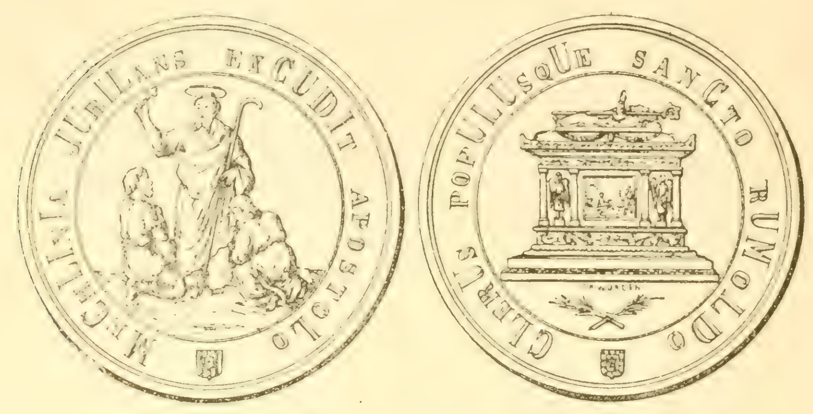


Fig. XIII — Jeton, grand module, de 1875

On frappa aussi une médaille de tout petit module. Diamètre $0^{m}02$. C'est une réduction du grand jeton que nous venons de décrire. On y voit les mêmes inscriptions et les mêmes ornements.

Il en existe encore une, (Figure XIV), où se trouve, à l'avers, saint Rumold en habits pontificaux; à ses pieds, ses deux meurtriers tenant chacun une houe (50). En exergue : H. RUMOLDUS PATROON VAN MECHELEN.

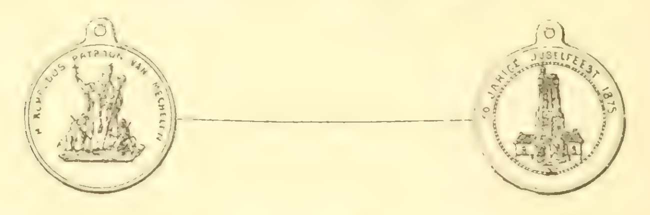
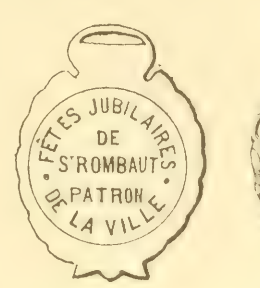


Fig. XIV — Jeton, petit module, de 1875

Au revers, une vue de la tour et de l'église métropolitaine, côté ouest. En exergue : *50 jarige jubelfeest. 1875.* Diamètre $0^{m}02$.

A part ces deux souvenirs d'édition officielle, il existe encore deux médailles qui ne rappellent le Jubilé que par l'inscription de leur revers.





La première, en forme d'écusson surmonté d'une couronne murale et accosté de deux branches, l'une de chêne, à dextre, l'autre de laurier à senestre, porte au centre de l'avers les armoiries de Malines, timbrées d'une couronne comtale. Au revers : FÊTES JUBILAIRES DE St ROMBAUT PATRON DE LA VILLE.

La seconde, circulaire, rappelle la visite de la Famille Royale. Elle porte à l'avers le Roi Léopold II, la tête à gauche. En exergue : *Visite de la Famille Royale, 28 juin 1875*. Au revers, les armoiries de la Ville, avec couronne comtale. Pour que l'on ne s'y trompe pas, sans doute, l'auteur a ajouté la légende : *Ville de Malines*. En exergue : *Souvenir des Fêtes jubilatoires* (!) *de St Rombaut patron de la Ville 1875*.





Arrivé au bout de notre tâche, nous offrons au bienheureux Rumold l'hommage de ce travail entrepris pour sa glorification. Nous avons la confiance que le saint Patron de notre cité — pour nous servir des paroles par lesquelles Son Eminence le Cardinal Archevêque terminait sa lettre pastorale du 12 avril 1902, — *nous conservera vivante et agissante cette sainte foi du Christ dont il a été parmi nous l'apôtre et le martyr.*

SANCTO . RVMOLDO

EPISCOPO . MARTYRI

CIVITATIS . MECHLINIENSIS . TVTELARI

OPVS . HOC . QVALECVNQVE

DE . FESTIVITATIBVS . EIVS . INTER . MALINATES

SEXTO . IAM . SAECVLO . SERVATIS

A . TEMPORE . QVO . IN . VRBIS . OBSIDIONE

SACRA . EIVS . LIPSANA

E . POPVLI . VOTO . CIRCVMLATA . MOENIBVS

ADVERSVS . HOSTES . EXSTITERE . PRAESIDIVM

PRIDIE . NONAS . APRILES . MCMIII.

DICABAT . DEVOTISSIMVS . CLIENS

GVLIELMVS . VAN CASTER

ECCLESIAE . METROPOLITANAE . CAPITVLARIS

POTENTEM . ROGITANS . PATRONVM

VT . CLERVM . SERVET . AC . PLEBEM

ET . LOCVM . SVO . SANGVINE . SACRATVM

AB . HOSTE . INDESINENTER . DEFENDAT (*).

(*) Antienne à *Magnificat* de l'Office du saint.

APPENDICE

Notes

(1) Le Pays de Malines, situé aussi en Brabant, formait un des sept quartiers du Marquisat du Saint-Empire. Il comprenait les Villages suivants : Duffel, Waelhem, Waerloos, Contich, Reeth, Aertselaer, Schelle, Niel, Eeckeren, Bonheyden, Rymenam, Keerberghen, Schrieck, Putte (Wavre-Saint-Nicolas), Wavre-Notre-Dame, Berlaer, Beersel, Iteghem, Norderwyck, Gheel, Ouwen (Grobbendonck) et Droogenbosch.

(2) La puissance des Berthoud seigneurs de Grimbergen avait été bien réduite lors de la destruction complète de leur château, en 1157, et il était devenu impossible à cette famille de récupérer son ancien pouvoir. On croit généralement que Gauthier et Gérard, fils d'Arnould Berthoud, firent alors un partage, dans lequel le premier laissa à son frère cadet la seigneurie de Grimbergen, considérée dorénavant comme peu importante, et retint pour lui-même les pays situés autour de Malines. Il mourut en 1180. Son fils et successeur, appelé aussi Gauthier, fut le premier avoué du Chapitre de Saint-Rombaut.

(3) Le diplôme se trouve dans Miraens. *I. Notitia ecclesiarum Belgii,* cap. CXCIV, page 767. Il suffit de le citer, car il n'intéresse Malines que par le titre *Dominus de Machlinia,* dont Berthoud se prévaut dans ce document.

(4) Le *District* comprenait les hameaux voisins de la cité : Neckerspoel, Pennepoel, Hanswyck, Geerdeghem, Auweghem, Battel; et les Villages de Muysen, Hever, Hombeeck, Leest et Heffen. — Le village de Heyst-op-den-Berg, avec les hameaux voisins et le Village de Gestel-sur-Nethe, formaient le *Ressort.*

(5) Aussi le serment exigé de ceux qui désiraient devenir *Bourgeois* de Malines, contenait-il promesse de fidélité *au bon Saint Lambert*, c'est-à-dire à l'église de Liège : *Van deser ure voortwert, sal ic hout ende ghetrouwe syne mine Vrouwen Sente Mariën, ende den goeden Sente Lambrechte, ende onsen gerechten Herscape, ende der stad van Mechelne, ende elcken te sinen rechte : der stad scade sal ic weren, hare vrome sal ic maken waer dat ic mach na minen besten verstane. So mi God helpe, ende dese Heylighen, ende alle Gods Heylighen.*

(6) Nous avons publié cette charte dans notre Histoire des Rues de Malines, — *Impr. Ryckmans-Van Deuren, 1882.* L'original est conservé aux Archives communales.

(7) Dans ses *Brabantsche Yeesten,* Jean De Klerk appelle cet écoutète *Enen goeden man van der stat,* et il ajoute que les gens des Métiers, coupables du meurtre, étaient détestés par les gens de condition : *Want die ghemeente wart ghehat Van den goeden lieden overal.* Ces derniers, ajoute-t-il, quittèrent la ville

et portèrent plainte au Duc : *Want si die ghemeente ontsaghen Ende voeren dit den hertoghe claghen.* On dirait donc qu'il y avait alors à Malines mauvaise entente entre les Bourgeois et les Métiers. Ceux-ci se prévalaient peut-être avec excès des privilèges qui leur avaient été octroyés depuis que Gauthier-le-grand les avait réunis en corporations. Or, la nouvelle charte ne permettait plus que l'association des Drapiers et celle des Forgerons : *dat enghene ghulde en si, noch bruederscap binnen der vriheid van Machelne, sonder* (uitgenomen) *de ghulde van den Wollewerke ende Sinte Loys ghulde, ende waer si ghemaect siin, si selen of* (af, te niet) *siin.* Elle défendait aussi, sous de fortes peines, l'érection de nouvelles. On comprend que les Métiers ne se sont pas laissé enlever leurs privilèges sans se plaindre, et sans faire tous leurs efforts pour reconquérir le pouvoir. Pour eux, le nouvel écoutète était un adversaire, qui avait mission de les soumettre. Sa tâche était fort ingrate. Il a pu se méprendre dans le choix des moyens de répression à employer pour apaiser les troubles qui désolaient la ville et dans lesquels il perdit la vie.

(8) Actuellement rue de Stassart. Le baron de Stassart y naquit le 10 octobre 1780, dans la maison N° 20. Il mourut à Bruxelles, le 2 septembre 1854. C'est alors que le nom de la rue du Cimetière fut changé.

(9) *Doen de mannen van Wapenen gereedt waren, ginck de Processie tot vóór de kerckhoff-poorte, daer blijvende ende biddende Godt ende Sinte Rombout om victorie; voorts trocken de Ruyters uyt met al dat volghen mochte* (Chronique de Tongres).

(10) *Doen dankten sij Godt ende Sente Rombout, gelovende dan Ommeganck eewelijck te houden, ende sijn lichaam rontomme die stadt te draeghen met nieuwer-waschlichte, op dien dach* (Chronique de Tongres).

(11) « De gantsche Burgerye ging in wit lynwaet, het hoofd ende de voeten bloot, gelyck sy dat in hare geloften beloofd hadden; maer sy hebben sedert, om het straffe en koude jaergetye waerin dese Processie geschiedt, daer van door de Pausen ontslaging gekregen. »

(12) Voici le texte : *Ende die van Neckerspoele ende van den Nuwen lande selen die beteringhe met ons helpen draeghen, gelijc dat boven bescreven es.* Le quartier de Neckerspoel ne faisait pas partie de la Ville, et le Nieuwland, tout en étant compris dans l'enceinte fortifiée, avait encore à cette époque, aussi bien que le Neckerspoel, ses échevins particuliers.

(13) L'original est aux Archives de la Ville. Il en existe une transcription dans le *Privelegie-Boek* B, fol. 51, et une autre dans le *Rood-Boek,* I, 27.

(14) La livre de paiement de Malines valait 7,25 fr., celle de Brabant avait la même valeur. D'après cela, l'amende se serait élevée à 725,000 francs, ce qui paraît énorme. Mais si l'on considère la phrase qui suit dans le texte du jugement, cette valeur semble devoir se réduire beaucoup. On y lit en effet : *dat's te verstane t' hertoghen penninc die men heet Torre, over sesthien penninghe.* A Louvain, le *Torre* valait 2 frs 46. Ailleurs, il ne valait que 16 deniers ou 12 centimes. C'est cette dernière valeur qui paraît devoir servir de base d'appréciation dans l'occurrence. Ainsi l'amende s'élèverait à la somme de 12,000 frs, assez considérable pour l'époque.

(15) Cette porte, située à l'extrémité de la rue Haute, appelée primitivement *Overste strate,* reçut le nom d'*Overste porte, Porte supérieure.* En 1698

fut donné l'octroi pour la construction de la nouvelle chaussée vers Bruxelles par Vilvorde. L'ancienne route par Elewyt, Perck, Dieghem, demeura abandonnée, et le nom d'*Overste porte* fit place à celui de *Brussel poort,* Porte de Bruxelles.

(16) D'après le *vieux style* ou *de Cambrai,* l'année commençait le Samedi saint à midi et finissait le Samedi saint l'année suivante à la même heure. Elle comprenait donc une partie de cette année, et toutes les dates, du 1er janvier jusqu'au Samedi saint, appartenaient à cette année, en *nouveau* style, mais, en *vieux style* elles faisaient partie de l'année précédente. C'est ainsi que le 3 avril 1302 est en réalité, d'après notre calendrier actuel, le 3 avril 1303.

(17) « Ceterum, ut candide dicam, plus temporis ei disquisitioni impendi, quam fateri audeam, neque tamen mihi magis datum est Corinthum adire, quam ceteris, eo demum redactus, ut aperte pronuntiare cogar, nodum esse scindendum magis quam solvendum. » *(Acta S. Rumoldi XIII. De Translatione in Steynockerseel, N. 149).*

(18) Le 12 mars 1902, Son Eminence le Cardinal Goossens, voulant raviver le culte de saint Rumold, à l'occasion de la fête dite *Translation des Reliques,* adressa au clergé et aux fidèles de la ville de Malines, une lettre pastorale particulière, pour les engager à imiter le zèle de leurs ancêtres, en honorant le saint Martyr, l'apôtre de leur cité, par l'assistance à l'Office de la Translation de ses Reliques, célébré solennellement le IVe Dimanche après Pâques, et à recourir souvent à l'intercession de leur glorieux Patron.

L'épisode de Steynockerseel est aussi rapporté dans ce document, et les principaux faits de la Légende, rappelés par les anciens tableaux de l'église métropolitaine y sont bien esquissés; mais il n'y est pas fait mention du siège de Malines de 1303, ni de la Procession faite alors avec les reliques du Saint, ni du vœu émis à cette occasion par le Magistrat et les Bourgeois, de répéter annuellement cette cérémonie, en action de grâce.

(19) L'Hospice Sainte-Barbe se trouvait dans la rue du Bruel, entre la rue du Chien bleu et celle de la Bourse. Son emplacement est occupé aujourd'hui par les maisons nos 44 et 46.

(20) Les maisons nos 110, 112 et 114 ont été bâties, il y a un demi-siècle, sur le terrain de l'ancien couvent.

(21) « Van eenen Banckette gedaen int Molenysere ende in den Roeyenschildt ten Ommegange van S. Rommouts te Paesschen xvcxx; ende geschonken mynder ghenadigher Vrouwe van Savoyen ende myne heeren Don Fernando met meer andere heeren ende Vrouwen van den Hove, te broode, te biere, te vleesche, te wyne, met allerhande specien ende andere diversschen oncost. » *(Extrait du compte de 1520).*

(22) On lit à ce sujet dans le compte de 1579 : « Betaelt Pieter de Dryvere, van leveringe van xvij ellen root Stammet by hem gelevert ende dienende totte lappen die men gewoenlyck es te distribueren den Wethouders ende andere Officieren van der Stadt, ten Ommeganghe in Julio lxxix, per Ordonnancie ende quytancie. — xlij pond, xv schellingen, ix deniers ».

(23) Voici le texte de cette prière :

sInte roMboVt sYt ons toeVLVCht In De pest
Sinte *Rombout* goeden vaeder,
Wie kon ons toch wesen naeder?
Als Gy : die ons door Godts woort
Hebt ghebroght in Christo voort.
Bisschop Martelaer, uw' kinderen,
Door de Pest laet niet verhind'ren
Van dees quael ons toch bevryt;
Toont dat g'onsen Vaeder syt.
'T syn haest neghen hondert jaeren,
Dat wy weerdichlyck bewaeren
Uw' Ghebeenten : Vaeder, toont
Dat Gy onsen dienst oock loont.
Sinte *Liebert,* onsen broeder,
Wilt nu oock syn ons behoeder :
O heylighen Mechelaer !
Helpt ons toch in dit ghevaer.
Soon van Ado, wie ghegheven
Heeft *Rumoldus* tweemael 't leven,
Voor uw' mede-borgers staet
Dat van hun de Pest wech gaet.
sanCte rVMoLDe tVIs In peste sIs refVgIo

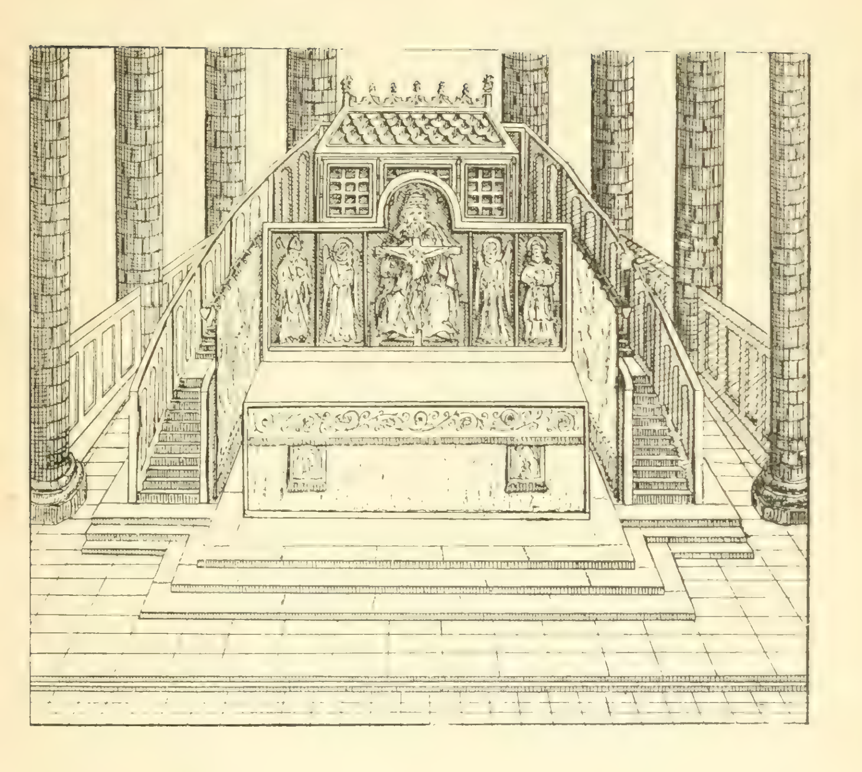
(24) « ...In presentye der excelenten meesters, mester Jan die Poertere, ende mester Lambrecht syn broeder, ende meer ander Medecyns ende Surgyns der stadt van Mechelen, die dit ghebeente tsamen voegden metten handen des Suffragaens voerschreven, so datter toen niet en ghebrac. »

(25) Au-dessus du maître-autel, et un peu en arrière, se trouvait un palier supporté par des colonnettes. Il s'étendait entre les deux colonnes du chevet du chœur, et les pèlerins faisant *le tour* par la nef circulaire, pouvaient passer au-dessous. Sur le palier, un édicule en pierre abritait la châsse de saint Rumold. On pouvait la voir et la toucher à travers les grilles formant les côtés latéraux de l'édicule. Une rampe d'une quinzaine de marches, disposée de chaque côté de l'autel, donnait accès au palier.

Après que la châsse eut été sacrifiée, en 1578, le coffret contenant les reliques était demeuré dans l'édicule en pierre. C'est là qu'il fut ouvert et renversé le 9 octobre 1585, et que les ossements gisaient sur le sol. Le jour ne pénétrait que mystérieusement dans cet endroit, à travers les grilles, et c'est ainsi que l'on comprend le dire de certains témoins venus tardivement pour prendre des reliques : qu'ils ont du tâtonner pour saisir un ossement, parce qu'il y faisait obscur; *overmidts het aldaer doncker was.*

(26) Il est enterré devant la troisième chapelle du pourtour du chœur, côté nord, qui servait autrefois de petite sacristie. L'entrée particulière des chanoines communique aujourd'hui avec cette chapelle.

(27) La chapelle Saint-Martin se trouvait aux Bailles-de-fer, derrière la maison *le Perroquet,* n° 23. Une allée, ménagée entre cette maison et la



Vue du maître-autel de l'église Métropolitaine avec l'édicule en pierre, *Sint-Rommouts huysken,* d'après la page-titre de l'Antiphonaire imprimé par ordre du Cardinal de Granvelle, premier archevêque, chez Christophe Plantin, en 1573.

(*Festivités de Saint Rumold,* page 314, note 25.)



voisine, donnait accès à une cour au fond de laquelle se trouvait le sanctuaire dédié au grand évêque de Tours.

(28) Voici les titres des documents transcrits dans ce cahier :

1° Ordonantie ofte Regels van het Broederschap van Sinte Rombaut, begonst int jaer 1301. — Gecollationeert tegens zeker out geschrift op parquement, berustende in het Artsbisdom van Mechelen; is daermede bevonden t' accorderen, door my notaris ouders, quod attestor *(signé A)*.

2° Bulla Leonis X Pont, qua concedit diversas indulgentias illis qui ecclesiam S. Rumoldi certis diebus visitaverint, et pro conservatione et reparatione aliquid contribuerint. 17 Martij 1516. — Collatio facta cum suo originali, asservata (sic) in Palatio archiepiscopatus mechlinien, per Notarium publicum infra scriptum. — Quod attestor *(sans nom)*.

3° Bulla Pauli V Pont. qua concedit diversas indulgentias Confraternitati S. Rumoldi, Mechl. sub diversis conditionibus. — Collatio facta cum suo originali custodito apud Provisores etc. *(signé A : v.)*.

4° Apertura Thecae Reliquiarum sancti Rumoldi 3tia Apr. 1369. — Collatio facta cum suo Originali existente in Capsa lignea asservata in Archivis Civitatis Mechlinien, per Not. etc. *(sans nom)*.

5° Licentia a Joanne de Burgundia episc. cameracen. data pro apertione Feretri Reliquiarum S. Rumoldi Mechliniae, indulgendo praesentibus 40 dies indulgentiarum. 3 Martij 1479. — Collatio etc. *(comme au 4°)*.

6° Declaratio apertionis Feretri Reliquiarum S. Rumoldi Mechliniae, 10 Aprilis anno 1480. — Collatio etc. *(comme au 4°)*.

7° Vergaederinge van de Verstroyde Reliquiën van den heyligen Rombaut *(sans aucune souscription)*.

8° *(Decret de Jean de Hauchin, sans titre)*. Rmus in Christo pater et Dnus, D. Joes de Hauchin etc. *(sans souscription)*.

9° Declaratio Apertionis Feretri Reliquiarum S. Rumoldi 28 julii 1680. — Collatio facta etc. *(comme au 4°)*.

(29) Le dessin original de Herreyns est conservé aux Archives de la Ville. Tout autour se trouve la déclaration des délégués et des médecins, avec leurs signatures apposées dans la séance même du 3 juillet 1775; une copie exacte faite par le même artiste fut envoyée à Augsbourg, pour être reproduite par la gravure.

(30) D'après une note manuscrite de P. J. Gooris, le chanoine van Beughem composa deux strophes et un chronogramme pour décorer la façade de la maison :

Noteert

dat het huys daer ik in Woon, Sinte Rumoldus genaemt is, en den cecretaris van Beugem dit wetende, heeft deeze Versen ten dien eynde doen aen mijnen gevel echten.

1ste

Om niet gerooft te zyn, ontheert, verminkt, gebroken
Sint Rombouts Lichaem werd in Rombouts huys gedoken.
Nu dat de godd'loosheyd uyt Mechelen is vlug
Het keert uyt Rombouts huys, in Rombouts kerk terug.

In 't midden van den gevel, onder den naam van Rumoldus, dit cronicon :

aUDIIt eXULIT proteXIt
sUspIrIa pLagas MeChLInIenses.

2de *Vers*

Apostel dezer stad, Rumoldus, man van deugden,
Beschermer van 't geloof en oorzaek van onz' Vreugden
Weest altijd onzen troost, houd over Mechelen
Gestaedig uwen schild uw oog' uw' Vleugelen.

(31) Monsieur Huleu, prêtre assermenté, n'avait aucune autorité ni aucune mission; l'adjoint Pierets beaucoup moins encore. Néanmoins, ils firent un procès-verbal, sans égard pour l'Archevêque, dont le vicaire général résidait pourtant à Malines, pour lors. Voici le texte de ce document, d'après la copie authentique du chanoine Van Helmont :

« L'an dix de la République Française, le dix-huit floréal, à trois heures de relevée, nous Jean Ghislain Huleu, Archi-prêtre de la Ville et ancien District de Malines, et Pierre André Pierets, adjoint de la Mairie de la ville de Malines, délégué par le Maire à l'effet ci-après à exprimer, sommes allés au domicile du citoyen Joseph Smets, étainier, rue d'Anvers en cette ville, afin d'y constater l'identité des Reliques de saint Rombaut, patron tutélaire de Malines, y déposées depuis huit ans; après avoir fait creuser la terre à l'entrée de la cave de la dite maison. »

(32) Gooris avait obtenu du chapitre une commission écrite et signée par le secrétaire, le chanoine Ponthieure de Berlaere :

« Le Chapitre de l'église Métropolitaine de saint Rombaut à Malines déclare d'avoir commis, comme il commet par cette, le citoyen M. Goris, habitant de Malines et fossoyeur de la ditte église, pour réclamer et redemander le calice, appartenant à la sacristie de la même église.

» En foi de quoi nous avons fait signer la présente commission par notre secrétaire. Fait à Malines, le 17 janvier 1796, vieux stile.

» Par ordonnance du chapitre; — J. L. J. Ponthieure de Berlaere, secrét. du Chapitre. »

(33) Ce dossier renferme : « 1° Memorie van de zilvere vaeten en ornamenten genomen door de Franschen, ten tyde van den generael Dumourier, en geconsigneert in de puijkamer over den autaer van Ste Anna... tot dat dezelve zyn getransporteert en gevoert in de Munt tot Brussel.

» 2° Memorie van de resterende ornamenten en silverwerk competerende de kerke van Ste Rumoldus binnen Mechelen.

» 3° Memorie van verschotten gedaen door My P. J. Gooris, grafmaker der Metropolitane kerke van Ste Rumoldus ten tyde van het achtervolgen, reclameren en wederbrengen van het zilverwerk... door order van den Eerw. Heere de LansHeer *(sic)*, canonnik en president van het aertsbisschoppelijk seminarie, en den zeer eerw. Heere canonnik Du Trieu als gecommitteerden door het Capittel. (La quittance est du 2 mai 1793).

» 4° Staet en inventaris van de ornamenten en effecten toekomende aen de metropolitane kerke van Ste Rombouts binnen Mechelen, de welke onder de directie ende opsigt van den ondergeteekenden ten tyde van eenige jaeren zyn berustende geweest.

5° Une déclaration qu'il laisse à ses héritiers et qui commence ainsi : « *Ik. P. J. Gooris voorgenomen hebbende om aen mijne naerkomelingen achter te laeten eene waere gedagtenisse van allen het gene is voor gevallen ten tyde van myne*

bediening als grafmaker en sacrist der metropolitane kerk... hebben goed gevonden van voor af op te stellen eenen staet, etc. »

6° Les documents signalés plus haut nos (31), (32).

(34) Extrait du Procès-verbal du 10 juillet 1825 : « scilicet brachiorum et tibiarum fistulas, partes scapularum, diversas costulas et varia alia ossium fragmenta, ac specialiter cranium S. Martyris, in cujus parte sinistra adhuc conspicitur apertura seu perforatio (lethalis vulneris locus) munitum, uti et notabiliores Reliquiarum partes, pro majore antefatarum fide, minore sigillo Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Alphonsi de Berghes septimi Mechliniensium antistitis, et quoad Cranium, Eminentissimi Domini Johannis Henrici de Frankenberg decessoris, sicuti praefati sumus, hujus sedis Archiepiscopi, decessorum nostrorum, in cera hispanica rubra impresso ».

(35) 1° « Op ten xxvi Mey lxxviij syn by ordonn. van der Weth gereyst naer Brucele de Commognimeestere Merode ende Tresorier Cnaps, om metten Gouverneur Heere van Bours te communiceren nopende de Brieven vanden Hove gesonden aen de weth, van alle tsilverwerck soude doen bringen te Hove aen de Staeten. Daer over gevaceert by de twee gecomiteerde, metten oncosten vande huerpeerden ; per ordon. ende quytan. x L. viii. S. »

2° « Den selven van Merode gecommitteert van weghen der Weth. jonckheer Lanchelot van Gottingneys en Mr Phls Marotelle gecom. vand. camere vand. fortificatie ende Franchois Cnaps vand. Gemeynte weghen t' samen gereyst naer Antwerpen den xxvij May lxxviij om te spreken met myn Heer van Bours, vand. Cassen weghe, ende te vinden alle middelen datse te Mechelen mochte blyven om geemployeert te worden naer advyse vand. Breeden Raede ende der Gemeynte etc. gevacheert elcx v daeghen ten pryse voorschreven. l x p. »

3° « Item voor de ses huerpeerd. elcx x s. sdaechs, voor v daghen xv p. voor het defroyement van d. peerden, v daghen xij p., compt al te saemen blykend. by ordon. en quytan., lxxxvij p. »

(36) Ce Ponthus a laissé de tristes souvenirs à Malines. Il était très dévoué à la Réforme, et puisait largement dans le trésor public, pour lui-même et pour ses amis. Après cela, il se plaignait encore du Grand Conseil, du Magistrat et de la Commune. Il adressa une requête à Son Excellence, qui députa un membre du Conseil privé et un Commis des Finances, pour s'informer des motifs de sa plainte et entendre les accusations. On lui reprochait la destruction de la châsse et le détournement des deniers publics à d'autres usages que ceux auxquels ils étaient destinés. Les extraits suivants des documents originaux nous dispensent de commentaires.

Extrait d'une lettre du Sieur de Fromont, chef des Finances, adressée à Ponthus de Noyelles, le 6 novembre 1579.

« Je m'esbahis que vous avez poursuivy si diligemment l'establissement de la nouvelle Religion en la ville de Malines ; aussi qu'avez voulu, et osé faire fondre tant de reliquaires, et mesmes la fierte de Saint Rombaut tant ancienne et de si grand renom : ce que toutes fois moy, ny aultres bons Catholiques ne vouldroit faire, côme aussi n'a fait le Prince d'Oranges, lors-

qu'il estoit à Malines, ny depuis les Espagnolz tant affectéz à la pecune, ne les ont touchez, ainsi inviolablement conservé. Je ne vous rememoreray, côbien vous en avez tiré, puisque le Commun en va à la moustarde ».....

Déclaration du Président et membres du Grand Conseil à charge de Ponthus de Noyelles, concernant la vente de la châsse et le produit de cette vente. — Reg. IX, fol. 261.

« Sur ce que Messire Jehan de Vendeville, docteur es droitz et conseillier du Roy en son Conseil Privé, et Jehan de Drenckwaert cômis des Finances députez par son Ex. pour prendre enqueste et information sur la Requeste présentée à sa d. Exce par Messire Ponthus de Noyelles Sr de Bours Gouverneur et Capitaine de la ville de Malines, se deullant des griefs qu'il disoit luy avoir este faictz en cette ville de Malines, tant par ceux du Grant Conseil, que Magistrat et Cômune dicelle Ville, et oyr et entendre ce que iceulx voudront dire sur lad. plainte et doléance, ont requis à ceulx dud. Grant Conseil de ensuivant leurd. charge et cômission en date du XVI de Novembre XVc lxxix. de laquelle ensemble de lad' Requeste dud. Sr de Bours ilz ont faict ostention, déclarer ce qu'ils scavent de ladvenue dud. faict et du contenu de lad. Requeste lesd. du Grant Conseil .. dient et déclarent ce que sensuyt.

» En premier lieu, ne veuilent icy faire particulière deduction de... l'usurpation du revenu de la Ville, en forçant par menaces les Trésoriers à bailler deniers, quant et à qui bon lui sembloit, pour estre employez à son plaisir et voluntez, usant du semblable au regard des deniers procedez de la Phiertre de S. Rombaut, côméttant à l'administration diceulx gens de petite qualité conduite et crédit, ayant encore à rendre compte diceulx, employez pour a pluspart en aultres usaiges quilz navaient été destinez...

» Ainsi faict et declarez par les Président et Conseillers dud. Grant Conseil tous collégiallement assemblez, hors mis les Conseillers Monsima, Richardo, et France, présentement absens de la Ville, le xxviij de novembre 1579. »

(37) On lit dans le Registre aux Résolutions du Magistrat : « Den 9 Augusti 1628 is in Policie-camer geresolveert dat men sal hermaecken de begonste Casse van St Rombouts, en dat men de selve sal maecken op den voet en naer het model daer aff gemaeckt by den ingenieur Franckart, dwelck gestelt is in de handen van den heer Theodoor van der Laen, ridder, als Tresorier; en sal daer over met den eersten geaccordeert worden met meester Joachim *de Mayer,* silversmet tot Brussel. »

(38) On lit dans le compte de 1641 : « Betaelt Jacques Franckaert, voor tgene hy van over lange gepretendeert heeft over diversche teekeningen, gemaeckt tot het model van casse van Ste Rombout. By ordon. en quitan. — ijc xl. p. »

(39) La chapelle de la seconde travée dans le pourtour du chœur, côté Sud. Elle est murée aujourd'hui.

(40) La ferronnerie de ce coffre est l'œuvre de Rombaut t' Sermettens. Le peintre Corneille Verpoorten le décora des peintures que nous y voyons encore aujourd'hui.

(41) D'après de Munck, on avait confectionné un brancard chargé de pierres dont le poids équivalait celui que la Châsse devait avoir après son achèvement. L'essai fut fait à l'église, et dix-huit hommes furent jugés nécessaires. Cette expérience a fait naître la légende des pavés qu'une tradition populaire croit déposés dans la Châsse.

(42) On paya deux livres pour un chaudfroid destiné au banquet de Balthassar : *Een venesoen-pasteye voor den wagen van Balthazar. — ij libras* (compte de la Ville).

(43) Voici, d'après le compte de 1679-1680, les détails des frais payés à cette occasion :

« Betaelt aen de dragers vant Ros beyaert, danser vóór het selve, moeselaer ende gaedeslaenders, op den Kermis dach, den 8sten July 1680, de somme van vyf en veertich gul x st. voor henlieder arbeyt, ende daer inne begrepen een tonne goet bier, tot Recreatie tsavonts. — fol. 171.

» Item aen de draegers van den Reuse, Reusinne ende Cameniere, gaedeslaenders ende moeselaer tsaemen de somme van veertich gul. ende x st. voor henlieder loon, daer in begrepen xiiij gul. voor eene tonne goed bier.

» Betaelt aen de draegers van de dry clyne Reuskens, den moeselaer ende dry gaedeslaenders, tyde vant marcheren van den Ommeganck, omdat daer geen disordre en soude geschieden, tsaeme de somme van acht guld ende 2 st. »

(44) Le Cercle Catholique, *La Loyauté*, l'Ecole normale catholique et l'hospice *De Cellekens* occupent l'emplacement de l'ancien Hôpital Espagnol.

(45) Daniël Janssens naquit à Malines, le 4 avril 1637. Apprenti de la Gilde de Saint-Luc dès 1648, il en devint confrère en 1660, et décéda à Malines, le 31 août 1682.

(46) Jacques de Hornes mourut en 1674. Il est donc certain que les préparatifs du jubilé avaient commencé longtemps d'avance, même dans l'hypothèse qu'on aurait pu le célébrer l'année suivante. De fait, les fêtes furent remises jusqu'en 1680, à cause de la guerre avec la France.

(47) C'est ainsi que l'on n'érigea que la partie inférieure, le rez-de-chaussée ou la grande colonnade de l'arc de triomphe, lors de la joyeuse entrée de l'empereur Charles VI, 18 octobre 1717. Une peinture, conservée au Musée communal, représente ce décor. On y voit sur l'estrade une table et un siège à haut dossier, destinés au Souverain. Ce mobilier se trouve également au Musée.

(48) Les dessins de Herreyns sont conservés au Musée communal.

(49) La Gilde de Tirlemont obtint le prix d'éloignement ou de la plus grande distance, et celle de Lierre reçut celui du plus beau cortège, comme ayant fait la plus belle entrée en ville. La médaille, ornée d'un nœud de soie rouge et jaune, couleurs de Malines, fut remise aux chefs des Gildes avec les cérémonies d'usage.

(50) La houe est une espèce de pelle recourbée que l'on emploie pour remuer les terres fortes, et dont les maçons se servaient aussi pour mélanger le sable et la chaux dont ils faisaient le mortier.

Documents

I. — Accord entre l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, et Gauthier I Berthoud, déterminant les droits et les obligations de ce dernier. — 1213.

Voyez SOLLERIUS, *Acta S. Rumoldi*, page 114, N° 61. — DAVID, *Geschiedenis van Mechelen, Bylagen*, page 441, Num. III.

II. — Gauthier II Berthoud annonce à ses administrés qu'il a fait promesse de fidélité à son Seigneur Robert, évêque de Liège. — 1241.

Ego Walterus Bertoldt Advocatus Magliniensis, notum facio universis, presentes litteras inspecturis, quod ego apud Tudinium, feria quartâ post Octavas Pasche, venerabili Patri et Domino meo, Roberto Dei gratiâ Leodiensi Episcopo, feci fidelitatem prout tenebar, et homagium ligium contra omnes. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Actum die predicta anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo primo.

D'après le Cartulaire de la Cathédrale de Liège.

Voyez SOLLERIUS, page 114, N° 63.

III. — L'évêque de Liège, Hugues de Châlons, engage Malines Heyst et ce qui en dépend, à Jean II, duc de Brabant, et à ses descendants, jusqu'au troisième inclus. — 22 octobre 1300.

L'original est conservé aux Archives du Royaume à Bruxelles.

Voyez MIRAEUS, *Opera Diplomatica*, I, page 212. — DAVID, *Bylagen*, page 441, Num. IV.

IV. — Accord entre Jean II, duc de Brabant, et Jean Berthoud, à l'effet de déterminer leurs droits respectifs à Malines. — 12 novembre 1301.

L'original est conservé aux Archives du Royaume à Bruxelles.

Voyez WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, I, *Codex diplomaticus*, XC, page 693. — DAVID, *Bylagen*, page 447, Num. VII.

V. — Les Malinois consentent à s'en tenir au prononcé de cinq arbitres. — 28 juin 1303.

Cartulaire des ducs de Brabant, B, folio 51 v^so^, aux Archives du Royaume à Bruxelles.

Voyez WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, I, *Codex diplomaticus*, XCVIII, page 707. — DAVID, *Bylagen*, page 465, N. X.

VI. — Sentence des cinq arbitres prononçant entre le duc Jean et ceux de Malines, à l'effet de rétablir la paix entre le Seigneur et ses sujets. — 14 septembre 1303.

Allen den ghenen die dese lettren selen zien, ende horen lesen, Godevert grave van Vianen here van Grimberghen. Jan here van Kuc, Arnout here van Walem ende Gilis Berthout here van Honebeke, salut ende kennesse van waerheiden.

Wi doen cont, want tuschen eenen edelen prince Janne herttoghe, bider gracien van Gode, van Lothricke, van Braibant ende van Lemborch, Janne Berthoude here van Mehgelne in ene zide, ende de stat van Mehgelne in dander side, ene twijst ende orloge heft gheweest, ende in beden ziden scade es ghesciet van doeden, van brande, van roeve, ende van andre scaden van den selven orloge, soe es comen Jan herttoghe van Braibant, en de Jan Berthout here van Mehgelne in deen side, ende die van Mehgelne in dandre zide, bi rade van gueden liden, ende zijn des bleven in Seegheren, in den here van Edinghen, ende in ons viren die hir vorghenomt sijn, dat wi vive, die hir vorghenomt sijn, van alle der scaden dir *(die er)* tuschen ghevallen zijn, selen versien op onse beste, ende wat wi daer ut seeghen, dat dat Jan herttoghe ende Jan Bertout vorghenomt in deen zide, ende die van Mehgelne in dander zide, vast ende ghestade houden selen, ende dat nemmermeir te brekene, noch daer ut nemmermer te gane gheliic dat de partië *(partyën)* hebben ghelovet te houdene, in die compromissie die darop es ghemact ende besegelt. Ende in manieren, waere dat sake dat wi vive, die hir vorghenomt sijn, te gadere niet seegen en mochten, och niet over een en droeghen *(niet overeen kwamen)* van den zeeghene, och daer niet wesen en mochten, dat wi wi vire, die hir vorghenomt sijn, seegen mochten, ende dat onse seeghen stedecheit hebben sal ende vast ghehouden zijn, emmermeir, sonder eeneghe boesheit. Wi vire seegeren, gheliic dat wi hir vorghenomt sijn, omdat die here van Edinghen met ons niet wesen en mah als dit seeghen te seeghene tuschen Janne herttoghe ende Janne Bertoude vorghenomt, in deen side, ende die van Mehgelne in dander zide, soe hebbe wi seegheren vorghenomt, op onse beste verzien de scade die ghesciet es in beden siden, in dit vorghenomt orloge, ende op al die twiiste dir tuschen hebben gheweest, ende hebben de bordene *(last)* van desen seeghene tons wert *(te ons waart, op ons)* ghenomen, ende es onse seeghen ende seegen aldus : Dat alle die twiiste, die gheweest hebben tuschen Janne herttoghe ende Janne Bertoude in deen zide, ende die van Mehgelne in dander zide, ende hare hulparen in beden ziden, dat daer af sal zijn ende es en wettech zoendinc *(verzoening)* van doeden, van brande, van roeve, ende van al alrehande dingen, dir tuschen zijn ghesciet ende gheweest, ut ghenomen dien dat wi op die vesten ende op die porten van Mehgelne niet en seeghen, ende dat die bliven in therttoghen hant, ende in tgraven hant van Vianen, gheliic dat die compromissie spreck, die dar op ghemact es ende besegelt. Vort es dat onse seeghen, als van den scepenen te settene, van jaere te jaere, te Mehgelne, dat sal staen gheliic dat die compromissie sprecht. Vort es dat onse seeghen, dat al die ghene die doet sin bleven, ende verbernt *(verbrand)*, ende gheroef sijn in sherttogen zide, ende in Bertoudts zide, dat daer af sal die herttoghe van den zinnen, ende Berthoudt van den zinen, de stat van Mehgelne in wetteghen zoendinghe houden, alsoe dat die van Mehgelne daer af in paise selen bliven, ende wettech zoendinc sal sijn, ut ghenomen dien dat die van Mehgelne den ghenen die hare portren zijn, die ut waren om therttogen wille, ende om Berthoudts wille, ende daer af

scade hebben ghehadt van brande, och dien hare huse te broken zijn *(wier huizen neêrgeworpen zyn)* och thare ghenomen *(of wien het hunne ontnomen is)*, daer en bennen *(terwyl)* dat sie ut waren, dat kenleec es ende toenleec es, dat dat die van Mehgelne gelden *(vergoeden)* selen van jaere te jaere, bennen drien jaeren, ende dat in te gane van sente Bamesse naest comende over een jaer, deen derdendeil in dierste jaer, dander derdendeil in dander jaer, terde derdendeil in terde jaer vergouden te sine. Noch es dat onse seeghen, dat dat havelec guet *(roerende goed, meubel)* dat dir *(van die)* van Mehgelne was, waert ghelegen was, dat onverwandelt *(onveranderd, nog in wezen)* was op dien tiit dat die zoene ghesproeken was, dat dat die herttoghe sal doen gelden als verre alst onder hem lach, ende Bertoudt alsoe ghelike, ende al dat zelve selen die van Mehgelne doen therttoghen liden, ende Berthoudts liden, van dien dat onverwandelt was, daer ment met der wareheit vindt. Noch es dat onse seeghen, es dat sake dat sider *(sedert)* dat die zoene ghesproken was, ieman doet si gheslaghen, och verminct, och andre mesdaet ghesciet, om doccoison *(ter gelegenheid)* van den orloge, och tsine ghenomen *(of iemand het zyne genomen)*, dat dat sal doen betren die herttoghe ende Bertoudt in beden ziden. Vort es dat onse seeghen, dat die ghene die binnen *(gedurende)* den orloghe buten Mehgelne hebben gheweest, om therttoghen wille, och om Berthoudts wille, och van vreesen *(of uit enkele vrees gaan loopen zyn)*, dat die paisleke ende vredelike selen zijn binnen Mehgelne liefs ende guedts *(voor hunnen persoon, zoo wel als voor hun goed)*. Vort es dat onse seeghen, dat die van Mehgelne selen gheven, in betringhen *(by wyze van boet)* den herttoge ende Bertoude hondert dusentech pont paiments van Braibant *(klinkend Brabantsch geld)*, dats te verstane therttoghen penninc dien men heet torre over sestien penninghe, als guet als hi es op den dach van heiden dat dit seeghen gheseegt es, och die werde daer af. Ende van desen hondert dusentech ponden selen die van Mehgelne gelden den herttoghe ende Bertoude, van seinte Lambrechts daghe dat naest toe comende es, over een jaer, sestien warven dusentech pont des vorghenomts paiments, ende vort van dien seinte Lambrechts dage viertien jaer naest volgende, elcs jaers op sente Lambrechts dach sesse dusentech pont der vorghenomder munten, als soe dat daermede de hondert dusentech pont werden volgouden. Waer oec dat sake, dat die van Mehgelne dese penninge niet en gouden, ten termpten *(termynen)*, ende ten daghen dien vorghesproken zijn, ende de herttoghe ende Bertout coust ende scade af hadden, dat souden die van Mehgelne gelden metter hoefscout *(met of boven de hoofdschuld)*, als vele ende als groet als men redenleke ghetonen mochte. Waer oec dat sake, dat die herttoghe och Bertoudt dese vorghenomde penninghe, och eenech deil van den vorghenomden penninghen, iemene *(aan iemand)* wouden gheven och bestaden, wien dat waere, och hoe meneghen dat ware *(aan wie of hoevelen ook)*, dat moeten hen die van Mehgelne gheloven ende gelden, gheliic dat sijt Bertoudt ende den herttoghe hebben gheloef. Vort seeghe wi, dat die van Mehgelne selen gelden mir vrowen *(aan Mevrouw)* van Mehgelne, Berthoudts moeder, har scade die sie heft in dorloghe ghehadt, als groet als sise redenleec ghetoenen mach. Ende om dat dit seeghen vast ende ghestadech sal zijn ghehouden, soe hebbe wi, seegheren die vorghenomt zijn, onse propre segele ghehanghen ane dese lettren, in orconscape ende in kennessen der waerheit.

Dit was ghedaen ende gheseegt int jaer ons heren dat men screef dusentech, drie hondert ende drie jaer, des saterdachges vor seinte Lambrechts dach.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.

Voyez David, page 468, Num. xi.

VII. — Ordonnance du Magistrat, défendant d'ouvrir les boutiques avant la rentrée de la Procession. — 4 avril 1752.

Alsoo dat naer loffelyke gewoonte op morgen, wesende den vierden Paeschdach, sal gedaen worden de jaerlyksche Processie met de Reliquiën van den H. Rumoldus, Patroon deser stadt, rontom de vesten derselve Stadt; tot welcke Processie de Ambachten ende Gilden op de ordinaire maniere moeten assisteren, ende dat het niet betaemelyck en soude syn van ten tyde van de selve te doen andere slaeffelycke wercken, soo is 't dat Myn Heeren die Schouteth, communie-Meesters, Schepenen ende Raedt der stadt ende Provintie van Mechelen, ordonneren van alle Borgers ende ingesetenen deser Stadt, van des morgens op den voerschreven vierden Paeschdach hunne winckels te sluyten, ende de selve aldus gesloten te houden totdat de voerseide Processie wedergekomen zyn zal in de Hooft-Kercke van S[t] Rombout, op de boete van ses guldens, te bekeeren naer ouder gewoonte. — Actum in Policey, den 4 April 1752. Onderteeckent J. F. Keyaerts.

De bovenstaende Ordonnantie is door den Schepen cnape Louvau, beneffens den Stads-trompetter, op alle gewoonelycke plaatsen gepubliceert, den 4 April 1752.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.

VIII. — Le Magistrat consent à transférer la Procession de la Paix au 3[me] dimanche après Pâques. — 16 mai 1757.

Eod. is voorgedraegen door den Heere Raedt Pensionaris *Wouters,* dat zyne Eminentie den Aerts-Bisschop Cardinael hem hadde laten verzoeken, van zich te begeven tot zyne voors. Eminentie, welke aen hem te kennen gegeven heeft, dat die van het Capittel Metropolitaen, by expresse deputatie, verthoont hadden dat het verscheidemael gebuert is, gelyck nu lestmael noch is geschied, dat op den vierden Paesch-dagh, alswanneer van oude tyden de Processie met de Reliquien van den *H. Rumoldus,* berustende in de silvere Casse, rontom deser Stadts Vesten seer Solemnelyck gedaen wordt, het Weder seer onstuimig is, ende groote regens, hagel ende sneeuw syn vallende, waer door de selve Processie met behoorlycke decentie ende devotie van de Inwoonders deser Stadt niet gedaen en wordt, hebbende om dese redenen verzocht, van de geseide Solemniteyt ende Processie te transfereren tot eenen anderen bequaemen dagh, welcke motiven syne voors. Eminentie eenighsints gewichtigh gevonden hebbende, hadde geoordeelt ten effecte voors. te fixeren den derden Sondagh naer Paesschen, onder d'agreatie nochtans van Myne Heeren, waer op geresolvt is, dat den voorn. Heere Pensionaris aen Syne Eminentie zoude kenbaer maecken, dat Myne voors. Heeren wel willen

condescenderen in de Translatie van de Solemniteyt ende Processie voorgemelt.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.

Voyez De Munck, *Bewysstukken,* G g, page xxxix.

IX. — Résolution du Magistrat, modifiant l'itinéraire de la Procession. — 9 avril 1564.

Alsoo by Myn Heeren van der weth dezer Stede van Mechelen geordonneert is, dat men van nu voortaen den Heyligen Sant ende Patroon van Ste Rombout, altyt des goensdachs naer Paesschen, omme draegen sal, afkomende van den Cattenbergh lancx der Deelen, over de nieuwe steynen brugge, ende soe wederomme lancx der tichelrye voor by den Noot-Godts, soo datter geen hauten brugge over de Deele op scheepen meer gemaeckt en sal worden, ende want men daartoe meer dragers behoeven sal dan men tot hiertoe gedaan heeft, soo is by derzelver Weth oock geordineert, dat die van den Schippers Ambacht alhier, de Casse van den voorschreven heyligen Patroon van Sinte Rombout aenveerden ende dragen zullen, van beneden den voorschreven Cattenberch af, met vier en twintich geschicte gesellen, tot over de voorschreven nieuwe steynen brugge, ende van daer voorts soo sullen de selve Casse comen aenveerden die van den ambachte van den Scheepmaeckers en de Tregeleers, elck van hun met twelf geschicte gesellen, ende die alsoo voorts draegen, tamelyck ende reverentelyck, tot over de Sluys-brugge; autoriserende den Dekens ende geswooren van de voorschreven dry Ambachten, dat zy oock in hun Ambacht daer toe zullen mogen kiezen, ende neemen, sulcken gesellen, als hun duncken sal daer toe nutste ende bekwaamste te syne, welcke gesellen, alsoo by den voorschreven Dekens en Audermans gecoren wesende, schuldig ende gehouden zullen zyn, de voorschr. Casse tamelyck ende manierelyck elck synen Wech gelyck alhier vooren geschreven staet te draegen; op de peene soo wie hem hier inne t' soecken maecten ofte weygeringe doen, sal van dan aen verbeuren de boete van sessendertich stuyvers, te bekeeren in dryen, d'een derden deel de Stadt, dander den Heere, et 't derde deel tot behoef van den voorschreven Ambacht respectivelyck, daer sulcken geselle onder oft in wesen sal.

Aldus gedaen in de voorschreve Weth van Mechelen op den negensten dagh van April vyfthien honderd vier en 't sestich voor Paesschen, ende was onderteeckent my present Staes. Onder stont : naer Collatie, is dese Copie met de originele acte bevonden te accorderen, quod attestor. Ondt. Voorspoel Nots. Pubs.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.

Voyez De Munck, *Bewysstukken,* E e, page xxxviij.

X. — Minute de la Lettre envoyée par le Magistrat de la Ville aux Evêques et Prélats, pour les inviter à la Procession. — 12 juin 1561.

Reverende in Christo Pater et ornate Domine.

Cum sacra quelibet a Patribus traducta religio vana censeri non debeat, nec a posteris oblivione quavis aboleri; gestientes itaque maiorum nostrorum inherere vestigiis, propensissimis animis affectamus prosequi quicquid

Religionis prisce horum traditione imbuti suscepimus. Porro cum annue Processionis huius Opidi Solemnitas instet, opere pretium nobis visum est quo magis huiuscemodi Processionis decor et honor augmententur, tue Paternitati obnixe supplicare, ut prima Dominica mensis Julii proxime instanti, eandem tua presentia, una cum Abbatialis dignitatis insulis, vittis, thyaris, et insigniis *(sic)* decorare digneris, prout de tua frugali humanitate (cui omnem operam nostram et studium offerimus et vicissim nuncupamus) plane confidimus.

Reverende in Christo Pater et ornate Domine, tuam venerandam Paternitatem faustam ac florentem tueatur Deus optimus Maximus.

Scriptum XII[a] die mensis Junii anno salutis millesimo quingentesimo sexagesimo primo.

Magistri Communitatis, Scabini et Consilium opidi
Machliniensis, ad quevis tibi grata deditissimi.

Au bas de la minute :

Reverendo in Christo Patri et ornato Domino Abbati Monasterii Grimbergensis, Gittensis, Domino nostro sincere delecto.

Reverendissimo in Christo Patre ac Domino nostro, Domino Archiepiscopo Calcedoniensi, Suffraganeo Cameracensi ac Abbati monasterii de Crespyn.

Abbati Sti Michaëlis.
Abbati Sti Bernardi.
Abbati Monasterii Flederbacensis.
Abbati Monasterii Heylicxemensis.
Abbati Monasterii Grimbergensis.
Abbati Monasterii a Percke.
Abbati Monasterii Dielegimensis.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.

Voyez DE MUNCK, *Bewysstukken,* M M, page xliij.

XI. — Ordonnance du Magistrat prescrivant de fermer les boutiques pendant la Procession, et engageant les habitants à accompagner ce cortège religieux. — 29 juillet 1705.

Alzoo Syne Doorluchtige Hoogweerdigheydt heeft goedt gevonden, in dese tegenwoordige Consistentie van tyde, te ordonneren, op morgen naer noen den 30. deser, te houden eene generale Processie met het Hoogweerdichste H. Sacrament, ende de Reliquien van den *H. Rumoldus,* soo is 't dat Myne Heeren, die Schouteth, Commr'e, Schepenen, ende Raed deser Stede, hebben geordonneert, gelyck sy ordonneren by desen, dat een jegelyck, ten geseiden daeghe, sal hebben te sluyten syne Winkels ten vier ure naer noen, vermaenende eensweghs eenjegelyck, de voors. Processie by te woonen, ende met alle vierigheidt te aenroepen onsen Patroon den *H. Rumoldus,* die onze Voor-vaederen voortyts in diergelycke benautheden, soo geluckelyck heeft verlost, interdicerende voorts alle de ghene, die dese voors. Processie sullen accompagneren, te gaen al klappende, met gedeckten hoofde, ofte te doen eenige dergelycke insolentie,

alles op de boete van ses guldens Actum in Policeye den 29. July 1705. *Ondt.* B. A. VAN DEN ZYPE.

Gepubliceert ende ter Puyen afgelesen terpresentie van Heere Schouteth ende den Heere Communemre *Snoy,* door den onders. Secretaris deser Stede, den 29. July voorschreven.

Ondt. *B. A. Vand. Zype.*

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.

Voyez DE MUNCK, *Bewysstukken,* B b, page xxxvij.

XII. — Procès-verbal de la Translation des Reliques de saint Rumold dans la nouvelle châsse en vermeil. — 3 avril 1369.

Anno Domini M°CCC^mo^ Sexagesimo nono, die tercia mensis Aprilis, que fuit feria tercia post Pascha Domini nostri Ihesu Christi, Pontificatus Sançtissimi in Christo Patris ac Domini nostri, Domini Urbani, divina Providentia Pape quinti, anno septimo, Reliquie sancti Rumoldi, Archiepiscopi et Martyris, de antiqua capsa translate sunt ad aliud preciosum feretrum per Villam Machlinensem ex pio voto constructum, presentibus dicte translationi Prelatis infrascriptis, una cum Dominis Canonicis et Capellanis ecclesie sancti Rumoldi, viris opidanis dicte Ville Machlinensis. Sequuntur nomina Prelatorum : Johannes Egmundensis, Theodericus Vliederbacensis, Ordinis S. Benedicti; Gerardus de Bodeloe, Nicholaus Villariensis, Joannes sancti Bernhardi prope Scelle, Ordinis Cysterciensis; Martinus sancti Michaelis Antwerpiensis, Radulphus Grymbergensis, Johannes Jettensis, Ordinis Premonstratensis, monasteriorum humiles abbates; necnon Sigerus de Novolapide, sancti Servaty. Traiectensis Leodiensis Diocesis, Cornelius S^ti^ Rumoldi, predictarum ecclesiarum Decani; Henricus Prior Monastery de Hanswica iuxta Machliniam, Ordinis Vallisscolarium, et Wilelmus Cantor dicte ecclesie sancti Rumoldi. Et quia nos Prelati prenominati dicte translationi interfuimus, sigilla nostra presentibus duximus apponenda.

D'après un manuscrit du XVIIe siècle, conservé à l'évêché de Malines.

Voyez SOLLERIUS, § XIV, Num. 155, page 37. — DE MUNCK, *Bewysstukken,* W w, page lxxxv.

XIII. — L'évêque de Cambrai permet à son suffragant d'ouvrir la châsse de saint Rumold, et d'examiner les Reliques. — 3 mars 1479, vieux style.

Joannes de Burgundia Dei et Apostolicae sedis gratia Episcopus Cameracensis, Reverendo in Christo Patri, Domino Godefrido eâdem gratiâ Dagnensi Episcopo, nostro suffraganeo, et in pontificalibus vicario, nec non venerabilibus in Christo patribus sancti Bernardi, supra Schaldam; Villariensi, et de Bauwelo, Cisterciensi; sancti Petri Haffligemiensi, sancti Benedicti; sancti Michaëlis Antwerpiensi; sancti Petri Grimbergensi; beatae Mariae de Tongerloe; ejusdem beatae Mariae Jettensi, Averbodiensi et Parcensi, Praemonstratensi; ac sanctae Gertrudis Lovaniensi, Canonicorum Regularium sancti Augustini Ordinis, nostrae Cameracensis, Leo-

diensis, et Tornacensis dioecesium monasteriorum Abbatibus, ac Praeposito de Frigido monte, hujus oppidi Bruxellensis, ejusdem nostrae dioecesis, aut tribus seu quatuor unà cum dicto nostro suffraganeo ex eis; salutem in Domino sempiternam. Gratum pariter et acceptum Domino Deo altissimo credimus impendere famulatum, cum Christi fideles ad illa studiosius opera excitamus, per quae Dei et Sanctorum suarumque Ecclesiarum veneratio et honor attollitur, populi crescit devotio, dubia de medio tolluntur et salus augetur animarum.

Sane exposito nobis pro parte Vicedecani et Capituli atque Rectorum fabricae Ecclesiae sancti Rumoldi oppidi Mechliniensis, dictae nostrae dioecesis, assistentibus eisdem legislatoribus ejusdem oppidi : qualiter in dicta Ecclesia et feretro, valde sumptuoso et decoro, reconditum sit corpus beatissimi Martyris et Pontificis Rumoldi, quod cum à memoria hominum apertum et visitatum, populoque ostensum non sit, a plerisque dubitatur, ab aliis vero ignoratur, si ejusdem beatissimi Martyris atque Pontificis corpus, sive saltem corporis ossa illic sint recondita : quae quidem reliquiae propter dubium seu ignorantiam hujusmodi, in debita veneratione haberi omittuntur : timeatur etiam quod panniculi, quibus sunt involutae, brevi cludendoque illic appositi, propter temporum lapsum, vetustate consumpti formidantur : quare pro parte eorum, nobis fuit humiliter supplicatum, quatenus ad Dei laudes dictique sanctissimi Martyris et pontificis venerationem, ac Christi fidelium devotionem amplius excitandam, feretrum praetactum, cum solemnitatibus et ceremoniis ad hoc requisitis, auctoritate nostra aperiri et visitari, populoque pro ipsius devotione augmentanda, ostendi, ac deinde renovatis praefatis documentis, breviculis, et pannulis sive telis iterato recludi, mandare vellemus et dignaremur.

Nos itaque Sanctorum meritis, inclytam caelorum gloriam Christi fideles minime assequi dubitantes, qui eorum patrocinia, per condignae devotionis obsequia promerentur. Illi namque venerantur in ipsis, quorum gloria ipse est, et retributio praemiorum. Devotis vestris supplicationibus pie inclinati, vobis omnibus seu saltem tribus aut quatuor ex vobis, si ceteri nequierint, vel nolint interesse, praesente tamen praelibato nostro vicario in Pontificalibus et suffraganeo; de quorum circumspectione et industria ad plenum confidimus, comitatum committimus, quatenus aliquo die solemni, ad hoc per vos ordinando, ecclesiam praetactam accedentes, feretrum praedictum cum solemnitate et reverentia, quibus decet, aperiendo, reliquias inibi reconditas, et illarum documenta, si quae illis sint annexa, discrete et cum maturitate visitetis, capsulam seu capsulas eidem feretro inclusam, seu inclusas, et vestes, breviculos, pannulos, sive telos, quibus reliquiae hujusmodi forsan involutae reperientur, si vetustate consumptae, vel consumpti fuerint, extrahendo, illosque seu illas, aliis in locis sacris et capsis reponendo, alias seu alios per dictum nostrum suffraganeum consecrandas, seu consecrandos, pro ipsarum reliquiarum reverentia et honore apponatis et applicetis.

Reliquias hujusmodi dicta die solemni et duobus aliis diebus, per vos aut dictum Capitulum deputandum, ut dubium hujusmodi de medio tollatur, ipsaeque eo amplius in reverentia habeantur, populo cum talibus reverentia et honore, quibus decet, ostendendo; nec non dehinc designationes earumdem reliquiarum, cum bona specificatione documentorum

suorum, quae illic reperiri continget, nobis fideliter remittendo, ad finem, quod, singulis visis et rimatis mature, nostrum desuper decretum interponere valeamus, per quod ipsi Christi fideles praefati scire poterunt, quid illic venerari debeant et exinde populi devotio crescere et augmentari dubiumque removeri possit et valeat. Nos etiam de omnipotentis Dei misericordia, beatissimaeque Dei genitricis Virginis Mariae matris, ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum, sancti Rumoldi praefati, omniumque Sanctorum meritis et intercessione confisi, omnibus et singulis vere poenitentibus et confessis et contritis, qui dicti feretri apertioni, praefatarum quoque reliquiarum visitationi et ostensioni, nec non officio Missae, quod pro tunc illic celebrari contigerit, quadraginta dies indulgentiarum, de injunctis eis poenis misericorditer in Domino relaxamus. Datum et actum Bruxellae, dictae nostrae dioecesis ; sub sigillo nostro anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono, more Gallicano scribendo, mensis Martii die tertia.

Voyez SOLLERIUS, § XIV, Num. 157, page 37.

XIV. — Rapport sur l'Ostension des Reliques, présenté à l'évêque de Cambrai, par son Suffragant. — 10 avril 1480.

Reverendo in Christo Patri et Domino, Domino Joanni de Burgundia, Dei et Apostolicae sedis gratia Episcopo Cameracensi ejusve in spiritualibus vicariis, vestri humiles et devoti, Godefridus eadem gratia Episcopus Dagnensis, vestrae paternitatis suffraganeus, ac in pontificalibus vicarius, nec non Franciscus Villariensis, Livinus de Boedeloe, Martinus sancti Bernardi supra Schaldam, Ordinis Cisterciensis, Bartholomeus Averbodiensis, Wernerus de Tongerloe, Joannes sancti Michaëlis Antwerpiensis, Marcus Grimbergensis, Rolandus Jettensis, Ordinis Praemonstratensis, Cameracensis, Tornacensis, et Leodiensis dioecesium monasteriorum Abbates, salutem cum omni honore et reverentia ac veritate subscriptorum.

Notum fecimus vestrae reverendae paternitati, quod visis a nobis et cum ea, qua decuit reverentia, receptis vestrae paternitatis litteris, et ad requestam venerabilium dominorum Vicedecani et Capituli sancti Rumoldi, ac legislatorum opidi Machliniensis, dictae, Cameracensis dioecesis, impetratis et concessis, feretrum ac capsulam beati Rumoldi Martyris, in ecclesia ejusdem, in quo seu qua, corpus seu ossa, et reliquiae ejusdem recondita esse credebantur, honorifice et sumptuose constructum, juxta tenorem vestrarum litterarum, praesentibus annexarum, aperiri fecimus. In eo vero cum magna reverentia ossa ac reliquias corporis beati Rumoldi Martyris, sana, salva, integra, et incorrupta, ac bene redolentia; lethalis vulneris signo, in sinistra parte capitis invento reperimus : et propterea ad populi devotionem augmentandam, dicta ossa et reliquias corporis ejusdem gloriosi Martyris, debitis ad hoc solemnitatibus et ceremoniis requisitis mediis, populo et Christi fidelibus cunctis ad ecclesiam ipsius Martyris advenientibus, et in magna et copiosa multitudine confluentibus, eadem vestra auctoritate tribus vicibus et diebus, videlicet in die Annunciationis Virginis gloriosae, mensis Martii vigesima quinta, pro prima; feria quinta in Paschalibus, mensis Aprilis sexta, pro secunda; et Dominica octava Paschae, ejusdem mensis nona, anni ab incarnatione Domini, millesimi

quadrigentesimi octuagesimi, pro tertia, vicibus, ostendi et exhiberi, nobis praesentibus et astantibus decrevimus et fecimus.

Ostensione et publicatione et exhibitione hujusmodi factis, praemissis et elapsis, reliquias et ossa corporis ejusdem gloriosi Martyris, nil diminuendo vel abstrahendo, sed sana, integra, et illaesa, pro ut reperimus, cum novis panniculis, telis ac rebus aliis. ad hoc solemniter consecratis, iterato ubi una nobiscum interfuerunt, Illustrissima Domina, Domina Margareta, Eduardi Regis Angliae germana, et hujus oppidi Duaria relicta, quondam mutuendissimi principis Domini Caroli Ducis Burgundiae, Brabantiae etc. et Maria ejusdem Caroli filia, ac illustrissimi et invictissimi Domini Maximiliani Austriae et Burgundiae Ducis conthoralis, et domina Machliniensis, ac nobiles Domini, Philippus De Croy, Comes de Symay; Ludovicus de Brugis, Comes Udonii; Princeps de Steenhuyse ac Dominus de Gruethuse, Balduinus de Lannoy, et Joannes de Boeveryes, Dominus de Wierres, Milites : nec non venerabiles viri Domini et magistri, Joannes de Platea Vicedecanus; Robertus Hendrick Cantor, Ægidius de Musenis, Balduinus Hidde, Joannes de Kerckhove, Antonius Capitis, Judocus Nachtegale, Henricus Ghiselberti, Canonicus et Plebanus; Petrus Laurentii. Joannes Pycoti, Matthaeus Godefridi, Canonici: Hermanus de Busco, Antonius Ysendyn, Lambertus de Thenis, Ludovicus Walteri, Bartholomaeus Imbrechs, beneficiati de Cellaer; Joannes de Quercu junior, et senior, Augustinus Albi, Martinus Lancum, Henricus de Ghele, Cornelius Ducis, Joannes Dorspoel, Joannes Huberti, Joannes Vernyen, Symon Robosch, Capellani ecclesiae sancti Rumoldi; nec non Wilhelmus prior in Hanswyca, Joannes Cattendyck etc. Leonardus de Merica, sacrae paginae professores; Cornelius Vicegardianus Minorum, Joannes Boer Augustinianorum, et Godefridus Carmelitarum, Priores; Dominus Antonius vander Aa miles, Scultetus; Domicellus Henricus de Oevenbrugge, alias de Colem militis; Ægidius Vranx, magistri Communitatis; Ægidius de Ghestele; Rumoldus de Baerdeghem, Joannes de Hamme, Joannes de Duffele, Petrus de Cennen, Georgius de Dorpe; Jacobus Beckeve, Henricus Langhe, Arnoldus de Damme, alias de Beneden. Petrus Caluwaert, Joannes de Baesrode et Jacobus Robbyns, Scabini; Wilhelmus de Winckele, Andreas Hoots decani Lanificii; Joannes Mol, Ludovicus de Heyst, Antonius Boem, Wilhelmus de Beret, receptores sive reddituarii; magister Hubertus Wellemans pensionarius; Theodericus Adriani, Joannes Barbier, secretarii; Reynerus de Heelt; Bartholomaeus de Busco, Henricus de Erpe, Joannes de Beret, Joannes de Beckere, Godefridus Vriese, Rumoldus Quayvoer, jurati; Joannes de Platea, griffier; Petrus de Boene de Yetegem, Rumoldus Vleminc, rectores fabricae; Joannes de Brande, alias Cronaert, virgarius; Wilhelmus Oubeerts, alias Trabekier, custos et gubernator feretri, et quam plures alii utriusque sexus incolae hujus oppidi Machliniensis et extranei : includi et recludi, magnis, reverentia, honore et diligentia intermediis, jussimus et mandavimus, et personaliter duobus notariis subscriptis ad hoc vocatis et requisitis inclusimus, et ad pristinum feretrum, unde per nos extracta fuerunt, reposuimus.

Quae omnia et singula, sic ut praemittitur, per nos acta, vestrae paternitati sub appensione nostrorum sigillorum, ac subscriptione notariorum fideliter et legaliter scribimus, testamur, notificamus et insinuamus. Datum

et actum Machliniae, Cameracensis dioecesis, in Ecclesia sancti Rumoldi, praemissis praesentibus, anno Dominicae Incarnationis millesimo quadringentesimo octuagesimo, indictione tertia decima, mensis Aprilis die decima, Pontificatus sanctissimi in Christo Patris et Domini, Domini Sixti divina providentia Papae quarti, anno nonno. *Sic subscriptum.* Et ego Georgius Monachi presbyter, Cameracensis dioecesis, publicus sacri Imperiali auctoritate, ac venerabilis Capituli hujus Ecclesiae sancti Rumoldi notarius et scriba juratus, et Vice-plebanus ejusdem, quia supradictis apertioni, ostensioni corporis ac reliquiarum sancti Rumoldi Episcopi et Martyris, inventioni et in loco suo pristino reinclusioni, caeterisque praemissis una cum dictis reverendis patribus interfui, eaque omnia sic fieri vidi et scivi : ideo has patentes, dictorum dominorum sigillis sigillatas, et manu mei in hac causa connotarii subscripti scriptas, manu propria subscripsi, signoque et nomine meis solitis signavi, in praemissorum fidem et testimonium, rogatus et requisitus.

Et ego Hubertus de Wesemale, presbyter, Cameracensis dioecesis, perpetuus beneficiatus de Cellaer, in Ecclesia sancti Rumoldi, publicus Apostolica auctoritate Notarius, quia supradictis, etiam apertioni corporis ac reliquiarum sancti Rumoldi, inventioni, ostensioni et in loco suo pristino reinclusioni, caeterisque praemissis, una cum dictis reverendis patribus ac cum praescripto connotario interfui, eaque sic fieri vidi et scivi; ideo has patentes litteras manu propria scriptas, ac dictorum dominorum sigillis sigillatas, manu eadem subscripsi, signoque et nomine meis solitis signavi in praemissorum fidem, rogatus et requisitus.

Voyez Sollerius, Num. 161, page 38.

XV. — Décret de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, au sujet de l'Ostension des Reliques, faite par son Suffragant. — 16 avril 1480.

Universis et singulis sanctae matris Ecclesiae Christi fidelibus, praesentes litteras inspecturis, Joannes de Burgundia, Dei et Apostolicae sedis gratia Episcopus Cameracensis, salutem in Domino sempiternam. Gratum pariter et acceptum Deo impendere credimus famulatum, dum a mentibus Christi fidelium, dubitationum nebula propellentes, ad Dei omnipotentis laudem, honorem et gloriam, Sanctorumque suorum venerationem in lucem veritatis deducimus, quae propter temporis diuturnitatem eisdem Christi fidelibus erant invisa, et ea propter aliis sic, aliisque sic afferentibus, admodum ignota. Sane nuper pro parte dilectorum nobis in Christo Vicedecani et Capituli, ac rectorum fabricae ecclesiae Collegiatae sancti Rumoldi, nec non legislatorum et incolarum oppidi Mechliniensis, nostrae dioecesis, nobis seriose exposito; quod cum a memoria hominum feretrum sanctissimi et gloriosissimi Martyris atque pontificis Rumoldi, ipsius ecclesiae Collegiatae Patroni, quod in eadem sumptuosissimo opere extructum, sub magnis veneratione et honore servetur, apertum, neque dictis fidelibus ostensum non fuerit a pluribus dubitatur, ab aliis vero ignoratur, si ejusdem Martyris atque pontificis corpus, sive corporis ossa in eodem feretro sint recondita : unde sit, quod ipse Martyr et Pontifex, ejusque reliquiae, in tam grandi veneratione, sicuti merito deberent, praesertim ab aliquibus haberi omittuntur.

Quare pro parte praefatorum exponentium, nobis fuit humiliter supplicatum, quatenus feretrum hujusmodi per reverendum in Christo Patrem Dominum Godefridum Episcopum Dagnensem, nostrum suffraganeum et in pontificalibus Vicarium, nonnullosque alios ecclesiae Praelatos aperiri ac illius reliquias, nec non documenta antiqua illis, ut verisimiliter putabatur, apposita, cum debitis diligentia, reverentia, et honore, nostra auctoritate visitari et examinari, ac dictis Christi fidelibus, pro eorumdem augmentanda devotione, ac dubitantibus procul pellendis, ostendi mandare dignaremur. Nos itaque devotis eorum supplicationibus inclinati, praelibato Domino Episcopo Dagnensi, nec non caeteris monasteriorum dictae nostrae ac Leodiensis et Tornacensis dioecesium Abbatibus, super praemissis nostras vices impartiti sumus, committentes eisdem, quatenus feretrum hujusmodi aperiendum, reliquias in eodem reconditas ac documenta illis apposita, summa cum diligentia visitarent : illasque populo tribus diebus solemnibus, pro ampliori magnificentia et gloria, ipsiusque Sancti veneratione ostenderent nobisque rescriberent, quid in praemissis et circa ea fecerint et invenerint, ad finem quod singulis visis et mature rimatis, nostrum desuper decretum interponere valeremus :

Cujus quidem commissionis vigore atque praetextu, praelibatus Reverendus in Christo Pater Dominus Godefridus Episcopus Dagnensis, nec non Franciscus Villariensis, Livinus de Boudeloe, Martinus sancti Bernardi supra Schaldam, Cisterciensis, Johannes sancti Michaelis Antverpiensis, Bartholomeus Averbodiensis, Wernerus de Tongerloe, Marcus Grimbergensis, et Rolandus Jettensis Praemonstratensis Ordinis, dictarum nostrae, Leodiensis et Tornacensis dioecesium monasteriorum Abbates, feretrum hujusmodi aperiri facientes ; reliquias in illo existentes, et documenta illarum diligenter atque mature visitaverunt et examinaverunt, illasque populo tribus diebus solemnibus, de nostris auctoritate et consensu ostenderunt : per quas quidem visitationem, examinationem et ostensionem luculenter constitit et constat, qualiter in feretro hujusmodi ossa ac reliquias corporis praedicti sanctissimi Martyris et Pontificis Rumoldi, sana, salva, integra, incorrupta, ac bene redolentia, lethalis vulneris signo, in sinistra parte capitis invento, cum magna reverentia reperierunt, recondita : quae cum simili reverentia, post dictorum trium dierum solemnium elapsum, nil addendo seu subtrahendo, sed sana, integra et illaesa, pro ut illa reperierunt, cum novis panniculis, telis ac rebus aliis, ad hoc per dictum suffraganeum nostrum solemniter consecratis, iterato recluserunt.

Nos itaque fide dignis relationibus praelibatorum dominorum Episcopi et Abbatum, fidem indubiam adhibentes, praesentium tenore decernimus et declaramus, ossa et reliquias corporis praedicti sanctissimi Martyris et Pontificis, in dicto feretro indubie fuisse et esse recondita, ac ea ut talia ac pro talibus, a singulis Christi fidelibus veneranda esse et venerari debere : in quorum omnium et singulorum, fidem et testimonium praemissorum, praesentes patentes litteras exinde fieri, et per secretarium nostrum signari, nostrique sigilli jussimus et fecimus appensione communiri. Datum et actum Mechliniae, dictae nostrae dioecesis, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo, mensis Aprilis die decima sexta.

Voyez Sollerius, page 39.

XVI. — Décret de Jean de Hauchin, archevêque de Malines, reconnaissant les Reliques de saint Rumold, recueillies après leur dispersion. — 3 novembre 1585.

Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, D. Joannes de Hauchin, Dei et santae Sedis Apostolicae gratia Archiepiscopus Mechliniensis etc. Reducta hac civitate Mechliniensi (quae anno millesimo quingentesimo octogesimo, die nona Aprilis, per haereticos, Dei et Ecclesiae suae Catholicae inimicos, ex improviso misere invasa et spoliata fuit, destructis et profanatis Dei templis, reliquiisque Sanctorum disjectis et dispersis) ad pristinam potentissimi Regis nostri Catholici, Domini et Principis sui naturalis, obedientiam; sua auctoritate pontificia protinus jussit congregari et recolligi, omni qua fieri potuit diligentia, reliquias S. Rumoldi pontificis et Martyris, suae metropolitanae ecclesiae, et hujus civitatis Patroni : desuperque et illarum verificatione per Reverendos et egregios dominos et magistros, Mathiam vanden Hove Archidiaconum, et Melchiorem Huys Canonicum, presbyteros, sacrae Theologiae Licentiatos, ad hoc per Reverendissimam dominationem suam, suosque confratres et Canonicos, praefatae ecclesiae capitulariter deputatos, diligentem capi, et per me notarium publicum, ejusdem Reverendissimae paternitatis suae Secretarium infrascriptum, fideliter conscribi informationem et attestationem.

Quibus peractis ostensioneque earumdem recollectarum reliquiarum, populo, in praesentia totius Cleri, magnificorum et ornatissimorum Dominorum Consiliariorum supremi parlamenti Consilii, Gubernatoris, Schulteti, Burgimagistri et Consulum, nec non notabiliorum civium hujus civitatis, ad hoc in hodiernam diem, tertiam videlicet mensis Novembris, quae Dominica fuit, post Vesperas convocatorum, et in capella divo Martino sacra simul congregatorum, publice facta, atque dicta informatione, sic, uti praemittitur, super earumdem reliquiarum recollectione et verificatione capta, una cum attestationibus fide dignorum, super iisdem factis et annotatis, alta et intelligibili voce, per me notarium et secretarium praedictum, de mandato eorumdem Dominorum, Reverendissimi et Canonicorum, praelecta, idem Reverendissimus Dominus noster, pontificalibus indutus, easdem recollectas, recognitas et approbatas divi Rumoldi reliquias, huic cistulae sive capsulae reverenter immisit et imposuit, ejusque seram suo contrasigillo obturari et communiri jussit,ad tempus, et donec successu felicioristemporis, decentiori et magis ornato feretro reponipossent; elargiendo liberaliter omnibus et singulis Christi fidelibus, qui huic Recollectionis reliquiarum divi Rumoldi solennitati interfuerant, et singulis annis in illius Recollectionis festivitate (quam in perpetuum die tertia Novembris in hac civitate Mechliniensi celebrari et observari voluit) divinis officiis in dicta ecclesia devote interfuerint, quadraginta indulgentiarum dies in forma Ecclesiae consueta.

Quo facto, eadem cistula sive capsula (cui praesentes, manu propria ejusdem Reverendissimi Domini subscriptae, et dicto suo contrasigillo eis subimpresso munitae, in rei sic gestae perpetuam memoriam quoque impositae sunt) processione cum toto Clero hujus civitatis praecedente, populoque eamdem devote subsequente, illinc ad praefatam metropolitanam ecclesiam reverenter delata fuit, in loco condecenti, sicuti quondam solet,

ad honorem Dei omnipotentis, et S. Rumoldi illius Patroni, cum solennitatibus, processionibus et caeremoniis, antiquitus observari solitis et consuetis, quam sua Reverendissima dominatio, praedecessorum suorum vestigia insequendo, dicta sua auctoritate approbat, et confirmat, in perpetuum conservandam. Actum ut supra successive, anno Domini millesimo quingentesimo octogesimo quinto, Indictione decima tertia, dicta die tertia Novembris, pontificatus sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri, D. Sixti, divina providentia ejus nominis Papae quinti anno primo.

Voyez Sollerius, § xvi, Num. 184, page 44.

XVII. — Procès-verbal contenant les dépositions des témoins lors de la Reconnaissance des Reliques de saint Rumold. — 3 novembre 1585.

Vergaederinge van de verstroyde Reliquiën van den heyligen Rombaut. — Naer dat de stadt van Mechelen op den 9 April *1580* door cryghsvolk van den Prins van Oranien by surprise ingenomen was, en alle de kerken ende geestelijke plaetsen geinvadeert, ende geplundeert, de reliquien ende heyligdommen geprofaneert, ende gedestrueerd, en naer dat de selve stad van Mechelen wederom gekomen was onder de gehoorsaemheid van hunnen naturelijken Heer den Konink van Spaenien, soo ist dat den Hoogweerdigsten Heer Joannes de Hauchin Aertsbisschop van Mechelen, heeft last gegeven aen alle Pastoors ende predicanten van op den 27 octobris 1585 (wesende eenen sondagh) te verkondigen, en de heeft op swaere straffe geordonneert van dat eenider, die eenige reliquien heeft (principaelijk van sinte Rombaut) deselve te brengen in handen van de EE w : Heeren Matthys van den Hove Archidiaken, ende Melchior Huys, pristers ende Canoniken van Sinte Rombauts, Commissarissen daer toe gestelt, dewelke de selve hebben ontfangen, ende hun precieselyck geinformeert over alle de ontstandigheden ende ingevolge den selven Last is voor hun gepasseert het naervolgende :

Alsoo in den jaere *1580* den negensten dagh van April, tot grooten jammere en de Verdriet deser Stad van Mechelen, is de selve onversienlyck ende listelyk bij die ongoddelijcke ketters, ende heretycken ingenomen geweest, de kerken, kloosters, ende alle andere geestelijke plaetsen geinvadeert, gespolieert ende geprofaneert ende reliquin van Godsheyligen aldaer berustende, tot groote versmaedenisse van dien, verstroydt ende onveêrgeworpen, en de sonderlinge van den heyligen Martelaer ende Patroon van deser kerken sinte Rombaut, wiens lichaem tot gods eere, en synder eeuwiger memorie in de selve plach te berusten : Van welke reliquien, alsoo men hadde verstaen vele ende diversche godvrugtige persoonen, hadden gerecouvreert, opgenomen ende bewaert ofte doen bewaeren, soo ist dat de voorschreve stad, nu onlancx tot gehoorsaemheyd der Co : lij : haeren naturelijken Heere, ende Prince gekomen, ende gereconcilieert wesende; die Hoogweerdige Heere ende Vadere in Gode, Heer Jan, duer die gratie Gods ende des Heylighs Stoels van Roome, Aertsbisschop van Mechelen, hierop alvoren raed, ende advies genomen hebbende met die Eerw. Heeren Archidiaken, deken, ende Cantor, ende residerende Canoniken deser voorschreve kerke, om tot deser ende andere

verstroyde H. Reliquien wederomme te geraeken, ende om die tot stichtinge ende devotie van de goede gemeynte der kerke ende andere geestelijke plaetsen, daer die pleghen te berusten, te restitueeren, om in eeren ende gewoonelijke reverentien gehouden te worden, heeft naer den heysch van sijn digniteyt, ende geestelijke overigheyd, op den VI dag der maand Octobris anno *1585* des Sondaghs, in alle Prochie kerken der voorschreve stad, bij die Pastooren ende Predikanten doen verkondigen ende gebieden seer scherpelyck ende op seker pinen, dat die gene, die eenige H. Reliquien, het waere van den H. Martelaere ende vriend Gods sinte Rombauts, ofte van eenige andere heyligen, onder hun waeren hebbende, ofte imand wiste, die alsulken onder hun hadden, die binnen drij daegen daer naer te voorschijne te brengen, ende te geven in hande van den Eerw. Heere ende meester Matthijs Van den hove pristere, licentiaet in der Gotheyt, Archidiaken, en de Heer Melchior Huys, ook prister ende licentiaet in der gotheyt beyde Canoniken in der voorschreven kerke, Commissarissen daertoe expresselijk bij de voorschreven Heeren gedeputeert, overbrengende ende seggende goedt bescheet, waar, hoe, ende bij wat middelen, sij aen de selve overgebragte Reliquien waeren gekomen, ofte hadden verkregen. Immers soo naue als U mogelijk om doene soude wesen, tot meeder versekerheydt van dien, ende om alle Calomnie ende opspraeke van de quaedwillige en de ongoddeloose menschen te schouwen, welke geboden achtervolgende soo sijn gecompareert voor die heeren Commissarissen voornoemt, ende mij openbaer notaris ende secretaris des voorschreve Hoogw. Heeren Artsbisschop van Mechelen die persoonen naergenoemt overbrengende die Reliquien onder geannoteert, ende daar op bij eede neerstelijk geexamineert wesende, hebben verclaert, sulcx, ende alsoo hier claerelijk is naervolgende.

In den Eersten is gecompareert voor mijn Heeren die Commissarissen voorschreven joufvrouwe Maria Meersman begyntien oudt lviij jaren, woenende op de Balaene in t'huys van Mijnheer Desouri, op t'hoeckxken van de Meulenstraete, verclaerende op haeren eedt, dat sij wel indachtig is dat Anneken de Roy, haer mede-begyntien, haer deponente geseyd heeft, op den eersten dag van de pillagie deser stadt, te weten in het jaer van tachentigh, gehaelt te hebben uyt Sinte Rombauts kerke een hoofd ofte beckeneel, d'welk sij sijde waeragtig te sijn Sinte Rombauts hoofd want (alsoo sij haer velclaerde « *sic* ») soo was haer dat gegeven uyt die kiste, die stont ter plaetse, daer Sinte Rombauts Casse plachte te staene, van eenen jongen sanger van Sinte Rombauts kerke, genoemt Guilliame, welk hoofd sij haer corts daernaer heeft getoont, ende verclaert de selve deponente, nu het hoofd haer getoont wesende bij den Eerw. Heere den Archidiaken, te sijne het selfste dat die voornoemde Anneken haer somtijds getoont hadde.

Anneken Van Roye oudt 37 jaeren, begijntien van t'groot begijnhof alhier binnen Mechelen, verclaert onder eedt hoe dat op den eersten ofte tweeden dag (sonder anders den teydt sekerlijk te weten) naer het innemen ofte pillagie deser stad, d'welk gebeurde anno 80, den negensten dag van April, is gekomen in de kerke van Sinte Rombauts, duer die deure van onse

Lieve Vrouwe van Cameryck, alwaer sij onder andere gevonden heeft eenen genoemt Guilliam de kannoy *(sic)* een van de jongste sangers van de selve kerke, bij den welken sij dede afnemen van Onse Lieve Vrouwe eenen schoonen gauwen lakenmantel, die sy leyde en berghde in haeren schoot; gaende van daer metten selven Guilliam nae den Choir, ter plaatse daer die Casse Van Sinte Rombaut placht te staen; alwaer sy sag staen een houte kiste ofte Casse, ende daer inne een verscheurt zyden kleedt waer inne gewonden was (alsoo haer den voorschreven Guilliam tot haerder begeerten boven geklommen synde, sijde) het gebeente van een lichaam, waer uyt met groote haesten sy sag den selven Guilliam nemen het beckeneel hetwelk hy haer in haeren schoot leverde, en hoewel sij geerne van den selven gebeente meer soude gehad hebben, soo en durfde sij nochtans aldaer niet langer vertoeven, over mits den grooten grouwel ende verveirtheid die sy hadde van krijgschvolk, ende hun overlast, welken overlast sij soo lichtelijk niet en soude ontgaen hebben, ende hadde gedaen den voorschreven gauwenlaeken mantel van Onse Liever Vrouwen, die sij in haer schoot hadde, ende daer mede bedeckt het voorschreven beckeneel, want tewijlen de selve mantel haer was bij de soldaeten ontwellicht : soe behiel sij 't voorschreven beckeneel by haer, ende ginck alsoo seer verbaest naer huys, seer bedeckt houdende het voorschreven beckeneel, te weten in 't gulden brandtijsere bij de ijsere lene, alwaer sij was woonende met Hendrick Deens, sijde laeken vercoopere, seer Godvruchtig man, alsoo sij segt : de welken 'tsij t'selven te kennen gaf ende ook aen heer Aert Masculier, Sellaer in Sinte Rombauts kerke, aen Heer Jan Deens nu overleden wesende, aen een begijntien bij haer woonende genoemt Mayken Meersman, tot welken beckeneel, om luttel gehandelt te worden, sij verclaert te doen maeken te hebben een Casseken over de drye seyden met gelaesen gesloten, bij eenen schrijnmaekere genoemt Jan, woonende op die balaene aldernaest den Thabor, verclaerende voorts hoe dat sy t'anderen tijden versoeckt geweest hebbende bij Lynken ende Bäyken Snoucks, byde begynkens niechten van heer Thomas Luytens Capellaen van t'voorschreven grootbegijnhof, hun lieden heeft geleent het selve beckeneel, om op sinte Ursulendag daer voor misse te doen, ende daer mede hun devotie te houden, d'welk sy wederomme binnen acht daegen haelende, heeft wel gemerckt dat het selve Beckeneel was, dat sy hun geleent hadde, maer alsoe sy koste bemerken, soo was daer een kleyn stuckxken afgepits, waeromme niet wel tevreden wesende en heeft noyt meer weg geleent; maer daer naer altijdts by haer gehouden ende in groote heere en de devotien bewaert.

Dit voorschreven afgebroken stuckxken is overgebracht in handel van mijne Heeren die Comissarissen bij Barbara Van den dycke, die onder haeren eedt dat haer Lynken Bessems dat selve stuckxken gegeven hadde, dat sy (alsoo sy haer syde) t' selve afgepits hadde ten tyde dat hun t' selve Beckeneel by de voorschreven Anneken Van Roye geleent was.

Beyken Snouckx begyntien, geroepen wesende voor myne Heeren die Comissarissen, ende haer getoont wesende het voorschreven beckeneel, verclaert op haer deel hemelrickx het selve te syne, dat hun lieden geleent was op Sinte Ursulendag by Anneken Van Roye haer mede begynken.

Heer Aernoult Masquelier, prister, Sellaer in Sinte Rombauts kerke

geroepen synde voor myne heeren die Comissarissen voorschreven, heeft verclaert op syn pristerschap hoe dat hy, vier ofte vyf dagen, naer dat die spoliatie van Sinte Rombauts kerke geschied was, te weten in t' jaer van 80, hy heeft gesien ten huyse van Hendrick Deens alsdan woonende in 't gulde brandijsere, aen den Steenwegh, seker beckeneel, hetwelk hy van Anneken Van Roye begijnken verstont gehaelt te syne uyt Sinte-Rombauts Choir ter plaetse daer Sinte Rombauts Casse gestaen hadde, welk beckeneel hem bij de voorschreven Heeren getoont wesende, hy segt niet te twyffelen, t' is het oprecht, ende waerachtig beckeneel van den heyligen Martelaer Sinte Rombaut, door dien hy t' selve nog wel tweemael van te voren hadde gesien, te weten die eerste reyse, ten teyde dat de stadt geplundert was van de Spaegnjaarden wesende alsdoen die Casse onsloten, en die Reliquiën uytgenomen, ende daer naer, doen die selve Reliquien wederomme waeren innegelegd, heeft ook nog eens t' selve beckeneel getoont gesien by myn Eerw. Heere den suffragaen van mechelen, Pepyn, t' welke was van de selve gedaente, ende couleur, gelyk hy het t' selve nu is bevindende, ende aenmerkende, verclaert ook hoe dat de voorschreve Anneken Van Roye is een seer deugdelyke ende devote herte, die niet en soude willen uytgeven dan die gerechtige waerheydt.

Guilliaeme de Lannoy oudt omtrent 24 jaeren geweest hebbende chorael van Sinte Rombauts kerke alhier binnen Mechelen, een teydt van vyf ofte ses jaeren, verclaert op synen eedt solemnelyck gedaen in handen van myn Eerw. heeren den Archidiaken, hoe dat op den eersten ofte den tweede dag van de laetste furie die gebeurde in t' jaer van 80, in de maendt van April, van den dagh anders niet sekerlyk wetende duer die groote beroerte ende turbatie die binnen de stad was, is gekomen in de kerke van Sinte Rombauts om te siene oft hy aldaer niet en soude hebben kunnen salveren. Ende aldaer wesende, heeft hem geadresseert ter plaetse daer die casse van Sinte Rombauts placht te staene, ende siende de deuren openstaen, soo is hy geklommen over het tweede letsel daer de dry candelaers opstonden, ende namp uyt die houte kiste, die hy daer vont staende, met het gebeente ofte Reliquiën van Sinte Rombauts daer inne liggende het hooft ofte beckeneel, t' welk lag op 't cattuen, ende gaf alsoe met ter haesten een begynken genaemt Anneken Van Roye t' selve in haeren schoet leggende ende verburgende, die op syn weerlickx was gecleet, haer seer wel kennende, en die daer omme hem seer was biddende; ende hem deponent by die heeren Commissarissen het selve beckeneel getoont wesende, ende wel gesien ende gevisiteert hebbende, segt dat te houden voor het selve dat hy hier voortyts uyt de voorschreven houten kiste hadde gelanck ende haer Annekens voorschreven in haeren schoet gegeven, te meer het selve verkennende aen dat groot lyckteenen dat men was aenmerkende, over die een syde van den selven beckeneele. Verclaert nog voorts ten selven tyde afgenomen te hebben van het belt van Onser Lieve Vrouwen in de selve kerke eenen gauwen laeken mantel die hy ook de voorschreven Anneken in haeren schoet gaf, welken mantel alsoo hy naemaels verstaen heeft, haer by de soldaeten is afgenomen geweest. Anders voorts men hier af niet breeder weten te spreken, deur dien hy van dier tydt af tot nu toe uyt Mechelen geweest heeft, verclaerende deser syne voorgaende depositie waerachtig te wesen.

Rombaut van de Zype sone Hendricx, oudt omtrent 16 jaeren, heeft overgebracht in handen van myn heere den Archidiaken voorschreven, een lanck been, hetwelck scheynt te wesen het been van die knyen tot aen de hope, verclaerende op syn saligheyd ende deel hemeliekx het selve niet synder eygender hand genomen te hebben uyt die houte kiste staende daer die Casse van Ste Rombaut plocht te staen, in Ste Rombauts kerke alhier binnen Mechelen, welke houte kiste hy bevond boven opengebroken te syne, en dat op den eersten dagh van furie ofte pillagie die geschiede in t' jaer 80 lastleden, hebbende het selve been van daer gedraegen ten huyse van synen vader, in de Gulden poorte, ende genaeyt in eenen schoonen witten lynwaerten doeck, ende alsoo tot nog toe seer wel bewaert, verclaerende nog voorts, dat hy op den selven tydt met hem in de kerke van Ste Rombauts leyde een begynken dat alsdoen was woonende in t' brandysere aldaer naest syn svaeders huys, en wederomme met de selve uit de kerke komende, soo syde hem t' selve beggynken, hoe dat sy Ste Rombauts hooft in haeren schoot hadde, en sagh in haeren schoot een juweel van gouden laeken, alsoft t' geweest hadde een Choircappe, maer komende met het selve beggynken tot ontrent het palays, siende dat het voorschreven beggynken aengetast wierdt van een ingelschen soldaet, heeft haer verlaeten ende liep t' huyswaerts, niet wetende hoe dat er daer voorts mede gevaeren is. Op hetgene des voorschreven is gevraegt ende geexamineert wesende Hendrick van de Zype, vadere des voorschreven Rombauts, heeft verclaert hoe dat hem synen sone van dit been, ende hoe dat hy dat gehaelt ende verkregen hadde in t' lange ende breede te kennen gegeven, denwelcken hy beval het selve wel ende secretelyck te bewaeren, gelyck hy segt gedaen te hebben, t' selve alsoo waeragtig te syn by synen eede affirmerende.

Heer Pieter Bernaerts, prister prochiaen van Ste Peeters, bringt over, in handen van mynheeren die Commissarissen, seker stuckxken van eene rubbe gestelt in een rond syden capselken, t' welk hy verclaert hem gegeven te syn van een jonge dochter, die hem syde dat gehadt te hebben van den soon van Hendrick van de Zype, met noch een kleyn stuxken dat de voorschreven heere Pieter syde daer afgebroken te hebben buyten het selve capselken wesende, t' selve alsoo in fide sacerdotij verclaerende.

Is gecompareert voor myn heeren die Commissarissen voorschreven, heer Gilles Sukens, pristere, cappellaen in Sinte-Rombauts kerke, voorts brengende met groote eer ende reverentie een lanck been van den H. Martelaer Ste Rombaut, alsoo hy seyde schynende te wesen van aen de knyen tot in de hope, hetwelck hy by synen eed verclaert, gehad te hebben van wylen Jan van de Houte nu overleden wesende, glaesemaeker, die placht te woonen onder den thoren van Ste Rombaut, dewelke Jan in syn leve verclaerde hem t' selve been in de laeste furie gehaelt te hebben in de kerke van Ste Rombaut, in den Choir, aldaer verstroyt ende uytgeworpen lag met noch andere gebeente ofte Reliquien van Ste Rombaut, ontrent die plaetse daer de Casse plach te staene, ende het selve been geleyd wesende by het been hier voren overgebracht by Rombaut sone van Hendrick van de Zype, is bevonden te wesen van gelyke groote ende couleur ende kennende sulcx dat niet te twyfelen en is t' is van de

selve Reliquiën, gelyk hy declarant verclaert t' selve voor sulcx tot noch tot nog in eere ende reverentie en met devotie bewaert te hebben.

WILLEM DE GURTTERF, oudt 40 jaeren, gehouwt wesende, schipman, woonende alhier binnen Mechelen in t' gulden leeuwken, verclaert op synen eed, hoe dat hy, op den tweeden dag naer het laeste innemen van Mechelen, is gekomen in Ste Rombauts kerke in den Choir, ende siende aldaer ontrent de plaetse daer Ste Rombauts Casse placht te staene, veele beenderen ofte Reliquiën van Ste Rombaut, alsoo hy wel presumeerde, verstroyt liggen, heeft met' er haest sommigh gebeente opgeraept, waer af hy corts daer naer gaf aen Heer Jan Moens, pristere woonende ontrent Onser lieve Vrouwer kerke, een lanck pypbeen, ende die reste heeft by hem gehouden tot noch toe, in groote devotie, ende met hem dikmaels te schepe gehad, ende megevoert uyt vreese dat het hem t' huys soude genomen hebben geweest, welk gebeente schynt te syn van t' steert-been; ende heeft hem laeten duncken dat hy ende syn schip altydts bewaert syn geweest van alle quaede fortune ende ongeluck; ende wesende dit gebeente gevocht aen noch seker ander gebeente, gelyck dat overbracht hadde Pieter Morissens, metsere, sonder daer af eenig ander bescheet te hebben connen aligeren, dan dat t' synen soldaeten hem hadden gegeven, hem te verstaen gevende dat sy t' in de Choir van Ste Rombaut in de furie opgeraept hadden, soe heeft men werkelyk bevonden die op een te passen, en te wesen van eenen lichaem, ende alsoo waarachtige Reliquiën van Sinte Rombaut.

Compareerden oock voor myn voorschreven Heeren die Commissarissen ANTHOINE MORISSENS, oudt 19 jaeren, ende Pieter Morissens, oudt 24 jaeren, gebroeders byde metsers gewoonelyck te werken aen Ste Rombauts kerke, welken verclaert op synen eedt, waerachtig te syn hoe dat hy, op den eersten dagh van de voorschreven furie (soe hun dunckt) is gekomen in de Choir ontrent de plaetse daer Ste Rombauts Casse placht te staen, ende siende dat het gebeente van den H. Martelaer Ste Rombaut lacht ontrent de selve plaetse verstroyt, soe heeft hy daer af sommige opgeraept, te weten sommige kleyn beenkens van ribben ende een kleyn pypbeen, dat hy daernaer synen voorschreven broeder Pieter Morissen te bewaeren gegeven heeft, welke syn broeder het selve gebeente in handen van de voorschreve heeren Commissarissen heeft overgelevert, verclaerende hy Anthoine de selve te syne, die hy synen broeder t' anderen tyden te bewaeren gegeven hadde.

JORIS VAN BERINGHE, jongman ongetrouwt, wesende in den ouderdom van 18 jaeren, sone van meester Adriaen van Beringhe chirurgien oft barbier, woonende alhier binnen Mechelen aen die eysere lene, verclaert voor die gerechtige waerheydt, en op syn deel hemelryckx, hoe dat hy naer het laeste innemen deser stadt : in de meeste furie op den eersten dagh, ontrent den avondt tusschen dry ende vier uren, is gekomen in de kerke van Ste Rombauts ende aldaer een wyle tydts geweest hebbende is geklommen op die plaetse daer die Casse van Ste Rombauts placht te staen, ende heeft aldaer opgenomen seker gebeente lanck ontrent onder halven voet, met noch een kleyn kort beenken schynende te wesen van de vergeiringe van het ruggebeen met de hoepe, welck gebeente lach uytgestort uyt een houten kiste, daer t' scheen ingelegen te hebben; en heeft dat

thuyswaert gedraegen, hebbende het grootste been in bewaeringe gegeven aen heer Joris van Beringhe pristere, cappellaen van Ste Rombauts kerke, ende het kleynste aen syn vader, der voorschreve meester Adriaen, die t' selve gebeente als waeragtige Reliquiën van Ste Rombaut tot nu toe in groote eere, reverentie, en met devotie bewaert hebben, gelyck ook is verclaerende Catharina Delaet huysvrouwe des selfs meester Adriaens, affirmerende oock onder eedt t' selve gebeente te wesen dat haeren voorschreven sone doen ter tydt t' huys gebracht hadde, sonder veranderinge daer af (d' haers wetens) gedaen te hebben.

Heer Jan Moens, pristere, cappellaen van onser lieve vrouwe over Deyle, oudt ontrent 65 jaeren, verclaert in fide sacerdotij, hoe dat in de paeschdagen naer het laeste innemen deser stad, aen hem gebracht is geweest by Willem de Gurttere schippere woonende in den gulden Leeuw by die groot brugge, seker gebeente schynende te syn een scheen been, die hem verclaerde hoe dat hy t' selve gebeente, in de spoliatie van Ste Rombauts kerke, ontrent die plaetse daer die Casse plachte te staene, opgenomen hadde, en dat het was ontwyffelyck van der gebeente van den H. martelaer Ste Rombaut, waeromme hy deponent heeft het selve gebeente tot nu toe met groote eere ende devotie bewaert; hier op ook ondervraeght wesende den voorschreven Willem affirmeert op syn manne waere den voorschreven heer Jan de waerheyd verclaert te hebben.

Rombaut Vercammen, oudt 33 jaeren, grafmaeker van Ste Rombauts kerke, verclaert by synen eedt, hoe dat hy op den eersten dagh des smorgens t' acht uren, naer dat dese stad ingenomen was, hem bevind heeft ter plaetse, daer die Casse van Ste Rombaut plachte te staene, daer toen stont in plaetse van dien een houte kiste, die hy bevond boven opengesmeten te syn, ende sag daer inne het gebeente liggen op een zeyde kleedt, niet sekerlyk wetende oft het hoofd daer in was, ofte niet, deur de groote verbaestheyd ende verveertheydt, maer laegen alstoen nogh die gebeenten in de voorschreven houte kiste onverstroyt, en namp hy deponent daer uyt een gebeente hetwelk hem doght te wesen het cleynste been dat komt aen de joncture van de hand, waer af hy sommige medegedeeld heeft naemelyk den ouden schouteh Bouvekercke, nu stadthoudere van de leene, die t' selve als heden heeft doen overleveren by myn heere den Canonnick Longin geleyd in een swert courat sacxken, item aen Eustachius van Bierbeke causmaeker woonende in de Roye van Jessé een stucxken, item aen die huysvrouwe van Rombaut D'huens ontfanger en tresorier van de stad, item noch aen de huysvrouwe van Coenraert van Alen rentmeester van t' Capittel, item noch aen Pieter Morissens die t' selve als heden overgebracht heeft; die reste wesende noch een kleyn stuckxken heeft Rombaut voorschreve overgebracht, ende is by den anderen geleyt, anders hier af niet meer wetende.

Heer Seger Versteynemeulen, pristere onderpastoor van Ste Rombauts kerke brengt over seker schoon Reliquiën van Ste Rombaut, te weten een groot hopebeen met noch een schoon ander been, ende een ruggebeenken dat hy verclaert hem gegeven te syn van Seger de Dryvere, Peeters sone die het selve gebeente (soo hy verclaert heeft) gehadt heeft in de laeste furie in Ste Rombauts kerke, daer die kiste van Ste Rombaut stont in dewelke hy voorschreve gebeente vondt liggen op cattoen.

Hier naer compareerde voor myn heeren die Commissarissen heer ende meester Laureys Naegelmaecker, prister Plebaen van Sinte Rombauts kerke, de welke in de tegenwoordigheyd van Eustachius van Bierbeke gaf over seker kleyn stuckxken van gebeente seer vast gebonden in schoon pampier, ende met draet toegebonden, verclaerende dat hem t' selve was gegeven te Namen, in de stadt wesende by den voorschreven Eustaer, die ook verclaerde ende affirmeerde t' selve te syne dat hy den voorschreven heere Plebaen gegeven hadde; en dat hy dat ontfangen hadde t' anderen tyde van Rombaut Vercammen, grafmaeker van Ste Rombauts hier vooren genoemt.

Adriaen van Vorssele, oudt ontrent 16 jaeren, nu schole gaende in de groote schole, moeder noch vaeder hebbende, woonende nu tegenwoordighlyk by Joffrouw van Waterdyck, verclaert hoe dat hy ten tyde die kerke van Ste Rombauts ingenomen ende gesplolieert wert, hy in de selve kerke is geweest ende geklommen wesende op die plaetse waer de Casse van Ste Rombaut plachte te staene, heeft daer inne getast, overmits dat het aldaer doncker was, ende alsoo van op den bodem ofte grondt opgenomen vyf beenkens waer af het eene was een rubbeken ende de andere viere hals beenkens waer af hy alhier de twee is overleverende, die tot nu toe bewaert heeft Jan van de Wiele woonende op de merct naest de Croone; van de welke den voorschreve Jan (alsoo hy aen Adriaen verstaen heeft) de andere heeft weghgegeven, niet wetende aen wyen, heeft noch de selve Adraen doen overbrengen by Jan de Vleeschouwer seker stuckxken van kleyn beenkens die hy segt hem t' anderen tyde gegeven te hebben, maer alsoo hun dunckt, soo syn die veel kleynder dan doen hy hem die leverde, welken Jan verclaerde anders geen ontfangen te hebben.

Quinten Cappers, oudt 20 jaeren, jonck geselle woonende op de Corenmerct, verclaert op synen eedt hoe dat hy ten tyde van de furie op den eersten dagh gekomen in de kerke van Ste Rombauts ontrent die plaetse daer die Casse plach te staene, en siende aldaer doen liggen bynae het geheel gebeente van Ste Rombauts lichaem, heeft daer afgenomen het nekebeen, waer af hy een stuck gegeven heeft t' ander tyde aen Anthonius van Dormaele alhier present wesende t' selve alsoo bekennende, ende overleverende, ende het ander deel aen een begynken genaemt Magdaleenken, een seer oudt persoon woonende in de Schipstraete, ende nu in t' begynhoff, t' selve soo waerachtigh te syne, hebben byde deze persoonen verclaert.

Elisabeth die huys vrouwe van meester Jan Gheens woonende alhier op de Wollemerct, brengt over een beenken wesende een dick cnotselken in een briefken gewonden, daer daerop stont geschreven : dit is van t' gebeente van Ste Rombaut; dwelke sy verclaert gevonden te hebben in t' sterfhuys, en onder de juweelkens van haer moyken saliger; niet anders wetende, t' is van de Reliquiën van den H. Martelaer Ste Rombaut, gelyck naer t' coleur genoech is uytweysende.

Marie Oyvaerts weduwe wylent Cornelis van Heyst woonende in de Lange nieuwstraet achter Onse lieve Vrouwe kerke heeft overgebracht een kleyn beenken t' welk sy verclaert haer gegeven te syne by eenen genaemt Hans Gomaer Jans sone die toen woonde in de Steenstraete over de groote brugge, dewelke haer deponente syde, ten teyde dat hy haer dat gaf, hoe

dat hy t' voorseyde gebeente ofte Reliquien hadde gehaelt in Sinte Rombauts kerke, ter plaetse daer die Casse plachte staene op den selven dagh dat die kerke ingenomen en gespolieert was van de geusen, waer omme sy segt het selve gebeente altydts in eeren gehouden te hebben als ontwyffelyk wesende van Sinte Rombaut, hebbende gesien dat de voorseyde Hans het been ont stucken brack, waer af hy haer een deel gaf, ende het ander deel behielt hy by hem, naermaels verstaen hebbende hoe dat hy syn deel soude gegeven hebben Mayken van den Eynde syn moyken woonende nu in holland in den Haege : dese Reliquien by die heeren Comissarissen gevisiteert wesende, dunckt hun aen t' couleur ende merck dat sy syn van den heyligen martelaer Sinte Rombaut.

Jan Van Elsen oudt 31 jaeren gehauwt wesende, woonende in den Steenwegh, in de gulde handschoen. Causmaecker, verclaert op sijnen eedt hoe dat in 't innemen van de Stadt van Mechelen, in de eerste furie syn huys wordt ingenomen van eenen brusselaer genaemt Pieter apotiquaire denwelke hem als gevangen met een lompe gebonden leyde in Sinte Rombauts kerke geloovende wel dat het was op den eersten dagh van de furie ende komende ontrent die plaetse, daer die Casse van Sinte Rombaut plachte staene, soo heeft hy vele gebeenten sien liggen boven op de taffele, soe vele al oft van eenen geheelen lichaem hadde geweest. hetwelk hem dochte te liggen op den grond van de Casse van Sinte Rombaut, ende namp daeraf seer properlyk ende secretelyk sonder wete van syn soldaet een stuckxken van een rubbe dat hy verstack, en soude het beckeneel oft iet anders groot genomen hebben, hadde hy weten bergen van de soldaten, die het hem sonder eenigh twyffel wederomme afgenomen soude hebben, ofte ten minsten eenige schamperliesperheyd aengedaen; verclaerende van de selve rubbe gedeylt te hebben die weduwe Jan Bliek, die daer op ondervraegt wesende, heeft bekent t' selve waeraghtig te wesen hebbende ook het selve stuckxken overgebracht verclaert dat het selve is soe hem dunckt, dat hy op die voorseyde tafel ofte gront van de kiste hadde sien liggen.

Jan in den Dagh, oudt 26 jaeren, getrouwt, lootgietere woonende op den hoeck van de beghynestraat in den meersman, verclaert hoe dat in die furie als die kerke van Sint Rombaut gespolieert werd, alsoe hy verstaen heeft van syn moedere, soe hadden syn susters, die doen maer oudt en waeren seven ofte acht jaeren, geweest in den Choir van Sinte Rombauts ontrent die plaetse, daer die Casse van Sinte Rombaut hadde gestaen, siende die luyden van de beenderen ofte reliquien opraepen van Sinte Rombaut, ook mede opgeraept seker gebeente, al oft' geweest hadde van een schene, sulckx dat syn moedere presumeerde het selve gebeente te wesen van den heyligen Martelaer, Sinte Rombaut, hebbende het grooter eeren gehad, hebbende syne ouders t' selve gebeente mede gedraegen naer holland, niet te min voor hun vertrek zoe gaven sy Linken Smits woonende in de Coestrate een stuckxken, dat van t' principeelste stuckxken afgesneden was, dewelke de selve Linken Smits voor myn heeren die Comissarissen comparerende onder haeren eedt daer af gevraegt wesende, eerst bekent t' selve afgesneden te hebben van een groot been van gelyke, dat overbracht by Joris Van Beringe.

Rombaut Laurens, oudt 28 jaeren, schoenmaker, woonende in de huyde-

vettershamp, ende met hem Jan Joleyns, oudt 33 jaeren, ook oudt schoenmaker, woonende oyk in den hamp in de Augustyn straete, verclaerende de selve Jan Joleyns onder eedt dat hy op den eersten dag van de furie is in de kerke van Sinte Rombauts geweest ter plaetse, daer die Casse van Sinte Rombaut plachte staene, en siende de houte kiste, daer die lichaem ofte gebeente van Sinte Rombaut innelaegen, dat op dat nedergeworpen, heeft daer af genomen een beenken hetwelk schynt te zyn van ontrent de oire, welk beenken lach buyten die kiste maer seer naest daer aen, welk hy gegeven heeft t' anderen teyde den voornoemden Rombaut t' selve ook alsoo bekennende, ende alhier overleggende, verclaerende ook onder eedt het selve te syne dat hy van den voorseyden Jan ontfangen hadde, ende tot nu toe wel getrouwelyk bewaert hadde.

Christoffel Joest, oudt schoenmaker, woonende in de Bogaertstraete, oudt omtrent 46 jaeren, brengt over een rubbeken, hetwelk hy voorwaer verclaert hem gegeven te syn van synen knecht, die genaemt was Jacques Boens nu woonende Sinte Claes in t' landt van Waes, die hem verclaerde dat hy hem dat gaf, t' selve opgenomen hebbende in Sinte Rombauts kerke omtrent die plaetse daer Sinte Rombauts Casse plachte staen, en dat in de laeste furie, t' selve alsoo by eede affirmere.

Baptista Verwyen, causmaecker ende wynroyer deser stad, brengt over twee beenkens van eender rubbe van Sinte Rombaut, verclaerende op synen eedt hoe dat Joest de Custere die nu absent is hem t' anderen teyde gegeven hadde, ende hem voorwaer geseyt, hoe dat hy die gehaelt hadde Sinte Rombauts in de kerke, ontrent die plaetse daer de Casse gestaen hadde.

Hans van Lare, Janssone, oudt 17 jaeren, bringt over een beenken, hetwelk schint te syne van den hals van Sinte Rombauts, verclaerende hem t' selve gegeven te syne by Baptista Verweyen voor reliquie ende gebeente van Sinte Rombaut, ende t' selve bewaert te hebben van een maendt naer die laeste pillaige ofte furie.

Barbara Verspyck, jonge dochter, oudt 29 jaeren, brengt inne een stuckxken van een Rubbe, meynende voorwaer te wesen Reliquie ofte gebeente van Sinte Rombaut, en voor lichteeken zegt hoe dat het selve opgeraept is in de furie, in Sinte Rombauts Choir ontrent die plaetse daer die Casse van Sinte Rombaut plachte staene by een jonck meyken geheeten Joanneken in den Boom, die haer syde, dat het gebeente al verstroyt lagh in de Choir.

Guilliam Van Orsaghen, blauwverver, woonende in de begyne straet, verclaert op synen eedt dat hy op den eersten dagh van de furie heeft opgeraept in Sinte Rombauts kerke, ontrent de plaetse daer Sinte Rombauts Casse plachte staene seker beenkens wel tot vyve ofte sesse toe, dewelke hy daer naer heeft gedeylt onder dwersche vrinden, die hy niet wel en soude weten te specificeren, waervan Truyken van Alckhem alhier present wesende brengt over een beenken, hetwelk den voorseyde Guilliam verclaert eene te syne van dat hy in de laeste furie geraept hadde ter plaetse voorseyde, ende syn suster hadde gegeven die t' aen de voorseyde Truyken hadde gegeven, alsoo sy oock was bekennende.

Barbara Verstraeten, beghynken, oudt 40 jaeren, brengt alhier over seker beenken, wesende een dick cnobbelken van Sinte Rombaut alsoe

sy meyndt haer t' anderen tyde gegeven by eene genaemt Anneken Buys jonge dochtere, nu overleden wesende, dewelke haer sekerlyk geseyt hadde, dat het was gebeente van Sinte Rombaut, ende dat sy t' sekerlyck wel wiste, gelyk ook schynt by het couleur ende reuke.

ANNEKEN, die weduwe van François van den Kerkhove, woonende in de Egenstraete, geeft over seker reliquie van Sinte Rombaut, alsoe sy seyde ende dickmaels verstaen hadde van haeren man ten tyde dat hy noch leefde, anders daer af geen bescheet hebbende.

BARBARA MANS, weduwe van meester Pieter van den Houte, woonende in den Bruel, bringt over seker lanck beenken, welk sy verclaert by haeren sone Hans van den Houte, nu oudt synde 18 jaeren, opgeraept geweest te hebben in Sinte Rombauts kerke, in de laeste furie op de plaetse daer de Casse van Sinte Rombaut plachte staene, hetwelk den voorseyden Hans oock alsoe heeft verclaert.

HANS WABBELS, oudt 18 jaeren, woonende aen Sinte Rombauts Cappelle, verclaert voor die gerechtige waerheydt, hoe dat hy ten tyde van de laeste furie is gekomen in Sinte Rombauts kerke alwaer hy geklommen wesende op die plaetse daer Sinte Rombauts Casse plachte staene, namp uyt een houte kiste, die hy daer vont openstaen dry rubbekens, die op t' cattoen laegen, dewelke hy naemaels heeft gedeylt onder die vrinden, sulckx, dat hy daer af, soo hy verclaert niet en heeft gehouden, verclaerende het selve waeragtigh te syne, ende syn hier af diversche stuckxkens overgebracht.

ELISABETH CUYPERS, begynken, oudt omtrent 30 jaeren, brengt over twee kleyn stuckxken, die schynen te wesen van Sinte Rombaut, maer en weet daer af geen sekerheyd anders dan dat Grietken Boers ook begynken, nu overleden wesende, die t' haer gegeven heeft, haer voorwaer te verstaen heeft gegeven, dat het was van Sinte Rombauts gebeente.

De huysvrouwe van HENDRICK VERSPEYCKE, woonende op de Veemerct, brengt over twee beenkens heyligdom met groene bandekens, verclaerende hoe dat wylen haeren man, eenen dagh ofte twee naer de laeste furie die opgeraept hadde in Sint Rombauts Choir, gelyck hy haer dickmaels verclaert heeft.

ROMBAUT VERCAMMEN, grafmaecker, brengt vyf kleyn stuckxken verclaerende op seynen eedt, dat hy die selve uyt die kiste, daer Sinte Rombauts Reliquiën inlaegen, in de laeste furie genomen heeft, ende t' ander tyde synder moeder hadde gegeven.

Een Begynken genaemt LYNKEN MUYS bringt over twee kleyn stucksckens, die schynen te syne van Sinte Rombaut, maer en weet deselve daeraf geen bescheyt te seggen dan dat haer en vrouwe genaemt Leysken Van Reykennoye, die nu overleden is, haer gegeven hadde vastelyck haer affirmerende, dat het waeren van de Reliquien van den H. Martelaer Sinte Rombaut.

LYNKEN VAN MULLEN, woonende op die botermerct, oudt 52 jaeren, weduwe van Steven van Agullem steenhouder, heeft overgebracht een kleyn beenken, hetwelk sy verclaert haer t' anderen teyde gegeven te syne by eenen genaemt Hans de Brauwere, sone van Jan de Brauwere, nu woonende soo s' verstaet t' Antwerpen, die haer heeft verclaert voor seker, dat hy het selve beenken in de laeste furie opgeraept hadde in Sinte

Rombautskerke ontrent die plaetse daer die Casse van Sinte Rombaut plachte staene, hebbende het selve tot noch toe in groote eeren gehadt, ende geconserveert. Daer nae soo is gekomen Anthonius Morissen, metsere, verclaerende voor die waerheydt hoe dat hy den voornoemden Hans de Brauwere, die hy seer wel kent, ten teyde van de furie heeft gesien in den Choir van Sinte Rombauts ende aldaer met den anderen sien opraepen van de gebeenten, dat aldaer verstroyt lag, ontrent die plaetse daer die Casse gestaen hadde.

Suster MERIKEN CAULIERS, swerte suster, oudt 60 jaeren, medemoeder, brengt over een kleyn beenken, schynende te wesen van de arm pype, welk sy verclaert gehadt te hebben van wylent Hendrick Sinerut, cremer by t' palais, die haer versekerde ende verclaerde t' selve afgesmeeckt te hebben van Capiteyn Tongerloe, die naer syn verclaeren by hem hadde een geheel armpype van de Reliquien van Sinte Rombaut, maer overmits de doodt van den voorseyden Hendrick en weet anders niet seker te seggen, t' selve alsoe op haer professie verclaerende.

Suster ANNEKEN SGRENEN, oyck swerte suster, oudt 34 jaeren, brengt over een beenken nauw een lit groot welck schynt te syne van Sinte Rombauts reliquiën, welk sy verclaert gehadt te hebben in die Egemstraete, ten huyse van Jaspar Smits, als hy overleden was, door gifte van Francois Smits synen sone, denwelke haer verclaerde, dat seynen voorseyden vadere t' selve hadde gehaelt uyt Sinte Rombauts kerke tegen d'eerde liggende in den Choir omtrent de plaetse, daer die Casse plachte staene, alsoo hy hem dikmaels verclaert hadde.

MUYKEN WYSHAEGEN, Hendrickx dochtere, weduwe van Guilliam van Woutere, woonende in de Schipstraete, oudt 47 jaeren, brengt over een beenken van de Reliquiën van Sinte Rombaut, hetwelk schynt te syne het bantken van de kleynste armpype d'welke sy verclaert t' en anderen teyde haer gegeven te seyne by den grafmaecker van Sinte Rombaut genaemt hier vooren geexamineert.

Insgelyks heeft oyck overgebracht PIETER DE PONT, tegenwoordig roydraeger van Sinte Rombauts kerke een kleyn stuckxken van de selve Reliquien hetwelk hem gegeven is geweest, alsoe hy verclaerde by den voorseyden roydraegere, die oyck t' selve met oyck het voorgaende articule alsoe bekent heeft.

JACQUES VAN BOCXHEM, jonck geselle, pingjaert maekere, woonende in de Cathelyne straete, brengt over een seker kleyn stuckxken van reliquien (alsoo scheynt) verclaerende hem t' selve alsoe t' anderen tyde gegeven te syne voor reliquien van Sinte Rombaut te Berghen in Henegauwe by een begynken genaemt Anneken dewelke hem verclaerde, hoe dat sy dat opgeraept hadde in de furie omtrent die plaetse daer die Casse van Sinte Rombaut gestaen hadde.

BEYKEN RUELENS, jonge dochtere, woonende op de viemerct, brengt over een kleyn stuckxken, hetwelk aen t' couleur ende reuke schynt te wesen van de reliquien van Sinte Rombaut, maer en weet daer af geen meerder bescheet, dan dat eenen man wiens naem sy niet en kent, omtrent die furie haer dat gegeven heeft haer voorseker seggende dat was van de gebeente van Sinte Rombaut.

Vrouwe MARGRITE DE PIETERS, vrouwe des Cloosters van Cleyenbergh,

verclaert op haer professinge, hoe dat haer op den tweeden dagh van de furie was gegeven een kleyn beenken hetwelk schynt te syne het langste lith van den duym, by eenen genaemt Adam Persoons Anthonius sone, Procureur postuleerende voor de weth van dese stadt, denwelke haer affirmerende t' selve in de furie genomen te hebben uyt die voorseyde houte kiste, welk beenken sy heeft overgeleyd, verclaerende het selve te syne dat haer by den voorseyden gegeven is geweest.

Anneken Eskens, die huysvrouwe van Adriaen van de Werchtere, causmacker, woonende achter t' Vieeschuys, bringt over een kleyn stuckxken d' welk schinckt te wesen van de reliquien van Sinte Rombauts, sonder nochtans daer af eenige sekerheyt ofte bescheet te weten.

Leysken Sconinckx, weduwe wylen Daneels, woonende onder t' veerhuys aen den steenwegh, bringt over seker stuckxken van reliquien, d' welke sy verclaert haer over lanck gegeven te wesen by eenen genaemt Hans Mathys Haerts sone, nu overleden wesende, die haer in syn leven verclaerde dat hy het selve hadde gehaelt in de kerke ten teyde van den trouble ter plaetse daer Sinte Rombauts Casse plachte staene, t' selve alsoo affirmeerende by haeren eedt.

Leliken Smits, begynken, bringt over seker kleyn stuckxken hetwelk haer hier voorseyde gegeven is geweest voor reliquien van Sinte Rombauts anders geen sekerheydt daer af hebbende, met noch diversche andere Reliquien.

Suster Anneken van Herelt, religieuse van het Clooster van Bleyenberghe, bringt over een kleyn stuckxken, hetwelk sy segt haer gegeven te syn van een Clarisseken, voor Reliquien van Sinte Rombaut, anders daer geen bescheet af wetende.

Leonora t'Sermettens, begynken, oudt 51 jaeren, brengt over seer kleyne reliquien, waer de sommige schynen te syne van Sinte Rombaut, verclaerende haer de selve by diversche persoonen gegeven te syne ende sonderlinge een stuckxken van Sinte Rombaut, van François van den Kerckhoven, die plach te woonen in den eyseren Roestere in de Egemstraete, smit, die nu overleden is, die haer seyde dat hem gegeven was van eenen geusen soldaet met sommige andere stuckxkens die sy bringt, van heer Jan Van Thienen, woonende by onse lieve Vrouwe kerke, nog een ander stuckxken, van een begynken.

Desen Heer Jan van Thienen, comparerende voor myn heeren die Commissarissen verclaert, hoe dat hy voorseyde stuckxken reliquien ontfangen heeft van eenen genaemt Quinten, cleermaker, woonende in t' Moenstratien achter onse lieve Vrouwe kerke, die hem verclaerde, dat hy dese stuckxkens opgeraept hadde in Sinte Rombauts kerke, ten teyde van de furie, welcken Quinten is nu buyten de stadt.

Goriz Robyns, oudt 48 jaeren en aerbeyder, woonende op de Groenvismerct, bringt over een geheel rubbeken, ende twee stucken dewelke hy op synen eedt verclaert gehaelt, ende opgeraept te hebben op den eersten dagh van de furie, ter plaetse daer Sinte Rombauts Casse plachte staene, welke reliquien hy tot noch toe by hem heeft gehouden, sonder daer af imand gedeylt te hebben, dan alleenlyk t' kleynste stuckxken, dat hy hadde gegeven die weduwe in de Reygere, die hem t' selve wederomme gegeven heeft, om alhier over te brengen, gelyck ook gedaen heeft.

Noch soo heeft Neelken Pauwels overgebracht een stuckxken van gebeente, dat sy segt t' anderen tyde ontfangen te hebben van den voorseyden Goris Robyns.

Elisabeth van Paffenroye, jonge dochtere, oudt 27 jaeren, woonende in t' Meulenyzer, brengt over een van het paternoster been van de Reliquien van Sinte Rombaut, t' anderen tyde tot haeren huyse gebracht, waer af hoe wel sy geen sonderlinge bescheet en heeft, o vermits, dat Elisabeth ende Catrinne byde begynkens nu overleden syn, die t' altyts voor Reliquien van Sinte Rombauts hebben gehouden, ende daer af oynt imandt en hebben willen deylen hoe kleyne stuckxkens dat men daer af van hun begeert heeft, gelyck Joe Rae Neefs alhier present wesende heeft verclaert sulckx dickmaels van hun begeert te hebben, maar noynt connen verwerven, ende bleckt dit stuckxken te wesen van de Reliquien van Sinte Rombaut, niet alleene van reuke ende couleur, maer is ook bevonden te passen op die ander paternosterbeenen, die nogh ander personen hebben overgebracht.

Joe Anna Van de Wiele bringt over twee kleyne stucxkens haer hier voorteyts gedeylt by Rombaut Vercammen, grafmakerè voorseyd.

Adam Brousaert, oudt 55 jaeren, woonende op de Veemerct, brengt over seer kleyn stuckxkens van Reliquien afgesneden van den bant van het groot been gementionneert in t' verclaeren hier voren van Jan in den Dagh, die hem die stukxkens t' anderen tyde gedeylt hadde.

Compareert oock Isabeau Brulot, huysvrouwe van Cornelis Smeyers, woonende in de Coestrate, overbrengende oock een kleyn stukxken hetwelk Leynken Smits alhier compareerende verclaert, afgesneden te syne van het voorseyde groot been boven gementionneert, te weten op Jan in den Dagh.

Pieter van den kerckhove, oudt 50 jaeren, smit, woonende in den Bruel tegenover t' huys van Grimberghen, bringt over een stuckxken afgesneden van een meerder stuck, het welk hy segt hem gegeven te syne by Pieter Joesen, smit, denwelcken hem verclaert heeft t' selve ontfangen te hebben van eenen man die hy hem niet en noemde, die dese Reliquien seyde t'anderen teyde opgeraept te hebben ontrent die plaetse daer Sinte Rombauts Casse plachte staene te weten in de laeste furie.

Meester Michiel Elewouts, conserge van 't Paleys brengt over seker klyen stucksken van Reliquien van Sinte Rombaut, alsoe dat schynt, die syn broeder Laureys Ellewout nu woonende in Spaeniën, t'anderen teyde gegeven hadde, hem soo seker verclaerende dat hy in de laeste Pillagie, te weten in t' jaer 80 de selve geraept hadde in Sinte Rombauts Choir, niet verre van de plaetse, daer die Casse plachte staene.

Rombaut Burremans, oudt 35 jaeren, blauverver, woonende in de Cathelyne straete, bringt over een stuck van een rubbe, dewelke hy verclaert hem gegeven te syn by Geroen Versprangen, nu woonende buyten de stadt, wiens moeder is een wasserse ende achterwaresse, wonende in de Bogaert straete, welken Geroen op den eersten ofte tweeden dagh van Spilaige komende uyt Sinte Rombauts met die rubbe in, hoe dat hy die gehaelt ende opgeraept hadde op die plaetse daer Sinte Rombauts Casse was berustende, seggende dat hy daer af een stuck behielt by hem, niet wetende voorts wat hy daermede gedaen heeft.

Jan Wernier, Clockluyder van Sinte Rombauts kerke, oudt 36 jaeren,

bringt over seker kleyn stuckxken van gebeente ofte Reliquien van Sinte Rombaut, hem t' andere teyde by Joos de Kuster gegeven, die hem verclaerde dat hy deselve stuckxkens gehaelt hadde in de furie, ontrent die plaetse daer die Casse plachte staene, t' selve alsoo by eede affirmerende.

Jenneken Dellens, die vrouwe van de vondelingen, brengt over seker kleyn beenkens, die sy segt gevonden te hebben in seker sterfhuys, daer sy inne verwaert hadde, alwaer men seyde waeragtiglyk dat het waeren reliquien van Sinte Rombaut.

Lynken Vervoert, huysvrouwe van Cornelis Vervoert, timmerman woonende tegenover de Craene, verclaert hoe dat in de laeste furie ofte pillaigie van deser Stadt van Mechelen, die geschiede in t' jaar 80, in den april, waeren tot haeren huyse gelogeert ingelsche ofte schotsche soldaeten, dewelke, soo wel sy als haeren man, heeft zien onder handen hebbende schoon silvere juweelen, naementlyk een groot silveren Cruyce, ende eenen schoonen silveren in gelc, dewelke sy hun lieden hebben sien van een doen, ofte sien in stucken breken, wegen en vercoopen aen coopluyden, die sy niet en kende, maar hoorden wel dat sy goedt ingels spraeken, presumerende soo dat het ingelsche waeren, ende alsoe deselve corts daer naer syn vertrocken ende hun Camer verlaeten, sy deponente in t' huys, en keeren van de selve Camer, heeft gevonden in de schauwe liggen een lanck cristael over beyde seyden hopen, gecasseert oft gebroken, en daer by liggende een rubbe, die sy nu met den selven cristaelen is overleggende in de handen van myn heeren die Comissarissen, alwaer sy oock byvondt liggen een lanck briefken, hetwelk sy naemaels getoont hebbende t' saemen aen eenen minnebroeder, seyde haer denselven minnebroeder, dat sy t' wel bewaeren soude, want alsoe hy seyde t' briefken was uytweysende, dat het was een rubbe van Sinte Rombaut, in sulken vueghen, dat t' syt voor sulckx tot noch toe gehouden heeft, verclaerende noch voorts in de selve Camer gevonden diversche andere Reliquien, waer af sy oock de sommige alhier is overbrengende; het selve alsoe waeragtig wesende onder eedt affirmerende.

Naer dat het voorseyde gebesoigneerde gedaen was soo is aan syne Eerweerde den Aertsbisschop gesonden de naervolgende declaratiën niet tegenstaende op den 3 November te vooren over het gene voorseyd syne voorseyde hoogweerdigheyd daer over gedepecheert heeft eene acte in forma.

23 November An°, Arnoldus Matthys Cornelis sone bringt twee groote beenen in twee stoolen gewonnen met een schoone rubbe, verclaerende dat synen broeder Hans Matthys overleden synde van in t' jaer 1581, in syns vaders huys bracht op den dagh van de ingelsche furie, sonder te weten oft het voor ofte naer den noene was, ende voor redene van syne wetentheydt gevende dat hy opgeraept hadde in de Choir van Sinte Rombaut, ontrent de plaetse daer die Casse van Sinte Rombaut plachte staene, aldaer het selve met meer andere gebeente verstroyt lach; ende verclaert den selven Arnoldus dat hy t' selve gebeente opgenomen als boven, sagh in syn vaders huys van den eersten dagh van de furie, en dat het selve gebeente met syn vaders meubelen is vervuert by den selven synen vader ende moeder naer Ceulen, aldaer sy tot noch toe in grooter eerweerden gehadt hebben, ende na uw wederom met haere meubelen afgesonden synde, syn syne ouders noch voor desen winter te Ceulen gebleven.

Op heden den 23 November, compareert ELEONORA T' SERMETTENS bringende twee stucksken van Sinte Rombaut in een oudt wit doosken komende uyt handen van Heysken den soene van Claerken, d'uytdraegerse, seggende t' selve te syne van Sinte Rombaut, ende hem gegeven te zyne van Quinten den Cleermaeker dat ons eertyden gebracht heeft een stuck van St Rombaut, daer dit af is, hetwelk hy heeft gekregen van eenen soldaete knecht die op syne schouweren stont opklimmende in t' huysken, daer die Casse van Sinte Rombaut plachte staene, waer uyt dien knecht dit namp (1).

De Bovenstaande Devoiren alsoo gedaen synde heeft men bevonden dat de naervolgende partyen van de Reliquien van Sinte-Rombauts syn by een gebracht, ende vergadert geweest :

Eerst het doodtshooft met een deeltien daarvan,

tweede, vyf beentiens uyt den hals,

het derde, een been uyt den neck,

het vierde, een beentien van de hoir, .

het vyfde, vier rubben;

het sesde, vyf stucken van een rubbe,

het sevenste, dry stucken van het rughbeen,

het achtste, het pater noster been,

het negenste, twee stucken van het steertbeen,

het thiende, twee pypbeenen van den arm,

het elfste, een been van de handt, een lith van de selve, ende het voorste lith van den duym,

het twelfste, dry beenen van de heup tot aen de knie,

het derthienste, het been van de scheen,

het vierthiende, het koesselbeen.

het vyfthiende, dry groote beenen sonder te weten van wat partye,

het sestiende, 45 oft 46 kleyne beentiens sonder te weten waer van.

Welke gebeenten ofte Reliquiën alsoo vergaedert synde in presentie van twee raetsheeren van den grooten raedt, gouverneur, schauteth, borgemeesters, schepenen, de principaele borgers van de stad, ende de geestelykheydt der selve, syn de voorseyde Reliquiën in presentie van alle de voorseyde, in de Capelle van Sinte Marten alhier, in een houte Casse geleydt door den Aertsbisschop van Mechelen Joan de Hauchin en de selve besegelt met synen zegel van t' Aertsbisdom, waer over hy gedepecheert heeft een formele acte, ende doen teekenen doer zynen secretaris Goossens, ende het selve alsoo gedaen zynde, is de voorseyde Casse mette Reliquiën processie geweys gesloten gedraegen naer Sinte Rombauts kerke alhier, ende daernaer gestelt op het oxael van aldaer, recht boven de Choir deure, alwaer de voorgaende silvere vergulde

(1) Ici se termine la série des témoignages. Le copiste y ajoute la liste des ossements reconnus, dans laquelle il commet l'erreur que nous avons signalée (voyez pages 248 à 249). Nous ferons encore remarquer l'orthographe du mot qui a causé sa méprise. Dans le procès-verbal où il revient trois fois, il est écrit *hope*, tandis que dans la liste ci-dessus il est mis *heup*. Cette dernière orthographe est aussi celle de Foppens et de De Munck.

Casse met de Reliquiën van den H. Rombaut altydt syn gestelt geweest gelyk breeder blyck uyt de archiepiscopale acte in t' latyn hier naer volgende (1).

D'après un manuscrit du XVIIe siècle, conservé à l'évêché de Malines.
Voyez Foppens, *Mechlinia Christo nascens et crescens.*

XVIII. — Procès-verbal de l'Ostension des Reliques, du 28 juillet 1680.

Quoniam nunc agitur annus quintus supra nongentesimum, quod sanctus Rumoldus Mechliniensium Apostolus, postquam Evangelii lucem huc invexerat, martyrii palmam est hoc loco adeptus : et ad nos delatum fuerit ardens studium, quo fertur totus Clerus, Magistratus et populus hujus civitatis Mechliniensis, ut pro conversionis suae beneficio, quod a misericordiarum Domino consecuti sunt per ministerium dicti sancti Martyris, agant gratias in gaudio et jubilatione, et ut Apostoli, Patroni sui, annuntient gesta, extollant merita, depraedicent martyrium, et magnificent triumphum, ad honorem ejus, qui martyrii dedit victoriam, eumque juvit, ut vinceret, et quod ad praefatos fines coepta esset metropolitana nostra, praedicto sancto Martyri sacra, augustius adornari, arcus triumphales erigi, paramenta sacrificii et altaris, arte et pretio spectabilia praeparari, ac demum omnibus esse in voto, ut hierotheca continens reliquias ejusdem sancti Martyris, ex argento affabre constructa, pristino splendori et nitori, diuturno pulvere nonnihil obfuscata, restituatur; et ex ea extrahatur notabilis aliqua pars sacri corporis ibidem reconditi, quae publicae venerationi et conspectui omnium exponeretur in tempore jubilaei (quod ob belli incommoda ad pauculos annos fuit dilatum) inchoandi a primis Vesperis Dominicae quartae post Pentecosten, praesentis anni, et in Dominica sexta subsequente post Pentecosten inclusive terminandi, juxta bullam Apostolicam desuper expeditam Romae apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris die vigesima sexta Aprilis, praesentis annis qui est quartus sanctissimi Domini nostri Innocentii Papae undecimi.

Nos tam religiosis studiis et votis cupientes cooperari, et in expurgationem hierothecae, ejusdemque apertionem et alicujus notabilis reliquiae ad effectum ut supra, extractionem et publicam ejus expositionem consentiendo, notabili infirmitate tunc detenti, coacti fuimus, dictas apertionem et extractionem committere, prout commisimus. Reverendo admodum Domino Amato Coriache, in dicta Metropolitana nostra Canonico Archidiacono, Vicario nostro Generali, qui coram electis testibus, videlicet admodum Reverendo et Amplissimo Domino Francisco Vanden Venne, Praeposito praedictae ecclesiae et magni Concilii regii senatore ecclesiastico, et nobili viro Domino Nicolao vander Laen, civitatis Mechliniensis Burgimagistro, et Domino Joanne Baptista vanden Venne Pensionario, supradicta argentea hierotheca, sublato tecto, aperta, invenit aliam ex ligno thecam rubro holoserico obductam, bene clausam et circumcinctam

(1) Ce dernier paragraphe n'est que la traduction d'une partie de l'acte d'authenticité donné par l'archevêque Jean de Hauchin, le 3 novembre 1583 (voyez Document XVI, page 332).

chorda ex byso et auro contexta, et in diversis locis munita minori sigillo Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Jacobi Boonen, quarti Mechliniensium Archiepiscopi, idem noster Vicarius Generalis, coram antedictis testibus, dictam ligneam hierothecam, praefata chorda byssina resecta, aperuit et remoto gossipio, quo obtegebantur inclusa, ac byssini rubri velo aperto, deprehendit in hoc thesaurum Reliquiarum, infra latius specificatarum, quas enixiori cultu et veneratione, qui aderant, excipientes (uti per tot secula fecerunt praedecessores nostri) Deum in Patrono suo effuse laudaverunt ex Mechliniensi Provinciae et civitati gratulati sunt de thesauro tam pretioso, prout praemissa omnia, et quae mox subsequentur, ex fide digna praememoratorum testium relatione dedicimus, et signanter ex ea quam nobis fecit praememoratus Dominus Vicarius noster generalis.

Qui, cum de praemissis facta esset relatio similis, tam dictis Capitulo Metropolitico, quam Magistratui civico, et tam huic quam isti increvisset ingens desiderium videndi, coram honorandi Reliquias antefatas, impetum ferventis devotionis non valens sistere, eam hierothecam, cujus convenienter clausae et asservatae clavem apud se retinebat, in choro ante summum altare, praesentibus Dominis Canonicis Capituli Metropolitani aliisque multis de Clero, Dominis Consulibus, hujus civitatis aedituis, aliisque diversis de regimine ejusdem civitatis et magno civium numero, postridie festi praecursoris Domini ante meridiem denuo aperuit, et eorumdem omnium conspectui et venerationi exposuit sacras Reluiquias ante dictas, et specialiter cranium, in cujus parte sinistra visitur martyrii locus, id est apertura seu perforatio, cum vicinarum partium laesione, quam impius caementarius, de adulterio a sancto Martyre admonitus, dolori suo indulgens, adunco ferro percutiens, in capite creduliter intulit, et vitam ei abstulit temporalem, qui percussori aeternam procurare satagebat. Praeterea idem noster Vicarius generalis congregatae multitudini exhibuit visendas brachiorum et tibiarum fistulas, partes scapularum, diversas costulas, et varia alia ossium fragmenta, quae religiosa praedecessorum nostrorum solicitudo praedictae hierothecae veneranter inclusit et sancte servavit usque in hodiernum diem. Quibus peractis et dimissa multitudine, iterato hierotheca fuit conclusa, et convenienter sigillata extra eam, de Capituli cum dicto nostro Vicario generali deliberatione; remanente praememorato cranio, quod durante jubilaeo apte super hierothecam positum, totius populi Mechliniensis et adventantis aliunde multitudinis conspectui et venerationi, in dicta nostra Metropolitana, ad Dei honorem et gloriam exponeretur : pro ut et factum est.

Cum autem finito jubilaei tempore, eadem Reliquia reponi debeat in saepefata hierotheca, et apponi apud reliquum sceleton antedicti sancti Martyris, ea propter nos a supradicta infirmitate nostra, per Dei gratiam, nonnihil relevati, praesentibus admodum Reverendo et Venerabili Domino Praeposito praefato, Michaële vanden Perre Decano, ceterisque Dominis de Capitulo ejusdem nostrae Metropolitanae (assistente nobis praefato Vicario generali) nec [non] praesentibus nobilibus Dominis Martino Ignatio de Hornes, toparcha de Nil, Sculteto civitatis et provinciae Mechliniensis, Consule praefato, aliisque pluribus Dominis de Magistratu ac diversis omnis generis aetatis ac conditionis personis, hierothecam jussimus aperiri, et in eadem apte cum reliquis sacris ossibus, reposuimus supradictum

cranium ipsum, pro majori in futurum fide et securitate, minori nostro sigillo cerae hispanicae impresso sigillavimus, uti et ceteras Reliquiarum saltem notabiliores partes, ubi id commode fieri potuit, eodem nostro minore sigillo munivimus : declarando ipsas omnes hactenus sollicite conservatas et publicae venerationi a tot seculis fuisse expositas, et ab omnibus pro veris et indubitatis Reliquiis sancti Rumoldi Martyris, semper habendas et in veneratione retinendas. Et ut id convenienter et pro antiquo more fiat, eamdem hierothecam fideliter clausimus, et sigillo nostro obsignavimus diversis in locis, et reponi eam jussimus in summo altari. In quorum omnium fidem et robur has expediri mandavimus, et earum unum exemplar includi hierothecae, alterum Capitulo Metropolitano, tertium Magistratui, quartum aedituis suprafatis consignari et nostris quoque registris Archiepiscopalibus inscribi. Datum Mechliniae, sub nostris signatura et sigillo, die vigesima octava Junii anno millesimo sexcentesimo octogesimo.

Voyez Sollerius, page 48.

XIX. — Le Cardinal-Archevêque Jean-Henri comte, de Francken-berg, déclare que deux des trois bandes qui entourent le coffret des Reliques ayant été rompues, il en a mis deux nouvelles, qu'il a scellés en quatre endroits. — 3 mai 1766.

Joannes Henricus Sacri Romani Imperii Comes à Frankenberg et Schellendorf, Dei et Apostolicae Sedis Gratia Archiepiscopus Mechliniensis, Primas Belgii, Ordinis sancti Stephani Regis Hungariae Crucis Majoris Eques, Sacrae Caesareae et Regiae Apostolicae Majestatis actualis Consilarius intimus, etc. etc.

Tenore praesentium fidem facimus et testamur, Nos per Deputates Magistratus certioratos, quod duo ligamina arcae Reliquiarum Sti Rumoldi fracta essent, die 3 Maii 1766. ivisse ad locum capitularem Ecclesiae nostrae Metropolitanae, ubi praefata arca erat deposita pro tempore quo exterior argentea erat transportata ad Moniales de Bethania ab iisdem mundanda; et quidem itendebamus visitare, Reliquias in ea asservatas, ac deinde praedictam arcam de novo obserare, ligare, sigilloque nostro munire. Verum cum ex Deputatis Magistratus (quem de supradicta nostra intentione et die informaveramus) in praedicto loco capitulari intellexerimus, quod Magistratus intendat post novem annos celebrare solemne jubilaeum centum annorum, qui erit annus millesimus a Martyrio praedicti Sti, atque sumptibus pro eo faciendis singulari parcimonia jam inde provideat, ideoque multum desideret ut usque ad annum meditati jubilaei differeremus apertionem, eamque tunc (uti anno 1680 factum est) cum majori pompa et apparatu publice in choro Metropolitico faceremus : Hinc Nos observantes, quod arca praedicta, sigillo Decessoris nostri Alphonsi de Berges impresso super una ligatura aurea omnino etiamnum integra, adhuc debite esset munita, votis Magistratus benigne annuimus, et eandem clausum, atque ut supra sigillatam reliquimus, ac pro majori securitate binis novis ligaturis flavis firmavimus, et quadruplic sigilli nostri impressione manu propria munivimus. Harum autem litterarum nostrarum tria exemplaria originalia confici et expediri jussimus

unum nempe pro capitulo nostro Metropolitano, alteram pro Magistratu hujus civitatis et tertium asservandum in Archivio nostro. Datum. Mechliniae die 4 Maii 1766.

JOANN. HENR. Archiep. Mechlin.

De Mandato Excellentiae suae,

G. De Wannemaeker, Secret.

D'après l'original conservé à l'archevêché de Malines.

Voyez De Munck, *Bewysstukken,* X x, page lxxxv.

XX. — Le dessin du crâne de saint Rumold est déclaré conforme.

Resolutione habita in pleno Magistratus hujus Urbis ac Provinciae Mechliniensis Consistorio ut praeclarum Divi Martyris ac Patroni monumentum ea qua par est historica fide ad Posteritatem transmitteretur jussum est, ut ejusdem Martyris Cranium exactissimè, a latere sinistro, ubi locus Martyrii cum laesione, et perforatione partium reperitur, delinearetur ac postea aere excuderetur, idque in praesentia (praemissis visitatione, confrontatione, ac oculari singularum partium inspectione) infrascriptarum personarum, ut omni negotio eo modo quo dictum peracto delineatio approbate ac debite authenticata in publicum ederetur : munita singularum personarum, ad hoc qualificatarum subscriptionibus quae delineatio facta fuit in loco Capitulari Ecclesiae Metropolitanae di tertia Julij anni millesimi septingentesimi septuagesimi quinti in praesentia Reverendi admodum Domini Joannis-Henrici Haenen, Vicarii Generalis; Reverendi admodum Domini Archipresbyteri Reverendi admodum Domini Keller, Canonici; et Revendi Domini Petri-Josephi van Helmont Secretarii Excell. Domi. Archiepiscopi; Dominorum Consulum, Pensionariorum, Thesaurarii, ac Secretarii; Dominorum Medicorum, ac Chirurgorum juratorum, et inventa in omnibus partibus exacta, et naturali Cranio conformis : in quorum fidem subsignarunt die mense et anno ut supra. *Signatum :* J. H. Haenen Vic. Gen.lis, G. J. van Meldert Archipbr., M. A. Keller Can. Metrop. P. J. van Helmont Secret. Exc.mi D. Archiepi. J. B. van den Venne Consul, J. A. Pansius Consul, Van der Fosse Cons. Pensionarius, C. G. J. De Quertenmont Cons. Pensionarius 1775., C. J. Poullet Thesaurarius, J. A. Van der Linden Secret. B. R. Beelaerts Medicus Juratus, P. Blanckx Medicus Juratus, R. Jo. B.ta Jacobs Chirurhus, J. G. de Loose Chirurgus; *Plus bas se trouve :* G. J. F. Herreyns delineavit.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.

Voyez De Munck, *Bewysstukken,* A a a, page xcj.

XXI. — Déclaration des Médecins et des Chirurgiens, relative au Crâne de saint Rumold.

Infrascripti Medici jurati et Chirurgi anno millesimo septingentesimo septuagesimo quinto die mensis Julij tertia, demandati sumus ex parte Delegatorum Magistratus Urbis ac Provinciae Mechliniensis, ad comparendum hora sexta pomeridiana ut visitaremus & daremus justam

et adaequatam declarationem de Cranio Divi Rumoldi, quod executum fuit in loco Capitulari Ecclesiae Metropolitanae coram Delegatis tam Capituli quam Magistratus.

Imprimis invenimus Cranium ex flavo fusco colore tinctum; deteximus praeterea fracturam ossis temporalis sinistri, cum perferatione ossis parietalis sinistri, quae extendebatur in longitudine ad tres digitos transversos ab osse frontis ad os occipitis, et in maxima latitudine ad duos digitos transversos, ubi color Cranii erat cineraceus, et quam judicamus inflictam fuisse aliquo instrumento duro; quod ita attestamur.

Actum Mechliniae die mensis Julij tertia 1775.

Signatum : B. R. Beelaerts M. L.
P. Blankx M. L.
R. J. B.ta Jacobs Chirurgus.
J. G. De Loose Chirurg.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.
Voyez De Munck, *Bewysstukken,* page xcij, B b b.

XXII. — Procès-verbal de l'Ostension des Reliques, du 9 juillet 1775.

Joannes Henricus Sacri Romani Imperii Comes a Frankenberg et Schellendorff, Dei et Apostolicae sedis Gratia Archiepiscopus Mechliniensis, Primas Belgii, Ordinis Sancti Stephani Regis Hungariae Crucis majoris Eques Sacrae Caesareae et Regiae Apostolicae Majestatis actualis Consiliarius intimus, etc. etc. etc.

Omnibus has visuris, salutem in Domino.

Notum sit universis, Nos, Anno Domini millesimo septingentesimo septuagesimo quinto, die vigesima quarta mensis junii, qua celebrabatur festum Nativitatis S. joannis Baptistae Praecursoris Domini; Pontificatus Sanctissimi in Christo Patris ac Domini nostri, Domini Pii, Divina Providentia Papae VI. Anno primo; recurrente Anno millesimo a quo gloriosissimus Christi Martyr ac Pontifex Rumoldus Mechliniensium Apostolus et Patronus, per sacrilegum coementarium, sociante ei sicario cupidine auri ducto, ipsa die Praecursoris Domini Nativitati sacra, propterea quod, instar joannis Baptistae, prioris adulterium redarguisset, adunco ferro percusso lethaliter Capite, vitam amisit temporalem ac aeterna potitus est : Ut piis Cleri populique hujus Civitatis Mechliniensis, pro Conversionis suae Beneficio per ministerium dicti sancti Martyris consecuto, Deo omnipotenti maximo in gaudio et jubilatione gratias agere gestientis, ac Patroni sui sacras exuvias e lipsanotheca, in qua asservantur, extrahendas, conspectuique suo exponendas, enixiori cultu ac Veneratione excipiendi incredibili desiderio flagrantis, votis obsecundaremus; ad majorem Dei gloriam, sanctique sui Martyris et Patroni nostri Rumoldi honorem; jubilaeum inchoandum die vigesima quinta junii, quae erat Dominica infra Octavam Nativitatis S. Joannis Baptistae, et Tertia post Pentecosten, a primis Vesperis; per quindecim dies continuos protrahendum et die nona mensis julii sequentis, seu Dominica quinta post Pentecosten terminandum, in Ecclesia nostra Metropolitana solemniter celebrari permisisse.

Quare, post quam Officium ipsa die Praecursoris Domini, a primis Vesperis, solemniori pompa in Pontificalibus celebraveramus, de S. Joanne Baptista, in Ecclesia praefata nostra Metropolitana pristino splendori et nitori magnifice restituta, ac splendide exornata, finitis secundis Vesperis et Completoriis ejusdem festi, ornamentis rubri coloris induti, Nos contulimus ante summum Altare Chori, ubi assistentibus Venerabilibus Nostris in Christo Fratribus, jllmis ac Rmis DDi Joanno Roberto Gisleno Caimo Brugensi, Felice Huberto Josepho de Wavrans Jprensi, et Gerardo Govardo van Eersel Gandavensi, Episcopis, suffraganeis nostris pontificaliter ornatis, praesentibus etiam DD. Praeposito, Decano, Archidiacono, Archipbro, duobusque aliis Ecclesiae nostrae Metropolitanae Canonicis Diaconi et Subdiaconi munere fungentibus, circa mensam coram Nobis ad infrascripta paratam considentibus, Cappis respective et Dalmaticis Rubri coloris paratis, et DD. Schultetto, Consulibus et Pensionario hujus Civitatis coram Mensam praefatam sedentibus; reliquis de Clero ac de Scabinatu stalla et sedilia debite disposita pro more occupantibus, adstantibus tam in Choro quam in odaeo et per totam Ecclesiam Nobilium utriusque sexus, et cuiuscumque conditionis ac status ingenti multitudine, hymnum *Veni Creator,* etc. intonavimus : Choro illum decantante, Theca lignea rubro holoserico obducta, sacras Martyris Rumoldi Exuvias complectens, per praefatos DD. Praepositum, Decanum, Archidiaconum et Archipresbyterum extracta e majori hierotheca argentea affabre confecta, exposita in medio Chori, coram Nobis allata et supra mensam reposita est.

Tunc, finito hymno, decantavimus Orationem de Spiritu Sancto; jussimus praelegiper Notarium seu secretarium nostrum, Litteras nostras de die quarta Maji Anni millesimi septingentesimi sexagesimi sexti; [quibus constitit, Nos, ipsa die praesentibus electis de Capitulo nostro Metropolitiae et de Magistratu testibus, praefatam ligneam thecam, ligatura aurea una etiamnum omnino integra, et sigillo Illmi ac Rmi Dmi Alphonsi de Berghes septimi Mechliniensium Archiepiscopi, super ea impresso munita circumcinctam, pro majori securitate binis novis ligaturis flavis firmavisse, et quadruplici, sigilli nostri impressione munivisse] perlustratam undequaque praefatam thecam ligneam, eamque debite clausam sigillatam et obfirmatam, ut supra dictum est; repertam, resectis per Archidiaconum nostrum singulis ligaturis, Aperuimus, et remoto gossipio quo obtegebantur inclusa, ac byssini rubri velo aperto deprehendimus in hoc thesaurum Reliquiarum, videlicet Brachiorum et Tibiarum fistulas, partes scapularum, diversas costulas, et varia alia ossium fragmenta, ac specialiter Cranium Sancti Martyris, in cujus parte sinistra visitur apertura seu perforatio, lethalis vulneris locus] munitum, uti et notabiliores praefatarum Reliquiarum partes, pro majori in futurum fide, minore sigillo praefati Decessoris nostri Alphonsi Archiepiscopi, cerae hispanicae impresso, prout ex Litteris ejusdem Archiepiscopi Alphonsi de die vigesima octava Julii, Anni millesimi sexcentesimi Octogesimi, praefatae hierothecae inclusis, vidimus.

Quas sacras Reliquias religiosa Praedecessorum nostrorum solicitudine usque in hodierum diem sancte conservatas, conspectui et venerationi omnium adstantium exposuimus in duabus Pelvibus argenteis collocatas supra mensam praefatam Cranium. vero supra Craterem reposuimus, et

habita per Nos Oratione latina in Laudem gloriosissimi Patroni nostri, postquam ejusdem Martyris Cranium veneranter osculati fueramus, et Illustrissimis Episcopis caeterisque Canonicis, Ministris et Consulibus adstantibus, Clero ac Magistratui osculandum praebueramus, pulsantibus interim Ecclesiae Metropolitanae et aliarum Ecclesiarum Civitatis Campanis, praefatas sacras Reliquias thurificatas, iterato in eadem theca lignea reposuimus, ejusdemque conclusae et convenienter sigillatae Clavem apud Nos asservantes, Cranium sancti Martyris extra Theccum remanens in Reliquiario argenteo Crystallis a quatuor partibus munito, apte supra hierothecae argentae tectum reposito conclusimus, durante jubilaei quindena, totius populi Mechliniensis et adventantis aliunde multitudinis conspectui et venerationi exponendum, prout, postquam theca lignea hierothecae argenteae per eosdem Praepositum, Decanum, Archidiaconum et Archip'brum mandata fuerat, in media navi Ecclesiae n'rae Metrop'nae solemniter delatum a Clero et expositum fuit, tribusque diebus Dominicis immediate sequentibus, scilicet diebus vigesima quinta junii, secunda et nona julii, per Urbem solemni ac generali instituta supplicatione ante meridiem supra memoratam hierothecam argenteam expositum, publice ac cum jubilo translatum fuit.

Finito autem Jubilaei tempore, scilicet die nona Julii, a meridie post completorium eodem ritu prout factum fuerat die festo Nativitatis S. Joannis Baptistae, pulsantibus omnium Ecclesiarum Civitatis campanis, solemniter e media navi Ecclesiae Metrop'nae in Choro relata est Hierotheca argentea, cantante Clero Psalmum 150um *Laudate Dominum in Sanctis ejus* etc.; indeque extracta per DD. Praepositum, Decanum, Archidiaconum et Archipresbyterum Ecclesiae n'rae Metrop'nae Theca lignea rubro holoserico obducta, coram Nobis ante summum Altare Chori in faldistorio sedentibus, supra mensam allata est, uti et cooperculum seu tectum argenteae Hierothecae cum supraposito reliquiario complectente Cranium S. Rumoldi apud reliquum sceleton ejusdem S. Martyris reponendum. Ea propter Nos, assistente Venerabili nostro in Christo Fratre, Celsissimo ac Revmo Dno Ferdinando-Maria, Sacri Romani Imperii Principe a Lobkowitz, Namurcensium Episcopo, pontificaliter ornato, praesentibus etiam RR. adm. ac Venerabilibus Dominis Hyacintho-Joanne-Jacobo de Partz Praeposito praefatae n'rae Metrop'nae, et Magni Concilii Regii Senatore Ecclesiastico; Joanne-Henrico-Haenen Decano, Curiae n'rae Metropoliticae Officiali, ac Vicario nostro Generali, Ludovico Deudon Archidiacono, et Guilielmo-Josepho van Meldert Archipresbytero ejusdem Metropolitanae Ecclesiae Canonicis Graduatis, cappis indutis, ac Joanne-Baptista-Roberto van Velde ejusdem Ecclesiae Canonico, et Joanne-Francisco-Gisleno Huleu, pariter Canonico Graduato, Seminarii nostri Archiepiscopalis Praeside, Diaconi et Subdiaconi munere surgentibus, necnon praenobili Viro D'no Hyacintho Barone Van der Hemm, Civitatis et Provinciae Mechliniensis Schultetto, praenobili Viro D'no Joanne-Baptista Van den Venne, ac Consultissimo Dno Joanne-Antonio Pansius, dictarum Civitatis et Provinciae Consulibus, et praenobili Viro Dno Joanne-Baptista-Nicolao Van der Fosse earumdem Civitatis et Provinciae Consiliario Pensionario, caeterisque de Clero ac de Magistratu hujus Civitatis, singulis loca eadem ut die vigesima quarto Mensis Junii praecedentis occupantibus, ac diversis

omnis generis, aetatis et conditionis personis (praelectis per infrascriptum Secretarium nostrum litteris nostris datis die quinta hujus mensis fidem facientibus de actis et gestis coram Deputatis nostris in visitatione ligneae thecae continentis Sancti Rumoldi Reliquias, et delineatione Sacri Cranii ejusdem Martyris, caeterisque in loco Capitulari ejusdem Ecclesiae Metropolitanae peractis die tertia hujus mensis) hierothecam denuo aperuimus, sacrasque Reliquias inde extractas conspectui et venerationi omnium adstantium exposuimus supra mensam praefatam in duobus pelvibus argenteis, et Cranium e reliquiario suo extractum supra craterem argenteum repositum veneranter osculati, Illustrissimo Episcopo Namurcensi, Clero, Magistratui, caeterisque adstantibus osculandum praebuimus, Choro interim canente Antiphonam : *Iste Sanctus* cum Psalmo 46°, *Omnes Gentes plaudite manibus* etc. nec non Antiphonam propriam de S. Rumoldo, qua finita, cantataque per Nos Oratione de eodem S. Pontifice, praefatas sacras Reliquias omnes cum Cranio S. Martyris thurificatas, iterato in eadem hierotheca lignea debite reposuimus, declarando ipsas omnes ab omnibus pro veris et indubitatis Reliquiis S. Rumoldi Martyris semper habendas et in veneratione retinendas. Quod ut convenienter et pro antiquo more fiat, eamdem hierothecam fideliter clausimus, et Sigillo nostro obsignavimus diversis in locis, ac reponi jussimus in hierotheca argentea ut hactenus in summo Altari asservanda; quo peracto, intonavimus Hymnum *Te Deum,* finitoque Hymno decantavimus Orationem de S'ma Trinitate, pro gratiarum actione de tot Nobis collatis Beneficiis per merita gloriosissimi Patroni nostri Rumoldi.

In quorum fidem et robur has expediri mandavimus, et earum unum Exemplar includi hierothecae, alterum Capitulo, tertium Magistratui, quartum AEdituis Ecclesiae Metropolitanae consignari, et nostris quoque Registris Archiepiscopalibus inscribi. Datum Mechliniae, in Choro Ecclesiae nostrae Metropolitanae, in ipso ostensionis ac recognitionis sacrarum Reliquiarum praefatarum actu, sub nostris signatura et sigillo. Die nona Mensis Julii Anni millesimi septingentesimi septuagesimi quinti.

JOANN. HENR. Archiep. Mechlin.

Et quia Nos, ultimo scriptis apertioni thecae, ostensioni Reliquiarum S. Rumoldi et in loco pristino reinclusioni hac die nona Julii anni Millesimi septingentesimi septuagesimi quinti peractae interfuimus, praesentes litteras pariter signatura nostra sigillique nostri impressione munivimus.

Actum die, loco et anno ut supra.

FERDINANDUS Episcopus Namurcensis

De Mandato Excellentissimi ac Reverendissimi
Domini Archiepiscopi praefati.

P. J. VAN HELMONT Secret.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.
Voyez DE MUNCK, *Bewysstukken,* page XCIV, D D D.

XXIII. — Procès-verbal dressé le 8 mai 1802, lors de la levée de terre des Reliques de saint Rumold, cachées depuis 1794.

L'an dix de la Republique française, le dixhuit floréal, à trois heures de rélevée, nous Jean Gislain Huleu, archiprêtre de la ville et ancien district de Malines, et Pierre André Pierets, adjoint de la mairie de la ville de Malines delégué par le maire à l'effet ci-après à exprimer, sommes allés au domicile du citoyen Joseph Smets, étainier, rue d'Anvers en cette ville, afin d'y constater l'identité des reliques de St Rombaut Patron tutelaire de Malines, y déposées depuis huit ans; apres avoir fait creuser la terre à l'entrée de la cave en ladite maison, nous avons trouvé une caisse de plomb, dont le couvercle etant ôté, nous avons vu une autre caisse en bois en forme de cercueil; les planches supérieures étant pourries, nous les avons fait rétirer et nous avons apperçu une enveloppe de linge tout pourri, et une autre enveloppe de soie rouge liée avec des rubans blancs également pourris, puis ayant fait lever de terre le tout ensemble, nous avons déchiré l'enveloppe de linge et enlevé celui de soie rouge sous lequel nous avons reconnu le reliquaire dans son entier, revêtu de velour rouge, lié avec trois bandes de galons d'or, chaque duement cachetée du grand cachet du cardinal de Frankenberg ancien archevêque de Malines, le Reliquaire ayant la forme d'un cercueil de la longueur de trois et demi pieds, de la largeur d'un et demi pieds, et de la hauteur, vers la pointe, d'un pied, quatre et demi pouces, mesure de Malines; le même enfin, et dans le même état que le premier sousigné l'a vu, lorsque les Stes Reliques y ont été déposées en 1775, par le susdit cardinal, et que les susmentionné Joseph Smets a vu y déposer en terre, il y a huit ans. De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir là et ainsi qu'il appartiendra, en présence des citoyens Joseph Smets père étainier, Jean Leysen, Jean Joseph Smets fils de Joseph, Augustin Joseph Hinckels tailleur, Pierre Stappers garçon étainier, tous habitans de cette ville, qui nous ont assisté pour deterrer le reliquaire précité. fait à Malines les jour, mois et an que dessus.

(Signé) J. G. Huleu Archiprêtre de Malines / P. A. Pierets adjoint / J. Smets / JJ. Smets / Jean Leysen *par* + *ne sachant pas écrire* A. J. Hinckels / Pierre Stappers. Sauveur Bette. Enregistré le 21 Messidor an X (10 Juin 1802). — Baratte à Malines fol. 75, 2e case / reçu fr. 1,01.

Pour copie conforme à l'original reposant aux archives du secretariat de l'archevèché de Malines le 4 Aout 1825.

J. B. Van Vreckem, Secret. //.

D'après la copie écrite et authentiquée par le chanoine Van Vreckem, secrétaire de l'Evêché, de notre Collection. — L'Archevêque de Méan en fait mention dans le procès-verbal de 1825 (voyez page 361.)

XXIV. — Déclaration de P.-J. Gooris, employé de l'église, relative à la manière dont il a sauvé les Reliques de saint Rumold, dans la nuit du 2 juillet 1794.

Verklaringe de welke den ondergeteekende mits dezen is doende, van

alles hetgene is geschied, tot het bewaren en verzekeren der h.h. reliquien van den H. Rumoldus.

In het jaer duyzent zeven hondert vier en negentig, in de maend Junii de fransche legers de Nederlanden ingerukt zynde, en allengskens onze stad naderende, spraken my eenige overgebleve geestelyke, de andere gevlugt zynde, wegens de Reliquien van den h. Rumoldus, opdat dog de dezelve niet zouden vallen in de handen der goddelooze : hebbe dan op 1 Julii, zonder kennis van iemand het deksel van de zilvere kasse genomen, en daer in gevonden een koffer omwonden met roode zyde, ombonden met linten; het zelve daer uytnemende, hebbe het gedragen in myne werkkamer, daer na de zilvere kasse weder gesloten als voren. Den volgenden nacht, tusschen XI en XII uren, hebbe ik hetzelve uyt de kerk gebracht in myn huys op den hoek der begyne straet, genaemt St Rumoldus. Den volgenden dag hebbe ik gaen spreken mynen neef Josephus Smets, tingieter woonende in de Antwerpsche straet, in wien ik vertrouwen had, om de reliquien in zyn huys te bergen, hetwelk hy aenveerde. Den 3 Julii heb ik de reliquienkasse gestelt in eene kist van hout, en dezelve toegesloten zynde, hebbe ik die in eene groote pakmande geplaets en bedekt met hoye, al of het flesschen met wyn waren, en dus door de voerders der wynen doen voeren naer voorschreven huys; daer alles ontpakt zynde, toonde ik mynen neef de reliquie-kasse. Daer na dezelve boven het deksel der zyde nog met een lindekleed omwonden hebbende, hebbe hetzelve nog teenemaal bekleed met bert. Dit gedaen zynde, hebben wy hetzelve wedergestelt in de groote houte kiste. Ondertusschen de plaets bereid zynde vóór den kelder op de achterplaetse, den grond en zykanten met loot bekleed, hebben wij de kiste met de h. Reliquien daer in gestelt, hetzelve dekkende met een loode deksel en voorders met aerde gevult, daer over eenen steen grond als voren, alwaer hetzelve is gebleven tot eenige dagen voor de inkomste van Zyne Hoogw. den Artsbisschop van Mechelen Joannes Armandus. / In teeken der waerheit hebbe ik dit eygenhandig onderteekend. / P. J. Gooris, Sacrist St Rumoldus.

Den ondergeteekenden verklaert mits dezen dat P. J. Gooris sacrist van St Rumoldus de originele stukken der bovegemelde afschriften zorgvuldiglyk bewaert heeft en aen het bisdom heeft afgegeven tot inlichtingen; die tot het sluyten der kasse van den h. Rumoldus op 10 Julii 1825 zeer dienstig geweest zyn.

J. B. Van Vreckem, Can. Secret. //.

D'après la minute originale, de notre collection.

XXV. — Certificat d'honnêtes services, donné à P.-J. Gooris, par les Marguilliers de l'église métropolitaine, le 30 août 1817.

Nous soussignés declarons et certifions que le sieur Pierre-Joseph Gooris, natif de Malines, employé de l'église metropolitaine en cette ville, depuis vingt-six ans, a rendu des services très importans à ladite Eglise, surtout en recélant, pendant les temps les plus critiques, ses ornemens précieux, vases sacrés et autres effets également précieux.

Nous déclarons en outre qu'à l'arrivée de Mgr Jean Armand de

Roquelaure, Archevêque de Malines, il a réproduit et remis lesdits ornemens et effets en bon état et très bien conservés, à la grande satisfaction de tout le clergé de la métropole, en présence des autorités ecclésiastiques et civiles.

C'est pourquoi nous lui avons donné, bien volontiers, le présent certificat, comme un juste titre pour le recommander à tous ceux qui liront les présentes.

Fait à Malines le 30 Aout 1817.

Signé : J. J. Hertinckx, Can. S. Rum.
C. F. Michaux, Cantor.
J.-B. Van Vreckem, secrétaire de l'archevêché.
P. A. Pierets Marguiller, fabricien.

D'après l'original, de notre collection.

XXVI. — Procès-verbal de l'Ostension des Reliques, du 10 juillet 1825.

Franciscus Antonius, Princeps De Méan, Dei et Apostolicae sedis gratia, Archiepiscopus Mechliniensis, Primas Belgii, etc. etc. etc.

Omnibus has visuris, salutem in Domino.

Notum sit universis, Nos, anno Domini millesimo octingentesimo vigesimo quinto, die vigesima quarta mensis Junii, qua celebratur festum nativitatis Sancti Joannis Baptistae Praecursoris Domini, Pontificatus SS^{mi} in Christo patris ac Domini nostri, Domini Leonis, divina providentia Papae XII, anno secundo; recurrente anno millesimo quinquagesimo, a quo gloriosissimus Christi Martyr ac Pontifex Rumoldus, Mechliniensium Apostolus et Patronus, per sacrilegum coementarium, sociante ei sicario, cupidine auri ducto, ipsa die Praecursoris Domini nativitati sacra, propterea quod, instar Joannis Baptistae, prioris adulterium redarguisset, adunco ferro percusso lethaliter capite, vitam amisit temporalem ac aeterna potitus est : ut piis cleri populique hujus civitatis Mechliniensis, pro conversionis suae beneficio per ministerium S^{ti} Martyris consecuto, Deo omnipotenti maximo in gaudio et jubilatione gratias agere gestientis, ac Patroni sui sacras exuvias e lipsanotheca, in quo asservabantur, extrahendas conspectuique suo exponendas enixiori cultu ac veneratione excipiendi incredibili desiderio flagrantis, votis obsecundaremus, ad majorem Dei gloriam sanctique sui Martyris ac Patroni nostri Rumoldi honorem, Jubilaeum, inchoandum a primis vesperis festivae nativitatis S^{ti} Joannis Baptistae, seu a die vigesima tertia Junii, quae erat feria quinta subsequens Dominicam quartam post Pentecosten, scilicet a tempore pomeridiano istius diei, et protrahendum per septemdecim subsequentes dies, ac die decima subsequentis mensis Julii, seu Dominica septima post Pentecosten terminandum, in Ecclesia nostra Metropolitanae celebrari permisisse.

Quapropter ipsa die Praecursoris Domini, solemniori pompa in Pontificalibus celebrato officio et missa de S^{to} Joanne Baptista, in ecclesia nostra Metropolitana pristino splendori nitide restituta, atque exornata, finitis secundis vesperis et completorio, ornamentis rubri coloris induti, assistentibus nobis VV. DD. Josepho Forgeur et Petro Josepho Van Helmont

canonicis Senioribus, Archidiaconi et Archipresbyteri, (quorum dignitates adhuc in capitulo nostro Metropolitico desunt) vices respective adimplentibus, aliisque duobus DD. canonicis subsequentibus Rutgero Theodoro De Plaine et Thoma Gilberto Baraton (praetermisso V. Dno Jacobo Josepho Hertinckx tertio in ordine canonico titulari, valetudine non satis, firma laborante) capituli deputatis, tandemque duobus VV. DD. Canonicis Diaconi et Subdiaconi partes gerentibus, pluvialibus respective et Dalmaticis rubri coloris indutis, praesentibus etiam in habitu chorali caeteris VV. DD. capituli nostri, canonicis tam titularibus quam honorariis, cantore, succentore, reliquisque de clero civitatis RR. DD. Pastoribus et Rectoribus cum suo clero, quin et Praenobili viro Domino consule, aliisque de scabinatu, ac de consilio fabricae Deputatis, spectatissimis viris, stalla et sedilia pro more occupantibus, adstante denique per totam Ecclesiam nobilium utriusque sexus et cujuscumque conditionis ac status ingenti multitudine, a cantoribus praemoniti, hymnum *Veni Creator* intonavimus, choro illum decantante, eodemque finito, ac ℟ per cantores decantato, subsequente, decantavimus orationem de Spiritu sancto.

Deinde cum assistentibus et Diacono ac Subdiacono processimus e sede nostra archiepiscopali ad medium chori, ibique, recitando, benediximus novam thecam cupream affabre elaboratam, integre deauratam, inconibus ac figuris variis et limbis argenteis decoratam; necnon capsulam ligneam byssino rubro ad extra, ac veste serica deintus coopertam et sera munitam, juxta ritum in Pontificali Romano, titulo *de Benedictionibus capsarum pro Reliquiis includendis.*

Quibus peractis ascendimus cum eodem comitatu ad altare summum, ubi considentes, facie ad populum versa, inter altare et mensam in gradibus ejusdem ad infrascripta depositam, atque ad eamdem mensam accesserunt Deputati a Magistratu et aeditui laici, occupantes sedilia a dextris et sinistris disposita.

Tunc delata coram nobis theca lignea antiqua hactemis continente Sti Rumoldi martyris exuvias, eam reperimus tribus ligaminibus aureis etiamnum integris, atque Eminentissimi Dni Joannis Henrici, Piae memoriae, Decimi Mechliniensium Archiepiscopi impresso sigillo, pariter illaeso, usque hodiedum munitis circum ligatam et rite clausam, sed serae qua olim theca haec claudebatur pessulum vi retractum, quo circa per Secretarium nostrum adstantem, legi fecimus litteras de 25 Aprilis novissimi circa examen nostro nomine et mandato peractum, quibus nobis constiterat, sicut et nunc nobis constitit, thecam hanc non tantum ligaminibus istis et sigillis munitam, sed etiam sera debite obditam fuisse, cujus pessulus propter deperditam ex infortunio clavim, ipsa die 25 Aprilis nouissimi, coram commissariis nostris vi deductus fuit, uti latius in praefatis litteris continetur.

Hisce praemissis, resectis per nosmetipsos singulis thecae ligaturis, eam devote aperuimus; litteras vero authenticas de die nona Julii, anni millesimi septingentesimi septuagesimi quinti, a Decessore nostro Joanne Henrico inclusas eidem thecae invenimus, easdem tamen recognoscere haud potuimus, nisi ex sigillo adhuc integro ejusdem antistitis ad praefatas litteras appenso. Deinde invenimus in eadem theca sacrum thesaurum involutum gossypio et velo holoserico rubro pariter putrefactis; scilicet

brachiorum et tibiarum fistulas, partes scapularum, diversas costulas et varia alia ossium fragmenta ac specialiter cranium S. Martyris, in cujus parte sinistra adhuc conspicitur apertura seu perforatio (lethatis vulneris locus) munitum, uti et notabiliores praefatarum reliquiarum partes, pro majore in futurum fide, minori sigillo Illust^{mi} ac Rev^{mi} D^{ni} Alphonsi de Berghes, septimi Mechliniensium antistitis,et,quoad cranium, Eminent^{mi} D^{ni} Joannis Henrici de Franckenberg, decimi, sicut praefati sumus, hujus sedis Arhiepiscopi, Decessorum nostrorum, in cera hispanica rubra impresso, prout nobis rite constitit ex authenticis eorumdem antistitum litteris, Alphonsi videlicet de die vigesima octava Julii, anni millesimi sexcentesimi octogesimi; et Joannis Henrici de die nona Julii anni millesimi septingentesimi septuagesimi quinti, quarum exemplar pro duplicata usque hodiedum in gazophylacio capitulari conservabatur ob cautelam solitam, si quando simile exemplar thecae inclusum adeo deterioratum foret, ut ejusdem tenorem publica lectura nemo posset communicare in ordine ad reliquiarum harum authenticam recognitionem : Causa autem unde putrefacta sint exemplar thecae inclusum, gossypium et velum holosericum quibus involutae conspiciebantur sacrae reliquiae, haec fuit, quod olim saepedicta Reliquiarum theca, ne profanarentur tempore revolutionis gallicanae, in terram defossa latuerit per octo circiter annos usque ad diem 8^{vam} Maji anni millesimi octingentesimi secundi, prout nobis constitit ex rei gestae instrumento legali ejusdem diei et anni, quod nunc tantummodo detegere et nancisci potuimus atque archivio nostro servandum tradidimus (1), insuper animadvertendum venit quod eodem tempore maris aestus frequenter major solito inundaverit civitatem Mechliniensem, et aquae per rimas cistae, sub terra conditae, gossipium et velum sericum, aliaque integumenta deterioraverint; ipsas vero Reliquias integras sed, ut videtur, paulo fusciores reliquerint.

Has Sacras Reliquias, religiosa Praedecessorum nostrorum sollicitudine usque in hodiernum diem sancte conservatas, conspectui et venerationi omnium adstantium exposuimus in variis pelvibus collocatas; cranium vero in mensa praefata supra craterem reposuimus. Postquam idem S. Martyris cranium osculati fueramus, et VV. DD. canonicis nobis ministrantibus, viro D^{no} consuli aliisque de scabinatu ac aedituis deputatis adstantibus osculandum praebueramus, cantoribus caeterisque de clero ac magistratu idem praestaveramus, pulsantibus interim Ecclesiae Metropolitanae et omnium civitatis Ecclesiarum campanis, Reliquias S. Martyris in nova theca lignea holoserico et byssino decorata, benedicta ut supra fatur, deposuimus, ejusdem obseratae clavim ad manus Secretarii nostri asservandam tradentes, ipsamque capsulam vittis obligavimus, ac sigillo nostro in cera hispanica rubra impresso muniri fecimus ac per quatuor canonicos seniores deferri in medio chori, ibique super indui nova hierotheca cuprea deaurata ac etiam benedicta, de qua supra; cranium vero extra caeterarum S^{ti} Martyris exuviarum receptaculum remanens, urnae crystallinae debite inclusum et sigillatum, supra ejusdem hierothecae

(1) Le procès-verbal auquel l'archevêque de Méan fait allusion, est celui du 18 floreal an X (8 mai 1802). Il fut conservé jusqu'en 1825 par le sacristain Gooris qui le remit alors à l'archevêché, et reçut en retour une copie authentiquée. Nous en avons donné le texte, page 357, document XXIII.

cooperculum apte religavemus, pio totius populi et aliunde adventantis multitudinis conspectui et venerationi, durante toto Jubilaei tempore, exponendum in media navi Ecclesiae nostrae Metropolitanae; ubi solemniter a clero cantante ps. 150 *Laudate Dominum in sanctis ejus,* delatum atque depositum fuit; decantata, post Anam *Iste sanctus* ac ℣ congruum, per nos oratione de Sancto Martyre, factaque incensatione, finem imposuimus primae isti S. Reliquiarum recognitioni et ostensioni; quin et duabus Dominicis diebus immediate sequentibus, vigesima sexta scilicet Junii et tertia Julii, per civitatem solemni ac generali instituta supplicatione ante meridiem supra memoratam hyerothecam expositum publice et cum Jubilo translatum fuit.

Finito autem Jubilaei tempore, scilicet die decima Julii, quae erat Dominica septima post Pentecosten, facta intra fines Ecclesiae nostrae Metropolitanae post missam Pontificalem solemni supplicatione cum delatione memorati feretri S. Rumoldi; a meridie post completorium, eodem ritu quo factum fuerat die festo nativitatis S. Joannis Baptistae, 24 Junii praecedentis, pulsantibus omnium Ecclesiarum civitatis campanis, solemniter e media navi Ecclesiae Metropolitanae in choro relata est hierotheca, cantante clero Ps. 116 *Laudate Dominum omnes gentes.*

Cum itaque feretrum ad medium chori delatum fuerit, nosque ad altare pervenissemus, ibique cum assistentibus nobis Canonicis aliisque municipalitatis, ac aedituorum deputatis, eadem loca, uti die 24 Junii, circa mensam supra gradus altaris dispositam occupaverimus, quatuor Seniores canonici denuo supra hanc mensam detulerunt cooperculum hierothecae, et ex urna supraposita extraximus Cranium S. Martyris, quod crateri argenteo superposuimus.

Deinde iidem quatuor Venerabiles Canonici, eodem modo, ad nos attulerunt thecam ligneam continentem alias S[ti] Martyris Rumoldi reliquias, quas, pariter inde extractas, conspectui et Venerationi omnium adstantium in variis pelvibus argenteis exposuimus; cranium vero veneranter osculati sumus; canonicis nobis adstantibus, deputatis e magistratu ac aedituis, et deinde cantoribus, universo clero, ac de scabinatu in coro degentibus osculandum praebuimus, choro interim cantante antiphonam *Iste sanctus* cum ps. 46 *Omnes gentes plaudite manibus,* nec non antiphonam eamdem repetente, cum ℣. et ℟. atque per nos cantata oratione de eodem S. Pontifice et Martyre, praefatas Sacras Reliquias omnes cum cranio thurificatas, iterato in eadem theca lignea deposuimus, declarando ipsas omnes ab omnibus, pro veris et indubitatis Reliquiis Sancti Rumoldi Pontificis et Martyris, semper habendas et Venerandas esse.

Quod ut convenienter et pro antiquo more fiat, eamdem thecam fideliter clausimus, ejus serae clavem nobis reservavimus, variis ligaminibus aureis obligavimus et sigillo nostro in cera hispanica rubra impresso diversis in locis obsignavimus, et per quatuor Seniores canonicos deferri curavimus in medio chori, ibique superindui majori hierotheca cuprea deaurata, nova, dein ab aurifabro debite occlusa, et, ut hactenus, in summo altari asservanda.

In quorum fidem ac robur has expediri litteras mandavimus, et earumdem unum exemplar, prius a Secretario nostro alta voce perlectum, sacrae thecae includi, alterum Capitulo nostro, tertium Magistratui civitatis,

quartum aedituis Ecclesiae Metropolitanae consignari, et quintum nostris quoque Registris Archiepiscopalibus inscribi fecimus. Et ne, quod evenisse dolebamus, infortunio aliquo adhuc eveniat, clavim serae thecae S. Reliquiarum eodem tenore quadrupliciter confectam, nobis unam reservando, alteram et tertiam capitulo Metropolitico, ac in domo civica asservandas, quartam aedituis Ecclesiae nostrae Metropolitanae consignandum, chartae duriori occlusas etiam sigillo nostro obsignavimus.

Utque de tanto Dei beneficio gratias agamus congruas, finem imposuimus tantae solemnitati decantando hymnum *Te Deum,* cum oratione gratiarum actionis.

Datum Mechliniae, in choro Ecclesiae nostrae Metropolitanae, sub nostris signo sigilloque, die decima Julii, anni millesimi octingentesimi vigesimi quinti.

Franciscus Antonius
Princeps De Méan
Archiepiscopus Mechliniensis.

Pro majori in futurum fide sigillum nostrum in cera hispanica rubra cranio imposuimus.

Datum die et anno ut supra.

Franciscus Antonius
Princeps De Méan
Archiepiscopus Mechliniensis.

De Mandato
J. B. Van Vreckem Secret. //.

D'après l'original conservé aux Archives de l'Evêché.

XXVII. — Les Frères Albert, Martin et Herman Melijs, orfèvres de Munster, déclarent que le Magistrat de Malines leur a payé tout ce qui leur était dû pour la confection de la châsse de saint Rumold. — 16 janvier 1368 (vieux style).

Allen denghenen die desen brief selen sien of horen lesen : Aelbrecht Melijs, Mertten Melijs ende Herman Melijs gebruederen van Munsteren, Saluut met kennisse der Waerheyt. Want eersame wise ende bescheydene liede Commoenyemeesters Scepenen ende Raet der stad van Mechelen aen ons voertijts bestaedden te volmakene hoer werk vander cassen mijns heren sente Rommouts ende ons alrehande saken ende gheloeften daer om deden ende gheloefden ghelikelek alse die cyrographen wel begripen die daer op ghemaect syn. Ende want wij nu dat voers. werc ende dier casse metter Gods helpen al volmaect hebben ende volwracht, soe doen wy cond yeghewelcken dat wy kennen ende liën dat ons die voers goede liede van Mechelen alle die voers saken ende gheloeften die sie ons van den voergh. werke gheloeft hadden, wel ende volcomelec ghedaen hebben ende al betaelt, ende vanden selven gheloeften ende vorwaerden ende van allen anderen saken die wy der voers stad ochte horen poerteren eyschende mochten sijn in enigher manieren tot op ten dach van heden, scilden wij quite dier selver stad haer poirters ende alle de ghene dies ane horen mach gehelec ende altemale wert want

wij die cyrographen van den voers. gheloeften niet bi ons en hebben omme die der voergh. stad over te ghevene, soe gheloven wy hem in goeden trouwen die selve cyrographe te sende och te bringhene tusschen hier ende Paeschen naest toe comende, want si ons al voldaen hebben ghelijc als voerscr. es, Ende wij ghebruedere voers. gheloven bi onzer trouwen ende sekerheyt dese voers. quitantie ende saken vaste ende gestade te houdene, ende nemmermeer daer ieghen te comene ocht te doene bi ons, bi enighen van ons, ochte by yemene van onsen weghen, alle arhgelijst ute gescheyden. In oerconden der waerheyt soe hebben wij ghebruedere voers. dese quitancie bezeghelt met onsen properen seghelen. Ghegheven int iaer ons Heren dusentich driehondert tsestich ende achte, na de usage des hoefs van Camerike, op den sestienden dach in ianuario.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.

XXVIII. — Contrat passé entre la Ville de Malines d'une part, et les orfèvres Gery Somers, Jean Thieulliers et Louis van Heese d'autre part, pour la confection d'une châsse en argent. — 26 septembre 1617.

Op ten xxvj. Septembris anno 1617 syn Heeren Nicolaes vander Laen, en Joes vander Hoeven, Ridders, ende Communm'rs der Stede van Mechelen, Heere ende Mr. Anthonis du Pin Voorschepene, Heer Jan van Wachtendonck, Riddere ende jersten Geswoorne van der Dekenye, Heer Jan vander Laen oock Ridder, Tresorier, Heeren en M'rs Pauwel van Kerstynen, ende Arnoult de Fumael, Pensionarissen, Alle gedeputeerde by het Magistraet, over ende in den naeme van de voors. Stede, met ende ten byzyne van Heer ende Mr' Anthonis de Mol Choordeken, Heer ende Mr' Jan vanden Eynde Penitentier, ende Heer en Mr. Jan Silvoirts Plebaen van de Metropolitaine Kercke van Sinte Rombouts, overcommen ende v'accordeert, met Wierick Somers, Hans Thieulliers, ende Loys van Heese, alle dry Silversmeden, nopende het maecken van eene Silvere Kasse, ter eeren van Sinte Rombout Patroon der voors. Stede, welcke Kasse de selve drye Silversmeden by desen hebben aengenomen te maecken op de grootte, gewichte, conditien ende bespreken hier naer volgende.

In den jersten dat de voors. Kasse sal wesen van de lenghde van vyff voeten eenen halven, de breede ende hoochde van dyen, mitsgaeders het deck ende Toren, ciraten, figueren, ende andere wercken naer advenant ende den verheysch van t' selve werck, ende naer de selve proportie ende groote, op den voet van de oude Kasse daer van hun sal gelevert worden die teekeninge oft model, mitsgaeders een kasse van Schrynhout, op ende in de welcke de voors. Silvere Kasse sal worden gevrocht ende gemaeckt, mair alle de figuren groote ende cleyn, met allen t' gene t' voors. model verheyscht, soo van ciraten, ende andersints volgende de ẏs. teekeninge der oude Kasse, sullen de ẏs. Silversmeden aennemers, maecken op hunnen cost, om daer naer de voors. Silveren Kasse te maecken.

Het Silver sal wesen op de alloye ende keur van acht-en-veertich stuyvers donce, daer van van elcke plate ende stuck Assye sal worden gedaen by de gene, die daer toe syn gestelt t sy tot Antwerpen oft Brusselen alles ter beliefren van het Magistraet.

Sal dese Kasse met alle figueren, torren en ciraeten in t' geheel in silver op den keur ende alloye als voren, wesen vande weerde van negen-en-dertich duysent 500 gulden daer inne begrepen de hand oft fatsoen vande voors. aennemers op den prys van eenen-dertich stuyvers voor d'once, maeckende met het silver t saemen dry gulden en xix. stuyvers, op welcken prys partyen syn veraccordeert vuytbrengende Thien duysent oncen sonder meer, ten waere vuytterlyck twee hondert oncen, ende soo verre die bevonden werdt meer te wegen dan vuytterl' thien duysent twee hondert oncen, sal de Stadt gestaen mits voor tvoirder gewichte alleenelyck betaelende het silver, sonder eenich fatsoen.

Alle platen moeten gesmet zyn ende van de selve platen, allen het werck daer van vuytgedreven, soo van gelycken gedreven sullen syn alle figueren, en pilernen groot en klyn sonder datter yet en sal worden gegoten dan den Torren ende het ciraet op de cappe, ende rontsomme den affhanck van het deck ten ware eenigh hooffdekens ende handekens soo cleyn dat het onmogelyck soude wesen die te dryvene.

Den bodem van de voors. Silvere Kasse en sal nyet wesen van silver, dan alleenelyk van dick Schrynhout en sullen de Silvere Platen vande Kasse rontsomme den selven houten Bodem om geleyt worden, ontrent de Breede van eenen duym.

Welcke Aennemers ten betooge van hunne conste, in handen van de voors. gedeputeerde hebben gestelt een gedreven Schaele, daer inne staende syn de drye Coningen, met beloefte van dit aengenomen werck, soo wel ende loffelyck ende eer beter te maecken dan de selve schaele, reyn ende suyver in alle partyen ende stucken.

Ende sullen de voors. aennemers ten eersten maecken een geheel quartier van de ỷs. Silvre kasse, om daer aen te sien oft t' selve sal wesen gemaect loffelyck volgende henne beloefte, ende soo verre myn Heeren van de Magistraet contrarie,bevinden, ende nyet volcommen naer hunnen sinne, sal de Stadt gestaen midts over t selve quartier, alleenel' betalende het Silver, ten waere de aennemers thennen coste, t selve werck beterden ende maecten loffel', ende in welcken gevalle de voors. aennemers sullen mogen voorts wercken, ende anders nyet; alles op den ỷs voet, ende gewichte, op pene van telcken elck stuck van dyen te vermaecken t hennen coste.

Sal de voors. Kasse en allen de wercken van dyen by de voors. aennemers in persoone neffens henne knechten gevrocht worden binnen deser Stede van Mechelen, ter plaetsen die hun sal verleent worden, alwaer de gecommitteerde van het Magistraet, ende anderen van hennen twegen sullen acces hebben tallen stonden, tot visitatie van tvoors. werck.

Sullen de selve aenemers leveren allen het silver ten pryse, alloye ende keur voors.

Sonder dat de Stadt in eenige onkosten hoedanigh die souden mogen wesen, sal gehouden syn, maer gestaen, midts telcken betaelende het silver soo d'aennemers tselve sullen leveren, en het fatsoen, soo met stucken het werck sal wesen gemaect ende gelevert voor elcke once ten pryse als voren, te weten het silver ten pryse van acht-en-veertigh stuyvers donce ende het fatzoen van dyen van xxxj. stuyvers.

Ende op dat de ỷs. aennemers tvoors. silver ten alloye ende keur als voren, souden moegen verwercken, sullen myn Heeren van het Magistraet,

tot dyen eynde ÿcrygen toelatinge ende permissie van Haere D. orluchtichste Hoocheden.

Ende de voors. aennemers vrye houden gedurende dit werck van wacht ende van alle moyelyckheyt die hun souden moegen aendoen die van het ambacht vande Silversmeden deser Stede, van dat sy lieden aennemers alhier wercken sonder te wesen int selve ambacht.

Welcke aennemers sullen schuldigh ende gehouden wesen te stellen goede ende souffisante borge voor het silver dwelck hun telcken sal in handen gestelt worden.

Daer voren nyettemin ende tot loffelycke volcomminghe van t ÿs. werck ende elck punct hier voren verhaelt, de voorschreven aennemers hun hebben ÿbonden ende verobligeert, soo sy hun ÿbinden ende verobligeren by desen, een voor al, ende elck als principael, met renunciatie van excussie, ende van alle exceptien ende weeren hoedanich die zouden moegen wesen.

Etait signé : N. vander Laen, J. vander Hoeven, J. van Wachtendonck, A. du Pin, Wierich Somers, Hans Thuyllier, en Loys van Hezen; Jan vande Wauwer ende Jan vande Brande, als getuigen. *Au bas :* Ghecollationeert jeghens d'origineel minute, js daer mede bevonden corcorderen' by my, *était signé.* Paeffenrode.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.

Voyez De Munck, *Bewysstukken,* page lxxx, R r.

XXIX. — Ordonnance du Magistrat déterminant les fonctions des Ouvriers de la Ville dans les Processions. — 23 mars 1625.

Myn Heeren van der Weth deser Stadt Mechelen, in Policie Camere vergadert synde, hebben geordonneert ende ordonneren mits desen, de wercklieden vande selve Stadt, die op andere jaeren gewoon syn geweest te helpen draegen de Casse van *St. Rombout,* voortaen ten Processie daghe van Paesschen, hun te vinden in de Kercke van *Sinte Rombout,* alvoiren de Processie sal wesen vuytgegaen, ende geduerende de selve Processie, continuel' te blyven ontrent de voors. Casse, soo om t' assisteren de Geestelyckheyt, in het opdragen, ende affdragen van de selve Casse, onder den Thoren vande voorschreven Kercke ende andersints, als oock om op de vesten te suppleren de plaetsen van dye van d'Ambachten, die in faulte soude mogen wesen, van de Casse op hunnen thour te commen draghen, op de boete van dry guldenen te verbeuren by elck van de voors. wercklieden, die in gebreken sullen blyven van dese t'achtervolgen, ende sal elck van de defaillante in wyens plaetse de voors. wercklieden de voorn. Casse sullen hebben gedraegen, aen de selve wercklieden moeten betaelen thien stuyvers, volgende d'Ordonnantien daer van op heden vuytgegeven, Actum xxiiij Meerte 1625. *Etait signé.* F. van Paeffenrode 1625.

D'après l'original conservé aux Archives de la Ville.

Voyez De Munck, *Bewysstukken,* page xlj, K k.



Le Premier Consul à Malines

2 Thermidor an XI — 21 juillet 1803

MESSIEURS,

> Brutus du joug des rois sauva la république;
> Octave fit fermer le temple de Janus;
> Numa sur les autels fonda sa politique;
> Annibal se fraya des chemins inconnus;
> Périclès triompha des Marats de l'Attique;
> Alexandre aux combats signala sa valeur;
> Romulus des Romains prépara la grandeur;
> Titus chez les mortels sut mériter des temples;
> Et dans un héros seul je vois tous ces exemples (1).

C'est de ce héros, de ce génie extraordinaire, de Napoléon Bonaparte que je veux vous entretenir ce soir. Mon intention n'est pas de vous esquisser à grands traits l'épopée napoléonienne, ni même de vous narrer le voyage du Premier Consul à travers nos provinces. Je désire uniquement vous montrer en quelques pages ce que firent, lors de son passage par notre ville, la population et la municipalité de Malines, pour recevoir dignement le premier magistrat du pays.

---

(1) Acrostiche du citoyen Combes Daunous, membre du Corps législatif, pour être placé en-dessous d'un buste du Premier Consul (Cf. *Le Compilateur des nouvelles nationales, politiques et littéraires,* n° du 24 prairial an XI).

Ce sujet, je l'ai choisi intentionnellement, car si les journaux de l'an XI fourmillent de détails intéressants sur ce voyage, si les mémoires et les livres contemporains de cette époque nous relatent les moindres faits de cette tournée triomphale dans les différentes villes de la Belgique, ils ne mentionnent qu'une ou deux fois le nom de notre cité. A les lire, on se figure que Napoléon ne fit que traverser au galop Malines, étape entre Anvers et Bruxelles.

Or, il n'en fut rien. Napoléon s'arrêta quelques heures avec sa suite dans notre ville, où il fut accueilli par les acclamations frénétiques d'une foule enivrée, au bruit des cloches sonnant à pleine volée et des salves d'artillerie tirées du haut des remparts (1).



Par le traité d'Amiens (27 mars 1802), la France, pour la première fois depuis le début de la Révolution, se trouvait en paix avec l'Europe : époque glorieuse pour la France, heureuse pour l'Europe, où l'humanité cessa quelques instants de gémir sur des lauriers! Période trop rapide et trop courte, durant laquelle nos voisins du sud connurent une ère d'abondance et de prospérité sans bornes.

Ce fut sous ces brillants auspices que Napoléon fut proclamé Consul pour dix ans, et, seulement trois mois après, la magistrature suprême lui fut déférée à vie, par un vote enthousiaste du peuple, promptement ratifié par le Sénat conservateur, ce corps législatif préposé à la garde et à la conservation du pacte constitutionnel.

La loi fondamentale de la France fut entièrement

---

(1) Bourrienne, *Mémoires,* tome V, pp. 198-199.

remaniée à cette occasion, et dans un sens nettement monarchique. C'est alors que Bonaparte conçut le projet de visiter, à l'exemple des souverains, les différentes provinces du pays. Mais les affaires de l'État ne lui permirent pas de mettre son dessein à exécution avant l'année 1803 (1).

La session du Corps législatif avait été close le 8 prairial an XI (28 mai 1803), le Tribunat avait également cessé de se réunir, et toute discussion législative se trouvant ainsi suspendue, le Premier Consul fut libre de quitter Paris. Il donna sur le champ des ordres pour un voyage dans les départements du nord de la France et de la Belgique (2).

Plusieurs motifs concoururent à décider Napoléon de commencer son voyage officiel à travers le pays par nos provinces. Ce ne furent certes pas de futiles considérations d'étiquette qui le poussèrent; il avait un but plus grand, plus politique. Le chef d'état voulait s'assurer de l'attachement de ses nouveaux sujets, dont l'antipathie pour la Convention et le Directoire avait déchaîné des luttes fratricides. Le général désirait reconnaître la frontière du pays la plus exposée aux attaques de l'ennemi, de l'Angleterre. Car la paix avait été rompue (12 mai 1803), et la guerre avec la Grande-Bretagne, la lutte à outrance qui semblait renouveler celle de Rome et de Carthage, avait recommencé, pour ne finir qu'en 1815, avec la chute de l'aigle impérial à Waterloo. Enfin le prétendant (car le Premier Consul méritait déjà alors ce nom) voulait s'essayer au rôle de prince et ressusciter le cérémonial monarchique, loin des Parisiens frondeurs, loin des Français de l'intérieur, dont un grand nombre étaient encore imbus des passions de la Révolution. Le

(1) Duc DE ROVIGO, *Mémoires,* tome I, pp. 468-472.
(2) Comte MIOT DE MELITO, *Mémoires,* tome II, pp. 104-106.

culte des Belges pour la tradition, leur goût inné des splendides cortèges et des superbes Joyeuses-Entrées, leur gratitude envers l'auteur du Concordat étaient pour Napoléon autant de sûrs garants du succès de son expérience (1).

***

Partis du château de St-Cloud le 6 messidor, Bonaparte et sa femme entrèrent en Belgique le 20 du même mois, par la Flandre française. Le Premier Consul, pendant que Madame Bonaparte gagnait directement Gand, entreprit une tournée d'inspection le long de la côte, en passant par Ostende, Cadzand, Flessingue et l'île de Walcheren ; de là il se dirigea vers le chef-lieu du département de l'Escaut. Après un court séjour dans la ville de Gand, dont les habitants, restés froids tout d'abord, le saluèrent à son départ d'acclamations enthousiastes (2), Napoléon et Mme Bonaparte se dirigèrent sur Anvers. Ils étaient accompagnés d'une suite nombreuse et brillante, car le Premier Consul avait exigé que ce voyage se fît en très grand apparat. Il avait même, pour cette raison, fait distribuer des subsides supplémentaires fort importants, aux dames d'honneur de Joséphine de Beauharnais. Mme de Rémusat, plus tard dame du palais de l'impératrice, reçut pour sa part 30,000 francs (3).

Le 18 juillet (29 messidor an XI), le cortège débarqua à Anvers, en face de la Tête de Flandre, à l'endroit dit *Bierhoofd*. La ville avait reçu une décoration splendide, œuvre de l'artiste M. Van Brée. De nombreuses fêtes

---

(1) DE LANZAC DE LABORIE, *La domination française en Belgique,* tome I, pp. 452-454.

(2) Mme DE RÉMUSAT, *Mémoires,* tome I, pp. 243-244.

(3) Mme DE RÉMUSAT, *Mémoires,* tome I, pp. 233-234.

avaient été organisées en l'honneur des hôtes de la ville, et dans les audiences que le Premier Consul accorda aux autorités, il eut à subir une série d'harangues flatteuses et d'éloges hyperboliques.

Mais tout cet encens ne lui fit pas oublier le but principal de son séjour à Anvers. Le lendemain de son arrivée, de grand matin, il parcourut à cheval la ville en tous sens, et inspecta avec le plus grand soin le port, les fortifications et la citadelle. De cette visite il rapporta la plus fâcheuse impression ; si Anvers, de par sa position géographique, était un endroit idéal pour la création d'un grand port militaire et marchand, notre métropole commerciale présentait, en 1803, un aspect lamentable. C'était un ensemble de décombres et de ruines ; elle ressemblait à peine à une cité d'Europe (1). Bonaparte voulut la relever de sa chute, et ordonna à cet effet une série de travaux, dont on a fêté récemment le centenaire (2).

Après un arrêt de deux jours, Napoléon continua le 2 thermidor (21 juillet 1803) son voyage vers le chef-lieu de la Dyle. Il quitta Anvers à trois heures de l'après-midi, et arriva vers cinq heures à Malines, où il s'arrêta quelque temps ; puis il se dirigea sur Bruxelles, et fit son entrée dans la capitale de notre pays, assez tard dans la soirée, entre huit et neuf heures (3).

Depuis plusieurs semaines déjà, le Collège municipal de Malines s'occupait de cette visite mémorable et prenait toutes les mesures qu'exigeait un tel événement. En

(1) Réponse de Napoléon au discours du maire d'Anvers (Beetémé, *Anvers,* tome II, page 98).

(2) Voir, sur le séjour de Napoléon à Anvers et les travaux qu'il y fit entreprendre, notre article du 9 août 1903, dans le n° 120 du journal *Le Mouvement Maritime.*

(3) *Gazette van Antwerpen,* n° 60, vrijdag, 10 thermidor, Jaer XI der Fransche Rep., of 29 july o. s.

séance du 13 messidor, le maire De Plaine rédigea, avec l'assistance de ses adjoints Pierets, Dusart et Verhaghen et du secrétaire de la Ville, le citoyen Gambier, une proclamation aux habitants, par laquelle il leur annonçait la prochaine venue du premier magistrat du pays et leur faisait connaître les premières dispositions arrêtées par la municipalité, pour montrer à l'auguste voyageur les sentiments de gratitude et d'attachement de la population malinoise (1).

Tout d'abord le maire décrétait que le jour du passage du Premier Consul serait considéré comme jour férié, avec défense formelle, sous menace de peines judiciaires pour quiconque, de travailler. Il ordonnait en outre que, ce même jour, la circulation de tous les véhicules et le transport de n'importe quelle marchandise pondéreuse seraient interdits dans les rues que traverseraient Napoléon et son escorte.

Ensuite il priait instamment les propriétaires et les locataires des maisons situées dans les rues d'Anvers et de la Chaussée, aux Bailles de fer, dans la rue d'Or, au Marché aux Grains et dans la rue Haute, de bien vouloir faire repeindre ou recrépir les façades de leurs immeubles. Le maire les engageait aussi très vivement à pavoiser et à orner, pour le passage du Premier Consul, leurs maisons avec des tapis, des écussons nationaux entourés de festons et de tentures, des guirlandes et d'autres motifs décoratifs, et à joncher les rues de verdure et de fleurs.

Le maire promettait que la municipalité organiserait de belles fêtes, notamment une illumination générale de la ville, dont le signal serait donné par une sonnerie de la grosse cloche de la cathédrale, et à laquelle il invitait les habitants à coopérer. Le maire De Plaine terminait

(4) Archives communales de Malines, carton n° 120, pièce n° 78.

sa proclamation, en disant qu'il comptait sur les sentiments patriotiques bien connus des Malinois, pour donner à la réception du Premier Consul une splendeur et une munificence dignes de l'homme que l'on voulait fêter.

Cette proclamation fut affichée sur les murs de la ville et publiée dans les journaux locaux (1).

Il faut croire que cet appel au patriotisme des Malinois ne produisit pas tout l'effet désiré par le maire; car il fut suivi, peu de jours après, le 26 messidor, d'une nouvelle communication municipale (2), par laquelle De Plaine faisait savoir à ses concitoyens, qu'un avis de l'autorité supérieure lui annonçait l'arrivée prochaine du Premier Consul, et par laquelle il engageait les habitants à hâter, autant que faire se pourrait, les travaux en cours d'exécution, de façon à être prêt pour le jour tant désiré.

Dans l'entretemps, l'activité du Collège municipal ne chômait pas. Il apportait le plus grand soin à l'organisation de la partie officielle des fêtes, et s'entourait des renseignements les plus circonstanciés, pour donner à la réception du Premier Consul une splendeur, sinon supérieure, du moins égale à celle faite par les autres villes de la Belgique de la même importance que Malines. A cet effet, le secrétaire municipal Gambier adressa différentes lettres (3) à un de ses amis, M. Lammens, homme de loi, à Gand, le priant de lui fournir des indications nettes et précises sur ce qui se faisait dans sa ville en vue de l'arrivée de Napoléon. Il demanda aussi à son collègue d'Anvers, le citoyen Bourceret, de le tenir au courant, même en lui envoyant des courriers

---

(1) Voir *Den Aenkondiger van het arrondissement van Mechelen en omliggende plaetse*, n° 28, sondag, 21 messidor, 11 jaer der Republiek.

(2) Archives communales de Malines, carton 120, pièce 80[4] et *Den Aenkondiger*, etc., n° 29.

(3) Archives communales de Malines, carton 201, pièces 12, 16 et 19, minutes des lettres de Gambier à Lammens.

« express », de tout ce qui pouvait intéresser Malines au sujet du voyage du Premier Consul (1).

En possession de ces renseignements, le Collège décida en premier lieu la formation d'une garde d'honneur, composée de vingt-quatre cavaliers, qui iraient recevoir Bonaparte à son entrée dans l'arrondissement, et lui serviraient d'escorte jusqu'à la limite du département. Pour cela, un registre d'inscription fut ouvert à la mairie, et un appel aux jeunes gens de la ville, tiré à cinquante exemplaires, fut placardé sur les murs de la cité (2). L'empressement des jeunes Malinois fut très grand, et très vite la liste des vingt-quatre cavaliers arrêtée. La mairie voulut témoigner à ces jeunes gens toute sa satisfaction pour leur ardeur patriotique et pour leur précieuse autant que généreuse collaboration; elle décida l'achat, aux frais de la Ville, de vingt-quatre plumets et d'autant de sabres de cavalerie, qui devaient compléter l'uniforme des gardes d'honneur, et qui leur seraient gracieusement offerts par le Collège, à titre de souvenir (3), en même temps qu'un diplôme commémoratif, œuvre du talentueux graveur malinois J. Hunin.

L'uniforme de ces gardes d'honneur était fort joli et ne dément nullement le sentiment artistique du beau si vivace chez les Malinois. Leur coiffure consistait en un chapeau bicorne noir, surmonté d'un grand panache vert, avec une base de plumes rouges; ils portaient un habit de cheval serré à la taille, en drap vert, avec de grands revers galonnés d'or, garni d'une double rangée de boutons dorés; le col droit, ainsi que les parements des manches, étaient en drap rouge. En-dessous de l'habit, un gilet

(1) Archives communales de Malines, carton 280, pièces 3 et 7, minutes des lettres de Gambier à Bourceret.

(2) Archives communales de Malines, carton 138, liasse A.

(3) » » carton 138, liasse B.



Modèle adopté pour l'uniforme de la Garde d'honneur du général consul Bonaparte, par les volontaires de Malines, ce 8 germinal an 10.

C : De Plaine, Maire
J. H. Gambier

Sceau
de la
Mairie



également en drap rouge, et au cou une large cravate en soie noire ; une culotte en drap chamois, avec des bottes à la Souwarow, en cuir noir, et des éperons dorés, un ceinturon de cuir rouge, auquel pendait un sabre de cavalerie, et des gants blancs complétaient fort harmonieusement cette belle tenue (1). Elle fut fort remarquée aux fêtes de Bruxelles, auxquelles le maire de cette ville avait eu la gracieuseté d'inviter le sous-préfet, ses cinq collègues de Malines et les vingt-quatre gardes d'honneur, qui participèrent ainsi à l'entrée triomphale de Bonaparte dans la capitale de notre pays (2).

Toutes ces mesures furent soumises par le Collège à la ratification du Conseil municipal, qui les accepta ; mais il les jugea néanmoins insuffisantes, et vota un ordre du jour dans lequel il décida que la ville rendrait « au libérateur de la France » les honneurs dûs aux souverains régnants (3). Fort de cet arrêté, le Collège décréta que toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires seraient invitées à aller en cortège recevoir Napoléon, hors des portes de la ville ; qu'on lui ferait présenter, par une jeune fille personnifiant Malines, les clefs de la cité et les vins d'honneur, qui seraient déposés sur un char allégorique spécialement construit pour la circonstance (4).

Le sujet de ce char représenterait « Malines remerciant Napoléon du grand honneur fait à la cité en la visitant ». Pour cette allégorisation, il fallait un certain nombre de personnages. Le maire fit appel à la bonne

---

(1) Voir l'aquarelle représentant le modèle de l'uniforme adopté par la garde d'honneur, que nous avons retrouvée dans le carton 129 des Archives communales, et qui est déposée maintenant au Musée de la ville.

(2) Archives communales de Malines, carton 201, pièce 10.

(3) Archives communales de Malines, registre des procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal, an XI, p. 116 v°.

(4) Archives communales de Malines, registre des procès-verbaux des délibérations du Collège municipal, an XI, p. 200.

volonté de quelques jeunes filles et de quelques jeunes gens des meilleures familles malinoises. Tous acceptèrent avec empressement : ce furent MMlles Van Leemput, Van der Elst et Gambier; MM. Dusart, fils de l'adjoint, De Reeth, Braeckhaert, Broeckhoven et les deux jeunes de Meester, dont l'un habitait le Bruel, l'autre l'allée Saint-Jean, dite Klapgat (1).

Un grand tonneau, surmonté de la statue du dieu Bacchus, se dressait sur le devant de ce char monumental (2).

Lorsque le char de triomphe fut entièrement construit, on constata que sa hauteur ne lui permettait pas de sortir par la porte Ste-Catherine, appelée alors porte d'Anvers. Cet obstacle n'arrêta pas le maire; il s'adressa à l'adjoint du génie Briquelet, et lui demanda de faire enlever par ses hommes la poutre supérieure de la porte, de façon à avoir l'ouverture nécessaire à la sortie du char (3). Briquelet répondit très aimablement que ce travail n'incombait pas au corps du génie, mais que, par déférence pour le maire, il consentait à diriger et à surveiller cet important travail. Il proposait de le confier à l'entrepreneur Rommel. Ce fut ce dernier qui l'exécuta (4).

Si le Collège municipal faisait preuve d'une grande activité et cherchait à ne rien laisser au fait du hasard, le sous-préfet de Wargny, de son côté, s'acquittait avec un zèle des plus louables de la lourde tâche qui lui incombait. A la demande du commandant militaire de la place, agissant par ordre du général Belliard (5), il ordonna de réparer le pavage des rues et de sabler celles-ci pour le

---

(1) Archives communales de Malines, carton 201, pièce 5.

(2) Archives communales de Malines, section de la comptabilité, carton 18¹, mandat de payement n° 310.

(3) Archives communales de Malines, carton 202, pièce 11.

(4) » » carton 202, pièce 20.

(5) » » carton 201, pièce 21.

passage du cortège. De plus, comme on avait reçu avis officiel de Paris, du ministre de la police, qu'une bande de filous, nous dirions maintenant de pickpockets, était partie de cette ville pour se rendre dans les diverses localités visitées par le Consul, M. de Wargny recommanda à la police locale la plus sérieuse attention et la plus grande perspicacité, et annonçait que lui-même avait engagé un certain nombre d'agents secrets, qui se glisseraient dans la foule le jour de la fête et surveilleraient tout spécialement les membres de cette bande (1).

Enfin, le sous-préfet réquisitionna encore dans son district les 120 chevaux nécessaires au transport des bagages de Napoléon et de sa suite (2). Pour cette réquisition, des mesures vraiment draconniennes furent édictées. Tous les chevaux de l'arrondissement durent être présentés à l'inspection du maire et du sous-préfet, le 28 messidor, à six heures du soir, dans la cour des Halles. Les propriétaires des animaux choisis furent obligés de signer une déclaration par laquelle ils s'engageaient à mettre leurs montures à la disposition du maître des postes, dès le 30 messidor, à huit heures du soir, « sous peine d'une amende de 500 francs, à payer sur le champ et sans qu'il soit besoin de procédure ou de condamnation ultérieures, le tout sous obligation de leurs personnes et biens tant individuellement que solidairement » (3).

De ces 120 chevaux, 35 furent fournis par 12 propriétaires habitant la partie « intra muros » de la ville, alors que le sous-préfet n'avait taxé celle-ci qu'à 30 chevaux. De Pennepoel il en vint dix, ainsi que de Wille-

(1) Archives communales de Malines, carton 208, pièce 6.
(2) Archives communales de Malines, registre des procès-verbaux du Collège municipal, p. 120 v°.
(3) Archives communales de Malines, carton 52, pièce 11.

broeck, cinq de Geerdeghem, quatre de Battel et un de chacun des hameaux d'Audeghem et d'Hanswyck. Des autres villages de l'arrondissement furent amenés les 54 chevaux nécessaires pour compléter le nombre fixé (1).

Nos édiles espéraient ardemment que Napoléon s'arrêterait plus longtemps qu'il ne le fit dans notre bonne ville et ils étaient intimement convaincus qu'il assisterait à un « Te Deum » à St-Rombaut, d'autant plus qu'on savait le Premier Consul dans d'excellentes relations avec l'Archevêque Mgr de Roquelaure, qui le complimenterait ainsi que Mme Bonaparte, au nom du clergé de son diocèse, lors de leur arrivée à Anvers. On jugea donc à propos de faire décorer la cathédrale, et on octroya un crédit extraordinaire de 200 francs (2), pour mise en état de l'orgue, au citoyen J. André, nommé organiste le 24 messidor an X, aux appointements annuels de 800 fr., « avec charge d'entretenir l'orgue » (3).

Les deux points extrêmes de la ville, la porte d'Anvers par où le Premier Consul ferait son entrée dans Malines, et la porte de Bruxelles que le cortège traverserait pour se rendre dans le département de la Dyle, avaient également reçu une décoration spéciale. Sur la chaussée, vers Waelhem, et en avant de la porte d'Anvers, s'élevait un immense arc de triomphe, dont les inscriptions exaltaient la gloire du jeune héros. Entre cette arcade et la porte de la ville, avaient été plantés 115 arbres, reliés entre eux par des guirlandes de chêne, qui formaient un berceau de verdure des plus agréable à l'œil. Sur le côté de la route, près de l'arc de triomphe, avait été dressée

(1) Archives communales de Malines, carton 120, pièce 89.

(2) Archives communales de Malines, registre des procès-verbaux du Collège municipal, p. 116 v°.

(3) Archives communales de Malines, carton 181, liasse C.

une immense loge, garnie d'un luxueux mobilier. La même décoration avait été faite du côté de la porte de Bruxelles, mais elle n'avait nécessité que l'emploi de quatre-vingt-dix arbres (1).

Tous ces préparatifs et tous ces travaux occasionnaient naturellement de très grands frais; or, le budget ordinaire de la ville était, en 1803, des plus modestes, et ne portait aucun poste sur lequel on pouvait imputer ces dépenses imprévues. Aussi le maire crut-il devoir en référer au sous-préfet (2). Celui-ci le rassura rapidement en lui adressant une lettre officielle par laquelle il lui fit connaître que le conseiller d'État « ayant le département des recettes et dépenses de cette ville » avait mandé au Préfet des Deux-Nèthes, que toutes les dépenses que l'on ferait pour la réception du Premier Consul étaient d'ores et déjà approuvées (3). Cette nouvelle mit le Collège municipal à l'aise et on dépensa, dès lors, très largement, avançant à de simples fonctionnaires des sommes de mille, deux mille francs et plus, dont ils justifiaient l'emploi dans des termes assez obscurs : « pour dépenses relatives aux préparatifs pour l'arrivée du Premier Consul » (4).

Enfin! le jour heureux tant souhaité par les autorités arriva. Le 1er thermidor, le maire fit placarder une dernière proclamation aux habitants, par laquelle il les prévenait que Bonaparte ferait le lendemain son entrée à Malines, mais qu'ignorant encore le moment exact de son arrivée, il le ferait annoncer par la grosse

---

(1) Archives communales de Malines, section B, comptabilité, carton 18², mandat de paiement n° 323, se montant à la somme de 68 fr. 49 cent., émis au profit du citoyen Pierre Vanden Bossche, régisseur du comte de Jodogne.

(2) Archives communales de Malines, carton 201, pièce 15.

(3) » » carton 201, pièce 17.

(4) Archives communales de Malines, section B, comptabilité, carton 18², mandats de paiement nos 168, 211, 243, etc.

cloche de la cathédrale, et qu'il espérait que chacun se porterait à l'envi sur le passage du Premier Consul, pour témoigner sa joie et son respect « au libérateur de la France » (1).

Le 2 thermidor, vers trois heures de l'après-midi, se réunirent donc à l'hôtel de la mairie, entièrement restauré et mis à neuf à cette occasion (2), les autorités civiles, judiciaires et militaires, et peu de temps après, un défilé des plus imposants se mit en marche pour la porte d'Anvers, dans l'ordre suivant :

Le cortège s'ouvrit par une compagnie de grenadiers ayant tous les tambours du régiment en tête, suivie immédiatement d'un corps de musique;

Puis venaient le char de triomphe;

Les membres de la Mairie et le Conseil municipal;

Le Commandant d'armes de la place avec son État-major;

Les Président, Juges, Juges-suppléants et Commissaires du gouvernement près le Tribunal de 1re Instance;

Le Magistrat de sûreté;

Les Juges de paix;

Les Conseillers de département;

Les Conseillers d'arrondissement;

Le Receveur particulier d'arrondissement;

Les Receveurs et Vérificateurs de l'enregistrement;

Le Greffier du tribunal de police;

Les Notaires;

Le Contrôleur des contributions;

Le Préposé et le Syndic de la marine;

La Commission des hospices civils;

Le Bureau de Bienfaisance;

Le Directeur de la poste aux lettres et celui du mont-de-piété;

Le Receveur communal;

Le Directeur de l'octroi;

Les Répartiteurs de la Ville;

---

(1) Archives communales de Malines, carton 120, pièce 82.

(2) Archives communales de Malines, section B, comptabilité, carton 18², mandats de payement nos 198, 215 et 217.

Une compagnie de grenadiers et un peloton de gendarmerie fermaient le cortège qui était bordé à droite et à gauche par une troupe de soldats d'infanterie formant la haie (1).

Arrivé hors la porte d'Anvers, près de l'arc de triomphe, le cortège s'arrêta et les membres de la mairie prirent place avec Mlle Désirée Gambier, qui personnifiait la Ville de Malines, dans la grande loge préparée pour la réception de Bonaparte et de sa suite.

Le sous-préfet et la garde d'honneur avaient précédé quelque peu les autres autorités, pour se rendre à Waelhem, extrême limite de l'arrondissement de Malines, à la rencontre du Premier Consul (2).

Bientôt se firent entendre du haut des remparts les salves d'artillerie, auxquelles répondirent les notes cristallines du carillon, soutenues par le son des cloches de toutes les églises, lancées à pleine volée. Et ces bruits auxquels se mêlait le brouhaha d'une foule immense qui se pressait dans les rues, ne devaient cesser qu'à la tombée de la nuit; car pour la circonstance avait été suspendu l'arrêté préfectoral, qui ne tolérait la sonnerie des cloches que pendant un quart d'heure, le matin entre 9 heures et midi, et pendant le même laps de temps, l'après-midi entre 3 et 5 heures, les jours des grandes cérémonies et des fêtes officielles (3). Des ordres en conséquence avaient été adressés aux curés des églises de St-Rombaut et de Notre-Dame, aux desservants d'Hanswyck, de Ste-Catherine, de St-Jean, de St-Pierre et de St-Paul (4).

Mais, au loin sur la chaussée d'Anvers, s'élève un nuage de poussière qui se rapproche rapidement; c'est

(1) Archives communales de Malines, carton 201, liasse 52.
(2) » » carton 201, liasse 53
(3) » » carton 48.
(4) » » carton 280, liasse 25, pièce 5.

le convoi des hôtes si attendus, et quelques minutes plus tard, Napoléon et Mme Bonaparte, descendus d'une superbe calèche attelée de six chevaux en flèche pénètrent dans la loge, entourés de leur brillante suite, qui comptait parmi les personnages les plus marquants, MMmes de Rémusat et Tallouet, dames d'honneur de Joséphine, MM. de Rémusat et Salmatori, préfets du palais, les aides-de-camp généraux Moncey et duc de Rovigo, et le colonel Eugène de Beauharnais, beau-fils du Consul (1).

Le maire, dans une très courte harangue, se fit l'organe des corps constitués, en assurant Bonaparte de leur dévouement sans bornes pour son auguste personne. Il le pria d'accepter les clefs de la ville, et, suivant l'ancien usage qui en a consacré l'offrande aux chefs du gouvernement de nos provinces, il lui présenta les vins d'honneur, que Napoléon fit distribuer aux malades et aux invalides des hospices. Puis s'avança au-devant de lui Mlle Gambier. Cette charmante jeune fille d'à peine quatorze ans lui offrit, dans un petit discours fort bien tourné, l'hommage des sentiments de respect, d'amour et d'attachement dont étaient pénétrés tous les habitants de la ville pour le premier magistrat et le libérateur du pays. Elle complimenta aussi avec la meilleure grâce du monde Mme Bonaparte, qui la remercia très cordialement (2). Mlle Gambier s'acquitta de sa tâche avec une telle assurance, sans se déconcerter un seul instant, et elle insista si vivement auprès du Premier Consul, que celui-ci, ému, consentit, faveur extraordinaire d'un homme aux idées si arrêtées, à honorer de sa présence l'hôtel de ville de Malines, bien qu'il eut décidé de se rendre directement d'Anvers à Bruxelles, sans arrêt prolongé (3).

---

(1) Me de Rémusat, *Mémoires,* tome I, passim.
(2) Archives communales de Malines, carton 201, liasse 52.
(3) *Journal des Débats,* n° du 20 thermidor an XI.

Bonaparte se souvint peut-être aussi à ce moment que les autorités municipales de Malines s'étaient montrées peu auparavant fort généreuses à son égard, et qu'il leur devait bien un peu de reconnaissance. En effet, quelques jours avant, le 6 juillet 1803 (17 messidor an XI), le Conseil municipal, sur la proposition du maire (1), avait voté, à l'unanimité, pour faire partie de la flotte française, qui tenterait une descente en Angleterre, la construction d'un bateau à fond plat, à faire exécuter dans les chantiers de MM. Danet et Cie (2), et qui porterait le nom de « Ville de Malines » (3), bien que la municipalité eût consenti à intervenir pour une part de beaucoup supérieure à celle qui lui incombait dans la construction et l'armement d'une frégate de 44 pièces, à offrir par les habitants du département des Deux-Nèthes. C'était là une nouvelle charge pour la ville d'au moins 6000 francs (4).

Les présentations faites, Bonaparte et son escorte remontèrent en voiture, et le cortège reprit le chemin de la ville; il s'avança jusque sur la Grand' Place, de façon que la voiture de Napoléon et de Joséphine s'arrêta juste au pied du perron de la maison communale. Bonaparte, avec sa suite, pénétra dans la grande salle de notre hôtel de ville, où il accorda quelques minutes d'audience aux différentes autorités. Il reçut en premier

---

(1) Archives communales de Malines. Procès-verbaux des séances du Conseil municipal, carton des minutes n° 15. Étaient présents à cette séance : MM. De Plaine, maire, président; Van Haecht; Leemans; Reyntjens; Verhoeven; Rijcke; Slavon; Dellafaille; Vander Elst; Vanprovyn; Dusart; Parasiers; Vandevenne et Broers, conseillers.

(2) Archives communales de Malines, registre des procès-verbaux du Collège municipal, an XI, p. 118 v°.

(3) *Le Moniteur universel,* n° du 28 thermidor an XI.

(4) THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire,* Bruxelles, 1845, tome I, pp. 603-605. Voir la dépêche du 22 prairial an XI, du ministre de l'Intérieur Chaptal, fixant les prix des bateaux plats de 1er, de 2^d et de 3e rang, publiée dans le journal « Le Mercure français », n° 309.

lieu le Conseil municipal. Celui-ci fit son entrée, ayant à sa tête la jeune demoiselle Gambier. Après une allocution du maire, Mlle Gambier remit au Premier Consul, qui daigna les recevoir, deux pétitions. La première émanait d'un certain nombre d'habitants de la ville, et faisait connaître au gouvernement français la malheureuse situation des créanciers de l'État en Belgique, qui, malgré les plus vives instances et les démarches les plus pressantes, ne parvenaient pas à se faire payer. L'autre faisait l'historique complet des études entreprises jadis pour réunir l'Escaut à la Meuse par le Rupel, la Dyle, le Démer et un canal de jonction. Un plan fort détaillé de ce projet était joint à cette supplique, qui démontrait que l'exécution de ce travail aurait valu à Malines un énorme développement de son commerce fluvial. Napoléon promit à la jeune fille de prendre bonne note des desiderata de la population malinoise (1).

Successivement défilèrent devant lui les divers autres corps constitués, dont les chefs le congratulèrent dans les termes dithyrambiques les plus propres à célébrer son génie, à exalter ses rares qualités d'administrateur, vantant tour à tour son amour pour l'humanité et son horreur pour l'effusion du sang, accompagné de la tirade obligée dans laquelle le pays tout entier partageait son juste ressentiment contre l'ennemi de la France et où la République lui offrait toutes ses ressources, en hommes et en argent, au cri de « guerre, guerre à mort à l'Angleterre ».

Un seul d'entre eux, J.-B. Verhaghen, le président du tribunal de 1re instance, osa lui faire observer que les juges qui, pour la plupart, n'avaient d'autres moyens d'existence, ne touchaient pas régulièrement leurs appointements, et qu'il leur était dû de l'arriéré non

(1) Journal « L'Oracle » de Bruxelles, n° 207, du 7 thermidor an XI.

seulement pour la présente année, mais encore pour les années antérieures. Le Premier Consul parut surpris; et, fort mécontent de cette négligence, il donna ordre à son secrétaire particulier de veiller à faire remédier promptement à cette situation (1).

Après ces audiences, le Premier Consul et les personnages de sa suite, avant de regagner leurs voitures, acceptèrent quelques rafraîchissements du superbe banquet que la municipalité avait fait préparer à leur intention (2). Puis le cortège reprit sa marche triomphale, au milieu d'une foule délirante qui l'accueillit par des acclamations unanimes de Vive Bonaparte, Vive le Premier Consul, Vive Madame Bonaparte! Il traversa la rue de la Chaussée, les Bailles de fer, la rue d'Or, le Marché aux Grains et la rue Haute, dont toutes les maisons étaient décorées d'emblèmes, de draperies, de feuillage et de fleurs, et dont quelques-unes étaient ornées d'inscriptions, interprètes souvent ingénieux et naïfs, mais toujours fidèles des sentiments qui animaient nos concitoyens.

A la hauteur du Pré-aux-Oies, le char de triomphe obliqua et s'arrêta sur cette place, d'où les personnages du char saluèrent une dernière fois de leurs hourras le Premier Consul et son état-major. Le reste du cortège continuant sa route, sortit de la ville par la porte de Bruxelles, et après avoir traversé le pont du canal, les autorités prirent congé de Napoléon et de sa femme, en face de l'auberge dite Leyden, aujourd'hui « La Ville de Mons » (3).

Bonaparte, accompagné du sous-préfet et des gardes

---

(1) *Voyage de Bonaparte dans les départements,* Paris, an XII, 1804, chez Barba, libraire, pp. 224-225.

(2) Archives communales de Malines, carton 201, liasse 52.

(3) Archives communales de Malines, carton 201, liasse 52.

d'honneur d'Anvers et de Malines, qui l'escortaient jusqu'à Bruxelles, parvint bien vite à Sempst. A la limite du village s'élevait une grande arcade, garnie de bandes de drap des plus vives couleurs, d'oriflammes, de fleurs et de verdure, qui produisait le plus bel effet. Comme la générosité des villageois et les maigres ressources de la caisse communale n'avaient pas suffi pour ériger cette construction monumentale, la municipalité malinoise était intervenue et avait généreusement pris à sa charge la plus grande partie des frais (1). Un peu plus loin, à la frontière des départements des Deux-Nèthes et de la Dyle, se dressait un autre motif décoratif : c'était une statue colossale d'une femme personnifiant la rivière, et sur son immense piédestal s'étalait en lettres d'or, cette inscription :

« Je donne mon nom à ce département;
» Tu donneras le tien à ton siècle. »

Là le Premier Consul descendit de voiture pour monter un beau cheval blanc. Pendant que Napoléon recevait les compliments et les félicitations des autorités du département de la Dyle, venues au-devant de lui, son épouse continua à brides abattues sa route vers Bruxelles, de façon à arriver à temps pour pouvoir participer au cortège qui introduirait le jeune héros dans la capitale des anciens Pays-Bas (2).

Lors de l'arrêt qu'il fit à Sempst, le Préfet de la Dyle attira l'attention du Consul sur l'ancienne maison de campagne de Rubens. Le château du Steen appartenait alors au plus grand et au plus remarquable des architectes belges du XVIII[e] siècle, à Laurent-Benoit Dewez, l'auteur de tant d'intéressantes constructions, parmi lesquels nous citerons le palais du Conseil privé

(1) Archives communales de Malines, carton 203, pièce 14.
(2) SIMONNIN, *Voyage du Premier Consul*, Paris, an XI-1803, pp. 104-106.

et du Conseil des finances à Bruxelles (aujourd'hui l'université), les églises des monastères de Bonne-Espérance et d'Orval, le phare d'Ostende, bâti en 1772, entièrement en pierre de taille, le château de Belle-Vue à Tervueren et la maison de correction de Vilvorde (1). Dewez, malgré son grand âge, — il est né en 1731 — avait installé à côté de sa seigneuriale demeure, une fabrique de briques et de carreaux, qui occupait, en 1803, plus de cent ouvriers, et pour pouvoir diminuer le prix de vente de ses produits, il avait creusé une large voie d'eau, qui mettait sa briqueterie en communication directe avec Bruxelles par ce canal et la Senne (2).

Nous ne suivrons pas plus loin Napoléon. La relation de son itinéraire pour son retour de Bruxelles à Paris est étrangère à l'objet que nous nous sommes proposés de traiter ce soir. Ce serait par trop sortir du cadre de notre travail. Rentrons donc à Malines.

Le cortège, qui avait conduit l'auguste visiteur jusqu'à la porte de Bruxelles, revint en ville par le même chemin. Au Pré-aux-Oies, le char de triomphe reprit la tête et on regagna ainsi l'hôtel de la mairie par la rue Notre-Dame, le Bruel et la Grand' Place, où le cortège se disloqua (3). Il était sept heures; chacun rentra chez soi, impatient d'assister aux festivités annoncées pour le soir et qu'on disait devoir être fort jolies.

Elles le furent, en effet, et la Mairie eut la bonne intention d'y faire participer le peuple. Vers 8 1/2 heures du soir, Salvator, la grosse cloche de St-Rombaut, donna le signal des illuminations. La ville présenta l'aspect d'un palais enchanté; tous les monuments et la plupart

(1) *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, Gand, 1833, tome I, pages 450-454.

(2) Barbet, *Voyage du Premier Consul à Bruxelles*, Bruxelles, an XI, pages 91-102.

(3) Archives communales de Malines, carton 201, liasse 52.

des maisons furent éclairés avec autant de goût que de profusion; de quelque côté qu'on jetait les yeux, ce n'était que des arceaux, des guirlandes, d'immenses portiques en verres de couleurs et des transparents, sur lesquels s'étalaient des inscriptions laudatives en l'honneur du Premier Consul (1). Sur la Grand' Place avaient été organisés un concert et un bal populaire, pour lequel on avait recouvert une partie du marché, au moyen du plancher du théâtre et de matériaux empruntés aux magasins des Halles (2). A l'hôtel de ville, les membres de la mairie avaient invité les autorités et leurs dames à assister à un concert suivi d'une partie dansante, dont les morceaux furent exécutés avec brio par les meilleurs artistes de notre école de musique (3). Les danses se prolongaient encore dans la grande salle de l'hôtel de ville, quand éclatèrent les premiers pétards d'un beau feu d'artifice qui clôturait la série des fêtes. Fait assez curieux à noter, ce feu d'artifice fut tiré sous les ordres de la citoyenne Brias, parce que son mari, artificier de son métier, se trouvait à Bruxelles en qualité de trompette de la garde d'honneur malinoise (4).

Ce ne fut pas tout. Les autorités municipales, heureuses de la bonne réussite des festivités et de l'accueil enthousiaste fait par la population au Premier Consul, voulurent donner aux personnes qui avaient le plus contribué à la visite de Napoléon à l'hôtel de ville, une marque de leur profonde gratitude.

Le dimanche XII thermidor, le Conseil municipal se

(1) Archives communales de Malines, section B, comptabilité, carton 18, mandat de payement n° 300.

(2) Archives communales de Malines, section B, comptabilité, carton 18, mandat de payement n° 307.

(3) Archives communales de Malines, section B, comptabilité, carton 18, mandat de payement n° 297 A.

(4) Archives communales de Malines, section B, comptabilité, carton 18, mandat de payement n° 296.

réunit en séance extraordinaire, à laquelle furent invitées toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires, ainsi que les jeunes gens qui avaient figuré sur le char de triomphe. Le maire, en ouvrant la séance, remercia chaleureusement ces charmants enfants et leur remit à chacun une médaille d'argent sur laquelle se trouvaient gravés le portrait du Premier Consul et une légende rappelant son passage par Malines. Il remercia tout particulièrement M[lle] Gambier et lui réitéra toute sa satisfaction et celle des autorités pour la façon remarquable avec laquelle elle s'était acquittée de sa tâche le jour de l'arrivée de Napoléon, en lui souhaitant la bienvenue au nom de la population (1). Les neuf médailles qui furent distribuées à cette occasion avaient été gravées par J.-J. De Raedt, graveur à Paris (2).

Tels furent, Messieurs, les fêtes et cérémonies organisées par Malines pour le passage de ce grand conquérant. Vous avez pu le constater dans le cours de ma lecture : on fit largement, très largement les choses, et vous en conviendrez d'autant mieux, lorsque je vous aurai dit que les dépenses faites à cette occasion par la ville seule, et que j'ai relevé poste par poste dans les comptes officiels, s'élevèrent à la somme rondelette de 17,116 francs 99 centimes (3).

R. D'AWANS.

Malines, le 25 septembre 1903.

(1) *Journal de Bruxelles*, tome LV, page 363.

(2) Archives communales de Malines, section B, comptabilité, carton 18[1], mandat de payement n° 302. Nous copions ci-dessous, à titre de curiosité, la quittance de M. De Raedt :

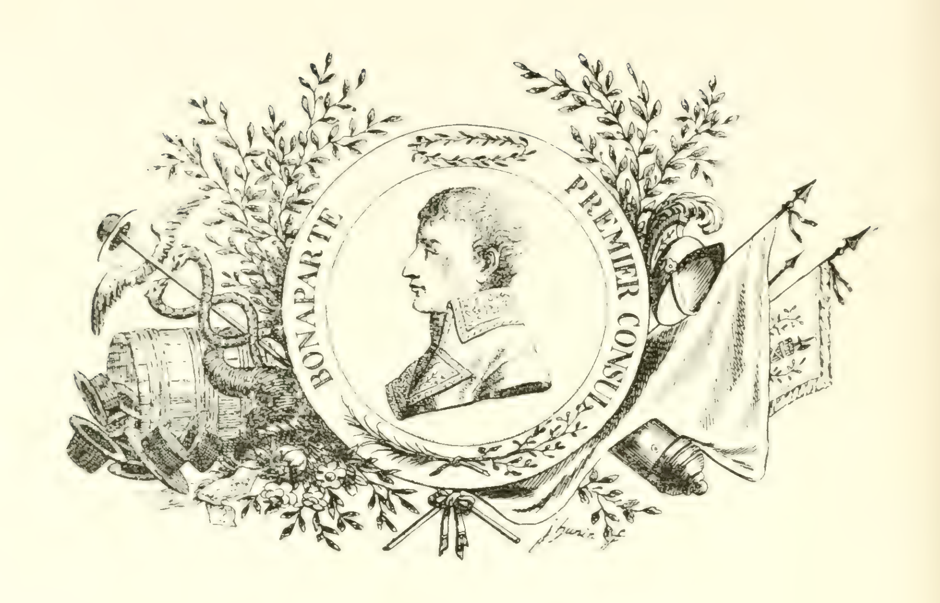
De la part des Messieurs de la Mairie ordonné à J. J. De Raedt, à Paris.

9 médailles d'argent port selon la quittance	francs	90 = 43	centimes.
pour le port	»	3 = 00	»
pour le port des lettres	»	2 = 50	»
pour une Lettre de Change à M. Polfliet	»	0 = 46	»
	francs	96 = 39	»

(3) Registre de la comptabilité an onze, chapitre XX : Dépenses éventuelles, imprévues et extraordinaires.







GARDE D'HONNEUR

DE

BONAPARTE

Nous, Maire de la Ville de Malines

Département des Deux-Nèthes, animé du désir de donner à la Garde d'Honneur à Cheval, qui s'est organisée à notre demande pour l'arrivée du Premier Consul une marque distinctive de notre zèle pour le dévouement qu'elle a montré de coopérer à recevoir avec éclat et dignité le Héros de la France, digne de notre amour et reconnaissance, et déclarons que le Sabre dont est armé Monsieur
Membre de cette Garde, lui a été décerné pour faire partie de son Uniforme, comme un témoignage que nous avons rendu aux sentiments qui le distinguent.

Fait à l'Hôtel de la Mairie de la Ville de Malines le . . . . .

(Réduction du diplôme remis aux gardes d'honneur de Napoléon.)

ANNEXE

Extraits des registres des Comptes de la Ville (1)

COMPTABILITÉ AN ONZE

CHAPITRE VINGT

Dépenses éventuelles, imprévues et extraordinaires

Numéro du registre général	Numéro du présent registre	DATES		DÉTAIL	SOMMES	
		JOURS	MOIS		Frs	Cts
168	64	17	germinal	Au Cn Dusart, inspecteur de la salle pour diverses dépenses qui seront occasionnées par les préparatifs de l'arrivée du 1er Consul	2000	
188	68	5	floréal	Au Cn Dusart, inspecteur de la salle pour diverses dépenses imprévues . .	200	
198	72	14	»	Au Cn Van Hoey, peintre, pour ouvrages à l'hôtel de la mairie au sujet de l'arrivée prochaine du 1er Consul . . .	76	74
211	76	23	»	Au Cn Dusart, même inspecteur, pour dépenses à faire pour l'arrivée du 1er Consul.	1000	
				A reporter	3276	74

(1) Les comptes concernant les dépenses de l'an XI forment pour chaque chapitre du budget municipal un registre spécial. Celui dont sont extraits ces détails, est un cahier cousu de 26 feuilles de papier grand format. Il est enfermé dans la farde no 18l de la comptabilité générale. A ce registre sont joints, comme pièces justificatives, les mandats de payement délivrés par le maire et les originaux des notes des divers fournisseurs. Le montant de ces notes est calculé en florins et en deniers et transformé le plus souvent, par un employé municipal, en francs et centimes.

Numero du registre général	Numero du présent registre	DATES JOURS	DATES MOIS	DÉTAIL	SOMMES Frs	SOMMES Cts
				Report	3276	74
215	77	23	floréal	Au Cn de Hertoghe, menuisier, pour ouvrages au sujet des préparatifs pour l'arrivée du 1er Consul	80	64
227	82	3	prairial	Au Cn Verhulst, peintre, pour divers ouvrages au sujet des préparatifs pour l'arrivée du 1er Consul . . .	113	75
228	83	3	»	Au Cn Sanders, peintre, pour le même objet	49	80
229	84	3	»	Au Cn Leva, peintre, pour le même objet	91	52
241	89	8	»	Au Cn Jacobs, pour livraison de cloux au sujet des ouvrages faits pour l'arrivée du 1er Consul	47	26
242	90	8	»	Au Cn Vandenbergh, pour livraison de couleurs au même sujet . . .	33	20
243	91	8	»	Au Cn Dusart, inspecteur de la salle, pour dépenses relatives à l'arrivée du 1er Consul.	1042	97
252	94	15	»	Au Cn Driessens, ferblantier, pour ouvrages au sujet de l'arrivée du 1er Consul	28	58
253	95	20	»	Au Cn Dusart, inspecteur de la salle, pour dépenses imprévues	2500	
286	101	19	messidor	Au Cn Dusart, inspecteur de la salle, pour dépenses de l'arrivée du 1er Consul .	2000	
295	102	6	thermidor	Au Cn Peeters et autres ouvriers de la ville pour ouvrages relatifs à l'arrivée du 1er Consul	392	39
296	103	6	»	Au Cn Brias, pour le feu d'artifice donné le jour du passage du 1er Consul .	242	
297	104	9	»	Aux Cns mentionnés dans les États pour les différentes musiques et sonnage de la grosse cloche lors du passage du 1er Consul	617	09
				A reporter	10515	94

Numéro du registre général	Numéro du présent registre	DATES		DÉTAIL	SOMMES	
		JOURS	MOIS		Frs	Cts
				Report	10515	94
298	105	12	thermidor AN XI	Au Cn Verhulst, peintre, pour ouvrage à l'arcade érigée au même sujet . .	65	31
299	106	12	»	Au Cn de Hertoghe, menuisier, pour ouvrages au même sujet . . .	204	36
300	107	12	»	Au Cn Woutergeerts, contrôleur, pour divers débours au même sujet . .	253	88
301	108	12	»	Au Cn Dusart, inspecteur de la salle pour diverses dépenses au même sujet .	1000	
302	109	16	»	Au Cn Deraet pour les médailles d'argent distribuées aux enfants qui ont été sur le char de Triomphe, etc. . .	96	39
306	111	18	»	Au Cn Bries charpentier pour ouvrages à l'arcade qui a été érigée pour la réception du 1er Consul	225	32
307	112	18	»	Au Cn Woutergeerts pour les frais d'un Bal donné au même sujet . .	144	77
308	113	20	»	Au Cn G. Rulens cordier pour livraison de cordages employés à l'arcade erigée pour l'arrivée du 1er Consul . .	222	32
310	115	22	»	Au Cn Van den Nieuwenhuysen serrurier pour divers ouvrages relatifs à l'arrivée du 1er Consul	103	04
311	116	22	»	Au Cn Jacobs F. marchand de fer pour livraison de cloux emploiés aux mêmes ouvrages	251	07
312	117	22	»	Au Cn C. Smets graissier pour flambeaux livrés à l'occasion de l'arrivée du 1er Consul	119	73
323	118	29	»	Au Cn Van den Bossche pour les arbres qui ont été plantés sur le passage du 1er Consul.	68	49
				A reporter	13270	62

Numéro du registre général	Numéro du présent registre	DATES		DÉTAIL	SOMMES	
		JOURS	MOIS		Frs	Cts
				Report	13270	62
324	119	29	thermidor AN XI	Au Cn Dusart inspecteur de la salle dépense d'agents secrets et de permanence au même sujet . . .	427	57
327	121	2	fructidor	Au Cn Van Looven plafonneur pour ouvrages au sujet de l'arrivée du 1er Consul.	77	37
328	122	2	»	Au Cn Wijnants plafonneur pour ouvrages au sujet de l'arrivée du 1er Consul.	38	92
329	123	2	»	Au Cn Tondeur pour livraison d'une partie des planches au même sujet .	57	06
330	124	2	»	Au Cn A. Morissens pour livraison de couleur au même sujet. . . .	32	88
334	126	8	»	Au Cn Leva pour livraison de couleurs à l'occ. de l'arr. du 1er Consul . .	28	39
335	127	8	»	Au Cn André pour avoir réparé l'orgue de la métropole à la même occasion.	200	
347	131	23	»	Au Cn Baujoz pour livraison de bois, planches, etc. pour l'arcade qui a été érigée pour l'arrivée du 1er Consul .	1124	72
348	132	23	»	Au Cn De Haegh plafonneur pour ouvrages faits au même objet . .	65	58
351	133	26	»	Au Cn Dusart, inspecteur de la salle, pour dépenses relatives à l'arrivée du 1er Consul	500	
390	143	5	complre AN XII	Au Cn Dusart, pour dépenses relatives au passage du 1er Consul . . .	1293	88
				Total	17116	99



BIBLIOTHÈQUE MALINOISE

CATALOGUE SPÉCIAL

(Suite)

CHAPITRE IV

Sociétés locales

I

SOCIÉTÉS ANTÉRIEURES AU XIXme SIÈCLE

§ I. — ANCIENS SERMENTS OU GILDES

1. **Oorspronck der Gildens.** — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. I^bis^, nº 23.

2. **Arbalétriers.** Ancienne confrérie de la Vieille Arbalète, par M. *Du Trieu.* — *Voy.* « *Journal de Malines* » année 1842, nºs 15 et 17.

—— Geschiedkundige aanteekeningen rakende de Kruis- of Voetboog-gilde te Mechelen. Notice par M. *Van Melckebeke.* — *Voy.* chap. II.

—— Ancienne confrérie de la Jeune Arbalète, par le même. — It., n°s 17 et 19.

3. **Archers.** Ancienne confrérie de tir-à-l'arc dite société de S. Sébastien de Malines, par M. *Du Trieu.* — *Voy.* « *Journal de Malines* » année 1842, n°s 13 et 14.

—— De St-Sebastiaan of Handbooggilde te Mechelen. Notice par M. *Van Melckebeke.* — *Voy.* chap. II.

4. **Arquebusiers.** Geschiedkundige aanteekeningen rakende de Sint-Christoffel of Kolveniersgilde te Mechelen. Notice par le même. — *Voy.* chap. II.

5. **Escrimeurs.** De S. Lambrechts of Schermersgilde te Mechelen. Notice par le même. — *Voy.* chap. II.

§ II. — ANCIENNES CORPORATIONS & INDUSTRIES

a) Anciennes corporations

1. **De ambachten** te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 3, p. 49.

2. **Poissonniers.** Vischverkoopers ambacht te Mechelen. Notice par le même. — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1863, n°s 2, 9, 15, 24, 29, 32, 34, 39, 41 et 45.

3. **Boulangers.** Ambacht der Bakkers te Mechelen. Notice par le même. — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » années 1862-63, n°s 20, 23, 25, 26, 28, 31 et 33.

4. **Bouchers.** Beenhouwers-ambacht te Mechelen, par le même. — *Voy.* « *Mechelsche Courant* » année 1867, n°s 11, 30 et 33.

5. **Bateliers.** Schippersambacht te Mechelen, par le même. — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1863, n°s 49,

51 et 52. — It. « *Mechelsche Courant* » année 1864, n°s 3, 8, 12, 13, 18, 22, 30, 34, 37, 41 et 48.

—— Rolle voor de Schippersnatie. — Tot Mechelen, by Joannes-Franciscus Vander Elst, 1771, in-4°.

6. **Haleurs.** Ambacht der Lyntrekkers te Mechelen. Notice par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Mechelsche Courant* » année 1864, n°s 50 et 52. — It., année 1865, n° 4.

7. **Débardeurs.** De Kraenkinderen, par le même. — It., année 1865, n°s 10, 13 et 16.

8. **Portefaix.** Buildragers-ambacht te Mechelen, par le même. — It., année 1867, n°s 29, 41 et 51. — It., année 1868, n° 6.

9. **Brouettiers.** Kordewagenaars-ambacht te Mechelen, par le même. — It., année 1866, n°s 34 et 41. — It., année 1867, n° 26.

b) Anciennes industries

1. **Forgerons.** Ambacht der Smeders. Notice par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1862, n°s 11, 13 et 18.

—— La Ferronnerie artistique. Notice par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 1, p. 120.

2. **Fondeurs de cloches.** Mathias Van den Gheyn et les célèbres fondeurs de cloches de ce nom, par M. *Xavier van Elewyck.* — Bruxelles et Louvain, 1862, in-8°.

—— Eenige aanteekeningen rakende de Mechelsche Klokgieters, par M. *Fr. Steurs.* — *Voy.* chap. II.

—— Eenige aanteekeningen rakende de Mechelsche Klokgieters, par M. *G. Van Doorslaer.* — *Voy.* chap. II.

—— Les cloches chez nos Pères. Notice par M. *Fernand Donnet*. — *Voy*. « *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique* » s. v. t. 1, pp. 13, 389 et 501.

—— Notes sur les fondeurs de cloches Malinois, par M. *Louis Stroobant*. — *Voy*. « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 10, p. 59.

—— Quelques anciennes cloches d'églises de fabrication belge en Italie et en Angleterre, par M. *S. De Schryver*. — *Voy*. « *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* » t. 16, p. 436.

3. **Fondeurs de canons.** Armes de guerre, par M. *Alexandre Pinchart*. — *Voy*. « *Archives des arts, sciences et lettres* » t. 2, p. 106 ; et t. 3, p. 15.

—— Histoire de l'Artillerie en Belgique, depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et d'Isabelle, par M. *Paul Henrard*. — Bruxelles, 1865, in-8°.

—— *Hans Poppenruyter, Remy de Hallut, Gérard* et *Gaspard van den Nieuwenhuysen*, fondeurs de canons à Malines, par M. *Fernand Donnet*. — *Voy*. « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 9, p. 79.

—— Un canon en bronze coulé en 1474 par *Jehan de Malines*. Notice par M. *Armand de Behault de Dornon*. — It., t. 10, p. 83.

4. **Maçons.** Metsersambacht te Mechelen. Notice par M. *J. Schaeffer*. — *Voy*. « *Gazet van Mechelen* » année 1863, n°s 38, 39, 41, 42 et 43.

5. **Drapiers.** Lakenmakers ambacht te Mechelen. Notice par M. *J. Schaeffer*. — *Voy*. « *Gazet van Mechelen* » année 1863, n°s 46, 48 et 51.

—— L'Industrie des Draps à Malines, par M. *H. Coninckx*. — *Voy*. « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 5, p. 449.

—— Privilèges accordés à la gilde des Drapiers, par Gauthier Berthout, seigneur de Malines, le 28 août 1276.

— *Voy. P.-J. Van Doren* « *Inventaire des archives* » t. I, p. 8.

—— Règlement de Jean II, duc de Brabant, et de Jean Berthout, relatif au métier des Drapiers, du 20 juin 1302. — It., t. I, p. 23.

—— T'saemenspraecke tusschen *Jan Snaphaen,* ende *Geert Rompen,* raeckende de Drapperye van Mechelen, 1666, in-4°.

—— Provisionele ordonnantie ende reglement ghemaeckt op het stuck vande Drapperye ende t'gene daer van dependerende, waer naer eenen jeghelycken hem by provisie sal hebben te reguleren, 1667. — Tot Mechelen, ghedruckt by Robert Jaye, 1668, in-4°; relié avec le n° précédent.

—— De glasraam der Lakenmakers in S. Rombauts kerk. Notice par M. *Fr. Steurs.* — « *Geschiedkundige verhandelingen,* etc. » p. 106.

6. **Cuir doré.** Kunstnyverheid. Het Gouden Leer. Notice par M. *F. Versluysen.* — *Voy.* « *De Vlaemsche School* » année 1862, p. 27.

—— Même notice, en français, par le même, pet. in-8°.

7. **Dentelle.** Fabrication de la Dentelle. Notice par M. *J.-B.-J. Breton.* « *Voyage dans les départemens de la France* ». — Paris, 1801, in-8°, p. 32.

—— La « *Malines* ». — *Voy.* « *Le commerce & l'industrie de Malines à l'Exposition universelle d'Anvers, en 1885.* » — Rapport par M. *L. Teugels-Op de Beeck,* p. 104.

—— Histoire de la Dentelle, par Mme *Bury-Palliser.* — Paris, 1890, pet. in-fol., p. 102.

—— Une industrie qui se meurt. La Dentelle de Malines, par M. *de Wouters de Bouchout.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. II, p. 113.

8. **Papier peint.** Manufacture établie à Malines vers la fin du XVIIe siècle. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » année 1866, n° 30.

9. **Caractères d'imprimerie.** Epreuve des caractères qui se fondoient ci-devant à La Haye dans la fonderie de *J. De Groot,* présentement établie à Malines, 1788, in-8°. (1)

§ III. — CHAMBRES DE RHÉTORIQUE

a) Essais historiques

1. **Réponse** à un ami qui demandoit des éclaircissemens sur une célèbre Académie qu'il y auroit eu à Malines au XII. siècle ; et sur l'époque des constitutions des Chambres de rhétorique de la même ville, par M. *de Vivario,* s. l., 1787, in-8°.

2. **Anciennes sociétés** littéraires de Malines, par M. *Hilaire du Trieu de Terdonck.* — *Voy.* « *Journal de Malines* » année 1842, n°s 7, 8, 9, 10 et 11.

3. **Geschiedkundige** aenteekeningen rakende de Sint-Jans-Gilde, bygenaemd *De Peoene.* Notice par M. *Van Melckebeke.* — *Voy.* chap. II.

4. **De Rederykkamers.** Notice par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Jaerboek van de Rederykkamer De Pioen te Mechelen* » 1892-93, pet. in-8°.

5. **Een vlaemsche** Opera-troep te Mechelen in de XVIII^de eeuw, par M. *F.-E. Delafaille.* — *Voy.* « *Bydragen tot opheldering der Geschiedenis van Mechelen* » t. 2, p. 97.

b) Pièces jouées par elles

1. **Pièces** présentées par « *la Pivoine* » et « *la Fleur de*

(1) *Voy.* « *Résolutions du Magistrat* » année 1789, p. 108.

Lis » de Malines, au concours des Chambres de rhétorique, ouvert à Anvers en 1561. — *Voy.* « *Spelen van sinne ghespeelt binnen der stadt van Antwerpen int jaer ons Heeren 1561* ». — Tot Antwerpen by M. Willem Silvius, 1562, in-4°, avec fig.

2. **De schadt-kiste** der Philosophen ende Poeten, waer inne te vinden syn veel schoone leerlycke blasoenen, refereynen ende liedekens, gebracht ende gesonden op de Peoen-camere binnen Mechelen, van d'omliggende steden in Brabant, Vlaenderen, Hollandt ende Zeelandt. Geprononciert ende gesonghen op henlieder feeste den 3 mey van den jaere 1620. — Gedruckt tot Mechelen, by Hendrick Jaye, 1621, pet. in-fol., avec fig.

3. **Bly-eyndende-treur-spel** van het leven ende wondere daeden van den H. Rombout.... Gedicht door *Philippus Claudius Basuel,* priester ende organist der selver stadt, verthoont op het schouburg vande redenrycke gulde-broeders vande vergaederinge van S. Jan geseyt « *de Peoene* » op den 12, 15, 16 ende 17 julii 1680. — Gedruckt by Jan Jaye, in-4°.

4. **Tooneel** der on-gebreydelde Liefde, vertoonende met zege-prael van een blyd'eynde-spel « *Naer druck geluck* » in jaer-tellende vaersen gestelt door *Joannes Elincx.* Verthoont door de tuchtige constlief-hebbers der reden-rycke gulde van S. Jan geseyt « *de Peoene* » op den 22 februarii 1688 ende volgende daegen. — Tot Mechelen, by Jan Jaye, in-4°.

5. **Vreught en deught.** Uyt-gejauwde nederlage naer druck, en zegenpralenden eer-triumph gheluck van het H. Cruys. Bly-eyndend'treur-spel waer tusschen byde te pas komt een groot deel der Passie O. L. Heere Jesu-Christi. Sullende speel-wys verthoont worden door de armjonstige, leersame van 't H. Cruys beginnende Confraterniteyt, schuylende besonderlyck onder den standaert van den *H. Libertus* en voor-spraecke van

de sangh-liefster of rym-minnaresse *Sinte Cecilia* tot Mechelen, den 1 Cruys-dagh en volgdende des jaers 1706.... — Alles lest nieuw in rym-const gestelt door D. L. J., in-8°. (1)

6. **Pièces** représentées au théâtre du Vieux Palais par les membres de la Pivoine, de 1750 à 1786.

—— En 1750 « *De beiveringh van het waer geloof van den H. bisschop ende martelaer Blasius* ».

—— En 1766 « *De levende suchtige Sottigheyt* » comédie en trois actes, suivie de celle en un acte « *Den Turckschen Afgesant* ».

—— En 1770 « *Den Houtkliever ende Lucile* » pièce en deux actes.

—— En 1786 « *Den gewaenden Lord* » reproduction de l'opéra français « *Le faux Lord* ».

§ IV. — ÉCOLES PUBLIQUES & CERCLES PARTICULIERS

a) Ecoles publiques

a¹) COLLÈGE DIRIGÉ PAR LES JÉSUITES

Pièces jouées par leurs élèves

1. **L. Junius Brutus** tragoedia in scenam dabitur a studiosa juventute gymnasii Societatis Jesu, Mechliniae 2 et 3 septembris 1751. — Lovanii, typis Joannis Jacobs, in-4°.

2. **Mors Xerxis,** Persarum regis, tragoedia in scenam dabitur etc., Mechliniae die 30 et 31 augusti 1758. — Mechliniae, typis J.-F. Vander Elst, in-4°.

---

(1) Cette pièce, découverte par M. Delafaille et analysée par lui dans son ouvrage « *Bydragen tot opheldering der Geschiedenis van Mechelen* » t. 1, est l'œuvre d'une Chambre de rhétorique malinoise inconnue jusqu'alors.

3. **Elias in coelum raptus** exhibebitur etc., Mechliniae die 1 et 3 septembris 1759. — Mechliniae, it., in-4°.

4. **Horatius sororicida** in scenam dabitur etc., Mechliniae die 1 et 2 septembris 1761. — Mechliniae, it., in-4°.

5. **Judicium Salomonis** in scenam dabitur etc., Mechliniae die 31 aug. et 1 sept. 1763. — Mechliniae, it., in-4°.

6. **Sennacherib** exhibebitur a studiosa juventute gymnasii Societatis Jesu, Mechliniae die 14 febr. 1765. Ludis bacchanalibus. — Mechliniae, it., in-4°.

7. **Nabuchodonosor** regno restitutus in scenam dabitur etc., Mechliniae die 2 et 3 septembris 1765. — Mechliniae, it., in-4°.

8. **Amasias** rex Judae in scenam dabitur etc., Mechliniae die 28 et 29 augusti 1771. — Mechliniae, it., in-4°.

9. **Evilmerodachi** in Joachin clementia exhibebitur etc., Mechliniae die 31 aug. et 1 sept. 1773. — Mechliniae, it., in-4°.

a²) ÉCOLE DIRIGÉE PAR LES PP. DE L'ORATOIRE

Programmes de leurs exercices scolaires

1. **Exercitatio publica** habebitur ab alumnis scholae publicae mechliniensis, sub moderamine Presbyterorum congregationis Oratorii Domini Jesu. — Mechliniae, typis J.-F. Van der Elst, 1785, in-4°. — It., 1787, in-8°.

2. **Exercitatio publica** etc. — Mechliniae, typis F.-J. Van der Elst, 1792, in-8°. — It., 1795, in-8°.

Programmes de leurs exercices dramatiques

1. **Den jubilé van Mechelen,** ofte S. Rombout wonderlyck in het leven, glorieus in de doodt,... sal speelwys vertoont worden door de Jonckheydt van de publicke schole, onder de bestieringe van de PP.van het Oratorie, op den 10 ende 11 julii 1680.... — Gedruckt by Jan Jaye, in-4°.

—— Mechliniae Jubilus, sive S. Rumoldus in vita mirificus, in morte gloriosus... scenice exhibebitur a studiosa Juventute scholae pub. PP. Oratorii, die 10 et 11 julii... — Mechliniae, typis Joannis Jaye, in-4°.

2. **Neomachlus,** sive filius prodigus, exhibebitur ab alumnis scholae pub. mechliniensis, sub moderamine RR. Presbyterorum congregationis Oratorii D. Jesu. — Mechliniae, typis Joannis Francisci Vander Elst, 1755, in-4°.

3. **Inopia et copia Samariae** sub rege Joram, exhibebitur etc. — Mechliniae, it., 1763, in-4°.

4. **Fides christiana** a Varane Persarum rege oppugnata, per Audam episcopum in Suene, Persiae primate ac filiis plantata, probata et coronata... in scenam dabitur etc. — Mechliniae, it., 1766, in-4°.

5. **Ulysses** placans Deos sanguine Astyanactis... in scenam dabitur etc. — Mechliniae, it., 1769, in-4°.

6. **Perfectio evangelica,** sive Antonius eremum ingrediens, exhibebitur, etc. — Mechliniae, it., 1771, in-4°.

7. **Absalonis in patrem rebellio** punita, in scenam dabitur etc. — Mechliniae, it., 1772, in-4°.

8. **Adonias,** occupans regnum, in scenam dabitur etc. — Mechliniae, it., 1776, in-4°.

9. **Aman,** tragaedia, in scenam dabitur etc. — Bruxellis, typis P.-J. Lemmens, 1777, in-4°.

Congratulations d'anciens élèves de l'Oratoire

1. **Laeto acroamate,** ac vario carminis genere amoris et affectus ergo, Musae patriae ornatissimis ac consultissimis Dominis, *Adriano* et *Dismae Corten,* Mechliniensibus ac fratribus gemellis, solemnem J. U. lauream adeptis, gratulantur et applaudunt. — Lovanii, pridie Kal. octobris 1652, pet. in-4°.

2. **Geluk-wensch** aen den Heer *Guilielmus-Rumoldus De Gortter,* gheboortigh van Mechelen, op den dagh synder licentie in byde de rechten der Universiteyt van Loven, 1712, in-plano.

3. **Aen den Heer** *Andreas-Amatus Van Kerrenbroeck,* gebortigh van Mechelen, etc., den 31 januarii 1730, in-plano.

4. **Domino** *Henrico-Josepho-Gielis d'Hujoël,* Mechliniensi, in alma Universitate Lovaniensi juris utriusque licentiae gradum summa cum laude adipiscenti, die 26 junii 1738. — Lovanii, typis Joannis Jacobs, in-plano.

5. **Domino** *Philippo-Josepho De Wever,* ex S. Nicolai Wasiae, in quatuor poedagogiorum concursu ex castro Primo, tertio Idus novembris Lovanii proclamato. — Mechliniae, apud Laurentium Vander Elst, 1741, in-plano.

6. **Domino** *Joanni-Baptistae-Athanasio Scheppers,* Mechliniensi, in alma Universitate Lovaniensi juris utriusque licentiae lauream summa cum laude consequenti, die 5 novembris 1742. — Lovanii, typis Joannis Jacobs, in-plano.

—— Autre pièce en latin relative au même.— Lovanii, it., in-plano.

—— Pièce en français dédiée encore à lui. — A Louvain, chez Pierre-Augustin Denique, in-plano.

7. **Aen den Heer** *Henricus-Franc.-Josephus Blyckaerts,*

gebortigh van Mechelen, doende syne licentie in de medecynen in de Universiteyt van Loven, den 26 augusti 1744. — Tot Loven, by Joannes Jacobs, in-plano.

8. **Domino** *Jacobo-Antonio Blyckaerts,* Mechliniensi, in alma Universitate Lovaniensi juris utriusque licentiae gradum summa cum laude adipiscenti, die 22 martii 1747. — Lovanii, typis Joannis-Baptistae Vander Haert, in-plano.

9. **Domino** *Joanni-Francisco D'Ancré,* Mechliniensi, in alma Universitate Lovaniensi medicinae lauream summa cum laude adipiscenti, die 2 decembris 1750. — Lovanii, typis Joannis Jacobs, in-plano.

10. **Domino** *Cornelio-Francisco Nelis,* Mechliniensi, in solemni quatuor paedagogiorum concursu Primo in artibus, 21 octobris 1753. — Lovanii, typis Ægidii Petri Denique, in-plano.

—— Autre pièce en latin dédiée à lui. — Mechliniae, typis Laurentii Vander Elst, in-4°.

11. **Domino** *Henrico-Mariae-Francisco-Jacobo De Vivario,* Mechliniensi, quum in alma Lovaniensi Academia summa cum laude J. U. licentiae laurea condecoratur, die 23 julii 1759. — Lovanii, apud viduam Henrici Vander Haert, in-plano.

Inauguration d'anciens élèves de l'Oratoire

1. **Verhael** der in-haeling van den Heer *Henricus van Gaemeren,* Eersten van Loven, door de Jongheyd der hooge scholen van Mechelen, onder de bestiering der Priesters van 't Oratorie. — t'Antwerpen, by Joannes Borckx, 1719, in-4°.

2. **Beschryvinge** der inhalinge van den Heer *Joannes-Baptista Van Namen,* geboortig van Niel, Eersten van Loven, door etc. — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, 1738, in-4°.

3. **Kort verhael** der inhalinge van den Heer *Philippus-Josephus De Wever,* geboren in de parochie van S. Nicolaes, den Eersten van de Philosophie in de Universiteyt van Loven, den welken sal onthaelt worden, door etc. — Tot Mechelen, it., 1741, in-4°.

4. **Cavalcade** ende triumph-waegens met de welcke den Heer *Cornelius-Franciscus Nelis,* geboortig van Mechelen, Eersten van Loven, sal ingehaelt worden, door etc. — Tot Mechelen, it., 1753, in-4°.

Thèses d'Université d'anciens élèves de l'Oratoire

1. **Dissertatio inauguralis juridica** quam, pro adipiscendo gradu doctoris juris romani et hodierni, in Academia Lovaniensi publico ac solemni examini submittit *Philippus Henot,* Mechliniensis, 22 decembris 1818. — Lovanii, typis Francisci Michel, in-4°.

2. —— It. *Theodorus Felix,* Mechliniensis, 27 maii 1819. — Lovanii, it., in-4°.

3. —— It. *Petrus-Franciscus Wafelaer,* Mechliniensis, 9 augusti 1823. — Lovanii, G. Cuelens, in-8°.

4. —— It. *A.-M.-J. Molitor,* Mechliniensis, 14 augusti 1824. — Lovanii, it., in-8°.

5. —— It. *Napoleo-Henricus-Ghislenus Vermylen,* Mechliniensis, 14 novembris 1829. — Lovanii, typis Peeters et Lameere, in-8°.

6. —— It. *Paulus-Augustus Fremic,* Mechliniensis, 6 maii 1830. — Lovanii, Franc. Michel, in-8°.

7. —— It. *Joannes-Henricus-Emmanuel Genotte,* Mechliniensis, 13 maii 1830. — Lovanii, typis Peeters et Lameere, in-8°.

Pièces diverses concernant l'Oratoire

1. **Strena epigrammatum** *Maximiliani Le Sayve,* Mechliniensis, congregationis Oratorii Presb., D. *Gaspari Del*

Bouwri cognato suo charissimo, Musarum cultori, in germani amoris tesseram D. D. — Mechliniae, typis Roberti Jaye (1656), in-4°.

2. **Oratio funebris** in obitu *Anthonii-Francisci Pelt,* Ultrajectini, collegii scholae, pub. mechliniensis sub moderamine Presb. Oratorii alumni, declamata per *Jacobum-Franciscum Diericx,* mechliniensis ejusdem scholae candidatum. — Mechliniae, typis Gisberti Lintsii, 1695, in-4°.

3. **Cento virgilianus** in solemni inauguratione Caroli Sexti Imperatoris, Mechliniae 15 Kalendas novembris 1717, dedicatus collegii scholae pub. mechliniensis sub moderamine.... alumnis, per *G.-F. De Rees* ejusdem Orat. Presb. — Antverpiae, in-4°.

4. **Eucharisticon** urbis ac provinciae mechliniensis Magistratui a pub. ibi scholae alumnis sub moderamine... decantatum, 3 julii 1730. — Mechliniae, typis Laurentii Vander Elst, in-plano.

5. **Chronicon** congregationis Oratorii per provinciam archi-episcopatus mechliniensis diffusae, ab anno 1626 usque ad finem anni 1729, authore *** *(Pierre De Swert),* ejusdem congregationis Presb. — Insulis Flandrorum, 1740, in-4°.

a³) ÉCOLE DE NOTRE-DAME DES ANGES

1. **Hondert-jaerighe instellinge** der schole van Onse Lievevrouwe der Engelen, gemeynelyck genaemt de *Arm Schole* binnen Mechelen, gehouden den 15 augustus 1777. — Tot Mechelen, by Joannes-Franciscus Vander Elst, in-4°.

2. **Schole** heden ingestelt vier-maal vyf-en-twintig jaeren onder den schoonen titel der *Lieve Vrouw ter Engelen,* door Juffvrouw *Cath. Peremans* ende den Eerw. Heer *Joann. Dewint.* — Tot Mechelen, it., in-8°.

b) Cercles particuliers

1. **Société** dite « *Genootschap van cyferkunde* » ayant pour devise « *Kunst baert roem* ». Le 17 novembre 1850, elle célébra dans son local « *La Cour de Beffer* », la 75me année de son existence. — *Voy.* « *De Dylbode* » année 1850, n° 46.

2. **Société littéraire** ayant pour devise « *Tempore, Concordiâ, Amoenitate* » fondée à Malines le 1 janvier 1786. Règlemens. — P.-J. Hanicq, 1792, in-plano.

3. **Société patriotique,** fondée le 28 janvier de la même année, et supprimée avec la précédente le 13 décembre 1794. Elle eut pour commissaires MM. *François-Henri-Franco-y-Féo de Briez,* bourgmestre de Malines, *Jean-Ernest-Ghislain-Xavier Coloma,* baron de Leeuw-Saint-Pierre, et *F. Scheppers.*

§ V. — BEAUX-ARTS

a) Gilde de Saint-Luc

Essai historique, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* « *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines* » t. 1, pp. 1 à 47.

b) Académie royale de peinture et de sculpture

1. **Ordonnantie** voor de publiecke scholen van Teecken, Bouw ende Doorsightconsten. — Tot Mechelen, by J.-F. Van der Elst, 1774, in-4°.

2. **Essai historique,** par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* « *Histoire, etc.* » pp. 49 à 84.

c) Académie Ste-Cécile

Société de musiciens amateurs à Malines au début du XVIIIe siècle, par M. *G. Van Doorslaer*. — Malines, L. & A. Godenne, 1903, in-8°.

II

SOCIÉTÉS DU XIXme AU XXme SIÈCLE

§ I. — SOCIÉTÉS MUSICALES, OU MUSICALES & DRAMATIQUES

1. **La Mélodie,** société d'harmonie, créée le 1 avril 1805, cessa d'exister le 25 décembre 1897. En 1808 et 1809, elle se fit entendre à Louvain et à Boom. Souvenirs de ses visites :

—— Couplets à l'occasion de l'Harmonie de Louvain à celle de Malines, le 4 juillet 1808, gr. in-8°

—— Chanson pour la société libre d'Harmonie de Louvain à la société d'Harmonie de Malines, le 5 juillet 1808. — A Louvain, impr. de J. Meyer, in-8°.

—— Couplets chantés à l'occasion de la réunion de l'Harmonie de Malines à celle de Louvain, le 6 septembre 1808, en la ville de Louvain. — A Louvain, it. in-8°.

—— Chanson ou abordage de l'Harmonie de Malines, à Boom, le 30 juillet 1809, in-4°.

2. **Philharmonie,** société d'harmonie. En 1811, elle se rendit à Termonde. Souvenirs de sa visite :

—— Chanson ou visite rendue par la société Philharmonique de Malines à l'Harmonie de Termonde, le 25 août 1811. — Malines, impr. de P.-J. Hanicq, in-8°.

—— Liedeken opgedraegen door *P. Vermeulen* en *A. J. E.* (André-Joseph-Emmanuel) *Rossignol,* Directeurs van de societeyt der Harmonie van Mechelen, aen de Heeren Directeurs van de societeyt der Harmonie van Dendermonde, den 25 augustus 1811. — Gedrukt tot Mechelen, by P.-J. Hanicq, in-4°.

—— Liedeken of eerbied opgedraegen aen de Harmonie van Dendermonde door de jonge liefhebbers van fluyt en trommel van de Harmonie van Mechelen, den 25 augusti 1811. — Gedrukt tot Mechelen, it., in-4°.

3. **Enseignement mutuel** de musique à Malines, organisé par M. *Pierre Siebens,* en 1821. — *Algemeen advertentie-blad,* année 1821, n° 35.

4. **Ecole de musique** élémentaire et de chant, ouverte à Malines en 1824, par M. *Joseph-Henri Mees,* propagateur de la méthode du méloplaste. — *Algemeen advertentie-blad,* année 1824, n° 78.

5. **Muziek-minnaren.** Société d'harmonie et de chœurs, dirigée en 1825 par MM. *Corneille-Jean-Joseph Tuerlinckx, Benoît-Antoine Steeghmans,* et *G. Neefs.*

—— De wedstryd van Apollo. Invitation à un concours, ouvert à Malines le 4 juillet 1825, faite par les Amateurs de musique de cette ville aux sociétés de Bornhem, Contich, Duffel, Elewyt, Huy, Hamme, Lebbeke, Saint-Nicolas, Puers et Tamise; s. l., in-plano.

6. **Réunion Lyrique** (1838-1861). — *Voy. Aug. Thys* « *Les sociétés chorales en Belgique* ». — Gand, 1861, pp. 25 à 26.

—— Geschiedkundig overzicht der koormaatschappij « *la Réunion Lyrique* » van Mechelen. — *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad,* année 1865, n° 40.

—— La Royale Réunion Lyrique de Malines (1838-1898). Historique par M. *A. Beaudin.* — Malines, impr. H. Van Santen, 1898, in-8°.

7. **Ste-Cécile,** société royale de fanfares, créée le 6 octobre 1839. — Règlement. Malines, typ. de E.-F. van Velsen, 1854, in-8°.

8. **Société des chœurs,** créée en 1840.

9. **Ecole de chant,** établie en cette ville par le magistrat, le 19 février 1842.

10. **L'Union,** société d'harmonie, citée en 1842.

11. **Les Typographes-Mélophiles,** société chorale et d'harmonie, fondée par M. *Hanicq,* en 1843, en vue de fournir à ses compagnons compositeurs, pressiers et relieurs, un délassement à la fois agréable et moralisateur. Ce cercle est le premier en Belgique, qui fut composé exclusivement de travailleurs.

12. **Les Bons Amis Réunis,** société de chant d'ensemble, citée en 1843.

13. **Les Concerts,** société de symphonie et de chant d'ensemble, citée en 1846.

14. **St-Grégoire,** société de chant, créée en 1847, par M. *Wuyts-Adriaens,* organiste de l'église des SS. Pierre et Paul.

15. **L'Union Fraternelle,** société chorale et de fanfares, fondée en juin 1850, pour répandre le goût de la musique parmi les employés et ouvriers de l'arsenal des chemins de fer de l'Etat à Malines, et pour développer le sentiment de la bonne harmonie entre eux.

16. **Cercle Orphéique,** société de chant, établie au Labyrinthe, le 1 février 1853 ; le 11 août suivant, il changea de nom, et prit celui de « *Cercle de Rore* ».

17. **D'Eendragt,** société de fanfares, à Pasbrug, citée en 1854.

18. **Les Mélancoliques,** société de chant, citée en 1854.

19. **La Persévérance,** société royale de fanfares, créée le 1 octobre 1855.

20. **L'écho de la Dyle,** société chorale et dramatique, créée le 11 juin 1862.

21. **Cercle Polymnie,** société chorale, citée en 1863; il cessa d'exister le 17 septembre 1866.

22. **Iever en Eendracht,** société de fanfares, citée en 1863.

23. **Joppa-Sinjoorken,** cercle choral, créé le 27 février 1864.

24. **Hospice Ste-Hedwige,** société de fanfares, créée le 17 janvier 1866.

25. **De Kring der XIV,** cercle musical, cité en 1866.

26. **Les Chanteurs réunis,** société citée en 1867, local « *Casino* » rue Haute.

27. **De ware Jonkheid,** société musicale, citée en 1867, local « *Couronne Belge* » Vieille rue de Bruxelles.

28. **Ste-Ceciliaskring,** cercle musical et dramatique, cité en 1867, salle « *Ste-Catherine* » rue dite Zeelstraat.

29. **Les joyeux Amis,** société chorale, citée en 1868.

30. **Altijd Eender,** société chorale et dramatique, citée en 1868, estaminet « *Marguerite d'Autriche* » Grand' Place.

31. **Kunst en Nijverheid,** société de fanfares, citée en 1873.

32. **De Xaverianen,** société de fanfares et dramatique, créée le 13 août 1874.

33. **Constantia,** société de fanfares, citée en 1874.

34. **L'Alliance,** société de fanfares, créée le 21 décembre 1875; elle cessa d'exister en 1880.

35. **De jonge liberale Wacht,** société d'harmonie et dramatique, citée en 1875.

36. **L'Aurore,** société chorale, créée le 17 mars 1876.

—— Het zilveren Jubileum der zangmaatschappij « *L'Aurore* » van Mechelen, 1876-1901, par *M. S.*, membre de l'Aurore. — *Gazet van Mechelen,* année 1901, n°s 144 à 149, 151, 155, 156 et 157.

37. **Cercle Grétry,** société de symphonie, créée en 1876.

38. **De jonge vlaamsche katholieke Wacht** « *Hoop en Moed* » société de fanfares, créée en 1876.

39. **Tot aller Welzijn,** société de fanfares, à Neckerspoel, citée en 1876.

40. **De Vriendenkring,** société d'harmonie, citée en 1876.

41. **De Dageraad,** société chorale et dramatique, citée en 1876.

42. **Eendracht maakt macht,** société de fanfares, à Hanswyck, créée le 1 janvier 1877.

43. **Vermaak,** société chorale, citée en 1877.

44. **La Belle Alliance,** société musicale, citée en 1877.

45. **De Vereenigde Muzikanten,** société de fanfares, citée en 1877.

46. **Les Amis Réunis,** société de fanfares, créée le 5 juillet 1878.

47. **Iever spant de Kroon,** société d'harmonie, créée en 1878.

48. **Ecole de musique religieuse,** fondée à Malines, le 2 janvier 1879, par *M. Jacques-Nicolas Lemmens.*

49. **Société de fanfares,** formée en 1880, parmi le personnel-ouvrier des ateliers de *M. Henri Zech.*

50. **De Volhardingskring,** cercle de symphonie, cité en 1880.

51. **Cercle Hérodiade,** société chorale, à Neckerspoel, créée en 1881.

52. **De ware Berthouders,** société musicale et dramatique, citée en 1881.

53. **Pennepoel's Weergalm,** société de fanfares, créée en 1881.

54. **De Toekomst,** société chorale et dramatique, créée en 1882.

55. **Eendracht Vooruit,** société de fanfares et dramatique, à Neckerspoel, créée en 1882.

56. **De Sint-Gregorius-vereeniging**, école de chant d'église, créée en 1882, par *M. Edgar Tinel.*

57. **Cercle des XV**, société chorale et dramatique, division de *l'Aurore*, créée en 1882.

58. **Cercle Weber**, société chorale, créée en 1882.

59. **Moed en Volharding**, société chorale, citée en 1882.

60. **Petite phalange musicale**, citée en 1882.

61. **La Pommelette**, société de fanfares, à Neckerspoel, citée en 1882.

62. **Studentenkring**, cercle de fanfares, cité en 1883.

63. **De Zangvereeniging**, société de chant d'ensemble, créée en 1884.

64. **La Chorale Malinoise**, société de chant d'ensemble, citée en 1884.

65. **Le Cercle Choral Malinois**, cercle cité en 1884.

66. **Eer en Trouw**, société de fanfares, citée en 1884.

67. **Nooit te lui om t'eten**, société de chant, citée en 1884, local « *de Vergulde Klok* » rue Adeghem.

68. **Ons Genoegen**, société de fanfares, à Battel, citée en 1884.

69. **Cercle Mozart**, société d'harmonie, créé en 1885.

70. **Cercle Symphonique**, cité en 1886.

71. **L'Alliance Wallonne**, société chorale et dramatique, citée en 1888.

72. **De Weezenbond**, société de fanfares, citée en 1890.

73. **Jong maar Moedig**, société chorale et dramatique, citée en 1891.

74. **Symphonie Burlesque**, société de chant, créée en 1893.

75. **De St-Jansgilde**, société musicale, créée le 25 mai 1892, par feu *M. Théodore De Coster*, ancien échevin de la ville de Malines.

76. **De Dageraad**, société musicale et dramatique, créée en 1892.

77. **Le quatuor Malinois,** cercle de symphonie, cité en 1892.

78. **L'union Chorale,** société de chant d'ensemble, citée en 1892.

79. **De Cijferistengilde,** société de chant, citée en 1893.

80. **De Verbroedering,** société musicale et dramatique citée en 1893.

81. **De van Roor's kring,** cercle de symphonie, créé en 1894.

28. **Ste-Cecilia,** société d'harmonie « division du *Werkmanskring* » citée en 1894.

83. **De Lauwertak,** société de chant, citée en 1895.

84. **Gelijkheid en Recht,** société de chant, citée en 1895.

85. **De St-Leonards Mannen- en Vrouwen-koren,** société chorale, citée en 1895.

86. **Kunst en Eendracht,** société d'harmonie, créée en 1896.

87. **La Mélodie,** société de fanfares, créée en 1897.

88. **Pennepoel-Vooruit,** société de fanfares, citée en 1897.

89. **Cercle Wagner,** société de symphonie, citée en 1898.

90. **St-Jans-Berchmansvrienden,** société de fanfares et dramatique, citée en 1898.

91. **Les Cyclistes Réunis,** société de fanfares, citée en 1898.

92. **Kunst en Vrij,** société d'harmonie, citée en 1899.

93. **Oud-leerlingenbond** der gemeentescholen, société d'harmonie, citée en 1899.

94. **Postfanfaren,** société de fanfares, citée en 1899.

95. **De Olijftak,** société chorale et dramatique, citée en 1899.

§ II. — SOCIÉTÉS DRAMATIQUES, OU DRAMATIQUES ET LITTÉRAIRES

1. **De Emulatie,** société dramatique, créée le 8 juin 1820, local « *le Labyrinthe* » rue de l'Ecole.

2. **Les amis de l'Académie,** société dramatique, citée en 1846.

3. **L'Espérance,** société dramatique, créée en 1847.

4. **De Taalzucht,** société royale, dramatique et littéraire, créée en 1850.

5. **Les Musophiles,** société dramatique et littéraire, créée le 1er janvier 1851 ; elle cessa d'exister en 1862.

6. **La Pivoine,** société dramatique et littéraire, citée en 1851.

—— Jaarboek van de rederijkkamer *De Pioen* te Mechelen, voor 1892-93 en 1894. — Mechelen, drukkerij Paul Ryckmans, 2 vol. in-8° (1).

7. **De Hoop,** société dramatique, local « *Salle de Paris* » citée en 1865.

8. **De Vlaamsche Taalminnaren,** société dramatique, citée en 1865.

9. **Moed en Eendracht,** société dramatique, citée en 1865.

10. **Cercle dramatique et littéraire,** local « l'Union » Marché au Bétail, cité en 1869.

11. **De Dylezonen,** société royale dramatique, créée le 2 février 1872.

12. **Het Willemsfonds,** société littéraire et dramatique, créée le 17 mai 1874.

---

(1) Le 1er février 1859, anniversaire de sa réorganisation, *La Pivoine* nomma comme membres correspondants de sa société : MM. *Frans De Potter* et *Ph. Blommaert,* littérateurs, à Gand; *Guido De Gezelle,* professeur et littérateur, à Roulers; *L. Vleeschouwer, Mathot* et *Johan Van Rotterdam,* littérateurs, à Anvers; *Eugène Stroobant,* littérateur, à St-Pierre-Leeuw, et *J.-M. Dantzenberg,* littérateur, à Bruxelles. —*Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1859, n° 33.

13. **De Vlaamsche Bond**, société dramatique et littéraire, créée en mai 1874.

14. **De Moedertaal**, société dramatique, créée en octobre 1874.

15. **Taal en Vrijheid**, société dramatique, citée en 1874.

16. **De Vrije Vlamingen**, société dramatique, citée en 1877.

17. **De Lischbloem**, société dramatique et littéraire, créée le 2 février 1878.

18. **De Jonge Katholieke Strijders**, société dramatique, créée en 1881.

19. **La Fidélité**, société dramatique et littéraire, citée en 1884.

20. **Hermanskring**, société dramatique, créée en 1886.

21. **De Werkmanszonen**, société dramatique, citée en 1887.

22. **Kunstverbond**, société dramatique, citée en 1889.

23. **De Kunstbroeders**, société dramatique, citée en 1889.

24. **De Vrijheidszonen**, société dramatique, créée en 1890.

25. **De Lelietak**, société dramatique, citée en 1895.

26. **De S. Franc.-Xav. kring**, société dramatique, citée en 1895.

27. **Voor Taal en Kunst**, division du *Katholicke Werkmanskring*, société dramatique, citée en 1895.

28. **L'Églantier**, société dramatique et littéraire, créée en 1897.

29. **De Vlaamsche Tooneelstrijders**, société dramatique, citée en 1897.

30. **De Jonge Tooneelliefhebbers**, société dramatique, citée en 1897.

31. **De Lauwertak**, société dramatique, citée en 1899.

§ III. — ÉCOLES PUBLIQUES, CERCLES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & D'ARCHÉOLOGIE

a) Ecoles publiques

1. **Collège de la ville de Malines.** Programme des exercices littéraires et examens publics. — Malines, Veuve F.-J. Vander Elst, 1812 à 1819. — It., P.-J. Hanicq, 1820 à 1826. — It., van Velsen-Vander Elst, 1828 et 1829, in-4°.

2. **Collège municipal de Malines,** établi à Pitzenbourg. Programme des exercices publics, 1836, et 1838 à 1850. — Malines, van Velsen-Van der Elst, in-4° et in-8°. — Distribution solennelle des prix, 1841-1850. — Malines, it., in-8°.

b) Cercles littéraires

1. **Zuid-nederlandsche maatschappij van taalkunde,** société littéraire, créée en 1869, local « *Hôtel de la Campine* » place de la Station.

2. **Davids-fonds,** société littéraire, créée le 30 avril 1875.

c) Cercles scientifiques

1. **Société des sciences médicales et naturelles.** — Annales. — Bruxelles, 1841-1843, et Malines, J.-F. Olbrechts, 1844-1856, 13 vol. in-8°. Le dernier est incomplet (1).

—— Suite des réflexions philosophiques sur les progrès et les entraves de la médecine, par *G.-B. Groenendaels.* Malines, J.-F. Olbrechts, 1854, in-8°.

---

(1) Fondée à Malines, en 1840, par quelques médecins, chirurgiens et pharmaciens de la ville.

—— Compte-rendu des travaux scientifiques de la société des sciences médicales et naturelles de Malines, par *G.-J.-J. Van Melckebeke.* — Malines, A. Steenackers-Klerx, 1855, in-8°. — *Voy.* chap. II.

2. **Société d'arithmétique,** local « Salle de Paris » citée en 1848.

3. **Société de physique,** local « de Nieuwe Fonteinen » rue dite Zakstraat, constituée en 1872, par M. *Laduron,* premier professeur de mathématiques au Collège communal.

4. **Van Beneden'skring,** société scientifique, créée le 23 octobre 1897. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 44.

d) Sociétés d'archéologie

1. **Société archéologique,** littéraire et artistique de Malines. — Règlement, s. d., in-8° (1).

2. **Cercle archéologique,** littéraire et artistique de Malines. -- Règlement du 6 août 1886, français et flamand, pet. in-8°. — It., du 16 mars 1894. — Malines, L. & A. Godenne, in-8°.

—— Choses d'antan, par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 7, p. 204.

—— Bulletin. — Malines, 1889-1891, H. Dessain. — 1892, Henry Cordemans. — 1893-1902, L. & A. Godenne, 12 vol. in-8°. A continuer.

---

(1) Fondée en 1850, par MM. *Du Trieu de Terdonck,* sénateur; *De Brouwer de Hogendorp, De Perceval* et *Félix van den Branden de Reeth,* représentants; *Ed. Pycke,* membre de la Députation permanente; *De Pauw,* bourgmestre; *Broers* et *Fris,* échevins; *De Cannaert, De Crane d'Heysselaer, D'Avoine, Dr L. Delgeur, Dusart, H. Du Trieu, Henot, Morissens, Corn. Neeffs, H. Peeters, Pluys, J. Tuerlinckx, Van Doren,* archiviste, *Is. Van Overstraeten* et *Aug. Vermeulen.*

§ IV. — SOCIÉTÉS ARTISTIQUES

1. **Société** pour l'encouragement des beaux-arts, créée à Malines en 1812. Cette société, qui ouvrait tous les deux ans une exposition d'ouvrages d'art, exécutés par des artistes vivant alors, est une des plus anciennes du pays qui ait donné l'exemple de ce mode d'encouragement.

—— Catalogues d'œuvres d'art exposées ici, de 1812 à 1853, Malines, P.-J. Hanicq. — De 1855 à 1884, it., H. Dessain. — De 1889 à 1894, it., Alb. Tuerlinckx, 5 vol. in-8° et pet. in-8°.

2. **Institut** des beaux-arts, fondé à Malines, le 20 novembre 1838, par M. *Charles-Augustin Wauters* et quelques autres amis des arts, cessa d'exister au mois d'avril 1892.

—— Règlement de 1838. — Malines, J.-F. Olbrechts, in-8°. — It. de 1873, J. Ryckmans-Van Deuren, in-8°.

—— Rapport fait à l'assemblée générale de l'Institut, en 1843 et 1844, par M. *Armand de Perceval,* secrétaire de la société. — Malines, J.-F. Olbrechts, in-8°. — It., en 1847, par M. *J.-F. De Keyser,* vice-président de la commission administrative. — Malines, it., in-8°.

—— Catalogue de l'exposition et du concours institués par l'Institut des beaux-arts, pour l'encouragement de l'art appliqué à l'industrie. — Malines, J. Ryckmans-Van Deuren, 1873, in-8°.

3. **Catalogue** de l'exposition d'antiquités malinoises, érigée dans la maison *Concordia,* par la Sint-Jansgilde, surnommée *De Peoene,* à l'occasion de la 875me année jubilaire de N.-D. d'Hanswyck. — Malines, H. Dessain, 1863, in-8°.

4. **Catalogue** des objets d'art religieux du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes, exposés à

l'hôtel Liedekerke, à Malines. Septembre 1864. Rédigé par *W. H. James Weale.* — Malines, H. Dessain, in-8°. — It. seconde édition. — Bruxelles, Charles Lelong, 1864, in-8°.

—— Album des objets d'art religieux du moyen âge et de la renaissance exposés à Malines en 1864, photographiés par *J. Maes,* avec texte descriptif par *W. H. James Weale.* — Bruxelles, 1864, in-fol.

—— Exposition d'objets d'art religieux du moyen-âge, de la renaissance et des temps modernes à Malines. — *Voy.* « *Messager des sciences historiques* » Gand, 1864, pp. 386 à 398.

—— Considérations sur l'art chrétien, ou une visite à l'exposition d'objets d'art religieux ouverte à Malines, du 28 août au 10 octobre 1864, par M. *P. D. Kuyl.* — *Voy.* « *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* » t. I, pp. 481 à 497.

5. **Tuerlinckx-kring.** Cercle créé en 1876, local « Hof van Vlaanderen » rue dite Hallestraat.

6. **Catalogue** de la section d'art ancien, comprenant les objets d'art confectionnés avant le XIXe siècle, exposés à Malines, au local des Frères de N.-D. de Miséricorde. — Malines, E.-F. Van Velsen, 1883, pet. in-8°.

—— It. de la section des beaux-arts, comprenant les objets d'art du XIXe siècle. — Malines, H. Dierickx-Beke fils, 1883, pet. in-8°.

7. **Lucasgilde,** société pour l'encouragement et le progrès des arts plastiques, créée le 1 juillet 1886.

8. **Exposition** malinoise d'art ancien, août-septembre 1888. Catalogue, par *M. V. Hermans.* — Malines, J. Ryckmans-Van Deuren, in-8°.

9. **De Eikel,** Orgaan van den kunst-en letterlievenden-kring. — Mechelen, Edw. Van Doeselaer, 1893-94, gr. in-4° illustré.

10. **De Hulst.** Kunstgilde. Letterkundige bijdragen,

liederen, teekeningen en houtsneden. — Mechelen, Reimond van Velsen, 1898, gr. in-8° illustré (1).

§ V. — SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE & D'AGRICULTURE

a) D'horticulture

1. **Règlements.** De 1837 et de 1839. — Malines, P.-J. Hanicq, in-8°. — De 1851, it., E.-F. van Velsen, in-8°. — De 1874, it., J. Ryckmans-Van Deuren, pet. in-8°.

2. **Expositions** d'été et d'hiver. De 1838 à 1854. — Malines, P.-J. Hanicq, 3 vol. in-8°. De 1856 à 1858, it., H. Dessain, in-8°. — De 1883 à 1887, it., E.-F. & Raym. van Velsen, in-8°.

3. **Programme** de l'exposition internationale de produits horticoles et d'objets d'art & d'industrie se rattachant à l'horticulture, qui sera ouverte du 3 au 6 juillet 1887, à l'occasion du 50me anniversaire de la fondation de la société royale d'horticulture de Malines. — Malines, Raym. van Velsen, in-8°.

b) D'agriculture

1. **Landbouwers-**vergaderingen van het vijfde en zesde landbouwelykdistrikt der provintie Antwerpen, vereenigd met de koninglyke societeit der bloementeelt te Mechelen. Reglement en programma. — Mechelen, van Velsen-Van der Elst, 1849, in-8°.

—— Catalogue der tentoongestelde voorwerpen. — Mechelen, P.-J. Hanicq, 1849, in-8°.

---

(1) Ce cercle, créé en 1897, est dû à l'initiative de *MM. Joseph Rooms, Van Perck, Edouard De Keyzer et Guillaume Goovaerts.*

—— Exposition agricole, horticole et de bétail, ouverte à Malines, le 7 octobre 1849. Compte-rendu. — *Voy.* « *Algemeen Aenkondigings-blad* » année 1849, nº 41.

2. **Société Dorothée,** local « *Cheval d'or* » rue des Béguines, créée en octobre 1872.

—— Landbouw-maatschappij Dorothea te Mechelen. Tweede tentoonstelling van land- en hovings-bouw opbrengsten, op 4, 5, 6 en 7 october 1874. Mechelen, H. Dierickx-Beke Zonen, in-8º.

—— It., 3de tentoonstelling op 1, 2 en 3 october 1876. — Mechelen, it., in-8º.

§ VI. — SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

1. **Société** pour la fabrication de schalls de cachemire et autres, établie à Malines, par arrêté royal du 22 mars 1828, ayant cessé d'exister en 1834. Extrait des statuts de la société, en français et en flamand. — Malines, van Velsen-Van der Elst, in-4º.

2. **Peinture sur verre.** Etablissement fondé en 1834, par M. *Jean-François Pluys*, et continué, à partir de 1865, par son fils, M. *Léopold Pluys.*

—— Exposition nationale de 1880. Notice. — Malines, J. Ryckmans-Van Deuren, in-8º.

3. **Arsenaux de construction de l'État,** à Malines, en 1835. — *Voy.* nº 27, p. 36.

4. **Succursale de la Linière Saint-Léonard,** siège social à Liège, constituée à Malines, le 27 janvier 1838. — *Voy.* nº 27, p. 117.

5. **Statuts** de la société anonyme pour la filature du lin à la mécanique, approuvés par arrêté royal du 20 février 1838. — Malines, P.-J. Hanicq, in-4º.

6. **Catalogue** des produits de l'industrie malinoise, admis à l'exposition du mois d'août 1838. — Malines, it., in-8º.

7. **Statuts** de la société en commandite, sous la dénomination de société industrielle et commerciale de la Belgique, et sous la raison sociale de *A. De Wit et Cie*, établie à Malines le 8 juillet 1842. — Malines, J.-F. Olbrechts, in-8°.

8. **Exposition** des produits de l'industrie malinoise en 1849. Rapport par M. *Armand de Perceval*. — *Voy*. 1851, « *Algemeen Aenkondigings-blad* », n°s 28, 29 et 30.

9. **Ateliers de construction Verhaghen,** créés en par M. *Guillaume Ragheno*. — *Voy*. n° 27, p. 31.

10. **Fabrique de laines artificielles,** créée en 1854, par M. *Ramacher*, père, et continuée par ses deux fils. — *Voy*. n° 27, p. 69.

11. **Papeteries** et ateliers de construction de M. *De Naeyer*, à Willebroeck, créés en 1862. — *Voy*. n° 27, p. 30.

12. **Catalogue** des produits de l'industrie malinoise, admis à l'exposition de 1863. — Malines, E.-F. van Velsen, in-8°.

13. **Etablissement** *François Loret*, pour le tissage à la mécanique et la fabrication d'orgues. — *Voy*. « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » année 1865, n°s 15 et 16.

14. **Fabrique de tissus de laine et couvertures,** créée en 1868 par M. *P. Roestenberg*. — *Voy*. n° 27, p. 58.

15. **Règlement** de la société commerciale et industrielle de Malines, en français et en flamand. — Malines, H. Dierickx-Beke Fils, 1868, in-8°.

16. **Scierie à vapeur** de M. *Th. Van Schendel et Cie*. *Voy*. n° 27, p. 113.

17. **Etablissement** de M. *Zech-Van Deuren*, situé au Béguinage. — *Voy*. n° 27, p. 116.

18. **Savonnerie et huilerie à vapeur** de MM. *J.* et *A. Opdebeeck*, frères. — *Voy*. n° 27, p. 117.

19. **Manufacture royale de tapis** de MM. *H.* et *A.*

Bracquenié, frères, transférée de Tournai à Malines, en 1870. — *Voy.* n° 27, p. 40.

—— Catalogue des peintures décoratives, tableaux anciens et modernes, aquarelles, dessins, gravures, dépendant de la succession de M[me] V[ve] *H. Bracquenié,* dont la vente aura lieu à Paris en décembre 1902, gr. in-8° illustré.

20. **Société** *Cabany et C[ie]* des ateliers de construction, fondée à Malines, en 1870. — *Voy.* n° 27, p. 32.

21. **Fabrique de toiles damassées,** sous la firme de M. *De Witte-Lousbergs,* depuis 1870. — *Voy.* n° 27, p. 46.

22. **Fabrique de flanelles et couvertures** de M. *Dessain,* en 1881. — *Voy.* n° 27, p. 60.

23. **Koophandel- en nijverheidskring.** Cercle créé en 1881, local « *Café des Arts* ».

24. **Katholieke nijverheids- en koophandelskring.** — Cercle cité en 1881, local « *De Kraai* » rue de Notre-Dame.

25. **Tentoonstelling** ten voordeele der vrije katholieke scholen van Mechelen. Mechelsche handel en nijverheid. Cataloog. — Mechelen, J. Ryckmans-Van Deuren, 1883, pet. in-8°.

26. **Katholieke Werkmanskring,** met kenspreuk « *Help u zelve, zoo helpe u God* » opgericht te Mechelen, 6 December 1884. Standregels. — Tentoonstelling-tombola ingericht door den zelven, 6 September-6 October 1891. Naamlijst. — Mechelen, H. Dessain, in-8°, avec plan de la ville.

27. **Le commerce et l'industrie de Malines** à l'exposition universelle d'Anvers. Rapport présenté au Cercle commercial et industriel de Malines, par M. *L. Teugels-Op de Beeck,* secrétaire du Cercle. — Malines, N. Olbrechts, 1885, in-8°.

28. **Katholieke handel- en nijverheidsbond.** Cercle commercial et industriel, local « *De Kraai* » rue de

Notre-Dame, créé le 6 janvier 1895. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 1.

29. **De nieuwe vrije nijverheidsschool.** Nouvelle école industrielle, ouverte le 18 octobre 1897. — It., n° 38.

§ VII. — SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE

1. **Reglement** voor de maatschappy van weldadigheid, 1 october 1821. — *Voy.* « *Algemeen Advertentie-blad* » n° 79.

2. **Société de Malines** pour le soulagement des pauvres. Catalogue des objets d'art et d'agrément offerts par la charité, en 1836, 1838, 1843 et 1852. — Malines, P.-J. Hanicq, in-8° et pet. in-8°.

—— Rapport sur la situation de la société, à l'époque du 30 juin 1840, 1841 et 1842, par le président M. *Ch. Du Trieu de Terdonck*, in-4°.

3. **Société** « *Secours des pauvres* » local « *Salle de Paris* » rue du Bruel, créée en 1842.

4. **Société** « *Secours des pauvres* » local « *Estaminet l'Amitié* » présidée en 1842 par M. *Louis-Joseph Stoffels.*

5. **Société** charitable de S. Jean-François Régis, établie à Malines, pour faciliter le mariage civil et religieux des pauvres. Règlement. — Malines, P.-J. Hanicq, 1842, in-8°.

—— Compte-rendu des premières opérations de la société, par le président M. *F. van den Branden de Reeth.* — Malines, it., 1843, in-8°.

6. **Sociétés** de S. Vincent de Paul et de S. Jean-François-Régis, à Malines. Rapports lus à l'assemblée générale du 26 décembre 1853. — Malines, P.-J. Hanicq, 1854, in-8°.

—— Rapports sur les œuvres des sociétés de S. Jean-François Régis et de S. Vincent de Paul pendant les années 1854 et 1855. — Malines, H. Dessain, in-8°.

7. **Rapport** sur les œuvres de la société de S. Vincent de Paul à Malines pendant l'année 1857. — Malines, H. Dessain, pet. in-8°.

—— Genootschap van den H. Vincentius a Paulo. Verslag van den byzonderen raed van Willebroeck, gedaen den 19 December 1861. — Mechelen, Steenackers-Klerx, in-8°.

—— La société de Saint-Vincent de Paul en Espagne. — Malines, H. Dessain, 1861, in-8°.

8. **Société de prévoyance,** ou caisse en faveur des ouvriers, établie à Malines, le 26 avril 1845, sous le patronage de S. Joseph. — Malines, P.-J. Hanicq, pet. in-8°.

—— Arrêté royal approuvant les statuts de la société de prévoyance en faveur des ouvriers de Malines. — Bruxelles, 1852, in-8°.

9. **De bewaerschool.** Institution de bienfaisance, fondée en 1854.

—— Société des écoles gardiennes de la ville de Malines. Rapport présenté en assemblée générale du 15 avril 1857. — Malines, H. Dessain, pet. in-8°.

10. **Société** « *Secours des pauvres* » local « *Pavillon Belge* » Grand'Place, citée en 1858.

11. **Cercle philanthropique,** local « *Cheval d'Or* » rue des Béguines, créé en 1861.

12. **Liefdadigheidsbond.** Association de bienfaisance, fondée en 1865.

13. **Société** dite « *Weezenvrienden* » local « *Lion d'Or* » cimetière de S. Rombaut, créée en 1866.

14. **Société** « *Secours des pauvres* » local « *Café l'Union* » citée en 1878.

15. **Association** des Dames du denier des pauvres, citée en 1879.

16. **De oude houten Kandelaar.** Société de charité, local « *De Kraai* » rue de Notre-Dame, citée en 1885.

17. **Les voisins réunis.** Société de charité, local « *Estaminet La Scie* » rue des Nonnes, citée en 1888.

18. **Société** « *Zonder Naam niet zonder Hart* » hors la porte d'Anvers, citée en 1891.

19. **Société** « *Secours des pauvres* » local « *Alcazar* » rue de Ste-Catherine, citée en 1895.

20. **Société** « *De Burgerskring* » rue de l'Empereur, créée le 23 décembre 1895.

21. **Société** « *Maatschappij tot bescherming der dieren* » local « *Café Munich* » Bailles de fer, créée en 1896.

§ VIII. — SOCIÉTÉS DIVERSES

1. **Planche** tracée de l'installation de la R.·. L.·. de St-Jean, sous le titre distinctif de « *La Concorde* » à L'O.·. de Malines (12 mars 1809). — A Bruxelles, des presses du F.·. Ad. Stapleaux, l'an de L.·. V.·. L.·. 5809, in-8°.

2. **Société** « *La Constance* » à Malines. Règlement. — Malines, van Velsen-Vander Elst, 1827, in-8°.

3. **Société d'agrément** dite « *De Plaisance* » citée en 1847.

4. **Genootschap** « *Ouden Edelen Kruisboog* » te Mechelen. Reglement. — Mechelen, P.-J. Hanicq, 1848, in-8°.

—— Projet du règlement de la société royale « *Ouden Edelen Kruisboog* ». — Malines, H. Dessain, 1854, in-8°.

—— Règlement de la société royale « *Ouden Edelen Kruisboog* » à Malines, sous la présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Duc de Brabant. — Malines, it., 1855, in-8°.

5. **Gymnase-Gantier.** Nouveau local, rue de l'Ecoutète, inauguré le 12 octobre 1852.

—— Club des gymnastes malinois, fondé en 1865.

6. **Association** constitutionnelle et libérale de Malines. Règlement. — Lierre, E.-J. Van Mol, 1858, in-8°.

—— It. — Malines, E.-J. Van Mol, 1876, in-8°.

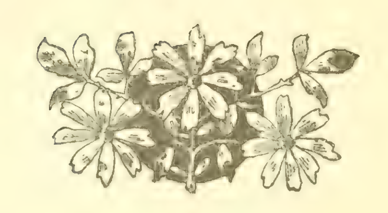
7. **Cercle catholique** « *La Loyauté* » fondé le 15 décembre 1863.

8. **Société de tir à la cible** de la Légion garde-civique de Malines. Règlement. — Malines, E.-J. Van Mol, 1874, pet. in-8°.

9. **Société royale** des Ex-Sous-Officiers de l'Armée belge, fondée à Malines en 1878.

10. **Véloce-club Malinois,** fondé le 1 août 1886. Statuts. Règlements. — Malines, Alb. Tuerlinckx, pet. in-4°.

11. **Onpartijdige Boekdrukkersbond** (**De**) van Mechelen, fondé en 1890.



CHAPITRE V

Solennités & Fêtes diverses

I

SOLENNITÉS

§ I. — JUBILÉS

a) De Saint-Rombaut

1. **Année 1648.** Processie ghenaemt *Omme-ganck* oft kermisse van de provincie, graefsstadt ende jurisdictie van Mechelen, onder welcke de reliquien vanden H. Romboudt patroon der selver berustende in eene vermaerde costelycke silvere kasse, met groote eerbiedinghe omgedragen worden by de Geestelyckheyt... beneffens de Borgerye met hunne geordonneerde wapenen, naer veel fray-vercierde speel-waghens, daer op verthoont worden verscheyde leerlycke moralisatien, tot stichtinge ende deuchdelyck vermaeck vanden aen-siender. — Tot Mechelen, ghedruckt by de Weduwe Hendrick Jaye, in-4°.

2. **Année 1649.** Même titre. — Tot Mechelen, ghedruckt by Robert Jaye, in-4°.

3. **Année 1680.** Negen-hondert-jaerigh Jubilé-Vreught bewesen in de stadt Mechelen, ter oorsaecke vande feest van den H. Rumoldus, bisschop, martelaer, grooten apostel ende patroon der selve stadt... — Gedruckt by Jan Jaye, 1680, in-4°.

—— Afbeldinghe vande arcken triumphael, die tot lof van den H. Rumoldus syn op-gerecht, over syne negen-hondert-jaerighe Jubilé, in de vermaerde graef-stadt ende provincie van Mechelen... — Ghedruckt te Mechelen, by Gysbrecht Lints, 1680, in-4°.

4. **Année 1714.** Processie ofte *Ommeganck* op de kermisse der stadt ende provincie van Mechelen in 't jaer 1714, den eersten julii, met eene corte uyt-legginghe vanden selven, in-4°.

—— Rype aenmerckinghen op den triomphanten en solemnelen *Ommeganck* der stadt Mechelen, die naer 33 (?) jaren rustens heden 't jaer 1714, soo prachtigh en magnific wordt verthoont trots alle steden van Nederlandt, in-8°.

5. **Année 1737.** Vreugde-tekenen by wyse van *Ommeganck* op de kermisse der stad ende provincie van Mechelen, den 8 en 9 julii 1737. — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, in-4°.

6. **Année 1775.** Triomph uyt-galmende het duysendjaerig Jubilé van den H. Rumoldus.... als mede kort begryp van het leven van den selven Heyligen, benevens den Prael-treyn.... Tot Mechelen uyt te werken op maendag 26 juni 1775 en eenige andere dagen. — Te koop tot Loven, by Joannes Jacobs, in-8°.

—— Prael-treyn verrykt door ry-benden, prael-wagens, zinne-beelden en andere oppronkingen, toegeschikt aen het duyzend-jaerig Jubilé van den... Heyligen Rumoldus, onder 't gezag der Heeren van het Magistraet der zelve stad ende provincie, en de medewerking van den Adel en de Borgery, uytgewerkt door de Latijnsche School onder de zorg der Priesters van 't Oratorie van den Heere Jesus. — Tot Mechelen, by Joannes-Franciscus Vander Elst, gr. in-4°, avec 19 pl. dessinées par *Guillaume Herreyns*. — Het byvoeghsel van allen het ghene dienaengaende is verright geweest den 24 junius 1775 ende vyftien naer-volgende daegen, 126 pp. manuscrites gr. in-4°.

—— Train triomphal orné de cavalcades, chars de triomphe, symboles et autres ornemens à l'occasion du Jubilé de mille ans de Saint Rombaut... exécuté sous la

protection du Magistrat, et l'assistance de la Noblesse et Citoïens de la ditte ville par l'Ecole Latine sous la direction des Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire de Notre Seigneur Jesus. — A Malines, chez Jean-François Vander Elst, gr. in-4°, etc.

—— Description de la cavalcade ornée de chars de triomphe, emblèmes etc. etc. qui, à l'occasion du Jubilé millénaire de Saint Rombaut... sera exécutée les 26 et 27 de juin, 3 et 10 de juillet 1775. Sous la protection du Magistrat... par la jeunesse des Ecoles Latines... — A Malines, chez Jean-François Vander Elst, in-fol. etc.

—— L'année millénaire. Stances pour le Jubilé de Saint Rombaut, patron de Malines, commençant le 25 juin et finissant le 9 juillet de l'année 1775. — A Bruxelles, chez J.-B. Jorez, in-4°.

—— Klaer-blinkende Licht, ofte het wonderbaer leven van den Heyligen Rumoldus... Opgeheldert in neder-duytschen rym ter oorzake van 't duyzent-jaerig plechtig Jubilé syns glorieuze dood. — Gedruckt tot Mechelen, by Joannes-Franciscus Vander Elst, 1774, in-4°.

—— Recueil de sept chansons composées à l'occasion du dit Jubilé :

1. Het wonderbaer leven ende dood van den H. Rumoldus, patroon van Mechelen... Gerymt ende gezongen door *Guilielmus De Coen,* Brusselaer, in-plano, avec gr. s. b.

2. Rumoldus H. Leven, word hier in 't kort beschreven, syn deugd gesteld in 't licht, met sangen en gedicht.... Door *Jan Baptist* componist, in-plano, avec gr. s. b.

3. Triumph-liedeken. Par le même, ibid.

4. Jubel liedeken van alle de schoone cieraeten die met dezen duyzend-jaerigen Jubile binnen Mechelen zullen te zien zyn... Gerymt ende gezongen door *Guilielmus De Coen,* Brusselaer, in-plano.

5. Klugtig Jubile liedeken. Par le même, ibid.

6. Nieuw liedeken op het afnemen van den vuylen Bruydegom. Gerymt ende gezongen door *Guilielmus De Coen* Brusselaer, in-plano.

7. Vriendelycke noodinghe tot de Triumphende Jubile nu aen-staende, met een liedeken ter eeren van den Heylighen bisschop ende martelaer S. Rombout patroon van Mechelen, in-plano.

7. **Année 1825.** Prael-treyn, plegtigheden, vreugdefeesten en vercieringen van het vyftig-jaerig Jubilé der martelie van den Heyligen Rumoldus, apostel en patroon der stad Mechelen. Waer by gevoegd is een kort begryp van het leven van dien H. martelaer; eenen oogslag op Mechelen, etc. etc. — Te Mechelen, by Van Velsen-Van der Elst, 1825, gr. in-4°, avec 14 pl., et plan de la ville, dessinés par M. *Vervloet*.

—— Beschryving der prael-wagens, ry-benden etc. etc,... uytmaekende den prachtigen Prael-treyn, welken binnen Mechelen, ter gelegentheyd van het duyzend-vyftig jaerig Jubel-feest van den H. Rumoldus... den 28 juny, 5 en 12 july 1825, zal plaets hebben. Beneffens een kort begryp van het leven van dezen Heyligen. — Te Mechelen, gedrukt by P.-J. Hanicq, pet. in-8°.

—— Récit historique de la vie de Saint Rombaud, en prose et en vers, suivie d'une description de la Cavalcade et fêtes publiques qui auront lieu à l'occasion du Jubilé. — Malines, chez P.-J. Hanicq, 1825, in-8°.

—— Verzameling der merkweerdigste jaerschriften, zinnebeelden, verzen en andere opschriften waermede het Aertsbisschoppelyk Seminarie, de collegiën en de voornaemste straten der stad Mechelen versierd zyn, ter gelegenheyd van het Jubel-feest van den H. Rumoldus, beschermheyligen dezer stad, den 24 juny 1825. — Te Mechelen, by P.-J. Hanicq, in-8°.

—— Chronogrammen, emblemata, verzen en andere opschriften, ter gelegentheyd der duyzend en vyftig-jaersche

Jubel-feest geplaetst, aen het Aertsbisschoppelyk Seminarie van Mechelen, in-8°.

—— Vreugde verzen tot lof van de duyzend en vyftigjaerige Jubelé van den heyligen Rumoldus patroon van Mechelen. — t' Antwerpen uyt de drukkery van J. Thys, in-4°. — *Voy.* Année 1775. « *Recueil de sept chansons, etc.* »

8. **Année 1875.** Ommegang de Saint-Rombaut. Cavalcade historique organisée par la ville de Malines, à l'occasion du Jubilé de Saint-Rombaut, patron de la commune. Plans et dessins de M. *Willem Geets.* Texte français par M. *Emmanuel Neeffs.* — Bruxelles, V[e] Simonau-Toovey, album gr. in-fol.

—— Vie de Saint Rombaut, apôtre de Malines, offerte à la piété des fidèles à l'occasion du onzième centenaire de son martyre 775-1875, par M. *P. Claessens.* — Malines, E.-F. Van Velsen, 1875, in-8°.

—— Elfhonderdjarig Jubelfeest van den H. Rumoldus, patroon van de stad en het aartsbisdom Mechelen, aldaar martelaar gestorven den 24 juni 775... Door *J.-H. Jongeneelen,* Pr. — Mechelen, H. Steenackers, 1875, pet. in-4°.

—— Fêtes du Jubilé de Saint-Rombaut. — *Voy.* « *La Dyle* » année 1875, n[os] 27 et 28.

b) De Notre-Dame d'Hanswyck

1. **Année 1738.** Beschryvinge der Jubel-jaeren van Hanswyck ende voornaementlyck van het wonderdaedigh Beeldt van Maria, aldaer voortydts buyten, nu binnen Mechelen door menighvuldige wonderheden vermaert, ende van de solemnele Processie te houden op den 17 ende 24 augusti 1738... — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, in-4°.

—— Kort verhael van de prachtighe ry-bende, of Cavalcade, verciert met verscheyde zegen-wagens, en

andere vreugde-stucken, die ter oorsaeck van het seven hondert, en vyftig-jaerig Jubilé van het mirakeleus beeld des (sic) alder-heyligste maegd, en moeder Gods Maria, rustende in de parochiale kerck van Hanswyck, sal uytgevoert worden door de Joncheyt van het gymnasium der societeyt Jesu binnen Mechelen den 17 en 24 augusti 1738. — Tot Brussel, by J. Lambertus Marchant, 1738, gr. in-4°.

2. **Année 1813.** Prael-treyn tot lof van Maria, zullende geschieden den 16, 23 en 29 augusti 1813, verbeeldende de Litanie van O.-L.-Vrouw van Loretten, door prael-wagens en andere oppronkingen, toegeschikt aen den Jubilé van acht-honderd en vyf-en-twintig jaeren, dat men de Alderheyligste Maegd en Moeder Gods Maria in de kerke van Hanswyck binnen Mechelen, in haer mirakeleus Beeld heeft geëert. — Gedrukt by P.-J. Hanicq, in-8°.

—— De stad en provincie van Mechelen, eenpaerig verheugd over de 825-jaerige geheugenisse, dat aldaer geëerd en aengeroepen is geweest de Alderheyligste Maegd en Moeder Gods Maria in haer mirakeleus en overal-vermaerd Beeld, onder den alouden titel van *O.-L.-Vrouwe van Hanswyck.* — Tot Mechelen, by P.-J. Hanicq, 1813, in-4° et in-8°.

3. **Année 1838.** Cavalcade religieuse à l'occasion du Jubilé de 850 ans, célébré avec grande pompe en l'honneur de Notre-Dame d'Hanswyck à Malines, pendant la dernière quinzaine du mois d'août 1838 ; avec le texte flamand en regard. — Malines, P.-J. Hanicq, album in-fol. obl., avec 20 pl. dessinées par M. *J. Vervloet.*

—— Description de la cavalcade et des fêtes publiques qui auront lieu à l'occasion du Jubilé de Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, pendant la dernière quinzaine du mois d'août 1838. — Malines, P.-J. Hanicq, pet. in-8°.

—— It., en flamand. — Mechelen, it., pet. in-8°.

4. **Année 1863.** Album van den Jubilé van 875 jaren, ter eere van O.-L.-Vrouw van Hanswyk, of geschiedkundige beschryving van den Grooten Praeltrein en der openbare feesten die plegtiglyk zullen gevierd worden te Mechelen, gedurende de vyftien laetste daegen der maend augusty 1863. — Mechelen, H. Dierickx-Beke Zonen, gr. in-4°, avec 20 pl. lith., dessinées par M. *Victor Vervloet.*

—— Beschryving van den Grooten Praeltrein die zal plaets hebben ter gelegenheid van den Jubilé van O. L. V. van Hanswyk, te Mechelen, op 17, 24 en 30 augusty 1863. — Mechelen, it., pet. in-8°.

5. **Année 1888.** Fêtes jubilaires de Notre-Dame d'Hanswyck à Malines, 988-1888. Cavalcade suivie de l'ancien *Ommegang* dont la sortie aura lieu le 20 et le 26 août et le 6 septembre. Notice historique et texte explicatif, avec le flamand en regard, par M. *van Caster.* — Malines, H. Dessain, album in-fol. obl., avec 20 pl. dessinées par M. *Léon De Pape,* et chromol. par MM. *H. Caals & Schneider,* à Anvers.

§ II. — VISITES DE NOS SOUVERAINS & D'AUTRES

1. **Année 1744.** Korte beschryving van het orden der prachtige ry-bende of Cavalcade, die ten opsight van de blyde komste binnen de stad van Mechelen van hunne Doorluchtigste Hoogheden *Maria Anna,* Arts-Hertoginne van Oostenryck; ende *Carolus Alexander,* Prins van Lorreynen, sal uytgevoert worden door de Jonckheyt van het gymnasium der Societeyt Jesu, als oock van sommige cieraeten tot het selve eynde toebereyd door het Magistraet der selve stad. — Tot Loven, by Joannes Jacobs, in-4°.

2. **Année 1746.** Entrée solennelle à Malines de

S. M. *Louis XV,* roi de France, le 15 mai 1746. — *Voy.* « *Geschiedenis van de stad en de heerlykheid van Mechelen* » door *J. David,* p. 405.

3. **Année 1780.** Réception faite, le 24 septembre 1780, à S. M. *Gustave III,* roi de Suède, voyageant sous le nom de *Comte de Haga.* — *Voy.* « *Wekelyks Bericht voor de provincie van Mechelen* » p. 431.

4. **Année 1781.** Visite faite à Malines, le 23 août 1781, par LL. AA. SS. l'Archiduchesse *Marie-Christine* d'Autriche, et le Duc *Albert-Casimir* de Saxe-Tesschen, Gouverneurs Généraux des Pays-Bas Autrichiens. — It., p. 512.

5. **Année 1803.** Entrée solennelle du *Premier Consul,* le 21 juillet 1803. — *Voy.* « *Annonces et nouvelles politiques* » année 1802-1803, n°s 151 et 152.

6. **Année 1815.** Réception faite par le Magistrat à S. M. *Guillaume Premier,* roi des Pays-Bas, le 29 mars 1815. — *Voy.* « *Le Courrier Belgique* », n°s 79 et 80.

—— Lier-zang der Belgen op de blyde inkomste van L. M. *Willem den Eersten,* Koning der Nederlanden, den 29 meert 1815, par M. *Jean-Baptiste Olivier,* membre du conseil communal. — Mechelen, P.-J. Hanicq, in-8°.

7. **Année 1816**. Réception faite par le Magistrat à S. A. R. le *Prince héréditaire d'Orange* et à son auguste épouse, le 17 octobre 1816. — *Voy.* « *Le Courrier Belgique* », n° 279.

—— Der Belgen-zang ter gelegentheid van het huwelyk aangegaan door S. K. H. den Erf-Prins *Willem-Frederik van Oranje* met H. K. en K. H. de Princesse *Anna-Paulowna* van Rusland, op hunne blyde aankomst binnen Mechelen, den 17 october 1816, in-8°.

8. **Année 1831.** Réception faite par le Magistrat à S. M. *Léopold Premier,* le 28 juillet 1831. — « *Voy. Algemeen Aenkondigings-blad* » n° 31.

9. **Année 1849.** Visite de la Famille Royale à Malines, le 2 juillet 1849, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Marguerite d'Autriche. — It., n° 27.

10. **Année 1854.** Programme des fêtes qui auront lieu à Malines à l'occasion de la visite de la Famille Royale. — Malines, E.-F. Van Velsen, in-8°.

—— Cavalcade et fêtes publiques, données par la ville de Malines, le 3 juillet 1854, à l'occasion de la visite de S. M. le Roi et de la Famille Royale. — Malines, A. Steenackers-Klerx, album in-fol. obl., avec 15 pl. dessinées par MM. *J. et Victor Vervloet,* et lith. par M. *Ed. Seldenslagh.*

—— Fêtes de Malines. Lundi 3 juillet. — *Voy.* « *Algemeen Aenkondigings-blad* » n° 28.

—— Banquet offert au Roi et à la Famille Royale, par la ville de Malines, le 3 juillet 1854. — Carte du menu, gr. in-4°, dessinée par M. *Celeste Wauters,* et lith. par M. *Ed. Seldenslagh.*

11. **Année 1863.** Visite de S. M. et de la Famille Royale, le 17 août 1863, à l'occasion du Jubilé de Notre-Dame d'Hanswyck. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » n°s 36 et 38.

12. **Année 1875.** Visite de S. M. et de la Famille Royale à Malines, le 5 juillet 1875, à l'occasion du Jubilé de Saint-Rombaut. — *Voy.* « *La Dyle* » n° 27. — It. « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* ».

13. **Année 1885.** Prins *Boudewyn* te Mechelen. — *Voy.* Prins Boudewyn, door *Hendrik Gobbers,* p. 75. — Ninove, weduwe Prosper Jacobs & Zonen, in-8°, avec portrait.

14. **Année 1888.** Visite de S. M. et de la Famille Royale à Malines, le 2 septembre 1888, à l'occasion du Jubilé de N.-D. d'Hanswyck. — *Voy.* « *La Dyle* » n° 37. — It. « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigings-blad* ».

§ III. — INAUGURATIONS & MANIFESTATIONS

1. **Année 1835.** Inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Malines, 5 mai 1835. — *Voy.* « *Moniteur Belge* » 6 mai. — *Voy.* encore « *Souvenirs du Vieux Bruxelles* » par Joe Diericx de Ten Hamme. — Bruxelles, 1890-91, 2 v. in-8°, t. I, p. 3.

—— Pose de la première pierre du *Nouvel Hôpital,* rue de l'Empereur, par S. M. Léopold Premier, Roi des Belges, 3 juillet 1854. — It.

—— Pose de la première pierre de l'*Abattoir public,* par S. M., le même jour. — It.

2. **Année 1849.** Fêtes inaugurales de la statue de *Marguerite d'Autriche.* — Malines, Van Velsen-Van der Elst, gr. in-8°, avec 12 pl. dessinées par M. *J. Vervloet.*

—— *Voy.* encore « *Algemeen Aenkondigings-blad* » n°s 26, 27 et 28.

3. **Année 1854.** Inauguration de la statue de *Luc Fayd'herbe,* œuvre de M. *Jean-Baptiste De Bay,* 2 juillet 1854. — *Voy.* « *Algemeen Aenkondigings-blad* » n° 28.

4. **Année 1860.** Inauguration de la statue de *Michel Van Cocxyen,* dit *Coxie,* œuvre de M. *Louis Royer,* 16 décembre 1860. — *Voy.* « *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Malines* » année 1860-1861, p. 68.

5. **Année 1861.** Pose de la première pierre de deux *Nouveaux Hospices,* par M. *Victor Tesch,* Ministre de la Justice, 15 juillet 1861. — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » n° 5.

—— Pose de la première pierre de la *Nouvelle Ecole* communale au quartier Sud de la ville, par M. *Charles Rogier,* Ministre de l'Intérieur. — It.

6. **Année 1862.** Inauguration de la statue de *Rembert Dodoens,* œuvre de M. *Joseph-Jean-Antoine Tuerlinckx,* 7 juillet 1862. Cantate mise en musique à cette occasion

par M. *Gustave Van Hoey,* et exécutée sous sa direction par 200 choristes et instrumentistes. — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » n° 4.

7. **Année 1868.** Plechtige inhaling der Bekroonde Leerlingen van het vrye burgers-kollegie van Sint-Rombaut, 28 september 1868. — *Voy.* « Archives » DD. Notices, s. I^bis^, n° 23.

8. **Année 1871.** Inauguration du *Marché Couvert,* 8 janvier 1871. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 2.

—— Manifestatie der werklieden van het Arsenaal des IJzeren-wegs onzer stad, 22 October 1871. — *Voy.* « Archives » DD. Notices, s. I^bis^, n° 22.

9. **Année 1874.** Nouvelle *Prison Cellulaire,* hors la porte des Vaches, ouverte au public, 15 et 16 mars 1874. — *Voy.* « *La Dyle* » n° 11.

—— Genootschap der Xaverianen te Mechelen. Plechtige wijding en inhuldiging van hun nieuw lokaal, 6 december 1874. — *Voy.* « Archives » DD. Notices, s. I^bis^, n° 22.

10. **Année 1877.** Manifestation en l'honneur de M. le Professeur *P.-J. Van Beneden.* Louvain, 18 juin 1877. — Compte-rendu publié au nom de la commission organisatrice. — Gand, 1877, in-8°.

11. **Année 1885.** Inauguration de la *Nouvelle Salle,* rue des Vaches, par les élèves de l'Ecole moyenne de l'Etat pour filles, 6 juillet 1885. — *Voy.* « *La Dyle* » n° 27.

12. **Année 1886.** Manifestation en l'honneur de Monsieur *P.-J. Van Beneden* à l'occasion de son cinquantenaire de Professorat (1836-1886). Louvain, 20 juin 1886. Compte-rendu publié par le comité organisateur. — Louvain, 1886, in-8°.

—— Inauguration du buste en bronze de M. le Professeur *P.-J. Van Beneden,* œuvre de M. *Joseph Willems,*

offert à lui par le Magistrat de la ville de Malines, 5 juillet 1886. — *Voy.* « *La Dyle* » n°s 27 et 28.

13. **Année 1890.** Inauguration des travaux d'amélioration du régime de la Dyle par M. *De Bruyn,* Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, 6 octobre 1890. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 41.

14. **Année 1898.** Inhuldiging van het standbeeld van *P.-J. Van Beneden,* œuvre de M. *Jul. Lagae,* op zondag 24 Juli 1898. Programma der feestelijkheden. — Mechelen, Ed. Van Doeselaer, in-8° obl., illustré.

—— Groote feesten ter gelegenheid der inhuldiging van het standbeeld des beroemden natuurkundige *P.-J. Van Beneden,* zondag 24 Juli. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n°s 30 et 31.

—— Feestzang voor de onthulling van het standbeeld van *Van Beneden,* gedicht door M. *Victor Van de Walle,* en getoonzet door M. *Gustaaf Van Hoey.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 7, p. 151.

15. **Même année.** Le Centenaire de la guerre des Paysans à Malines. — *Voy.* « *La Dyle* » n° 44.

—— Herdenking van den Boerenkrijg. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 44.

16. **Même année.** Inauguration de la *Nouvelle Caserne* du 2me régiment d'artillerie, 3 décembre 1898. — It., n°s 49 et 50.

§ IV. — CONGRÈS

1. **Année 1863.** Assemblée générale des Catholiques en Belgique. Première session à Malines, 18-22 août 1863. — Bruxelles, H. Goemaere, 1864, 2 vol. in-8°.

—— Malines. Fêtes et Congrès, par M. *J. Chantrel.* — Paris, C. Dillet, 1863, in-8°.

—— Le Congrès Catholique de Malines, par *Joseph*

Boniface. — Bruxelles, Tircher et Manceaux, 1863, in-8°; relié avec le n° précédent.

2. **Année 1864.** Assemblée générale des Catholiques en Belgique. Deuxième session à Malines, 29 août-3 septembre 1864. — Bruxelles et Paris, 1865, 2 vol. in-8°.

3. **Année 1867.** Assemblée générale des Catholiques en Belgique. Troisième session à Malines, 2-7 septembre 1867. — Bruxelles, Victor Devaux et Cie, 1868, in-8°.

4. **Année 1879.** XVIIe Nederlandsch taal- en letterkundig Congres te Mechelen. — Mechelen, J. Ryckmans-Van Deuren, 1879, in-8°.

—— Handelingen van het XVIIe Nederlandsch taal- en letterkundig Congres, gehouden te Mechelen den 24, 25, 26 en 27 augustus 1879. — Mechelen, H. Dierickx-Beke Zonen, in-8°.

5. **Année 1881.** Congrès musical organisé par la *Royale Réunion Lyrique,* le 12 septembre 1881. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n°s 37 et 38.

6. **Année 1889.** Assemblée générale des œuvres catholiques de l'archidiocèse de Malines, 29, 30 avril et 1 mai 1889. — Malines, J. Ryckmans-Van Deuren, 1890, in-8°.

7. **Année 1891.** Assemblée générale des Catholiques en Belgique. Session de 1891. — Malines, Paul Ryckmans, 1892-1893, 3 vol. in-8°.

—— Le Congrès de Malines et les Réformes sociales. Documents publiés par M. *Jean Corbiau,* avocat. — Bruxelles, 1892, in-8°.

8. **Année 1897.** Congrès archéologique et historique de Malines, 1897. XIIe Session. Questionnaire. — Malines, L. & A. Godenne, in-8°.

—— Annales du XIIe Congrès archéologique et historique de Malines, 1897; publiées par M. *Louis Stroobant,* secrétaire-général. — Malines, it., in-8°.

—— Mémoires présentés au XIIe Congrès archéologique et historique de Malines, 1897. — Malines, it., in-8°.

—— Rapport sur le Congrès historique et archéologique tenu à Malines, du 8 au 11 août 1897, par M. *Paul Bergmans.* — Gand, 1897, in-8°.

§ V. — AUDITIONS MUSICALES & DRAMATIQUES

1. **Année 1842.** Concours de chant d'ensemble donné par la *Réunion Lyrique,* le 5 juillet 1842. — *Voy.* « *Algemeen Aenkondigings-blad* » n°s 27 et 28.

2. **Année 1856.** Nouveau concours organisé par la même société, le 13 juillet 1856. — It., n° 29.

3. **Année 1857.** Troisième concours ouvert par elle, le 12 juillet 1857. — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » n°s 1 et 2.

4. **Année 1863.** Quatrième concours de chant d'ensemble donné par la *Réunion Lyrique,* le 23 août 1863. — It., n° 11.

5. **Année 1865.** Cinquième concours ouvert par elle sous le patronage de la ville, à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation, le 1 octobre 1865. — *Voy.* « *Mechelsche Courant* » n°s 17 et 18.

6. **Année 1868.** Concours dramatique organisé par la société « *De Taalzucht* » le 18 octobre 1868. — It., n°s 20 et 21.

7. **Année 1875.** Sixième concours international ouvert par la *Réunion Lyrique,* le 4 juillet 1875. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 27.

8. **Année 1876-77.** Concours dramatique organisé par la société « *De Taalzucht* » à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation. — It., année 1877, n° 12.

9. **Année 1880.** Septième concours international organisé par la *Royale Réunion Lyrique,* le 17 octobre 1880. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 42.

10. **Même année.** Concours dramatique international ouvert par la société « *De Dylezonen* », le 31 octobre

1880. — *Voy.* « *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Malines* » année 1880-81, p. 73.

11. **Année 1886.** Concours international de chant d'ensemble organisé par la société « *l'Aurore* » 3 et 4 octobre 1886. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n[os] 40 et 41.

12. **Année 1887.** Grand concours international pour sociétés d'harmonie et de fanfares civiles et militaires, ouvert par la société de fanfares « *La Persévérance* » 2 et 3 octobre 1887. — It., n[os] 40 et 41.

13. **Année 1888.** Cinquantenaire de la société Royale « *Réunion Lyrique* » 12 août 1888. — It., n[o] 34.

14. **Même année.** Franciscus. Oratorium in drie deelen voor soli, koor, orgel en orkest, door *Edgar Tinel*. Gedicht van *Lodewyk De Koninck*. (I[re] audition, 22 août 1888). — Brussel, Breitkopf en Härtel, gr. in-4°. Offert par l'auteur à l'Administration Communale de Malines.

15. **Année 1897.** Concours de Carillon, 27 juin 1897. Morceau imposé : Sonate pour carillon, par M. *Gustave Van Hoey*. — *Voy.* « *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Malines* » année 1896-97, p. 99.

16. **Même année.** Audition de musique ancienne offerte à MM. les Membres du Congrès le lundi 9 août 1897, à la Grande Salle des Fêtes, rue des Vaches. — Malines, L. & A. Godenne, in-8° illustré.

17. **Année 1899.** Boduognat. Muziek van *Edmond Pallemaerts*. Gedicht van *Victor Van de Walle*, 9 janvier 1899. — M. S. gr. in-4°. Offert par l'auteur à l'Administration Communale de sa ville natale.

§ VI. — CÉRÉMONIES & FÊTES RELIGIEUSES

1. **Année 1760.** Jubileum quinti seculi collegii Canonicorum Zellariensium in honorem B. Virg. Mariae fundati 1260. Adjuncto encomio fundatoris Rev. D. Arnoldi de

Zellaer, ecclesiae S. Rumoldi Mechliniae canonici et scholastici, incomparabilis munificentiae viri, &c. — Lovanii, typis Joannis Francisci Van Overbeke, in-4°.

2. **Année 1785.** Beschryvinge der plegtige diensten, der ciraeden, zinnebeelden ende opschriften, met de vertaelinge dier &c. ter occasie van de Dry-hondert-jaerige Jubel-feest der instellinge van het Koninglyk Broederschap van O.-L.-V. van Seven Weeën, door Philippus den I Arts-hertog van Oostenryk, Koning van Spagnien &c. in de collegiale en parochiale kerke van O.-L.-V. over de Deyle tot Mechelen... — Te koop tot Mechelen, by J. F. van der Elst, in-8°.

—— Uytbreydinge van de zinnebeelden der collegiaele kerke van O.-L.-V. over de Deyle tot Mechelen, opgeluystert met zeer christelyke en stigtbaere zedelessen, door P. Ae. V. A. Capucien, ten opzigte van den Dry-honderd-jaerigen Jubilé der Zeven Droefheden der aldersmertelykste Maegd ende Moeder Gods Maria. — Tot Mechelen, uit de drukkerye van P. J. Hanicq, 1785, pet. in-8°.

3. **Année 1844.** Bénédiction de notre grosse cloche Salvator, 26 novembre 1844. — *Voy.* « *Journal d'annonces de Malines, etc.* » n°s 47 et 48.

4. **Année 1855.** Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, 4 mars 1855. — It., n°s 9 et 10.

5. **Même année.** Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, 16 septembre 1855. — It., n° 38.

6. **Année 1865.** Translation des reliques du Bienheureux Jean Berchmans, 23 juillet 1865. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » n°s 31, 32, 33, 34 et 35.

7. **Année 1871.** XXVe anniversaire de l'élévation de Pie IX au Trône Pontifical, 18 juin 1871. — It., n°s 27, 28, 29, 30, 31 et 32.

8. **Même année.** Pèlerinage national à S. Rombaut, patron de l'église métropolitaine et du diocèse de Malines, pour obtenir, par l'intercession des *SS.* Patrons de la Belgique le rétablissement du Saint Père dans tous ses droits, 27 août 1871. — *Voy.* « *La Dyle* » n°s 35 et 36.

9. **Année 1876.** Le couronnement de l'image miraculeuse de N.-D. d'Hanswyck, 30 juillet 1876. — It., n° 32.

10. **Année 1877.** Grand Jubilé épiscopal de Sa Sainteté Pie IX, 21 mai 1877. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 21.

11. **Année 1885.** 4e Centenaire de l'érection de la Royale Confrérie de Notre-Dame des VII Douleurs, 20 septembre 1885. — *Voy.* « *La Dyle* » n°s 38 et 39.

12. **Année 1888.** Canonisation de *Jean Berchmans.* Fête célébrée à cette occasion, 10 juin 1888. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 25.

II

FÊTES DIVERSES

§ I. — FÊTES PUBLIQUES CIVILES & MILITAIRES

1. **Année 1764.** Explication du Feu d'artifice qui sera exécuté sur la Grande Place de Malines le 2 d'août 1764. Dédié à S. A. R. Monseigneur le Duc Charles de Lorraine et de Baar &c. &c. par M. le Général comte de Ferraris. — A Malines, chez J. F. Van der Elst, f. in-plano.

2. **Année 1770.** Rym-galm uytblaesende den twee hondert jaerigen Jubel der zege-praelende stichtinge van Ste Heylwighs Godtshuys geseyt Het Putterye geviert... binnen Mechelen den 4 junii 1770. — Tot Mechelen, by Joannes-Franciscus Vander Elst, in-4°.

3. **Année 1780.** Exercices militaires durant un mois, exécutés à Bonheyden par les deux compagnies de canoniers en garnison à Malines, 15 août — 15 septembre 1780. — *Voy.* « *Wekelyks Bericht voor de provincie van Mechelen* » pp. 371 et 387.

4. **Année 1785.** De openinge der Schelde, geeyscht door Joseph den II Roomsch Keyzer... zal door de konst-minnende Jonkheyd vertoont worden op Zondag 13 februarii, binnen Mechelen. — 1785, in-4°.

5. **Année 1864.** Cavalcade, au profit des pauvres, 14 février 1864. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » n°s 7 et 8.

6. **Année 1879.** Programma der feesten gegeven ter gelegenheid van het XVIIe Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres, 24, 25, 26 en 27 Augustus 1879. — Mechelen, E.-J. Van Mol, 2 f. in-plano.

7. **Année 1883.** Manifestation en l'honneur de M. le Bourgmestre *Verhaghen* à l'occasion du XXVe anniversaire de son entrée au Conseil communal. — *Voy.* « *De Burgerij* » n°s 43 et 44.

8. **Année 1885.** Grande cavalcade au profit de la Fédération de bienfaisance, organisée par les principales sociétés et par la garnison de la ville, 15 mars 1885. — *Voy.* « *La Dyle* » n°s 11 et 12.

9. **Même année.** Réunion générale de toutes les sections du pays de la société « *Het Davidsfonds* » 31 août et 1 septembre 1885. — It., n°s 36 et 37.

10. **Année 1886.** Manifestation en l'honneur de M. *Joseph Polaster,* chef d'atelier, à l'occasion du 50e anniversaire de son entrée en fonction dans les ateliers centraux du chemin de fer de l'Etat, 11 avril 1886. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n°s 13, 14 et 15.

11. **Année 1888.** Hommage à M. *Edouard Broers,* à l'occasion de la cinquantième année de sa carrière administrative, 15 avril 1888. — It., n°s 16 et 17.

12. **Année 1896.** Les Combattants de 1830, à Malines, 1 octobre 1896. — *Voy.* « *De Burger* » n° 40.

13. **Année 1897.** Grande Retraite aux flambeaux par les sociétés de la ville, 3 juillet 1897.

14. **Année 1898.** Inauguration des drapeaux offerts par le Roi aux anciens militaires sous le règne de S. M. Léopold I, et à ceux de 1870-1871, 17 juillet 1898. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 29.

15. **Année 1899.** Fête organisée par nos facteurs à l'occasion de l'inauguration de leur drapeau, 16 juillet 1899. — It., n°s 29 et 30.

§ II — FÊTES CIVILES PARTICULIÈRES

a) Fêtes de sociétés

1. **Année 1812.** Lof van Pyl en Boog, gezongen op de byeenkomst der Schutters van zeven steden, *Mechelen, Aelst, Antwerpen, Gend, Brugge, Loven* en *'t Sas van Gend,* vierende hun Concordaet binnen Mechelen den 21 juny 1812. — Mechelen, P.-J. Hanicq, in-4°, in-8°.

2. **Année 1821.** Couplets dédiés par la Société de l'Arbalète à Malines, à son fondateur et digne chef M. *Palms,* pour être chantés à toutes ses réunions solennelles et lui servir de Palladium, 30 avril 1821. — Malines, P.-J. Hanicq, in-4°.

3. **Année 1834.** MeCh'Len oUDste febI sChaar, gY teLt VYf-en-tWIntIg Jaar. Jubel-zang. 22 november. — Te Mechelen, by P.-J. Hanicq, f. in-fol.

4. **Année 1858.** Banquet offert à M. *François Hanicq* par la Société Royale « *Ouden edelen Kruisboog* » à l'occasion du 25e anniversaire de sa nomination de Trésorier de celle-ci, 27 septembre 1858. — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » n° 15.

5. **Année 1874.** Inauguration du buste offert par la

Société Lyrique à son Vice-Président, M. *Victor Van Deuren,* le 25 janvier 1874. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » n° 4.

6. **Année 1889.** Buste en bronze de M. le Chanoine *van Caster,* œuvre de M. *Joseph Willems,* offert à lui, le 2 décembre 1889, par le Comité exécutif de la cavalcade organisée à l'occasion des fêtes jubilaires de N.-D. d'Hanswyck (1888).

7. **Année 1900.** Manifestation organisée par le Cercle archéologique de Malines, le 22 mai 1900, en l'honneur de M. le Chanoine *van Caster,* nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold. — Malines, L. & A. Godenne, in-8°, avec portrait.

b) Fêtes de famille ou d'amis

1. **Année 1780.** Aen den konst-ryken Heer *G. Herreyns,* historie-schilder van S. M. Gustavus den III, Koning van Sweden. — Door synen waeren Vriend *J.-B. R(ymenans),* f. in-8°.

——— Aen Myn Heer *De Cort,* schilder van syne M., ende van syne H. den Prince van Condé, over syn dicht opgedraegen aen Myn Heer *G. Herreyns,* schilder van Gustaev' den III, Koning van Sweden, verongelykt door heymelyke rond-gestroeyde schriften. — Par le même, f. in-8°.

2. **Année 1788.** Op het houwelyk van d'Heer *Franciscus-Josephus Vander Elst* ende Jouffrouw *Isabella Gyselinckx,* den 16 van gerst-maend 1788, in-8°.

3. **Année 1803.** Epithalame en chant que la compagnie du Labyrinthe a l'honneur de présenter à Monsieur *Vermeulen* et à Mademoiselle *Scheppers,* unis en mariage le 30 thermidor an XI, f. in-4°.

4. **Année 1808.** Aen den Heere Doctor *Joannes-Ignatius Le Clercq,* in houwelyk vereenigt met de edele Jouffvrouw

Maria-Theresia-Regina Dellafaille, den 4 des jaers 1808, in-4°.

5. **Année 1816.** Aen den Heere *Joannes-Baptista Rymenans,* greffier van het vrede-recht, op zyn huwelyk aengegaen met Juffvrouw *Cornelia-Josephina Van Humbeeck,* tot Mechelen den 12 september 1816, f. in-8°.

6. **Année 1817.** Epithalame à l'occasion du mariage de Monsieur *Charles Van Kiel* avec Mademoiselle *Julie Bosselaer,* célébré à Malines ce 9 octobre 1817, par la Société Botanique, f. in-4°.

—— Bruyloft-lied, f. in-4°.

7. **Année 1818.** Couplets chantés à l'occasion du mariage de Monsieur *Corneil Vermylen,* avec Mademoiselle *Jeannette Palms,* célébré le 28 janvier 1818. Par un Parent, f. in-4°.

8. **Année 1819.** Aen Jouffvrouw *Maria-Magdalena (Olivier)* vierende den feestdag van haere Patroonesse den 22 july 1819, f. in-8°.

9. **Année 1823.** A Monsieur *Jean Van den Wiele,* rentier à Malines, et Mademoiselle *Jeannette Olivier,* née au Cap de bonne Espérance, unis par les liens du mariage le 22 avril 1823, Epithalame ou Chant Nuptial avec accompagnement de piano, lyre ou guitarre, in-8°.

10. **Année 1826.** Couplets à l'occasion du mariage de Monsieur *Charles Hofmans* avec Mademoiselle *Marie-Anne Hamers,* célébré le 6 septembre 1826. — Malines, Van Velsen-Vander Elst, f. in-8°.

11. **Houwelyks-lied.** — P.-J. Hanicq, f. in-8°.

§ III. — FÊTES RELIGIEUSES PARTICULIÈRES

a) Fêtes pour hommes

1. **Année 1661.** R. D. *Andreae Vanden Campe,* ecclesiae metrop. Divi Rumoldi capellano, dum incruentae victimae suae primitias Verbum Verbo sisteret, & Deum

Deo immolaret. — Mechliniae, typis Gisberti Lintsii, in-plano.

2. **Année 1669.** Keyserlycke weerdichyt bethoont in den Eerw. Heer *Judocus De Keyser*... in het celebreren van syn eerste Misse in de metrop. kercke van S. Rombaut, den 29 julii 1669. — Gedruckt, by Gysbrecht Linto, in-plano.

3. **Année 1708.** Den geluckighen uytganck uyt syn vaders huys met Abraham van den Eerw. Heer *Judocus Backx*... onder den reghel van de Canonicken regulier van den Grooten Vader Augustinus, in de vermaerde prostdye van onse L.-V. van Hanswyck, den 20 mey 1708. — Te Ghendt, by dérfghenamen van Maximiliaen Graet, in-plano.

—— Eer-galm opgedraghen aen den... Heere *Judocus Backx,* ten daghe van syne solemnele professie in het clooster van de Canoniken regulieren van Hanswyck, den 20 mey 1708. — Tot Brussel, by Judocus de Grieck, in-plano.

4. **Année 1711.** Onbloedighe offerhande van den seer Eerw. Heer *Philippus Gommaers,* cappellaen van de metrop. kerck van den H. Rumoldus,... den 14 april 1711. — Tot Loven, by Peeter De Vaddere, in-plano.

5. **Année 1712.** Gheluck-wensch aen den seer Eerw. Heer *Judocus Backx,* canonick regulier van de vermaerde prostdye van onse L.-V. van Hanswyck... doende heden syne eerste offerande... den 19 juni 1712. — Gedruckt te Mechelen by Andries Jaye, in-plano.

6. **Année 1713.** Liefdens op-draght aen den Eerw. Heere *Joannes-Franciscus Bosselaer,* ter occasie van... syne eerste Misse... in de capelle van het wyt-beroemt en bloeyende Seminarie tot Mechelen, op den 16 julii 1713. — Tot Mechelen, gedruckt by Andries Jaye, in-4°.

7. **Année 1722.** Den hemel-rycken geest in den grooten vader ende propheet Elias bevleescht en in het vleesch

ontvleescht, in den naer-dravenden propheet Eliseus verdobbelt... Frater *Petrus De Vleeschouwer*... op syne dryvoudighe beloftenisse in het vleesch ontvleescht, binnen Mechelen den 8 februarius 1722. — Door Arnoldus Lacourt wort dit ghejont, in-plano.

8. **Année 1724.** Elisesche vrage van Godt toeghestemt aen den... Heer *Petrus-Josephus De Grave*... op syne dryvoudighe belooft-feeste in het Order van de Eerw. Paters Carmelieten in het Professiehuys binnen Mechelen, den 2 january 1724. — Tot Ghendt, by Joannes Eton, in-plano.

—— Broederlycke plicht rym-galmigh gequeten ende bethoont aen den... Jonghelingh *Petrus-Josephus De Grave*... doende syne solemnele professie in het vermaert clooster der Eerw. P. P. Carmeliten binnen Mechelen. — Tot Dendermonde, gedruckt by Daniel Van Noorthover, in-plano.

9. **Même année.** Eximia dignitas et excellens potestas quas R. D. *Joannes-Franciscus Ryckaert*... adipiscitur, dum incruentum missae sacrificium... Deo in aris sacrat in sacello Seminarii Archiep. Mechliniae nona januarii 1724. — Mechliniae, typis Laurentii Vander Elst, in-plano.

10. **Année 1725.** Amsterdamsche Y-Swaan op de dappere daaden van den beroemden helt... *Gerebrandus Moolenaar,* door belofte van gehoorsaamheyt, armoede en suyverheyt, den duyvel, de wereld, en het vleesch verwinnende, in het clooster der EE. PP. Lieve Vrouwe Broeders binnen Mechelen, den 11 februarii 1725. — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, in-4°.

11. **Année 1728.** Lof-dicht tot eer... van Myn Heer *Franciscus-Benedictus De Grave,* doende syne solemnele professie in het vermaert convent der Eerw. PP. Carmeliten binnen Mechelen, op den 19 augusti 1728. — Tot Ghendt, by Joannes Eton, in-plano.

12. **Année 1735.** Epinicion R. D. *Antonio van Slab-*

beeck Mechliniensi, congregationis Oratorii D. Jesu incruentam novae legis hostiam Aeterno Patri primum immolanti tertio idus martii 1735. — Lovanii, typis Petri Augustini Denique, in-plano.

13. **Même année.** De priesterlycke weerdigheyt verthoont in den Eerw. Heer *Philippus Callaerts,* doende syne eerste ontbloedighe offerhande in de kercke der Commanderye van Pitzenburg binnen Mechelen, den 26 junii 1735. — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, in-plano.

14. **Même année.** R. D. *Joanni-Baptistae Melaert* Mechliniensi, congregationis Oratorii D. Jesu in sacris ejus primitiis agni immaculati celebratis die 2 octobris 1735. — Lovanii, typis Martini Van Overbeke, in-plano.

15. **Année 1736.** Aen den seer Eerw. Heer *Cornelius-Josephus Druwé* gebortigh van Mechelen, op syn eerste onbloedigh sacrificie opgedragen in de parochiale ende collegiale kerke van onse Lieve Vrouwe over-Dyl te Mechelen, den 3 april 1736. — Tot Loven, by Joannes-Bapt. Van der Haert, in-plano.

16. **Année 1737.** Glorieuse victorie over den duyvel, de wereldt ende het vleesch, behaelt door F. *Joannes-Franciscus De Coninck* op den dagh van syne solemnele professie by de Eerw. Paters Augustynen binnen Mechelen, den 2 junii 1737. — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, in-plano.

17. **Année 1740.** De priesrerlycke weerdigheyt verthoont in den seer Eerw. Heer *Joannes-Baptista Coers,* priester van het Oratorie, syn eerste onbloedigh sacrificie op-offerende in de parochiale kerck van Sint Jans tot Mechelen, den 29 september 1740. — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, in-plano.

18. **Année 1741.** Zegepraal behaalt op zich zelf, den duyvel, de wereld en het vleesch door den... Heer *Petrus-*

Franciscus-Josephus De Keesschieter van Haveren... als hy zigh selven slag-offert aan Godt volgende dévangelische raaden in't order van de Eerw. Paters L.-V. Broeders binnen Mechelen, den 19 van januari 1741. — 'tAntwerpen, by de weduwe van Petrus Jacobs, in-plano.

19. **Même année.** Den Eerw... *Rumoldus-Ludov.-Joseph. De Rees,* de eerstelingen van syn onbloedigh soen-offer toe-stierende aen den Alder-hooghsten binnen Mechelen, den 25 juny 1741. — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, in-plano.

20. **Année 1743.** Vreughde-rym ter eere van... *Joannes-Franciscus Mariman...* in syn eerste sacrificie in de parochiale kercke van S. Jans, binnen Mechelen den 30 junii 1743, in-plano.

21. **Année 1746.** Conincklyck priesterschap verbeldt in... *Franciscus De Coninck,* Canonick regulier, ...opdraegende syne eerste onbloedige offerhande in de parochiale kercke van O.-L.-V. van Hanswyck, den 27 december 1746. — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, in-plano.

22. **Année 1748.** De priesterlycke macht... verleent aen... *Judocus-Philippus Gooris,* Godt op-offerende syn eerste onbloedigh sacrificie in de capelle van den H. Martinus binnen Mechelen, den 2 van julius 1748. — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, in-plano.

23. **Année 1750.** Verheugde geluck-wenschingh over de priesterlycke macht en weirdigheydt gedaen aen.... *Petrus-Josephus-Ignatius De Raedt,* syne eerste onbloedighe offerhande aen den Almoghenden op-offerende in de oude vermaerde capelle van S. Martinus binnen Mechelen, den 16 junius 1750. — Tot Mechelen, it., in-plano.

24. **Année 1752.** Sacerdotalis dignitas.... in vero sacrificio Missae, primitus celebrato per R. D. *Joannem-Franciscum-Gislenum Van den Zype.* Mechliniensem Congregationis Oratorii Jesu, die 5 mensis martii 1752. — Lovanii, typis HenriciVan der Haert, in-plano.

25. **Même année.** De stemme des Heeren... verthoont door den Eerw. Heer *Martinus Jacobs,* organist, in de collegiale kercke van O. L. V. binnen Mechelen, doende syne eerste onbloedige offerhande aen Godt, den 11 junius 1752. — Tot Mechelen, bij Laurentius Van der Elst, in-plano.

26. **Année 1754.** Oeffeningh der pristerlycke macht betoont door den Eerw. Heer *Jacobus Collier,* syne eerste onbloedige offerande aen Godt opdraegende in de parochiale kercke van S. Catharina binnen de stadt Mechelen, den 2 julius 1754. — Tot Mechelen, it., in-plano.

27. **Année 1757.** R... D° *Joanni-Francisco Foppens,* eccl. metrop. S. Rumoldi Canonico Graduato Archidiacono, Districtus Mechliniensis ad occidentem Archipresbytero XXV a° jubilanti die 11 octobris. — Mechliniae, typis Joannis-Francisci Van der Elst, in-plano.

28. **Année 1758.** Het groot priesterlyk geluk in den Eerw. Heer *Henricus Calluwel...* in alles seer wel naer alle synen wensch gelukt, als wanneer hy in syne eerste Misse Godt het geluk van al heeft opghedraeghen... in de parochiaele kercke van den H. Joannes binnen Mechelen, den 13 junius 1758. — Tot Mechelen, it., in-plano.

29. **Année 1760.** Geestelycken bauw door den Broeder *Augustinus Colibrant,* doende syne solemnele professie, onder den standaert van den H. Vader Dominicus binnen Mechelen, den 21 meert 1760. — Tot Mechelen, it., in-plano.

30. **Même année.** Priesterlycke macht... afgebeelt in den... Heer *Judocus-Livinus De Pooter,* opdraegende nu hier 't eerste onbloedigh sacrificie in het clooster der Religieusen Canonikerssen Reguliere van Thabor tot Mechelen, op den 9 meert 1760. — Tot Mechelen, it., in-plano.

31. **Même année.** R... D[no] *Petro De Laddersous* Mechliniensi,... dum primis in aris incruentum sacrificium vero coeli Deo offert Mechliniae in monasterio Urbanistarum, 17 junii 1760. — Bruxellis, typis P. J. Lemmens, in-plano.

32. **Année 1762.** De apostelyke voorsienigheyd vertoont in den Eerw. Heer *Petrus-Josephus Louys*... uytdeylende voor d'eerste reyse de apostolyke schatten in de parochiale kerke van St. Jan tot Mechelen, den 4 october 1762, in-plano.

33. **Année 1763.** Domino *Joanni-Rumoldo Colibrant,* eccl. metrop. S. Rumoldi Capellano, sacerdotii sui primitias Patri aeterno offerenti in sacello conceptioni immaculatae genetricis Dei Mariae sacro, nona januarii 1763. — Mechliniae, apud Joannem Franciscum Van der Elst, in-plano.

—— Pièce en vers flamands relatives au même. — Tot Mechelen, it., in-plano.

34. **Année 1764.** Vyf en twintigh jaerigh gebouw voltrocken door den seer Eerw. Heere *Joannes-Antonius Van den Male,* Godt danck offerende syner 25 jaerige bestiringe der pastorye van Putte, den 10 september 1764. — Tot Mechelen, it., in-plano.

35. **Année 1766.** De valsche wereld veracht door den... Broeder *Henricus Betrams,* doende syne solemnele professie onder den regel van den H. Vader Augustinus, in het vermaert clooster der Alexianen (gesyt) Cellebroeders binnen Mechelen, den 2 juli 1766. — Tot Mechelen, it., in-plano.

36. **Année 1771.** R. Domino *Joanni-Baptistae Van Elewyck,* Canoniae B. M. V. de Bethleëm, congregationis Lateranensis Capituli Windezemensis electo Priori meritissimo, die 13 maii 1771. — Lovanii, typis Joannis Jacobs, in-plano.

—— Liedeken tot lof van den Eerw. Heer *Joannes-*

Baptista Van Elewyck, gebortigh van Mechelen, van de vermaerde Priorye van Bethlehem by Loven Prior gekosen, op den 13 mey 1771. — Tot Loven, it., in-4°.

37. **Même année.** Lof-digt opgedraegen aen den Eerw. en Hoog-geagten Heer *Jacobus-Emanuel Van Caster,* Prior der Canoniken regulieren van de vergadring van de H. Genoveva, Pastor in Hanswyck, vierende het 25ste jaer van priesterschap, binnen Mechelen, den 24 julii 1771. — Uyt de druckerye van Joannes-Franciscus Vander Elst, in-4°.

38. **Année 1773.** Roem-galm aen den seer Eerw. Heer *Henricus-Antonius De Munter* van Puers,... eerbiediglyk opgedragen binnen Puers, den 4 januarii 1773. — Tot Mechelen, it., in-plano.

39. **Année 1779.** Engelsche verheventheyd, door 't weerdig priesterschap vertoont, in den Eerw. Heer *Joannes-Jacobus Michiels*, den eersten keer aen Godt opdragende het onbloedig sacrificie der Misse in de kerke van O. L. Vrouwe over de Deyle, den 13 junii 1779. — Tot Mechelen, it., in-plano.

40. **Année 1782.** Lof-dicht opgedraegen aan den Eerw. Pater *Judocus De Wilde,...* solemnelyk vierende synen 50 jaerighen Jubilé in het klooster der Eerw. Paters Onse-Lieve-Vrouw-Broeders binnen Mechelen, den 28 october 1782. — Tot Mechelen, it., in-fol.

41. **Année 1783.** R. Domino *Joanni-Baptistae Van Elewyck,* canoniae B. V. M. de Bethleëm, cong. Lat. Cap. Wind. Priori, quinquagesimum professionis annum completo Jubilaeo celebranti, die 12 octobris 1783. — Lovanii, typisVan der Haert, in-plano.

—— Ode rhythmica R. Domino etc. — Lovanii, it., in-plano.

42. **Année 1785.** Aen den Eerw. Heer *Joannes-Antonius Buydens,* gebortig van Mechelen,... opdraegende syne eerste onbloedige offerande in de parochiale kerke van

de H. Catharina, den 24 mey 1785. — Tot Loven, by J. Jacobs, in-plano.

43. **Année 1786.** Palémons zang aen den Ed. en Zeer Eerw. Heer *Joannes-Baptista Lehardy,* gebortig van 's Hertogen-Bosch, pastoor tot Boort-Meerbeek, in het aertsbisdom van Mechelen, vierende solemnelyk het 25ste jaer van syn herderlyk ampt, op den 10 van wynmaend 1786. — Tot Mechelen, gedrukt by P. J. Hanicq, in-4°.

44. **Année 1788.** De weirdigheyd des ouderdoms afgebeeld in den Eerw. Pater *Cornelius-a-Sancto-Joanne,* plegtiglyk vierende syne 50 jaerige Jubel-feeste in de kerke der Eerw. P. P. Carmelieten O-L-V Broeders binnen Mechelen, den 25 augustii 1788. — Tot Mechelen, by F.-J. Van der Elst, in-4°.

45. **Année 1792.** Den ouden Tobias nog heden levende in den agtbaeren grysaert *Bartholomaeus-Josephus Bossyn,* Pater van de Cellebroers, vierende syne volle Jubel-feeste in het 28ste jaer syner regeringe in hun convent tot Mechelen, den 16 october 1792. — Tot Mechelen, it., in-plano.

46. **Année 1814.** Applausus R. Domino *Joanni-Jacobo-Josepho Moons,* Mechliniensi, antea Mechliniae parochiae S.S. Joannis-Baptistae et Joannis Evangelistae Pastori, nunc collegialis et parochialis ecclesiae civitatis Turnholtanae Plebano, dedicatus 1814, 8 junii, in-plano.

47. **Année 1815.** Onbloedige offerhande aen Godt opgedraegen, door den Eerw. Heer *Alexander-Josephus Dolmans,* gebortig van Lanaeken, den 26 february 1815, op het Groot-Beggyn-hof te Mechelen. — Tot Mechelen, de wed. F.-J. van der Elst, in-4°.

48. **Année 1816.** Geluk-wensch aen den Eerw. Heer *Joannes-Baptista Pauwels,* geboortig van Boom, aen Godt opdraegende zyne eerste onbloedige offerhande tot Mechelen, op 't Groot Beggyn-Hof, den 19 december

1816. — Tot Mechelen, gedrukt by P.-J. Hanicq, in-plano.

49. **Année 1818.** Rym-galm opgedraegen aen den Eerw. Heer *Joannes-Nicolaus Voet,* ter gelegentheyd van syne eerste onbloedige offerhande, gedaen in de metrop. kerk van den H. Rumoldus, op den 18 van de maend mey 1818, in-4°.

50. **Année 1823.** Au très R. P. *Gabriel-Joseph Leemans,* à l'occasion de ses Prémices, solennellement offertes dans l'église paroissiale de Notre-Dame à Malines, le 27 mai 1823, in-4° et in-plano.

51. **Même année.** Den verheven trap der priesterlyke weerdigheid, plechtiglyk beklommen door den zeer Eerw. Heer *Petrus De Tournay,* zyne eerste onbloedige offerande aen den Allerhoogsten opdraegende in de parochiale kerke van O.-L.-Vrouwe over de Dyle, den 23 van sprokkel-maend 1823. — Te Mechelen, by P.-J. Hanicq, in-8°.

52. **Année 1825.** Lof van priesterlyke waerdigheyd toegeeygend aen den Eerw. Heer *Ivo-Joannes-Baptista-Josephus Bosselaer,* over het opdraegen van zyn eerste Godlyk-verzoen-offer in de parochiale kerk van O.-L.-Vrouwe over de Dyle, den 13 meert 1825. — Te Mechelen, by Van Velsen-Vander Elst, in-4°.

—— Het Heillot van den Eerw. Heer *Ivo-Joannes-Bapt.-Josephus Bosselaer,* hem toegezongen toen hy de eerste mael het heilig Misoffer aan God opdroeg etc. — Te Mechelen, by P.-J. Hanicq, in-4°.

—— A Monsieur *Ives-Jean-Baptiste-Joseph Bosselaer,* à l'occasion de l'offrande solennelle de ses Prémices sur le maître-autel de l'église paroissiale de Notre-Dame à Malines, le 13 mars 1825, in-8°.

53. **Année 1827.** Aan mynen wel Eerw. broeder *Petrus Fris,* ter gelegenheid van zyn eerste heilig Misoffer aan God opgedragen in de succursale kerk van de H. Catha-

rina binnen Mechelen, den 21 oogst 1827. — Te Mechelen, by Van Velsen-Van der Elst, in-4°.

54. **Année 1828.** Op het eerste offer van den Eerw. Heer *Petrus-Joannes Borgers,* toegewyd aen den Almogenden Vader, in de kerk van O. L. Vrouwe over de Dyle, den 25sten van oogstmaend 1828. — Te Antwerpen, by J.-B. Heirstraeten, in-4°.

55. **Année 1829.** De weerdigheyd van den priesterstaet afgeschetst ter gelegenheyd van de eerste onbloedige offerande, opgedraegen aen den hemelschen Vader door den Eerw. Heer *Theodorus-Cornelius-Josephus De Brouwer,* in de kerk van O.-L.-Vrouw binnen Mechelen, den 22sten van lentemaend 1829. — T'Antwerpen, by G. Van Merlen, in-4°.

—— Vers dédiés à Monsieur *Théodore-Corneille-Joseph De Brouwer,* par son beau-frère et ses sœurs, à l'occasion de la célébration de ses Prémices dans l'église paroissiale de Notre-Dame au-delà de la Dyle, le 22 mars 1829. — A Malines, chez Van Velsen-Van der Elst, in-4°.

—— Couplets chantés à l'occasion des Prémices du R. M. *Théodore De Brouwer,* le 22 mars 1829. Dédiés par son beau-frère et ses sœurs, in-fol.

56. **Année 1831.** Lof-dicht aen onzen weerden broeder *Petrus-Albertus Dujon,* op zyne 50 jaerige Jubelé gevierd in het klooster der Cellebroeders binnen Mechelen, den 28 augustus 1831. — Te Mechelen, by J.-F. Gilis, in-plano.

57. **Année 1832.** Stances dédiées au R. M. *Victor-Jean-Baptiste Scheppers* le jour de sa première Messe, célébrée le 25 avril 1832 dans la métropole de S. Rombaut. Par votre cousin et ami P. P. — A Malines, chez Van Velsen-Van der Elst, in-4°.

—— Couplets dédiés au même, à l'occasion de sa première Messe etc. — A Malines, it., in-8°.

58. **Année 1834.** Le Néomiste. — Vers dédiés à Monsieur *J. J. Scheffermeyer* à l'occasion de sa première Messe, célébrée à Malines le 27 mai 1834. Vos condisciples, Les Séminaristes malinois. — A Malines, it. in-8°.

b) Fêtes pour femmes

1. **Année 1673.** Victori-wensch over de strydende bruyt Christi Jouffrouw *Theresa Del Gado,* haer begevende.... op het Groot Beggyn-hoff binnen Mechelen den 21 aug. — Tot Mechelen, by Gysbrecht Lints, in-plano.

2. **Année 1688.** Jouffrouw *Elisabeth Peeters,* onder den witten standaert der H. Begga haer ziele verpandende... in het Groot Beggyn-hoff der stadt ende provincie Mechelen, op den 10 november 1688. — Tot Mechelen, by Jan Jaye, in-plano.

3. **Année 1710.** Joffrouw *Angela Herman...* in den Hof van de H. Begga, alwaer sy is doende haere professie binnen Mechelen, den 2 november 1710. — t'Antwerpen, by Joannes Paulus Robyns, in-plano.

4. **Année 1728.** Jouffrouw *Clara-Henrica Van Kiel,* doende haere professie op het Groot Beggyn-hof binnen Mechelen, den 17 november 1728. — Tot Mechelen, by Laurentius Van der Elst, in-plano.

5. **Année 1743.** Jouffrou *Cornelia Janssens,* haere professie uytsprekende op het Beggyn hof binnen de stadt Mechelen, den 28 mey 1743. — Tot Brussel, by Jac. van de Velde, in-plano.

6. **Année 1745.** Mevrouwe *Antonia Bosmans,* Abdisse 25 jaeren van het clooster der Urbanisten binnen Mechelen, geviert den 10 october 1745. — Tot Loven, by Joannes Jacobs, in-plano.

7. **Année 1754.** Joffrouwe *Barbara-Christiana Scheppers,* oudste Hof Joffrouwe van het groot Beggyn-Hof, vierende

haeren 50jaerigen Jubilé binnen Mechelen, op den 10 september 1754. — Tot Mechelen, by Laurentius Van der Elst, in-plano.

—— Autre pièce, en vers, dédiée à la même. — Tot Loven, by Henricus Vander Haert, in-plano.

8. **Année 1757.** Jouffrouw *Elisabeth Janssens*, geboortigh van Butsel onder de Baronie van Bautersem, doende haere solemnele professie in het klooster van Sion binnen Mechelen, den 16 augustus 1757. — Tot Loven, it., in-plano.

9. **Année 1759.** *Dorothea* (eertydts) *Anna De Ruysser* doende haere solemnele professie in de abdye van Roosendael by Walem, den 6 mey 1759. — Tot Mechelen, by Joannes-Franc. Van der Elst, in-plano.

10. **Même année.** Jouffrouw *Joanna Ceulemans*, alswanneer sy sich aen haeren bruydegom verbint door haere belofte op het groot Beggyn Hof binnen Mechelen, 9 october 1759. — Mechelen, it., in-plano.

11. **Même année.** Jouffrouwe *Catharina Audiens*, gebortigh van Bonheyden, doende haere professie op het out en kleyn Beggyn-hof van Mechelen, den 16 october 1759. — Tot Mechelen, it., in-plano.

12. **Même année.** Jouffrouw *Maria-Anna Van Mompeyen* op den dagh van haeren halven Jubilé, geviert in het clooster van Bethanien binnen Mechelen, den 16 october 1759. — Door J.-F. Vander Elst en M. A. Van Mompeyen ul. swager en suster, in-plano.

13. **Année 1760.** Suster *Catharina De Wever*, geboortigh van Bouchout, doende haere solemnele professie in 't klooster der Swerte Susters binnen Mechelen, den 16 januarius 1760. — Tot Mechelen, by Joannes-Franciscus Vander Elst, in-plano.

14. **Année 1762.** Jouffrouw *Catharina De Coeck*, geboortigh van Mechelen, doende haere solemnele professie binnen de stadt Loven, onder den Regel van den H.

Augustinus, den 9 mey 1762. — Tot Mechelen, it., in-plano.

15. **Année 1775.** Jouffrouw *Maria-Theresia-Josepha-Seraphina De Jonge,* gebortig van Brussel, vierende het 5oste jaer van haere beloften in het clooster der Carmeliterssen tot Willebroek by Mechelen. — Tot Loven, by Joannes-Franciscus Van Overbeke, in-4°.

16. **Année 1781.** Jouffrouw *Maria-Joanna-Isabella-Josepha Crabeels,* doende haere plegtige beloften in het slot der ongeschoende Carmelieterssen tot Willebroeck, op den 23 april 1781. — Tot Mechelen, by J.-F. van der Elst, in-fol.

17. **Année 1782.** Jouffrouw *Maria-Anna Van Hencxthoven,* op haere professie in het klooster, genaemt den Berg Thabor binnen Mechelen op den 7 january 1782. — 't Antwerpen, by J.-B. Carstiaenssens, in-plano.

18. **Même année.** Jouffrouw *Isabella-Maria-Jacoba Vander Elst,* gebortig van Mechelen, ten daege van haere plegtige professie op het Groot Beggyn-hof binnen de de stadt Brussel, den 12 junii 1782. — U geschonken door uwen eenigen broeder Francus-Joseph Van der Elst, in-plano.

19. **Année 1784.** A très-noble Demoiselle *Marie-Thérèse-Antoinette de Burlet,* de Malines, au jour qu'elle célèbre son Jubilé de 25 ans d'entrée au couvent de Ste Ursule à Louvain, le 30 août 1784. — A Louvain, chez J. Jacobs, in-plano.

20. **Année 1787.** Jouffvrouw *Anna-Theresia D'Hollander,* doende haere solemnele professie op het Groot Beggynhof binnen Mechelen, den 1 mey 1787, in-plano.

21. **Année 1788.** Dochter *Carolina Du Pont,* alswanneer zy uytspreekt haere solemnele beloften in O. L. V. Gasthuys binnen Mechelen, den 30 september 1788. — Tot Mechelen, gedrukt by Petrus-Josephus Hanicq, in-plano.

22. **Année 1789.** Jouffvrouw *Elisabeth Vermeulen,* doende haere plegtige beloften op het oud Beggyn-hof binnen Mechelen, den 14 van hoey-maend 1789. — Tot Mechelen, by F.-J. Van der Elst, in-plano.

23. **Année 1790.** Matroone, Vrouwe *Catharina Schockaert,* Priorinne 22 jaeren in de abdye van Roozendal, op den dag van haeren vollen Jubilé van professie, geviert den 30 augusti 1790. — 't Antwerpen, by J. Grange, in-4°.

24. **Année 1791.** Jouffvrouw *Joanna-Maria Claes,* op den dag van haere belofte, gedaen op het groot Beggyn-hof binnen Mechelen, den 8 februarius 1791. — 't Antwerpen, it., in-plano.

25. **Année 1792.** Opdragt aen Jouffrouw *Theresia Massart,* op den dag van haere belofte op het Groot Beggyn-Hof binnen Mechelen, den 8 mey 1792. — Tot Mechelen, by P.-J. Hanicq, in-plano.

26. **Année 1796.** Jouffvrouw *Joanna-Carolina Van der Elst,* gebortig van Mechelen, ten dage van haere plegtige professie op het groot Beggynhof binnen de stad Brussel, 17 junii 1796. — F.-J. Van der Elst, typ. Mechl. inv. et fec., in-plano.

27. **Année 1805.** Jouffvrouw *Paulina-Maria-Theresia Gillis,* gebortig van Mechelen, haer aen Godt opdraegende in het Gasthuis van den H. Joannes binnen Brussel, den 18 februarii 1805. — Tot Mechelen, by F.-J. van der Elst, in-plano.

28. **Année 1806.** Jouffvrouw *Maria-Theresia Coreman,* gebortig van Merchtem, plegtiglyk vierende haer vyftig-jaerige Jubel-feest in het Gasthuys van O.-L.-Vrouwe binnen Mechelen, den 29 van hoey-maend 1806. — Tot Mechelen, it., in-plano.

29. **Année 1811.** Vrolyke en gestichtige rymkens, ter gelegentheyd van het 25 jaerig Begynschap van de Jongvrouwe *Theresia Blondeau,* op het Groot-Begynhof tot Mechelen, uytgesproken op den dag van haere

Patroonersse, den 14 van wyn-maend 1811. — Tot Mechelen, by P.-J. Hanicq, in-8°.

30. **Année 1817.** Rym-digt opgedraegen aen Joufvrouw *Maria-Anna Herbosch,* doende haere proffessie op het groot Begyn-Hof binnen Mechelen, den 26 augustus 1817. — Tot Mechelen, it., in-plano.

31. **Même année.** Jouffvrouw *Maria-Francisca-Josepha Vereecken*, met het doen van haere beloftens op het Groot Beggyn-hof te Mechelen, den 11 van slagt-maend 1817. — Tot Mechelen, it., in-4°.

32. **Année 1818.** Zuster *Apollonia,* vierende het vyftigste jaer naer haere plegtige inwyding in het klooster van Galileën tot Mechelen, den 24 augusti 1818. — Tot Mechelen, by de wed. F.-J. van der Elst, in-plano.

33. **Année 1833.** Ter gelegenheyd der plegtige belofte van *Petronilla Van Asbroeck,* gedaen den 4 juny 1833, in het klooster der Zwart-Zusters te Mechelen. — Te Mechelen, by P.-J. Hanicq, in-4°.

34. **Année 1855.** Gedachten by de plegtige belofte die *Margareta-Dorothea Van Pelt* deed in Ste Elisabeths Gasthuis te Mechelen, den 12 november 1855. — Mechelen, by E.-F. Van Velsen, in-8°.

35. **Année 1856.** Aen Zuster *Augustina,* ter gelegenheid van hare plegtige professie in het klooster der Zwarte zusters te Mechelen, 30 juny 1856. — Te Mechelen, by A. Steenackers-Klerx, in-plano.

36. **Année 1894.** Aan de Eerw. Moeder *Maria-Anna De Coninck,* Abdisse van het klooster der zusters Clarissen-Coletienen binnen Mechelen, ter gelegenheid van haren Gouden Jubel, 19 april 1894, door L. De Koninck. — Mechelen, H. Dessain, in-8°.

CHAPITRE VI

Histoire & Archéologie

I

HISTOIRE

§ I. — ARCHIVES

a) Inventaires des archives déposées ici

1. **Gachard** *(L.-P.).* Collection de documens inédits concernant l'histoire de la Belgique. Bruxelles, 1833-1835, 3 v. in-8°. — *Voy.* v. 2, p. 31.

2. **Gyseleers-Thys** *(B.-J.-F.-C.).* Additions et corrections à la *Notice de M. Gachard* sur les archives de la ville de Malines. — Aux dépens de l'éditeur, 1836-1838, 4 v. in-8°.

3. **Van Doren** *(P.-J.).* Inventaire des *Chartes & Octrois* de la ville de Malines. — Malines, E.-F. Van Velsen, 1859-1862, 2 v. in-8°.

—— Inventaire des *Lettres missives* (1385-1699). — Malines, it., 1865-1868, 3 v. in-8°.

—— Inventaire des *Affaires civiles et ecclésiastiques* de la ville de Malines; publié par *V. Hermans.* — Malines, it., 1876, in-8°.

4. **Hermans** *(V.).* Inventaire des *Lettres missives* (1600-1674). — Malines, it., 1885, in-8°.

—— Inventaire des *Registres & Rouleaux* de la ville de Malines. — Malines, A. Olbrechts-De Maeyer, 1894, in-8°.

b) Inventaires de nos archives conservées ailleurs

1. **Gachard** *(L.-P.)*. Les archives royales de Dusseldorf. Bruxelles, 1881, in-8°. — *Voy.* p. 61 « *Les Berthout et la seigneurie de Malines* ».

2. **Inventaire** des *Cartulaires* conservés dans les dépôts des archives de l'Etat en Belgique. Bruxelles, 1895, in-8°. — *Voy.* p. 80.

3. **Inventaire** des *Cartulaires* belges conservés à l'étranger. Bruxelles, 1899, in-8°. — *Voy.* p. 45.

4. **Inventaire** des *Obituaires* belges (collégiales et maisons religieuses). Bruxelles, 1899, in-8°. — *Voy.* p. 46.

§ II. — HISTOIRE GÉNÉRALE

a) Histoire de la ville

1. **Dynter** *(Edmond* **de**). Chronique des Ducs de Brabant; publiée par M. *P.-F.-X. De Ram.* Bruxelles, 1854-1860, 4 v. in-4°. — *Voy.* « *Table analytique des matières* » t. 1, 1re partie, p. 216.

2. **Guicciardini** *(Louis)*. Beschryvinge der gantscher Nederlanden, deur M. *Ludovicum Guicciardinum,* overgheset in de Nederduytsche spraecke, deur *Cornelium Kilianum,* ende vermeerdert, deur *Petrum Montanum.* Amstelodami, 1648, in-fol. — *Voy.* p. 131.

3. **Gramaye** *(J.-B.)*. Historiae et Antiquitatum urbis et provinciæ mechliniensis libri III. — Bruxellæ, 1607, pet. in-4°.

4. **Valerius** *(Remmerus)*. Chronyke van Mechelen. Vermeerdert met eene achtervolgende Tafel &c. makende een korte generale Chronyke van den jaere 355 tot den jaere 1680. — Tot Mechelen, by J.-F. Van der Elst, s. d., pet. in-4°.

—— Den mechelschen Almanach, voor schrickeljaer 1680. It., pour les années 1683 à 1689, 1692 à 1694, 1697 et 1698, 1700 et 1703, avec une continuation de la Chronique jusqu'au 21 février 1702. — Tot Mechelen, by Gysbrecht Lints, 15 v. in-8° obl.

5. **Jeoffroy** *(J.-B.)*. Verhaling ofte Historie der Provintie van Mechelen etc. — *Voy.* chap. II.

6. **Azevedo** *(G.-D.* **de**). Korte Chronycke van vele gedenckweerdige geschiedenissen, soo in de principaele steden van het Hertoghdom van Brabant als in de stadt en provincie van Mechelen, voorgevallen 't sedert de geboorte ons Saligmaeckers tot desen tegenwoordigen tyde. — Tot Loven, by Joannes Jacobs, 1747 et an. suiv., 3 v. pet. in-8°. (1re édition).

—— Korte Chronycke der stadt ende provincie van Mechelen, by een vergaedert uyt verscheyde soo gedruckte als geschreve chronycken, archieven der cloosters, ambachten etc. — Tot Loven, by J.-B. Vander Haert, 1773-1779, 9 v. pet. in-8° (2e édition).

—— Oudheden der stadt ende provincie van Mechelen, beginnende van de sesde eeuwe, met sommige vermeerderinge tot verbeteringe der Mechelsche Cronyke begonst in druck te geven ten jaere 1747. — Tot Loven, by J.-B. Vander Haert, 1776, pet. in-8°.

—— Kronyk van Mechelen, beginnende met de maend november 1582, makende het gevolg op de Kronyk van *G.-D. de Azevedo*, door *Aug. De Bruyne*. — *Voy.* « *Almanak van de Sint-Jansgilde, bygenaemd de Peoene* » p. 75. — Mechelen, A. Steenackers-Klerx, 1861, in-8°.

7. **De Munck.** *(J.-J.)*. Gedenck-schriften etc. — *Voy.* chap. II.

8. **Seigneurie (De la)** de Malines. *Voy.* « *Description historique, chronologique et géographique du Duché de Brabant* » p. 314. — Bruxelles, Jos. Ermens, 1791, in-8°.

9. **Ferrier** *(A.)*. Description historique et topographique de Malines. — Bruxelles, 1836, in-8°.

10. **David** *(J.)*. De Heerlykheid van Mechelen. Extrait de la Revue « *De Middelaer* ». — Leuven, 1840-42, in-8°.

11. **Gysseleers-Thys.** Tyd-reken-kundige beschryvinge der Heerlykheid van Mechelen, dienende tot vermeerdering en verbetering aen de zoo genaemde *Heerlykheid van Mechelen,* uytgegeven onder het bestier van M. *David.* — Mechelen, J.-F. Olbrechts, s. d., in-8°. — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 7.

—— Liste des Seigneurs de Malines, depuis Notger, évêque de Liége, jusqu'à Adolp, dernier Seigneur de Malines, ainsi que des Seigneurs depuis que la Seigneurie n'a plus appartenu à l'église et au chapitre de Liége. *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 3, p. 149.

12. **Van den Branden de Reeth** *(F.-F.-A.)*. Recherches sur l'origine de la famille des Berthout, etc. — *Voy.* chap. II.

13. **Raadt** *(J.-Th.* **de**). A propos d'un diplôme relatif à la maison des Berthout. — Bruxelles, 1888, in-8°.

—— Egide Berthout Ier dit à-la-Barbe. — Bruxelles, 1889, in-8°; relié avec le n° précédent.

14. **Wauters** *(Alphonse)*. Histoire et description de Malines. — *Voy.* « *Les Délices de la Belgique* » p. 86. Bruxelles, 1844, in-8°.

15. **David** *(J.)*. Geschiedenis van de stad en de Heerlykheid van Mechelen. — Leuven, 1854, in-8°.

16. **Ruytjens** *(Jean-Corneille)*. De stad Mechelen en hare oude gedenkstukken. Geschiedkundig overzigt, door *J.-C.-R.* — Mechelen, 1856, J.-F. Olbrechts, in-8°.

17. **Dhanis** *(M.-C.-H.)*. Opkomst en bloei van het Christendom in Mechelen, of merkweerdige voorvallen rakende de stad en de kerk van Mechelen, van het begin der aenkondiging van het H. Geloof in deze streken, tot op onze dagen toe. — Mechelen, A. Steenackers-Klerx, 1857, 2 v. pet. in-4°.

18. **Vander Elst** *(P.-C.)*. Marquisat d'Anvers et Seigneurie de Malines. — *Voy.* « *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* » s. 2, t. 1, p. 549.

19. **Torfs** *(L.)*. Malines (Mechelen). Esquisse historique. — It., s. 2, t. 6, p. 400.

20. **Steurs** *(Fr.)*. Eenige bladzyden uit de geschiedenis van Mechelen aan de leerzame jeugd opgedragen. — Mechelen, E. & I. Van Moer, 1883, pet. in-8°.

—— Herziene uitgaaf. — Mechelen, Steurs-Bussers, 1900, pet. in-4°.

b) Histoire du district

1. **Jeoffroy** *(J.-B.)*. Verhaling ofte Historie der provintie van Mechelen etc., p. 5. — *Voy.* chap. II.

2. **De Munck** *(J.-J.)*. Gedenck-schriften etc., p. 28. — *Voy.* chap. II.

3. **Van Doren** *(P.-J.)*. Accord conclu entre Jean Berthout, seigneur de Neckerspoel, et Jean Berthout, seigneur de Berlaer, pour applanir les difficultés qui s'étaient élevées entre les habitants de Neckerspoel et de Malines, 27 août 1295. — *Voy.* « *Inventaire des archives de la ville de Malines* » t. 1, p. 12.

—— Les villages composant le district sont déclarés faire partie du domaine et de la juridiction de l'église de Liège, comme la ville même de Malines, 28 janvier 1308 (n. st.). — It., p. 36.

4. **Beschrijving** van den Boeren Crygh geschiet ontrent de Capelle ten Bruynen Cruysse op den 3 meert 1748 (sic), tusschen den Baron de Clinchamps, Colonel van een regiment Loreynsche voetgangers, ende tusschen een groot getal Boeren van St. Catlyne Waver ende andere omliggende Parochien, aengeleyt door *Jan Cadodder*. Door G. D. B. — Tot Mechelen, by Hendrick

Jaye, 1648 (sic), in-8°. — *Voy. Delafaille* « *Bydragen tot ophelderring etc.* » t. 2, p. 140.

—— Jan Kadodder. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

5. **De kapel** van Bruinekruis en de baenstrooper. — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1858, nos 1, 2 et 3.

c) Histoire du ressort

1. **Eynde** *(R. N.* **van den**). Provincie, stad ende district van Mechelen, opgeheldert etc., pp. 398, 399, 436, 451, 452 et 457. — *Voy.* chap. II.

2. **De Munck** *(J.-.J).* Gedenck-schriften etc. p. 41.

3. **Van Doren** *(P.-J.).* Sentence du conseil privé qui règle l'administration de Heyst et du ressort de Malines, 17 février 1550. *Voy.* « *Inventaire des archives de la ville de Malines* » t. I, p. 238.

4. **Liekens** *(Lodewyk).* Het Ressort van Mechelen, of de geschiedenis der gemeenten Heist-op-den-Berg, Boisschot, Hallaar en Gestel. — Mechelen, L. & A. Godenne, 1898, in-8°.

d) Histoire du pays de Malines

1. **Butkens.** Pays de Malines. — *Voy.* « *Trophées du Duché de Brabant* » t. 2, p. 59.

2. **De Munck** *(J.-J.).* Het Landt van Mechelen. — *Voy.* « *Gedenck-schriften etc.* » p. 48.

3. **Galesloot** *(L.).* Revendication du Pays de Malines par la Maison d'Egmont (1440-1564). — Gand, 1879, in-8°.

4. **Raadt** *(J.-Th.* **de**). Les Seigneurs du Pays de Malines. — Berlaer et ses Seigneurs. Notice historique sur la commune de Berlaer. — Anvers, 1889, in-8°.

—— It. — Keerbergen et ses Seigneurs. — Gand, 1889, in-8°.

—— Notice historique sur Broechem et ses Seigneurs. — Malines, M. Dessain, 1889, in-8°.

—— De Heerlykheden van het Land van Mechelen. — Niel en zyne Heeren. — Gent, 1889, in-8°.

—— It. — Duffel, Gheel en hunne Heeren. — Turnhout, 1890, in-8°.

—— & **Stockmans** *(J.-B.)*. It. — Geschiedenis der gemeente Schelle. — Lier, 1891, in-8°, avec 7 pl.

—— Les Seigneurs du Pays de Malines. — Wavre-Notre-Dame et ses Seigneurs. Notice historique sur la commune de Wavre-Notre-Dame. — Nymegen, 1891, in-8°.

—— Le Manoir de Bosschesteyn appelé vulgairement Halmalshof et Allemanshof à Broechem. — Malines, Henry Cordemans, 1891, in-8°, avec 2 pl.

—— De Heerlykheden van het Land van Mechelen. Norderwyck en zyne Heeren. — Turnhout, 1892, in-8°.

—— Les Seigneuries du Pays de Malines. — Itegem & ses Seigneurs. Notice historique sur la commune d'Itegem. — Malines, L. & A. Godenne, 1894, in-8°, avec 6 pl.

5. **Piot** *(Ch.)*. Inventaire des archives de la Cour féodale du Pays de Malines. *Voy.* « *Inventaires divers* ». — Bruxelles, 1879, in-fol.

6. **Costumen,** stiel ende maniere van procederen, in den Hove van Befferen, Lande van Mechelen. — Tot Mechelen, gedruckt by Jan Jaye, 1675, pet. in-4°.

—— It. — 't Antwerpen, by Michiel Knobbaert, 1682, in-fol.

—— It. — Tot Mechelen, by Laurentius Vander Elst, s. d., in-8°.

7. **Waelhem.** Charter der vryheid van Waelhem (1365) avec la traduction française en regard, par M. *Ch.-Fr. Stallaert,* gr. in-4° (1).

(1) D'après une copie insérée dans le recueil de *Van der Borch,* intitulé « *Geslachts afkomste van het huys Berthout* » reposant aux archives communales de Malines.

—— De Munt te Waelhem, in 1421, par M. *C.-P. Serrure.* — *Voy.* « *Vaderlandsch Museum* » t. 1, p. 201.

—— Abdy van Roosendael, by Mechelen., par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 3, p. 40.

—— Waelhem, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 2, p. 231.

—— L'abbaye du Val des Roses, Roosendael, près de Waelhem, par le même. — It., p. 249.

—— Excès commis par les Malinois au village de Waelhem en 1423. — *Voy. Gyseleers-Thys* « *Œuvres complètes* » t. 4, p. 42.

—— De Boerenkryg te Waelhem, door *Ad. Reydams.* — *Voy.* « *Bulletin du cercle archéologique de Malines* » t. 8, p. 133.

8. **Rymenam.** De Slag van Rymenam (1 augusti 1578), par le même. — It., t. 5, p. 197.

—— De groote Paal van Rymenam, par le même. — It., t. 8, p. 121.

§ III. — HISTOIRE PARTICULIÈRE

a) Période féodo-communale

1. **David** *(J.)*. Giftbrief van Karel den Eenvoudige ten voordeele der kerk van Luik, 915. — *Voy.* « *Geschiedenis van de stad etc.* » p. 437.

—— Overeenkomst tusschen Hugo van Pierrepont, bisschop van Luik, en Wouter Berthout, waerdoor de regten en pligten des laetsten bepaeld worden, 1213. — It., p. 441.

—— Compromissum tusschen Hendrik, bisschop van Luik, en Wouter Berthout, tot vereffening hunner geschillen te Mechelen en in de onderhoorige plaetsen, 4 dec. 1268. — It., p. 443.

—— Verpanding van Mechelen door bisschop Hugo van Châlons, aen hertog Jan II van Brabant, 22 oct. 1300. — It., p. 442.

—— Verdrag tusschen hertog Jan II van Brabant en Jan Berthout, tot bepaling van beider regten te Mechelen, 12 nov. 1301. — It., p. 447.

—— Vergunning van nieuwe Privilegiën aen die van Mechelen, door hertog Jan II van Brabant en Jan Berthout, 20 juny 1302. — It., p. 463.

—— Onderwerping der Mechelaers aen hertog Jan II van Brabant en aen Jan Berthout, volgens uitspraek te doen door vyf scheidsmannen, 28 juny 1303. — It., p. 465.

—— Uitspraek der vyf scheidsmannen tusschen hertog Jan en Jan Berthout van de eene zyde, en de Mechelaers van de andere, tot verzoening der stad met hare Heeren, 14 sept. 1303. — It., p. 468.

—— Akkoord gesloten tusschen Thiebout bisschop van Luik en Gielis Berthout, om hun beider regten te Mechelen te bepalen, den 28 january en den 23 february 1307. — It., p. 482.

—— Blyde inkomst van Willem I, graef van Henegau, van Holland en Zeeland, in zyne stad van Mechelen, en bevestiging van de voorregten der Mechelaers, 21 dec. 1313. — It., p. 489.

—— Brieven van verkooping der stad en Heerlykheid van Mechelen, aen Lodewyk, graef van Vlaenderen, 1333. — It., p. 492.

—— Beklag van den luikschen kerkvoogd wegens de overeenkomst getroffen tusschen den graef van Vlaenderen en den hertog van Brabant, en verbod aen de Mechelaers van er zich naer te gedragen, 11 juny 1337. — It., p. 511.

—— Blyde inkomste van graef Lodewyk van Vlaenderen als Heer van Mechelen, 20 aug. 1356. — It., p. 535.

—— Uitspraek van graef Lodewyk van Vlaenderen over de merkten van zout, haver en visch, tusschen de steden van Mechelen en van Antwerpen, 13 sept. 1358. — It., p. 539.

2. **Willems** *(J.-F.)*. Lettres de Wauthier Berthout, seigneur de Malines, concernant le paiement de la dot de sa femme, et l'engagement de la ville de Malines par l'évêque de Liège, pour 4,000 marcs de Cologne, 18 déc. 1255. — *Voy.* « *Les gestes des Ducs de Brabant* » v. 1, p. 654.

—— Les arbitres nommés par le duc de Brabant et la ville de Malines prononcent sur leur différend, 10 déc. 1307. — It., p. 745.

—— Florent Berthout, seigneur de Malines, promet au duc de Brabant la fidèle alliance d'Adolphe de la Marke, si celui-ci est nommé évêque de Liège, 6 mars 1313. — It., p. 753.

—— Lettres de Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, confirmant les privilèges de la ville de Malines, 20 mai 1316. — It., p. 754.

—— Lettres du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, par lesquelles il promet à son neveu, le comte de Flandre, d'adjuger à la comtesse de Flandre les villes de Malines et d'Anvers, avec d'autres avantages, par le jugement arbitral qu'il prononcera endéans le mois, sur leurs différends avec le duc et la duchesse de Brabant, 5 mai 1357. — It., v. 2, p. 536.

—— Négociations et pourparlers entre le conseil du duc de Brabant et le conseil du comte de Flandre, sur les limites des deux pays, la ville de Malines et les privilèges d'Anvers, 9 décembre 1363. — It., p. 603.

3. **Gachard** *(L.-P.)*. Compromis entre Jean II, évêque de Liège, et Gauthier II, de la maison de Berthout, avoué ou seigneur de Malines, par lequel ils nomment des arbitres pour prononcer sur leur juridiction respective

dans cette ville et ses dépendances, 19 avril 1233. *Voy.* « *Analectes belgiques concernant l'histoire des Pays-Bas* ». — Bruxelles, 1830, in-8°, p. 257.

4. **Coninckx** *(H.)*. La Joyeuse Entrée des Seigneurs de Malines. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 6, p. 165.

5. **Delafaille** *(Fr.-Ed.)*. De veldslag van Scheut, 17 oogst 1356. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » année 1863, nos 3 et 4.

b) Période Bourguignonne

1. **Van Doren** *(P.-J.)*. Lettres de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Marguerite, son épouse, contenant le serment prêté par eux aux habitants de Malines, le 21 mars 1383. — *Voy.* « *Inventaire des archives de la ville de Malines* » t. 1, p. 75.

—— Lettres de Philippe le Hardi, du 22 juin 1387, par lesquelles il ordonne à l'écoutête d'Anvers de faire exécuter la sentence concernant les étapes de sel, de poisson et d'avoine, en vertu de laquelle les Anversois ne pouvaient retenir qu'un tiers de ces denrées, et les deux autres tiers devaient être mis en vente à Malines. — It., p. 75 et suiv.

—— Lettres du même, du mois d'août 1393, contenant règlements et privilèges pour les marchands de la hanse teutonique, qui feront le commerce à Malines. – It., p. 76.

—— Lettres de Jean, duc de Bourgogne, contenant le serment prêté par lui aux habitants de Malines, le 23 avril 1405, date de son entrée en cette ville. — It., p. 80.

—— Lettres du même, du 15 avril 1409, contenant octroi pour les habitants de Malines de deux franches foires annuelles de huit jours, l'une à tenir le lundi avant l'Ascension, l'autre le 27 septembre. — It., p. 81.

—— Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, conte-

nant le serment prêté par lui aux habitants de Malines, le 8 octobre 1419, date de son entrée en cette ville. — It., p. 94.

—— Lettres du même, du 24 mars 1445 (n. st.), par lesquelles il change l'époque des deux franches foires que son père avait octroyées à Malines. L'une de ces foires se tiendra dorénavant le 25 juillet, l'autre le 2 février. — It., p. 120 et suiv.

—— Lettres de Charles le Hardi, contenant le serment qu'il prêta aux habitants de Malines, le 3 juillet 1467, lors de sa joyeuse entrée en cette ville. — It., p. 149.

—— Lettres du même, du 16 octobre 1467, par lesquelles il pardonne aux habitants de Malines les excès commis par eux dans la dernière émeute, moyennant certaines modifications apportées à leurs privilèges, et le payement à son profit de 30,000 florins du Rhin. — It., p. 150.

—— Lettres de Marie, duchesse de Bourgogne, du mois de mars 1477, par lesquelles, en attendant qu'elle puisse se rendre à Malines, pour y recevoir et prêter le serment accoutumé, elle déclare confirmer tous les privilèges de la ville, et révoquer l'ordonnance du 16 octobre 1467, qui les avait modifiés. — It., p. 164.

—— Lettres de Marie de Bourgogne, du 25 juin 1477, contenant le serment qu'elle prêta le même jour aux habitants de Malines. — It., p. 165.

—— Lettres du 9 janvier 1478 contenant le serment prêté, le même jour, par l'archiduc Maximilien d'Autriche, en qualité d'époux de Marie de Bourgogne. — It., p. 166.

—— Lettres d'Edouard IV, roi d'Angleterre et de France, du 13 mars 1478, par lesquelles il fait connaître qu'en considération de sa sœur, la duchesse de Bourgogne, il accorde, la vie durante de cette princesse, aux bourgeois de Malines qui ont leur résidence habituelle en cette ville, les mêmes privilèges que ceux

dont jouissent en Angleterre les marchands de la hanse teutonique. — It., p. 166.

2. **Coninckx** *(H.)*. Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre, inaugurés à Malines le 21 mars 1383. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 6, p. 190.

—— Jean sans Peur, inauguré à Malines le 23 avril 1405. — It., p. 194.

—— Philippe le Bon, inauguré à Malines le 8 octobre 1419. — It., p. 195.

—— Charles le Téméraire, inauguré à Malines le 3 juillet 1467. — It., pp. 196 et 259.

—— Marie de Bourgogne, inaugurée à Malines le 25 juin 1477. — It., p. 202.

—— Maximilien, roi des Romains, époux de Marie de Bourgogne, inauguré à Malines le 9 janvier 1478. — It., pp. 204 et 268.

—— Une émeute à Malines en 1467. — It., t. 3, p. 300.

3. **Oproer** binnen Mechelen ten jare 1467. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 16.

4. **Galesloot** *(L.-G.)*. Marguerite d'York duchesse douairière de Bourgogne (1468-1503). — Bruges, 1879, in-8°.

—— Encore un mot sur Marguerite d'York veuve de Charles le Téméraire. — It., 1884, in-8°.

—— Quelques renseignements concernant la famille du chancelier Hugonet. — It., 1883, in-8°.

5. **Vautier** *(George)*. La domination des deux derniers ducs de Bourgogne en Belgique. — *Voy.* « *Revue trimestrielle* » t. 35, p. 119.

c) Période Austro-Espagnole

1. **Van Doren** *(P.-J.)*. Lettres de 10 février 1486 (n. st.), par lesquelles Marguerite d'York, veuve du duc Charles le Hardi, reconnaît avoir vendu à ceux de Malines, pour

la somme de 12,000 florins, sa maison qui avait appartenu autrefois à l'évêque de Cambrai. — *Voy.* « *Inventaire des archives de la ville de Malines* » t. 1, p. 175.

—— Lettres du roi Maximilien, du 24 novembre 1488, par lesquelles il fait connaître que, pour récompenser les Malinois des services qu'ils ont rendus à son fils Philippe, il leur confère le droit que ceux de Bruxelles prétendaient avoir aux étapes de sel, de poisson et d'avoine, déclarant ces derniers déchus de ce droit, parce qu'ils tenaient le parti de ses ennemis. — It., t. 1, p. 179.

—— Lettres de Maximilien et de Philippe, du mois d'octobre 1489, par lesquelles, voulant reconnaître la loyauté et les services des habitants de Malines, ils déclarent que les gens d'église et bourgeois demeurant dans cette ville seront, pour les biens qu'ils possèderont hors de la franchise de Malines, exempts pour toujours de toutes tailles, aides, subventions, impositions et autres charges accordées au profit de ces princes et de leurs successeurs. — It., t. 1, p. 180.

—— Lettres patentes de l'empereur Frédéric III, du 10 janvier 1490, par lesquelles il élève au rang de comté la ville de Malines et son district, qui n'étaient jusqu'alors décorés que du titre de seigneurie. — It., t. 1, p. 182.

—— Lettres du roi Maximilien et de Philippe le Beau, du 27 mars 1495 (n. st.), contenant le serment prêté, le même jour, par ce dernier, à sa réception comme seigneur de Malines. — It., t. 1, p. 183.

—— Lettres de Charles, prince d'Espagne, du 5 février 1515 (n. st.), contenant le serment prêté par lui le dit jour, à sa réception comme seigneur de Malines, ainsi que la confirmation des privilèges de cette ville. — It., t. 1, p. 194.

—— Acte contenant le serment prêté, le 8 septembre 1549, aux habitants de Malines, par le prince Philippe,

comme héritier et successeur éventuel de Charles-Quint, ainsi que le serment réciproque des habitants. — It. t. 1, p. 234.

2. **Le Glay** *(Edouard)*. Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, de 1507 à 1519, publiée d'après les manuscrits originaux. — Paris, 1839, 2 v. in-8°.

3. **Gachard** *(L.-P.)*. Commission de régente et gouvernante générale des Pays-Bas donnée par l'empereur Maximilien à l'archiduchesse Marguerite, 18 mars 1509 (n. st.). — *Voy.* « *Bulletins de la Commission royale d'histoire* » s. 3, t. 12, p. 168.

—— Lettres patentes de l'empereur Maximilien par lesquelles il commet l'archiduchesse Marguerite, le duc Frédéric de Bavière, le comte Félix de Wurtemberg, le président de Plaine et Nicaise Hackeney, pour, en son nom, émanciper son petit-fils l'archiduc Charles : 23 décembre 1514. — It., s. 2, t. 7, p. 71.

—— Lettres par lesquelles Charles-Quint, pour la part et portion de l'archiduchesse Marguerite, sa tante, en la succession de l'empereur Maximilien, lui alloue la somme de deux cent mille florins d'or à payer en plusieurs termes ; lui promet le troisième des plus riches joyaux délaissés par l'empereur, avec un autre joyau dont il fera choix, et lui cède et transporte, sa vie durant, sous certaines réserves, la ville et le territoire de Malines, 18 septembre 1520. — It., s. 3, t. 13, p. 29.

—— Commission de régente et gouvernante des Pays-Bas donnée par Charles-Quint à l'archiduchesse Marguerite, 19 octobre 1520. — It., s. 3, t. 13, p. 37.

—— Lettres de Marguerite d'Autriche, 1520-1527. — It., s. 3, t. 4, p. 235.

—— Maladie et mort de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. — *Voy.* « *Collection de documens inédits concernant l'histoire de la Belgique* » t. 1, p. 291.

4. **Van der Haeghen** *(Ph.)*. Antoine de Ligne et Marguerite d'Autriche. Deux lettres de la correspondance de Henri VIII, d'après les manuscrits du British Museum. — *Voy.* « *Messager des sciences historiques* ». — Gand, 1865, p. 119.

5. **Michelant.** Inventaire des vaisselles, joyaux, tapisseries, peintures, manuscrits, etc., de Marguerite d'Autriche, régente et gouvernante des Pays-Bas, dressé en son palais de Malines, le 9 juillet 1523. — *Voy.* « *Bulletins de la Commission royale d'histoire* » s. 3, t. 12, pp. 5 et 83.

6. **Fons-Mélicocq (De la)**. Plaintes et doléances de Charles-Quint contre François Ier, roi de France, adressées à l'Assemblée de Malines, le 18 avril 1528. — *Voy.* « *Messager des sciences historiques* ». — Gand, 1863, p. 268.

7. **Procès-verbal** de la reconnaissance des sépultures : 1° de Marguerite de Bourbon, duchesse de Savoie; 2° de Philibert-le-Beau, duc de Savoie; 3° de Marguerite d'Autriche, sa femme; et de la translation dans de nouveaux cercueils des restes mortels des deux princesses. — Bourg-en-Bresse, 1857, gr. in-4°.

8. **Goovaerts** *(Alphonse)*. La ville & le district de Malines érigés en comté, en 1490, par l'empereur Frédéric III. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 4, p. 317.

9. **Caster** *(Guillaume* **van**). Le Chapitre de la Toison d'Or tenu à Malines, en 1491. — It., t. 11, p. 241.

10. **Gachard** *(L.-P.)*. Relation des Etats Généraux tenus à Malines aux mois de février et de mars 1492. — *Voy.* « *Bulletins de la Commission royale d'histoire* » s. 3, t. 4, p. 330.

—— Séjour de Charles-Quint à Malines, de 1506 à 1514. — *Voy.* « *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas* » v. 2, pp. 3 et suiv. — Bruxelles, 1874-1882, 4 v. in-4°.

—— Séance solennelle des Etats Généraux tenue à Malines, le 18 octobre 1506, à la mort de Philippe le Beau. — *Voy.* « *Bulletins de la Commission royale d'histoire* » s. 2, t. 5, p. 107.

—— Relation des Etats Généraux tenus à Malines au mois de février 1512. — It., s. 3, t. 3, p. 348.

—— Les derniers moments de Marguerite d'Autriche. — *Voy.* « *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* » s. 2, t. 1, p. 133.

—— La translation des entrailles de Marguerite d'Autriche, en 1778. — It., s. 2, t. 11, p. 226.

11. **Coninckx** *(Hyacinthe).* Inauguration de Philippe le Beau à Malines, le 27 mars 1495 (n. st.) — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 6, pp. 206 et 269.

—— Inauguration de Charles-Quint à Malines, le 5 février 1515 (n. st.) — It., t. 6, pp. 207 et 270.

—— Philippe II inauguré à Malines le 8 septembre 1549. — It., t. 6, p. 211.

12. **Gachet** *(Emile).* Forme tenue aux vigilles et services de feu de très-noble mémore Phelipes, le roy de Castille, de Léon, de Grenade, etc., duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Arthois, etc., faicte en la ville de Mallines, le dimenche XVIIIe et lundi XIXe jour de jullet l'an mil V^{c} et sept. — *Voy.* « *Bulletins de la Commission royale d'histoire* » s. 2, t. 5, p. 113.

13. **Ruelens** *(Ch.).* Obsèques de Philippe le Beau célébrées à Malines (18 et 19 juillet 1507). — Bruxelles, 1860, in-8°.

14. **Fons-Mélicocq (De la)**. Pompe funèbre de Philippe le Beau, roi de Castille, (mort le 25 septembre 1506), célébrée à Malines. Bruxelles, 1860. — *Voy.* « *Revue d'histoire et d'archéologie* » t. 2, p. 213.

15. **Namèche** *(A.-J.).* Enfance de Charles-Quint passée pendant sa plus grande partie à Malines. — *Voy.* « *Cours d'histoire nationale* » t. 8, p. 250.

—— Traité signé à Malines, le 5 avril 1513, par les ambassadeurs de Henri VIII et les commissaires de Marguerite. Aux termes de ce traité, le pape l'empereur, les rois d'Arragon et d'Angleterre, la reine de Castille, représentée par son père, se liguaient pour combattre les Français hors de l'Italie, et leur faire tout le mal qu'il serait au pouvoir des contractants. — It., t. 8, p. 311.

16. **Henne** *(Alexandre)*. Mort de Marguerite d'Autriche (1530). — *Voy.* « *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique* » t. 4, p. 341.

17. **Altmeyer** *(J.-J.)*. Marguerite d'Autriche. Sa vie, sa politique et sa cour. — Liège, 1840, in-8°.

18. **Bulckens** *(Fr.)*. Notice sur Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. — *Voy.* chap. II.

19. **D'Avoine** *(P.-J.)*. Essai historique sur Marguerite d'Autriche. — Anvers, 1849, in-8°.

20. **Baux** *(Jules)*. Histoire de l'église de Brou. — Lyon, 1854, in-8°; 2e édition revue et augmentée, avec 6 pl.

21. **Vandermeersch** *(P.-C.)*. Ouverture du tombeau de Marguerite d'Autriche et de Philibert de Savoie, élevé dans l'église de Brou, département de l'Ain. — *Voy.* « *Messager des sciences historiques* ». — Gand, 1857, p. 373.

22. **Juste** *(Théodore)*. Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Etude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire. — *Voy.* « *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique* », collection in-8°, t. 7.

23. **Quinsonas** (Comte *E.* **de**). Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas. — Paris, 1860, 3 v. in-8°, avec 17 pl.

d) Période Espagnole

1. **Van Doren** *(P.-J.)*. Lettres de Philippe II, contenant le serment qu'il avait prêté le 26 octobre 1555 aux

députés des états de ses ville, franchise et communauté de Malines, ayant été présents à la cession des Pays-Bas que lui avait faite Charles-Quint, son père, et le serment réciproque prêté ensuite par ces mêmes députés. — *Voy.* « *Inventaire des archives de la ville de Malines* » t. 1, p. 244.

—— Lettres patentes de Philippe II, du mois de mai 1575, contenant le rétablissement des cinq gildes de Malines, et un nouveau règlement pour ces corporations. — It., t. 1, p. 257.

—— Conditions auxquelles la ville de Malines fera sa réconciliation avec le roi, 1 août 1579. — It., t. 1, p. 259.

—— Lettres de Philippe II, qui ratifient le traité fait par Alexandre Farnèse avec les habitants de Malines, 4 septembre 1579. — It., t. 1, p. 262.

—— Acte de pardon et d'oubli accordé par le duc de Parme aux habitants de Malines, avec lesquels il n'avait été fait aucun accord, 17 juillet 1585. — It., t. 1, p. 264.

—— Lettres de l'archiduc Albert, contenant le serment prêté par lui, au nom de l'infante, à ceux de Malines, avec le serment réciproque de ces derniers, 22 août 1598. — It., t. 1, p. 271.

—— Lettres des archiducs Albert et Isabelle, contenant le serment prêté par eux à la ville, de maintenir les privilèges, droits et coutumes dont elle jouissait lors de l'inauguration de Philippe II, et le serment réciproque des habitants, 6 décembre 1599. — It., t. 1, p. 275.

—— Lettres de l'archiduc Albert, contenant le texte en latin du serment prêté par lui, au nom du roi Philippe III, aux députés de la ville et district de Malines, et celui prêté par eux, 26 mai 1616. — It., t. 1, p. 288.

—— Lettres de l'infante Isabelle, contenant le serment prêté par elle, au nom de Philippe IV, aux députés de la ville, franchise et territoire de Malines, avec le

serment réciproque de ceux-ci, 16 mars 1623. — It., t. 1, p. 294.

2. **Gachard** *(L.-P.)*. Lettre de Philippe II aux évêques des Pays-Bas, sur la conduite à tenir par eux pour le maintien de la religion et l'extirpation des hérésies, 8 août 1559. — *Voy.* « *Bulletins de la Commission royale d'histoire* » s. 3, t. 9, p. 300.

—— Alexandre Farnèse à Philippe II, 19 juillet 1579. — Négociations pour la réduction de Malines. — Envoi de lettres de pardon à ceux de Malines. — It., s. 2, t. 4, p. 461.

—— Alexandre Farnèse à Philippe II, 3 août 1579. — Réconciliation de Malines. — It., p. 467.

—— Acte de rémission et pardon général accordé par le prince de Parme à la ville et aux bourgeois de Malines, 17 juillet 1585. — It., s. 3, t. 13, p. 130.

—— Lettre de Philippe IV aux archevêques de Malines et de Cambrai, touchant la prohibition des livres et livrets qui se publiaient sur la mendicité des religieux, 12 décembre 1634. — It., s. 3, t. 3, p. 431.

3. **Poullet** *(Edmond)*. Lettre de Marguerite de Parme à l'archevêque de Malines, ou à son vicaire, le 7 janvier 1566, relative à la publication et à l'observance du concile de Trente. — It., s. 4, t. 3, p. 317.

4. **Lettre** du prince de Parme à l'archevêque de Malines, pour le prier de se rendre à une réunion de prédicateurs des ordres religieux, convoquée à Louvain, afin d'aviser aux moyens de s'opposer aux progrès de l'hérésie, 7 octobre 1585. — *Voy.* « *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* » t. 9, p. 335.

5. **Stroobant** *(Louis)*. Lettre de l'Archevêque de Malines à Marlborough et sa réponse. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle Archéologique de Malines* » t. 7, p. 344.

6. **Reiffenberg** (Baron *F.-A.-F.-T.* **de**). Déduction et narration de l'estat et conduicte de la ville de Malines,

durant les derniers troubles de ces pays, 26 mars 1565-25 september 1567. Relation inédite publiée par lui. — Bruxelles, 1847, in-8°.

7. **Saint-Genois** (*Baron J.* **de**). Confiscations exercées à Malines, de 1567 à 1570. — *Voy.* « *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles* » s. 1, t. 5, p. 614.

8. **Baeten** (*J.*). Geuzengeschiedenis, 1566-1580. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 14.

9. **Année 1572.** Waerachtige historie, en getrouwe beschryvinge van de alteratie en veranderinge, geschiet in de stadt Mechelen, en ook van de groote Tirannie, en ongehoorde wreedtheit van de Spaigniaerden, daerna gevolgt in den jare 1572. — Gedruckt tot Mechelen, 1581, pet. in-8°.

—— Discours du pillage de Malines, fait le 2 octobre 1572. — *Voy. J.-F. Willems* « *Mengelingen van historisch-vaderlandschen inhoud* » p. 393.

—— De Spaensche Furie, of Mechelen op 2 october 1572 door de Spanjaerds veroverd, par M. *F.-E. Delafaille.* — Mechelen, Steenackers-Klerx, 1862, pet. in-4°.

10. **De hertog van Alba** en de Spaensche wreedheden, par le même. — *Voy.* chap. II.

11. **Année 1580.** Vraye narration de ce qu'est traicté avec ceux de Malines, tant par escript que verbalement de la part de l'archiduc Matthias gouverneur général du Païs-Bas, etc. — A Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, 1580, in-8°.

—— Waerachtighe verhalinghe van tghene dat ghetracteert is met die van Mechelen, soo wel schriftelyck als mondelyck, van wegen des artsch-hertogen Matthias, gouverneur generael van Nederlandt : mits-gaders oock van die van Antwerpen, etc. — T'Antwerpen, by Christoffel Plantyn, 1580, in-8°.

—— De Engelsche Furie, of Mechelen op 9 april 1580, door de Staetschen veroverd, par M. *F.-E. Delafaille.* — *Voy.* chap. II.

12. **Année 1595.** De Lirani oppidi ab Hollandis occupati, per Mechlinianos et Antverpianos admirabili liberatione commentariolus, *J. Bernartii.* Una cum brevi narratione de origine et progressu calamitatum Belgii. Editio secunda. — Lovanii, ex officina Joan. Masii, 1595, pet. in-8°. — *Voy.* chap. II.

—— De stadt Lier door de rebellen verrast ende door de borgers van Mechelen ende van Antwerpen ontset, door *J.-J. De Munck.* — Tot Mechelen, by Joannes-Franc. Van der Elst, 1781, in-8°. — *Voy.* chap. II.

—— De Furie of Lier, op den 14[en] october 1595 door den vyand verrast en door de burgers van Antwerpen en van Mechelen hernomen, door *G.-J. Avondroodt.* — Lier, 1840, in-8°.

13. **De Ridder** *(Alfred).* Une relation inédite de l'inauguration des archiducs Albert et Isabelle aux Pays-Bas. — *Voy.* « *Messager des sciences historiques* ». — Gand, 1892, p. 408.

14. **Coninckx** *(H.).* Albert et Isabelle inaugurés à Malines, le 6 décembre 1599. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 6, pp. 220 et 273.

—— Philippe III inauguré par anticipation, le 26 mai 1616. — It., p. 227.

—— Philippe IV inauguré le 16 mars 1623. — It., p. 228.

—— Charles II et Marie-Anne, reine régente d'Espagne, inaugurés à Malines le 24 février 1666. — It., p. 229.

—— Philippe V inauguré le 2 février 1702. — It., p. 231.

e) Période Autrichienne

1. **Korte aenteekeningen** rakende de stad Mechelen tydens de XVIII[e] eeuw (1700-1743). — Extrait du journal

« *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » 1865-1869, pet. in-4°.

2. **Coninckx** *(H.)*. Charles VI inauguré à Malines, le 18 octobre 1717. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 6, pp. 232 et 278.

—— Marie-Thérèse inaugurée à Malines, le 14 mai 1744. — It., pp. 237 et 281.

—— Joseph II inauguré à Malines, le 20 août 1781. — It., p. 242.

—— Léopold II inauguré à Malines, le 28 juillet 1791. — It., pp. 245 et 291.

—— François II inauguré à Malines, le 13 août 1792. — It., p. 248.

3. **Année 1718.** Oproer binnen Mechelen, in 1718. Getrokken uyt het verhael van eenen ooggetuygen. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 16.

—— Soulèvement de Malines, en 1718. Extrait de la relation d'un témoin oculaire, communiquée au Baron *de Reiffenberg* par M. *Van Nieuwenhuysen* de Malines. — *Voy.* « *Archives faisant suite aux archives philologiques* » t. 3, p. 201.

—— Oproer binnen Mechelen, in 1718, par M. *G.-J.-J. Van Melckebeke.* — Antwerpen, 1864, pet. in-4°. — *Voy.* chap. II.

—— Oproer te Mechelen, in 1718, par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologie de Malines* », t. 7, p. 283.

4. **Année 1744.** Lettre de l'archiduchesse Marie-Anne et du duc Charles-Alexandre de Lorraine à l'impératrice Marie-Thérèse, sur leur arrivée aux Pays-Bas, et leur réception à Anvers, Malines et Bruxelles, 27 mars 1744, par M. *L. P. Gachard.* — *Voy.* « *Bulletins de la Commission royale d'histoire* », s. 2, t. 7, p. 199.

5. **Année 1780.** De Geuzen te Mechelen, par M. *J. Baeten.* — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 14.

6. **Année 1781.** Représentations du cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, au prince de Starhemberg et aux gouverneurs généraux, contre le séjour de l'abbé *Raynal* à Bruxelles; suivies de la réponse du prince de Starhemberg, 26-29 novembre 1781, par M. *L.-P. Gachard.* — *Voy.* « *Bulletins de la Commission royale d'histoire* », s. 2, t. 9, p. 246.

7. **Année 1783 à 1789.** Versamelinge van verscheyde stukken, waer onder men vind den oogslag op de goddeloesheden bedreven in de nederlandsche kerken, sedert 1783 tot 1789, als ook het vertrek der geuze-doctoors van Loven, plegtiglyk in cavalcade vertrocken den 21 november 1789, etc. etc. etc., by een vergaedert door *Sincerus Recht-uyt* (1). — Tot Brussel, 1790, 2 v. in-8°, avec 12 pl.

8. **Année 1787.** Remontrance du magistrat de la ville et province de Malines, du 12 mai 1787, à l'empereur et roi, suivie de la réponse faite à celui-ci, le 5 juin suivant, par Marie-Christine et Albert-Casimir, in-8°.

—— Requête présentée à LL. AA. RR. de la part du magistrat et des députés des dix-sept corps de métiers, intérvenans au conseil large de la ville de Malines comme faisans, ainsi joints, les Etats de la province. — Malines, le 6 juin 1787, in-8°.

—— Lettre adressée à LL. AA. RR. les Gouverneurs Généraux des Pays-Bas, le 22 juin 1787, par les Prévôt, Doyen et Chapitre de la métropole de Malines, in-fol.

—— Lettre adressée par les mêmes, le 26 juin 1787, à Messeigneurs les Etats de Brabant, in-fol.

—— Supplique adressée à S. M. par les Etats de la ville et province de Malines. — Malines, ce 5 novembre 1787, in-8°.

—— Lettre à adresser à S. E. le comte Ferdinand de

---

(1) L'abbé *Van der Elsken.*

Trauttmansdorff-Weinsberg, ministre plénipotentiaire de S. M. pour le gouvernement général des Pays-Bas. Avec l'avis d'un Malinois à son ami. — 1787, in-8°.

9. **Année 1788.** Requête présentée à Messeigneurs les Etats de Brabant, dans leur assemblée le 21 novembre 1788, par les étudians en théologie Brabançons, qui ont été chassés du Séminaire de Malines, par M. *de Stassart,* Fiscal du grand Conseil, le 2 août 1788, in-8°.

—— Memorie ofte Manifest voor het Nederlands volk, ende specialyk voor den Derden Staet van het hertogdom van Brabant, de welke moest gepresenteert worden aen het Gouvernement, aen de Gedeputeerde der Staeten etc., wanneer de moorderye tot Mechelen ende Antwerpen geplogen, ende wel besonder het depêche van den 8 oogst hebben voltrokken de slavernye ende verdooft de stemme van alle waere borgers (24 novembre 1788), in-8°.

—— Mémoire ou Manifeste pour la Nation belgique, et spécialement pour le Tiers-Etat du duché de Brabant, qui devoit être présenté au Gouvernement, aux Députés des Etats, etc., lorsque le massacre de Malines et d'Anvers, et surtout la dépêche du 8 août ont consommé l'oppression et étouffé la voix de tous les vrais citoyens, in-8°.

10. **Année 1789.** De Dry Heintiens aen het hoofd der Nederlanders, verplettende den tiran van Oostenryk, in-4°.

—— Tegen-vergift en het zelve versterkt, waer by voor de Oostenrykscne Nederlanden, en in 't besonder voor de provincien van Mechelen en Brabant, bewezen word : De rechtveirdigheyd en noodzaekelykheyd van te weygeren alle aiden en subsidien, tot dat de schendingen en infractien aen de constitutien zullen zyn herstelt, etc. etc. 1789, in-8°.

—— Personen en feiten uit de Brabantsche omwente-

ling te Mechelen. Advokaat *Thomas Van den Eynden,* bygenaamd den « *Dullus Sanctus* », par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » année 1892, n°s 11, 13 à 24; 26 à 29; et 31 à 40.

11. **Année 1790.** Recueil de lettres de leurs AA. RR. Albert et Marie Christine au comte de Trauttmansdorff. — A Bruxelles, chez Lemaire, 1790, in-8°.

—— Extrait d'une lettre datée de la ville de Malines, le 22 février 1790. — Lettre d'un patriote Malinois, écrite de Paris, à un ami du Peuple à Bruxelles, le 10 avril 1790. — Lettre d'un Malinois à son ami à Valenciennes, le 5 octobre 1790, in-8°.

—— T'zaamenspraak tusschen eenen Engelsch-man, eenen Gentenaar, eenen Brusselaar ende eenen Mechelaar, nopens de tegenwoordige gesteltenisse van de zoogenaamde catholyke vereenigde Provincien. — Gedrukt in 't Land der Waarheid, in de maand maart 1790, in-8°.

—— Lettre de Mr. Roderigue à son ami à l'armée. Malines, 22 avril 1790. — It., seconde lettre, 1 mai 1790. — It., troisième lettre, 22 mai 1790. — It., quatrième lettre, 22 juin 1790. — It., cinqième lettre, 24 juillet 1790, in-8°.

—— Brief van den Waeren Brabander, in antwoord op het Affiche aengeplakt door het bevel van d'Heer *De Broux,* vader, 7 may 1790. — Brussel, de 17 may 1790, in-8°.

—— Copye van eenen brief van *J. Boekhouder,* neef van den Waeren Brabander, aen eenen zyn'er vrienden te Brussel, 19 mey 1790, in-8°.

—— Door het Recht van den Natuer ende van de Volkeren betracht de rust ende vrede van de stad ende provincie van Mechelen, 1790, in-8°.

—— Samenspraek tusschen dry dekens van den Breeden-raede van Mechelen, gehouden in zekere herberge

van die stad, den 14 february, over den keus van het nieuw magistraet van 12 february 1790, pet. in-8°.

—— Den Boom der kennisse van goed en kwaed, ofte het onfeylbaer ken-teeken, waer aen men kennen ende onderscheyden zal de booze ende ongetrouwe vaderlanders, tusschen de opregte ende getrouwe (1790), in-8°.

—— Lof-galm op de Hoog-geachte Heeren *Henricus Vander Noot, Henricus Vander Meersch* ende *Henricus de Franckenberg,* Cardinael ende Arts-Bisschop van Mechelen, als ook tot lof der Heeren Staeten ende het Volk van Brabant. Benevens de Aenspraek van den Leeuw tot de Negen Natien der stad Brussel. Als ook een Rouw-Klagt van Josephus den II, 1790, in-8°.

12. **Année 1791.** Lettres du cardinal de Franckenberg à l'empereur Léopold et au comte de Cobenzl, vice-chancelier de cour et d'état, écrites en 1791 ; rapport de Cobenzl à l'empereur ; décision de l'empereur ; lettre du comte de Mercy-Argenteau, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, par M. *L.-P. Gachard.* — *Voy.* « *Analectes belgiques* » p. 33. — Bruxelles, 1830, in-8°.

—— Declaratie van den Keyzer ende Koning, medebrengende wederroepinge van verscheyde edicten, ordonnantien ende decreten raekende de kerkelyke zaeken, 16 meert 1791. — Te koop by P.-J. Hanicq, in-8°.

13. **Année 1792.** Malines après la Révolution brabançonne, par M. *G. Cumont.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 11, p. 167.

—— De Geuzen of de fransche liberalen te Mechelen. 1e Inval 1792, par M. *J. Baeten.* — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 14.

—— Première occupation de Malines par les troupes françaises, du 16 novembre 1792 jusqu'au 24 mars 1793, par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 2, p. 287.

—— Copie d'une lettre de l'adjudant général lieute-

nant-colonel *Thouvenot,* au ministre de la marine. Malines, le 22 décembre 1792, par le colonel *Guillaume.* — *Voy.* « *Revue d'histoire et d'archéologie* » t. 3, p. 184.

14. **Année 1793.** Entretien familier d'un Français républicain, membre de la société des amis de la liberté et de l'égalité de la ville libre de Malines, avec un habitant de la même ville. A l'estaminet, 1793, pet. in-8°.

—— Persoonen die van de Club van Mechelen zyn geweest ende wat zy uytgerecht hebben, 1793, in-8°.

—— Réoccupation de notre territoire par l'armée autrichienne, par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle Archéologique de Malines* » t. 3, p. 5.

—— Lettre de Corneille-François *de Nélis,* évêque d'Anvers, à l'empereur François II, sur ses sentiments et ceux de la nation belge pour leur souverain, 19 juillet 1793, par M. *L. P. Gachard.* — *Voy.* « *Bulletins de la Commission royale d'histoire* » s. 2, t. 8, p. 249.

—— Lettre du même, au comte de Trauttmansdorff, chancelier des Pays-Bas, contenant un exposé de ses vues sur différents objets relatifs au gouvernement de ces provinces, 9 septembre 1793, par le même. — It., p. 255.

f) Période Franco-Hollandaise

(Régime français)

1. **Année 1794.** De Geuzen of de fransche liberalen te Mechelen. 2e Inval 1794, par M. *J. Baeten.* — *Voy.* « *Archives* ». DD. Notices, s. 1 bis, n° 14.

—— La deuxième invasion française, par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 3, p. 10.

2. **Année 1796.** Malines sous la République française, par le même. — It., t. 4 (Supplément), p. 5.

3. **Année 1797.** Mémoire concernant l'attentat porté à

la réunion de l'Assemblée électorale du département des deux Nèthes, dans le local désigné par l'administration centrale à Anvers, avec la correspondance y relative, afin de faire retirer la force armée qui avoit investi le local de la séance; avec la traduction flamande en regard. — A Malines, de l'impr. de F.-J. Van der Elst, 1797, in-8°.

4. **Année 1798.** Bloedige herrinnering van het jaar 1798 binnen Mechelen. — Mechelen, H. Dierickx-Beke Zonen, 1865, pet. in-8°.

—— Les Fusillés de Malines, par M. *Georges Eekhoud.* — Bruxelles, 1891, pet. in-8°.

—— Eene bydrage tot de geschiedenis van den Boerenkryg, 1798, par M. *Ad. Reydams.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 5, p. 435.

—— Martelaars der Vryheid te Mechelen in 1798, door *Frans Van den Bergh.* — Mechelen, Victor Heymans, 1898, in-8°. — *Voy.* chap. II.

—— De Boerenkryg te Mechelen in 1798, door *Aug. De Rees.* — Mechelen, Paul Ryckmans, 1898, in-8°. — *Voy.* chap. II.

—— Eenige bladzyden herinneringen aan de fransche overheersching te Mechelen van 't einde der XVIII[de] eeuw. (Uit dagboeken van tydgenoten); par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 9, p. 37.

5. **Malines** sous la république française. Depuis la deuxième invasion française jusqu'à l'avénement de Napoléon I[er] à l'empire, par le même. — It., t. 4 (Supplément), p. 5.

(RÉGIME HOLLANDAIS)

1. **Gerlache** *(Baron E.-C.* **de**). Correspondance de Mgr de Méan avec le gouvernement, relative au collège

philosophique, du 21 juillet et du 16 septembre 1825, ainsi que du 18 septembre 1826. — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 3, pp. 54, 60 et 66.

2. **Van der Meulen** *(J.-B.)*. Willem den koppigen, ingedrongen Koning der Nederlanden, aenleyding gevende tot den opstand der Belgen in 1830; met een omstandig verhael van de vier roemweerdige dagen, groote voorvallen en gevolgen. — Brussel, 1833-1839, 2 v. in-8°.

3. **Claes** *(Désiré)*. Humoristische schets van de Regeering van Willem I in de vereenigde Nederlanden met geschiedkundige toelichtingen. — Hasselt, 1902, in-8°.

§ IV. — RÉCITS & TRAITÉS DIVERS

a) **Récits divers**

1. **Stroobant** *(Louis)*. Un conflit de juridiction au XIVe siècle, à Malines. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 9, p. 23.

2. **Raadt** *(J.-Th.* **de**). Une « paix du sang » relative au meurtre de Philippe van der Elst (1402). — It., t. 7, p. 169.

3. **Steurs** *(Fr.)*. De Bohemers te Mechelen (1419). — « *Voy.* « *Geschiedkundige verhandelingen etc.* » p. 98.

4. **Guerre** entre les villes de Bruxelles, d'Anvers et de Malines en 1437. — *Voy.* « *Journal de Malines* » année 1842, n° 30.

5. **Delafaille** *(F.-E.)*. Ontploffing der Zandpoort, te Mechelen, ten jaere 1546. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 16.

6. **Cordemans** *(Henry)*. Une loterie de tableaux et d'objets d'art à Malines en 1559. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 2, p. 343.

7. **Peeters** *(Hendrik)*. De Wees van Mechelen. Drama in vier bedryven. Het stuk speelt te Mechelen ten jare 1572. — Antwerpen, J.-P. Van Dieren, s. d., in-8°.

8. **Une exécution** capitale au XVIIe siècle. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

9. **Van Doorslaer** *(G.)*. Drama in O. L. V. kerk te Mechelen ten jare 1697. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 7, p. 353.

10. **Comment** un moine devint roi (1715). — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

11. **Verhoeven** *(G.-F.)*. Treur-dicht op de dood van Maria Theresia Keyzerinne, Koninginne van Hongaryen en Bohemen, &c. &c. — Tot Mechelen, gedrukt by P.-J. Hanicq, 1781, in-4°. — *Voy.* chap. II.

12. **Ode** aen den Doorlugtigen Heer Henrik Van der Noot, als zyne Edele zich stelt aen het hooft van de Vrywillige Hulp-benden, par le même. — Tot Mechelen, 1790, gr. in-4°.

—— Eerbiedig Lof-gezang aen den Doorlugtigen Heer H. Van der Noot, op XV van hoey-maend des zelfs H. E. Naem-dag toegewyt, par le même. — Tot Loven, by J. Michel, s. d., gr. in-4°.

—— Vers à Monsieur Henri Van der Noot, présentés par les Volontaires la veille de sa fête, le 14 juillet 1790. — A Malines, chez F.-J. Van der Elst, in-4° (1).

13. **Notice historique** sur Peerke van Boekweistrooi. — *Voy.* « *Journal d'annonces de Malines* » année 1844, n° 18.

—— Wavre-Notre-Dame. Peerken uit 't Boekweitstroo, célèbre médicastre. Sa condamnation, 1803, par M. *P. Notelteirs.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 3, p. 81.

—— A propos de Peerken uit 't Boekweitstroo, par M. *G. Van Doorslaer.* — It., p. 325.

---

(1) Ces vers, composés par M. *Baudewyns,* furent présentés à lui par M. l'avocat *J.-P. Broers,* greffier de la députation des Etats de la province de Malines. — *Voy.* « *Chronique de Schellens* » t. 7, p. 126.

—— Encore un mot à propos de Peerken uit 't Boekweitstroo, par M. *P. Notelteirs.* —— It., t. 4, p. 375.

—— Onze-Lieve-Vrouw-Waver. Peerken uit 't Boekweitstroo, beruchte groenedoctoor; zyne veroordeeling, 1803, par le même. — Brecht, 1891, in-8°.

—— De l'art de guérir, par M. *J.-Th. De Raadt.* — Soignies, s. d., in-8°.

14. **Le premier aérostat** (1784). — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

—— Les Montgolfières à Malines, par M. *Louis Stroobant.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 7, p. 341.

15. **Surnoms** de Malines. — *Voy.* « *Archives* ». DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

16. **Le vin** de Malines (XIIIe siècle). — It.

17. **Chronique** des cabarets. — It.

18. **Opcomste** van Koffehuysen, snuyf-toebak, genever, Lovensch en Hoegaerts bier, en wyn, te Mechelen. (1700). — It.

b) Traités divers

1. **Souvenirs** astronomiques et météorologiques. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

2. **Delataille** *(F.-E.).* Hongersnooden en volksziekten. Episoden uit de geschiedenis van Mechelen. — *Voy.* chap. II.

—— Jacoba van Loen gravin van Heynsberghe. 1463-1465. — *Voy.* « *Bydragen tot opheldering etc.* » t. 1, p. 25.

3. **Cordemans** *(Henry).* Histoire de l'art typographique à Malines et Bibliographie raisonnée de ses productions. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 6, p. 1.

—— Bibliographie des Coutumiers de Malines. — It., t. 1, p. 45.

4. **Stroobant** *(Louis)*. Notes sur le système pénal des villes flamandes du XVe au XVIIe siècle. — It., t. 7, p. 21.

5. **Hachez** *(Félix)*. Les coupables de Malines graciés au Vendredi-Saint (1733 à 1787). — It., t. 11, p. 89.

6. **Storm** *(W.)*. Du rôle des chapitres ecclésiastiques dans l'organisation de l'enseignement aux Pays-Bas. — It., t. 9, p. 97.

7. **Tilmant** *(Lucien)*. Les Humanistes Malinois. — It., t. 12, p. 79.

8. **Van Doorslaer** *(G.)*. Aperçu historique sur la Médecine et les Médecins à Malines avant le XIXe siècle. — It., t. 10, p. 121.

9. **Neeffs** *(Emmanuel)*. Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines, 2 v. in-8°. — *Voy*. chap. II.

10. **Stracké** *(Fr.-L.)*. Over beelden en schilderyen der H. Maagd in Mechelen. Conférence donnée par lui au Cercle « *La Loyauté* ». — Extrait du journal « *De Mechelsche Courant* » année 1876, n°s 10, 11, 13, 15 et 16.

11. **Wauters** *(Alphonse)*. Bernard Van Orley et Michel Coxie. Conférence donnée par lui à Malines, le 24 avril 1887 (Compte-rendu). — *Voy*. « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 1, p. 128.

12. **Mahy** *(Hippolyte)*. La Sculpture et les sculpteurs à Malines du XIVe au XVIIIe siècle. Conférence donnée par lui, à Malines, le 24 février 1889 (Compte-rendu et extraits). — It., t. 1, p. 131.

13. **Zech-Du Biez** *(G.)*. Les Almanachs Malinois et leurs auteurs. — It., t. 12, p. 101.

§ V. — COUTUMES, MŒURS & DIALECTE JADIS EN VIGUEUR

a) Coutumes

1. **Ommegangen.** *La Pucelle de Malines.* — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

—— *La Roue de fortune*, par M. *V. Hermans*. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 11, p. 171.

—— **Op-Signorken.** Antwerpen en Mechelen, 10 november 1861. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

—— De geschiedenis van *Signorken* aan de kinderen verteld, door *G. Haegens*. — *Voy.* « *De Vlaamsche school* » année 1873, p. 31.

—— De geschiedenis van *Signorken* aan groote menschen verteld, par M. *C.-V.-J.-G. Neeffs*. — It., p. 76.

—— Historie van het alom vermaard *Op-Signorken!* en den ouden ommegang der Reuzen, door *J.-H. (Jongeneelen)*. — Mechelen, E. et I. Van Moer, 1875, pet. in-8°.

—— La Vérité sur *Op-Signorken!* par M. *V. Hermans*. — Malines, E.-F. Van Velsen, 1875, in-8°, deux éditions.

—— *Op-Signorken*, 29 janvier 1876. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

2. **van Gaster** *(G.)*. Eenige aanteekeningen over den oorsprong en de geschiedenis der *Ommegangen* te Mechelen. — Mechelen, J.-C. De Roy, 1889, in-8°. — *Voy.* chap. 11.

—— Origine et histoire des *Cavalcades* de Malines, par le même, — Anvers, Cl. Thibaut, 1889, in-8°.

3. **Van Doorslaer** *(G.)*. Les porteurs de la châsse de saint Rombaut. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 3, p. 329.

4. **Delafaille** *(Fr.-Ed.)*. HH. Dry Koningenfeest. — *Voy.* « *Bydragen tot opheldering etc.* » t. 2, p. 79.

5. **Coninckx** *(H.)*. Kapellekens Kermis. — It., t. 5, p. 219.

—— Goeden Vrydag. — It., t. 5, p. 7.

—— Gulden Mis. — It., t. 5, p. 240.

—— Negromanciën. — It., t. 5, p. 230.

b) Mœurs

1. **Delafaille** *(Fr.-Ed.)*. Kindergebedekens. — *Voy.* « *Bydragen tot opheldering etc.* » t. 2, p. 7.

—— Oude raadgevingen. — It., t. 2, p. 15.

—— Kinderliederen. — It., t. 2, p. 41.

—— Kinderspelen. — It., t. 2, p. 23.

—— Sint-Mertensfeest. — It., t. 2, p. 53.

—— De Greef van Halfvasten. — It., t. 2, p. 45.

2. **Coninckx** *(H.)*. Zedeschetsen. Wettige en onwettige kinderen, overspelders, enz. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 5, p. 25.

c) Dialecte

1. **Willems** *(J.-F.)*. Dialect van Mechelen. — *Voy.* « *Belgisch Museum* » année 1841, p. 57.

2. **Stroobant** *(Louis)*. Aï my, expression populaire à Malines. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 7, p. 347.

§ VI. — PIÈCES HUMORISTIQUES & PAMPHLÉTAIRES

a) Pièces humoristiques

1. **Recueil** de 28 pièces en vers et en prose publiées à Anvers et à Malines, de 1765 à 1766, au sujet du prétendu incendie arrivé dans ces deux villes en 1687 et 1765, in-4°.

—— Brand van Mechelen, 27-28 january 1687. Poème dû au bourgmestre *J.-B.-J. Van de Venne,* et mis en musique par le chanoine *Basuel,* en 1746. — *Voy.* « *Algemeen Aenkondigings-blad* » année 1856, n° 14.

—— Incendium Mechliniense, sive Luna Ardens nocte inter XXVII et XXVIII januarii 1687. Coss. Francisco Cosma à Wachtendonck, & Joanne Dominico Stalins toparchâ

de Rolleghem. Lusus poëticus R. P. *Livini de Meyere* S. Jesu. — Mechliniae, apud J.-F. Vander Elst, s. d., in-4°.

—— La Lune Incendiaire, poëme héroï-comique du Père *Meyere*, par le Baron *de Reiffenberg*. — Gand, 1819, in-4°.

—— De Torenbrand van Mechelen in den nacht van den 27 en 28 january 1687... ; vry gevolgd naer het latyn van *Livinus De Meyer*, Jesuiet, door *J.-F. Willems*. — Antwerpen, 1827, in-8°, avec pl.

It., édition in-4°, avec pl.

—— De Torenbrand van Mechelen (naer het latyn van *L. De Meyer*); door *Prud. Van Duyse*, 1836, in-8°.

—— De Mechelsche Torenbrand. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1[bis], n° 22.

—— Relation véritable de l'incendie de la tour de Saint-Rombaut, par M. *Emm. Neeffs*. — It., n° 22.

—— L'incendie de la Tour de Saint-Rombaut, à Malines, en 1687, par M. *V. Hermans*. — Gand, 1877, in-8°.

—— Iets over de spotnamen onzer belgische steden in 't algemeen en over den naem van Maenblusschers den Mechelaren gegeven, in 't byzonder, door *Aug. Mertens*. — Antwerpen, 1847, in-8°.

—— Les sobriquets des villes flamandes. — *Voy.* « *Bulletin des Soirées populaires de Verviers* » 1878-1879, n° 8, in-8°.

—— L'incendie de la Tour de Malines. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. II, p. 305.

2. **Aan den seer geleerden** Heer *Jacobus-Antonius Blyckaerts*, geboortigh van Mechelen, doende syne glorieuse licentie in byde de rechten, in de wyt-vermaerde Universiteyt van Loven, den 22 meert 1747. — Gedruckt in den Maenen-brandt in Sinte Rombauts Toren, by de Quekers in de Steir, in-plano.

3. **Het broederlyk gezelschap** uyt den Haezewind wenscht geluk aen den ervarensten Heer, Heer *Joannes-*

Ignatius Le Clercq, over syn zaligmaekende kruysken des houwelykx met Mejouffvrouw *Maria-Theresia-Regina Dellafaille,* verkregen door de Wet en Heylige Kerk op den vierden january 1808, en neemt de vrypostigheyd hem te zeggen het geene hier naer volgt, f. in-8°.

b) Pièces pamphlétaires

1. **Den mechelschen bullebak** op de hekel gezet, ofte de hairkliveryen van *Jeroon Stevart* kleinen Pastoor van 't groot Beggynhof, gehairkliefd door Demokritus Waerman. — Tot Spottenburg, gedrukt by Grimmert Ongenâe, in den Vlegel, 1720, pet. in-8°.

2. **Klagt-dicht** op de dood van den Eerw. Heere *H. D. Van den Nieuwenhuysen.* Nu in haer duyster eenigzins verlicht, in-4°.

—— Herkleede klagt-dicht op de dood van den Eerw. Priester *Henricus-Dominicus Van den Nieuwenhuysen,* in-4°.

3. **Beschryvinge** van eene pragtige Cavalcade te geschieden ter oorzaeke van de vernietinge van de Capiteyns der Cerkels met allen hunnen aenhang, en van den Raed der Eerste Instantie, 1787. — Tot Brussel, uyt de drukkerye der geassocieerde Vaert-kappoenen, omtrent den Mest-bak, in-4°.

4. **Ad perpetuam rei memoriam.** Tot eeuwige gedagtenisse. De Mechelsche onteerde Kraemenplaets, onder den stads-bewindhebber den Heere Baron *Van der Hemm,...* En onder den Heere *Y Féo de Briez,* etc. etc. — Op den Bamis-tyd van den jaere 1789, in-4°.

§ VII. — FEUILLES D'ANNONCES & JOURNAUX DE LA LOCALITÉ

1. **Wekelyks bericht** voor de stad ende provincie van Mechelen, 1773-1777; it., voor de provincie van Mechelen, 1778; it., voor de stadt ende provincie van Mechelen, 1779; it., voor de provincie van Mechelen, 1780-1796;

it., voor het canton van Mechelen, 1797. — Tot Mechelen, by J.-F. Van der Elst, 1773-1788, en by F.-J. Van der Elst, 1789-1797, 25 v. in-8° (1).

2. **Wekelyks berigt** voor het canton van Mechelen, 7 janv. 1798-15 avril 1798. *Berigt* voor het canton van Mechelen, 22 avril 1798-5 nov. 1798. *Den Aenkondiger* van het canton van Mechelen, ende omliggende plaetsen, 6 mai 1799-17 sept. 1801. *Den Aenkondiger* van het arrondissement van Mechelen, ende etc., 27 sept. 1801-27 déc. 1807. *Aenkondings-blad* van etc., 3 janv. 1808-15 janv. 1809. *Aenkondings-blad* voor etc., 22 janv. 1809-13 janv. 1811. *Feuille d'annonces* pour l'arrondissement de Malines, et places circonvoisines, avec le texte flamand précité en regard, 20 janv. 1811-18 août 1811. *Feuille d'annonces* pour l'arrondissement de Malines, avec le titre flamand en regard, 25 août 1811-2 février 1812. *Affiches, annonces et avis divers de Malines,* avec la traduction flamande en regard, 9 février 1812-31 déc. 1815. *Aenkondingen, plakkaerten, en verscheyde berigten van Mechelen,* 7 janv. 1816-31 déc. 1820. *Aenkondingen, plakkaerten en berigten der stad Mechelen en omliggende plaetsen,* 7 janv. 1821-30 sept. 1827. — Tot Mechelen, by F.-J. Van der Elst, 1798-1811; by de wed. F.-J. Van der Elst, 1811-1822; en by Van Velsen-Van der Elst, 1823-1827, 15 v. in-4°.

3. **Le Courier de l'Escaut,** fondé en 1784, par P.-J. Hanicq, prit successivement les titres de : *Courier belgique* (3 janvier 1790); de *Courier de l'Escaut* (4 février 1796); de *Courier des départements réunis* (22 mars 1799);

(1) Ce journal, fondé au commencement de 1773, contenait, outre les annonces proprement dites, les ordonnances du gouvernement et de la commune. Quant aux nouvelles, le Bericht ne les donna que depuis 1789; à cette époque l'importance des événements politiques engagea l'éditeur à ajouter aux annonces des extraits de journaux. Par l'adjonction des nouvelles, disparurent entièrement les articles si intéressants sur l'histoire, les antiquités et les arts de notre ville, dûs à la plume *d'Azevedo, Verhoeven* et *Rymenants. Voy.* « *Algemeen Aenkondigings-blad etc.* » année 1847, n° 52.

de *Gazette de Malines* (22 janvier 1801); de *Courier impartial* (28 janvier 1801); de *Annonces et nouvelles politiques* (17 février 1801); de *Gazette de Malines* (20 décembre 1809); et de *Courier belgique* (7 février 1814). — Imprimé à Bergen-op-Zoom, de 1784 à 1789; à Malines, chez P.-J. Hanicq, du 3 janvier 1790 au 2 décembre même année; à Breda, du 4 décembre 1790 au 26 mars 1791; à Malines, chez P.-J. Hanicq, du 30 mars 1791 au 18 janvier 1801; it., chez H. Vermeiren, du 22 janvier 1801 au 15 février 1801; et chez P.-J. Hanicq, du 17 février 1801 au 30 mars 1819, 33 v. in-4° (1).

4. **Journal d'affiches** de Malines, Anvers, Turnhout, Lierre et le Brabant, avec le flamand en regard, 3 janvier 1821-31 mars 1821. *Journal universel d'affiches des provinces* d'Anvers et du Brabant méridional, avec etc., 4 avril 1821-27 août 1823. *Journal universel d'affiches* de Malines, Anvers, Lierre, Turnhout, Bruxelles, Vilvorde, avec etc., 30 août 1823-30 décembre 1827. — A Malines, chez P.-J. Hanicq & Van Velsen-Van der Elst, 7 vol. in-fol.

5. **Algemeen aenkondigings-blad** van Mechelen, Antwerpen, Lier, Turnhout, Brussel, Vilvoorden, etc., avec le français en regard, 7 octobre 1827-19 avril 1857. — Tot Mechelen, by Van Velsen-Van der Elst, 1827-

---

(1) Ce journal fut fondé à une époque où commençaient à s'agiter toutes les questions politiques et sociales qui ont amené la révolution française et qui ont changé la face du monde. Alors il n'existait pas de journaux politiques en Belgique, et le fondateur du *Courrier de l'Escaut* fit de grands sacrifices pour créer des correspondances dans plusieurs capitales. Son impartialité lui attira les rigueurs des maîtres étrangers qui régnaient en Belgique; il fut parfois supprimé par la censure et réussit toujours à se relever; mais ces suppressions ont amené quelques lacunes regrettables. Il cessa de paraître à une époque où la presse avait fait d'immenses progrès, où notre pays, sans avoir obtenu l'indépendance ni les institutions libres auxquelles il aspirait, se reposait cependant sous un gouvernement moins hostile à l'expression du sentiment public et de la vérité. *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » année 1865, n° 5.

1850; en by E.-F. Van Velsen, 1851-1857, 8 v. gr. in-fol.

6. **Journal de Malines et de l'arrondissement.** Feuille hebdomadaire. Politique, littérature, industrie et commerce, 1841-1843, gr. in-fol. (1).

7. **De Dylbode.** Wekelyksch nieuws- en aenkondigings-blad. Gematigheid, onpartydigheid en waerheid. — A Malines, chez J.-F. Olbrechts, 1846-1856, 11 v. in-fol.

8. **Mechelsch berigt,** inhoudende de verkoopingen der notarissen van Mechelen, en andere bekendmakingen. Een ruim deel, zooals eertyds in « *De Dylbode* » zal onder den titel van « *Nieuwstydingen* » op het einde van het blad behouden worden. Onpartydigheid, gematigheid en waerheid, ziedaer de zinspreuk die wy nu meer dan ooit zullen getrouw blyven. — A Malines, chez J.-F. Olbrechts, 1857-1863; chez la veuve J.-F. Olbrechts, 1863-1878; chez A. Olbrechts-De Maeyer, 1879-1901, 45 v. tr. gr. in-fol. A continuer.

9. **De standaert van Mechelen.** Nieuws- en Aenkondigingsblad, wekelyks verschynende. Verspreiding der vlaemsche tael en bevordering van den algemeeneu welstand, door den bloei van godsdienst, koophandel, nyverheid en landbouw, door de verbetering van het onderwys en de beschaving der werkende klassen. — A Malines, chez Steenackers-Klerx, 1854-1856, gr. in-4°.

10. **Gazet van Mechelen.** Blad van de stad en van het arrondissement. Steeds steunende op godsdienst en grondwet, zullen wy de catholyke gezindheid onvermoeid voorstaen, en al wat tot roem en heil van 't vader-

(1) Le *Journal de Malines*, imprimé dabord à Anvers par les frères Dewever, puis à Malines, par J.-F. Olbrechts, et enfin à Bruxelles, par L. Lignier, cessa d'exister le 10 septembre 1843.

land strekken kan, hoogst ter herte nemen. — A Malines, chez A. Steenackers-Klerx, sa veuve et ses enfants, 1857-1864, 5 v. in-fol.

—— Byvoegsel der Gazet van Mechelen. Berigten der stad Mechelen. — A Malines, chez J.-F. Gillis, 1860-1862, 3 v. in-fol.

11. **Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad.** — Mechelen, H. Dierickx-Beke Zonen, 1862-1903, 39 v. in-fol. et gr. in-fol. A continuer.

12. **De Burgery,** Mechelsch blad ter bevordering van 's lands welvaert en vooruitgang, 1863-1893. Après avoir changé de nom en 1894, pour prendre celui de « *De Burger* », ce journal cessa d'exister en 1901. — A Bruxelles, chez J. Nys, 13 sept.-8 nov. 1863; à Lierre, chez E.-J. Van Mol, 15 nov. 1863-3 mai 1874; à Malines, chez le même-1874 10 déc. 1876; et chez sa veuve, 1876-1901, gr. in-fol.

13. **Mechelsche Courant** van de stad en het arrondissement, 1864-1868; it., Nieuws- en Aenkondigingsblad. 1869-1882; it., Katholiek Weekblad voor de stad en het arrondissement Mechelen. — A Malines, chez Steenackers, 1864-29 oct. 1865; chez E. et I. Van Moer, 5 nov. 1865-1882; chez J.-C. De Roy, 1883-1886; et chez sa veuve, 1886-1898, 33 v. gr. in-fol.

14. **La Dyle.** Journal hebdomadaire de la ville et de l'arrondissement de Malines. Notre programme peut se résumer en ces simples termes : être catholiques, constitutionnel et profondément dévoués au bien-être de notre ville. — A Malines, chez J. Ryckmans-Van Deuren et sa Veuve, 1866-1893; et chez Paul Ryckmans, 1893-1900, in-fol. (1).

(1) Dans son œuvre précitée « *Opzoekingen betrekkelyk de Mechelsche Drukpers van 1773 tot 1900* », M. Ed. Van Doeselaer nous renseigne sur tout ce qui en cette matière a vu le jour pendant ce laps de temps.

II

ARCHÉOLOGIE

§ I. — TOPONYMIE & TOPOGRAPHIE

a) Toponymie

1. **Den oorspronck** van den naem Mechelen. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

2. **Recherches** sur le nom de Malines, par M. *Edg. de Marneffe.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 4, p. 1.

—— Questions de toponymie. Encore le nom de Malines, par le même. — It., p. 347.

3. **Etudes** sur l'origine du nom de Malines, par M. *C.-A. Serrure.* — It., p. 219.

4. **Schaeffer** *(J.).* Benaming van Neckerspoel. — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1858, n°s 10, 15, 16 et 17.

b) Topographie

1. **Azevedo** *(G.-D.* **de**). Historische saemen-spraeke over de stadt van Mechelen, tusschen Pipinus ende Ludolphus de selve stadt door-wandelende. — Tot Mechelen, by J.-F. Van der Elst (1775), in-8°.

2. **Schaeffer** *(J.).* Over de oorspronglyke benaming der openbare plaetsen en bezonderste straten van Mechelen. — Extraits du journal « *Algemeen Aenkondigings-blad van Mechelen* » années 1842 et 1845, in-8°.

3. **Rapport** présenté au Conseil communal de Malines, le 18 juin 1851, par la Commission chargée de reviser les dénominations des rues, places publiques, portes et boulevards. — Malines, J.-F. Gilis, 1852, in-8°.

4. **Schaeffer** *(J.)*. Begin en aengroei der stad Mechelen. — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 7.

—— Oude en Nieuwe Bruel. — It., p. 87.

5. **Kempeneer** *(J.-B.)*. La commune de Malines et les restes de ses monuments. Esquisse archéologique. — *Voy.* « *La Dyle* » année 1866, n°s 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 13 et 14.

6. **Tableau général** des noms des rues et de la concordance du nouveau numérotage des maisons avec l'ancien, dressé par le Collège des bourgmestre et échevins, le 15 septembre 1866. — Malines, Olbrechts, 1867, in-8°.

7. **Bernaerts** *(G.-L.)*. Détails archéologiques sur le Grand-Pont et les Bailles de fer, à Malines. — *Voy.* « *Mechelsche Courant* » année 1871, n° 37.

8. **Steurs** *(Fr.)*. Eenige terechtwijzingen aangaande : 1° De oorsprong van Mechelen. — 2° Het sticht van den H. Rumoldus bij Mechelen. — *Voy.* « *Geschiedkundige verhandelingen etc.* » pp. 66, 71 et 76.

—— De oude bruggen van Mechelen. — It., p. 1.

—— De Oude en Nieuwe Vischmerkt te Mechelen. — It.

9. **van Caster** *(G.)*. Histoire des rues de Malines et de leurs monuments. — Malines, J. Ryckmans-Van Deuren, 1882, in-8°.

—— Collection des guides belges. Malines. Guide historique et description des monuments. — Bruges, (1887), pet. in-8°.

—— Bemerkingen over de benamingen van eenige straten der stad Mechelen. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 3, p. 219.

—— Malines. Guide illustré. — Malines, L. & A. Godenne, 1897, in-8°.

—— Namen der straten van Mechelen en korte beschrijving hunner vorige of nog bestaande oude gebouwen. — Mechelen, Steurs-Bussers, 1901, in-8°.

10. **Ruelens** *(Ch.)*. Malines. Mechelen. Situation. — Origine du nom de la ville. — Développement de la ville. — Rues et édifices. — Bruxelles, 1884, in-8°.

11. **Reydams** *(Ad.)*. De namen en de korte geschiedenis der huizen van Mechelen (met tien platen). — Mechelen, L. & A. Godenne, 1896, in-8°.

—— De omwaterde hoeven in den omtrek van Mechelen. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 7, p. 217.

—— Het Blokhuis. Laatste overblijfsel der buitenversterkingen van Mechelen. — It., t. 8, p. 83.

12. **Coninckx** *(H.)*. A travers le vieux Malines, ce que révèlent les archives de Pitsembourg. — It., t. 11, p. 35.

§ II. — ÉDIFICES CIVILS & MILITAIRES

a) Edifices publics

1. **Monumens** (Les) de Malines et son Conseil communal. — *Voy.* « *Journal de Malines* » année 1842, n° 46.

2. **Oud paleis** of Schepenenhuis, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 37.

—— Ancienne Maison échevinale ou Vieux Palais. Documents inédits publiés par M. *V. Hermans.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 12, p. 13.

—— Les sculptures de la Salle du « *Vierschaar* » à l'ancienne Maison échevinale de Malines, par M. *H. Coninckx.* — It., t. 10, p. 33.

3. **Hôtel de ville.** Het Stadhuis, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 42.

—— Mechelen en zyn Stadhuis, par M. *F.-E. Delafaille.* — *Voy.* chap. 11.

—— Hôtel de ville, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines et de leurs monuments* » p. 99.

4. **Halle (La)** de Malines, par M. *A.-G.-B. Schayes.* — *Voy.* « *Histoire de l'architecture en Belgique* » t. 2, p. 259.

—— De Halle, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 119.

—— La Halle de Malines, par M. *J.-B. Kempeneer.* — *Voy.* « *La Dyle* » année 1866, n°s 13 et 14.

—— La Halle de Malines, par M. *G. Bernaerts.* — *Voy.* « *Messager des sciences historiques* ». Gand, 1869, p. 261.

—— De oude Lakenhalle te Mechelen. — *Voy.* « *De Vlaamsche School* » année 1886, p. 149.

—— De la restauration des Halles et du Palais du Grand Conseil à Malines, par M. *Philippe Van Boxmeer.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 1, p. 17.

5. **Munt (De)** te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 89.

—— Ateliers monétaires, par M. *V. Hermans.* — *Voy.* « *Inventaire des archives* » t. 8, p. 438.

6. **Arsenal militaire.** Artilleriehuis, in de Adeghemstraat, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 155.

7. **Musée** (Le). Catalogue du Musée de la ville de Malines. — Malines, H. Dierickx-Beke Fils, 1861, gr. in-8° (1).

—— It., deuxième édition, publié par M. *Emm. Neeffs.* — Malines, J.-F. Olbrechts, 1869, in-8°.

b) Maisons princières

1. **Keizershof.** Hof van Oostenryk, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 41.

(1) Créé en 1844. Antérieurement à cette date, les hospices Saint-Julien et Sainte-Barbe tinrent lieu de Musée.

—— Restes du palais de Marguerite d'Yorck, par M. *J.-B. Kempeneer.* — *Voy.* « *La Dyle* » année 1866, n° 51.

—— Historique du Palais Impérial, par le même. — *Voy.* « *Rapport sur l'administration des affaires de la ville de Malines* » année 1892-93, p. 87.

—— Het Keizershof, par M. *F. Steurs.* — *Voy.* chap. II.

—— Palais de Marguerite d'York, veuve de Charles-le-Téméraire, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues, etc.* » p. 156.

2. **Margriet van Oostenryk** (Hof van), par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. I, p. 40.

—— Ancien Hôtel de Marguerite d'Autriche, par M. *J.-B. Kempeneer.* — *Voy.* « *La Dyle* » année 1866, n°s 6 et 8.

—— Palais de Malines, in-8°, s. d. ni l.

—— Het Hof van Margareta van Oostenryk te Mechelen, bygenaamd het Hof van Savoye, par M. *F. Steurs.* — *Voy.* chap. II.

—— De gebouwen der Rechtbank van eersten aanleg, oud Hof van Margareta van Oostenryk te Mechelen, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 4, p. 15.

c) Maisons seigneuriales

1. **De Borcht** op Neckerspoel, of het oud kasteel der Leenheeren van Mechelen, par M. *F. Steurs.* — *Voy.* « *Mechelsche Courant* » année 1874, n°s 35 et 36.

2. **Palerme** ou **Carondelet** (Hôtel de), 1474, rue dite Zak straat, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 323.

3. **Nassau** (Hôtel de), 1494, plaine des Berthout, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. I, p. 133.

—— Restes de l'hôtel de Nassau, par *J.-B. Kempeneer.* — *Voy.* « *La Dyle* » année 1866, n° 10.

—— L'hôtel de Nassau, à Malines, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* chap. II.

4. **Busleyden** (Hôtel de), 1503, rue des Vaches. Hof van Busleyden, nu de Berg van Bermhertigheid, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. I, p. 127.

—— L'hôtel de Busleyden, à Malines, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* chap. II.

—— It., par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 168.

—— Les fresques de l'hôtel de Busleyden à Malines, par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 6, p. 113.

5. **Chièvres** (Hôtel de), 1505, rue du Poivre. Hof van Chièvres, par M. *Fr. Steurs.* — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » année 1875, n° 37.

6. **Hoogstraeten** (Hôtel d'), 1512 (Petit séminaire). Hof van Hoogstraeten, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. I, p. 129.

—— Ancien hôtel de Hoogstraeten, par M. *J.-B. Kempeneer.* — *Voy.* « *La Dyle* » année 1866, n° 3.

—— Antoon van Lalaing, raadsheer van Margareta van Oostenryk, met een overzicht der Heeren van Hoogstraeten, par M. *Ad. Reydams.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 5, p. 127.

7. **Egmont** (Hôtel d') 1539, Pottery, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 256.

8. **Grimberghe** (Hôtel de). Longue rue du Bruel. Notice sur l'hôtel de Grimberghe, par M. *Ad. Reydams.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 11, p. 17.

9. **Gottignies** (Hôtel de). Rue d'A. B. Notice sur l'ancien hôtel de Gottignies ou de Vaernewyck, à Malines, avec documents et pièces justificatives, par MM. *Ad. Reydams & J. Wittmann.* — It., t. 8, p. 93.

10. **Snoy** (Maison de), Marché-au-Bétail. Huis van

Snoy, nu Sint-Rombouts-kollegie, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1863, n° 21.

11. **Caputsteen** (Château de). Een woord over Caputsteen, par M. *Fr. Steurs.* — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aankondigingsblad* » année 1872, n° 46.

12. **Vorschenborgh-Coloma** (Château de). — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

d) Maisons diverses

1. **Den Horen,** rue de la Chaussée, local de la Pivoine, 1471.

2. **Groot Hemelryk,** rue aux Herbes, local de la Grande Arbalète, 1415.

3. **Haeswind,** Bailles-de-fer, local de la Petite Arbalète, 1505.

4. **Vleeschuys** (op 't), local des Archers, 1442.

5. **Den Visch,** rue Saint-Jacques, local des Arquebusiers, 1496.

6. Même rue, local des Escrimeurs, 1526.

7. **De Fellen Oort.** — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22. — *Voy.* encore « *Histoire des rues de Malines etc.* » par M. *G. van Caster,* p. 97.

8. **Ambachtshuis** der Vischverkoopers te Mechelen, par M. *Fr. Steurs.* — *Voy.* « *Mechelsche Courant* » année 1872, n° 15.

9. **Het Ambachtshuis** der Metsers te Mechelen, par le même. — It., année 1873, n° 30.

10. **Groote Lepelaar.** De militaire broodbakkery, of het huis « *De groote Lepelaar* » op de Zoutwerf te Mechelen, par le même. — It., année 1871, n° 15.

11. **Dry Koningen.** De Brouwery « *de Dry Koningen* » op de Zoutwerf, par le même. — It., année 1875, n° 22.

12. **Groote Zon.** De Brouwery « *de Groote Zon* » in de St-Cathelynestraat, par le même. — It., n° 39.

13. **Duivelshuis.** Het Duivelshuis, te Mechelen, par M. *G.-J.-J. Van Melckebeke.* — *Voy.* « *De Vlaamsche School* » année 1868, p. 137.

14. **Hemelryk.** Un mot à propos de la maison connue sous le nom de « *Hemelryk* » rue Notre-Dame, par M. *H. Coninckx.* — *Voy* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 10, p. 21.

15. **Bauwens van der Boyen.** Het huis Bauwens van der Boyen, par M. *Ad. Reydams.* — It., t. 11, p. 27.

e) Fondations de bienfaisance

e[1]) HOSPICES POUR HOMMES

1. **Saint-Julien** (Hospice), rue de l'Empereur, fondé en 1293, par *Zacharie Sceppere,* chaussetier, pour recevoir gratuitement tout voyageur pauvre qui s'y présenterait. — *Voy.* M. *J. Schaeffer* « *Gazet van Mechelen* » année 1859, nos 24 et 25.

—— It., M. *G. van Caster* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 158.

2. **Saint-Jacques** (Hospice), rue Haute, fondé en 1304, pour héberger les pèlerins qui faisaient le voyage de Saint-Jacques-de-Compostelle. — *Voy.* M. *J. Schaeffer,* it., n° 10.

—— It., M. *G. van Caster,* p. 131.

3. **Oliveten** (Hospice), fondé en 1481 par le chevalier *Godefroid van Vilain* et son épouse *Elisabeth van Immerseele.* — *Voy.* M. *J. Schaeffer* « *Gazet van Mechelen* » année 1859, nos 22 et 23.

—— It., M. *G. van Caster* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 205.

4. **Sainte-Marie-Madeleine** (Hospice), rue de la Chapelle, fondé en 1532 par le chanoine *Egide Van Leest,* en

faveur des ouvriers indigents du métier des tanneurs, par M. *G. van Caster.* — It., p. 148.

e²) HOSPICES POUR FEMMES

1. **Saints-Pierre-et-Paul** (Hospice), fondé en 1411 par *Adam de Gorter,* pour servir de refuge à des femmes indigentes. — *Voy.* M. *J. Schaeffer* « *Gazet van Mechelen* » année 1859, n°s 23 et 25.

—— It., M. *G. van Caster* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 247.

2. **Sainte-Barbe** (Hospice), rue du Bruel, fondé en 1422 pour les femmes pauvres du métier des tanneurs. — *Voy.* M. *J. Schaeffer,* it., année 1860, n° 29.

—— It., M. *J. van Caster,* it., p. 69.

e³) HOSPICE SAINTE-HEDWIGE

Verhandeling over het St-Heilwich's Godshuis genaemd *De Puttery* binnen Mechelen, door *G.-J.-J. Van Melckebeke.* — *Voy.* chap. II.

—— Duffel of Berthoudershof, later St-Heilwichs-Godshuis of Puttery, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1859, n° 7.

—— Hospice Sainte-Hedwige, érigé par *Hedwige van den Nieuwenhuyzen,* en 1562, pour secourir un certain nombre d'enfants pauvres, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 258.

e⁴) HOSPICE SAINT-JOSEPH

Vondelingenhuis Blauwhuis, S. Josephshuis, School van O. L. Vrouw ter Engelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1859, n°s 19, 20 et 21.

—— Hospice Saint-Joseph, fondé au XIVe siècle, pour de jeunes orphelines, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 280.

e5) MONT-DE-PIÉTÉ (1)

e6) HÔPITAUX

1. **Notre-Dame** (Hôpital), rue Notre-Dame, fondé à la fin du XII[e] siècle. — *Voy.* M. *J. Schaeffer* « *Gazet van Mechelen* » année 1861, n[os] 48, 50, 51, 2, 3, 5, 7 et 8.

—— It., M. *G. van Caster* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 226.

—— Relevé des biens de l'hôpital de Notre-Dame, à Malines, vers 1220, par le même. — *Voy.* « *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* » t. 16, p. 81.

2. **Notre-Dame** (Hôpital), rue de l'Empereur. De gasthuisnonnen te Mechelen. Het O. L. Vrouw Gasthuis, par M. *L.-A.-J. Willocx.* — *Voy.* chap. II.

3. **Espagnol** (Hôpital), érigé en 1591 par les archiducs Albert et Isabelle, pour les soldats blessés et malades. — *Voy.* M. *J. Schaeffer,* it., année 1859, n° 17.

—— It., M. *G. van Caster,* it., p. 242.

4. **Terzieken** ou **Ziekelieden** (Hôpital), situé hors ville, fondé en 1209. — *Voy.* M. *G. van Caster* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 325.

§ III. — ÉDIFICES AFFECTÉS AU CULTE PUBLIC

a) Eglises

a1) ÉGLISES EN VILLE

1. **Saint-Rombaut** (Eglise de). Coup-d'œil sur la métropole de Malines, en 1836, par M. *Gyseleers-Thys.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 9.

—— Herstelling en versieringswerken te doen aen de

(1) *Voy.* « Hôtel de Busleyden ».

metropolitane kerk van S. Rombaut te Mechelen. — Mechelen, Van Velsen-Van der Elst, 1850, in-8°.

—— Restauration et embellissement de l'église métropolitaine de Saint Rombaut à Malines. — Malines, E.-F. Van Velsen, s. d., in-8°.

—— Kerk van S. Rombauts, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 12.

—— Monographie ou description historique et complète de l'église métropolitaine de St-Rombaut à Malines, par M. *Ad. Guerard.* — Malines, E.-F. Van Velsen, 1866, in-8°.

—— Openinge ende bezigtinge van het graf der Heeren Berthouders, ten jaere 1778 gedaen. — Mechelen, F.-J. van der Elst, in-4°.

—— Onderzoek en aenteekeningen nopens de grafstede der Berthouten, Heeren van Mechelen, in St-Rombautskerk aldaer, par M. *Corneille Neeffs.* — *Voy.* « *De Vlaemsche School* » année 1857, pp. 125 et 132.

—— De grafkelder der aartsbisschoppen van Mechelen, par M. *F.-E. Delafaille.* — *Voy.* « *Mechelsche Courant* » année 1867, n° 29.

—— Nieuwe gestoelten der kanonikken in S. Rombauts, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1860, n° 22.

—— Groote orgel van S. Rombauts, te Mechelen, par le même. — It., année 1861, n° 4.

—— Pontificale gewaden der metropolitane kerk van S. Rombaut, par le même. — It., n° 29.

—— Eglise métropolitaine de Saint-Rombaut, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 1.

—— Les blasons des chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or, conservés dans l'église de Saint-Rombaut, à Malines, par le même. — *Voy.* « *Messager des sciences historiques* ». — Gand, 1878, p. 174.

—— Le chapitre de la Toison d'Or tenu à Malines, en

1491, par M. G. *van Caster*. — *Voy*. « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 11, p. 241.

—— Graf-schriften, Jaer-schriften, Wapens, etc., soo op Tombens als elders, par *R.-N. Vanden Eynde*. — *Voy*. « *Provincie, stad, ende district van Mechelen etc.* » t. 1, p. 1.

—— Inscriptions de l'église métropolitaine. — *Voy*. « *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers* » t. 8, p. 1.

—— Les anciens blasons funéraires de l'église Saint-Rombaut, à Malines, par M. *G. van Caster*. — *Voy*. « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 11, p. 177.

—— De glasraam verbeeldende de geslachten der Doorl. Huizen van Oostenryk en Burgondië in S. Romboutskerk, par M. *F. Steurs*. — *Voy*. « *Geschiedkundige verhandelingen etc.* » p. 111.

—— Notes sur les anciennes verrières de l'église métropolitaine de Malines, par M. *Emm. Neeffs*. — *Voy*. « *Messager des sciences historiques* ». Gand, 1877, p. 1.

—— Verrière de la chapelle de N.-D. du Saint Rosaire. — *Voy*. « *Algemeen Aenkondigings-blad* » année 1852, n° 40.

—— Les trois verrières du chœur de la métropole de Saint-Rombaut. — It., année 1854, n° 25.

—— Nouvelle verrière de la métropole. —*Voy*. « *Gazet van Mechelen* » année 1861, n° 3.

—— Timpaen van de nieuwe glasraam der zuider kruisbeuk in St-Rombouts, par M. *H.-A.-F. De Coster*. — *Voy*. *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » année 1868, n° 47.

—— Nieuwe glasschildering in de Hoogweerdig kapel der metropolitane kerk, par le même. — It., année 1873, n° 47.

—— De nieuwe glasraam der zuider kruisbeuk in

St-Rombauts, par le même. — *Voy.* « *Mechelsche Courant* » année 1874, n° 19.

—— Nieuwe glasschilderingen in de kapel van den Zoeten-Naam Jesus, par le même. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » année 1874, n° 47.

—— De glasramen der S. Josephskoor in St-Rombouts kerk, par le même. — *Voy.* « *Mechelsche Courant* » année 1875, n° 20.

—— De nieuwe glasramen der Engelbertuskoor in St-Rombouts kerk, par le même. — It., n° 28.

—— De glasraam boven het praalgraf van den aartsbisschop prins de Méan, par le même. — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » année 1876, n° 38.

—— Nieuwe geschilderde kerkvensters in St-Rombouts achter den hoogen autaar, par le même. — *Voy.* « *Mechelsche Courant* » année 1877, n° 29.

—— Découverte archéologique à l'église métropolitaine de St-Rombaut, à Malines, par M. *G. van Caster.* — Malines, L. & A. Godenne, 1900, in-8°.

—— Les peintures murales n'étaient pas exécutées d'après un plan d'ensemble, dans nos contrées. Dissertation par le même, avec réponse de M. *J. Helbig* et replique de l'auteur. — Anvers, 1901, in-8°.

St-Rombaut (Tour de). La Tour de la métropole de St-Rombaut, à Malines, par M. *Gyseleers-Thys.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 9.

—— De Beyaerd van Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1857, n° 26.

—— S. Rombauts groote klokken et S. Rumoldusklok, par le même. — It., année 1858, n° 42; et 1861, n° 5.

—— Geschiedkundige wandeling op S. Rumoldus toren te Mechelen, par MM. *B. Raymaekers* & *F.-E. Delafaille.* — *Voy.* chap. 11.

—— La Tour de St-Rombaut. Compte-rendu de

l'excursion du Cercle archéologique de Malines, par M. *Louis Stroobant*. — *Voy*. « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 6, p. 333.

—— De Toren van Sint-Rombautskerk te Mechelen, par M. *F.-M. Steurs*. — *Voy*. chap. II.

—— Le Carillon et les Carillonneurs de la Tour de St-Rombaut à Malines, par M. *G. Van Doorslaer*. — *Voy*. « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 4, p. 35.

—— Des architectes de l'église collégiale de Sainte-Waudru à Mons, par M. *J. Hubert*. — Bruxelles, 1889, et Mons, 1896, 3 br. in-8°.

—— Le prétendu plan original de la Tour de Ste-Waudru à Mons ne serait-il pas plutôt un ancien plan de notre Tour malinoise? par M. *Ph. Van Boxmeer*. — *Voy* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 1, p. 55.

—— Etude d'un projet d'achèvement de la Tour St-Rombaut à Malines. (Compte-rendu des discussions des séances du Cercle archéologique de Malines, des 11 et 25 février 1898). — *Voy*. t. 8, p. 39.

—— Le vrai plan de la Tour de Saint-Rombaut, à Malines, par M. *G. van Caster*, avec préface par M. *Paul Saintenoy*. — *Voy*. chap. II.

—— L'achèvement de la Tour de Saint-Rombaut, à Malines. Doit-on suivre le plan publié par *R. Chalon* ou bien la gravure de *W. Hollar?* Dissertation par M. *Ph. Van Boxmeer*. — Enghien, 1899, in-8°.

2. **Notre-Dame** (Eglise de). O. L. Vrouwe kerk, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy*. « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 31.

—— Eglise collégiale de Notre-Dame au-delà de la Dyle, par M. *Emm. Neeffs*. — *Voy*. « *Inventaire historique etc.* » p. 75.

—— Eglise Notre-Dame, par M. *G. van Caster*. — *Voy*. « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 208.

—— Graf-schriften, Jaer-schriften, Wapens, etc., soo op Tombens als elders, par *R.-N. Vanden Eynde.* — *Voy.* « *Provincie, stad ende district van Mechelen etc.* » t. 1, p. 162.

—— Eglise paroissiale et collégiale de Notre-Dame au-delà de la Dyle. — *Voy.* « *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers* » t. 8, p. 237.

—— A propos des peintures murales retrouvées à l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle, par le Chevalier *de Wouters de Bouchout.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 8, p. 21.

—— La fondation du Chant à l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle, à Malines, par M. *G. Van Doorslaer.* — It., t. 7, p. 303.

—— Historische bydragen over de klokken en de beiaarden der parochie van O. L. Vrouwe over de Dyle, par M. *J. Baeten.* — Mechelen, E. & I. Van Moer, s. d., in-8°.

—— Le Carillon et les Carillonneurs de l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle, par M. *G. Van Doorslaer.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 5, p. 251.

3. **SS. Pierre et Paul** (Eglise des). Parochie van SS. Peeter en Pauwel, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 47.

—— Eglise des SS. PP. et Paul, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* « *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* » t. 17, p. 322.

—— Eglise des Saints Pierre et Paul, par le même. — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 149.

—— Eglise des SS. Pierre et Paul, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 245.

—— L'église SS. Pierre et Paul et les Jésuites, à Malines, par M. *H. Coninckx.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 2, p. 214.

—— Une chasuble brodée du xvme siècle (1483), à l'église des Saints Pierre et Paul, à Malines, par le même. — It., t. 7, p. 211.

—— Graf-schriften, Jaer-schriften, Wapens, etc., soo op Tombens als elders, par *R. N. Vanden Eynde.* — *Voy.* « *Provincie, stad, ende district van Mechelen etc.* » t. 1, p. 263.

—— Ancienne église paroissiale des SS. Pierre et Paul. — *Voy.* « *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers* » t. 8, p. 367.

4. **Saint-Jean** (Eglise de). Kerk van S. Jan, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 53.

—— L'église de Saint-Jean, à Malines, est concédée aux prêtres de l'Oratoire, le 5 octobre 1645, par M. *C.-B. De Ridder.* — *Voy.* « *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* » t. 5, p. 179.

—— Schoone schildery van Gaspar De Crayer in St-Janskerk, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1862, n° 15.

—— Notes concernant l'histoire des arts. L'adoration des Mages à Saint-Jean de Malines, pour M. *Ch. Ruelens.* — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1bis, n° 22.

—— Eglise des Saints Jean-Baptiste et Jean l'Evangéliste, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 101.

—— Chronique artistique de l'église de Saint-Jean, à Malines, par le même. — *Voy.* « *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* » t. 13, p. 263.

—— Graf-schriften, Jaer-schriften, Wapens, etc., soo op Tombens als elders, par *R.-N. Vanden Eynde.* — *Voy.* « *Provincie, stad, ende district van Mechelen etc.* » t. 1, p. 314.

—— Eglise paroissiale de St-Jean. — *Voy.* « *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers* » t. 8, p. 421.

5. **Sainte-Catherine** (Eglise de). S. Cathelyne kerk, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1858, n°s 12, 13, 14, 16, 17 et 18.

—— Klokgelui van Cathelynen, par le même. — It., n° 18.

—— Eglise de Sainte-Catherine, par M. *Emm. Neeffs*. — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 131.

—— Eglise de Sainte-Catherine, par M. *G. van Caster*. — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » pp. 73 et 265.

—— Contrat pour la construction d'un jubé en l'église de Sainte-Catherine à Malines, fait par les marguilliers de la dite église avec maître *André Kelderman* et son fils *Antoine*, le 17 janvier 1473. — Document inédit. (1)

—— Graf-schriften, Jaer-schiften, Wapens, etc., soo op Tombens als elders, par *R.-N. Vanden Eynde*. — *Voy.* « *Provincie, stad, ende district van Mechelen etc.* » t. 1, p. 363.

—— Eglise paroissiale de Ste-Catherine. — *Voy.* « *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers* » t. 8, p. 487.

6. **Hanswyck** (Eglise de Notre-Dame d'). Historie van onse lieve Vrauwe van Hanswyck door haer audt ende mirakuleus beeldt eertydts buyten nu binnen Mechelen besonderlyck vermaert, par *Pierre Croon*. — Tot Mechelen, by Gysbrecht Lints, 1670, in-8°.

—— Hanswyck ende het wonderdadigh beeldt van de A.-H. maget ende moeder Godts Maria, eertydts buyten, nu binnen Mechelen, par *Pierre Siré*. — Dendermonde, 1738, in-8°.

—— Kort begryp der geschiedenis van het mirakuleus beeld van O.-L. Vrouw van Hanswyck etc. — Te Mechelen, by J.-F. Gilis, 1838, in-8°.

—— Verbeteringen van eenige uyttreksels van gemeld

(1) *Voy.* « *Actes scabinaux* » reg. 93, fol. 91 v° et suiv.

werkje, par M. *Gyseleers-Thys.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 10.

—— Kerk van Hanswyck, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Œuvres complètes* » t. 1, p. 91.

—— Geschiedenis van Hanswyk te Mechelen, par M. *F.-E. Delafaille.* — Mechelen, J.-F. Olbrechts, 1861, pet. in-4°.

-- Eglise de Notre-Dame d'Hanswyck, par M. *Emm. Neefs.* — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 169.

—— Eglise de Notre-Dame d'Hanswyck, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 116.

—— Histoire du prieuré de Notre-Dame d'Hanswyck de la Congrégation du Val-des-Ecoliers à Malines, par le même. — *Voy.* chap. II.

—— Graf-schriften, Jaer-schriften, Wapens, etc., soo op Tombens als elders, par *R.-N. Vanden Eynde.* — *Voy.* « *Provincie, stad, ende district van Mechelen etc.* » t. 1, p. 391.

—— Eglise paroissiale de Notre-Dame d'Hanswyck. *Voy.* — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers* » t. 8, p. 521.

—— Quelques remarques sur les constructions élevées par Luc Fayd'herbe à Malines, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique* » s. 5, t. 4, p. 305.

a²) ÉGLISES HORS VILLE

1. **Saint-Esprit** (Ancienne église du) à Neckerspoel, fondée en 1255, détruite en 1578. — *Voy.* M. *J. Schaeffer* « *Gazet van Mechelen* » année 1858, n° 52.

—— It., M. *G. van Caster* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 319.

2. **Saint-Nicolas** (Eglise) hors la porte des Vaches,

construite avant 1360, détruite en 1578. — *Voy.* M. *J. Schaeffer,* it., n° 11.

—— It., M. *G. van Caster,* p. 319.

b) Chapelles

b¹) CHAPELLES EN VILLE

1. **Saint-Esprit** (Chapelle du), rue sous la Tour, datant de la fin du XIIIe siècle. — *Voy.* M. *G. van Caster* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p, 239.

2. **Saint-Eloy** (Chapelle des Forgerons), Marché-au-Bétail, bâtie au commencement du XVe siècle, démolie en 1603. — *Voy.* M. *J. Schaeffer* « *Gazet van Mechelen* » année 1859, n° 9.

—— It., M. *G. van Caster,* p. 303.

3. **Sainte-Anne** (Chapelle), Quai-aux-Avoines, remontant à la seconde moitié du XVe siècle. — *Voy.* M. *J. Schaeffer*, it., année 1860, n° 36.

—— It., M. *G. van Caster*, p. 10.

4. **Tanneurs** (Chapelle des), rue de la Chapelle. — *Voy.* M. *J. Schaeffer,* année 1860, n° 31.

5. **Saint-Martin** (Chapelle), Bailles-de-fer, démolie en 1830. — It., n° 32.

6. **Saint-Rombaut** (Chapelle), cimetière Saint-Rombaut, construite en 1596, démolie à la fin du XVIIIe siècle. — *Voy.* M. *G. van Caster,* p. 265.

b²) CHAPELLES HORS VILLE

1. **Saint-Lambert** (Chapelle), hors la porte d'Adeghem. — *Voy.* M. *J. Schaeffer,* « *Gazet van Mechelen* » année 1860, n° 34.

2. **Saint-Rombaut** (Chapelle), à Neckerspoel. — It., n° 45.

3. **Battel** (Chapelle de). — It., n° 36.

4. **Sainte-Croix** (Chapelle de la) dite *Bruynen-Cruyce*, près de la route de Lierre, construite en 1358, démolie en 1798. — It., n° 37.

—— It., M. *G. van Caster*, p. 167.

5. **Saint-Josse** (Chapelle de), hors la porte des Vaches, chaussée de Lierre. — *Voy.* M. *J. Schaeffer*, n° 39.

6. **Geerdegem** (Chapelle de), hors la Vieille porte de Bruxelles. — It., n° 39.

7. **Bouterssem** (Chapelle du Doux Nom de Jésus à), hors la porte d'Hanswyck. — It., n° 43.

c) Archevêché

1. **Palais archiépiscopal.** Aertsbisschoppelyke wooning, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1859, nos 47 et 48.

—— Palais archiépiscopal, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 221.

—— It., par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 24.

2. **Chapitre de Saint-Rombaut,** par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* année 1860, nos 10, 12, 14, 15, 16 et 18.

3. **Ecole de plain-chant** (*Koraalhuis*) annexée à l'ancien chapitre de Saint-Rombaut. — It., n° 14.

4. **Séminaire archiépiscopal.** Voorloopige levensbeschrijving van *Jan van Standonck,* en van deszelfs gesticht te Mechelen, in Seminarie veranderd 1595. — It., année 1860, n° 48.

—— *Jan van Standonck* en zyn kollegie, te Mechelen, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 4, p. 87.

——Aertsbisschoppelyk Seminarie, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1860, n° 50 à 52, et les suivants 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8.

—— Séminaire archiépiscopal. Grand Séminaire, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* « *Inventaire historique des tableaux et des sculptures etc.* » p. 203.

5. **Petit Séminaire,** par le même. — It., p. 216.

6. **Huis Concordia** ou *Priesters Kelder,* par le même. — It., p. 223.

—— Het huis Concordia op St.-Rombautskerkhof, par M. *Fr. Steurs.* — *Voy.* « *Mechelsch Nieuws- en Aenkondigingsblad* » année 1875, n° 43.

§ IV. — MONASTÈRES

a) Établissements d'hommes

1. **Pitsenbourg** (Commanderie de). Chorographia sacra domus & commendariae de Pitsenborch, ordinis Teutonici in Mechlinia. — *Voy. Ant. Sanderus* « *Chorographia sacra Brabantiae* » t. 3, p. 373.

—— Het Huys van Pitzenborgh, par *R. N. Vanden Eynde.* — *Voy.* « *Provincie, stad, ende district van Mechelen etc.* » t. 2, p. 107.

—— Het Huis Pitsenborgh, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1858, n° 3.

—— Commanderie de Pitsenbourg, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 63.

—— L'ameublement de l'Hôtel de Pitsembourg au milieu du XVIIe siècle, par M. *R. D'Awans.* — *Voy.* *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 11, p. 151.

2. **Frères-Mineurs** (Couvent des). Chorographia sacra conventus Mechliniensis, FF. Minorum regularis observantiae. — *Voy. Ant. Sanderus,* it. t. 3, p. 166.

—— Klooster der Minderbroeders, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1860, n° 20.

—— Couvent des Frères-Mineurs de Malines, par

M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 192.

—— De Franciscanen te Mechelen. — 1231-1893, par M. *Adolphe Van Puymbrouck.* — Gent, 1893, in-8°.

—— Requête adressée aux archiducs Albert et Isabelle par les Récollets de Malines, pour la reconstruction de leur église, 15 décembre 1617. — *Voy.* « *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* » t. 1, p. 227.

3. **Carmes chaussés** (Couvent des). Chorographia sacra celebris et antiqui monasterii S. Patris Eliae, ordinis Fratrum beatissimae Virginis Mariae de Monte Carmelo Mechliniae. — *Voy. Ant. Sanderus,* it., t. 2, p. 222.

—— Klooster der O.-L. Vrouwe Broeders, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1860, n°s 25 et 26.

—— Couvent des Carmes chaussés, par M. *G. van Caster. Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 164.

4. **Ermites de St-Augustin** (Couvent des). Klooster der Augustynen, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — It., n°s 21 et 22.

—— Couvent des Ermites de Saint-Augustin, par M. *G. van Caster.* — It., p. 13.

5. **Beggards** (Maison des). Beggaerden te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1861, n° 38.

—— Maison des Beggards, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 23.

6. **Frères Cellites** (Couvent des). Cellebroeders te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — It., année 1861, n°s 40 à 43.

—— Couvent des Frères Cellites, par M. *Emm. Neeffs.* *Voy.* « *Inventaire historique des tableaux et des sculptures etc.* » p. 224.

—— Les Frères Cellites, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 78.

7. **Chartreux** (Couvent des). Engelsche Karthuizers, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — It., 1861, n° 30.

—— Les Chartreux anglais, par M. *G. van Caster.* — It., pp. 52 et 177.

8. **Capucins** (Couvent des). Capucienen klooster, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — It., 1860, n° 27.

—— Les Capucins, par M. *G. van Caster.* — It., pp. 7 et 92.

—— Requête adressée à l'archiduchesse Isabelle par les Capucins de Malines, 21 novembre 1628. — *Voy.* « *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* » t. 3, p. 347.

9. **Jésuites** (Collège des). Chorographia sacra collegii Societatis Jesu Mechliniae. — *Voy. Ant. Sanderus* « *Chorographia sacra Brabantiae* » t. 3, p. 30.

—— Kollegie der Paters Jesuiten, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* année 1860-61, n°s 28 et 29.

—— Collège des Jésuites, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* p. 152.

10. **Oratoriens** (Collège des), par le même. — It., p. 284.

11. **Dominicains** (Couvent des). Klooster der Predikheeren, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* année 1861, n°s 33 et 36.

—— Les Dominicains, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* p. 83.

12. **Frères-Mineurs Récollets** (Couvent des). Klooster van ongeschoende Carmelieten te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* année 1861, n° 31.

—— Nouveau couvent des Frères-Mineurs Récollets, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* p. 72.

b) Etablissements de femmes

1. **Roosendael** (Abbaye de). Abdy van Roosendael, by Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* année 1862, n°s 50, 51 et 1.

—— L'abbaye du Val-des-Roses, Roosendael, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 2, p. 249.

2. **Leliëndael** (Prieuré de). Chorographia sacra praepositurae Vallis Liliorum. — *Voy. Ant. Sanderus,* t. 1, p. 408.

—— Leliëndael, voormalig vrouwenklooster van Premonstreit te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* année 1859, n°s 11, 13, 14 et 19.

—— Le monastère du Val-des-Lys, Leliëndael, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* chap. II.

—— Ancien prieuré du Val-des-Lys, dit Leliëndael, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* p. 67.

—— Les œuvres de sculpture faites aux XVIIe et XVIIIe siècles pour l'église du prieuré de Leliëndael, à Malines, par M. *Alphonse Goovaerts.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 3, p. 196.

—— Teregtwyzing aengaende den predikstoel van Leliëndael en de schildery van Ehrenberg, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* année 1859, n° 16.

—— La chaire à prêcher du couvent de Leliëndael, à Malines, par M. *Ch. Piot.* — *Voy.* « *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* » s. 3, t. 37, p. 406.

3. **Béguinage** (Grand). Het Groot Beggyn-hof van Mechelen, begonst ontrent het jaer 1207. — *Voy.* « *Het leven van de H. Begga, hertoginne van Brabant, stighterssc der Beggynen* » p. 326. — Antwerpen, 1712, in-8°.

—— Quelques mots sur l'origine des béguines, par M. *C.-B. De Ridder.* — *Voy.* « *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* » t. 12, p. 5.

—— Le Souverain Pontife Innocent IV permet aux béguines de Malines de faire célébrer la messe pendant le temps d'interdit, 27 mars 1245. — It., t. 12, p. 22.

—— Le Souverain Pontife Eugène IV délègue l'abbé de Saint-Michel, à Anvers, pour confirmer la fondation

de bénéfices, faite en faveur des chapelains du béguinage de Malines, 22 février 1444. — It., t. 12, p. 24.

—— Beggynhof van Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* année 1859, n°s 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40 et 41.

—— Eglise du Grand Béguinage dédiée à S. Alexis et à Ste Catherine, par M. *Emm. Neeffs*. — *Voy.* « *Inventaire historique des tableaux et des sculptures etc.* » p. 183.

4. **Béguinage** (Petit). Klein Beggynhof van Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* année 1859, n° 42.

—— Petit Béguinage, par M. *G. van Caster*. — *Voy.* « *Histoire des rues etc.* » p. 35.

5. **Blydenberg** (Communauté de). Blydenbergh, par M. *R.-N. Vanden Eynde*. — *Voy.* « *Provincie, stad ende district van Mechelen etc.* » t. 2, p. 163.

—— Klooster van Blydenberg, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* année 1861, n° 44 à 47.

—— Communauté de Blydenberg ou *Nonnes de Malines*, par M. *G. van Caster*. — *Voy.* « *Histoire des rues etc.* » p. 26.

6. **Muysen** (Prieuré de). Chorographia sacra coenobii de Musenis, par *Ant. Sanderus*. — *Voy.* « *Chorographia sacra Brabantiae* » t. 1, p. 566.

—— Klooster der Nonnen van Muysen, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* année 1861, n° 22 à 24.

—— Prieuré de Muysen, par M. *G. van Caster*. — *Voy.* « *Histoire des rues etc.* » p. 125.

7. **Sœurs Noires** (Couvent des). Zwartzusters, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — It., n°s 10, 12, 13, 14, 15, 19 et 20.

—— Couvent des Sœurs Noires, par M. *Emm. Neeffs*. — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 231.

—— Couvent des Sœurs Noires, par M. *G. van Caster*. — *Voy.* « *Histoire des rues etc.* » p. 330.

8. **Béthanie** (Couvent de). Vrouwenklooster, genaemd Bethaniën, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* année 1861-62, n°s 27, 28 et 30.

—— Couvent de Béthanie, par M. *G. van Caster*. — *Voy.* p. 286.

9. **Thabor** (Couvent du). Vrouwenklooster, genaemd Thabor, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* année 1862, n°s 31 et 32.

—— Couvent du Thabor, par M. *G. van Caster*. — *Voy.* p. 187.

10. **Pauvres Claires** (Couvent des). Oud klooster der Arme Clarissen, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* année 1862, n° 33 à 35.

—— Couvent des Pauvres Claires, par M. *G. van Caster*. — *Voy.* p. 184.

—— Nieuw klooster der Arme Claren Coletinnen, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* année 1862, n° 36.

—— Couvent des Pauvres Claires Collétines, par M. *Emm. Neeffs*. — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 243.

—— Eene bladzyde uit de geschiedenis der Arme Claren van Mechelen (1580-1585), par M. *L. Gevelers*. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 12, p. 67.

11. **Thérésiennes** (Couvent des). Oud Carmeliterssen klooster, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* année 1862, n°s 37 et 39.

—— Couvent de Carmélites déchaussées, par M. *G. van Caster*. — *Voy.* p. 142.

—— Nieuw klooster van Carmeliterssen Theresianen, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — It., n° 39.

—— Couvent des Thérésiennes ou Carmélites de la réforme de Ste-Thérèse, par M. *Emm. Neeffs*. — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 241.

12. **Riches Claires** (Couvent des). Ryke Claren klooster, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer*. — *Voy.* année 1862, n° 36.

—— Couvent des Riches Claires ou Urbanistes, par M. *G. van Caster*. — *Voy.* p. 176.

13. **Maricolles** (Couvent des). De Maricollen of de Marollen, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — It., n° 46 à 48.

—— Couvent des Marolles ou Maricolles, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 249.

14. **Ursulines** (Couvent des). Ursulinen klooster, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* année 1859, n° 15.

—— Couvent des Ursulines, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* p. 279.

15. **Apostelines** (Couvent des Sœurs). Zusters genaemd Apostelinnen, te Mechelen, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* année 1862, n° 43 à 45.

—— Couvent des Apostollines, par M. *Emm. Neeffs.* — *Voy.* « *Inventaire historique etc.* » p. 245.

—— Couvent des Sœurs Apostelines, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* p. 234.

16. **Sœurs de charité** (Couvent des).— *Voy.* M. *Emm. Neeffs* « *Inventaire historique etc.* » p. 253.

c) Refuges d'hommes & de femmes

1. **Bénédictins de St-Trond** (Abbaye des), rue de l'Ecoutète. Oud Hof van St-Truien, in de Schoutethstraet, par M. *J. Schaeffer.* — *Voy.* « *Gazet van Mechelen* » année 1860, n° 18.

2. **Aulne** (Abbaye d'), Tuileries, par M. *G. van Caster.* — *Voy.* « *Histoire des rues de Malines etc.* » p. 299.

3. **Villers** (Abbaye de), Coin Persoons. — It., p. 251.

4. **Val-des-Lis** (Refuge du), Pré-aux-Oies. — It., p. 92.

5. **Averbode** (Abbaye d'), rue du Bruel. — It., p. 65.

6. **Grimbergen** (Abbaye de), rue Notre-Dame. — It., p. 226.

7. **Tongerloo** (Abbaye de), rue de l'Ecole. — It., p. 288.

8. **Roosendael** (Abbaye de), Plaine-des-Berthout. — It., p. 50.

9. **St-Hubert-en-Ardenne** (Abbaye de). Acte de la vente du refuge de l'abbaye Bénédictine de St-Hubert-en- Ardenne à Malines, aux administrateurs de l'hospice d'Oliveten, par le même. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 7, p. 271.

§ V. — NUMISMATIQUE

I

a) Sceaux de nos seigneurs et de leurs cours de justice

1. **Sceaux en cire et fac-simile.** 1. F.-S. de *Gauthier Berthout II,* 1252. — 2. It., de *Gauthier Berthout III,* dit le Grand, 1252. — 3. Sceau en cire de *Marie d'Auvergne,* épouse de *Gauthier Berthout III,* 1265. — 4. It., de *Gauthier Berthout IV,* 1283. — 5. It., de *Sophie Berthout,* fille de *Gauthier III,* 1291. — 6. F.-S. de *Florent Berthout,* frère de *Gauthier IV,* 1295. — 7. Sceau en cire de *Jean Berthout,* fils de *Gauthier IV,* 1298. — 8. F.-S. d'*Egide Berthout,* frère de *Jean,* 1304. — 9. It., de *Thibaut de Bar,* évêque de Liège, 1304. — 10. It., de *Florent Berthout,* oncle paternel d'*Egide,* 1311 (1).

—— *A propos d'un diplôme relatif à la Maison des Berthout,* par M. *J.-Th. de Raadt.* — *Voy.* « *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* » t. 2.

—— *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants. Recueil historique et héraldique,* par le même. — Bruxelles, 1897, gr. in-8°, t. 1, p. 245.

(1) Voy. « *Tableau chronologique des écoutètes, etc., ainsi que les sceaux des premiers seigneurs de la ville de Malines* » par M. AUG. VAN DEN EYNDE, pl. I à VIII.

2. **Sceaux en cire et matrices.** 1. Deux sceaux en cire de la *Cour de Befferen,* de 1431 et de 1721. — 2. Sceau en cuivre de la *Cour féodale au Pays de Malines,* de 1726. — 3. It., du *Grand Conseil de Malines,* en 1740.

a[1]) SCEAUX ET ARMOIRIES DE LA VILLE

1. **Matrices et empreintes.** 1. Empreinte du sceau de la ville de 1268. — 2. It., d'un sceau antérieur à l'année 1330. — 3. It., d'un autre antérieur à l'année 1351. — 4. It., de celui de 1420. — 5-8. Deux grands sceaux en argent, avec leurs contre-scels, de 1490. — 9. Empreinte du sceau de la ville de 1499. — 10. It., de celui de 1572. — 11. Sceau en argent de 1574. — 12-13. Deux sceaux en argent antérieurs à l'année 1644. — 14. Empreinte d'un sceau de la ville antérieur à 1646. — 15. It., d'un autre antérieur à 1657. — 16. Sceau en cuivre antérieur à l'année 1770. — 17-18. Deux sceaux en cuivre de la ville sous la république française. — 19. Empreinte d'un sceau de 1792. — 20. Sceau en cuivre de 1799. — 21. It., de 1805. — 22-24. Trois sceaux en cuivre, s. d. — 25. Sceau en cuivre de l'année 1818. — 26-28. Trois empreintes en cire des sceaux actuels de la ville (1).

2. **Armoiries de la ville.** Par lettres patentes du 10 janvier 1490, l'empereur Frédéric III accorde à la ville de Malines, de placer, dans l'écu de ses armes, *une aigle noire aux ailes éployées, en la même forme et manière qu'elle est dans les armoiries des rois des Romains. — Voy.* « *Inventaire des archives de la ville de Malines* » par M. *P.-J. Van Doren,* t. 1, p. 182.

— Par lettres patentes du 16 décembre 1810, les armoiries de la ville de Malines furent modifiées comme

(1) Voy. « *Archives* » BB. Inventaires, XVI, n° 1.

suit : *d'or à trois pals de gueules ; au franc quartier des villes de seconde classe, qui est d'azur à dextre, chargé d'un N d'or surmonté d'une étoile rayonnant du même, brochant au neuvième de l'écu... ornements extérieurs...: une couronne murale à cinq crénaux d'argent, pour cimier, traversée en fasce d'un caducée contourné du même, auquel sont attachés par des bandelettes d'azur, deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre d'olivier, l'autre à sénestre de chêne d'argent.*

Original, sur parchemin; grand sceau avec contre-sceau, en cire rouge.

—— Par arrête royal du 18 décembre 1841, le roi Léopold 1er autorisa la ville de Malines à porter : *d'or, à trois pals de gueules, sur le tout, d'or à l'aigle éployée de sable, languée, becquée, membrée et diadémée de gueules ; l'écu timbré d'un casque, taré de front, surmonté d'une couronne comtale ; cimier : un dragon naissant d'or langué et allumé de gueules ; supports : deux griffons d'or, armés et langués de gueules ; lambrequins d'or et de gueules ; le tout reposant sur un cordon d'or portant pour devise, en lettres de sable* : **In fide constans.**

Original, sur parchemin.

—— Les armoiries de Malines. — *Voy.* « *Archives* » DD. Notices, s. 1re, no 22.

—— Les armoiries des Berthout et de Malines, par M. *J.-Th. de Raadt.* — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 2, p. 182.

—— Les armoiries de Malines surmontées de la couronne comtale, par M. *Alphonse Goovaerts.* — It., t. 4, p. 334.

a^2) SCEAUX DES MEMBRES DU MAGISTRAT

1. **Matrices.** Sceaux en cuivre de : 1. *Rombaut Neeffs* (1645). — 2. *Pierre Scheppers* (1706). — 3. *Bernard-Alexandre Huens* (1719). — 4. *Michel de Bardry* (1719). — 5. *Gaspard-Jean Charles* (1736). — 6. *Nicolas Colibrant* (1744). — 7. *Christophe Gommaers* (1747). — 8° *Henri-Frédéric*

van Meldert (1749). — 9. *Rombaut Matthys* (1749). — 10. *Pierre Geniets* (1749). — 11. *Matthieu-Jean Morissens* (1751). — 12. *Simon-Robert Douglas dit Schott* (1759). — 13. *André-Charles-Ghislain Deudon* (1771). — 14. *Guillaume-Joseph van Steenwegen* (1783). — 15. *Jean-Luc le Fébure* (1783). — 16. *Jean-Joseph Lenaerts* (1789). — 17. *Egide-Rombaut Casseur* (1790). — 18. *Jean-François vander Meeren* (1790). — 19. *Nicolas-Joseph Jongelincx* (1790). — 20. *Pierre-Joseph de Broyer* (1790) (1).

2. **Empreintes & fac-simile.** Collection de mille cachets scabinaux, composée de 916 empreintes en cire ou sur papier, et de 84 fac-simile. — *Voy.* « *Archives* » BB. Inventaires, XVI, n° 1, ainsi que CC. Extraits, X et XI.

a³) SCEAUX A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DES AUTORITÉS LOCALES

1. **Administration communale.** 1. Sceau en argent des Aborneurs, employé dès 1502. — 2. Deux sceaux en cuivre de l'Académie des beaux-arts. — 3. Cinq sceaux, dont deux en cuivre, à l'usage de l'Administration de la police. — 4. Trois sceaux (empreintes) relatifs au bureau des Hospices civils. — 5. Un sceau, it., relatif au bureau de Bienfaisance. — 6. Un en cuivre du bureau de l'Etat civil. — 7. Un des Archives. — 8. Un de la Bibliothèque.

2. **Autorités locales.** 1. Trois sceaux, dont un en cuivre, à l'usage du Sous-Préfet. — 2. Deux sceaux en cuivre du Commissaire du directoire exécutif. — 3. Deux it. (empreintes) du Commandant de place. — 4. Cinq it. (empreintes) relatifs au Tribunal de 1re instance. — 5. Huit sceaux, dont cinq en cuivre, de la Justice de paix. — 6. Quatre it. (empreintes) à l'usage de la Poste. — 7.

(1) « Voy. *Inventaire des archives de la ville de Malines* » t. 8, p. 310.

Deux sceaux en cuivre à celui de l'Octroi. — 8. Trois it. à celui des Contributions municipales. — *Voy.* « *Archives* » BB. Inventaires, XVI, n° 1.

a[4]) SCEAUX DU DISTRICT, DU RESSORT, DU PAYS ET DE LA PROVINCE DE MALINES

1. **District.** *Nieuwland.* Cachets en cire des échevins : 1. *Egide Scimmelpenninck* (1263). — 2 et 3. *Henri de Deelt* et *Mathias Cocobolle* (1282). — 4 et 5. *Arnould vanden Putte* et *Jean van Rimenam* (1303).

—— *Neckerspoel.* Cachets en cire des échevins : 1. *Nicolas Percamenarius* (1283 et 1303). — 2. *Gilles van Hever* (1288). — 3. *Lambert Hasaert* (1290).

2. **Ressort.** *Heyst.* Cachets en cire des échevins : 1. *Henri vanden Bossche* (1403). — 2. *Jean Danys* (1411). — 3. *Gilles vander Voert* (1435).

3. **Pays.** *Rymenam.* Cachet en cire des échevins de Rymenam, s. d.

4. **Province.** Cachet en cire des Etats de Malines. — *Voy.* « *Inventaire des archives* » t. 8, p. 314.

a[5]) SCEAUX DE MÉTIERS ET DE SOCIÉTÉS

1. **Métiers.** Sceaux en cuivre des : 1. Merciers. — 2. Epiciers. — 3. Brasseurs. — 4. Bouchers. — 5. Poissonniers. — 6. Boulangers. — 7. Tailleurs.

2. **Sociétés.** Sceaux en cuivre : 1. De la gilde de *S. Luc.* — 2. Du cercle *Polymnie.* — *Voy.* « *Archives* » BB. Inventaires, XVI, n° 1.

b) Méreaux

b[1]) MÉREAUX DU MAGISTRAT, DES MÉTIERS ET DES GILDES

1. **Magistrat** (Méreaux du) fondés par *Jean Van Hemelryck,* pour être distribués annuellement aux membres de celui-ci. Dix variétés, dont huit en argent et deux en

bronze, aux millésimes de 1400, 1490 et 1569. — *Voy.* « *Inventaire des archives* » t. 8, p. 320.

2. **Métiers** (Méreaux des). 1. *Drapiers.* Trente variétés. — *Voy. L. Van den Bergh* « *Numismatique Malinoise* » t. 1, nos 175 à 177; 179, 181, 186 et 187; 189 à 195; 197 à 203; 205 à 207; 209, 212 et 213; 218 à 220. — 2. *Poissonniers.* Deux variétés. — *Voy.* it., nos 223 et 224. — 3. *Tisserands de laine.* — *Voy.* no 227. — 4. *Jardiniers.* — *Voy.* no 238. — 5. *Merciers.* — *Voy.* no 242. — 6. *Cordonniers.* — *Voy.* no 244. — 7. *Bateliers.* Deux variétés. — *Voy.* nos 318 et 319.

3. **Gildes** (Méreaux des). *Archers.* Deux variétés. — *Voy.* nos 266 et 267.

b2) MÉREAUX POUR LES PAUVRES ET L S MENDIANTS

1. **Pauvres** (Pour les). 1. Pour les *pauvres en général.* Cinq variétés. — *Voy.* nos 117, 120 et 149. — 2. Pour les *pauvres honteux.* Deux variétés. — *Voy.* nos 118 et 119.

2. **Mendiants** (Pour les). Deux variétés. — *Voy.* nos 122 et 123.

—— Description de méreaux et jetons de présence, etc. des gildes et corps de métiers, églises, etc., par *L. Minard-Van Hoorebeke.* Gand, 1878, 3 v. gr. in-4o. — *Voy.* v. 3, p. 199.

—— Monnaies, méreaux, jetons & médailles frappés à Malines, par *Léop. Van den Bergh.* — Malines, L. & A. Godenne, 1899, 2 t. in-8o.

c) Médailles historiques, honorifiques & commémoratives

1. **Médailles historiques.** 1. De la Chambre des comptes à Malines, en 1478. — 2. De l'érection de Malines en comté, en 1490. — 3. De l'assemblée du Chapitre de la Toison d'Or à Malines, en 1491. — 4.

De Marguerite d'Autriche, années 1520, 1521, 1526 et 1529. — *Voy. Franç. Van Mieris* « *Histori der Nederlandsche Vorsten* » t. 2, pp. 98, 120, 243 et 300. — 5. De la même, à l'occasion de son mariage avec Philibert II de Savoie. — 6. Médaille gravée à l'occasion de l'inauguration du canal de Louvain à Malines, en 1753. — 7. Médaille en l'honneur de Charles-Alexandre duc de Lorraine, à l'occasion de sa visite à Malines, en 1775. — 8. Médaille à l'occasion de l'inauguration de la statue de Marguerite d'Autriche, en 1849. — 9. Médaille de la maison d'arrêt cellulaire, inaugurée en 1874.

—— Projet de médaille pour récompenser de leurs services les représentants de Malines pendant l'occupation française, de 1792 à 1793, par M. *G. Cumont*. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 1, p. 110.

—— Médaille pour les représentants de Malines pendant l'occupation française de 1729 à 1793, par le même. — *Voy.* « *Revue belge de numismatique* » année 1896, p. 356.

2. **Médailles honorifiques.** 1. De *Christophe de Longueil*. — 2. De *Michel van Coxcie*. — 3. De *Rembert Dodoens*. Quatre médailles dont trois différentes. — 4. Du *Baron de Stassart*. Onze médailles dont dix en bronze et une en argent. — 5. De *Pierre-Joseph Van Beneden*.

3. **Médailles commémoratives.** 1. Trois de l'Académie des beaux-arts, années 1819, 1829 et 1833. — 2. Une du Collège communal, en 1838. — 3. Deux de l'Ecole de chant, années 1844 et 1846. — 4. Une offerte à M. *Jonghmans*, lauréat du concours de musique à Bruxelles, en 1847. — 5. Trois dédiées à M. *Charles Brias*, artiste-peintre, en 1824 et 1842. — 6. Une offerte, en 1852, à un ouvrier-typographe de M. *P.-J. Hanicq*, à l'occasion du xxve anniversaire de son entrée dans les ateliers de celui-ci. — 7. Deux remportées, en 1836 et

1843, par MM. *Guillaume-Charles Van Caster* et *De Lapoitry,* membres de la société de l'Arbalète. — 8. Une remportée, en 1846, par M. *G.-E. Luckx,* membre de la société de l'Arc. — 9. Deux pour actes de dévouement accordées, en 1840 et 1843, à MM. *Jacques Scheffermeyer* et *J.-B. Jacqmans.* — 10. Une de la société royale d'horticulture de Malines, réunie aux comices des ve et vi^e^ districts agricoles de la province d'Anvers, en 1849. — 11. Une à l'occasion de la fête donnée par le Club des gymnastes malinois, en 1878. — 12. Une en souvenir de l'exposition des écoles catholiques, en 1883. — 13. Une du Grand Festival ouvert par le Magistrat, en 1892. (1)

d) Ateliers monétaires et monnaies

1. **Ateliers monétaires.** — *Voy.* « *Inventaire des archives de la ville de Malines* » t. 8, p. 438.

—— Numismatique malinoise. Ateliers monétaires, par M. *G. Cumont.* — *Voy.* « *Revue belge de numismatique* » année 1896, pp. 226 et 361.

22. **Monnaies.** De Louis de Male. *Nouvel écu d'or.* — *Voy.* « *Gaillard* » p. 163, pl. XXVI, n° 218 (2).

—— De Jeanne et Philippe le Hardi. *Simple gros.* — *Voy.* « *P.-O. Van der Chys* » p. 111, pl. XI, n° 6 (3).

—— De Philippe le Bon. 1. *Le Lion d'or.* — *Voy.* « *J.-H. Ghesquière* » p. 145 (4). — 2. *Quart de gros* ou *Gigot,*

(1) *Voy.* « *Archives* » BB. Inventaires, XVI, n° 1, par M. V. Hermans, et « *Monnaies, méreaux, jetons et médailles frappés à Malines* » t. 2, par M. L. Van den Bergh.

(2) *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre.* — Gand, 1852, in-4°.

(3) *De munten der voormalige hertogdommen Braband en Limburg.* — Haarlem, 1851, in-4°.

(4) *Mémoire sur trois points intéressans de l'histoire monétaire des Pays-Bas.* — Bruxelles, 1786, in-8°.

argent. — *Voy.* « *Van der Chys* » p. 159, pl. XVI, n° 10. — 3. *Grande double mite,* billon. — It., p. 161, pl. XVI, n° 14. — 4. *Courte* ou *double mite,* billon. — It., p. 161, pl. XXXIV, n° 8. — 5. *La mite*, billon. — It., p. 162, pl. XXXIV, n° 9.

—— De Charles le Téméraire. *Double Briquet,* argent. — It., pl. XVII, n° 7.

—— De Maximilien et Philippe. 1. *Double Griffon,* argent. — *Voy.* « *Fréd. Verachter* » n° 4 (1). — 2. *Simple Griffon,* argent. — It., n° 5. — 3. *Denier aux quatre Lions*, argent. — It., n° 9. — 4. *Denier de six Gros,* argent. — It., n° 6. — 5. *Denier de trois Gros,* argent. — It., n° 10. — 6. *Denier d'un et demi Gros,* argent. — It., n° 11. — 7. *Simple Briquet,* argent. — *Voy.* « *L. de Coster* » n° 2. (2)

II

a[1]) SCEAUX DU CLERGÉ AVANT L'ÉRECTION DES ÉVÊCHÉS

1. **Clergé séculier.** (Sceau du). 1. Sceau en plâtre de *Nicolas Baten,* doyen de l'église Saint-Rombaut, en 1296. — 2. Sceau en cire du chapitre de ladite église, de 1315. — 3. Item du doyen et du chapitre de Saint-Rombaut, de 1321. — 4. Item des mêmes, de 1372. — 5. Item du curé de l'ancienne église de Saint-Pierre. — 6. Item du curé de l'église de Leest, de 1305.

—— 1. Sceau en cire des Proviseurs de la Table de Saint-Rombaut, XIVe siècle. — 2. Item de la Table du Saint-Esprit en ladite église, même siècle.

2. **Clergé régulier** (Sceaux du). 1. Sceau en cire des ermites de Saint-Augustin, de 1282. — Item de leur

(1) *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas.* — Anvers, 1840-42, in-8°.

(2) *Notice sur quelques monnaies frappées à Louvain et ailleurs, sous Philippe le Beau,* in-8°.

Prieur, même année. — 2. Sceau en cire des Frères-Mineurs, de 1297. — 3. Item du Grand Béguinage, de 1283. — Item de *Thomas de Filfordia,* premier curé du Grand Béguinage, de 1287. — Item des Proviseurs du Petit Béguinage, XV[e] siècle. — 4. Sceau en cire de la Léproserie, de 1289. — 5. Item du Prieuré de Muysen, de 1491. (1)

a²) SCEAUX DES ARCHEVÊQUES

1. **Hauchin** *(Jean),* deuxième archevêque. Sceau et contre-sceau en cire, de 1583.

2. **Hovius** *(Mathias),* troisième archevêque. Sceau en cire, de 1605.

3. **Boonen** *(Jacques),* quatrième archevêque. Sceau en cire.

4. **Berghes** *(Alphonse de),* septième archevêque. Facsimile du sceau des archives, de 1680.

5. **Alsace** *(Thomas-Philippe d'),* neuvième archevêque. Sceau en cire, s. d.

6. **Franckenberg** *(Jean-Henri de),* dixième archevêque. Sceau en cire, s. d.

7. **Méan** *(François-Antoine Prince de),* douzième archevêque. Sceau en sire, s. d.

a³) SCEAUX D'ÉGLISES ET DE MONASTÈRES

1. **Eglises** (Sceaux d'). Sceau en cire du grand vicaire de Saint-Rombaut, durant la vacance du siège archiépiscopal, de 1589 à 1596.

2. **Monastères** (Sceaux de). Sceau en cuivre des Carmes déchaussés, de 1657.

—— Sceau en cuivre des Ursulines, s. d.

(1) *Voy.* « *Archives* » BB. Inventaires, XVI, n° 1.

b) Méreaux d'églises & de monastères

1. **Eglises** (Méreaux d'). Méreaux des paroisses de St-Rombaut, de Notre-Dame, de SS. Pierre et Paul et de S. Jean. — *Voy.* « *Inventaire des Archives* » t. 8, pp. 316 et 317. — *Minard-Van Hoorebeke* « *Description des méreaux etc.* » t. 3, pp. 208 et suiv. — *Léop. Van den Bergh* « *Catalogue descriptif des monnaies, méreaux etc.* » t. 1.

2. **Monastères** (Méreaux de). Méreaux des Oratoriens. —— Méreau des Ursulines.

c) Médailles archiépiscopales et autres

1. **Archiépiscopales** (Médailles). 1. Cinq du Cardinal *Antoine Perrenot de Granvelle,* premier archevêque de Malines. — 2. Une en mémoire du Prince-Archevêque *de Méan.* — 3. Trois du cardinal-archevêque *Engelbert Sterckx.* — 4. Une du cardinal-archevêque *Victor-Auguste-Isidore Dechamps.* — 5. Médaille commémorative de la réinstallation de l'Université catholique de Louvain, décidée dans l'assemblée générale des évêques, tenue ici le 4 novembre 1834. — 6. Deux médailles frappées à l'occasion de l'assemblée générale des catholiques en Belgique, tenue à Malines, 18-22 août 1863.

2. **Jubilés** (Médailles de). De Saint-Rombaut, en 1680, 1775, 1825 et 1875. — Pour le Jubilé de 1775. — *Voy.* « *La Numismatique du Jubilé de Saint-Rombaut* en 1775 » par M. *Victor De Munter.* — Bruxelles, 1896, in-8°.
—— De Notre-Dame d'Hanswyck, en 1838 et 1863.

3. **Fondations** (Médailles de). D'une fondation faite en l'église de Saint-Rombaut, en 1590, par *Anne Bernaerts,* veuve d'*Arnould van den Wiele.*

4. **Obits** (Médailles d'). De *Rombaut Backx,* mort le 3 juin 1703.

§ VI. — DÉCOUVERTES NUMISMATIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

1. **Numismatiques** (Découvertes). Notice sur un dépôt de monnaies de cuivre blanchies, du XIV[e] siècle, découvert à Malines en 1847, par M. *L. de Coster*.

—— Méreaux de petit et moyen module recueillis sur le territoire de la ville et dont l'usage n'est pas déterminé. — *Voy.* « *Catalogue descriptif des monnaies, méreaux, etc.* » par M. *Léop. Van den Bergh*, t. 1, pp. 81 et 84.

2. **Archéologiques** (Découvertes). Trouvaille de poteries et d'armes à Malines, par M. *Louis Stroobant*. — *Voy.* « *Bulletin du Cercle archéologique de Malines* » t. 5, p. 453.

§ VII. — MONNAIES & MÉDAILLES ÉTRANGÈRES A LA VILLE

1. **Collection Tuerlinckx.** Quinze cent quatre-vingt-deux monnaies et médailles romaines, tant consulaires qu'impériales, et quelques autres encore, classées et décrites par M. *V. Hermans*. — *Voy.* « *Archives* » BB. Inventaires, XVII, n° 1.

—— Trois mille quatre cent quarante monnaies et médailles modernes, appartenant à l'ancien et au nouveau monde, classées et décrites par le même.

—— Deux cent quarante-deux monnaies et médailles papales.

—— Quatre-vingt-trois médailles religieuses. (1)

(1) Cette quadruple collection de monnaies et médailles, faite en Italie et ailleurs, par M. *Corneille-Jean-Joseph Tuerlinckx*, né à Malines, le 31 mai 1783, et y décédé le 29 décembre 1855, fut léguée au Magistrat de sa ville natale, en 1884, par sa fille Mademoiselle *Marie-Anne Tuerlinckx*.



ADDENDA

à la liste des Membres du Cercle Archéologique de Malines

Membres titulaires

Messieurs

Buedts, Edgar, Pharmacien, marché-au-Bétail, 7, Malines.

Coemans, Charles, rue Conscience, 1, Malines.

Costa, Henri, candidat notaire, rue du Poivre, 12, Malines.

Costier, Lieutenant d'Artillerie, rue Fayd'herbe, 2, Malines.

Deltenre, Ernest, Avocat, longue rue des Bateaux, Malines.

Hertsens, Gabriël, Conseiller communal, marché-aux-Grains, 8, Malines.

Laenen, Joseph, abbé, Sous-Archiviste de l'Archevêché, boulevard des Arbalétriers, 140, Malines.

Lambeau, Général, rue longue des Chevaliers, 2, Malines.

Noël, Léon, Abbé, élève du Séminaire Léon XIII, rue de Tirlemont, Louvain.

Ryck, Lieutenant d'Artillerie, rue Porte de Bruxelles, 2, Malines.

Stevens, Emm.-Guill , Chanoine, rue d'Hanswyck, 36, Malines.

Van Doeselaer, Edouard, libraire, rue du Bruel, Malines.

Van den Kerckhoven, Alexis, Propriétaire, Château de Wayenesse, Rymenam.

Van Breedam, Amédée, étudiant, boulevard des Capucins, 174, Malines.

Verheyden, Prosper, Littérateur, Anvers.

Verbist, Aloys, Curé-Doyen de N.-D. au-delà de la Dyle, cimetière Notre-Dame, Malines.

Weinmann, Jean, Capitaine d'Artillerie, 19, rue de la Constitution, Malines.





Table des Matières

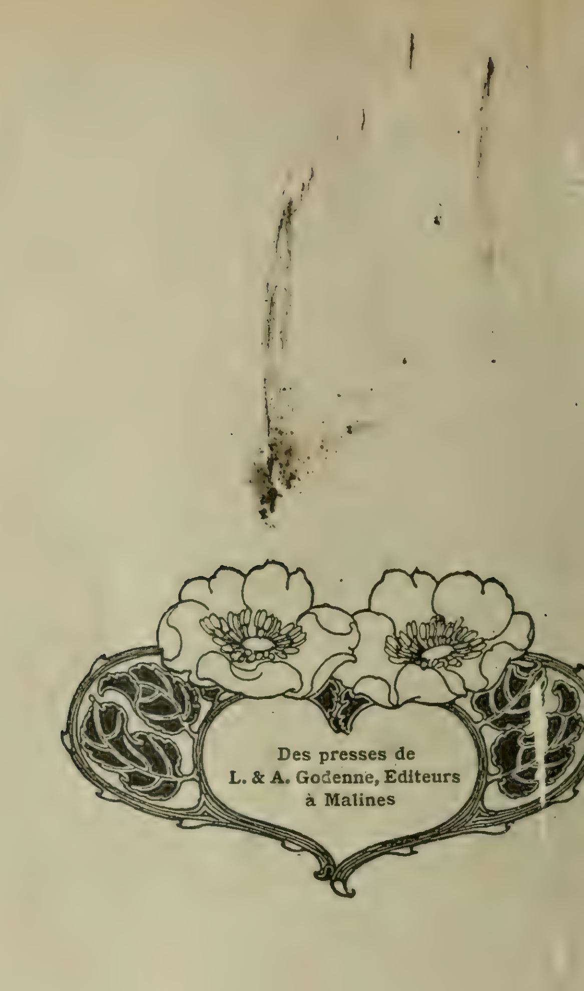
Table des Planches

Vignettes intercalées dans le texte








Des presses de
L. & A. Godenne, Editeurs
à Malines

